5e Année. 1912 Numéro 5 Mai 1916






Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en Chef : R.-M. GATTEFOSSÉ








ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

*PARIS -- 140, Boulevard de l'Hôpital, 140 -- PARIS*

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs; Etranger : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes.

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. Legendre & Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

*Le Gérant :* Gattefossé.

1912






### Anomalies



### Botanique, Cultures



### Chimie Pratique



### Confiserie



### Distillerie-Liquoristerie



### Divers

## Droguerie



## Essences naturelles



## Informations



## Jurisprudence



## Matériel



## Parfums artificiels



## Questions de Régie



## Parfumerie pratique



## Parfumerie rétrospective

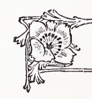


## Thérapeutique



## Variétés





# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES







# TABLE DES GRAVURES

(148 Gravures.)






IMPRIMER E
P. LEGENDRE & C^ie
LYON.



# L'ESSOR



Voici notre Revue à l'orée de sa cinquième année : l'ère des difficultés inhérentes à un début est terminé et c'est, dès aujourd'hui, l'essor définitif d'un organe dont la nécessité a été consacrée par le succès. Nous avons le sentiment de représenter, désormais, dignement une industrie essentiellement française et chaque jour plus prospère.




Stand Simon à l'Exposition de Turin

Qu'il nous soit donné, à cette occasion, de remercier les parfumeurs, presque tous abonnés, et les fabricants de matières premières qui ne nous ont pas marchandé leur con-

cours. Toute notre reconnaissance est acquise également à nos dirigeants, aux Ministres de l'Agriculture, du Commerce, des Finances qui ont toujours favorablement accueilli nos requêtes ; aux sénateurs Amic, Beauvisage, Cazeneuve ; à M. Godard, député, toujours si attaché aux intérêts commerciaux français et dont le concours ne nous a jamais manqué ; aux professeurs Vignon, Seyewetz, Florence, Bottu, Lamothe, Déaux, Renaudet, etc. ; aux Syndicats de Parfumeurs et de Producteurs d'huiles essentielles et à tous les collaborateurs qui nous ont prodigué, sans compter, le secours de leur compétence.

C'est grâce à eux que nous avons pu faire aboutir maintes réformes, que nous avons publié près de 500 études originales. C'est grâce à ce concours général de bonnes volontés que nous avons pu répondre à près de 4.000 demandes de renseignements et que nous comptons aujourd'hui, dans le monde entier, plus de 15.000 lecteurs annuels.

Merci encore aux Chambres de Commerce françaises qui, de tous les points du globe, nous ont envoyé de précieux documents et à nos correspondants français et étrangers, grâce à qui nous avons pu mettre sous les yeux de nos lecteurs, plus de 300 photographies inédites.

Nous avons réalisé, point par point, le programme qu'exposait si clairement notre rédacteur en chef, M. Francis Marre, dans notre premier numéro.

Nous avons étudié les meilleures méthodes de développement des cultures de plantes aromatiques en France et dans nos colonies et nous pouvons nous enorgueillir de résultats tangibles et escompter pour un avenir prochain le succès des essais actuellement en cours ; nous avons publié tous les documents susceptibles de favoriser ou d'augmenter nos exportations : l'envoi de notre Revue aux commerçants en Produits aromatiques du monde entier n'a pas été sans un certain effet en faveur des produits français. Les amis de la France, de tous les points du globe ne nous ont pas ménagé leurs encouragements et nous continuerons plus que jamais la diffusion de notre revue à l'étranger.

L'antagonisme ancien des parfums artificiels et des produits naturels qui se complètent si merveilleusement, paraît avoir complètement disparu ; enfin, nous avons mené à la victoire le bon combat en faveur des essences déterpénées actuellement adoptées partout et dont la fabrication, en France, sera encore un élément de prospérité pour l'industrie nationale.

Quoiqu'un deuil douloureux ait rendu notre tâche plus lourde, nous sommes heureux d'avoir suivi, avec succès, la voie que nous nous étions tracée ; nous souhaitons que l'effort combiné de tous nos lecteurs, joint au nôtre en vue de la PLUS GRANDE FRANCE, réalise cette prédiction d'un économiste américain : « Quand les Français voudront.... le monde sera pour eux ». Nous voudrons enfin et nous reprendrons la seule place qui nous convienne, la première.

Que cette résolution soit notre souhait sincère pour l'année commençante.

Répétons, en terminant, les termes mêmes de notre programme tel que nous l'avons tracé au début, tel que nous l'avons suivi jusqu'ici, tel que nous le continuerons fermement par la suite :

« Défendre la culture française des plantes « aromatiques, être sa sauvegarde vigilante « et sa force tutélaire en créant entre ceux « qu'elle fait vivre le lien étroit d'une soli- « darité intelligente. Etudier et prévoir les « besoins du commerce des parfums et récla- « mer pour lui les satisfactions légitimes qui « lui sont dues. Faire l'alliance nécessaire « entre la parfumerie naturelle et la parfu- « merie chimique pour que l'une et l'autre, « unies désormais, se prêtent un mutuel ap- « pui. Vulgariser enfin, les données scientifi- « ques les plus modernes pour permettre leur « utilisation par ceux qui les connaissent mal « et dont elles doivent être le conseiller, le « guide et le soutien.

« L'œuvre qu'accomplira notre journal sera « bienfaisante et féconde entre toutes. Fort « de l'appui bienveillant des hommes de bon « sens et de jugement éclairé, il est assuré « d'avance de parcourir une carrière bril- « lante. Nous avons confiance et voyons l'ave- « nir s'ouvrir devant lui radieux et clair. Il « s'en ira, jetant au vent la bonne semence « des idées justes versant à pleine main les « trésors d'une science à la fois raisonnable « et pratique, chasser les préjugés, combat- « tre les erreurs, détruire les routines sécu- « laires, dissiper l'obscurité des ignorances « malsaines ».

LA RÉDACTION.



# EXPOSITION INTERNATIONALE DE TURIN 1911

LISTE DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX EXPOSANTS DE LA SECTION FRANÇAISE

CLASSE 123

Matières odorantes, parfumerie, savons.

Membres français du jury de la classe :

Jurés titulaires : MM. Nocard (Paul), parfumeur, à Paris, président d'honneur ; Lecaron (Paul), parfumeur, à Paris, président ; Simon (Alexandre), parfumeur, à Paris.

Juré suppléant : Mme la vicomtesse Savigny de Moncorps, industriel, à Seillans (Var).

*Exposants qui, par application de l'article 60 du règlement du jury, sont mis hors concours en leur qualité de juré.*

Gellé frères, à Paris.
Parfumeries de Seillans, à Seillans (Var).
Piver et Cie, à Paris.
Simon et Cie, à Paris.

*Exposant hors concours, non participant aux récompenses* (art. 16 du règlement du jury).

Roland, à Neuilly (Seine).




Magasin de la *Société Hygiénique* à Paris

*Diplômes de grand prix*

Dupont (Justin), à Argenteuil (Seine-et-Oise).
Fabrique de produits de chimie organique de Laire, à Issy (Seine).
Pierre (les héritiers du docteur), à Paris.
Pinaud (Ed.), Klotz (H. et G., successeurs), à Paris.
Raphel-Carbonel (ses enfants), à Vallauris (Alpes-Maritimes).
Roure-Bertrand fils, à Grasse (Alpes-Maritimes).
Sauzé frères, à Paris.
Wiggishoff (J.-C.), à Paris.

*Diplômes de médaille d'argent*

Allala Ben Hadi.
Laridan (Georges), à Paris.

*Diplômes de médaille de bronze*

Clarkson (docteur), à Paris.
Rey (Marius), à Aix-les-Bains (Savoie).
Ajoutons que, dans la classe 113 (Industrie








Société hygiénique, à Paris.
Viville, à Paris.

*Diplôme d'honneur*

Daver (les parfums de) (Mayandon Ed.), à Bordeaux (Gironde).

*Diplômes de médaille d'or*

Gabilla (H.), à Paris.
Godet, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
Monilleron (Parfumerie) (Bourderionnet, successeur), à Billancourt (Seine).
Roussel, à Paris.

chimique), les suivants ont obtenu un diplôme de grand prix : Charabot, à Paris et en participation (collectivité de la Société chimique de France) :
Grignard, professeur à l'Institut chimique de Nancy.
Haller, à Paris.
Jancard, ingénieur des Arts et Manufactures, à Cannes.
Seyewetz, chef des travaux à l'Ecole de chimie de Lyon.
Fabrique de produits chimiques de Laire, à Issy.
Piver et C^ie, à Paris.

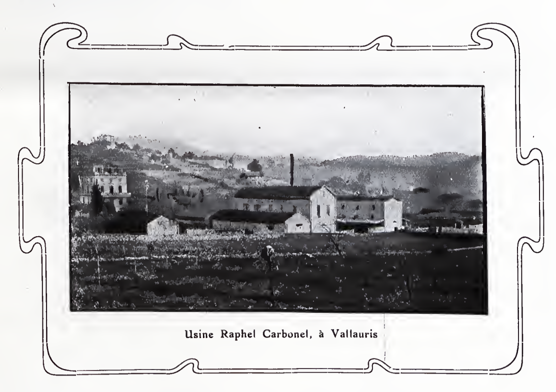



## Tradutore... Traditore

De nombreux journaux étrangers ont reproduit, en la tronquant, notre étude sur l'emploi de l'Aldéhyde duodécylique (1910, pp. 131-132). Après avoir été traduit en allemand, puis en anglais et utilisé par différentes revues belges, américaines, etc., cet article de notre collaboratrice Floriane, a été enfin inséré dans le *Chemist and Druggist*, de Londres.

Cette revue indique que l'aldéhyde $C^{12}$ peut être employé à la dose de 5 % en mélange avec l'ionone pour donner un extrait de violette. Et notre confrère et cordial ami, Perfumery Record d'affirmer, après expérience, que le dit mélange ne sent aucunement la violette, ce en quoi nous sommes absolument de son avis.

Si on se reporte à notre étude primitive, on verra qu'il y est dit que les mélanges indiqués (ionone et aldéhyde et essence de feuilles de violettes) peuvent remplacer les verts de violette du commerce, dans les proportions habituelles où sont employés ces produits. Chacun sait que ceux-ci ne se manipulent qu'avec précaution : si on emploie 5 pour 1.000 de vert de violette dans un mélange de parfums essentiels et qu'on le remplace par le mélange conseillé, on constatera que la proportion réelle d'aldéhyde $C^{12}$ atteinte est de 0,25 à 0,50 pour 1.000, ce qui est bien, en effet, la dose à conseiller pour la plupart des aldéhydes supérieurs.



Usine Raphel Carbonel, à Vallauris

On préfère, d'ailleurs, aujourd'hui, l'aldéhyde $C^{14}$ qui n'est pas un aldéhyde proprement dit, mais un éther d'un acide gras en $C^{14}$ et dont l'odeur est véritablement plus proche de la violette, à condition cependant de ne pas dépasser 1 à 2 pour 1.000. Ces aldéhydes et corps supérieurs réussissent fort bien dans toutes les essences de fleurs, indistinctement, pour la fraîcheur inimitable qu'ils leur apportent et ils sont aujourd'hui

généralement adoptés, et nous pouvons citer des consommateurs de fortes quantités.

Conseillons à nos confrères, lorsqu'ils nous traduisent, de ne pas nous trahir et de ne pas nous faire dire des monstruosités.

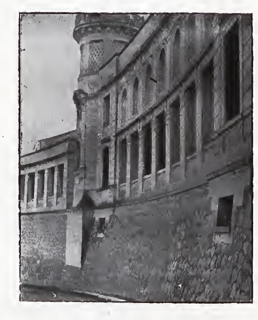
### American Perfumer

Dans notre numéro de novembre 1911, nous avons publié un article de M. Smith, extrait de l'American Perfumer de l'année 1906. A cette époque, cette revue était dirigée par M. Ungerer, elle l'est aujourd'hui par M. L. S. Lévy qui l'a brillamment menée au succès que l'on sait. Il n'y a donc pas deux revues américaines du même nom, mais une seule, dont acte.

### Société Jeancard & Cie

On nous annonce la réunion des deux importantes maisons A. Chiris, de Grasse, et Jeancard fils, de Cannes. Ce groupement formera une puissance de premier ordre dont l'influence pourra être prépondérante ; cette force, exercée comme l'ont fait, jusqu'ici séparément, les deux maisons désormais unies pour le bien général pourra avoir un retentissement favorable sur le marché des produits aromatiques.

L'extension des cultures industrielles dans le Midi de la France, en Algérie et dans les Colonies Françaises, s'en ressentira certainement.



USINE CHIRIS A GRASSE. – Pavillon des dissolvants

La nouvelle firme dispose de moyens de premier ordre et nous la verrons certainement, à brève échéance, devenir une des premières du monde.



## LA SUPPRESSION DU 64 B



A la dernière assemblée générale de la *Chambre Syndicale de la Parfumerie*, de Marseille, tenue sous la présidence de M. Caublot, président, M. Lamotte, secrétaire, donne lecture d'un rapport qui lui a été confié au sujet des prétentions de l'Administration des Contributions Indirectes relativement à l'emploi du Registre 64 B.

Les modifications apportées à l'utilisation de ce registre, pour la circulation des produits de parfumerie, ont été telles que son emploi a été rendu impossible aux parfumeurs de Marseille.

### RAPPORT DE M. LAMOTTE

MESSIEURS,

Les produits de parfumerie, sous le nom générique d'Eaux de Senteur, ont été, par l'article 4 de la loi du 28 février 1872, soumis aux mêmes formalités à la circulation que les boissons spiritueuses.

En 1888, la circulaire N° 525 du 11 août, est venue faciliter ces formalités à la circulation, par la création d'un registre 64 B. Celui-ci, mis à la disposition des entrepositaires qui en feraient la demande, devait leur permettre de détacher eux-mêmes des laissez-passer, à destination des simples particuliers et des débitants, et cela pour une quantité maximum de 12 litres de spiritueux en volume.

A cette époque un de ces 64 B, fut confié par l'Administration aux entrepositaires de parfumerie qui le demandèrent. Cela n'était pas de nature à nous étonner ; nos produits, soumis à toutes les obligations imposées à la circulation des boissons spiri-

tueuses, devaient, logiquement, par voie de conséquence, profiter des facilités concédées par l'Administration à ces mêmes boissons.

Cette chose nous avait paru si naturelle que dut nous paraître d'autant plus injuste la mesure prise par l'Administration, il y a un peu plus d'un an, d'abaisser à 2 litres d'alcool pur, pour chaque laissez-passer du 64 B, la quantité de 12 litres en volume, à laquelle nous avions droit jusqu'alors. Cette mesure, limitée aux parfumeurs, leur rendait du même coup, le registre inutilisable. Tous nous l'abandonnâmes !

Quelles raisons allait invoquer la Régie pour justifier un acte, sinon illégal, du moins en contradiction avec l'esprit de la circulaire N° 525 ?

L'Administration déclarait tout simplement s'être trompée lorsqu'elle nous avait concédé les 12 litres en volume, et à l'appui de ses dires, mettait sous nos yeux, une décision ministérielle du 5 avril 1904. Messieurs, c'est sur ce point important que je vous demande de bien vouloir m'accorder toute votre attention. Comme je vais essayer de vous le montrer, non seulement la décision en question ne touchait en rien aux situations acquises, mais bien plus, elle nous accordait une nouvelle faveur en créant, à côté de l'ancien 64 B, un nouveau registre répondant à un besoin spécial.

Vous me permettrez de céder la parole à l'Administration des Contributions Indirectes qui, par la lettre du 19 avril 1904, a notifié cette décision du ministre et l'a expliquée avec beaucoup plus de carté que je ne pourrais le faire.

« Les envois de produits de parfumerie, « s'effectuent fréquemment par petites quan- « tités. Lorsque ces produits sont enlevés « de magasins de fabricants et marchands « non assujettis à l'exercice, l'Administration « admet qu'ils peuvent circuler librement « jusqu'à concurrence de 2 litres d'alcool « pur.

« Mais lorsqu'ils sont enlevés de chez les « fabricants et marchands entrepositaires,ils « doivent être accompagnés suivant le cas, « de congés ou d'acquits à caution, quelle « que soit la quantité expédiée. Or, pour « un grand nombre d'envois, le coût de l'ac- « quit à caution (50 centimes) est supérieur « au montant du droit général de consom- « mation. Aussi, les intéressés ont-ils, à di- « verses reprises, demandé à pouvoir substi- « tuer à « l'acquit-à-caution », une pièce de « régie ne comportant que le paiement d'un « timbre à 10 centimes.

« Saisi de la question, le ministre, par « décision du 5 avril 1904, a admis qu'il était « possible de leur donner satisfaction aux « conditions suivantes :

« Le service remettra, sur l'autorisation du « directeur départemental, aux fabricants « d'eaux de senteur entrepositaires qui en « feront la demande, un registre 64 B, du- « quel ils détacheront eux-mêmes les laissez- « passer nécessaires pour la mise en circula- « tion de leurs produits, jusqu'à la limite « de 2 litres d'alcool pur. Les fabricants et « marchands de produits de parfumerie en- « trepositaires, prendront l'engagement d'ac- « quitter, sur arrêtés faits tous les dix jours « par les employés, et dans un délai de « 3 jours après chaque arrêté, les droits « afférent aux quantités enlevées et aux tim- « bres employés. Aussitôt après cet acquit- « tement, les quantités expédiées seront por- « tées en décharge à leur compte. (Note du « 19 avril 1904. N° 165). »

Tout ceci est on ne peut plus clair ! Le registre visé dans cette note a été accordé aux intéressés pour leur permettre de pouvoir « substituer à l'acquit-à-caution », ce sont les termes mêmes dont se sert l'Administration, une pièce de régie ne comportant que le paiement d'un timbre à 10 centimes.

Et ne trouvez-vous pas que l'appellation « de 64 B spécial » seye tout à fait à ce registre ? Spécial, en ce sens qu'il est appelé « spécialement », contrairement à l'usage ordinaire du 64 B qui est de tenir lieu de congés, à remplacer certains acquits à caution. Il est de toute évidence que ce 64 B spécial, qu'on accordait exclusivement aux parfumeurs, venait tout simplement se placer à côté de son aîné, « le 64 B ordinaire », et non pas se substituer à lui. Et cependant l'Administration a crû devoir trouver dans cette décision ministérielle la suppression du 64 B ordinaire chez les parfumeurs, et par cette inexacte interprétation des textes une faveur ministérielle, accordée spécialement aux entrepositaires de parfumerie, se transformait en un dommage considérable pour notre corporation.

Voilà, Messieurs, quel est aujourd'hui l'état de la question. Comme je crois avoir réussi à vous le montrer, cette dernière est loin d'être résolue, et si nous la regardions comme telle, ce serait, véritablement, faire trop bon marché de bénéfices que nous ne pouvons considérer comme négligeables.

Nous ne demandons qu'une chose : le droit commun. Puisque en fait, nous sommes des entrepositaires de spiritueux, nous réclamons la faculté de nous servir du registre 64 B dans les mêmes conditions et au même titre que tous les entrepositaires de spiritueux.

C'est pourquoi, Messieurs, je vous invite à désigner une délégation qui se rendra auprès de Monsieur le Directeur des Bouches-

du-Rhône, pour lui exposer nos vues sur le sujet qui nous intéresse.

A la suite du rapport de M. Lamotte, secrétaire, le Bureau de la Chambre Syndicale de la Parfumerie de Marseille adopte l'ordre du jour suivant :

1° Considérant que le registre 64 B a été remis dès sa création à tous les parfumeurs entrepositaires de Marseille qui en font la demande, pour leur permettre de faire circuler dans l'intérieur du périmètre de l'octroi 12 litres, en volume, d'alcool parfumé.

2° Considérant que le registre 64 B créé par le décret du 5 avril 1904, sur la demande des fabricants de parfumerie qui ont leurs usines dans la banlieue de Paris, a eu pour but, de permettre à ces entrepositaires d'expédier dans Paris et autres villes rédimées, des colis dont le volume n'excède pas deux litres d'alcool pur. Que cette mesure gracieuse a été prise pour ne pas les obliger à payer un droit fixe de 0.50 centimes de timbre par acquis, alors que les droits perçus étaient souvent insignifiants.

Considérant que ces deux registres (quoique dénommés de même façon) n'ont aucune similitude entre eux ; qu'ils s'appliquent uniquement : un à la circulation dans l'intérieur d'une ville, l'autre au transport à l'extérieur du périmètre de l'octroi, villes rédimées comprises.

Considérant que les deux registres ont chacun leur utilité, que tous deux ont été employés par les entrepositaires de Parfumerie de Marseille jusqu'à l'an dernier.

Considérant que tous les marchands en gros de Marseille peuvent se servir de ce registre 64 B intérieur pour 12 litres ! que les parfumeurs payant les mêmes droits et ayant les mêmes charges doivent jouir des mêmes avantages.

Proteste contre la décision de l'Administration des Contributions Indirectes à Marseille d'avoir réduit à deux litres l'emploi du registre 64 B intérieur, qui permettait la circulation en ville de 12 litres d'alcool parfumé, rendant de ce fait ce registre inutilisable.

Réclame le droit commun pour tous les parfumeurs et demande que la mesure gracieuse prise en faveur des Parfumeurs de Paris, ne devienne pas à Marseille une mesure injuste, injustifiée et oppressive.

⁂

M. J. Godard, à qui nous avions soumis les doléances de nos amis, nous transmet la lettre suivante :

MINISTERE DES FINANCES — *Paris le 23 Décembre 1911.*

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une pétition présentée par MM. Gattefossé et fils, administrateurs de la Revue *La Parfumerie moderne* à Lyon, en vue d'obtenir la faculté :

1° D'expédier un volume de 13 litres de produits de parfumerie à base d'alcool,au lieu de 12, limite primitivement fixée par les laissez-passer 64B. ;

2° De continuer à comprendre, dans le même titre de mouvement, jusqu'à concurrence de 13 litres en volume, plusieurs envois effectués à des destinataires différents.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la substitution récemment opérée d'un registre de congés N° 4CC au registre de laissez-passer 64B, avec élévation à 24 litres en volume de la quantité pouvant circuler avec les nouveaux congés, donne aux intéressés satisfaction sur le premier point.

En ce qui concerne la seconde question, les pétitionnaires s'appuient sur un état de choses qui s'était établi à l'insu de mon Administration et contrairement à ses instructions.

La délivrance de laissez-passer collectifs n'est, en effet, tolérée que pour des produits libérés des droits, ce qui n'est pas le cas, puisqu'il s'agit de liquides alcooliques détenus sous le crédit de l'impôt.

C'est donc à tort que, dans le Rhône, quelques chefs locaux avaient, par une fausse interprétation de la règle,admis pour les produits de parfumerie la délivrance d'un seul titre pour plusieurs destinataires et c'est à bon droit que l'Administration des Contributions indirectes a fait cesser cet abus.

Il n'est donc pas possible d'accueillir, sur ce point, la requête de MM. Gattefossé et Fils.

Agréez, Monsieur le Député et cher Collègue, l'asurance de ma haute considération.

*Pour le Ministre et par délégation*
*Le Sous-Secrétaire d'Etat des Finances,*
René Mercier.

Les intéressés auront certainement ainsi satisfaction mais, dans le cas contraire, nous restons à leur disposition pour faire étudier de plus près la question.

P. M.





# Etude sur la Lavande Fragrans×Latifolia Chaten



Caractères distinctifs. — On connaît bien, dans tout le Sud-Est, la variété *fragrans* × *latifolia Chaten*, vulgairement appelée *Lavandin*, *L. bâtarde*, *grosse* L., *grande* L., ou *badasse*, — du patois provençal bader, ouvrir la bouche. C'est une vigoureuse plante de 50 à 70 centimètres de hauteur, à larges feuilles, garnies de duvet en hiver et rappelant alors la sauge, puis, très vertes pendant l'été. Les tiges, ligneuses et robustes, portent des rameaux ou épis fort nombreux, dressés et presque toujours divisés à la cime en ramuscules, particularité qui trahit son étroite parenté avec le *spic* ou aspic.

Ses calices, d'un gris bleuâtre, ont leurs calices bleu foncé. Peu ou pas de pollen, aussi la fleur est-elle stérile. Nous en avons eu la preuve en coupant des gerbes de *fragrans* × *latifolia Chaten*, le 23 août 1911, c'est-à-dire, au moment où la graine aurait dû être formée ; après avoir laissé les épis se dessécher, nous les battions au fléau dans l'espoir de trouver au moins trace de semence ; mais bien inutilement.

Moins hâtive que le *fragrans*, le *pyrenœca* et le *delphinensis*, qui sont déjà en pleine floraison vers le 15 juillet, année ordinaire, la grosse L., elle, est en retard de deux semaines sur ses voisines et l'on comprend qu'il en soit ainsi puisque le spic, son père, n'a toute sa parure qu'au commencement septembre.



Grasse. — *De gauche à droite* : Usines Bertrand Frères, Bernard-Escofier, Roure-Bertrand fils, Lautier fils et Chiris.

Son origine. — Elle est née, en effet, du croisement de la petite L. bleue à parfum pénétrant, le *fragrans* et du *Spic*. C'est aux insectes surtout, qu'est due la plante, et nos

observations nous permettent d'affirmer que la graine est nourrie par le fragrans, de sorte qu'il convient d'écrire le nom de l'Hybride : *fragrans*, fécondé par *latifolia*. Nous nous basons, ici, sur les trois remarques suivantes : D'abord, la grosse L. se superpose au Spic sur les pentes abritées et bien exposées au soleil. Si donc le Spic donnait la semence, nous serions obligé d'en conclure que les vents l'ont remontée jusqu'à trois ou quatre cents mètres dans la montagne et rien ne serait plus absurde.



Epis de Lavande bâtarde fragrans × latifolia

Nous avons eu, d'autre part, et à plusieurs reprises, l'occasion de constater qu'à côté et au-dessus de la L. *bâtarde* se trouvaient des pieds de fragrans et notre première hypothèse devenait une vérité absolue.

Enfin, voulant élucider tout à fait ce point encore obscur, nous avons confié à la pépinière, de la graine du fragrans ramassée dans le voisinage de sa grande fille. Eh bien ! l'hybride *fragrans* × *latifolia* formait la majorité des jeunes plants dans nos essais toutes les fois que la semence provenait de pieds à moins de 500 mètres d'altitude. Plus de doute, dès lors !

Sa fertilité prodigieuse. — La grosse L. ou L. bâtarde des distillateurs se montre à profusion dans toute la zone du chêne vert ; elle la dépasse même, entourant d'une large ceinture la portion à demi provençale de la Drôme, du Vaucluse, des Basses-Alpes, etc. C'est ainsi qu'on la rencontre jusqu'au sommet de certaines montagnes tournées au Midi.

Comme tous les hybrides, elle prend un développement merveilleux. Jugez-en plutôt : une plante à la Garde, commune de Condorcet, près Nyons, qui avait reçu douze grammes de nitrate de soude et une légère façon tout autour, mesurait 3 m. 20 de circonférence en août 1909 et, cette année, elle n'avait pas moins de 5 m. 58. Nous y avons, d'ailleurs, compté 1.493 épis d'un poids moyen de 1 gr. 58. C'est donc 2 kg. 250 de fleurs fraîches que nous avons coupées nous-mêmes sur la touffe géante, véritable reine de la *baïassière*. Et nombre de ses sœurs, bien que laissées sans soins, nous émerveillaient encore sur la lande sauvage par leur vigueur extraordinaire.

On comprend, dès lors, combien le voisinage de cette variété si robuste, est funeste au fragrans et au delphinensis dont il prend l'air et la nourriture. Voilà pourquoi elle domine vite le long des torrents, sur les coteaux et à la base des montagnes de la zone où l'yeuse dispute le sol au chêne blanc et au hêtre. Elle est même envahissante à ce point, qu'il est facile de constater, d'année en année, l'étendue du domaine conquis. Il est vrai que le troupeau l'épargne, grâce à son odeur forte et au goût amer et particulièrement désagréable de ses feuilles, tandis que les fragrans et delphinensis souffrent de la dent du mouton et de la chèvre, quand le printemps est froid et que les graminées sont en retard dans les pâturages élevés, ou même en juin, immédiatement après la pluie.

Le revers de la médaille. — Quelles incomparables senteurs se dégagent, en juillet, de nos Lavanderaies en pleine montagne où ne croissent que les variétés fines ! Ni le chasseur, poursuivant le lièvre ou les perdrix, ni le touriste, ami de la Nature sauvage, ni le soldat escaladant les contreforts alpins n'oublieront jamais les heures passées dans une atmosphère au parfum immense, pénétrant, délicieux. Mais, il n'en est plus ainsi dans les cantonnements de L. bâtarde, tant s'en faut. Une odeur forte d'herbe amère, de camphre, de vinaigre... vous pèse, vous fatigue. Les abeilles, elles-mêmes, si affairées sur le fragrans et le delphinensis, dédaignent de visiter ses corolles, averties par leur instinct infaillible, qu'elles n'y trouveraient pas de pollen et seulement un miel grossier et sans valeur qui ne pourrait que nuire à leur

merveilleuse industrie. Elles abandonnent donc les corbeilles d'épis à des nuées de petits papillons bleus qui ne cessent de voltiger autour des pieds de la grande Lavande.

Eh ! bien, nous conseillons à nos distillateurs du Midi d'imiter les intelligentes butineuses et de négliger, à leur tour, une moisson abondante et facile, mais qui a le tort grave de ne donner qu'une essence grossière, à peine supérieure aux produits de la Ligurie, de l'Espagne et du Portugal. Il y va, d'ailleurs, de leur intérêt, car ils s'exposeraient, en persévérant dans leur égoïsme, à discréditer les lots de la montagne d'une finesse incomparable.

Consentira-t-on à ce sacrifice ? La plante est si fertile qu'un homme récolte sans se fatiguer ses quatre cents kg. de fleurs, tandis que, sur les pentes abruptes, entre les buis et les genêts, son butin ne dépasse guère 55 kg. pour les variétés de choix. Et ce n'est pas tout, puisque de 77 à 80 kg. de *fragrans* × *latifolia* Chaten suffisent pour donner un kg. d'essence, au lieu de 145 kg., avec le fragrans non cultivé.

L'essence de l'hybride. — Eh oui ! le produit de la grande L. est détestable sous tous les rapports. Nous le soupçonnions déjà depuis longtemps, mais l'occasion ne s'était pas présentée encore d'en doser un échantillon. Plus heureux, cette année, nous avons pu faire distiller chez M. J. Milliard, ancien maire de Saint-Ferréol — avec un alambic modèle — 100 kg. de cette L. pour en connaître et le rendement et la valeur réelle de l'essence. La première partie du problème était facile à résoudre. Restait à compléter notre expérience.

Or, trois échantillons soumis au dosage de l'éther acétate de linalyle, ont accusé une moyenne de 24 % seulement. Or, on le sait, au-dessous de 30 %, une essence est déjà pauvre. Et encore, nous le répétons, la fleur avait été traitée avec un excellent appareil.

Tout commentaire serait inutile. Jusqu'à présent, par suite de l'ignorance des leveurs, bons et mauvais lots ont été achetés au même prix. Il s'est même trouvé des marchands, car tout est possible ! qui ont préféré la qualité grossière aux produits les meilleurs. Nous ne savons comment sont reçus les envois de ces étranges courtiers. Quoi qu'il en soit, avec l'opération du dosage de l'éther, qui s'impose de plus en plus, nous sommes certains de voir la grande L. rester sans emploi à l'avenir.



*De gauche à droite* : Lavandes Latifolia, officinale, Stoechas et Spic
(Jardin botanique de Toulon)

Un sage conseil. — Qu'on se garde bien, en effet, de traiter sa fleur — lorsqu'on ne la distillera plus — pour la préparation des calices qu'on a l'habitude d'exporter dans le Nouveau-Monde, car l'odeur indésirable qui s'en dégage, aurait vite discrédité une charmante industrie de quelques-uns de nos départements : l'acheteur ne se laisse pas tromper deux fois et le meilleur moyen de réussir en affaires sera toujours l'honnêteté et le désir de bien servir sa clientèle. N'a-t-on pas déjà compromis, dans certains cantons, le

commerce des fleurs en ajoutant à la bonne qualité, des calices de la grosse L. et, comme il est difficile de s'arrêter sur le chemin de la fraude, l'idée est naturellement venue à quelques fripons, d'utiliser même les épis distillés au bain-marie et sans parfum donc.

Valeur réelle de l'essence. — C'est une véritable iniquité après tout que nous dénonçons. Voici des produits dosant 42 % d'éther acétate de linalyle et vendus 30 fr. par exemple. Or, l'essence de l'hybride fragrans × latifolia titre de 20 à 24 % d'éther et s'écoule au même prix ! Mais, à ce compte, il y a erreur grossière : selon toute justice, ce n'est pas 30 fr. que vaudrait le kg., mais

$$\frac{30 \times 23}{42} = 16 \text{ fr. } 40$$

On pourrait voir alors distiller sa fleur sans inquiétude, sans colère ; puisqu'il n'y aurait plus de concurrence. Mais, ce que l'on ne saurait accepter sans protester, c'est que la bonne marchandise et la mauvaise soient mises sur pied d'égalité.

Nous devions la vérité aux distillateurs des régions à oliviers, au risque d'attrister notre ami, M. C. Chatenier, le botaniste universellement connu, qui a décrit la grosse L. appelée de son vrai nom, par lui : fragrans × latifolia Chaten. On ne tient pas un enfant sur les fonts baptismaux sans lui garder quelque affection. Il nous pardonnera volontiers, cependant, d'avoir étalé les défauts de sa jolie filleule, car il connaît le but que nous poursuivons en toute sincérité et qui est d'asseoir nos essences sur une réputation incontestée, dans l'intérêt même de nos pauvres montagnes.

Quelle est la quantité d'essence de l'hybride qui vient s'ajouter, chaque année, à nos produits supérieurs pour les déconsidérer et en avilir les prix ? Bien qu'on ne puisse avoir aucun renseignement officiel à ce sujet — pour la raison bien simple qu'on ignore tout de la question au Ministère de l'Agriculture — si nous considérons et l'étendue de son domaine et le rendement hors de pair : 1/77, nous croyons pouvoir l'évaluer au cinquième de la production totale, soit 12.000 kg.

Un dernier mot. — Ajoutons, en terminant, que nous ne trouvons qu'une seule destination honnête au fragrans × latifolia : l'ornementation de nos parcs. Sa belle corbeille bleue, ses fleurs qui durent plus d'un mois, son développement sans égal et une constitution robuste qui lui permet de se passer de soins d'entretien, et de vivre vingt-cinq, trente ans, lui méritent, en effet, la place d'honneur ici. Cette Lavande y fera admirablement figure. Mais, nous le répétons à dessein, qu'on cesse de l'envoyer à l'alambic ou qu'alors, le dosage de l'éther acétate de linalyle vienne enfin reléguer son essence au second plan, entre les lots de fragrans et de delphinensis d'une part et l'huile de spic, de l'autre. C'est au nom de l'équité que nous le demandons !

L. Lamothe, à Grand-Serre (Drôme),
auteur de « *Lavande et Spic* ».




Après avoir assez longuement parlé de l'intelligence des fleurs, il semblera naturel que nous disions un mot de leur âme qui est leur parfum. Malheureusement ici, de même que pour l'Ame de l'homme, parfum d'une autre sphère où baigne la raison, nous touchons tout de suite à l'inconnaissable ; nous ignorons à peu près entièrement l'intention de cette zone d'air férié et invisiblement magnifique que les corolles répandent autour d'elles. Il est, en effet, fort douteux qu'elle serve principalement à attirer les insectes.

D'abord, beaucoup de fleurs parmi les plus odorantes n'admettent pas la fécondation croisée, de sorte que la visite de l'abeille ou du papillon leur est indifférente ou importune. Ensuite, ce qui appelle les insectes, c'est uniquement le pollen et le nectar qui, généralement, n'ont pas d'odeur sensible. Aussi les voyons-nous négliger les fleurs les plus délicieusement parfumées, telles que la rose et l'œillet, pour assiéger en foule celles de l'Erable ou du Coudrier, dont l'arôme est, pour ainsi dire, nul.

Avouons donc que nous ne savons pas encore en quoi les parfums sont utiles à la fleur, de même que nous ignorons pourquoi nous les percevons. L'odorat est effectivement le

plus inexpliqué de nos sens. Il est évident que la vue, l'ouïe, le toucher, le goût sont indispensables à notre vie animale. Seule, une longue éducation nous apprend à jouir avec désintéressement des formes, des couleurs et des sons.

Du reste, notre odorat exerce aussi d'importantes fonctions serviles. Il est le gardien de l'air que nous respirons, il est l'hygiéniste et le chimiste qui veille soigneusement sur la qualité des aliments offerts, toute émanation désagréable décelant la présence de germes dangereux. Mais, à côté de cette mission pratique, il en est une autre qui ne répond apparemment à rien. Les parfums sont en tous points, inutiles à notre vie physique. Trop violents, trop permanents, ils peuvent même lui devenir hostiles. Néanmoins, nous possédons une faculté qui s'en réjouit et nous apporte la bonne nouvelle avec autant d'enthousiasme et de conviction que s'il s'agissait de la découverte d'un fruit ou d'un breuvage délicieux.

Cette inutilité mérite notre attention. Elle doit cacher un beau secret. Voici la seule occurence où la Nature nous procure un plaisir gratuit, une satisfaction qui n'orne pas un piège de la nécessité.

L'odorat est l'unique sens de luxe qu'elle nous ait octroyé. Aussi bien semble-t-il presque étranger à notre corps, ne pas tenir étroitement à notre organisme. Est-ce un appareil qui se développe ou s'atrophie ? une faculté qui s'endort ou qui s'éveille ?

Tout porte à croire qu'il évolue de pair avec notre civilisation. Les anciens ne s'occupaient guère que des bonnes odeurs les plus brutales, les plus lourdes, les plus solides pour ainsi dire. Musc, benjoin, myrrhe, encens et l'arome des fleurs est bien rarement mentionné dans les poèmes grecs et latins et la littérature hébraïque. Aujourd'hui, voyons-nous nos paysans, même dans leurs plus longs loisirs, songer à respirer une violette ou une rose. N'est-ce pas, au contraire, le premier geste de l'habitant des grandes villes qui découvre une fleur ?

Il y a donc quelque sujet d'admettre que l'odorat soit le dernier-né de nos sens, le seul peut-être qui ne soit pas « en voie de régression » comme disent pesamment les biologistes. C'est une raison pour nous y attacher, l'interroger, et cultiver ses possibilités. Qui dira les surprises qu'il nous réserverait s'il égalait, par exemple, la perfection de l'œil, comme il fait chez le chien qui vit autant par le nez que par les yeux.

Il y a là un monde inexploré ; le sens mystérieux qui, au premier abord, paraît presque étranger à notre organisme, à le mieux considérer est peut-être celui qui le pénètre le plus intimément. Ne sommes-nous pas, avant tout, des êtres aériens ? L'air ne nous est-il pas l'élément le plus absolument et le plus promptement indispensable, et l'odorat n'est-il pas justement l'unique sens qui en perçoive quelques parties ?

Les parfums qui sont les joyaux de cet **air**



Ollioules (Var). — Culture de fleurs à parfums

qui nous fait vivre ne l'ornent pas sans raison. Il ne serait pas étonnant que ce luxe incompris répondit à quelque chose de très profond et de très essentiel et plutôt, comme nous venons de le voir, à quelque chose qui n'est pas encore, qu'à quelque chose qui n'est plus. Il est fort possible que ce sens, le seul qui soit tourné vers l'avenir saisisse déjà les manifestations les plus frappantes d'une forme ou d'un état heureux et salutaire de la matière qui nous réserve encore bien des surprises.

En attendant, il en est aux perceptions les plus violentes, les moins subtiles ; c'est à peine s'il soupçonne, en s'aidant de l'imagination, les profonds et harmonieux effluves qui enveloppent évidemment les grands spectacles de l'atmosphère et de la lumière. Comme nous sommes sur le point de saisir ceux de la pluie ou du crépuscule, pourquoi n'arriverions-nous pas à démêler et à fixer le parfum de la neige, de la glace, de la rosée du matin, des prémices de l'aube, du scintillement des étoiles ?



Ollioules (Var). — Culture d'Œillets

Tout doit avoir son parfum encore inconcevable, dans l'espace, même un rayon de lune, un murmure de l'eau, un nuage qui plane, un sourire de l'azur.

Maurice Mæterlinck.

(*L'Intelligence des Fleurs.*)




## Les parfums capiteux et tenaces en thérapeutique mentale

Nous avons développé, dans un récent article, l'analogie frappante entre les Essences déterpénées, employées en inhalation, et les anesthésiques ordinaires. Le parallèle ne s'arrête pas là. L'éther et le chloroforme peuvent aussi s'utiliser dans un but thérapeutique interne et tout le monde connaît l'emploi du sirop d'éther ou de l'eau chloroformée pour ne citer que deux préparations officinales courantes. Au même titre, on a expérimenté les Essences de fleurs et j'ai moi-même obtenu avec elles des résultats sinon probants, du moins originaux et qui valent d'être relatés.

Mon confrère et ami, le docteur Vidal, dentiste à Perpignan, me faisait part naguère, de ses observations : par des mélanges successifs et patiemment étudiés, il est arrivé à insensi-

biliser les dents attaquées et la cocaïne a cédé le pas, dans son cabinet, à la... vanilline.

Fort de ces données, j'ai tenté l'obturation et l'analgésie des dents cariées de ma clientèle par le baume suivant :

| | |
|---|---|
| Essence de Rose Kézanlick...... / Essence de Patchouly........... | ãã 1 gr. |
| Vanilline ...................... / Coumarine ...................... | ãã 2 gr. |
| Baume du Pérou (ou teinture de benjoin) ............................... | 4 gr. |

Comme on le voit, il n'entre que des produits de parfumerie dans cette formule, à part le Baume du Pérou. Plus de créosote nauséabonde et meurtrière pour l'émail; plus d'acide phénique caustique. Il existe beaucoup de baumes odontalgiques à base de thymol, menthol, salol, etc., corps intermédiaires entre les produits pharmaceutiques proprement dits, et les essences florales. Mais j'ai voulu à dessein, supprimer « tout ce qui sentait la pharmacie », suivant l'expression consacrée, et trouver plus fin quoique aussi actif. Le résultat a été excellent et ce baume vaut toutes les boulettes dentaires du monde. Son défaut est dans le prix de revient encore trop élevé.

Car — et ceci est l'essentiel — il faut des essences extra pures déterpénées, miscibles facilement avec le Baume du Pérou ou solubles dans la teinture de benjoin. Les essences que la maison Gattefossé, de Lyon, avait mises à ma disposition, étaient parfaites à ce point de vue.

Je ne prétends pas que l'anesthésie locale à la mode, à la novacaïne, puisse être supplantée par un mélange d'essences. Mais je relate simplement un fait expérimental : l'apaisement d'une rage dentaire par un mélange de produits jusqu'ici étrangers aux officines pharmaceutiques et dont la réunion donne les mêmes résultats que celle de corps chimiques tout à fait différents.

Allons plus loin et abordons le système nerveux central. Il réagit, lui aussi, nous l'avons vu, aux inhalations d'essences capiteuses. Je vais exposer quelques cas où j'ai obtenu une remarquable sédation du cerveau plus ou moins malade, et toujours par simple inhalation.

Observation I. — Titine B..., 6 ans. Nerveuse, intelligence précoce. Rêves nocturnes avec frayeurs, cris, mouvements désordonnés, pleurs et asthénie totale au réveil. Pas de passé pathologique; pas d'helminthiase.

Résultats positifs, mais relatifs et surtout éphémères avec le Bromure de potassium et le Bromure Robin. Un soir, en pleine crise, je fais respirer de l'essence de violette, diluée dans 4 fois son poids d'alcool à 65°. Aussitôt, apaisement brusque et surprenant de la crise; rires succédant aux pleurs; reprise d'un sommeil calme. Au réveil du matin, il y a encore de l'asthénie. Nouvelle crise huit jours après; même traitement; résultats identiques et pas d'asthénie au réveil.

Et depuis que j'ai conseillé de parfumer, le soir, l'oreiller à la violette, la fillette n'a plus rien eu, voici 7 mois. Il faut dire que le parfum de violette est son préféré.

Observation II. — Mélanie P...,32 ans. Goître léger; crise brusque de mélancolie après une intervention insignifiante sur l'œil. Elle ne reconnaît personne, sauf son fils. Apathie totale quand j'arrive. Puisqu'elle ne prend rien, j'essaie simplement de lui faire respirer une odeur qu'on me dit qu'elle affectionne : la tubéreuse. Cinq minutes après, elle dort, et cela pendant 24 h., rattrapant le temps perdu mais inquiétant son entourage, qui me rappelle. Je reviens avec mon parfum de tubéreuse; elle semble reconnaître l'odeur et, pour la première fois depuis son sommeil, elle ouvre les yeux, me reconnaît, me remercie. Ses premières paroles sont pour me redemander de l'odeur; elle ne trouve pas encore les mots, mais les gestes sont significatifs. Après embaumement du lit à la tubéreuse, la malade retrouve le calme complet, au bout de quelques jours; mais elle a une rechute, le jour où son mari vide les dernières gouttes de parfum, rechute (par auto-suggestion sans doute et analogue à la migraine de la dame qui s'aperçoit que sa boîte de cachets est vide, mais rechute quand même), et qui ne guérit qu'avec l'inhalation d'une autre provision d'odeur.

Observation III. — Mme Maria X...,35 ans, hystérique, névropathe accomplie; tous ses... amis ont dû se parfumer avec le même parfum que, donc, elle affectionnait entre tous. C'est là, déjà, un signe. Elle a des crises, à intervalles irréguliers, des crises que rien n'explique, d'origine probablement hystériques et résistant à toute thérapeutique d'urgence. Au cours d'une crise lipothymique plus longue que les autres, je lui fais respirer le mélange :

| | |
|---|---|
| Essence de fougère......... / ou : / Essence de cyclamen....... | ãã 3 gr. |
| Muscambrène ......... ....... | 0.15 centig. |
| Alcool à 90°.............. / Eau de roses............. | ãã 20 gr. |

Mélange qui rappelait le mieux le parfum préféré, dont il ne restait plus. Aux premièr s vapeurs, retour de la chaleur vitale et de la respiration physiologique, ce que n'avait pu obtenir la pression sur les ovaires. Puis rétablissement lent et continu.

Mais, au bout de quelques séances d'un tel traitement, le mélange sus-indiqué, au lieu d'apaiser les crises, les provoqua et je dus

recourir à un autre composé, tout différent du premier au point de vue parfumerie.

Ces trois observations m'ont paru typiques, parmi une dizaine d'autres; je les ai données en détail pour mieux faire ressortir les conclusions que nous allons pouvoir en tirer :

1° D'abord les vapeurs odorantes agissent même dans les cas de lipothymie, pendant le sommeil pathologique du malade. On peut donc toujours essayer.

2° Le résultat est assez bon pour qu'on soit en droit d'expérimenter la recette. En tout cas, il n'a rien de compromettant ni de trop coûteux; il est original et propre à frapper les imaginations, point de vue important en pathologie mentale.

3° Une règle à observer, c'est de rester fidèle aux goûts du malade, même si ces goûts sont pervertis et si les mélanges obtenus sont nauséabonds; ceci n'est qu'une hypothèse de ma part et je n'ai pas d'observation en ce sens.

4° Un écueil à connaître et difficile à éviter est l'accoutumance, plus ou moins rapide suivant les malades. Il faut avoir une série progressive des mélanges et, à ce point de vue, l'éducation thérapeutique est à faire en totalité, la méthode étant à ses débuts.

On va me poser quelques objections. *Par exemple :* Quel parfum choisir quand on ignore le goût du malade?

Je n'en sais rien encore, mais il se pourrait qu'on trouvât pour chaque maladie, un parfum spécial, de même que des troubles cérébraux bien déterminés relèvent, à l'heure actuelle, de telle ou telle couleur, toujours la même; le rouge excite, le violet calme.

*Autre objection :* Comment préparer ces odeurs ?

Pour les enfants, une dilution d'essence déterpénée dans de l'alcool faible, afin d'éviter toute inhalation éthylique, avec ivresse et vomissement. Les adultes pourront supporter un degré alcoolique plus fort; on fait actuellement des essences solubles dans l'eau; je crains que cela ne puisse pas, dans nos cas, remplacer les dissolutions alcooliques, celles-ci étant douées d'un pouvoir d'évaporation plus intense et plus rapide.

Quant aux essences pures, trop chères pour être pratiques, on risquerait de surprendre le cerveau, de l'inhiber, pour ainsi dire ; à noter que, aussi, le parfum n'est jamais aussi fin qu'en solution.

*Autre objection :* Quelle sera la posologie ? Je le répète, c'est là l'affaire de l'avenir; je crois qu'elle sera assez simple : parties égales d'essence et d'alcool; une partie d'essence pour 2 parties d'alcool; 1 partie d'essence pour 4 parties d'alcool; ainsi de suite. Cela n'a rien d'absolu, d'ailleurs.

Les mélanges savants seront laissés au soin d'un chimiste, en tenant compte des goûts de chacun. Le hasard aura, dans ces cas, toujours une certaine part.

Bien des points obscurs subsistent donc et nul ne sait ce que deviendra cette méthode. En tout cas, bizarre dans ses effets, originale dans son application, elle m'a paru digne d'occuper notre activité humaine et j'ai crû devoir communiquer mes résultats, mes impressions, mes doutes et mes incertitudes aux lecteurs de ce journal.

Dr FORGUES




## Catalyse

M. G. Sabatier expose dans la Revue Scientifique l'origine de ses célèbres travaux sur les synthèses organiques par l'action des métaux finement divisés. Moissan, qui en fit les premiers essais, interpréta insuffisamment les décompositions contenues, l'auteur reprit les mêmes recherches et conclut que l'hydrogénation par catalyse peut se traduire de différentes façons :

1° par simple réduction avec production d'eau ; 2° par réduction et fixation simultanée d'hydrogène ; 3° mêmes échanges, mais hydrogénation par addition et non par substitution ; 4° par dédoublement.

Ces méthodes ont été utilisées avec succès au Laboratoire des Recherches Piver par M. Darzens et ont donné des résultats très intéressants. Nul doute qu'elles ne deviennent d'un usage de plus en plus fréquent dans les laboratoires de parfums artificiels.

## Orgeat concentré en poudre

La difficulté de conservation des compositions liquides ou en pâtes de sirop d'orgeat de fantaisie a fait songer à leur présentation sous forme de poudre. On sait, en outre, que les nouveaux règlements tendent à la suppression des résines (benjoin ou autres), dans les produits alimentaires, c'est pourquoi il n'est pas étonnant que l'on ait songé à l'utilisation du lait en poudre convenablement aromatisé. Notre éminent collaborateur, M. Francis Marre a décrit dernièrement dans la Revue générale de Chimie la fabrication de ce lait condensé à siccité ; sa conservation est indéfinie, même sans précautions particulières. Additionné en outre d'essence de noyaux, il présente une inaltérabilité parfaite.

Nous conseillons la formule suivante :

Lait en poudre...... 1000 grammes
Essence de noyaux.. 2,5 grammes

pour 25 litres de sirop. La dissolution se fait à la température de 35 à 50°, elle se conserve sans altération et sans dépôt.

## La remise des Colis-postaux

Nous publiions dernièrement, dans le supplément de notre numéro d'août 1911, p. 99, un extrait d'un jugement du Tribunal de la Seine, établissant que le destinataire d'un colis postal n'est pas en droit d'exiger la vérification de ce qu'il contient ni même le simple pesage, avant d'en prendre livraison et qu'il doit se contenter de s'assurer du bon état extérieur. Le jugement applique aux colis postaux le traitement de la lettre chargée. Etonnés de cette anomalie, nous avons prié le chef de notre rubrique judiciaire, Me Xavier de Borssat, de nous renseigner et voici sa consultation :

« Les colis-postaux pouvant être expédiés « sans déclaration de la nature des objets « qu'ils contiennent et sans autre constata- « tion de poids que celle qui est nécessaire « pour déterminer la coupure à laquelle ils « appartiennent, il en résulte : 1° que les « Compagnies ne sont pas responsables, en « cas d'introduction d'objets prohibés, vis-à- « vis des administrations fiscales ; 2° que le « destinataire ne peut procéder à la vérifica- « tion ni de leur contenu, ni de leur poids.

« Il n'en est autrement, en ce qui concer- « ne la vérification du contenu par le desti- « nataire, que lorsque l'état extérieur du co- « lis présente des traces d'avaries ou des in- « dices de violation ou de soustraction. La « vérification du contenu doit être faite, en « ce cas, au lieu de la livraison, en gare ou « à domicile, en présence du préposé de la « Compagnie. En cas de contestation, il y « a lieu de procéder, après accord, à une « expertise amiable, et si l'expertise amiable « est refusée, de porter le litige devant le « juge de paix avant de prendre livraison.

« De la circonstance que le bureau expé- « diteur prend charge du poids, de gram- « mes, des colis avec déclaration de valeur « (Règlement d'exécution, VI, § 4) résulte que « le destinataire a le droit de constater con- « tradictoirement le poids de ces colis avant « de les recevoir et d'en vérifier le contenu « si le pesage accuse une différence de « poids ».

Seuls, les postaux recommandés donnent donc une sécurité relative.

## La paille et la poutre

On a pu lire, dans le dernier Bulletin d'une importante firme allemande, une attaque assez vive, à l'article *Hespérides* contre une jeune fabrique française de produits artificiels.

Comme toujours, c'est à ceux qui méritent la critique qu'il appartient de découvrir, chez les autres, les défauts qu'ils n'ont pas su reconnaître chez eux-mêmes. Les Allemands sont-ils réellement qualifiés pour étaler leur vertueuse indignation au sujet de la vente d'essences artificielles qui imitent de trop près la nature ? Peut-on prendre au sérieux leur sincérité scientifique lorsque les uns et les autres offrent aux distillateurs des Thymènes, des essences légères de Camphre, des éthers citriques, phtaliques, oléiques propres à mélanger frauduleusement aux essences naturelles ?

Nous estimons, en outre, qu'un bulletin qui se dit scientifique, doit servir à autre chose qu'à servir des rancunes commerciales et nous ne serions pas étonnés que la maison attaquée y relevât un fait de concurrence déloyale.

## Essences Nouvelles

Voici deux essences nouvelles de fleurs obtenues par les procédés les plus récents : l'une à Grasse, l'autre à Mayotte. La première est l'essence de l'*Immortelle*. C'est un produit brun, visqueux, épais, soluble dans l'alcool et d'une odeur de miel excessivement puissante et agréable avec un fond fleuri inimitable.

Son prix est relativement bas et son odeur particulière lui permet d'entrer dans toutes

les préparations à adoucir. C'est un fixateur de premier ordre qui corrigera la fugacité de bien de produits artificiels.

L'essence de fleurs de *Champaca Michelis* de Mayotte est une essence de la famille des Ylang, mais avec la finesse des essences obtenues par les dissolvants, sans aucune dénaturation comme cela arrive malheureusement avec les essences distillées à la vapeur d'eau. Le plus grand avenir attend ce produit qui remplacera, dans beaucoup de préparations, l'essence d'Ylang ou même certaines essences de fleurs de Grasse, et des mélanges d'extraits de pommades que l'on utilise que pour donner aux compositions la fraîcheur particulière des fleurs naturelles.

Ces deux produits sont actuellement dans le commerce et un débouché leur est assuré chez tous ceux qui veulent faire bien et nouveau.

## Savon pour le nettoyage des mains très sales

On sait que les chauffeurs, mécanos et autres gens à occupations essentiellement salissantes et cambouissantes se détachent les mains en lavant à l'essence ou en frottant avec de l'huile avant d'employer le savon et l'eau. Ceci n'est pas toujours pratique, ni faisable. C'est pourquoi on a lancé, ces dernières années, à grand renfort de publicité, divers savons spéciaux efficaces quand les autres ne le sont pas. Il est facile de préparer de tels produits en incorporant à du savon une matière en quelque sorte abrasive, qui racle la peau et absorbe le cambouis. Ne pas employer le sable qui donnerait à l'emploi une sensation très désagréable, mais la sciure finement tamisée, la poudre de liège. Et en employer une assez forte quantité : 10 % par exemple, en prenant soin de malaxer parfaitement et d'éviter de laisser la masse en repos tant qu'elle est fluide. Pratiquement et en petit, le mieux est d'employer le savon gras.

On pourra augmenter son efficacité en ajoutant également avant malaxage, un peu d'un solvant des graisses : essence de pétrole, benzine, alcool dénaturé, mais pas trop, parce qu'alors la masse trop fluide se déshomogénéise au repos. Il y aurait lieu, pour une fabrication industrielle, d'étudier une combinaison de savon, de sciure et de solvant ayant ou à peu près les mêmes densités, ce qui donnerait des émulsions très stables. Nul doute qu'on ne puisse aisément obtenir cela en mélangeant divers dérivés chlorés des hydrocarbones, de façon à obtenir un solvant isodence, incombustible et peu volatil.

A. C.

## Trop d'Art

Nous empruntons à notre confrère *La Publicité*, l'amusante anecdote suivante :

L'image ne suffit plus à la publicité, voici qu'elle a recours à la sculpture. On peut voir un peu partout, dans les devantures des coiffeurs, herboristes et autres marchands de « soins de beauté », une réclame pour une certaine pommade merveilleuse et qui se compose de deux moulages de mains grandeur naturelle.

L'une de ces mains, avant l'usage de la pommade — dit la pancarte — est rougeaude et enlaidie affreusement par des engelures. L'autre main — après l'usage — est fine, blanche, pure, aristocratique.

Jusque-là, rien de bien extraordinaire, mais ce qui devient tout à fait étrange, c'est que la main, *après l'usage*, s'orne d'une bague en or.

On avait fabriqué des milliers de pommades ayant toutes les vertus les plus étonnantes, donnant le teint de lis, l'éclat des yeux, la douceur de la peau, voire la taille svelte et la gorge de Vénus, mais pas encore une pommade vous faisant pousser au doigt une bague en or qui, sans doute, s'orne d'une pierre au second flacon et, qui sait, se trouve peut-être contrôlée au troisième !



## A QUOI TIENT L'INFÉRIORITÉ DES ANGLO-SAXONS



Edmond Demolins pouvait écrire, il y a quelques années, « à quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons » au point de vue commercial. Nous pouvons prendre le contre-pied de son exposé, au point de vue scientifique.

Notre confrère *The Chemicals News* affirme que l'état d'infériorité où se trouve nos voisins, provient surtout du peu de considération accordée aux ingénieurs et aux chimistes et aux faibles salaires qu'on leur offre. D'après l'auteur, cet état de choses tient d'abord à l'ignorance des patrons et, ensuite, au faible rende-

ment de beaucoup de techniciens anglais, probablement à cause des mauvaises méthodes d'études employées dans les facultés anglaises.

Une grande partie des usines chimiques anglaises comme aussi les services techniques de l'Etat sont dirigés par des hommes n'ayant reçu aucune culture scientifique et fréquemment ignorants des principes qui sont à la base des fabrications qu'ils dirigent. De tels employeurs ne peuvent pas donner à leurs subordonnés instruits, la place qu'ils devraient occuper.

Au Congrès international de Chimie de Londres, M. E.-F. Ehrhardt, de la Badische fabrik qui connaît très bien l'Allemagne et l'Angleterre pour avoir étudié et travaillé dans ces deux pays, disait qu'alors que ses condisciples des facultés anglaises avaient les plus grandes difficultés à trouver des situations, les chimistes allemands, au contraire, étaient accueillis par leurs concitoyens avec beaucoup de faveur.

Les Français ne méritent pas un tel reproche, du moins depuis quelques années et le nombre des demandes, notamment dans l'Industrie de la Parfumerie, dépasse de beaucoup le nombre des chimistes de la partie, disponibles.

Un certain nombre de maisons qui ne s'occupent que de produits naturels, qui n'avaient pas cru, jusqu'ici, à la nécessité absolue d'une excellente direction de leur service technique, ont fini par reconnaître que leurs achats, leurs fabrications, leurs ventes seraient énormément améliorées par le soutien d'un chimiste analyste exclusivement occupé à la vérification constante des arrivages, des produits fabriqués, et des produits concurrents. D'ici quelques années, nos usines françaises n'auront rien à envier à celles de nos voisins de l'Est.

Ch. Pacaut.

## CRÈMES ET GLYCÉROLÉS

L'article de M. P. Marty sur le même sujet, que nous avons publié dans notre numéro d'août dernier, nous a valu quelques remarques. Notre collaborateur consulté, nous a envoyé la réponse suivante :

La première partie de notre étude ayant rapport aux Glycérolés ne peut soulever aucune objection, le sujet étant classique et déjà étudié par maints auteurs, nous n'avons fait œuvre que de simple compilateur, après avoir cependant préparé plusieurs fois les spécialités décrites ; mais en ce qui concerne les crèmes saponifiées, nous avons remarqué que le tour de main est encore difficile à acquérir et que, seuls, quelques praticiens exercés et déjà au courant de la question ont pu utiliser nos quelques indications.

La crème au stéarate notamment, qui paraît tenter beaucoup de préparateurs,est beaucoup plus facile à préparer qu'on ne se le figure. La proportion indiquée de 12 % d'acide stéarique ou, plutôt, de stéarine blanche du commerce est, selon les uns, trop élevées ; nous ne voyons aucune objection à ce qu'elle soit diminuée selon le goût de la clientèle à servir. Quant à la proportion d'alcalin indiquée, elle est évidemment insuffisante pour saturer complètement l'acide gras, mais il est nécessaire de ne pas obtenir une crème alcaline dont les effets sur l'épiderme iraient à l'encontre du résultat cherché.

La quantité théorique de soude caustique nécessaire pour saturer 100 gr. d'acide stéarique est d'environ 22 grammes, mais la quantité suffisante pour donner une émulsion stable est de 16 à 18 grammes. Si on préfère utiliser le carbonate de soude anhydre (en poudre), 20 grammes suffisent amplement, mais si on emploie le carbonate cristallisé pur près de 30 gr. sont nécessaires, le produit cristallisé contenant 10 mollécules d'eau qui réduisent proportionnellement son efficacité.

Le Spermaton est un savon de spermacéti ou blanc de baleine obtenu en émulsionnant le corps gras au moyen d'une solution de savon de Marseille, puis en le saturant de soude. Le Spermacéti donne beaucoup de corps à la crème, et laisse à la surface de la peau un enduit blanc nacré adhérent et d'un bel effet, mais si la crème est trop forte, ce dépôt reste pulvérulent et s'enlève en écailles ; il faut donc diluer plus abondamment cette crème ou, ce qui est préférable, la mélanger à la crème au stéarate qui a trop peu d'action sur l'épiderme. Le mélange des deux produits est supérieur à chacun d'eux pris séparément.

Le Cremogen,dont nous ne connaissons pas la composition, est la propriété de la Trommer C° Ld, 27, Chaterhouse, Londres (E. C.).

Nous espérons que nos lecteurs seront heureux de compléter ainsi les renseignements que nous leur avons donnés précédemment.

Paul Marty.




Le Gaïac est une essence exotique considérée comme le type des zygophyllées pouvant atteindre 15 mètres dans les sols et sous les climats qui lui conviennent.

Ces feuilles, pennées et souvent ponctuées, sont opposées et stipulées.

Les fleurs, dichlamydées, sont symétriques, régulières, hermaphrodites; les pétales, onguiculés, alternant avec les segments du calice, sont à préfloraison imbriquée; les étamines en nombre double des pétales, sont élargies à la base; l'ovaire, unique, à placentation axile, porte quatre ou cinq sillons, est divisé en quatre ou cinq loges avec, dans chacune d'elles, deux ou plusieurs ovules à l'angle interne.

Le fruit apocarpe, oligosperme, capsulaire, porte quatre ou cinq angles ou ailes et s'ouvre par autant de valves laissant fuir des graines ovées et lisses qui vont se rider, devenir rugueuses en se desséchant; l'embryon est vert, la radicule supère, les cotylédons foliacés et l'albumen blanchâtre, peu abondant, d'aspect cartilagineux.

Gayer classe le gaïac parmi les bois très lourds, avec un poids spécifique moyen de 130 à l'état sec. Extrêmement dur, l'ébénisterie le tient, à ce point de vue, pour équivalent à l'ébène et, de même que le palmier, on peut le considérer comme à peu près infendable. Dans sa classification basée sur le retrait qu'ils subissent en passant de l'état vert à l'état sec, Gayer le range parmi les bois qui, comme le noyer et le châtaignier, ont un travail et un retrait assez important, 6 % en moyenne. De même que le bois et le sureau, c'est un bois très odorant dont l'arome est surtout sensible lorsqu'on le râpe.

Le cœur, plus foncé que l'aubier, est olivâtre sombre, grâce à la superposition du vert de la résine gluante sur le fond noir du cœur, l'aubier, très distinct, est jaune.

Il est donc facile, d'après ces données, d'authentiquer un bois de gaïac. Mais, naturellement, plusieurs variétés sont utilisées par l'industrie. Le *Guaiacum officinale* (Linné) encore appelé *G. bijugum*, ou *G. wood* et *liguum vitæ* par les anglais, *Pokhout* par les hollandais, *Pockhols* par les allemands, et *legno di Guiaco* par les italiens, répond à la description donnée. Il provient des plaines arides de Cuba, la Jamaïque, Saint-Domingue, la Trinidad, la Martinique, la Nouvelle Providence, la Colombie et le Venezuela.

Il est très réputé pour ses propriétés stimulantes qu'il doit à un principe actif : la gaïacine contenue dans une gomme résine imprégnant à la fois l'écorce et le bois, mais la première surtout, auxquels elle communique une saveur légèrement âcre et amère. En raison de sa richesse plus grande, l'écorce est plus active; épaisse, lourde, ayant l'aspect du cuir, elle est brune et s'écaille à l'extérieur, laissant voir une deuxième couche vert sombre au-dessous de laquelle s'en trouve une autre blanc sale. Il n'est pas indifférent d'indiquer ces caractères, car le bois de gaïac nous arrive en bûches comprenant l'écorce et l'aubier, longue de 1m50 à 3m50 suivant le diamètre.

Le grain, d'une extrême finesse, fortement serré, donne une surface lisse et sans éclat, froide et grasse au toucher. Les pores, ou lumières des vaisseaux sont à peine visibles, ovales, assez nombreux dans la zone dite poreuse, épars ailleurs, brillants dans le cœur. Les rayons, longs et ondulés, très régulièrement répartis, sont d'une telle finesse qu'il n'est pas possible de les distinguer à l'œil nu. L'aspect verdâtre des vaisseaux, perceptible surtout dans les sections radiales, est dû à une résine de couleur verte encore qu'on y rencontre aussi parfois une résine rouge.

C'est à ces résines que le gaïac doit ses propriétés de sudorifique puissant, mais la pharmacie n'achète que les déchets du travail de ce bois très recherché pour sa remarquable solidité. On l'emploie souvent, en effet, aux lieu et place du métal pour des objets ayant à supporter de gros efforts, comme les roues des poulies, les dents d'engrenage, etc. Certaines de ses fibres ont, en effet, une disposition curieuse qui les fait traverser diagonalement les autres, de là l'extrême robustesse de ce bois.

Il renferme de 5 à 6 % d'une essence solide dont l'odeur rappelle à la fois celle de la violette et celle du thé. L'eau est colorée par lui en jaune clair, tandis que l'alcool se teinte en jaune foncé.

Son ignition se fait avec une flamme tranquille et régulière, un dégagement assez abondant de fumée et l'exsudation d'une gomme rouge; le charbon obtenu est incandescent.

*(A suivre)*

G. CHARRIÈRE,
*Ingénieur-agronome*



# LE COMMERÇANT FRANÇAIS



La Chambre de Commerce française de Montréal vient de publier en un splendide ouvrage, le résultat de ses 25 années de travaux au Canada.

En dehors des documents précieux sur le Dominion, on y trouve en abondance les renseignements propres à favoriser le développement de nos relations et d'intéressantes études sur notre façon de comprendre les affaires.

Nous y trouvons notamment l'opinion synthétique du commerçant étranger sur le Français et nous sommes heureux, nous trouvant en parfaite concordance d'idées avec l'auteur de cette étude, d'en publier les points principaux.



Champ de Jonquilles à Hyères (Var)

On entend souvent dire que le Français n'est pas commerçant, que sa prudence excessive étouffe en lui tout esprit d'entreprise. Il est même assez étrange de constater que c'est dans la bouche des Français eux-mêmes et dans les colonnes de leurs journaux, que cette affirmation se rencontre le plus souvent. On sait que c'est un de nos travers nationaux que de nous « débiner ».

L'aptitude commerciale du Français est, à la vérité, très différente de celle de l'Allemand, de l'Anglais ou de l'Américain, mais il ne faut pas en conclure qu'elle soit moindre. Les concurrents apportent, il est vrai, une ardeur plus grande à vendre des produits inférieurs aux nôtres ; ils cherchent avant tout le succès dans la quantité, nous le cherchons dans la qualité. On peut nous reprocher d'être des vendeurs moins « agressifs » que les Allemands ou les Américains, mais nos concurrents conviennent que, sur ce point, nous avons fait des progrès considérables depuis quelques années.

Notre Office national du commerce extérieur, nos Chambres de Commerce, ont vu rapidement grandir leur influence et notre expansion commerciale en a reçu une impulsion qu'il est impossible de méconnaître. Dans la Métropole, dans les Colonies, à l'Étranger, les commerçants ont fait preuve depuis quelques années, d'une ardeur nouvelle dont les heureux résultats sautent aux yeux. Sans avoir rien perdu de ses qualités de prudence, de patience, de persévérance et de sage administration qui demeurent le solide fondement de ses conceptions commer-

ciales, le commerçant français du XX^e siècle a su adapter de nouvelles méthodes aux exigences nouvelles de la Vie économique moderne.

M. d'Estournelles de Constant disait dernièrement :



Champ de violettes à Hyères

« Nous ne nous rendons pas assez compte en France, que nos productions sont exceptionnelles; c'est à l'Etranger que je m'en suis rendu compte. Soit en Amérique, soit ailleurs, j'ai toujours vu qu'en réalité, ce que les Etrangers recherchent,ce sont les produits français. Tout ce que la France produit est supérieur. Nous ne savons pas le reconnaître, mais nous savons très bien en jouir et les étrangers, moins gâtés que nous, n'hésitent pas ; en sorte que la France est destinée à devenir le premier pays du monde si elle voulait, si elle avait confiance en elle, si elle osait ».

« Dans le monde entier, la marque française d'un produit quel qu'il soit, est, aux yeux du consommateur, du détaillant ou du marchand de gros, une garantie absolue de supériorité ».

Il ne nous reste donc qu'à suivre les conseils de M. d'Estournelles de Constant :

Ayons confiance en nous, Osons, Voulons.

Quelle que soit l'importance de notre production, que nous soyons gros ou petit industriel ou commerçant, ayons confiance, nos produits français peuvent se vendre dans le monde entier.

Osons les offrir. Il n'est pas difficile, grâce aux Chambres de commerce françaises établies à l'Etranger, de connaître les droits de douane afférents aux produits que nous pouvons vendre, établissons des tarifs en langues diverses avec les prix en monnaies du pays.

Procurons-nous de bons agents, français si possible ; là encore, les Chambres de commerce ou l'Office national nous donneront de précieux renseignements. Si nous n'en trouvons pas, passons-nous-en, adressons-nous directement aux commissionnaires, aux marchands de gros et de détail.

Il sera aisé, en se renseignant avant d'exécuter toute affaire proposée, et en n'acceptant, au besoin, que des termes moyens sous escompte, de ne pas encourir plus de risques avec la clientèle éloignée qu'avec la clientèle française.

Le parfumeur qui vend au coiffeur, par exemple, n'en est plus à s'étonner de rentrées difficultueuses... nous sommes persuadés qu'il trouvera de plus agréables, de moins dangereux et de beaucoup plus grands débouchés à l'exportation.

Soyons tous exportateurs.

Et nos clients étrangers seront tous certainement de l'avis de ce Canadien : « J'admire la régularité des méthodes de mes correspondants français et leur exactitude en toute chose. Je n'hésite pas à dire que, de tous les commerçants ou industriels étrangers, avec lesquels je suis en correspondance, c'est avec les Français que ces relations sont les plus agréables et les plus fructueuses ».

Nous nous mettons, bien entendu, à la disposition de nos lecteurs qui cherchent de

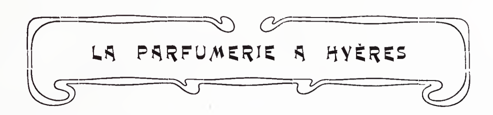


Récoltes de violettes

bonnes relations à l'Etranger, et nous leur rappelons que la *Parfumerie Moderne* est, aujourd'hui, lue dans tous les pays du monde et qu'ils trouveront, par son intermédiaire, les meilleurs correspondants.

*La Parfumerie Moderne.*





# LA PARFUMERIE A HYÈRES

Certaines localités du département du Var, se livrent, depuis quelques années, à la culture des fleurs à parfum. Leur but a été, jusqu'ici, l'exportation des fleurs coupées; mais, comme à une saison relativement courte où l'exportation des fleurs est rémunératrice, succède une période de longue durée où les plantes continuent à fleurir, leur utilisation pour la fabrication des essences est très avantageuse.

La ville d'Hyères et ses environs, renommée dans le monde entier, pour son climat merveilleux, chaud ; abritée des vents froids, étagée au bord de la mer, offre justement au floriculteur une parfaite diversité de terrains et d'altitudes, où la culture de toutes les fleurs à parfum est aisée.

C'est surtout depuis cinq ou six années que les plantations ont pris une réelle extension : les terrains sont partagés entre les cultures maraîchères et les exploitations florales. Cette année, les pluies fréquentes ont été défavorables aux fleurs, mais ont, au contraire, donné une avance notable aux primeurs. C'est par trains entiers de 500.000 kilogs que les légumes de toutes sortes partent chaque jour d'Hyères. En temps normal, les expéditions de fleurs ne sont pas moins importantes.

Les Narcisses, Jonquilles et Jacinthes qui poussent à l'état sauvage dans toutes les prairies du Var, viennent à merveille dans les cultures Hyéroises, la Violette y est tout particulièrement abondante et, dès maintenant, les distillateurs de Grasse se sont entendus avec les cultivateurs varois : Solliès-Pont, la Farlède (où une firme marseillaise installe une usine), Hyères, livrent chaque année des milliers de kilogs de fleurs et de feuilles de Violettes : les variétés les plus importantes sont la *Luxonne* à fleurs très grandes et très odorantes, la plus répandue ; la *Princesse de Galles*, à floraison abondante ; la *Wilson*, bleu pâle ; la *V. Czar* ; puis, au deuxième rang, *Souvenir de Madame Josse*, *Madame Fichet-Nardy* et *Madame Schwartz*. Toutes ces variétés sont sélectionnées et très parfumées.



**Usine Montaland, Sève et Robert**

La Tubéreuse pousse admirablement à Hyères et donne des rapports de 12 à 15.000 fr. à l'hectare ; la rose vient moins bien, on ne peut pas la greffer sur l'églantier, ce qui rend plus difficile sa propagation.

Le Jasmin donnera certainement des résul-

tats, le Mimosa est abondant ; bref, les principales fleurs odorantes sont là dans leur habitat préféré.

Ce sont trois lyonnais qui ont pris l'initiative d'installer une usine pour le traitement des fleurs à Hyères ; tous les trois ont une compétence toute particulière et leur union sera certainement des plus fertiles : M. de Montalland, ancien chimiste des plus importantes manufactures grassoises et propriétaire d'une distillerie en Bulgarie, est directeur technique ; M. Sèves qui a fait ses preuves dans plusieurs grandes industries avec succès, le directeur commercial et M. Robert, président du Syndicat des Horticulteurs, grand exportateur de fleurs, directeur de la *Revue* des producteurs de fleurs, est particulièrement indiqué pour connaître des cultures et de leur rendement ; ses amicales relations avec tous les producteurs de la région lui assurent l'appui et le concours des agriculteurs. Leur industrie n'est qu'à son début, mais il n'est pas douteux qu'elle ne prenne rapidement une grande extension. Nous ne pouvons que les féliciter d'avoir essayé de décentraliser la production des parfums de fleurs, c'est un exemple qui sera sûrement suivi, si nous en croyons les informations que nous avons recueillies, et une cause de légitime émulation pour les maisons déjà établies dans la région.



Culture de Tubéreuses et de Violettes à Hyères

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, des vues des Cultures d'Ollioules où une usine s'installera dans quelque temps. Petit à petit, toutes les ressources florales de notre belle « Côte d'Azur » seront intégralement utilisées pour la plus grande prospérité de notre industrie nationale.

R.-M. Gattefossé.



# UNE ARME A DEUX TRANCHANTS

La manie de légiférer cause quelquefois de cruelles désillusions, celles que nous a procurées la loi sur la répression des fraudes ne sont pas sans amertume.

Que n'espérait-on pas d'une loi si parfaite : grâce à elle, nous ne devions plus consommer que des produits de premier choix. Comme si le Botulisme, maladie causée par les aliments artificiels n'était pas exclusivement allemande ! La France, Dieu merci, a toujours été renommée pour la loyauté de ses crus et de ses produits alimentaires, au point que les Etrangers viennent de tous les points du monde s'asseoir à notre table pour y déguster les meilleurs mets et les meilleurs vins.

C'est une preuve que l'ancienne législation assurait parfaitement la condamnation des fraudeurs. Aussi les résultats de la loi sont-ils bien différents de ceux que l'on attendait. On peut lui attribuer une responsabilité dans la vie chère, et on ne compte plus le nombre de vexations, de poursuites injustifiées, de contraventions qu'elle a déchaîné sur tout un peuple, de commerçants et d'industriels honnêtes.

Sans doute, il existe aujourd'hui une méthode très précise de visites, de prélèvements minutieux, d'expertises, qui met en branle



Culture de violettes sous abris

un grand nombre de fonctionnaires nouveaux et quelquefois intempestivement zélés, mais la loi paraît avoir pour résultat principal de réprimer les fautes sans importances, celles qui ne font de tort à personne.

Qu'est donc devenu cet adage du droit romain qui prétendait que là où il n'y a pas de dommage, il n'y a pas de délit ?

La loi sur les fraudes se caractérise par sa mesquinerie, la subtilité extraordinaire de ses règlements hétéroclites et contradictoires :

Peut-on expliquer pourquoi un produit excellent dans une liqueur, devient nuisible dans un sirop ou une limonade ?

Pourquoi l'acide tartrique ajouté aux sirops n'en transforme que quelques-uns en sirops de « Fantaisie » ?

Pourquoi le sirop de grenadine, qui n'existe pas, est pur fruit et non pas de fantaisie ?

Admettra-t-on, sans protester, les vues de certain laboratoire officiel pour qui, seules, sont commercialement pures, les Essences brutes, mais non plus les essences rectifiées, parce qu'elles ont subi un *retranchement* et ne sont plus telles que la nature les a produites. A ce compte, et malgré les textes, l'alcoolat de citron obtenu par dissolution d'essence brute est seul toléré, les dilutions d'essence déterpénée ou concentrée ne le sont plus, l'essence d'amandes amères à 2 % d'acide prussique est inoffensive et l'essence sans acide est dangereuse.

Nous pouvons bien l'accepter, puisque personne n'a protesté lorsqu'il a été solennellement déclaré que le Menthol, du seul fait qu'il est cristallisé, devient médicamenteux, et que les essences d'eucalyptus, santal, thym sont hygiéniques et leurs constituants pharmaceutiques (même quand il s'agit d'essences à 95 % de constituant pur).

On nous a dit, hier, que ce qui distingue le produit curatif du produit hygiénique, c'est la dose du produit actif (dose médicamenteuse dans le premier cas, dose préventive dans le second), ce qui paraissait logique ; aujourd'hui, au nom de la même loi, tout est changé.



Jardin botanique à Hyères



Paysanne Hyèroise

Demain, grâce à M. Vaillant qui a démontré que toutes les essences peuvent être toxiques (avantages qu'elles partagent avec tous les corps de l'Univers, employés à haute dose), on nous en interdira peut-être l'emploi !

On demande déjà la prohibition de la paraphénylénediamine et de toutes les teintures pour cheveux, sous prétexte qu'elles causent quelques accidents à des personnes prédisposées : eczémateuses et arthritiques. Il est cependant prouvé que, grâce aux anomalies connues sous les noms élégants d'idiosyncrasies et d'anaphylaxie, ces mêmes personnes sont capables de transformer en toxiques les drogues les plus inoffensives.

Il est vrai que la prohibition n'existerait pas pour les pharmaciens. Peut-être ont-ils le pouvoir d'éviter les inconvénients signalés ?

Quoiqu'il en soit, les pharmaciens espéraient que la loi sur les fraudes leur serait favorable, ils sont les premiers à en souffrir et pour les moindres causes, qu'on en juge :

L'un d'eux a été condamné à 500 francs d'amende parce qu'il manquait 15 gr. de sucre dans un litre de sirop, l'autre parce qu'une potion à la gomme, tout en étant très correcte au point de vue médical, était un peu trop pauvre en gomme ; un troisième, parce que sa quinine était trop pure !

Et quelques-uns, comparables aux grenouilles qui réclament un roi, sollicitent une

loi pour remplacer les vieilles ordonnances de Germinal et d'avant. Que Dieu nous en garde ! Ces vieilles lois ne peuvent plus du tout être appliquées, dans aucune de leurs prescriptions. La jurisprudence consacre l'usage et les nécessités du commerce, n'est-ce pas amplement suffisant ?

Si une nouvelle loi doit nous apporter autant d'avantage que celle sur la répression des fraudes, qu'elle reste dans les cartons, qu'elle ne voie jamais le jour !

Entre bons confrères, avec des juges comme il y en a à Paris comme à Berlin, nous nous arrangerons toujours ; avec des textes et des fonctionnaires nouveaux, ce serait la ruine de cinq professions florissantes.

G. Abel.



## Les ESSENCES DÉTERPÉNÉES dans l'ALIMENTATION



Au moment de mettre sous presse, nous recevons du Service de répression des fraudes, la lettre suivante, qui démontre que les difficultés de tout ordre que l'on suscite pour l'application des nouvelles lois viennent bien des sous-ordres trop zélés et non pas des directions centrales presque toujours confiées, comme c'est le cas, à des hommes de haute valeur et de grande culture scientifique.

République Française. — Ministère de l'Agriculture.

Paris, le 11 mars 1912.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 10 février, j'ai l'honneur de vous informer que rien ne s'oppose à l'emploi des essences naturelles déterpénées pour la fabrication des sirops, liqueurs et produits de la confiserie.

Il y a lieu, en effet, de considérer les essences naturelles déterpénées comme étant encore des essences naturelles.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture.

Pour le Ministre et par autorisation, *Le Directeur des Services Sanitaires et Scientifiques et de la Répression des Fraudes*,

Roux.




La parfumerie mène à tout... à condition d'en sortir. Après notre collègue Lacambra qui a inventé la poudre, ou du moins un explosif nouveau d'une force balistique extraordinaire, voici le fabricant parisien bien connu de parfums synthétiques, M. Verley qui vient de trouver la méthode pour fabriquer l'or.

Déjà depuis de longues années, ce chimiste distingué fabriquait de l'or... sous les espèces de parfums artificiels à gros bénéfices, notamment le vert de violette, qui porte son nom, la vanilline, le camphre artificiel et maints autres produits fort intéressants. Mais quoique de bon rapport, ils étaient certainement de placement moins aisé que les lingots d'or qui sortent aujourd'hui de son laboratoire. L'or synthétique a été le rêve de longues générations d'alchimistes et la pierre philosophale a été recherchée depuis que l'or a sa valeur, des manuscrits poudreux et incompréhensibles donnent des recettes mystérieuses, mais il est probable que ce n'est pas celles-là que M. Verley utilise.

Déjà à la Société Alchimique de France, société dont les membres professaient, bien avant la découverte du radium, les idées nouvelles sur la décomposition des corps « dits simples » et l'unité de la matière, on parlait ouvertement de la transmutation de métaux et des échantillons avaient déjà été soumis à des savants notoires. Mais il ne paraît pas que la solution ait été, au point de vue pratique, poussée aussi loin que celle que l'on nous annonce.

A vraiment parler, ce n'est pas M. Verley qui a découvert le procédé, mais il a fait connaissance, il y a quelque temps, d'un empirique dont les théories avaient besoin d'être éclairées d'un jour plus scientifique. C'est de cette collaboration d'un moderne alchimiste et d'un fabricant de parfums artificiels qu'est sortie, pour la première fois, la formule de l'or synthétique vraiment industriel puisqu'il

ne revient, paraît-il, qu'à 500 francs le kilogramme.

Cette découverte, qui fera beaucoup de bruit, est-elle destinée à changer les conditions d'existence de l'humanité, c'est possible ; qu'elle lui apporte le bonheur, c'est beaucoup plus douteux.

Et sans attendre la confirmation de l'étonnante nouvelle, disons que nous préférerions l'annonce de l'acclimatation d'un légume bon marché tel que le soja, qui, comme celle de la pomme de terre, pourrait apporter aux hommes la vie saine et bon marché.

X...




## Défendons-nous

Devant l'envahissement des produits étrangers, qui font une redoutable concurrence à notre production française, on nous demande s'il ne serait pas possible de demander le paiement d'une patente à tous les voyageurs étrangers entrant en France.

Il est évident que nos nationaux paient des impôts qui, on le sait, sont plus importants que ceux que paient les fabricants Allemands, Autrichiens, Anglais ou autres. La douane rétablit jusqu'à un certain point la balance, mais ne nous protège pas encore suffisamment.

Lorsque nous allons dans des pays amis, comme la Russie, par exemple, offrir nos spécialités, nous payons une patente sans que les relations amicales des deux nations en soient troublées. Pourquoi ne pas en faire autant avec les pays à qui ne nous lient aucun engagement cordial ?

Nous soumettons la proposition à nos représentants, à la Chambre et au Sénat, qui lisent la *Parfumerie Moderne*.

## Surenchère

Depuis que les essences déterpénées sont adoptées par tous les fabricants, on assiste à une lutte assez ardente entre les différents fabricants.

Les spécialistes français ont obtenu des tarifs protecteurs, mais leurs concurrents étrangers fabriquent des essences « Surdéterpénées » en jouant sur les mots : il y a terpènes ou terpènes comme il y a fagot et fagot : terpènes, sesquiterpènes, polyterpènes, hemiterpènes, homoterpènes, dihydroterpènes, allons-nous voir sur le marché des essences dé-polyterpénées, dé-hidroterpénées, etc. ; ce serait assez comique.

La langue française ne se prête guère à de telles combinaisons. Déterpénée, veut dire sans terpènes qu'ils soient poly, sesqui, ou super, et une essence ne peut être que bien déterpénée ou pas déterpénée du tout. A quoi bon faire de la surenchère ?

## Les orangers dans l'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud s'apprête à envahir le marché mondial des Agrumes par une production sur une vaste échelle. Il paraît que le climat et le sol se prêtent particulièrement à cette culture. Les Citronniers sauvages et les Limettiers croissent abondamment dans le Veldt, et on les emploie comme porte-greffe, car ils possèdent, paraît-il, un système radiculaire très développé, qui rend l'irrigation superflue. A ce qu'on dit, le bon marché du sol et de la main-d'œuvre dans l'Afrique du Sud compensent trsè largement les frais de transport, qui sont considérables ; et le fait même que les arbres fruitiers de la Rohdésie mûrissent pendant l'été, est regardé comme un avantage, ces fruits pouvant arriver sur le marché à une époque où les Oranges sont en très petit nombre.

Il n'est pas probable que les cultivateurs de l'Afrique du Sud essaient, dès à présent, d'entrer sur le marché de New-York ; on vient de faire, au contraire, des envois considérables au marché de Londres ; mais dans les cas où une concurrence trop vive se produirait sur ce marché, les fruits des Indes occidentales et de la Méditerranée afflueraient à New-York en plus grande quantité.

N'aurons-nous pas bientôt une essence de Citron Sud-Africaine qui, comme l'essence d'orange de la Jamaïque, viendra régulariser les cours !

## Coopérative de Fleurs d'oranger des Alpes-Maritimes

Voici les résultats donnés par la Coopérative de propriétaires d'orangers des Alpes-Maritimes.

Année 1904 : 1.031.821 kilos de fleur, dont 722.176 kilos vendus aux parfumeurs et 250.088 kilos distillés par la Coopérative. 50.000 kilos de fleur invendus, durent être détruits ; prix payé aux coopérateurs 0 fr. 505 le kilo, malgré tout, supérieur à celui du commerce.

Année 1905. — 736.503 kilos, dont 648.400 ki-

los vendus aux parfumeurs et 77.185 kilos distillés ; prix payé, 1 fr. 20 le kilo.

Année 1906. — 72.884 kilos, entièrement vendus aux parfumeurs ; prix payé, 1 fr. 54.

Année 1907. — 1.526 kilos, vendus à la parfumerie ; prix payé 1 025.

Anné 1908. — 1.107.266 kilos, vendus à la parfumerie ; prix payé 0 fr. 975.

Année 1909. — 1.235.259 kilos, vendus à la parfumerie ; prix payé, 1 fr. 245.

Année 1910. — 1.315.620 kilos, dont 1.138.463 vendus à la parfumerie, et 177.157 kilos distillés par la Coopérative ; prix payé, 0 fr. 85 le kilo.

Année 1911. — 1.800.000 kilos, dont 1.110.000 kilos vendus à la parfumerie et 700.000 kilos distillés par la Coopérative, dont une partie du produit encore en cave.

Avant la création de la Coopérative, le prix moyen des sept années précédentes avait été de 0 fr. 41 le kilo de fleur ; le prix moyen de sept années, depuis lesquelles fonctionne la Coopérative, est de 1 fr. 10 le kilo.

Dans deux ans, la Coopérative aura, en constructions et matériel, un capital de 200.000 francs entièrement payé.

Ces chiffres ont leur éloquence.

## Alcool styrolique cristallisé

*Alcool styrolique cristallisé.* — Cette nouvelle base qui a un vif succès en parfumerie, n'a rien de commun avec l'alcool ou l'acide cinnamique comme quelques chimistes ont paru le croire. C'est le véritable alcool styrolique :

$$C6\ H5\ CH \overset{\diagup OH}{—} CH\ 2\ OH$$

alors que la formule de l'acide cinnamique est :

$$C6\ H5\ CH = CH — COOH$$

et celle de l'alcool cinnamique :

$$C6\ H5\ CH = CH — CH_2\ OH$$

C'est donc un corps inédit et susceptible de belles applications, grâce à son odeur capiteuse et chaude, et à sa ténacité extraordinaire.

Quant à l'acétate de l'alcool styrolique, il est très différent comme parfum, son odeur est légère, s'allie parfaitement à celle des linalols pour la composition des lilas, muguets, etc. ; c'est l'acétate normal de l'alcool précité, et son prix relativement bas lui réserve un avenir brillant.



## NOUVEAUX PARFUMS ARTIFICIELS



Nous avons eu l'occasion d'examiner un certain nombre de parfums nouveaux fort intéressants ; nous citerons entr'autres les suivants :

*Alcool phénylpropylique et son acétate.* — L'Alcool, très puissant, chaud, légèrement gras, rappelle l'essence de pommade de tubéreuse ; corrigé convenablement, il donnera des fonds capiteux, certainement fort agréables. L'acétate est plus léger, plus plaisant, à notre goût et nous semble indiqué pour les Réséda et notes analogues.

*Myristate d'éthyle et de méthyle.* — Le Myristate d'éthyle est un iris léger, excellente base pour des mélanges de violette. Il n'a pas la lourdeur de l'essence véritable d'iris à laquelle il s'allie d'ailleurs à la perfection en l'affinant, et peut entrer en doses plus massives dans les mélanges.

L'éther méthylique est peu odorant et plutôt dans la note muguet.

*Oxyde de phényle cristallisé.* — Nous avons décrit la fabrication de cet éther oxyde, base de la plupart des essences de géraniums artificiels ; on le mélange généralement à des terpènes de géranium pour le ramener à la concentration convenable.

*Diphénylméthane cristallisé.* — Est de la même classe, d'une note un peu différente, peut être plus agréable.

*Oxyde de phénylcrésyl.* — C'est plutôt une essence de rose artificielle ou, du moins, un géranium rosat. Nuance très particulière et suave, convenable pour les parfums de luxe. A essayer.

*Formiate de Benzyle.* — Est déjà assez connu comme succédané de Jasmin, il n'a pas l'odeur acidulée et éthérée de l'acétate et doit lui être préféré généralement.

*Méthylparatolylcétone.* — Succédané de Coumarine, dit-on, mais bien plutôt excellente base de Mimosa, de Glycine, Chèvrefeuille et de tous les parfums mielleux et sucrés. Excellent produit.

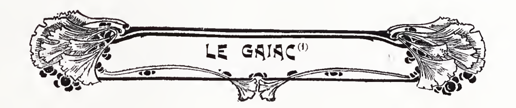
*Acétate de Guaiol.* — Odeur légère de bois, pourra rendre quelques services dans des cas spéciaux.

*Ether Métacresolphénylique.* — Moins intéressant à notre avis.

*Phénacétate de Phénéthyle.* — Cette base de jonquille est, au contraire, un des corps qui aura le plus de succès cette année.

Tous les produits sus-nommés sont actuellement dans le commerce et sont déjà essayés dans maints laboratoires. Les préparateurs qui veulent être au courant des nouveautés possibles, seront sages de s'en procurer.

G. Courty,
*Ingénieur Chimiste.*



# LE GAIAC[1]

Le *G. blanc* ou *G. à couches irrégulières* de Guibourt n'est plus cylindrique, mais piriforme en coupe transversale. L'aubier est assez épais et la résine, moins abondante et plus irrégulièrement distribuée, laisse mieux ressortir la couleur jaune. Il nous arrive surtout de Curaçao et Porto-Caballa en bûches de 2 m. de longueur sur 15 à 20 centimètres de diamètre.

Dans le *G. noir*, l'aubier, très net, est homogène, jaune, avec mouchetures vertes du côté du cœur qui, lui, est d'un vert très sombre, fonçant encore à la lumière. Ses bûches un peu plus grosses et plus denses que celles du précédent, sont aussi plus estimées et valent 3 fr. le kilog. en moyenne. Saint-Domingue fournit la presque totalité de cette variété.



**Débarquement du bois de Gaïac**

Le *G. à odeur de vanille* fournit un très joli bois dont l'odeur balsamique assez analogue à celle de la vanille, est perceptible même sur l'arbre non débité.

Dans les espèces autres que le G. officinal, on distingue le *G. des Caracas*, encore appelé *G. arboreum*, *Guaiacan* dans l'Amazone, *Falo Santo* au Brésil, *Maracaibo liquum-vitæ* par les anglais. C'est un bois un peu moins lourd que le G. officinal, mais d'une extrême dureté, au tissu très serré et lisse. Souvent confondu avec ce dernier, on l'en distingue cependant par ce fait, qu'il ne colore pas l'eau, teinte à peine en jaune l'alcool et exsude une résine jaune en brûlant. Il semble peu odorant.

Très semblables aux précédents, on connaît encore le *G. sanctum* qui croît en Floride et à Bahama, le *bois d'écaille* et le *grenadille jaune* de Cuba, mais on les rencontre rarement.

Le *Palo balsamo* ou *Bulnesia Sarmienti* est bien plus intéressant pour la parfumerie. C'est également une zygophyllée qui, dans les terres fertiles et profondes de la République Argentine de Saint-Domingue et de la Jamaïque, atteint le développement d'un bel arbre semblable au G. officinal. Son bois renferme de 5 à 6 % d'une essence visqueuse, dont on utilise l'odeur marquée de rose-thé pour adultérer l'essence de roses. Il n'est, lui-même, pas exempt de la fraude et il est fréquent qu'on rencontre des râpures de buis dans celle du Bulnesia sarmienti.

Les dentistes préconisent parfois des décoctions comme odontalgiques.

L'Afrique Occidentale paraît posséder cette essence ou des variétés très voisines, mais le fait est encore mal élucidé.

G. CHARRIÈRE,
*Ingénieur-agronome.*



# Emploi Simultané des Registres 64 B et 4 CC



L'application des nouvelles dispositions que nous avons obtenues du Ministère des Finances, grâce à l'appui de M. Godard, notre compétent député du Rhône, n'a pas été sans rencontrer une vive opposition de la part des Directions locales qui n'ont dû être prévenues des modifications accordées qu'après nos lecteurs. A Nantes et à Marseille, le conflit n'a pu être solutionné qu'après l'intervention de la Direction géné-

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, N° 2, Février 1912, page 20.

rale. Voici la lettre que nous recevons du Secrétaire du Syndicat Marseillais et la Circulaire en communication, qui pourra servir dans les autres villes de France pour accélérer l'application des nouveaux règlements.

Marseille, le 11 mars 1912.

MONSIEUR,

La publication de mon rapport dans votre beau journal, ainsi que vos démarches et celles du Syndicat de la Parfumerie de Marseille ont enfin abouti au résultat demandé.

Je vous adresse, en effet, ci-joint une copie de la réponse de l'Administration Centrale des Contributions Indirectes au Directeur de Marseille, par laquelle nous sommes enfin assimilés aux Marchands de vins et de ce chef titulaires d'un registre 4 CC.

Cette décision intéressant tous les parfumeurs, je vous serai très obligé de la leur faire connaître.

Avec tous mes remerciements pour le gracieux concours que vous nous avez offert en cette circonstance,

Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

*Signé :* LAMOTTE.

*Direction Générale des Contributions Indirectes. 2e Division, 1er Bureau.* N° 2192

*Circulaire des produits de parfumerie à base d'alcool. — Emploi simultané des registres* 64 B et 4 CC.

Paris, le 26 février 1912.

EXPOSÉ SOMMAIRE DU DIRECTEUR

M. Lamotte, marchand en gros de parfumerie à Marseille, sollicite en même temps la remise d'un registre 64 B pour les envois qu'il effectuera dans la limite de deux litres d'alcool pur et celle d'un registre 4 CC pour les livraisons n'excédant pas 24 litres en volume qu'il fera dans le rayon de l'octroi de sa résidence.

Le Directeur demande si cette double concession peut être accordée.

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION A LA LETTRE DE Mr LE DIRECTEUR EN DATE DU 19 FÉVRIER 1912

Les *produits de parfumerie* à base d'alcool détenus sous le crédit des droits *peuvent, comme les spiritueux de toute nature* placés sous le même régime, être expédiés avec des congés 4 CC jusqu'à concurrence de 24 litres en volume, sous la seule réserve de l'observation des prescriptions du 1° de l'article B de la loi du 29 décembre 1900 (acquits à cautions pour les envois à destinations de villes sujettes). L'emploi de ces congés n'est donc pas limité aux livraisons faites dans l'intérieur d'une même ville.

Quant aux envois de parfumerie ne dépassant pas deux litres d'alcool pur, à destination de villes sujettes à des taxes d'entrée ou d'octroi, ils peuvent, en vertu de la tolérance admise par la note autographiée N° 165 du 19 avril 1904, être effectués avec des laissez-passer 64 B ou, à défaut d'expéditions de ce modèle, avec des congés de ce registre 4 CC spécialement affecté à ces livraisons.

La remise à un même négociant d'un registre 64 B et d'un registre 4 CC, ou de deux registres devant être utilisés sans les conditions ci-dessus rappelées peut donc être autorisée par M. le Directeur.

*L'Administrateur :*
BOIZARD.




Nombreux sont les distillateurs-parfumeurs qui ont joint à la noble industrie des parfums, certaines cultures d'où ils tirent eux-mêmes directement leurs matières premières ; et le mimosa auquel nous allons consacrer une série d'articles, que nous sommes heureux de faire connaître, aux nombreux lecteurs de la *Parfumerie Moderne*, est un de ces arbres à parfums, qui ont obtenu, ces derniers temps, une vogue toute légitime, qui ne cesse de croître.

*Généralités*

On peut, en parcourant le littoral méditerranéen, admirer les monuments que la main de l'homme y a élevés à la science, au commerce ou à l'industrie, mais ce qui frappe le plus, ce qui séduit, émerveille le voyageur ou le touriste, ce sont surtout les curiosités naturelles qu'il rencontre tout le long de sa route, c'est cette exubérante végétation, à coup sûr, la plus variée de l'Europe et, au

renouveau, cette merveilleuse exhibition florale, qui font de la « Côte d'Azur » le plus beau poème de la nature qu'on puisse rêver.

Sur cette côte universellement connue, l'Esterel est un des points les plus pittoresques et les plus dignes de retenir l'attention du géologue aussi bien que du botaniste : c'est là que le mimosa, trouvant la situation la plus abritée et le terrain le plus favorable à son



**Mimosa dans les Maures**

développement, se rencontre le plus souvent, jetant partout sa note joyeuse, au bord de la mer comme au plus haut des monts, dans les taillis ou le long des torrents, formant parfois de véritables forêts, mêlant son subtil parum à l'arôme pénétrant des lavandes et aux vivifiantes senteurs des pins.

Le sol de cette région, éminemment riche en potasse, permet à la plupart des espèces d'atteindre des proportions ailleurs inconnues ; le *Dealbata*, notamment tient le record de la taille. Au cours des nombreuses excursions que nous avons faites durant les douze années que nous avons professé l'agriculture dans ce pays, nous avons souvent constaté que certains sujets dépassaient 8 mètres de hauteur.

Bien placé pour nous livrer à une étude de la grande famille des mimosas, ces ravissants végétaux, dont la profusion le long du littoral contribue si puissamment à l'éblouissante féerie du décor, nous nous sommes cru autorisé à dire tout l'intérêt que pouvait offrir la culture, en général, et le « forçage » des fleurs en particulier, de quelques variétés.

Nous espérons que cet intérêt ne sera pas moindre pour ceux qui ont pu assister à la floraison, que pour ceux qui, sous des cieux moins cléments, obligés d'en juger par quelques rameaux d'or jaillissant d'une gerbe, ne peuvent en imaginer la vision délicieuse.

L'élégance délicate de leur léger feuillage bipenné, se repliant le soir, leur floraison abondante et prolongée, les désignèrent bientôt à l'ornementation des somptueuses villas qui s'égrennent sur la côte, entre Toulon et Menton, s'étagent aux flanc des côteaux et où c'est un ravissement de voir leurs longues grappes émerger des éventails de palmiers et des tiges d'aloès, se profilant sur le fond poussiéreux et morne des oliviers ou tranchant vigoureusement sur la neige éblouissante qui voile presque entièrement la verte frondaison des orangers.

De l'engouement qui ne tarda pas à se manifester pour les blondes ramilles qui concourent si heureusement à la décoration des appartements, devait naître, sur le littoral, de Cannes à Menton notamment, une industrie nouvelle, curieuse et bien locale, le « Forçage » des fleurs.

Les premières expéditions de mimosa ne datent pas de longtemps. Au début, on cueillait directement les rameaux sur les arbres en fleurs, mais bientôt les débouchés se firent si nombreux que la floraison naturelle devint insuffisante et surtout trop tardive. On eut alors l'idée de forcer les rameaux afin d'obtenir artificiellement une floraison plus hâtive. Les procédés employés à cet effet, feront l'objet d'un article spécial.

(*A suivre.*) Francis Orengo.



# L'HYSOPE (1)

*Habitat, caractères.* — Après avoir étudié, pendant de longues années, la *Lavande* et la distillation de sa fleur, il nous est venu le désir de continuer nos recherches sur les différentes plantes à parfum de nos Alpes, si riches en ressources ignorées et perdues. En 1908, nos observations ont porté sur le *Thym* et l'année suivante, nous nous attachions à l'*Hysope*. On nous l'avait signalée dans le Nyonsais, sur le mont Angèle, notamment, et vers le sommet, entre les fentes d'une assise de roches calcaires à peu près dénudée : altitude, 1.500 mètres.

M. J. Milliard, ancien maire de Saint-

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, Novembre 1910, page 225.

Ferréol, un des cultivateurs les plus intelligents de la région, voulut bien nous y accompagner. Là, nous pûmes voir un arc ou deux de la charmante labiée, au parfum délicieux, que le troupeau épargne, lui préférant les fines graminées de la pelouse. A l'exemple du Thym, elle avait dû conquérir autrefois le sol par une lutte patiente et l'avait gardé pour elle seule.

On en retrouvait un autre lot de quelques mètres carrés vers le N.-O. de la montagne, sur le rocher également et, c'était tout, si bien que nous avons gardé de notre course l'impression que l'Hysope est réellement rare, très rare.

C'est une plante qui affectionne les terrains *calcaires* et secs à en juger par les zones où elle a élu domicile, tenant sans doute cette particularité de sa grande sœur la Lavande, qu'il s'agisse du *delphinensis* ou du *fragrans*. Point frileuse, d'ailleurs, puisqu'on la rencontre jusque dans la Maurienne, au climat sibérien,l'Hysope a cependant choisi l'Europe méridionale pour habitat : Grèce, rivages de l'Adriatique, Italie, etc. En France, nous l'avons sur le littoral méditerranéen : de là, elle remonte dans le Sud-Est à travers le Dauphiné, la Savoie, le Bugey, puis, pénètre en plein centre : Cher et Nièvre.

Nous n'essayerons pas de décrire ses caractères : nous sommes un profane en botanique et puis ce n'est pas le but que nous poursuivons. Disons, seulement, que l'odorante labiée a de petites feuilles très rapprochées, étroites et lancéolées, rappelant celles de la Lavande, qui se dessèchent et tombent à l'entrée de l'hiver et que sa hauteur varie de 0 m. 15 à 0 m. 60. Elle croît en touffe avec de vingt à trente rameaux légèrement dressés, portant des fleurs en août et septembre sur la portion qui reçoit les rayons du soleil, tandis que la face inférieure en est dépourvue. Ces fleurs ont une teinte bleu foncé ou plutôt, violacée.

On en compte cinq ou six espèces dont la plus intéressante est l'*Hysope officinale*, la seule, au reste, dont nous parlerons.

*La plante sacrée de l'antiquité.* — Connue dès les premières civilisations, les Juifs vénéraient l'Hysope et Moïse, David, Salomon en ont parlé à maintes reprises dans les *Livres Saints*. Elle avait naturellement sa place dans toutes les cérémonies religieuses et le grand prêtre s'en servait pour asperger les fidèles d'eau lustrale ainsi que les victimes offertes à Jehovah. Voilà pourquoi l'on chante encore dans les églises : « *Asperges me, Domine, hyssopo et mundabor, Lavabis me et super nivem dealbabor !* ». (Asperge-moi, seigneur avec l'hysope et je n'aurai plus de souillures. Tu me laveras et, plus que la neige, je deviendrai blanc !)

En Grèce, où la Beauté fut toujours l'objet d'un culte touchant et poétique, elle partagea avec l'asphodèle, le thym, le myrte, le laurier... le respect du peuple.

Elle jouit de la même faveur chez les Arabes et nous n'en sommes point surpris. Elle est si gracieuse avec ses rameaux en cercle, garnis de feuilles et de fleurs lorsqu'on la rencontre entre des pierrailles où aucune autre plante n'ose s'aventurer ! Peut-être, furent-ils les premiers à retirer son essence avec le petit alambic qu'ils trouvèrent — notre *peirou* d'aujourd'hui — et qui, malgré ses imperfections, laissait loin derrière, cependant l'appareil en bronze des Romains.

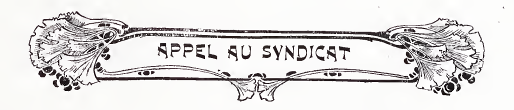
Ainsi, l'Hysope, déjà remarquée il y a plus de deux mille ans, a su conserver sa place d'honneur à travers les siècles et n'est point tombée dans l'oubli. N'est-ce pas le meilleur titre qui puisse la recommander à notre attention ? Voilà pourquoi elle est, à l'heure actuelle, au premier rang avec la Lavande, le Thym, la Sarriette... dans la région alpestre où abondent partout les plantes aromatiques.

*Ses propriétés médicales.* — Avec les rameaux de l'Hysope, nous préparons des infusions délicieuses, d'après le souvenir que nous en avons gardé. Au mois d'août, en effet, alors que nous poursuivions des essais sur la distillation de la Lavande, Mme Milliard, en digne maîtresse de maison, offrait chaque soir à la famille, du café, du thé ou de l'Hysope, au choix de chacun. Eh bien ! personne ne prenait du café ou du thé : c'est qu'aucun parfum ne plaît autant au goût et à l'odorat, sans compter qu'elle possède des vertus thérapeutiques incontestées, car elles ont la longue consécration des siècles. La plante est employée, on le sait, et avec le plus grand succès pour combattre le catharre, l'asthme, les affections pulmonaires chroniques, l'irritation des bronches, la débilité de l'intestin et de l'estomac, etc.

Dans certains ménages, les feuilles servent encore de condiment et remplacent les épices pour relever la saveur des aliments.

L'Hysope entre, enfin, dans quelques liqueurs de marque, telles que l'eau de mélisse des Carmes, la Chartreuse... On doit même à la Chartreuse, cette reine des tables aristocratiques, d'avoir mis en évidence la valeur de l'aimable plante.

(*A suivre.*) L. Lamothe.




C'est au Syndicat des fabricants d'huiles essentielles que nous faisons appel. Nous avons signalé maintes fois les agissements délictueux de certains marchands étrangers qui offrent comme d'origine française des mélanges quelconques d'huiles exotiques.

Nous relevons par exemple dans un tarif allemand, les cotations suivantes :

Géranium de France......le k. 65 fr.
Petitgrain de France supérieur.. 50 —
Verveine de France........... 56 —

Personne ne doutera, les distillateurs du Midi moins que tous autres, qu'il est matériellement impossible de livrer à des prix aussi bas des essences d'origine, absolument pures.

Ces offres causent de graves préjudices aux fabricants et aux marchands français et constituent nettement un acte de concurrence déloyale.

Les fabricants, isolés, restent désarmés et ne peuvent poursuivre efficacement la défense de leurs droits, mais le Syndicat français des fabricants et marchands d'huiles essentielles, est au contraire, tout indiqué pour



Plantation de Jasmin



Récolte du Jasmin à Vallauris

prendre en mains les intérêts de la culture, de l'industrie et du commerce français, comme les dernières lois lui en donnent le droit.



Cueillette du Jasmin

Evidemment les marchands visés se croient à l'abri de toute poursuite, la falsification ne pouvant être établie par les méthodes ordinaires : prélèvements, analyses, expertises, etc. Si cela est exact en ce qui concerne le fabricant isolé, en revanche le Syndicat a le droit de faire la preuve par tous témoignages qu'il lui plaira, que les prix de revient des produits visés sont d'une façon patente audessus des prix de vente indiqués, que la falsification est flagrante et que, par conséquent, non seulement l'article 1er de la loi du 1er août 1905 sera applicable aux fraudeurs, mais encore l'article 2 : nous les citons :

Article premier. — Quiconque aura trompé ou tenté de tromper le contractant, soit sur la nature, les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles de toutes les marchandises, soit sur leur espèce ou leur origine, lorsque d'après la convention et les usages la désignation de l'espèce ou de l'origine faussement attribuée aux marchandises devra être considérée comme la *cause principale de la vente*,

Sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende de cent francs au moins, de cinq mille francs au plus ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 2. — L'emprisonnement pourra être porté à deux ans si le délit ou la tentative de délit prévus par l'article précédent ont été commis... soit à l'aide de fausses manœuvres ou procédés tendant à fausser les opérations de l'analyse ou bien à modifier frauduleusement la composition des marchandises.

Il n'est pas douteux que les essences ainsi offertes présentent des caractères chimiques qui peuvent provoquer la confusion et que ces manœuvres chimiques sont tout à fait frauduleuses.

Que nos concurrents déloyaux soient donc bien avisés : ils encourent une peine de deux ans de prison et de cinq mille francs d'amende.

Mais, nous dira-t-on, le Syndicat n'a des droits que sur le territoire français et sur celui de ses colonies, et il sera impossible de rendre un jugement exécutoire hors frontière, surtout dans les pays où la fraude fait, en quelque sorte, partie des moyens commerciaux et industriels.

Soyons tranquilles, les moyens ne nous manqueront pas pour nous faire rendre justice.

Dédaignant au besoin les saisies de marchandises, aussi bien que l'emprisonnement impossible, nous nous contenterons largement du franc de dommages et intérêts qu'on ne manquera pas de nous allouer à titre de partie civile, et la publicité faite autour de ces jugements nous donnera une suffisante satisfaction.

Et voici ce que nous demandons au Syndicat des huiles essentielles :

1° Envoyer aux commerçants étrangers un avis comminatoire d'avoir à supprimer de leurs tarifs la cotation des essences d'origine française au-dessous des cours normaux, pratiqués par les distillateurs français, sous me-



Cueillette du Jasmin au Plan de Grasse

nace de saisie, prélèvement et poursuites ;

2° Aviser les consommateurs du monde entier, par la voie de la presse commerciale de tous les pays qui sera heureuse de se prêter à cette besogne de salubrité, que toute essence dite française, offerte au-dessous des cours des distillateurs français, est suspecte de fraude, et que toute maison offrant de tels produits est évidemment suspecte de pratiquer une fraude analogue sur toutes ses autres marchandises.

Nous sommes persuadés qu'après une défense aussi énergique, nos concurrents déloyaux cesseront d'employer des moyens indélicats. S'ils ont, aujourd'hui, libre pratique, c'est parce que nous n'avons pas daigné nous déranger et que nous avons laissé faire.

On constate, et on nous reproche presque, que nous ne sommes pas des concurrents agressifs ; soyons-le donc, en même temps qu'honnêtes et bons livreurs, notre réputaion n'aura qu'à y gagner.

Et si quelque vendeur français, besogneux ou assoiffé d'ordres, a prêté la main à ces louches manœuvres, qu'il se tienne sur ses gardes, les fabricants sérieux prendront conscience tôt ou tard de leurs droits et de leurs devoirs. Le tort qui nous est causé est profond : non seulement des ventes nombreuses échappent à notre production nationale, mais encore la réputation de nos produits, faussée par ces ventes de mixtures sans valeur, diminue au profit des marchandises inférieures.



Les Jasmins à Grasse

Défendons nous donc, et que notre Syndicat français n'hésite pas à montrer que nos lois sont faites pour être respectées, non seulement en France mais encore à l'étranger, puisqu'elles représentent, en somme, l'expression la plus nette de la loyauté et de l'honnêteté commerciale et industrielle.

La Rédaction.



# LE JASMIN



Usine Sozio et Andrioli

Il sévit en ce moment, dans la région de Grasse, une fièvre nouvelle qui fait de véritables ravages dans l'active population rurale : c'est la *fièvre du Jasmin*. Elle est parente de la maladie de la pierre qui a atteint, depuis quelque temps, les fabricants d'huiles essentielles de la ville ; aussi, tous les terrains, qu'ils soient à bâtir, dans le périmètre de Grasse, ou bons à cultiver les Jasmins, dans les environs, acquièrent-ils une valeur extraordinaire. Il ne faut pas s'en plaindre, c'est une preuve manifeste de la croissante prospérité de la « Cité des Parfums ».

Quant au succès de l'essence de Jasmin, il s'explique aisément par la consommation considérable qu'en font et

les parfumeurs et les fabricants de parfums de synthèse.

L'essence de Jasmin peut entrer peu ou prou dans toutes les odeurs, elle leur donne ce velouté, ce fond si doux et si délicat qui font du Jasmin « la fleur » par excellence : n'est-ce pas d'ailleurs par ce simple vocable « la fleur », que tous les cultivateurs du Midi désignent le Jasmin ? Les chimistes s'en servent surtout pour donner aux compositions



Ramasseuses au Plan de Grasse

de synthèse le « fondu » et le « fini » des bonnes préparations. Rien ne remplace le Jasmin, c'est le produit le plus indispensable et le plus demandé.

Aussi n'est-on pas étonné de voir que la production de la fleur qui était, en 1900, selon le rapport de M. Piver, de 200 000 kilogs, atteignait 400.000 kilogs en 1905, 600.000 kil. en 1910, et ne doit pas être actuellement loin du million de kilogs.

D'après les indications de MM. Roure-Bertrand fils, un hectare de Jasmin comprend environ 100.000 pieds et peut produire 4.000 kilogs de fleurs ayant eu ces années dernières un cours moyen de 2 fr. 50 le kilog, mais qui a atteint et dépassé 5 fr. à la dernière récolte. C'est donc un rapport de 10 à 20.000 francs brut par hectare, et malgré le coût excessif des terrains bien exposés et arrosés, malgré la cherté de la main-d'œuvre, on conçoit que les floriculteurs soient assez enthousiasmés pour arracher des vignes de 20 ans et les remplacer par des plantations de Jasmin.

Il est vrai que les mécomptes sont quelquefois amers : la gelée peut compromettre la récolte et détruire une grande partie des arbustes, les chenilles envahissantes peuvent provoquer un formidable déchet, mais l'expérience prouve que, ces dernières années du moins, les producteurs de Jasmin ont fait une « bonne affaire ».

Nous avons toujours affirmé que les parfums artificiels, loin de nuire aux produits naturels, ne feraient que les aider à se diffuser : il n'est pas douteux que l'essence d'enfleurage de Jasmin a des prix voisins de 2.000 francs le kilog., n'est pas d'un emploi démocratique... alors qu'au contraire le produit de synthèse à 300 francs est déjà beaucoup plus abordable. Et ce dernier (1) n'est réellement complet que s'il contient une proportion notable d'essence véritable.

Il est vrai, d'autre part, que quelques mauvaises langues ne sont pas sans insinuer qu'à son tour le Jasmin artificiel est aussi d'un bon secours à son aîné et qu'il lui aide à franchir les époques de disette, ou même lui permet de descendre aux prix de famine que la concurrence oblige quelquefois à pratiquer....

Mais ceci est certainement du secret des dieux (ou du diable) et c'est évidemment une exception très rare. Cependant l'amateur qui voudra la véritable essence de Jasmin fera prudemment de ne pas lésiner sur le prix et d'imposer seulement à la loyauté de son fournisseur « le produit le plus pur au meilleur prix ».

On sait que l'essence de Jasmin est surtout obtenue actuellement par le procédé aux dissolvants volatils.

Certaines maisons reçoivent jusqu'à 20 000 kilogs de fleurs par jour, dans les moments d'affluence, et quiconque n'a pas vu ces arrivages ne se doute pas de ce que c'est que 20.000 kilogs de fleurs de Jasmin... Une partie est mise à macérer dans l'huile ou la graisse fondue, une autre partie, assez faible, celle-là, car la main-d'œuvre est considérable, est mise dans les cadres d'enfleurage, tout le reste passe à l'éther de pétrole.

Un kilog. de fleur rend, selon les manipulateurs, de 2 à 4 grammes d'essence concrète. Celle-ci, à son tour, traitée par l'éther sulfurique ou d'autres dissolvants, pour éliminer les cires, donne du tiers à la moitié de son poids d'huile absolue liquide.

(1) Voir *Parfumerie Moderne* Avril 1911 pages 47-48

Dans les conditions les plus favorables, 1.000 kilogs de fleurs donnent donc 4 kilogs d'essence concrète, ou 2 kilogs d'essence liquide, mais ces rendements ne sont atteints que par les préparateurs qui ont la manière... Les autres, la majorité, il y a 15 ans, la toute petite minorité maintenant si nous en croyons les échos locaux, n'obtiennent guère qu'un bon kilog. d'essence absolue liquide par 1.000 kilogs de fleurs. Dans les périodes où la fleur se paie 4 fr. 50 le kilog., le prix de revient de cette essence est fort élevé, mais tous les gros fabricants ont su se ménager par des contrats de durée des approvisionnements considérables à des cours beaucoup plus bas, ce qui explique les prix relativement avantageux auxquels ils peuvent offrir leur produit.

Les quelques producteurs de fleurs qui traitent eux-mêmes leur production vendent leur essence très cher, mais, disons aussi qu'elle est excellente ; sans doute, sûrs de leur vente, ne cherchent-ils pas à tout prix le grand rendement, mais surtout la qualité, et nous ne sommes pas éloignés de croire que cette pratique est la meilleure. Si les fabricants du Midi ne cachaient pas avec un soin jaloux leurs méthodes et leurs prix de revient (qu'on arrive d'ailleurs à connaître un jour ou l'autre par un préparateur mécontent ou fugitif), ils ne se feraient pas de concurrence sur ces articles absolument monopolisés, et les essences de fleurs se vendraient à leur prix exact : les parfumeurs confectionneurs du monde entier ne verraient pas un gros inconvénient à payer le produit plus cher, s'il était meilleur...

Les procédés d'enfleurage et de macération, après récupération de l'essence par l'alcool, puis évaporation de ce dernier, donnent des essences semi-liquides très agréables, solubles dans l'alcool, et sensiblement plus abondantes que dans le procédé au pétrole.

Des mélanges des deux essences sont quelquefois avantageux.

La culture du Jasmin est la plus importante actuellement de la région. Il y a plus de 60 ans qu'elle se pratique régulièrement, ses débuts furent modestes et progressèrent avec l'industrie de la parfumerie. Puis vint une longue période de mévente pendant laquelle elle périclita ; la fleur se vendait péniblement 1 franc le kilog., alors qu'il fallait payer, pour la cueillette seulement, de 40 à 45 centimes par kilog. ; les 55 centimes restant ne payaient pas la main-d'œuvre culturale et le cultivateur était en perte.

Pour faire une bonne plantation de Jasmin, il faut d'abord, en effet, défoncer très profondément le terrain, y semer pendant une année ou deux, blé ou avoine pour l'assainir, puis enfin planter les porte-greffes (Jasmins sauvages). L'année suivante, ou même deux ans après si les pieds ne sont pas assez enracinés ou vigoureux, on procède à la greffe. Ce n'est donc qu'au bout de quatre ou cinq ans qu'un Jasmin commence à rapporter. En revanche, on cite des plantations cinquantenaires : les gelées et les maladies y ont fait de larges trouées que l'on a comblées par des pieds plus jeunes ; mais les vieux tiennent et sont toujours productifs.

Après quinze années de marasme, le mécontentement des cultivateurs, la mésentente des parfumeurs et surtout leur prospérité ont fait se relever les prix. Depuis quelques années, la fleur se paie, 2,50, 3,50 et 4,50 le kilog. ; on a payé cette année jusqu'à 5,25. C'est un prix exagéré et la fièvre du Jasmin pourrait bien finir par de l'hypothermie.



Usine M, Gazignaire et Guirard, à Golfe Juan

Les recettes exagérées ont fait dans la région de Grasse diminuer la valeur de l'argent ; la main-d'œuvre, en partie italienne, se paie déjà 5 francs... et du vin à boire tous les jours, la cueillette 75 centimes le kilog., et la vie est de plus en plus chère. Si une entente générale n'intervient pas, tout cela pourrait bien finir mal un jour ou l'autre...

Quoi qu'il en soit, parfumeurs et cultivateurs en sont encore à la période d'enthousiasme et la pauvre Cassandre serait bien mal reçue ; n'essayons donc point d'en jouer le rôle, mais les spectateurs désintéressés trouvent la comédie curieuse et attendent le dénouement.

Charles d'Auribeau.



# LA NATURE CONTRE LA CHIMIE

Nous ne pouvons résister à la tentation de citer *in-extenso*, la préface de l'excellent ouvrage de M. Hubert « Plantes à Parfums » qui contient une foule de renseignements de grande valeur, mais dont, malheureusement, l'exorde gâte singulièrement les conclusions.

Comme l'exposé de notre confrère est justement l'antithèse de la théorie qui nous est chère, celle de la Chimie aidant la Nature, nous ne pouvons mieux faire que de la publier. L'outrance, d'ailleurs flagrante, des raisons de M. Hubert fera saisir *per absurdo* l'optimisme sincère des nôtres. Nous n'ajouterons rien à ce procès si rapidement mené contre la Chimie, laissant nos lecteurs à leurs pensées...

⁂

Le Génie, le Progrès modifient, heureusement, bien des industries. Les métamorphoses se produisent selon les conceptions et les indications d'hommes clairvoyants assez audacieux pour sonder l'avenir.

Ces précurseurs, sous une forme quelconque, nous livrent leurs travaux ; à nous, ouvriers, de pétrir et de modeler la pâte.

Nous devons nous souvenir, néanmoins, qu'aucune de nos productions n'est parfaite. Seule, la nature est créatrice : ses œuvres sont irréprochables.

Le Perron de l'usine Bruno Court

⁂

L'Incohérence, la Mode, la Fashion ne font, d'autre part, que désorganiser et bouleverser certaines autres industries considérées comme établies.

Soyeuses étoffes, chatoyantes couleurs, suaves parfums, gemmes précieuses, rien de ce qui s'adresse plus spécialement à la femme n'échappe à l'intrigue, à l'imprévu, à la coquetterie.

*Souvent femme varie*
*Bien fol....*

*Femina* : source, cause, mystère (?).

⁂

Mais, ne voyons-nous pas nos savants eux-mêmes se mettre servilement à la remorque des « lanceurs de modes » et se disputer, farouches puritains ! les faveurs d'une terrible intrigante, fantasque souvent, vitrioleuse et empoisonneuse à ses heures, déconcertante toujours ? dame Chimie.

C'est elle la Fée criminelle ! Elle détient mille secrets, formules, recettes. Ses premiers amants, les alchimistes, se coiffaient de chapeaux pointus, s'entouraient de chouettes et de têtes de morts ; leur peau était aussi parcheminée que leurs formulaires : ils étaient cousins des astrologues et des sorciers.

De nos jours, les amoureux de notre Belle sont pléthores ; ils se reconnaissent à la grossière Blouse de toile tombant jusqu'aux talons ; mais, comme MM. les rapins, calicots et épiciers s'affublent de même façon, il arrive que l'Idole est souvent infidèle... Serait-ce là l'origine de la fraude dans toutes ses nuances, trames et maléfices ? De par cette Magicienne, de fabuleuses fortunes s'échafaudent comme par enchantement..., tandis que se produisent les pires catastrophes.

Elle est également cause que des régions entières se soulèvent après s'être disqualifiées par le vol et la fraude. Cinglez baguettes ; flirtez chimistes ; la Souveraine opère et s'amuse.

⁂

D'où nous vient la vanille. D'une belle et gracieuse orchidée?... Ouais. C'était vrai, il y a quelques années. Toute pulvérisée, elle sort maintenant d'une vulgaire cornue de laboratoire ! Du même récipient noir et crasseux, sont extraits, aussi, les parfums les plus pénétrants, les couleurs les plus vives, les matières les plus sucrées sans oublier les ali-

ments les plus malfaisants. Ce qui n'empêche que chacun s'extasie, propage, admire ! Par contre, certains clament la faillite de la Science.

***

Faillite autrement redoutable que « Contestes de Frontières », « Soulèvements d'autochtones » et « Elucubrations » de politiciens quelconques.

Planteurs, producteurs, manufacturiers sont à la merci d'une analyse, d'une synthèse.

L'industriel, lui, peut modifier ses machineries, orienter sa fabrication et, selon l'expression classique, se mettre à la hauteur du Progrès.

En est-il de même pour ces millions d'individus de toutes races, de toutes couleurs qui, intelligemment ou inconsciemment vivent de la terre, de ses productions végétales? Non, pour l'homme des champs, des forêts et des savannes, tout est à refaire ; en hâte, il faut changer le fusil d'épaule ; de nouvelles cultures s'imposent et, avec elles, recommencent les années de luttes, d'énervement, de déception et de misère.



Usine Varaldi à Cannes

Telles furent, bien souvent, mes réflexions, alors que, parcourant d'anciennes colonies : la Réunion, Nossi-Bé, les Comores, etc..., j'y voyais émerger péniblement de brousses matelassées, des cheminées d'usines, d'épaisses murailles, de solides piliers ; entre lesquels gisaient, éboulés, anéantis, refends, transmissions, toitures, machines..., tristes ruines de pierre, de fonte et d'acier.

***

Ces pays, néanmoins, virent travailler, côte à côte : Agriculteurs et artisans. Dans ces vallées où la végétation a reconquis ses droits et dans l'ouate de laquelle s'étouffent les pas, résonnaient et se confondaient jadis, carillons, appels de sirènes, bruits d'usines ; caractéristiques de l'activité humaine, de la vie elle-même.

Aujourd'hui, sous l'immense linceul de verdure, tout n'est plus que silence et cimetière.

***

Et, pourtant, devons-nous nous décourager ? Est-ce parce que l'industrie sucrière n'est plus, ou si peu ; parce que le goudron, par ses multiples dérivés, a causé tant de paniques ; ou pour toutes autres causes, enfin, que nous devons remiser à jamais nos outils culturaux et abandonner définitivement la partie ?

Non, mille fois non !

Notre devoir, au contraire, est de lutter avec plus d'ardeur encore ; il nous faut démontrer que si les métropoles inondent les colonies de produits falsifiés, les colonies sauront se passer des Métropoles ; qu'elles produiront des « Types » qui, défiant toute contrefaçon, s'imposeront à leur tour. Ce sera la lutte ouverte du Naturel contre l'Artificiel, et l'issue n'est pas douteuse.

...............

C'est un peu forcément que j'ai été amené à présenter ainsi cette préface.

***

Dans l'Etude des Plantes à Parfums et des Parfums sans Plantes, nous sommes en continuel va et vient au laboratoire, à l'usine, de l'officine aux champs. La question se montre complexe.

J'espère, néanmoins, que le présent ouvrage trouvera près des lecteurs le même bienveillant accueil que les précédents.

C'est au jour le jour, parmi les planteurs, usiniers et négociants, que j'en ai recueilli les éléments. Ma seule ambition est d'être utile surtout à ceux qui, loin des leurs, loin de solides affections, peinent sans jamais se lasser ni se désespérer... en pleine solitude... en exil.

Paul Hubert.






## Essences déterpénées

De nouveaux fabricants « inventent » chaque jour et offrent comme des spécialités nouvelles les essences déterpénées, cependant déjà bien connues depuis une quinzaine d'années, sinon plus. Voici une nouvelle définition troublante fournie par un industriel allemand, définition qui assimile les essences déterpénées à des parfums artificiels ou à des constituants et leur enlève la plus grande part de leur caractère de naturel si précieux.

« Ce ne sont pas seulement les terpènes, mais aussi d'autres corps, tels que les cétones, aldéhydes, alcools, acides et leurs éthers qui doivent être éliminés » dit cet important fabricant... nous nous demandons ce qui doit rester après une telle élimination !

Et il ajoute : « L'expression déterpénée est cependant conservée, en général, parce qu'elle désigne la série des essences très concentrées, ne troublant pas... »

Nous protestons contre cette conception de l'essence déterpénée ; que ce fabricant, cependant réputé comme très sérieux, offre des essences solubles dans l'alcool faible, nous n'y voyons pas d'inconvénient, mais du moment où il offre sous le nom de déterpénées, des produits ne conservant plus,après l'élimination des corps insolubles, l'harmonieuse proportion du mélange naturel des corps odorants oxygénés, nous estimons qu'il outrepasse ses droits, et nous l'invitons vivement à changer ses désignations susceptibles d'amener de fâcheuses confusions.

※ ※ ※

## Aux chimistes de Parfumerie-Savonnerie

Si vous désirez vous unir pour former une amicale, conscient de la valeur industrielle de votre branche chimique ; si vous voulez organiser des fêtes où vous connaîtrez mieux vos collègues ; si vous voulez aider ceux-ci momentanément sans emploi, etc., envoyez votre adhésion à Henry Blanchard, chimiste, 105 *bis*, boulevard de Grenelle, Paris, pour former l'Association des Chimistes de Parfumerie et Savonnerie de France et des Colonies.

※ ※ ※

## Solvants nouveaux intéressant le Parfumeur

Le nombre des solvants employés pour l'extraction des matières grasses est assez considérable pour que l'industriel n'ait que l'embarras du choix. Seulement, cet embarras est justifié au triple point de vue de l'insalubrité, du danger et du prix de revient de ces auxiliaires nécessaires. L'essence et les éthers de pétrole, l'essence de térébenthine, le sulfure de carbone, la benzine, etc., émettent des vapeurs qui ne sont pas seulement une perte d'autant plus appréciable qu'ils sont plus coûteux, mais qui constituent un véritable danger pour les ouvriers chargés de leur manipulation. Ces liquides sont, en outre, inflamables et le mélange de leurs vapeurs avec l'air pouvant exploser spontanément, entraîne le risque d'accidents incendie. Le tétrachlorure de carbone, cependant, couramment employé en ces dernières années a, sur les précédents, l'avantage d'être incombustible et peu volatil, mais il corrode les parties métalliques avec lesquelles il entre en contact, et surtout il coûte cher.

Aussi, depuis longtemps, se préoccupait-on de rechercher des succédanés à la fois meilleur marché et moins dangereux. Le chlore étant un sous-produit industriel peu coûteux et les fours électriques permettant la fabrication facile des carbures métalliques par fusion de leurs oxydes en présence de charbon, c'est-à-dire l'obtention de carbures d'hydrogène à un prix peu élevé, on eut l'idée de faire synthétiquement des dérivés chlorés de ces carbures d'hydrogène. Incombustibles, ininflammables, inexplosifs, et attaquant à peine nos métaux usuels, ces solvants constituent bien la solution cherchée. Le commerce livre actuellement la diéline, la triéline, l'éthyline, la tétraline et la pentaline qui, chimiquement, sont respectivement les di, tri, perchlorure d'éthylène et les tétra et pentachlorure d'éthane. Au point de vue spécial du parfumeur, la préférence doit aller à la diéline, $C^2H^2Cl^2$, de densité

1,278 et bouillant à 52°C., excellent succédané des éthers de pétrole pour l'extraction des huiles spéciales.

Pour les graisses, en général, et dans la fabrication des savons, il est préférable d'employer la tricline, $C^2HCl^3$, de densité 1,471, bouillant à 85° C.

## L'odeur des Gens et des pays

« C'est un fait bien connu pour tous ceux qui ont voyagé, écrit le Dr Matignon à la *Chronique Médicale*, que les blancs sont considérés comme ayant une odeur fade, les Annamites, les Chinois, les Arabes et les nègres trouvent que nous sentons le cadavre ».

« De notre côté, nous reconnaissons à ces mêmes peuplades, une odeur *sui generis*... indépendante de la sueur ou de la malpropreté. Les Japonais, qui sont merveilleusement propres, sentent très fort pour notre odorat. Les pays ont une odeur comme les individus. L'odeur de la Chine commence à Saïgon, s'accentue à Hongkong, est pénétrante à Shanghaï et atteint son maximum à Canton, Hankéou ou Tien-Tsin. Le Japon a aussi son odeur à laquelle on ne se trompe pas dès qu'on l'a perçue quelquefois ». Ces odeurs sont des plus persistantes et des plus caractéristiques. Le Dr Matignon rapporte, à ce sujet, que l'un de ses amis, qui fut pendant quelques années, attaché au Ministère des Affaires Etrangères, lui avait raconté qu'en pénétrant dans le cabinet du ministre, il pouvait diagnostiquer l'arrivée de la valise de Pékin ou de Tokio, uniquement par l'odeur qui se dégageait de la correspondance diplomatique.

Tout le monde a, d'ailleurs, pu constater que les objets orientaux, les tapis, dentelles ou broderies dégagent une odeur différente de celle des mêmes produits de fabrication européenne.

Sans aller si loin, certains observateurs ont trouvé que nos voisins les Anglais répandent une odeur toute spéciale. Le Dr Henri Fournier, qui a fait, à ce sujet, de curieuse remarques lors de fréquents voyages dans l'express de Calais-Bruxelles, dit qu'il ne s'agit pas d'une odeur organique, mais d'une émanation plutôt agréable constituée par les pièces du vêtement et les sacs de voyages. D'où viennent ces odeurs ? Elles sont, sans doute, le résultat d'une sorte de « pot-pourri », des senteurs multiples provenant des plantes, des ingrédients, des parfums, etc., le plus généralement employés dans les divers pays. L'odeur du Japon a pour dominante la luxuriante végétation de ce pays, dont les émanations se répandent très loin au large, de sorte qu' « on sent le Japon bien avant d'y débarquer ».

Il en est un peu de même chez nous, à certaines époques notamment sur la Côte d'Azur et celle de l'Algérie.

H. Blanchard.



## LA CAMOMILLE

On distingue, en Herboristerie, comme en parfumerie deux Camomilles bien distinctes : la Camomille Romaine (Anthémis nobilis L.), que certains anglais voudraient voir appeler Camomille Ecossaise, mais qui, en réalité, a un habitat très étendu en Europe, depuis l'Angleterre jusqu'à l'Italie en passant par la France et l'Espagne, et la Camomille Allemande ou Camomille vulgaire (Matrica Chamomilla L.), principalement cultivée en Russie, en Allemagne et en Hongrie.

La Camomille Romaine à fleurs doubles (Grosse camomille) a une odeur pénétrante. C'est une plante rustique qui, dans les terres profondes et perméables, donne de beaux produits. Elle s'accomode des sols francs, à la condition qu'ils soient défoncés à une profondeur de 30 à 35 centimètres. Au second labour qui suit ce défoncement, on enfouit le fumier à la dose de 25.000 à 40.000 kilogs à l'hectare, puis on donne un coup de herse, on passe le rouleau et on divise le terrain en planches de un mètre à un mètre cinquante de largeur.

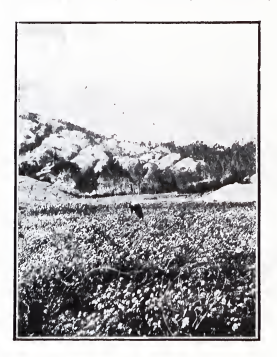
La multiplication de la Camomille se fait par éclats de pieds que l'on plante au printemps, à un espacement de 50 à 60 centimètres. Les planches étant séparées par un espace de terrain de 90 centimètres à un mètre de largeur, on peut donner facilement à cette culture les façons d'entretien qui consistent simplement en binages et sarclages renouvelés aussi souvent que l'état du terrain et l'abondance des plantes adventices l'exigent.

Quand le terrain a reçu une fumure complète aux engrais chimiques, soit 100 à 150 kilogs de sulfate d'ammoniaque environ, 300 kilogs de superphosphate de chaux et les 100 kilogs de chlorure de potassium à l'hectare, la production est augmentée très sensiblement

et la plante présente une vigueur extrême. Les soins apportés à la récolte ont aussi une influence très marquée sur la qualité du produit et cet accroissement de valeur compense largement les frais de main-d'œuvre.

La récolte se fait avant que les fleurs soient complètement ouvertes ou lorsqu'elles ne sont épanouies que depuis peu de temps ; les plus petites fleurs sont cueillies avec les sommités des tiges ou avec les capitules qui les portent. Le rendement varie de 1.000 à 1.500 kilogs de fleurs à l'hectare.

Les fleurs destinées à la distillation sont portées de suite à l'alambic, le rendement en essence atteint 1 %. C'est une huile bleue,



Champs de Camomille en Russie

devenant verte en vieillissant, d'une odeur absolument particulière et qui ne peut être remplacée par aucune autre. Sa densité à 15° est de 0.905 à 0.915 et elle se compose surtout d'isobutyrate et d'angélate d'isobutyle, d'angélates d'amyle et d'hexyle et d'anthémol.

On y a trouvé également l'acide isobutyrique libre et l'alcool butylique normal, les Tiglates dont certains auteurs avaient indiqués la présence paraissent n'être dus qu'à la décomposition des angélates.

L'essence a une valeur qui atteint 200 fr. le kilog à l'alambic, et se vend à la consommation 250 francs.

C'est une des essences précieuses et les Anglais et les Allemands en tirent de sérieux profits, d'autant plus que la fleur séchée se vend également à des prix élevés. La dessication doit être rapide pour éviter la perte de l'arome, elle se fait au soleil ou sous un hangar aéré convenablement. L'emploi de l'étuve s'est généralisé dans certaines régions et paraît donner de bons résultats surtout au point de vue de la conservation de la couleur.

La camomille surchoix se vend jusqu'à 200 francs les 100 kilogs, les qualités moyennes de 150 à 170 francs.

La culture industrielle de la camomille donne un produit net élevé, si l'on en juge par les chiffres ci-dessous :

| | |
|---|---|
| Location du terrain.......... | 150 fr. |
| Culture et plantation........... | 250 » |
| Cueillette, mondage, etc........ | 400 » |
| Total des dépenses....... | 800 » |
| Rendement 1.200 kilogs à 170 fr. | 2.040 » |
| Produit net.............. | 1.240 » |

Il est probable que, dans les régions qui, comme le Vaucluse, sont renommées pour leur fertilité et qui donnent pour les autres plantes aromatiques, des rendements supérieurs à tous les autres cantons, ces rendement seront encore plus élevés.

La Camomille commune (Matricaria C. L.) donne, d'ailleurs, du moins en ce qui concerne l'huile essentielle, des produits de plus haute valeur : l'essence de Camomille vulgaire se paie le double de l'essence de camomille romaine, le rendement de la fleur est, il est vrai, sensiblement moindre,puisqu'il n'atteint que difficilement 250 grammes d'essence pour 100 kilogs de fleurs. Cette variété demande d'ailleurs, un climat plus froid et est surtout cultivée en Hongrie, et en Russie où il s'en fait de grosses quantités. Les fleurs sèches laissent échapper une sorte de farine (farine de camomille) qui est également employée pour la distillation.

La Camomille citrata, moins demandée, donne au contraire, une plus grande quantité de parfum, mais son prix est moins élevé.

En ce qui concerne ses usages pharmaceutiques, la camomille est employée contre les langueurs d'estomac, les digestions difficiles, les coliques, la dispepsie et une foule d'autres maladies. Citons, en passant, l'infusion de camomille employée comme teinture blond clair en mélange avec l'eau oxygénée.

Les camomilles méritent l'attention de nos cultivateurs de plantes aromatiques, le climat des cantons français où cette culture se généralise sont nettement favorables aux rendements et à la qualité des produits ; nul doute que cette production ne complète, dans un très bref délai, la série déjà si importante des produits d'origine française, si supérieurs et si appréciés dans le monde entier.

Des cultures assez étendues seront faites,sur nos indications, dans le Vaucluse et le Nimois, dès cette année.

Henri Blin.



# LE TILLEUL

Le Tilleul (du latin Tiliola) est une dicotylédonée de la famile des tiliacées, tous arbres au port majestueux et embellissant les promenades et les résidences des fortunés humains de l'Europe et de l'Asie.

Ses feuilles sont alternes, simples, cordiformes, le pétiole est muni de deux stipules latérales ; elles sont vert foncé sur la face supérieure, glauques et duvetées sur la face inférieure.

Les fleurs sont réunies en grappes et portées sur un pédoncule commun qui est soudé dans sa moitié inférieure à une bractée jaune, longue, étroite, en forme de lancette (1).

Le fruit sec et indéhiscent ne contient qu'un très petit nombre de graines, quelquefois une seule. La graine a un albumen charnu enveloppant un embryon à cotylédons foliacés et lobés.

On connaît plusieurs variétés de tilleul :

1° Le Tilleul à larges feuilles ou tilleul commun (Tilia Platyphylla). C'est le plus couramment planté en France comme arbre d'ornement ; il atteint, en effet, d'énormes dimensions, tel le Tilleul de Neustadt (Wurtemberg) déjà célèbre en 1229, et qui mesure actuellement plus de trois mètres de circonférence à deux mètres du sol.

Les feuilles de cette variété sont garnies d'un duvet blanc et mou assez abondant.

2° Le Tilleul des Bois (T. Sylvestris), à feuilles plus petites.

3° Le Tilleul d'Amérique (T. America), peu différent du type commun.

4° Et enfin, le Tilleul Argenté (T. Argentea), originaire de Hongrie. Il a de larges feuilles blanches et duveteuses. Il est très répandu dans l'Europe centrale et on en rencontre notamment un grand nombre en France, dans le Massif central des Cévennes et même dans les Alpes, depuis le Diois jusqu'à la mer.

La floraison de cette variété est plus tardive que celle du T. commun et dure près d'un mois. Les fleurs dégagent une odeur extrêmement suave, mielleuse et puissante plus fraîche et plus rosée que celle de la fleur d'oranger. Qui n'a eu l'occasion de se délecter de ce parfum si doux pendant les chaudes journées de juin, plus particulièrement au déclin du jour, au crépuscule. Un seul tilleul suffit pour embaumer un vaste périmètre et certaines contrées où le tilleul argenté foisonne sont littéralement imprégnées pendant de longues semaines de ce parfum si doux.

L'herboristerie fait une grande consommation de fleurs de tilleul, c'est la variété Sylvestris que le Codex indique comme officinale, mais il est fort probable que tous les tilleuls sont mis à contribution. C'est un antispasmodique, calmant et sudorifique.

Puisque son emploi est l'eau distillée, il est probable que l'on donne la préférence aux variétés les plus chargées en principes essentiels.

Son infusion, qui fait aisément concurrence à celle du thé, par son goût et son arôme délicieux, est une boisson rafraîchissante ; la décoction, plus chargée en principes actifs et d'une belle couleur rouge, peut servir de base à maintes préparations parfumées : liqueurs ou boissons.

La cueillette des fleurs est assez pénible parce que l'arbre est généralement de dimensions imposantes et que les hautes branches sont difficiles à atteindre. Le respectable curé de Luc-en-Diois qui, dans son verger modèle, possède de superbes tilleuls argentés, nous répétait souvent combien il était navré de voir perdre chaque année, faute de main-d'œuvre complaisante, son odorante moisson.

Et dans toute la région, plus que dans l'Ardèche où les courtiers en herboristerie savent mieux exciter l'activité, le tilleul n'est d'aucun rapport, alors que, cependant, on fait venir de fort loin et à bon prix, des fleurs de moindre qualité.

La parfumerie a trop négligé, jusqu'ici, l'essence de tilleul et, cependant, l'odeur en est assez remarquable pour que les fabricants de parfums synthétiques se soient efforcés, sans grand succès d'ailleurs, de la reproduire. Une maison allemande a distillé, il y a quelques années, les fleurs du T. argentea.

Elle en a retiré une très faible quantité d'une essence brune, concrète, d'excellente odeur rappelant fort exactement la fleur, donnant une eau et des dilutions très caractéristiques. Le prix était des plus considérables (nous ignorons même si la fabrication s'en continue encore) et a atteint 14.000 francs le kilog. La fabrication par les dissolvants volatils donnerait, sans aucun doute, des résultats plus économiques, la majeure partie de l'huile ayant dû rester dans les petites eaux.

L'essence est concrète, fusible à bas degré, soluble dans l'alcool tiède, mais laisse dé-

(1) La fleur du tilleul se compose d'un calice à cinq sépales et d'une corolle à cinq pétales jaunes pâles alternés avec les pièces du calice. L'androcé a un nombre indéfini d'étamines à peu près libres ou soudées à la base en cinq faisceaux.

poser, par refroidissement, de la paraffine et une résine.

Citons les autres emplois du tilleul pour en encourager la plantation : le bois presque blanc est très recherché pour la sculpture et par les facteurs de pianos, l'écorce (liber ou tille) filamenteuse est utilisée par la corderie, la feuille est un excellent fourrage. La sève est sucrée et donne un sucre naturel comme l'érable.

On multiplie les tilleuls par semis et par marcottage dans des terrains frais et sablonneux.

Invitons les possesseurs d'appareils à extraction par les dissolvants à nous donner une essence de tilleul. Ils pourront, pour le moment, utiliser les poussières et déchets de fleurs dont l'herboristerie ne veut pas, puis le succès aidant, ils feront récolter les meilleures fleurs pour la parfumerie.

Rob. Gattefossé.



# L'HYSOPE (1)

*Propriétés mellifères.* — Sans rivale, ici, également. Très affectionnée des abeilles qui visitent une à une ses corolles odorantes, elle donne au miel un parfum particulier qui le distingue de tous les autres, grâce à sa finesse parfaite.

Voilà pourquoi nous voudrions voir les apiculteurs créer des bordures d'Hysope non loin des ruchers.

*Distillation des rameaux.* — Depuis quelques années, on a songé à traiter ses feuilles et ses fleurs — car l'essence est dans les unes comme dans les autres. En Crau, notamment, on récolte ses rameaux en août pour les envoyer à l'alambic. Le rendement est même supérieur à celui de la Lavande récoltée sur des *baïassières* laissées aux bons soins de la Providence, de la Sarriette, du Thym, puisque 102 kg., de sommités fraîches fournissent 1 kg. d'essence.

La Parfumerie recherche de plus en plus ce produit merveilleux, grâce à son odeur discrète, pénétrante, délicieuse, à sa teinte ambrée et à son extrême fluidité. Aussi, la paye-t-on de 90 à 150 fr. le kg. Aucune de nos labiées ne nous donne donc une essence aussi chère. Il est à regretter, toutefois, que sa constitution intime ait été si peu étudiée et que nous ignorions encore les principes qui en sont les fines senteurs, tandis que tout nous est connu dans la Lavande, le Thym, etc. Pourquoi un seul savant, Herberger, a attaché son nom à l'Hysope ? Voilà un champ d'exploration à signaler aux jeunes chercheurs !

*Préparation des feuilles.* — Grâce à leurs admirables propriétés médicales, elles trouvent un écoulement facile dans la pharmacie, d'autant plus que la France est loin de se suffire et qu'elle est tributaire de l'Italie, de la Dalmatie, de la Grèce, etc., bien que les droits de douane soient relativement très élevés : 50 francs par 100 kilogrammes.

Les rameaux frais sont dépouillés des feuilles à la main par des femmes et des enfants. On a, de cette manière, une marchandise sans débris, sans poussières qui sera séchée à l'ombre pour lui conserver sa teinte naturelle.



*Culture de l'Hysope.* — On devine tout le prix que les cultivateurs de nos communes montagneuses pourraient retirer de l'exploitation de la plante, très facile à propager, du reste. Il suffirait de la traiter comme la Lavande en lui abandonnant les sols secs et pauvres où les céréales ne payent plus la main-d'œuvre. Mais, dans les terres riches, la plante serait encore mieux à l'aise, bien entendu...

Un essai vient d'être tenté, cette année, à Saint-Ferréol, chez M. Milliard et, d'après nos indications. Nous donnons la préférence aux éclats, n'ayant pas assez de pieds pour l'espace à complanter. Chaque touffe fournit de quinze à vingt rameaux avec racines. On les met en terre courant mars, alors que les feuilles se sont desséchées et, en lignes distantes de soixante centimètres ; les boutures sont espacées de trente-cinq centimètres dans la rangée.

Le sol a été préparé en juillet ou août et convenablement fumé. On opère pour la plantation soit avec une légère charrue, soit avec la pioche. Si l'on a un cordeau et des bâtons coupés à la longueur des distances, le travail va très vite. C'est, par conséquent, de 40.000 à 45.000 sujets que nous compterons à l'hectare. Or, après avoir pesé les

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, Novembre 1910, page 225 et Mars 1912, p. 31.

ramilles fraîches d'un certain nombre de pieds adultes dépouillés — sur landes sauvages — et en pleine floraison, nous sommes arrivés à une moyenne de 42 gr. De sorte que nous pouvons évaluer la récolte à 0,042 × 45.000, soit 1.600 kg. environ, la troisième année du moins, car les futures touffes ont à former leur charpente. Par contre, nous sommes certainement au-dessous de la vérité, surtout si nous savons soigner l'hysoperaie artificielle ; car nous avons vu des plantes cultivées qui produisaient jusqu'à 450 gr. de ramilles.

Si nous disposions d'assez de pieds, mieux vaudrait alors, on le comprend, les mettre à demeure avant l'hiver ; nous y gagnerions une certaine avance et, dès la première année, nous aurions une pleine récolte. Toutefois, l'on ne saurait envisager cette hypothèse au début d'une culture nouvelle.

Maintenant, un léger labour à chaque printemps, un peu d'engrais de ferme ou mieux, 250 kg. de *nitrate de soude*, répandu en 2 fois : avril et juin, et 500 kg. de *superphosphate de chaux* assureront une végétation puissante et le maximum de rendement, tandis que l'essence y gagnera en finesse.



Usine Béranger fils à Grasse

*Graine et semis.* — Quoi qu'il en soit, il convient de réserver un coin de jardin à la pépinière — qui ne tient pas de place et dont le grand mérite sera de devenir une mine inépuisable de plants.

Les graines d'Hysope sont noires, rugueuses, allongées, à trois faces et si petites d'ailleurs, qu'il doit en falloir au moins un million au kg. Même à 100 fr. le kg., prix qui nous paraît raisonnable, c'est encore le moyen le plus économique et de beaucoup pour se procurer une infinité de petits sujets sains et vigoureux. Il est vrai qu'il en résultera un retard de trois ans sur la plantation par touffes entières et de deux ans sur la simple bouture, mais nous l'oublierons volontiers en raison d'autres avantages.

Nous aurons moins de mécomptes même qu'avec la graine de Lavande ; elle germe mieux et la levée peut atteindre 95 % si nous savons nous y prendre. Choisissons, d'abord, un sol très léger, assez frais et riche en humus. Puis, semons en lignes espacées de 0,30 après avoir mélangé à la graine plusieurs fois son volume de sable fin pour mieux l'égaliser.

Nous recouvrirons à peine de terre. Enfin, nous briserons au-dessus un peu de crottin ou bien, nous répandrons sur les lignes du poussie de blé, des feuilles, de la paille, pour que les pluies ne viennent pas durcir la terre et provoquer une croûte qui *asphyxierait* la petite graine.

Car c'est là le danger !

Nous la récolterons tout à fait mûre, en sacrifiant le plus beau coin de la plantation ; en effet, au moment où l'on tond l'Hysope pour la distiller, elle n'est pas encore formée. Les rameaux fanés, nous les couperons au volant et avec mille précautions pour ne pas laisser la petite semence s'échapper des calices. C'est dire qu'il convient d'étendre un drap sur le champ et d'y déposer les poignées ; à moins qu'on ne préfère se servir de petits sacs larges attachés à la ceinture. Le butin bien séché est battu sur une toile.

*Récolte des rameaux.* — La cueillette des sommités ne pourra avoir lieu qu'au volant dans les Hysoperaies de fortune, établies tant bien que mal sur des pentes pierreuses. Le travail sera donc long et pénible et la femme ne ramassera guère que de 30 à 40 kg. de rameaux ; les tiges sont si courtes qu'il faut se baisser davantage que dans la *baiassière*. Cependant, nous pensons — et nous tenterons un essai en août prochain — que dans un champ plat ou doucement incliné et de fertilité moyenne, il serait possible de se servir d'une faux courte, à rebords relevés de 12 à 15 centimètres. L'homme jetterait ainsi dans l'allée les sommités qui y formeraient de petits andains. Resterait à faire ramasser l'herbe par les enfants avec des draps étendus çà et là.

On gagnerait, de cette manière, un temps précieux. Dans les deux cas, les pousses annuelles seraient rasées à deux ou trois centimètres du sol seulement et on porterait sans retard le butin à l'alambic. Si l'on voulait préparer les bouquets ou bien les feuilles pour la vente, on choisirait des pieds vigou-

reux qu'on dépouillerait avec soin ; on remiserait les rameaux dans un hangar fermé où ils seraient étendus sur des draps pour y sécher à l'ombre.

*Rapport de l'Hysoperaie.* — Aux cours actuels, nous estimerons qu'un hectare de terrain ordinaire peut rapporter net de 6 à 700 francs par an. Et l'espace ne manque pas depuis l'attristante désertion des campagnes !

Mais il est bien certain que l'Hysope, sans être exigeante se plaira davantage dans un sol riche. Eh bien ! même dans ce cas, ce serait encore la culture la plus rémunératrice, car le produit serait doublé ici ou, tout au moins, fort augmenté.

Voilà pourquoi nous serions heureux de voir les agriculteurs d'initiative diriger leurs efforts vers cette nouvelle branche offerte à leur activité, d'autant plus que l'Hysope est, nous le répétons, une plante d'avenir, grâce à la faveur particulière qui s'attache à elle.

L. Lamothe, à Grand-Serre (Drôme),
(*Petite Revue d'Antibes.*)



## PANSEMENTS ANTISEPTIQUES PARFUMÉS



Nous avons signalé à plusieurs reprises, les travaux récents des docteurs Forgues, Vidal, Baraduc, Bottu, Hohne, Jullien qui démontrent amplement la valeur antiseptique des huiles essentielles et tendent à rendre à celles-ci, dans notre pharmacopée, la place qui leur convient.

Nous avons pu constater « de visu » les effets merveilleux de l'essence de Lavande dans



Usine Muraour frères à Grasse

le pansement des plaies et brûlures, aussi sommes-nous heureux de publier l'article suivant du docteur A. Cartaz, dans « La Nature ».

Tout le monde aujourd'hui, depuis le médecin qui en a constaté les bienfaits, jusqu'au profane qui, blessé en recueille les bénéfices, reconnaît la valeur de l'antiseptie. Au loin les vieux pansements du temps passé qui entretenaient les suppurations profuses avec leur puanteur et tous les dangers d'infection. Partout maintenant on vous désinfectera la plaie, on vous mettra un pansement stérilisé ; partout on pratique la petite chirurgie sur le modèle de la grande et les remèdes de bonne femme ne trouvent asile que dans le fond des campagnes.

Les agents antiseptiques sont nombreux : ceux qui ont le plus de valeur ont souvent une odeur fort désagréable, tels l'iodoforme, l'acide phénique. Les autres, comme la teinture d'iode, ont une action irritative violente ; d'autres, comme le sublimé, sont redoutables par leur toxicité. Les chirurgiens tendent, depuis qu'on leur fournit des matériaux de pansement tout à fait aseptiques, complètement et absolument stérilisés, à se servir d'antiseptiques moins puissants et moins dangereux. Parmi eux, le docteur Championnière, que l'on peut, à juste titre, regarder comme le père de l'antiseptie en France cherche depuis longtemps dans l'emploi des baumes et des essences, des préparations antiseptiques, sinon inoffensives, du moins sans danger sérieux. Guidé par les beaux travaux de Chamberland, sur le pouvoir antiseptique des essences, il s'est servi de ces principes parfumés comme topiques et s'en est bien trouvé. En composant des pommades à base d'essences diverses et les appliquant à des brûlures, il a réalisé la réparation la plus rapide avec la moindre douleur ; couvrant la surface des téguments détruits ou profondément atteints par le feu ou les liquides en ébullition, il détermine une protection contre l'infection sans irriter les tissus légèrement atteints ou indemnes.

Fort de ces essais répétés chez nombre de malades, le savant chirurgien a pensé qu'on pourrait se servir de ces essences pour tous les pansements chirurgicaux. Aidé de ses conseils, un des anciens élèves, M. Even, pharmacien,

est arrivé à imprégner de la gaze d'essences des plus agréables comme odeur, essences de géranium, de romarin, de lavande et de bergamotte. Ce sont de véritables produits de parfumeurs. On ne les a cependant pas choisies en raison de leur parfum exquis, mais parce que, de tous ces produits aromatiques, ce sont ceux qui ont la valeur antiseptique la plus grande, tout en étant les moins irritants.

La gaze préparée ainsi est absolument stérile; mise sur la peau, même en grandes masses, elle n'a pas d'action locale ou médicamenteuse plus prononcée que la gaze simple, stérilisée, mais elle offre cet avantage de s'imprégner de sérosité, de sang ou de matières fermentescibles, sans que,pendant plusieurs jours, il se produise de phénomènes de fermentation et d'infection. Le produit a donc une valeur antiseptique réelle et, comme l'odeur en est des plus agréables, il réalise un desideratum de l'art chirurgical *tuto et jucundo.*

Le docteur Championnière a employé ce pansement dans les circonstances les plus diverses, plaies saturées, simples, plaies complexes, opérations avec cavités à vider et à drainer; dans tous les cas, la plaie avait été fort bien protégée. Du fait de cette action antiseptique, les pansements peuvent être remplacés moins fréquemment qu'avec la gaze simple et, comme cette gaze parfumée ne coûte pas beaucoup plus chère, il y aura désormais tout avantage à l'employer. Cet avantage se retrouvera surtout pour les petites plaies, les traumatismes peu importants. Les pharmacies, dites de poche, les cantines de secours, pour voyageurs, devront être munies de la gaze à essences qu'un de mes amis, pour rappeler les produits qui entrent dans sa composition, vient de baptiser *Gaze Berlagero* (Bergamotte, lavande, géranium, romarin).

Dr A. C.

# NOUVEAU PROCÉDÉ D'ÉTAMAGE, DE CUIVRAGE, etc.

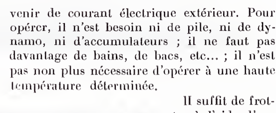
Ce procédé, qui permet de déposer rapidement une couche de métal, de l'épaisseur désirée, sur une surface métallique ou conductrice de l'électricité, peut rendre des services dans la parfumerie et tout spécialement dans l'industrie des matières premières où l'on emploie couramment des objets étamés et quelquefois argentés.

Il consiste dans l'usage du « galvanit », produit composé que l'on vient d'introduire récemment dans le commerce. Le mot produit devrait être mis au pluriel car il existe un certain nombre de poudres différentes pour le dépôt de l'argent, de l'étain, du nickel, du cuivre, etc.



Usine J. Gazignaire et Cie à Golfe Juan

On a déjà créé bien des produits destinés à faire des dépôts métalliques autrement que par les procédés galvanoplastiques et industriels courants. Celui dont il s'agit présente la singularité de déposer des métaux sur des surfaces conductrices par voie galvanoplastique, d'après les lois de l'électro-chimie, mais sans faire inter-



venir de courant électrique extérieur. Pour opérer, il n'est besoin ni de pile, ni de dynamo, ni d'accumulateurs ; il ne faut pas davantage de bains, de bacs, etc... ; il n'est pas non plus nécessaire d'opérer à une haute température déterminée.

Il suffit de frotter à l'aide d'une brosse ou d'un morceau d'étoffe humide imprégnée de la poudre voulue l'objet que l'on veut couvrir d'un dépôt métallique.

Le professeur anglais bien connu, Silvanus P. Thompson, a fait de ce procédé une étude dans laquelle il a mis très nettement en valeur le rôle joué par l'électricité dans ce processus de dépôt : c'est donc sa théorie et le résultat de ses expériences que nous nous proposons de résumer.

Ces poudres sont des mélanges assez complexes, mais naturellement en proportions bien définies. Elles contiennent tout d'abord des produits destinés à nettoyer et à polir la

surface métallique sur laquelle on veut déposer une couche, une pellicule plus ou moins épaisse d'un autre métal.

Cette manière de faire est absolument analogue à celle de la technique galvanoplastique. On sait en effet que préalablement à toute autre opération, il faut dégraisser, dérocher, décaper, etc... les objets qui doivent recevoir un dépôt galvanique. En un mot, il faut leur faire subir un nettoyage aussi parfait que possible et d'où dépendra la qualité et l'adhérence du dépôt.

Certaines substances serviraient en outre à polir le métal déposé au fur et à mesure que s'effectuera ce dépôt.

Parmi les composants du mélange figurent également des produits inertes, mais dont la présence est indispensable pour obtenir sa conservation et empêcher une décomposition prématurée, ce qui se produirait si ces poudres pouvaient absorber de l'humidité quand elles sont emmagasinées dans des locaux défavorables ou exposées à l'action des agents atmosphériques.

Toutes ces matières destinées au polissage, nettoyage, à la conservation ne sont pour ainsi dire que des agents accessoires.

Il va de soi que chaque poudre contient sous une forme quelconque, métal, sel ou oxyde, du métal à déposer. Mais, et c'est en cela que consiste l'originalité du procédé, elle doit également renfermer, en particules aussi fines que possible, un métal très fortement électro-positif, comme le zinc ou le magnésium par exemple, et qui, dans tous les cas, sera nécessairement plus électro-positif que le métal qui doit être déposé et que celui sur lequel ce dépôt doit être effectué.

Ces parcelles de métal électro-positif joueront le rôle d'anodes minuscules créant à la surface du corps conducteur d'innombrables courants électriques, car elles se dissolvent et déplacent de sa combinaison le métal dont elles déterminent précisément le dépôt sur le corps métallique ou conducteur de l'électricité qui forme ainsi cathode.

Ces phénomènes ne se réalisent qu'en présence de l'eau, car le métal à déposer doit forcément former un électrolyte aqueux, aussi s'il n'existe pas à l'état de sel dans la poudre, faut-il ajouter dans la composition un sel convenable qui produira cet électrolyte par addition d'eau.

Le métal électro-positif joue le rôle du zinc dans la plupart des piles électriques, il fournit la force électro-motrice qui précipite le métal à déposer.

M. le Professeur Thompson a déposé de cette manière :

de l'*étain* sur du cuivre, du laiton, du maillechort, de l'argent, du fer, de l'acier ;

de l'*argent* sur du cuivre, du bronze, de l'argent, du maillechort, du fer, de l'acier ;

du *cadmium* sur du cuivre, du maillechort, du fer ;

du *nickel* sur du cuivre, du laiton, du maillechort, du fer, de l'acier ;

du *nickel* sur du nickel.

Voici un tableau indiquant en combien de temps il a déposé un certain poids de métal pour couvrir une surface donnée :

| Poudre à déposer | sur : | Temps de l'application en minutes | Surface en pouces carrés (6 cent.car.45) | Gain de poids en mi ligr. |
|---|---|---|---|---|
| étain | cuivre | 5 | 5,25 | 2,8 |
| » | » | 15 | 5,25 | 2,8 |
| » | maillechort | 3 | 4,125 | 7,5 |
| » | » | 6 | 4,125 | 16,1 |
| argent | cuivre | 5 | 4.5 | 3,55 |
| » | » | 10 | 4.5 | 10,05 |
| » | » | 5 | 9,375 | 1 |
| cadmium | maillechort | 5 | 4,125 | 57 |
| nickel | cuivre | 3 | 5,1 | 7 |
| » | » | 7 | 5,1 | 15 |
| » | » | 5 | 7 | 8,1 |
| » | maillechort | 5 | 8,5 | 4,5 |

En quelques minutes on peut obtenir un dépôt galvanique appréciable et même inusable, dont la qualité et l'éclat diffèrent selon le métal à déposer, la nature de la surface à métalliser, son poli, son état de propreté, etc. Ainsi les dépôts d'étain et de cadmium sont toujours brillants mais leur éclat varie et dépend du poli plus ou moins parfait de l'objet dont on effectue l'étamage ou le cadmiage.

On peut nickeler du cuivre, du laiton et même de l'étain. Une couche protectrice du nickel peut être déposée à la surface des clichés au trait ou en similigravure destinés aux impressions en couleurs. Il est inutile de cuivrer au préalable le fer et l'acier à nickeler.

Ces poudres, qui ne tachent pas les doigts, ne sont pas vénéneuses ; elles ne contiennent ni mercure, ni cyanures, ni acides libres.

Louis Serve,
*Ingénieur civil.*






> Les Américains doivent leurs progrès rapides au soin qu'ils prennent de se documenter sur tout ce qui a été dit et fait....
>
> *Discours du Président,* Iron and Steel Institute, London.

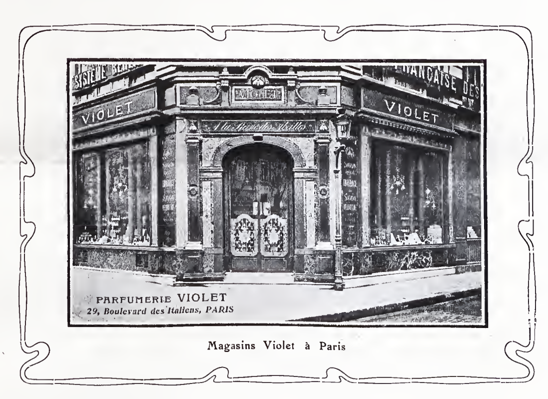
C'est pour répondre à ce besoin de plus en plus évident de Documentation que la *Parfumerie Moderne* a été créée et c'est aussi parce que chacun reconnaît aujourd'hui que nul ne peut soutenir la lutte s'il ne possède les éléments de son commerce, de son industrie ou de son exploitation que notre Revue a reçu l'accueil que l'on sait et qui est la seule cause de son rapide succès.

Nous ne saurions mieux faire, poursuivant avec persévérance notre désir de donner à nos lecteurs le maximum possible de renseignements, que de leur exposer les causes qui militent en faveur de la « *Documentation* ».

« Dans les affaires — disait dernièrement M. Germain Paturel, le bien connu Conseiller du Commerce extérieur, à un banquet de « Commerce et Industrie », — « il faut dis- « tinguer deux manières d'agir, d'une part, « l'*empirisme ;* d'autre part, la *méthode* « *scientifique* ».

On reconnaîtra qu'en matière de Parfumerie, qu'il s'agisse des points de vue agricole, industriel ou commercial, si la science a pris une grande place, l'*empirisme* a, néanmoins, conservé dans un grand nombre de cas des racines profondes et difficiles à extraire.

L'empirisme est généralement connu sous sa forme la plus redoutable : la *Routine*. Les partisans du « bon vieux temps » ne peuvent cependant plus se croire à l'époque où le client avait plus besoin du fournisseur que le fournisseur n'avait besoin du client ; ils conservent avec soin la tradition immuable sans se rendre compte que le Progrès, utilisation chaque jour plus complète des lois naturelles, les a distancés. Sans doute, leur ancienneté, leurs qualités acquises en une longue carrière sont des éléments de la plus haute valeur, mais en se refusant à utiliser les méthodes modernes — et quelquefois même à les connaître — ils laissent à leurs jeunes adversaires de redoutables éléments de concurrence.




Magasins Violet à Paris

La routine est stigmatisée par cet aphorisme brutal : Qui n'avance pas, recule.

Cependant, quelques-uns ont pris pour de l'initiative et un sacrifice au progrès, des méthodes arrivistes dont les plus caractéristiques sont l'*Agitation* et la *Duplicité*.

L'agitation, antithèse du calme apathique du routinier, a souvent été prise pour la plus belle transformation du commerçant. Brasser de multiples affaires préparer maintes nouvelles combinaisons,être partout à la fois, faire tout de soi-même ou, du moins, toucher à tout, telle est, trop souvent, l'ambition de l'homme d'affaires moderne qui croit ainsi devenir un « Businessman » très américain. Ce n'est pas toujours au succès que mène cette méthode (encore que peu méthodique), mais bien plutôt à l'usure prématurée et à la neurasthénie.

Une forme plus rare, quoique trop fréquente encore, de l'arrivisme est la *Ruse*, la Duplicité. Les profits malhonnêtes allant de la simple finasserie tracassière à la fraude éhontée représentent le plus clair des ressources. Il y a eu, dans notre partie, deux ou trois vendeurs particulièrement doués dans ce genre, ils ont laissé de beaux exemples aux vendeurs à monopole, aux piqueurs d'once, aux truqueurs de marques, aux cuisineurs de toutes sortes et ont laissé flotter sur toute la corporation un léger voile, trop consistant hélas, de suspicion et méfiance réciproque. Tous les empiriques, d'ailleurs, routiniers, agités ou voleurs, y ont contribué et la réputation que nous avons auprès du grand public, réputation qui filtre quelquefois aux discours de nos dirigeants, n'est pas encore propre à nous flatter.

Enfin, cette difficulté insurmontable d'association qui empêche toute création de syndicats puissants, homogènes, provinciaux ou parisiens et d'une Fédération nationale unie, compacte, n'ayant pour but que la victoire collective sur le terrain mondial, démontre que l'Intérêt privé prime encore l'Intérêt général.

Cette nécessité de penser exclusivement à soi, au détriment même du confrère, ce besoin qui paraît encore légitime de faire son succès de la ruine des autres est encore, sinon un sentiment bien français, du moins hélas, un sentiment qui a sa place dans le cœur de trop de Parfumeurs français. Pourquoi songer à soudoyer le voyageur ou le préparateur du voisin ; pourquoi essayer de le supplanter dans sa clientèle par des manœuvres perfides, alors qu'il serait aussi aisé en somme d'instruire et de dresser des collaborateurs de premier ordre et de créer de nouveaux besoins et une nouvelle clientèle.

La méthode scientifique,au contraire, s'inspirant aussi bien des nécessités techniques que des besoins sociaux, supprime ou s'efforce de diminuer les côtés amoraux, quelquefois même immoraux des affaires.

Quel est le but. C'est, dit M. Paturel, obtenir le maximum de gain avec le minimum d'effort et de dépenses dans un minimum de temps. L'Intérêt personnel est naturellement le mobile, mais il s'arrête, comme tout droit individuel, à l'Intérêt collectif. L'Intérêt personnel a, d'ailleurs, été le point de départ de presque toutes les découvertes d'importance générale (imprimerie, chemin de fer, etc.), et il est respectable comme sentiment rationnel, l'individu se devant d'abord à lui-même,puis aux siens, puis à la collectivité.

Ce point philosophique élucidé, il nous est impossible d'entrer dans l'étude de la psychologie et de l'Education de l'homme d'affaires : son caractère, son apprentissage, ses dispositions naturelles, héréditaires ou acquises sortent de notre cadre. Mais nous arrivons à notre but : la nécessité de la Documentation dans la méthode scientifique.

L'homme d'affaires doit être pénétré de sa responsabilité. Si ses prévisions sont justes, il réussit ; s'il se trompe, c'est la suite implacable des pertes jusqu'à la faillite et au déshonneur. Son sort et celui des siens sont à la merci de son coup d'œil et de son clair jugement et quel meilleur élément de réussite que la Documentation.

L'homme le plus compétent perdra rapidement sa valeur s'il ne se tient pas sans cesse au courant de tout ce qui se passe dans le Monde de sa spécialité. « L'oubli de cette règle — dit M. Andrew Carnegie dans l'*Empire des affaires* — nous a coûté des centaines de mille dollars et nous a rendu sages ». La documentation doit être *permanente* pour être efficace, et c'est presque au jour le jour qu'elle doit recueillir les renseignements. Ne faut-il pas connaître : les marchés les plus favorables pour la vente ; leurs caractéristiques et leurs coutumes ; les marchés nouveaux à surveiller ou à créer ; le goût ou les besoins de la clientèle, leur évolution et les besoins éventuels à faire surgir ; l'état des affaires dans les centres producteurs étrangers ; inventions et procédés nouveaux à utiliser ; matières premières nouvelles ; nouvelles utilisations des anciens matériaux ; états des récoltes relatives à la parfumerie dans le monde entier ; questions de droit et de jurisprudence, de droit commercial, de transport, de douane, publicité, organisation de la vente, etc., etc... et qui varient à chaque instant !

Ces nécessités existent aussi bien pour le plus modeste commerçant que pour le plus grand manufacturier : leur observation mé-

thodique comporte des conséquences particulièrement heureuses, car les maisons constituées et conduites scientifiquement, ne peuvent pas ne pas progresser. Leurs chefs peuvent envisager l'avenir avec calme et confiance.

Ils ne seront jamais accusés justement de vendre trop cher ou de livrer des marchandises d'une qualité irrégulière ou insuffisante parce que leur moralité professionnelle et leur loyauté découleront tout naturellement de l'organisation scientifique de leurs maisons.

C'est pour cela qu'il est permis de déclarer que l'avenir appartient aux maisons honnêtes, mais surtout si elles sont organisées pour connaître rapidement tout ce qui se fait dans leur partie.

La Parfumerie Moderne est dans son genre l'organe de documentation le plus parfait et elle est indispensable à tous les commerçants en produits aromatiques, bruts ou manufacturés. Nous croyons savoir qu'un nouveau progrès sera réalisé dans cette voie par l'extension du service bibliographique, de façon à condenser dans cette intéressante revue, les matières de toutes les revues analogues du monde entier en quelque langue qu'elles soient publiées.

Plus des trois-quarts des parfumeurs français et tous les parfumeurs étrangers qui lisent le français, sont déjà abonnés à cette publication, les autres la lisent de temps en temps avec intérêt ; l'an prochain, tous seront abonnés pour ne pas être moins documentés que leurs confrères.

Charles Pacaut.



## MAGASINS ET VITRINES

Le magasin aux larges vitrines, où les flacons rutilants de reflets et d'or, comme de véritables bijoux, où les délicats objets de toilette voisinent avec les délicieuses gravures, est la première et la plus importante publicité du Parfumeur détaillant.



Magasins Briau et Cie, à Lyon

L'étalage convenablement complété par l'enseigne, est le plus radical moyen de suggestion, notamment en matière de parfumerie. Il est évident qu'il est difficile de donner au passant une idée, même faible, du « Parfum » en lui-même, mais l'exposition des flacons, des tableaux-réclame et, comme nous l'avons vu souvent, de la fleur même qui a

fourni l'odeur, y suppléent dans une grande mesure.

A chaque région, à chaque ville correspond une psychologie particulière de l'acheteur qu'il convient de s'assimiler : tel dispositif donnant des résultats excellents dans tel pays, dans telle localité, ou même dans telle ou telle rue fréquentée par un public spécial, pourra ne donner que des résultats fort inférieurs dans tout autre endroit.

Nous donnons trois gravures qui sont particulièrement suggestives à cet égard.

Voici, par exemple, le magasin de la maison Violet, boulevard des Italiens : Riche, somptueux, tout de marbre et d'or, il évoque naturellement la clientèle riche qui le fréquente et lui offre un cadre digne d'elle. L'enseigne discrète « A la Reine des Abeilles » est complétée par une décoration second Empire : vitraux, lustres, montages même des parfums s'harmonisent avec un « chic » bien parisien et forment un tout homogène de la plus réelle élégance et appelant, à coup sûr, la noble clientèle exotique ou aristocratique de Paris. Les principaux magasins de la Capitale s'inspirent, d'ailleurs, de la même perfection luxueuse dans la sobriété du meilleur goût : qu'il s'agisse des magasins de Roger et Gallet, rue de la Paix ; de Viville et de tant d'autres, c'est toujours le même souci de mettre à l'aise, dans un cadre digne d'elle, une clientèle d'élite, venue pour acquérir, à prix d'or, une marchandise d'élite.



Magasins Lorenzy Palanca, à Marseille

Le magasin Pinaud, place Vendôme, prend un aspect plus diplomatique et plus réservé, comme il convient à un fournisseur des Cours, telle autre vitrine dans des quartiers plus populaires, se mettra au niveau de sa clientèle, mais le ton général du magasin parisien est le haut luxe, de grand goût, comme la clientèle à laquelle il s'adresse.

Voici maintenant le magasin de la maison Briau et Cᵒ à Lyon. Il est lyonnais par excellence et donne immédiatement l'impression du caractère local fait de sérieux, de goût, mais surtout de « *pratique* ». Disons qu'à notre avis, il représente le magasin type auquel les variations nécessitées par des causes locales ne doivent rien changer d'essentiel.

Il est vaste et éclairé, chaque vitrine forme un tout homogène, bien caractérisé par une pancarte très visible : Ici la brosserie, là les articles de coiffure, plus loin, les cheveux et postiches ; au centre, la Parfumerie proprement dite.

Etalage judicieux peu chargé, avec inscriptions indications de prix, quelques motifs attirant l'œil : bref, rien de vide ou de prétentieux, pas de bluff, du solide, du pratique, une large échelle de prix : l'idéal du client lyonnais, peu accessible au battage, trop économe pour verser dans le luxe effréné, mais capable cependant d'ouvrir largement sa bourse pour des produits qui semblent devoir lui « en donner pour son argent ! »

Notre troisième gravure représente le magasin Lorenzy Palanca sur la Cannebière à Marseille. Là, c'est le triomphe de l'étalage roulant et varié, cosmopolite comme les passants eux-mêmes de la célèbre avenue, c'est la victoire aussi de l'enseigne sous toutes ses formes, diurne, nocturne, permanente ou changeante. Du haut en bas de l'édifice, ce ne sont que lettres d'or et de marbre gravissant les étages : dans les vitrines, sur le velum et la marquise, sur le trottoir même : le nom, les spécialités, les succursales ; au premier, les récompenses ; au second, les agences ; au troisième, « Extraits, Essences, Savons » en lettres de 1 mètre ; au quatrième et jusque sur le toit des annonces flamboyantes, dès le déclin du jour, attirent et happent le client.

Sur le trottoir, des étalages en plein air, des ventes réclames constamment renouvelées et variées épuisent les stocks et attirent le chaland à l'intérieur.

Cette installation est un véritable type de

magasin destiné à accaparer une clientèle multiforme et passagère comme il n'y en a qu'à Marseille. Dans tout autre endroit, elle serait déplacée, dans une autre ville, ridicule peut-être ; sur la Cannebière, elle fait partie du décor, comme les cafés du trottoir en face, et sa disparition étonnerait et peinerait.

On pourrait conclure de cet exposé, qu'il n'y a pas de règle précise pour l'installation d'un magasin ou d'une vitrine ?

Si ! il y a des bases fondamentales dont on ne peut s'écarter et qui sont classiques : l'enseigne visible et mnémogène, la vitrine claire et très suggestive, peu chargée si possible, mais excitant l'envie d'acheter, la variété dans les expositions, l'unité des rayons et, de temps à autre, l'attraction par des motifs spéciaux et originaux.

La mécanique offre à l'étalagiste des sujets articulés, (rasoirs de sûreté, savons divers), bustes de cire aux jolis minois ; les démonstrations mêmes dans une vitrine spéciale : coiffure sur des hommes ou des femmes, non plus en cire comme chez Grévin, mais en chair et en os ; des exhibitions de chevrotins-porte-musc ou de civettes, rats musqués naturalisés, de blocs d'ambre ou de fleurs naturelles ou artificielles, des malaxeurs électriques ou empaqueteuses mécaniques en fonctionnement, sont des sujets tout indiqués pour attirer l'attention sur un magasin.

Nous aurons quelquefois à revenir sur ces sujets spéciaux, nous nous sommes contentés aujourd'hui, d'esquisser dans ses grandes lignes les nécessités de la vente au détail en matière de magasin, vitrine, étalage et enseigne, mais chacun de ces points demande un développement spécial.

***



## LA FLEUR D'ORANGER en 1912

Grasse, 6 mai 1912.

La récolte s'annonce comme excellente.

La production ne dépassera peut-être pas celle de l'an dernier, mais, du moins, le prix de la fleur ne dépassera pas 0.75 le kilog. C'est le prix qu'impose le Syndicat des propriétaires réunis pour les marchés à conclure avec les parfumeurs.

Quelques propriétaires indépendants vendent actuellement 0.60, mais il faut tenir compte que le rendement de la fleur est encore très faible et que ces cultivateurs se mettront au niveau des prix du syndicat dès que le rendement atteindra un gramme d'essence par kilog. de fleur.



Cueillette de la fleur d'oranger à Vallauris

La cause de cette diminution de 10 cent

mes sur les prix de l'an dernier, est attribuée à l'importante réserve de Néroli du syndicat, soit environ 300 kilogs. Les syndiqués se rendent compte qu'il serait dangereux d'augmenter leurs prix, ce qui les amènerait forcément à distiller encore eux-mêmes de fortes quantités. L'an dernier, cette coopérative a dû distiller 800.000 kilogs de fleurs qu'elle n'avait pu vendre aux parfumeurs.

Cette année finissent les contrats qui lient les propriétaires au Syndicat. Beaucoup d'entre eux sont mécontents des résultats de l'an dernier : les propriétaires libres ont retiré de leurs fleurs 0 fr. 80 environ, alors que la caisse de la coopérative n'a pu donner que 0.60 ou 0.65 et ce, par acomptes échelonnés à plusieurs mois d'intervalle. Dès que les profits baissent, la discorde paraît, les mécontents ne se rappellent plus les prix de 1 fr. 75 obtenus par leur coalition, ils ne voient plus que les fautes commises, et s'en rejettent mutuellement la responsabilité.

Ajoutons, pour les consoler, que ni les uns ni les autres n'en sont virtuellement fautifs, les causes sont plus profondes et plus générales et un résultat sérieux et durable ne pourra être obtenu que par l'entente absolue entre producteurs et consommateurs. Et celle-là n'est pas pour cette année, ni même pour la suivante.

Ch. d'Auribeau.

## CANANGA ET YLANG

La question de savoir si les essences d'Ylang et de Cananga sont extraites de la même fleur a toujours été longuement controversée et n'est pas encore nettement solutionnée.



La fleur d'oranger au Golfe

On admet volontiers que la même variété botanique est traitée pour la fabrication de l'une et de l'autre essence, les différences caractéristiques étant expliquées, soit par un fractionnement imparfait, les premières parties représentant l'essence d'Ylang, soit plutôt qu'un traitement bien différent, l'un soigneux de fleurs fraîchement cueillies, l'autre quelconque de fleurs non triées, donnant des résultats variables.

L'*Anona* et le *Cananga odorata* donnent disent certains auteurs, les deux essences ; le *Michelia Champaca* étant hors de cause, ses fleurs étant traitées à part, à cause de leur prix élevé.

Etudiant les *Essences déterpénées* de Cananga et d'Ylang, des analogies frappantes nous donnèrent,pendant longtemps, une opinion analogue.

L'essence de Cananga est fractionnée en 4 portions, la première et la troisième étant solubles, forment l'essence déterpénée ; la seconde et la dernière, insolubles, le résidu.

La première portion, sous un vide de 30 millim. environ, commence à bouillir à 90°, monte rapidement à 120 et est arrêtée à 130° : son coefficient de solubilité varie de 10 à 11 (1 volume est soluble dans 10 à 12 volumes d'alcool 50°), la seconde bouillant de 130 à 150 est un sesquiterpène insoluble dans l'alcool 95° ; la troisième est soluble dans 10 volumes à 70°, la quatrième formée des résines est insoluble.


Triage de la fleur d'oranger

De son côté, l'essence d'Ylang-Ylang est fractionnée en quatre parties. L'Ylang de Manille n'est pas riche en portions bouillant avant 100° dans le vide indiqué, l'Ylang Bourbon, un peu plus, l'Ylang des Comores en contient une proportion plus grande.

La première portion est tirée entre 45° et 110°, la seconde jusqu'à 120°, la troisième jusqu'à 150° environ. Toutes trois sont solubles, en quantité décroissante, dans l'alcool 60° et leur réunion forme l'essence déterpénée d'Ylang-Ylang soluble à 60°.

On pourrait assimiler l'essence d'Ylang-Ylang aux premières parties d'un fractionnement grossier à la vapeur d'eau et contenant la majeure partie des éléments légers et une petite quantité de sesquiterpènes et résines ; l'essence de Cananga à la seconde portion, contenant presque tous les sesquiterpènes, une grande quantité de résines et une faible portion de parties légères, plus un alcool à haut point d'ébullition du type Santalol.

L'identité presque absolue, au point de vue olfactif, de l'essence de Cananga déterpénée avec les dernières portions de l'essence déterpénée d'Ylang-Ylang de Manille, corrobore cette manière de voir : un mélange par parties égales d'Ylang authentique et de Cananga déterpéné (rotation optique — 12°), donnant une essence très fine, en tout point comparable à l'essence pure.

Mais les renseignements communiqués par M. Dorier qui a installé à Mayotte, une distillerie modèle d'Ylang traitant exclusivement les fleurs d'*Anona* cueillies au lever du soleil, choisies et distillées immédiatement, ont changé notre manière de voir. Une discipline rigoureuse assure l'application de cette règle et la constance des résultats en démontre l'efficacité. Eh bien ! les portions fractionnées à haut point d'ébullition qui devraient constituer de l'essence de Cananga, en sont nettement différentes et réellement supérieures. On ne peut en tirer les portions solubles caractéristiques de l'essence de Cananga Java ?

La maison Roure-Bertrand a analysé deux types de l'essence pure d'Ylang de Mayotte de M. Dorier et a trouvé :

| | N° 1 | N° 2 |
|---|---|---|
| Densité 15°........ | 0.9594 | 0.9651 |
| Rotation optique... | —53.56 | —45,16 |

| | | |
|---|---|---|
| Solubilité dans l'alcool 95°......... | 1 v. | 1 v. |
| Indice d'acidité.... | 1.3 | 1.4 |
| Indice d'éthers..... | 129.7 | 131.6 |
| Teneurs en éthers terpéniques (acét.). | 45.4 % | 46.0 % |
| C. de S. essence acétylée ........... | 167. | 180.8 |
| Alcools tot. $C^{10}H^{18}O$. | 52.5 % | 57.5 % |

Pour trois échantillons marqués Koungo, deux ou trois étoiles et J. F., nous avons trouvé une rotation optique uniforme de —42.5.

Mais les caractères spéciaux que nous n'avons pas encore eu le loisir d'examiner et dont nous conseillons l'étude à nos confrères, parallèlement à celle que nous poursuivons, se trouvent surtout dans les premières fractions, celles qui constituent l'Essence d'Ylang-Ylang de Mayotte déterpénée soluble.

La première portion a une déviation optique de —12 et son indice de saponification est 232.40, elle est donc constituée presque exclusivement d'éthers. Mais son odeur spéciale, sa solubilité, son bas point d'ébullition démontrent qu'il ne s'agit pas d'éthers terpéniques, mais probablement d'éthers amyliques ou benzyliques.

La seconde portion a une rotation polarimétrique de 8° à gauche, un coefficient de saponification de 217,et contient évidemment presque exclusivement des éthers terpéniques. La troisième contient surtout des alcools et phénols et a un plus faible coefficient de saponification.

L'essence déterpénée d'Ylang, mélange de ces trois portions, reste très soluble, contient une majeure partie d'éthers et a un caractère absolument unique d'essence de fleurs.

L'essence de Cananga déterpénée contient au contraire, beaucoup moins d'éthers. Elle est plus lourde, moins soluble, moins volatile, moins fraîche, mais elle reste très voisine de l'essence d'Anona et son mélange à l'essence déterpénée d'Ylang donne un produit beaucoup plus suave, beaucoup plus odorant que l'essence brute d'Ylang et d'une solubilité comparable à celle de l'essence de Lavande brute.

Ces qualités engageront évidemment les parfumeurs à faire l'essai de ces produits.

L'initiative de M. Dorier permet-elle d'affirmer que les deux essences sont étrangères l'une à l'autre, nous ne voulons pas en douter, mais l'analogie des portions de même point d'ébullition des deux essences est réellement troublante.

Nous ne doutons pas qu'une étude plus approfondie des constituants ne nous éclaire prochainement sur ce point.

G. Courty, *Ingénieur chimiste.*



## HYGIÉNIQUE OU MÉDICAMENTEUX



Nous avons publié, dans nos précédents numéros (suppléments-pages bleues 23, 24 et 33), l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, disant, contradictoirement à un jugement du Tribunal de la Seine du 23 juin 1910, établissant contradictoirement à un jugement du même tribunal du 24 janvier 1911, que le Parfumeur n'avait pas le droit d'employer les alcaloïdes et produits toxiques de la liste officielle, même à dose inoffensive.

La situation était, en somme, exactement la suivante au début de l'année :

1° « Tout produit dit hygiénique, contenant un produit toxique de la liste du Codex, doit être considéré comme médicamenteux, même si la dose de ce produit est pratiquement inoffensive.

2° « Tout produit hygiénique, contenant un produit pharmaceutique ou chimique non spécifié dans la liste des toxiques, est seulement hygiénique et non pharmaceutique tant que la dose employée n'est ni médicamenteuse ni dangereuse.

3° « Tout produit hygiénique, se réclamant de propriétés médicamenteuses ou curatives d'ordre pharmaceutique (remède), ne doit être préparé et vendu que par les pharmaciens ».

M. Gutières, le distingué secrétaire général du Syndicat général des fabricants-fournisseurs pour coiffeurs (10, rue de Lancry, à Paris), nous communique un jugement plus récent du Tribunal de Mirecourt sur le même sujet.

Plusieurs syndicats s'étaient fait représenter devant le Tribunal au sujet de cette affaire ; et, quoique celui-ci ait jugé que la loi n'autorisait pas leur action défensive, leur demande collective n'en a pas moins influencé les juges, car il était d'usage à Paris de condamner sans phrases, pour exercice illégal de la pharmacie, tout fabricant employant un élément considéré comme appartenant à la Pharmacopée.

Voici les considérants de ce jugement :

Tribunal de Mirecourt.

### PROCÈS CONTRE UNE LOTION A LA PILOCARPINE

Considérant que de l'information et des débats, il n'est pas résulté la preuve suffisante contre l'inculpé d'avoir commis le délit qui lui est reproché.

Qu'en effet, la lotion capillaire par lui mise en vente et contenant du chlorhydrate de pilocarpine, ne contenait pas une dose suffisante de cet alcaloïde végétal pour qu'on puisse la considérer comme étant vénéneuse, de nature à nuire à la santé et comme constituant un produit médicamenteux dont la vente est réservée aux pharmaciens.

Qu'en édictant la loi du 10 juillet 1845 et le décret du 8 juillet 1850 qui la complète, le législateur a voulu protéger la santé publique et empêcher la vente par des personnes insuffisamment instruites et manquant des connaissances techniques, de produits ou compositions dangereux ou toxiques.

Que la lotion mise en vente par Oudot ne revêtant ni l'un ni l'autre de ces caractères, le delit qui lui est reproché manque de base suffisante pour pouvoir être retenu.

Qu'il échet, dans ces conditions, de l'acquitter et de le renvoyer sans dépens des fins de poursuites.

Par ces motifs :

Dit que le délit relevé à la charge de l'inculpé n'est pas suffisamment caractérisé pour pouvoir être retenu, l'acquitte et le renvoie des fins de poursuites, sans dépens.

De telle sorte que le premier paragraphe de notre exposé du début, serait supprimé et remplacé par le second ainsi modifié :

« Tout produit dit hygiénique, contenant « un produit pharmaceutique ou chimique « (qu'il soit spécifié ou non à la liste des toxi- « ques), est hygiénique et non pharmaceuti- « que, tant que la dose employée n'est ni « médicamenteuse ni dangereuse ».

Cette solution, cependant favorable aux intérêts des parfumeurs, est-elle celle que nous devons désirer comme devant, dans l'avenir, faire force de loi ? Nous disons sans hésitation : *non.*

La porte reste constamment ouverte sur cette question essentiellement interprétative de la *dose licite* qui ne peut être dépassée sous peine de devenir médicamenteuse ou dangereuse.

Comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises, un médicament n'agit pas par une force personnelle, comparable à celle d'un réactif chimique dosable sur un autre réactif, mais bien par la seule sensibilité du malade. Nous avons parlé, nous y reviendrons peut-être, des prédispositions personnelles des individus appelées anaphylaxie et idiosyncrasie qui faussent irrémédiablement les données que l'on peut avoir sur l'activité des produits chimiques sur l'organisme vivant.

Ce qu'il importe de déterminer d'une façon précise, c'est la dose à laquelle tous les produits chimiques d'usage courant peuvent être considérés comme inoffensifs à l'usage externe. Car, rappelons-le chaque fois que nous en aurons l'occasion, la législation actuelle envisage seulement les produits « Entrant au corps humain », c'est-à-dire destinés à l'usage interne, alors que le produit hygiénique se limite exclusivement à l' « Usage externe ». Cette constatation devrait suffire, si l'on en écarte quelques produits spéciaux notoirement connus, à délimiter au préalable le produit médicamenteux d'une part, et le produit cosmétique d'autre part.

Il serait bon, comme le désir en a déjà été exprimé par le Syndicat, que la liste de tous les produits chimiques en usage en Parfumerie et Cosmétique soit établie. Cette liste serait soumise contradictoirement à des hygiénistes experts nommés par les pharmaciens d'une part et par les parfumeurs d'autre part, afin d'en déterminer la posologie.

Ce n'est qu'après cette détermination officielle, que les tribunaux pourront tabler en connaissance de cause et que les parfumeurs et les pharmaciens pourront se livrer, côte à côte et en toute amitié, à l'exercice de leurs professions respectives.

Maur. R. Gattefossé.




## Les récoltes à Tripoli de Syrie

MM. Melhem frères nous envoient des échantillons et le rapport sur leur campagne 1912.

La distillation de la *Rose* est terminée. L'essence paraît meilleure que celle de Bulgarie, sans doute parce qu'elle est très pure. Point de fusion, 22°.

*Petitgrain bigarade,* très comparable au petitgrain français, très fleuri, rendra de grands services si le petitgrain Paraguay continue à manquer. Pouvoir rotatoire — 7, coefficient de solubilité $N\left(\frac{3\ HE}{30\ a.\ 93°}\right) = 17$.
Très soluble par conséquent.

*Néroli bigarade.* Cette essence de fleur

d'oranger amer est excellente et dépasse de très loin les essences exotiques analogues offertes sous ce nom. Coefficient de solubilité 10, densité à 26° : 0,8658, pouvoir rotatoire + 4. Comparable sous beaucoup de points à l'essence française.

## Essence de citron déterpénée

Nous avons eu l'occasion d'examiner dernièrement des essences de citron soi-disant déterpénées. L'une était un produit fortement alcoolique (60 % d'alcool) et présentait une solubilité apparente convenable. Débarrassée de l'alcool, ce n'était plus qu'une essence peu concentrée et indigne du nom de déterpénée dont on l'avait affublée. Rappelons que la présence de l'alcool dans une essence est facile à déceler par l'addition d'un petit cristal de fuschine insoluble dans l'essence pure, soluble dans les alcoolats.

Un autre échantillon était presque exclusivement composé de citral de Lemongrass, aisément reconnaissable, en dehors de toute analyse, à son odeur.

Nous étions habitués à trouver chez les falsificateurs plus d'habileté. Les chimistes compétents se sont, espérons-le, cantonnés dans des recherches plus intéressantes laissant la fraude à des commerçants très vulgaires.

Tant mieux.

## Etablissements Chiris et Jeancard réunis

Comme nous l'avions annoncé au mois de janvier dernier, les maisons Chiris et Jeancard ont fusionné et elles forment dorénavant, sous la raison sociale « Etablissements Antoine Chiris et Jeancard fils réunis », une Société anonyme au capital de 14 millions de francs.

Le Conseil d'administration de la nouvelle affaire est formé des dirigeants des deux anciennes :

MM. Georges Chiris, président ; Paul Jeancard, vice-président ; Robert Ewald, Georges Vallois, J. Robert, J. Domenach, W. Raffard.

Cette société anonyme comptera dorénavant pour la plus importante maison de Parfumerie du monde entier.

## Les Pirates

On regrette souvent l'impuissance des syndicats provinciaux de parfumeurs. Ils auraient quelquefois l'occasion d'exercer, pour le bien de tous, les droits que leur confère la loi. Il existe notamment toute une catégorie de fabricants d'eaux de Cologne qui, par leurs agissements, font non seulement une concurrence redoutable et malhonnête aux fabricants sérieux, mais encore jettent sur leur réputation une suspicion légitime.

Les Parfumeurs ne sont pas des fraudeurs, les Directions des Contributions indirectes le savent et ne manquent aucune occasion de le proclamer, mais ils ne sont pas les seuls à fabriquer de l'Eau de Cologne.

Sous le couvert de certains règlements qui facilitent le transport des produits médicamenteux à base d'alcool, certains gros droguistes vendent des Eaux de Cologne à des prix inférieurs au prix même de l'alcool. Tous les trucs classiques et d'autres moins connus entrent en jeu et il est même avéré que la régie, au courant de ces agissements, reste impuissante. Des teintures d'iodes à des titres infinitésimaux, des alcoolats de Fioraventi, des alcools camphrés, des alcools dénaturés avec des traces de gomme laque, sont d'excellentes matières premières pour la fabrication d'eau de Cologne bon marché.

Le Centre et le Sud-Est de la France en sont inondés au détriment des fabricants honnêtes. Ne peuvent-ils s'unir et agir dans l'intérêt général ? Il serait aisé de faire la preuve que les prix de revient ne permettent pas que de telles ventes soient faites loyalement et des poursuites pour concurrence déloyale auraient vite raison de ces pirates.

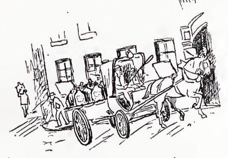


## SCÈNE DU VIEUX LYON



Il y a quelque cinquante ans, les boissons compliquées de nos jours étaient inconnues ; ne les auraient-elles été, que les Canuts lyonnais les auraient méprisées. Leur métier délicat et subtil, la sûreté que leur main doit avoir, la souplesse que la soie exige de leurs doigts les éloignent irrémédiablement de toute boisson excitante : le café même est interdit aux taffetatiers, à plus forte raison, les vermouths et les boissons à essences. Les plus rigoristes au siècle dernier ne trempaient que rarement leurs lèvres dans les crus, cependant si goûtés de leurs compatriotes du Beaujolais.

Aussi voyait-on vers la fin du mois de mai, ou dans la première quinzaine de juin, se dérouler dans certaine rue de la Croix-Rousse aux pentes abruptes et toute claquetante du bruit des métiers, une scène curieuse et qui



intriguait au plus haut point l'étranger qui avait la bonne fortune d'y assister.

Un camion chargé de beaux bidons de cuivre tout neufs (souvent plus de 50 estagnons de 25 litres) était déchargé avec respect par les porteurs de balles qui, en procession, les montaient au neuvième ou au dixième étage



de ces étranges maisons à échelons du coteau. Là, dans l'atelier familial, toute une théorie de tisseurs et de Madelons en caraco attendaient avec impatience le décellement des précieuses touries de métal luisant. Des bouteilles, des chopines de toutes tailles et de toutes formes étaient remplies de l'odorant et précieux liquide, et chacun après avoir acquitté au haut prix sa dépense,emportait avec religion sa provision.

Pendant des jours entiers, la file des amateurs se renouvelait constamment, mais au bout de la semaine, la provision, cependant respectable, était épuisée... Quelle était donc cette boisson précieuse, si concentrée qu'il n'en fallait qu'un litre pour toute une famille et pour une année entière, si douce et si parfumée que de la banlieue même, quelques tisseurs éloignés venaient la chercher, si bénigne cependant qu'elle ne pouvait porter



préjudice aux qualités requises du tisseur et qui faisaient sa renommée dans le Monde entier?

C'était de l'eau de fleur d'oranger tout simplement.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée ne donnent-elles pas une boisson raffinée et délicieuse, peu appréciable par les palais modernes blindés et brûlés par les boissons fortes, mais, au contraire, dégustée avec componction par ces exemples de sobriété qu'ont toujours été les tisseurs lyonnais. Aujourd'hui encore, ces traditions sont suivies par les vieilles familles qui travaillent *at home*, mais la fréquentation de l'atelier corrupteur a favorisé l'usage des apéritifs.

Quoi qu'il en soit, cette curieuse collaboration de l'eau de fleur d'oranger à la confection des incomparables soieries de Lyon, méritait d'être citée et conservée à la postérité comme un exemple de la valeur de toutes les vertus, la sobriété étant la mère de toutes les autres, dans l'industrie manuelle.

G. Abel.

# EXTRACTEUR-FILTRE

Voici un appareil simple et pratique qui a sa place dans tous les laboratoires de parfumerie.

Comme filtre, il présente des avantages multiples : Réservoir en charge activant la filtration, joints hermétiques évitant l'évaporation du dissolvant, possibilité d'activer la rapidité de fonctionnement par addition d'une trompe donnant une légère dépression dans les récipients où tombe le liquide limpide et, enfin, facilité d'obtenir une filtration en trois temps ou triple effet.

Comme extracteur, il permet la fabrication rapide, méthodique et économique de toutes les infusions qui sont débitées claires, limpides et prêtes à l'usage.

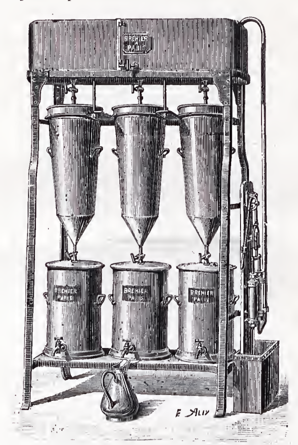
La matière à épuiser, convenablement fragmentée est placée dans le cône, à la place du molleton, soit dans des paniers spéciaux, soit sur des plateaux métalliques pour éviter tout tassement ; à la partie la plus étroite, un plateau perforé retient un molletòn en forme de disque à fin de filtration.

La première période d'extraction pour les musc, castoreum, ambrette, résines, etc., est la macération. Le cône chargé, est rempli de dissolvant et laissé en repos pendant le temps voulu. Le deuxième temps est le filtrage de la macération, le troisième l'épuisement de la matière odorante par un dissolvant neuf.

Pour l'emploi des dissolvants organiques chlorés dont nous avons parlé précédemment (dichloréthylène, trichloréthylène, etc.), cet appareil est parfait. Il permet de traiter même de petites quantités de fleurs, pour des essais, soit encore des poids relativement grands de fleurs fraîches ou plantes sèches, au moyen d'une quantité minimum de dissolvant (pour l'essence de tilleul par exemple).

Enfin, une petite modification de détails permet, au besoin, l'emploi des dissolvants très volatils, tels que l'éther de pétrole ou l'essence de pétrole type automobile, très employée maintenant à cause de son homogénéité.

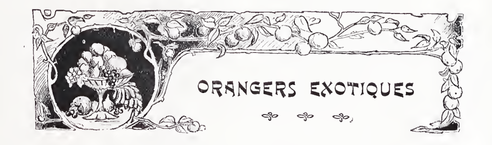
Les récipients sont réunis par une canalisation étanche avec l'alambic à évaporation, les mouvements de fluides peuvent être commandés par dépression au moyen de la pompe à vide et le dissolvant distillé, après récupération de l'essence de fleur, retourne au récipient supérieur.




Cet appareil à multiples usages, constamment employé dans l'usine pendant toute l'année, permettra au parfumeur d'utiliser, en outre, à leur saison respective, toutes les fleurs qu'il pourra se procurer dans son rayon et lui donnera maintes matières premières nouvelles ; il est monté par le constructeur Bréhier, à Paris.

M. Schmuck,
*Ingénieur.*






# ORANGERS EXOTIQUES

La culture des différents orangers est toujours de plus en plus intéressante et les consommateurs qui s'effraient avec juste raison des variations énormes de prix que subissent les essences de l'Italie méridionale sont toujours heureux d'apprendre les efforts qui sont faits pour atténuer les effets pernicieux de ce quasi-monopole.

Nos lecteurs ont suivi avec intérêt les efforts des Corses pour rénover leurs jardins immenses d'orangers et pour leur faire produire les fruits préférés par la consommation. Malheureusement, nos compatriotes insulaires sont de tempérament calme et ne subissent qu'à contre-cœur les modifications, cependant nécessaires, à leurs vieilles habitudes. Dans un certain nombre d'années, grâce à la tenacité du Syndicat agricole de Bastia, nous pourrons cependant, nous l'espérons, enregistrer de sérieux progrès.

Nous citions dernièrement l'initiative des correspondants de la *Parfumerie Moderne* à Tripoli de Syrie, qui y récoltent des roses et des oranges amères et en tirent d'excellents produits. Nous avons parlé, incidemment, des efforts dans le même sens des cultivateurs du Transvaal et de l'Etat d'Orange, qui commencent à produire suffisamment pour leur propre usage.

Au Caucase, les essais tentés dans la région de Batoum ont été couronnés d'un plein succès. Des champs de 30 à 35 hectares complantés en orangers de variétés différentes fleurissent dans les localités fertiles. Les mandariniers « unshu » donnent de beaux fruits. La superficie cultivée est en augmentation et alimente la consommation locale et de la Russie Centrale.



Photo Hacienda

**Cueillette des oranges en Californie**

Outre Atlantique, les mêmes arbres se répandent partout où le climat le permet. Nous empruntons à notre confrère *La Hacienda*, de Buffalo, la belle gravure que nous reproduisons de la cueillette des oranges en Californie et nous devons les autres. des cultures de

citrus à la Jamaïque, à l'obligeance de M. H. Rubeck, qui est chargé de l'écoulement de l'essence en Europe.

D'autre part, M. Brooks étudie dans le *Philippine Journal* les essences tirées du fruit du *Citrus reticulata Blanco*, qui portent aux Philippines le nom de *naranjita*.

L'huile essentielle obtenue est comme celle de la Jamaïque, en tout point comparable à celle de la Sicile et il n'est pas douteux que c'est à la multiplicité des sources de ces essences que l'on doit les faibles variations de l'huile essentielle d'orange, au rebours de celles de citron et de bergamotte qui subissent des fluctuations insensées.

La nécessité de se procurer une main-d'œuvre ayant bien l'habitude de râper et de presser l'écorce a malheureusement limité l'exploitation des citronniers nombreux dans la région de Nabeul (Tunisie), où quelques Français, notamment MM. Muraour et J.-M. Vial, ont cependant des exploitations qui promettent de prendre une réelle extension. Il y a quelques années, M. Joubert y avait, le premier, installé une distillerie et produisait entr'autres les essences de Romarin, de Citron et d'orange amère. Malheureusement, l'essence distillée des aurantiacées est pauvre en aldéhydes aromatiques et n'a pas la valeur des essences pressées.

Certains perfectionnements ont cependant été apportés aux méthodes de distillation et permettront de fabriquer l'huile essentielle dans un plus grand nombre de cas.

MM. Patané et Carelli ont publié dernièrement dans le *Bolletino del Ministero Agricolta*, le résultat des recherches qu'ils ont entreprises à l'Institut de chimie de Palerme. Ils coupent en petits morceaux les citrons, puis les pressent fortement, afin que le jus entraîne l'huile odorante. Ils distillent ensuite ce jus sous pression réduite et obtiennent un rendement de 0.12 à 0.13 en essence, soit sensiblement autant que par la méthode à l'écuelle.

MM. Schimmel ont repris cette idée pour la perfectionner. Ils pèlent le fruit afin d'obtenir une écorce bien mince. Cette écorce est lacérée et broyée, puis additionnée d'eau et distillée dans un vide de 50 à 60 centimètres. Cette méthode leur a donné 0.3 % d'huile essentielle.

De notre côté, voici le procédé que nous avons conseillé à quelques amis, après essais préalables. Le fruit est râpé sur une rape ordinaire jusqu'à ce qu'il soit entièrement dépouillé de tout son zeste coloré. On obtient ainsi une pulpe huileuse dont les cellules sont toutes déchirées. Cette pulpe, pressée dans un pressoir ordinaire, donne autant d'essence que par la méthode à l'écuelle et la drèche ou tourteau, additionnée d'eau, est distillée à son tour pour éliminer le reste de l'essence. Cette méthode ne



Photo Rubeck

Montego ville

demande pas d'appareils spéciaux, il va sans dire que le tourteau pourra être distillé sous basse pression chaque fois qu'on pourra disposer des appareils nécessaires, ce qui n'est pas toujours le cas dans les installations des colons. La distillation de toute la masse odorante n'est pas à conseiller, parce que l'eau retient toujours une forte quantité de citral.

Quoiqu'il en soit, et quelle que soit la méthode employée, souhaitons que les producteurs d'essence de citron se multiplient et mettent ainsi un terme au jeu pernicieux de la spéculation.

S.-W. Brown.



# LE LILAS

Tout le monde connaît le lilas, cette délicieuse fleur printanière aux grappes élégantes et qu'on rapporte gaiement, aux premières excursions, par brassées odorantes.



Photo Rubeck

Montego-baie

Blanc, rose ou violet, il a toujours cette odeur douce qu'ont chanté tant de poètes ; dans le centre de la France, des environs de Paris, jusqu'en dessous d'Avignon, c'est la fleur préférée des citadins en promenade. Ses beaux bosquets ombreux les abritent des ardeurs du soleil de mai, plus dangereuses, dit-on, que les violences de juillet, et les chargent au retour d'une suave moisson qui, une semaine durant, leur rappellera les douceurs du renouveau.

A cause peut-être de sa popularité, mais à cause surtout du bon marché du Terpinéol, employé comme essence artificielle de lilas, son extrait est généralement considéré comme vulgaire, et rares sont les parfumeurs qui font l'extraction de son essence.

C'est certainement parce qu'ils ne la connaissent pas.

L'essence de lilas extraite par les dissolvants volatils, est plus suave que l'essence de muguet, plus moelleuse et plus douce ; elle vaut, à notre avis, l'essence de jasmin et se rapproche, par certains points, de l'odeur de la violette de Parme ou de celle du Champaca. Légèrement additionnée d'essence de feuilles de violette ou d'essence de violette Victoria, elle donne une essence rappelant fidèlement la violette fraîche dont s'écartent les essences pures de fleurs de violette.

Et le lilas est si robuste, si vigoureux, si florifère qu'on s'étonne que ses plantations

industrielles soient si rares et que son essence ne soit pas dans le commerce.

Un pied de lilas de quatre ans atteint quatre mètres de haut, son feuillage forme un cône de six mètres de circonférence, il peut donner jusqu'à 300 grappes de 25 à 40 grammes chacune et, s'il est taillé pour donner de grosses grappes : une centaine de grappes atteignant 100 grammes. N'avons-nous pas vu dernièrement à une exposition horticole, une panicule de 45 centimètres de long ! qui a d'ailleurs valu à son propriétaire



Bosquets de lilas



Lilas sélectionnés

M. Suter, de St-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), les félicitations de M. Fallières et les plus hautes récompenses.

Les plantations de cet horticulteur avisé, chez qui nous avons pu prendre les photographies que nous publions, démontrent péremptoirement les bénéfices qu'il serait possible de tirer d'une exploitation rationnelle de cette fleur. Jusqu'à présent, malheureusement, la seule utilisation a été la fleur coupée qui s'exporte ou se vend dans les grands centres au même titre que les fleurs les plus rares.

Les 2.000 pieds sélectionnés de M. Suter lui donnent chaque année journellement 500 bottes des variétés les plus rares. En consiste à supprimer les bourgeons chétifs et les drageons qui sortent de terre. Quatre ans après, tous les rameaux sont à fleur et l'arbuste en pleine production.

Le lilas (de *liladj*-indigo en persan), comme l'olivier à qui il peut servir de porte-greffe, est de la famille des oléinés. Linné l'appelle *Syringa* et il est originaire du Piémont et de la Hongrie, il n'est devenu commun en Europe, qu'à la fin du XVI[e] siècle.

C'est le Flamand Augier de Busbeq qui l'apporta en 1562 de Constantinople.

Les fruits du lilas sont employés en médecine pour leur fébrifuge « *lilacine* », analogue à la quinine. Toutes les variétés sont odorantes et, jusqu'à présent, aucune sélection n'a été faite en vue de la plus grande production d'essence. Mais nous ne doutons pas que, d'ici quelques années, les floriculteurs auront reconnu qu'il y a intérêt à créer des variétés très parfumées comme ils ont reconnu, il y a peu de temps, qu'il y avait urgence à faire des sortes composées très ornementales. Nos photographies montrent les résultats merveilleux qu'ils ont obtenu. Lorsque l'essence naturelle de lilas sera commerciale, elle prendra place auprès des plus chères et des plus demandées parmi les essences naturelles obtenues par les dissolvants, et nos parfumeurs y trouveront un nouvel élément de créations originales.



Quelques variétés de M. Suter

fleurs à parfums, cette production pourrait être triplée. On obtient cinq à six grammes d'essence par kilog de fleurs et les quelques parfumeurs qui en produisent pour leur propre compte, en tirent des résultats merveilleux.

La multiplication du Lilas s'effectue avec la plus grande facilité, par la simple séparation des rejets qui se développent en abondance autour des pieds-mères (P. Granger). Les rejets sont plantés en lignes à 60 centimètres en tous sens dans un terrain plutôt argileux que léger ; cependant, les cailloutis des garrigues Nîmoises en produisent, aussi bien que les pentes des monts du Lyonnais, de merveilleux bosquets. La taille annuelle

R. Gattefossé.




### Amabilités

Les chimistes auraient-ils mauvais caractère ? On pourrait le croire en voyant la grosse querelle qui divise actuellement chimistes allemands et chimistes anglais sur une question insignifiante de saponification de l'essence de Citronnelle. Ou supposerons-nous que ce sont les chimistes allemands qui ont ce défaut et ne peuvent supporter qu'on réponde par une boutade à une dissertation trop longue, quelquefois fastidieuse. L'humour anglais, comme l'esprit français, sont d'ailleurs intraduisibles et rarement compris outre Rhin.

Notre confrère *Parfumery and essential oil record* publie ce mois un réjouissant dessin représentant MM. Fritzsche frères, du *Bulletin Schimmel*, passant un shampoing à M. Umney, le spirituel directeur de la Revue de Parfumerie anglaise.

Les grincheux ont toujours tort et tous les rieurs seront avec M. Umney.

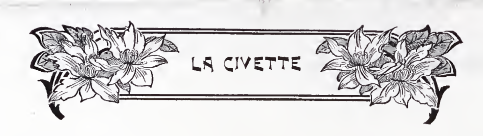
### Un incendie à Chèvres

Un incendie, provoqué, suppose-t-on, par l'explosion d'un ballon de benzine, s'est produit samedi après-midi, vers 2 h. 1/4, dans le laboratoire d'essai de la fabrique de parfums Givaudan, à Chèvres, où travaillaient un chimiste, M. Erich Kunz, et son aide, M. Emile Franche.

Les flammes ne purent être éteintes qu'au bout de 25 minutes par le personnel de la fabrique.

De nombreux produits chimiques et diverses marchandises ont été détruits. Le bâtiment lui-même a peu souffert.

Les dégâts sont relativement peu importants, grâce à la perfection du matériel de secours mis à la disposition du personnel.




La Civette, substance secrétée par une famille de petits felins, est peut-être un des matériaux les plus anciens employés dans l'art de la parfumerie, et quoiqu'en Europe on ne l'emploie pas actuellement à l'état pur, c'est toujours un ingrédient nécessaire à la fabrication de bien des parfums. Dans l'Orient, la *Civette* est employée largement, non seulement à l'état pur, mais également malaxée avec des huiles et des pommades odorantes. L'odeur de la *Civette* comme celle du Musc (et ces deux parfums se ressemblent beaucoup) est forte, particulière et parfaitement inimitable. Elle est excessivement pénétrante et durable.

*Historique du parfum.* — Les anciens attribuaient bien des qualités miraculeuses à la *Civette* et à l'animal qui la produit et, au moyen âge, des racontars inventés par des charlatans qui gagnaient leur vie par la vente des remèdes magiques, leur permettaient de remplir des volumes tout entiers de compte-rendus de cures merveilleuses effectuées par le tout puissant « Zibethum ». J'ai à côté de moi pendant que j'écris, un traité écrit vers l'an 1680 par un savant médecin d'Amster-


Civette du Bengale

dam, dans lequel il expose en un latin de cuisine redondant et rasant les différentes maladies qui cesseraient d'exister si les malades voulaient employer ses préparations de

civette. Après avoir lu cette effusion, force m'est de croire ou bien que le public du moyen âge était facile à tromper ou bien que les apothicaires étaient très confiants. Le mot *Civette* semble dériver de l'Arabe, et plusieurs écrivains lui attribuent une orthographe différente. Scaligero l'écrivit « Zibeth ». Hermolao l'écrivit « Zibetum », Ruello l'écrivit « Zapetium ». Dans bien des livres on lui donne le nom de « Algalia », mais ce dernier nom a quelquefois été donné à une forme purifiée de la Civette.

Avicenne, le chimiste et philosophe Arabe, né en l'an de grâce 980, dit dans sa pharmacologie que la Civette doit être dissoute dans d'œufs pilés, de la Civette et des eaux de fleurs. Les méthodes employées pour obtenir la civette, même dans les temps les plus reculés, ne semblent guère avoir différé de celles employées de nos jours, bien que plusieurs vieux auteurs prétendent que les nationaux des pays où se trouve la Civette découvraient de grosses quantités de civette sur des troncs d'arbres, les enlevaient, les débarrassaient d'impuretés et de bouts de bois, les faisaient bouillir dans de l'eau et en enlevaient la portion huileuse qui flottait sur la surface.

Il serait très intéressant de savoir si vraiment la civette s'obtient encore de cette façon.



Palmiers et orangers aux environs de Kingstown

de l'huile de *ben* ou de *keiri* et distillée dans un récipient en cuivre, ce qui la rend propre à guérir l'épilepsie, les refroidissements, les tumeurs, le rhumatisme, ainsi que divers désordres internes, en plus de quoi, ajoute-t-il ,elle « réconforte le cœur ». J'ignore complètement la nature des huiles *ben* et *keiri*. La peau du ventre de la Civette, portée sous les vêtements, était censée éloigner les refroidissements internes et rendre inoffensives les morsures de chiens enragés.

La Civette était également employée dans la fabrication des poudres de toilette, des parfums, des onguents et des savons. Une poudre de toilette très recherchée par les dames du XV° siècle était faite avec des coquilles

Les anciens tenaient la civette, avec raison, pour un animal sauvage et indomptable ; ils vont même plus loin et l'accusent de méfaits peu problables. C'est ainsi qu'un certain Joan Leo nous informe qu'en Afrique il y a une espèce de civette « qui a des mains comme celles d'un homme », et qui déterre des ossements et des cadavres dans les tombeaux. Il ajoute que la civette est un animal très stupide qui aime énormément la musique vocale et de tambours, de sorte que les chasseurs donnent un petit concert à la sortie de sa tanière : la bête, ravie, en sort, ils la prennent alors au lasso et « très lâchement » la tuent. Mais, dit l'auteur ingénument, on peut douter de ces histoires,

Plus tard, la civette est toujours recommandée comme étant un parfum précieux, et elle est employée par les riches et dans les Cours. Shakespeare en parle plusieurs fois. Benedick, dans « Beaucoup de bruit pour rien », se frotte avec de la civette pour se rendre agréable à Béatrice. Corin, dans « Comme il vous plaira », fait remarquer que les mains des courtisanes sont parfumées avec de la civette ; si quelqu'un de nos jours se parfumait les mains avec de la civette pure, nous serions presque de l'avis de Touchstone, qui réplique à Corin que « la civette est d'une origine plus vile que le goudron, puisque ce n'est que l'écoulement malpropre d'un chat ».

Dans l'Orient, la civette est toujours employée pour parfumer le corps et les vêtements, et dans le nord de l'Afrique les riches Arabes soignent leurs barbes avec une ample quantité de civette pure.

(*A suivre.*) C. COURT-TREATT,

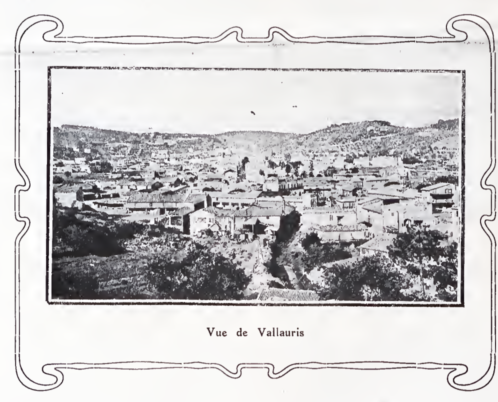
(Perfumery and Essential Oil Record).



## EN PLEINE DISTILLATION DES FLEURS A GRASSE & DANS LES ENVIRONS

Les parfumeries grassoises qui ont commencé à distiller la fleur d'oranger vers la mi-avril, c'est-à-dire un peu plus tôt que d'habitude, sont en pleine activité et cette activité va durer des mois.

A la fleur d'oranger va succéder la rose, à la rose la menthe, à la menthe le jasmin, la tubéreuse, et, enfin, la cassie.



Vue de Vallauris

Nous avons donné, dans cette Revue, les chiffres de la Coopérative de production des propriétaires d'orangers des Alpes-Maritimes, à Vallauris : 9.207.873 kilos livrés par les propriétaires syndiqués, de 1904 à 1911, c'est-à-dire plus d'un million de kilos par an, en moyenne, et la Copérative est loin de réunir tous les propriétaires d'orangers, dont la production atteint au moins, bon an mal an, un million et demi de kilos.

Ajoutez à cela 1 million et demi de kilos de roses, autant de menthe, près de 1 million de kilos de jasmin, 150.000 kilos de tubéreuses, 100.000 kilos de cassie, et vous aurez une idée de ce que vont engloutir, pendant cinq à six mois les distilleries de Grasse.

Telle grande parfumerie reçoit 30.000 kilos de fleurs d'oranger en un jour, telle

autre 50.000 kilos de roses, ou 20.000 kilos de jasmin. Ce sont des montagnes de fleurs.

Il y a plus ; la Coopérative de Vallauris, avec sa douzaine d'alambics, a distillé, il y a quinze jours, du samedi au lundi suivant plus de 150.000 kilos de fleurs d'oranger. C'est un véritable tour de force du directeur, M. Girard.

Et la production monte toujours, au moins pour certaines fleurs. Tandis que la Coopérative de Vallauris, qui peut servir de baromètre, recevait en 1904, année de sa fondation 1.031.821 kilos de fleur d'oranger (1), elle atteignait, l'année dernière, 1.800.000 kilos.

Il en est de même du jasmin : 200.000 kilos en 1900, 400.000 en 1905, 600.000 en 1910, près d'un million en 1911.

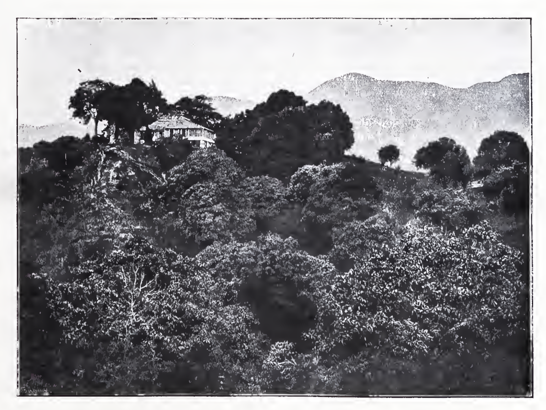
Les cultures de tubéreuse s'étendent également dans l'arrondissement de Grasse et gagnent Hyères, où des plantations très importantes ont été faites cette année sous l'impulsion d'un homme bien connu, un des plus forts expéditeurs de primeurs et fleurs coupées, M. Robert, qui avec M. de Montaland, ancien chimiste des manufactures grassoises, et M. Sève, industriel, vient de créer une importante parfumerie à Hyères même.

Pendant ce temps que deviennent les prix.

La Coopérative de Vallauris avait trouvé, à sa création, les cours absolument avilis, 30 et 40 centimes. Elle paya, en 1904, 0 fr. 505; en 1905, 1 fr. 20; en 1906, 1 fr. 54; en 1907, 1 fr. 025 ; en 1908, 0 fr. 975 ; en 1909, 1 fr. 245 ; en 1910, 0 fr. 85 et l'année dernière 0 fr. 60 ; soit une moyenne, calculée en huit ans, de 1 franc le kilo.

La rose et le jasmin, après avoir connu des prix de famine, on atteint, l'an dernier, des cours exceptionnels : 2 fr. 50 le kilo la rose, et 5 francs le jasmin. Evidemment, ce sont-là, comme nous le disons, des prix exceptionnels, dûs à un concours de circonstances spéciales et nous ne pensons pas les revoir cette année, au moins pour la rose, malgré que la récolte soit fortement déficitaire.

Quant à la fleur d'oranger, malgré que nous touchions à la fin de la récolte, une récolte de bonne moyenne, on ne sait encore quel prix elle atteindra exactement, mais on est plutôt pessimiste. La Coopérative de Vallauris, en distillant environ 800.000 kilos, a dû faire un effort considérable et se créer une charge relativement lourde, mais les hommes qui sont à sa tête, M. le Dr Lisnard et MM. Jourdan-Jourdan, Girard, Mascarelly sont des hommes d'action, des hommes ayant une grande pratique des affaires, dans le



Plantation d'orangers à la Jamaïque

(1) Il faut tenir compte, toutefois, que le nombre des adhérents de la Coopérative est allé en augmentant depuis cette époque.

*(Petite Revue d'Antibes).*

dévouement duquel les producteurs de fleurs d'oranger syndiqués peuvent et doivent avoir confiance, en se rappelant ce que la Coopérative a fait pour le relèvement des prix, et en songeant ce qu'elle peut faire encore s'ils savent marcher unis sous le drapeau de la coopération.

Jules GREC.

(*Petite Revue d'Antibes*)



## L'ABSINTHE

On s'est occupé ces jours derniers, au Sénat, de la question toujours pendante et toujours intéressante de l'Absinthe.

M. de Lamarzelle a déposé une proposition de loi signée de 115 de ses collègues, appartenant à tous les groupes politiques de l'Assemblée :

« Il s'agit, dit M. de Lamarzelle, d'une question d'ordre véritablement national. La commission a fait une enquête approfondie, son œuvre a été à la fois une œuvre de science et de conscience. Elle s'est d'abord demandé s'il y a une question spéciale de l'absinthe. La nocivité provient-elle de l'alcool, des essences en général ou de l'essence d'absinthe en particulier ? De nombreux savants ont donné à la commission leur avis sur la nocivité de l'absinthe, mais une question particulière se pose, que la commission a eu à examiner : l'absinthe est-elle plus ou moins dangereuse, suivant qu'elle est à haut ou bas degré ? La commission s'est convaincue que cette question devait être résolue affirmativement.

« Il est indubitablement établi que l'absinthe, quel qu'en soit son degré, quel que soit son mode de fabrication, est nocive. Depuis quarante ans la consommation a augmenté dans des proportions considérables. En 1873 elle était de 6.713 hectolitres à 100 degrés ; en 1911 de 230.000 hectolitres. Les mesures fiscales n'y ont rien fait. Il y avait une autre solution, celle-là radicale : la suppression de la chose pour faire disparaître le mal. C'est ainsi qu'on a procédé dans l'Etat indépendant du Congo, en Belgique, en Hollande, en Suisse.

« Une proposition a été faite par M. Ouvrier, elle tend à interdire la fabrication et la vente de toute liqueur renfermant de la thuyone, substance particulièrement dangereuse. C'est à cette solution que la commission s'est ralliée. Elle a l'avantage de ne pas creuser un trou profond dans les finances publiques et de ne pas poser le problème de l'indemnité aux fabricants d'absinthe.

« La commission a cru devoir instituer une véritable nouvelle enquête sur la thuyone, sur sa présence dans l'absinthe, sur le moyen de déceler cette présence. Elle a sollicité une consultation de l'Académie de Médecine qui lui a déclaré que la présence de la thuyone est constante dans l'absinthe et qu'il existe une réaction permettant de déceler la présence de la thuyone dans une liqueur quelconque, nous étions donc en droit de considérer la thuyone comme le critérium décisif de la liqueur d'absinthe. Si vous ratifiez nos propositions, la fabrication, la vente et l'importation de toute liqueur contenant de la thuyone seront prohibées en France.

« Cette solution, je le répète, ne met pas en péril les finances publiques ni les intérêts des fabricants. La commission a donc refusé toute indemnité aux fabricants comme aux récoltants des herbes entrant dans la composition de l'absinthe. Cependant, peut-être serait-il possible — et je parle ici en mon nom personnel — de donner satisfaction à ces récoltants qui sont de petits cultivateurs, au moyen d'un prélèvement d'une centaine de mille francs sur les fonds du pari mutuel ou des eaux.

« J'ai confiance, dit l'orateur, en terminant, que le Sénat voudra à l'unanimité s'associer à cette œuvre, en attendant de faire quelque chose de plus décisif pour lutter contre un mal plus général encore que l'absinthisme. Je veux parler de l'alcoolisme (*Applaudissements*).

« M. de Lamarzelle se rallie à la proposition de la commission et la suite de la discussion est envoyée à mardi 11 juin ».

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de cette louable initiative. Rappelons que nous avons toujours soutenu cette thèse envers et surtout contre les distillateurs de Pontarlier qui y voient une complication et une fâcheuse transformation de leurs procédés.

Il serait temps enfin que l'industrie de la liquoristerie soit elle aussi réglementée par les hygiénistes : la parfumerie ne l'est-elle pas ? si l'on en juge par les derniers procès.

Il ne sera pas difficile de fabriquer des essences d'absinthe et similaire sans thuyone et du moins les liquoristes qui fabriquent des apéritifs à base d'essences anisées, d'arome aussi bon que ceux qui contiennent de la

thuyone, ne seront plus menacés des foudres aveugles des fonctionnaires trop zélés.

Répétons notre conviction basée sur plusieurs années d'essais : Un apéritf à base de fenouil, anis, badiane, mélisse et sans thuyone, et même sans absinthe est aussi agréable que l'apéritf de Pontarlier et sans aucun danger.

J. Piot,
Ingénieur-Chimiste.



# LES OBLIGATIONS DU PARFUMEUR
## ENVERS L'ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES



*Le commerce des parfums à base d'alcool.* — L'administration des Contributions Indirectes classe les personnes qui se livrent en France au commerce des parfums en quatre catégories d'assujettis. Les marchands en gros, les entrepositaires, les fabricants et les détaillants. Elle considère : 1° Comme marchands en gros, les commerçants qui, établis dans une ville non sujette au droit d'entrée ou aux taxes d'octroi, achètent des produits à base d'alcool en vue de les revendre et qui, en raison du crédit des droits qu'ils ont obtenu, doivent rendre compte au fisc de toutes les quantités de spiritueux dont ils sont détenteurs.

2° Comme entrepositaires, les marchands en gros établis dans les villes sujettes qui, en plus du crédit de l'impôt ordinaire, jouissent du crédit des taxes locales. La qualification d'entrepositaire est souvent étendue dans le langage courant à tous les commerçants bénéficiant du crédit des droits, sans distinction entre les droits généraux et les droits locaux.

3° Comme fabricants, les marchands en gros et les entrepositaires qui se livrent à la fabrication des parfums en vue de la vente.

4° Comme détaillants, les marchands ou fabricants qui ne réclamant pas le crédit des droits ne sont pas assujettis à l'exercice.

Les trois premières catégories de ces contribuables, c'est-à-dire les marchands en gros, les entrepositaires et les fabricants d'eaux de senteur et autres produits de parfumerie à base d'alcool placés sous le régime de l'entrepôt, ont vis-à-vis de l'administration des contributions indirectes un grand nombre d'obligations communes. Aussi pour l'étude de ces obligations nous les désignerons sous le nom général de « Parfumeurs jouissant du crédit des droits ». Lorsque nous envisagerons leurs obligations particulières, nous redonnerons aux parfumeurs le nom qui leur est propre : Marchand en gros, entrepositaire, fabricant.

Les détaillants ont seulement des obligations particulières.

*Le Crédit des droits.* — Ce crédit, dont j'ai déjà parlé, constitue une des plus grandes facilités accordées au commerce des parfums. Il consiste dans la suspension momentanée du paiement des droits qui est seulement effectué lorsque les produits sont livrés à la consommation. Il permet de ne pas immobiliser à ce paiement des sommes quelquefois considérables. Il est accordé aux marchands en gros, aux entrepositaires, aux fabricants, mais non aux détaillants ou débitants.

Pour obtenir le crédit des droits, les parfumeurs qui commencent le commerce doivent remplir certaines formalités.

*Déclaration de profession et des spiritueux.* — Ils doivent se rendre à la recette buraliste d'où relève leur résidence et y faire la déclaration de profession prescrite par l'art. 97 de la loi du 28 avril 1816 et faire connaître les quantités, espèces et qualités des liquides alcooliques qu'ils possèdent tant dans le lieu de leur domicile qu'ailleurs.

*Cautionnements.* — Ils ont ensuite à présenter une caution solvable (art. 6 de la loi du 2 août 1872). Cette caution qui garantit les divers droits sur les produits à base d'alcool existant en magasin, doit être agréée par le Receveur ambulant ou le Receveur sédentaire de la Régie. Elle signe au 52 C un acte par lequel elle s'engage solidairement avec les parfumeurs à payer tous les droits indistinctement, taxes générales et taxes locales, constatés à leur charge, c'est-à-dire les droits sur les produits dont la sortie ne serait pas justifiée. (Art. 6 de la loi du 2 août 1872).

D'autre part, les parfumeurs ne pouvant expédier aucune quantité de produits à base d'alcool sans une expédition régulière de la Régie, une seconde caution, qui doit être aussi agréée, est nécessaire par la délivrance des acquits-à-caution. Cette seconde caution s'engage solidairement avec les parfumeurs par un acte inscrit au 52 D à rapporter dans un délai déterminé un certificat de décharge et se soumet à payer, à défaut de cette justification, le double droit de consommation. Toutefois, la même personne peut être admise à souscrire au 52 C et au 52 D les deux engagements; elle peut donc servir de caution pour les manquants et pour les acquits.

Les cautions des soumissionnaires d'acquits ont la faculté de retirer, à toute époque de l'année, leur engagement, à la seule condition qu'elles en fassent la déclaration à la recette buraliste où sont délivrées les expéditions. D'un autre côté, l'administration se réserve aussi le droit de rejeter, à toute époque, les cautions admises qui seraient reconnues ne plus offrir les garanties désirables. La même faculté n'est pas accordée aux cautions garantissant les droits relatifs aux manquants. En effet, l'acte souscrit au 52 C, mentionne que le cautionnement, qui s'étend à une période annuelle complète, n'est susceptible de rescision que dans les trois cas suivants :

1° Si par application des dispositions de l'art. 1134 du Code civil, le redevable, la caution et la

régie consentent à la résiliation d'un commun accord.

2° Si le redevable cautionné est déclaré en faillite ou en état de liquidation judiciaire, auquel cas la caution est engagée exclusivement pour les sommes dues par le failli ou le redevable admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, et se trouve dégagée de plein droit, quand aux faits postérieurs à la faillite ou à la liquidation judiciaire.

3° Si la caution est devenue insolvable après son acceptation par la régie (Circul. 557 du 19 avril 1889). Mais, dans ce dernier cas, et en vertu des dispositions de l'art. 2020 du Code civil, la Régie a le droit d'exiger une nouvelle caution.

A défaut de caution, les parfumeurs ne peuvent exercer leur commerce qu'en consignant les droits. La circulaire n° 749 du 30 mai 1908, fait connaître que l'administration des C. I., admet que les Parfumeurs jouissant du crédit des droits puissent se cautionner en numéraire, en valeurs ou en consentant sur leurs immeubles une hypothèque ayant effet du jour de son inscription.

Pour éviter aux parfumeurs l'obligation de se cautionner soit par un dépôt considérable de titres, soit par une caution personnelle, propriétaire d'immeubles, la Régie a accepté un cautionnement collectif organisé sous les auspices du Syndicat National du Commerce en gros des spiritueux de France. Ce cautionnement créé à la fin de l'année 1911 a pris le nom de « l'Etoile commerciale » ; il accorde aux parfumeurs pour une prime minime sa garantie pour les droits dont ils pourraient devenir redevables envers le Trésor ou les communes.

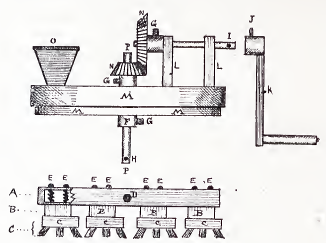
Le cautionnement doit être renouvelé chaque année avant le 31 décembre. A défaut de renouvellement du cautionnement, le parfumeur cesse de jouir du crédit de l'impôt et devient débiteur des droits applicables aux quantités de produits à base d'alcool existant en charge à son compte. Le recouvrement peut en être poursuivi par voie de contrainte et de saisie.

J. François.

(*A suivre*).

## APPAREIL MÉLANGEUR-TAMISEUR

L'*appareil Mélangeur-Tamiseur* proprement dit est la partie désignée par les lettres ABC dans le dessin ; il se compose de palettes mo-




**A** Bras porte-palettes. — **B** Palettes mobiles. — **C** Brosses. — **D** Boulon fixant l'apppareil à la tige P. — **E** Vis de réglage et ressorts de pression. — **F** Bague réglant la hauteur. — **G** Vis de réglage et serrage. — **H** Trou pour le boulon fixant le porte-palettes A. — **I** Trou pour la goupille fixant la manivelle. — **J** Goupille. — **K** Manivelle — **L** Supports. — **M** Couvercle du tamis. — **N** Roue et pignon d'engrenage. — **O** Trémie d'introduction des poudres. — **P** Tige mobile.

biles montées sur ressorts à pression réglable et disposées sur le bras horizontal A. Les palettes pour poudres ordinaires, sont en bois avec lames et espaces contrariés sur les deux côtés du bras. Le dessin représente l'appareil pour poudres fines, c'est-à-dire pour toiles au-dessus du n° 80. Les brosses C en soie blanche, dure, ont chacune trois rangs de trois loquets pour les tamis de 40 cm. et quatre rangs pour ceux de 50 cm. Les rangs espacés tracent dans la poudre des sillons ; comme ils sont placés en chicane, le sillon tracé est recouvert par le passage de la brosse suivante ; de cette façon, la poudre est constamment brassée et mélangée, tout comme dans les appareils à peignes de bois.

Pour les poudres ayant une tendance à s'agglomérer et à boucher les trous du tamis, on peut installer une soufflerie d'un ou plusieurs soufflets, mus par un excentrique placé sur la tige de transmission.

L'avantage de cet appareil est que, soit les peignes, soit les brosses, montés sur ressorts, sont toujours en contact avec la toile du tamis, à laquelle leur frottement occasionne une trépidation qui active le passage de la poudre.

Toutes les parties de l'appareil sont fixées par des boulons qui en rendent le démontage très facile et permettent de le nettoyer rapidement.

Cet appareil est construit par M. Gutières, à Paris.

M. Schmuck.
Ingénieur E.-A.-M.




Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir l'autorisation de reproduire cette délicieuse page du "Journal d'une Femme" que les fabricants feront bien de méditer. Nous souhaitons qu'ils suivent, pour le bon renom de la Parfumerie Française, les judicieux conseils qui s'y trouvent spirituellement sous entendus.

Le monsieur qui n'aime pas les parfums dit en grognant :

— Je change de place. Je m'assieds près de vous. L'arome qui vous enveloppe est discret ; je le tolère. Mais cette dame que je fuis, cette dame en rose, là-bas, exhale une odeur de musc.

— Vous respirez le musc partout. C'est une hantise.

— Non, madame. Le musc, l'affreux musc allemand, nous empoisonne ; le musc qui imprègne les cheveux et les vêtements, détraque les nerfs, provoque des migraines, accroît toutes les névroses.

— Vous exagérez.

— Point du tout. C'est un fait établi, scien-ti-fi-que-ment. Les fleurs mêmes, ces fausses innocentes, exercent une action néfaste sur certains organes et particulièrement sur les organes vocaux. Vous chantez, madame ?

— Hélas, non.

— Si vous chantiez, il faudrait craindre la violette, le lis, la tubéreuse. L'odeur des violettes enrouait Gabrielle Krauss. Emma Calvé s'est trouvée complètement aphone pour avoir respiré un bouquet de lilas blanc. Si les parfums naturels des fleurs présentent de tels dangers pour les chanteurs et les chanteuses, que dire des parfums chimiques et spécialement de l'horrible musc ? Or, une grande partie des parfums chers et tous les parfums bon marché sont à base de musc, quel que soit le nom pompeux dont on les baptise : bruyère de Mandchourie ou jasmin de l'Himalaya. Oh ! la botanique des parfumeurs ! Et vous pouvez constater que les femmes n'avouent jamais qu'elles emploient du musc.

— Dame, si on le leur sert, ce musc, sous les vocables séduisants de « jasmin de l'Himalaya » ou de « bruyère de Mandchourie ! »

— Leur nez devrait les avertir. Mais les femmes n'ont pas de nez.

— ! ! !

— Entendez qu'elles ont l'odorat moins délicat, moins sensible que celui de l'homme. C'est Lombroso qui le dit.

— Paradoxe de savant misogyne !

— Possible. Mais puisque les dames feignent de craindre l'odeur du tabac, puisqu'elles obligent les fumeurs à se parquer dans des pièces ou dans des wagons spéciaux, pourquoi ne leur rendrions-nous pas la pareille ? « Je veux bien ne pas t'incommoder de ma fumée ; ne m'incommode pas de ton musc. » C'est la justice. Il est temps que le sexe fort apprenne à se défendre.

— Alors ?

— Alors, on verra dans les trains, par exemple, des compartiments réservés portant



la plaque avec le mot : « Parfumoirs ». Et, d'ailleurs, il y a d'autres moyens de défense. Je me rappelle qu'il y a plusieurs années, un journal parisien ayant demandé l'avis de ses lecteurs masculins sur cette question des parfums, certains donnèrent leur opinion sous une forme assez brutale.

— Ils avaient des rancunes personnelles.

— Pauvres gens ! L'un proposait :

*Quand vous ouvrez un wagon où se trouve une dame trop violemment parfumée, refermez précipitamment la portière en exprimant à haute voix la cause de votre dégoût.*

— Ce serait peu galant.

— Un autre disait à peu près la même chose :

*Si, au théâtre ou au concert, votre odorat vous révèle la présence d'une femme musquée, refusez énergiquement d'occuper votre place. Faites du tapage, et dites pourquoi. La dame rougira, sera furieuse, vous traitera de manant et se corrigera.*

— A moins que le mari ne vous envoie un revers de main par la figure.



— N'en croyez rien. Le mari, première victime, se sentira vengé, et jubilera. Un troisième ennemi des parfums conseillait aux hommes de ne sortir que munis d'une pipe bien pleine, bien bourrée et de l'aspect le plus rébarbatif.

*Lorsque l'air nous apportera des senteurs trop embaumées*, disait-il, *brandissons notre arme et faisons mine de nous en servir. Les voisines pousseront des cris d'horreur et des « pouah ! ». Le moment sera venu de leur expliquer froidement, que, si l'odeur de la pipe les gêne et leur répugne, l'odeur du musc produit sur nous le même effet, et que nous sommes dans le cas de légitime défense.*

Une autre victime des parfums avait eu l'idée — assez drôle et un peu canaille — d'exploiter la sensibilité et la poltronnerie féminines :

*Prenez un air attendri et racontez, d'une voix lamentable, la triste histoire d'une pauvre femme morte dans d'horribles souffrances pour avoir employé un parfum à base de musc, lequel musc provenait d'un rat malsain. Insinuez que vous savez de source certaine, que l'Allemagne — patrie du musc artificiel — cherche à empoisonner, par ce moyen, l'armée française tout entière.*

— Plaisanteries de mauvais goût.

— J'en conviens. Mais n'est-elle pas de mauvais goût aussi, cette manie des femmes qui s'arrosent d'eau de senteur, se capitonnent de sachets ? Elles ont peu de souci de leur santé, tant pis pour elles ; mais qu'elles respectent au moins la santé, le bien-être de leurs compagnons accidentels. Sont-elles indifférentes aux migraines, aux maux de cœur, aux enrouements, à l'agacement de tous ceux qui les approchent ? Leur égoïsme est-il plus fort que leur délicatesse et leur bonne éducation ? Qu'elles sachent, dans ce cas, à quelles petites avanies elles s'exposent.

— Il ne faut jamais faire des avanies, mêmes petites, à une femme. Il faut s'en aller.

— Et quand on ne peut pas s'en aller ?

— Il faut se plaindre franchement, avec une douceur extrême, et le plus spirituellement que l'on peut : « Madame, je suis navré de m'écarter de vous ; navré de détourner la tête au lieu de vous contempler ; navré de confesser l'infirmité de mes nerfs, qui m'est commune avec presque tous, que dis-je ? tous mes congénères masculins ! Ce parfum exquis, cette délicieuse odeur de musc que votre personne exhale, je ne puis, nous ne pouvons la supporter, madame, sans risquer des accidents ridicules qui rappellent le mal de mer. Ah ! madame, je suis, nous sommes bien malheureux ! Avec le musc — et par la faute non de votre grâce et de votre charme,



mais de nos nerfs misérables — avec le musc, plus de conversation, plus de flirt, plus d'amour, plus de mariage possible ! » Ceci d'un ton suave, vous faites comme si la dame n'existait pas. Je vous affirme qu'après cinq ou six leçons de ce genre, elle renoncera au musc.

Madeleine Mirande.

*Pour copie :* MARCELLE TINAYRE.





# EMPLOI DE L'ESSENCE DE LIKARI



Nous avons insisté fréquemment sur l'importance, au point de vue « odeur », de l'origine de tel ou tel constituant employé en parfumerie. Les résultats obtenus avec les différents linalols, par exemple, selon leur origine, sont très différents, encore que nous ne voulions pas tenir compte des linalols de Lavande, de Petitgrain ou de Sauge sclarée, qui ont des odeurs très « à part », mais seulement des constituants isolés des Essences de linaloë et de bois de Rose.

Le Linaloë du Mexique est fourni par deux burseracées : *Bursera delpechiana* et *B. alaexylon* et son essence est généralement régulière comme parfum. On offre aujourd'hui comme succédané de cette huile essentielle, celle que l'on distille au Japon et qu'on appelle « *Shiu oil* ».

Le Licari (ou Likari) a une odeur fine et fleurie bien différente de celle du Bois de Rose femelle : le linalol de likari (ou likari déterpéné), encore plus fin, est celui dont nous conseillons l'emploi et l'essai des formules suivantes permettra de se rendre compte qu'en bien peu de cas le linalol de linaloë ou de B. de Rose femelle (Azélia) peut lui être substitué, et qu'en tout cas cette substitution provoque une diminution considérable de la valeur odorante.

Les formules sont calculées pour 100 litres d'extrait pour le mouchoir.



Usine Gattefossé et Fils. — *Vue extérieure*

En revanche, les bois de Rose de Guyane sont très différents et donnent des parfums de valeurs fort éloignées.

Les Français de Guyane distinguent le Bois de Rose *mâle* et le Bois de Rose *femelle* et c'est généralement ce dernier que l'on rencontre chez les distillateurs d'essence. C'est un bois léger, mou, presque blanc. C'est le *Cèdre blanc, Protium altissimum March*, ou *Icica Altissima*, qui n'a aucun rapport avec l'*Ocotea Caudata Mez*, qui est le véritable Bois de Rose mâle ou *Licaria Guianensis*, dont le bois, dur, jaune, couvert d'efflorescences de stéaroptène, de goût amer, et à forte odeur de rose, est facilement reconnaissable et le seul, d'ailleurs, qu'ait utilisé au siècle dernier l'ébénisterie de luxe.

ACACIA

| | | |
|---|---|---|
| 75 | gr. | Essence de Likari déterpénée. |
| 200 | — | Anisaldéhyde. |
| 185 | — | Acacia artif. S. C. U. R. |
| 20 | — | Essence naturelle Fleur d'oranger. |
| 40 | — | — — Jasmin. |
| 60 | — | Musc Baur. |
| 1.000 | — | Teinture de Styrax. |
| 2.000 | — | — Tolu. |

BOUVARDIA

| | | |
|---|---|---|
| 110 | gr. | Essence de Likari déterpénée. |
| 30 | — | Narcisse C. N. C. |
| 220 | — | Terpinéol. |
| 5 | — | Aldéhyde C. 12. |
| 10 | — | Nérol G. F. |
| 10 | — | Essence Champaca Michelia. |
| 15 | — | Jasmin artificiel. |
| 5 | — | Sauge sclarée. |

20 — Essence nat. Fleur d'oranger.
20 — Muscambrène.
2.000 — Infusion Iris.
1.000 — — de Tolu.
1.200 — — de Benjoin.

### CYCLAMEN

140 gr. Likari déterpéné.
1 — Aldéhyde C. 9.
220 — Terpinéol.
10 — Jacinthe de Harlem G. F.
10 — Ionone alpha.
10 — Muguet fleurs.
20 — Cyclosia Naef.
80 — Floranal cristallisé.
30 — Essence naturelle de Jasmin.
15 — — — feuilles de Viol.
5 — — — Jonquille.
15 — — — Muguet Lyflor.
2 — — — Sauge sclarée.
3 — — — Rose.
250 — Teinture de Musc.
500 — — Vanille.
500 — — Benjoin.
1.000 — — Iris.
1.000 — — Tolu.

### GIROFLÉE

300 gr. Likari déterpéné.
50 — Isoeugenol.
50 — Muguet fleurs.
5 — Aldéhyde C. 9.
20 — Lilas de Perse G. F.
35 — Muscambrène.
70 — Floranal.
20 — Essence naturelle Muguet.
20 — — — Dône.
300 — Teinture de Civette.
1.000 — — B. de Pérou.
1.000 — — Benjoin.

### JACINTHE

160 gr. Likari déterpéné.
100 — Acétate de Styrolyle.
100 — Jacinthe Harlem G. F.
20 — Narcisse G. F.
1 — Aldéhyde C 8.
20 — Lutéol cristallisé.
50 — Musc gros cristaux.
50 — Essence naturelle Jacinthe.
30 — — — Mimosa.
1.500 — Teinture de Labdanum.
500 — — d'ambrette.

### JASMIN

180 gr. Acétate de Phénylpropyle.
50 — — Benzyle.
50 — Formiate de Benzyle.
40 — Likari déterpéné.
20 — Géranium corse déterpéné.
60 — Anthranylate de Méthyle.
1 — Aldéhyde C 13.
30 — Rosindol cristallisé.
10 — Jasmindol —
25 — Floranal —
500 — Teinture de Musc Tonkin.
1.000 — — Tolu.
1.000 — — Benjoin.

### JONQUILLE

280 gr. Likari déterpéné.
100 — Phénacétate de Phénéthyle.
30 — Essence naturelle Jonquille.
20 — — — Dône.
20 — — — Mimosa.
250 — Ambre liquide 720 G. F.
30 — Rosindol cristal.
500 — Teinture de Castoreum.

### LIKARIA

400 gr. Likari déterpéné.
40 — Essence naturelle Mimosa.
20 — — — Jasmin.
20 — — — Oranger.
3.000 — Teinture de Vanille 1/100.
3.000 — — d'Iris 125 o/oo.
2.000 — — Benjoin 20 o/o.

### LILAS BLANC

35 gr. Likari déterpéné.
8 — Jacinthe (Brome-Styrol).
8 — Narcéol.
360 — Terpinéol.
20 — Jasmin artificiel.
20 — Essence naturelle Oranger.
100 — Musc gros cristaux.
2.000 — Teinture Styrax.
3.000 — — Benjoin.

### LILAS DE PERSE

160 gr. Likari déterpéné.
200 — Terpinéol.
35 — Aldéhyde phénylacétique.
20 — Muscambrène.
10 — Floranal.
20 — Alcool Styrolique crist.
30 — Musc Oméga.
40 — Essence naturelle Jasmin.
20 — — — Oranger.
20 — — — Muguet.
20 — — — Sauge sclarée.
3.000 — Teinture de Vanille.
2.000 — — Pérou.
1.000 — — Tolu.

LYS JAUNE

125 gr. Likari déterpéné.
30 — Sauge Selarée.
20 — Alcool Styrolique.
15 — Floranal.
100 — Acétate d'Isobutyle.
125 — Rose Maréchal Niel G. F.
40 — Essence de Basilic.
2 — Aldéhyde C 11.
50 — Terpinéol.
60 — Essence de Michelia Champaca.
100 — Muscambrène.

MUGUET DE HOLLANDE

80 gr. Likari déterpéné.
40 — Acétate de Phénylpropyle.
80 — Alcool phényléthylique.
160 — Fleurs des Bois G. F.
80 — Fleur d'Iris G. F.
20 — Civette dégraissée G. F.
20 — Essence naturelle Jasmin.
10 — — — Fleur d'oranger.
10 — — — Muguet.
10 — Rosindol cristallisé.
10 — Alcool Styrolique cristallisé.
20 — Formidol amorphe.
1.000 — Teinture d'Iris.

MUGUET FLEURS

160 gr. Likari déterpéné.
160 — Alcool phényléthylique.
80 — Muguet D. L.
20 — Acétate de Tolnyéthyle.
4 — Narcisse artificiel.
1 g. 5 Aldéhyde C 14.
1 g. 5 Brome-styrol.
10 gr. Essence naturelle Muguet.
20 — Alcool Styrolique.
50 — Musc Tonkin dégraissé.
100 — Teinture d'ambre.

MUGUET ORIGINAL

200 gr. Likari déterpéné.
80 — Jasmin artificiel.
60 — Alcool Phényléthylique.
25 — Tubéreuse artif. G. F.
2 — Aldéhyde C 12.
30 — Cassie Flora.
30 — Essence naturelle Muguet.
30 — — — Jasmin.
2.000 — Teinture de Benjoin.
2.000 — — de Résine Tycho.

OEILLET

40 gr. Likari déterpéné.
80 — Méthylisoeugénol.
80 — Benzylisoeugénol.
20 — Coumarine.
15 — Vanilline.
150 — Cheiranthine ou Dianthine.
50 — Essence naturelle d'œillet.
2.000 — Teinture de Tolu.
500 — — Musc Tonkin.

SERINGAT

200 gr. Likari déterpéné.
200 — Terpinéol.
50 — Jasmin artificiel.
20 — Muscambrène.
10 — Floranal.
30 — Musc P. C.
2.000 — Teinture Styrax.

SERINGAT FLEURS

200 gr. Likari déterpéné.
100 — Acétate de Phénylpropyle.



**Usine Gattefossé et Fils. — *Les laboratoires.***

100 — Terpinéol.
40 — Muguet fleurs D. L.
40 — Essence naturelle Fleur d'oranger.
20 — — — Muguet.
10 — — — Champaca.
10 — — — Coriandre.
2 — — — Sauge Sclarée.
20 — Muscambrène.
300 — Teinture de Labdanum.
500 — — Vanille.

Chaque préparateur pourra, d'ailleurs, combiner à son aise l'essence de Likari avec les autres matières premières, chaque fois qu'il voudra éviter l'odeur fade du linaloë, et obtenir une odeur fraîche et fleurie du plus agréable effet et très appréciée du public.

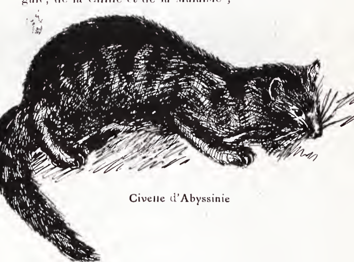
FLORIANE.




*Histoire naturelle.* — La famille des Civettes (Viverridés) est une division du grand groupe des carnivores, et est voisine de la famille des félins, quoiqu'elle en diffère de plusieurs façons. Les Viverridés ne se trouvent de nos jours que dans l'ancien monde, et se trouvaient probablement aussi ailleurs dans les temps préhistoriques. Sous le nom de « Civette » sont classés zoologiquement, non seulement les animaux qui produisent la civette du commerce, mais aussi des carnivores très voisins, tels que les ichneumons, les civettes des palmiers, les mangoustes, les genettes, les linsangs, etc. Bien que ces animaux soient appelés des chats, ils en diffèrent beaucoup. Ils ont la tête plus allongée, le corps plus long et plus mince, les pattes plus courtes et plus fortes, et la plante des pattes est poilue. A l'exception de la « Rasse », dont je parlerai tout à l'heure, toutes les espèces de civettes véritables possèdent une crête de longs poils grossiers qui descend le milieu du dos et qui est érectile. La fourrure est longue, grossière et rugueuse et marquée d'une tache noire vers la gorge ; le corps est rayé et marbré de noir, et la queue qui est longue et forte est annelée par des bandes alternatives claires et foncées. Toutes les véritables civettes possèdent les glandes « civettes ». Ce sont deux glandes situées vers l'anus, qui forment une poche profonde dans la partie postérieure de l'abdomen, laquelle poche est divisée en deux sacs, chacun de la grosseur environ d'une bille dans lesquels s'accumule la civette secrétée par les follicules glanduleux qui les entourent. La civette dans les poches est d'abord demi-fluide, mais elle s'épaissit après avoir été enlevée et prend une nuance plus foncée. La fonction de la poche à civette n'a pas été précisée, mais on croit qu'elle est un moyen d'attraction sexuelle et un moyen de défense. Les chasseurs disent que les chiens se trouvent presque mal lorsqu'ils approchent une civette de très près. Quoi qu'il en soit, un chien cesse de suivre la piste de tout autre animal dès que celle-ci croise la piste d'une civette. Les animaux qui produisent la civette sont les suivantes :

*Viverra civetta.* — Civette africaine ;

*Viverra zibetta.* — Civette indienne du Bengale, de la Chine et de la Malaisie ;


Civette d'Abyssinie

*Viverra Civettina.* — De la côte de Malabar;

*Viverra megaspila.* — Civette dite de Birmanie, qui se trouve dans la Birmanie, en Cochinchine, dans la Malaisie et à Sumatra ;

*Viverra tangalunga.* — Civette dite de « Java », trouvée à Java, à Sumatra et à Bornéo ;

*Viverra malaccensis.* — La « Rasse » des Indes, de Ceylan, de l'Assam, de la Chine, de Java et de Sumatra.

Presque toute la civette qui est importée en Europe est produite par la civette africaine, et puisqu'on trouve un nombre d'espèces de la vraie civette relativement grand

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, Juin 1912

aux Indes et dans la Malaisie, tandis qu'une seule espèce se trouve en Afrique,. il semble étrange qu'on n'importe en Europe presque pas de civette provenant des Indes et de la Malaisie.

Les voyageurs nous apprennent que dans certaines parties des Indes, et surtout à Java et à Sumatra, la civette est très recherchée par les indigènes qui apprécient ce parfum, et peut-être la demande y est-elle si considérable qu'on ne trouve pas que cela vaille la peine d'en expédier en Europe. Les civettes semblent avoir toujours été plus nombreuses aux Indes qu'en Afrique, puisqu'on trouve dans les roches pliocènes des Indes des fossiles de plusieurs espèces actuellement éteintes. Il est intéressant de noter que dans les premiers temps de l'histoire de la planète, entre le Miocène inférieur et l'Eocène supérieur, les civettes ont habité l'Angleterre et certaines parties de l'Europe occidentale.

*La Civette Africaine.* — La Civette Africaine est une des plus grandes, la longueur du corps étant de deux pieds et demi ($0^{m}76$) à trois pieds ($0^{m}91$), et la hauteur de dix pouces ($0^{m}25^{4}$) à un pied ($0^{m}30^{5}$). La forte queue d'environ un pied et demi ($0^{m}76$) de long est d'une nuance plus foncée que le corps, presque noire vers le bout, mais marquée vers la partie antérieure par des anneaux d'une couleur pâle. La fourrure d'un gris brunâtre est d'une apparence grossière et rugueuse, et le corps est marqué par des rayures irrégulières et des taches sombres ; il y a deux taches noires autour des yeux, une grande tache noire sur la poitrine et les pattes sont noires. Le menton et les côtés du cou sont blancs. La crête érectile qui descend au milieu du dos est très remarquable, les poils en étant plus longs, plus forts et d'une couleur plus foncés que la fourrure qui les environne. On connaît peu les mœurs de cette bête à l'état sauvage, et vraiment vu les centaines d'années pendant lesquelles on a employé la civette dans le commerce, il est surprenant combien peu nous connaissons l'animal. Comme la majorité des carnivores, la civette est nocturne, se cachant dans les hautes herbes et sous bois pendant le jour, et ne sortant que la nuit pour faire la chasse. Sa nourriture se compose de petits oiseaux, de petites bêtes, de serpents, de grenouilles, de gros insectes et peut-être de certains fruits. Les écrivains anciens et modernes s'accordent pour dire qu'on la trouve dans des trous et dans de petites cavernes ; mais il est douteux que ces trous aient été creusés par la bête elle-même. Les civettes se mettent volontiers à l'eau et les indigènes disent qu'elles tuent les oiseaux qui sont si nombreux sur les lacs couverts de joncs et de roseaux ; elles mangent aussi les œufs qu'elles trouvent dans leurs nids. Les civettes sont prises de différentes façons et gardées dans des cages où elles sont bien nourries et soignées à cause du parfum qu'elles secrètent. Pendant qu'elles sont jeunes on les nourrit d'une bouillie faite de farine à laquelle on ajoute un peu de poisson ou de chair, mais lorsqu'elles deviennent adultes on ne leur donne que de la viande crue. Quoiqu'elles se familiarisent un peu en captivité, on ne peut pas les domestiquer complètement, et elles sont toujours dangereuses à manier, prenant sans le moindre avertissement des accès de colère, et attaquant avec férocité toute personne qui se trouve à leur portée. Lorsqu'on doit cueillir la civette, ce qui se fait tous les quatre jours environ, on place la bête dans une cage juste assez grande pour la contenir, et on lui attache les pattes. Alors on la taquine pour l'irriter, car la sécrétion se forme en quantité supérieure lorsque l'animal a été mis en colère. La civette est extraite de la poche où elle se sécrète à l'aide d'une spatule en corne ou en fer, et si l'animal est en bon état, de bonnes proportions et du sexe mâle, on obtient environ un « dram » (c'est-à-dire 1 gr. 78) à un « dram » et demi. Le rendement de la femelle est moindre que celui du mâle. La civette fraîche est d'une couleur jaune pâle et presque liquide, mais après avoir été exposée à l'air, la couleur devient plus foncée et le produit prend l'épaisseur d'une pommade. Après l'avoir débarrassé des poils on l'emballe dans des cornes de bœufs qu'on recouvre avec des peaux et qu'on entoure avec des fibres d'herbes ou de céréales. La corne moyenne contient trente onces, soit 850 grammes, mais quelquefois on reçoit des cornes qui contiennent jusqu'à soixante-dix onces, soit 1.983 grammes. La civette des Indes et les autres civettes mentionnées ressemblent beaucoup à la variété africaine comme apparence et comme mœurs, et la civette qu'elles donnent est identique comme odeur et comme couleur. La « Rasse » seule en diffère car elle est beaucoup plus petite et il lui manque la crête érectile. Les indigènes de Java l'emportent dans des cages, avec eux, pour avoir le parfum. C'est un petit animal méchant, absolument indomptable et qui ne se reproduit jamais en captivité. Les Javanais aiment énormément la civette, et oignent avec de la civette pure leurs cheveux, leur corps et leurs vêtements, ils font aussi des mélanges de civette et de divers extraits de fleurs. Leurs maisons et tout ce qu'elles contiennent en sont fortement parfumés, et aux cérémonies et aux fêtes publiques l'odeur en est tellement forte qu'elle donne la nausée aux Euro

péens. La civette ordinairement impo tée en Europe est de bonne qualité et d'un bon parfum, mais elle varie quelque peu comme apparence. Lorsqu'on ouvre une corne, la partie supérieure se trouve être d'un riche marron, mais à peu de distance de la surface elle est d'une couleur plus claire, d'un jaune pâle.

Elle est un peu huileuse au toucher et donne l'impression d'une sorte de pâte homogène. L'odeur en grande quantité est excessivement puissante et peut même donner mal au cœur à ceux qui n'en ont pas l'habitude, mais lorsqu'elle a été étendue elle a une odeur délicieusement suave et douce, qui ressemble plutôt à quelque parfum de fleurs. On exporte principalement de Jeddah, d'Obbok et d'Aden, mais la civette provenant de ce dernier endroit est de qualité inférieure. Les exportations de l'Abyssinie s'élèvent à fr. 375.000 annuellement, mais la plus grande partie est destinée à des pays orientaux. Le prix est de cinq à huit shillings l'once (soit de 225 à 360 fr. le kilogramme), mais à cause de l'incertitude de l'offre et des méthodes commerciales irrégulières des premiers producteurs, ces prix peuvent varier beaucoup. Il y a environ quinze ans, à cause des troubles et de l'agitation dans l'intérieur du pays, le prix en Abyssinie montait jusqu'à 48 shillings l'once (fr. 2.11 le gramme). Comme on doit s'y attendre, cet article est très adultéré, et les falsifications sont très difficiles à découvrir. Dans les premiers traités pharmaceutiques, on lit que les mêmes substances étaient alors employées pour falsifier la civette, c'est-à-dire du beurre et d'autres matières grasses. On emploie également de nos jours le saindoux, l'huile, la vaseline, et plus récemment, la moelle de bananes. Cette falsification et les difficultés qu'on éprouve à trouver l'article vraiment pur, ont rendu l'analyse de la civette très difficile, mais M. Braithwaite qui était, en 1897, chimiste chez MM.Wright, Layman et Umney, fit alors des expériences très intéressantes avec de la civette pure, en obtenant son parfum des animaux gardés dans les jardins zoologiques de Londres. Le résultat de ces expériences fut publié dans un article très intéressant par le « *Pharmaceutical Journal* » de février 1897. Il trouva que la civette pure est presque entièrement soluble dans l'éther de pétrole, le résidu se composant de sciure de bois et de poils presque inodores. Le titre total en acide de la civette pure, déterminé comme à l'ordinaire par la saponification avec la potasse alcoolique, était de 140. On l'examina ensuite au point de vue des acides gras et volatils, et on en trouva 32.3 pour mille parties de civette. Mr Braithwaite fit alors des expériences parallèles avec trois échantillons de civette commerciale, et les chiffres ainsi obtenus sont très intéressants, car ils prouvent que ces échantillons avaient été sophistiqués avec des matières grasses. L'échantillon « A » avait été largement adultéré avec de l'eau.

Voici le tableau de ces chiffres :

| | Ech^n du Jardin Zool, débarrassé de Sciure. | Ech^n. Comm^l. A. | Ech^n. Comm^l. B. | Ech^n. Comm^l. C. |
|---|---|---|---|---|
| Perte à 100° ..... | » | 30.1 | 12.5 | 23.4 |
| Cendres.......... | » | 2.1 | 4.4 | 3.9 |
| Extrait soluble au pétrole ... .... | Presque entièrement soluble | 62 9 | 70 07 | 50.0 |
| Indice d'acide total de la partie soluble .......... | 140 | 108 | 166 | 175 |
| Indice d'acide libre | 32.3 | 11 | 11.5 | 9 |
| Nature du résidu laissé dans l'éther de pétrole.. | Poils etc. presque inodore | Sec, légère odeur stercoraire | Sec, légère odeur stercoraire | Humide, gluant, forte odeur stercoraire |
| Sucre dans résidu insol. dans l'éther pétrole.... | Néant | Néant | Néant | Quantités |

Mr Braithwaite ajoute : « La nature du résidu variait beaucoup. Dans les cas de l'échantillon des jardins zoologiques, il n'y avait presque rien que des poils, sauf la sciure déjà indiquée, et ce résidu était presque inodore. Echantillons « A » et « B » donnèrent des résidus secs avec plus ou moins d'odeur fécale, tandis que l'échantillon « C » était particulièrement déplaisant à cet égard et sa nature visqueuse donnait l'idée de la présence d'une matière sucrée. Une solution aqueuse faite avec de l'acide chlorhydrique donna une réduction copieuse avec la liqueur de « Fehling », réaction qui ne se produisit dans aucun autre cas. Il était donc adultéré avec une matière saccharinée aussi bien qu'avec d'autres substances.

La civette, quoique employée dans le monde entier depuis les temps reculés de l'histoire, est actuellement (en Europe, en tous cas), peu en faveur, sa place ayant été prise par des substituts artificiels qu'on offre sur le marché. Il est concevable cependant que lorsque la mode, qu'on sait être très changeante, s'en lassera, la civette reprendra peut-être encore une fois une place importante dans la fabrication des parfums riches.

C. Court Treatt.

(*Perfumery and Essential oil Record*)




## Industrie des écorces d'oranges

A côté de la distillation des fleurs et des feuilles, les orangers offrent également au distillateur une source intéressante de revenus dans la préparation des « rubans d'écorces » séchés, pour la droguerie, l'herboristerie, la distillerie, etc. Comme le montrent nos photographies, prises lors de la cueillette des oranges amères, dans le midi de la



Zestage des oranges

France, cette préparation occupe une main-d'œuvre importante, malgré l'emploi des machines à zester. Les fruits marbrés, fumés ou gâtés, impropres à la dessication, sont râpés et pressés à la main, donnant l'essence de bigarade de pression, et les drèches sont distillées pour donner l'essence de bigarade rectifiée.

## Essence de Shiu

Cette essence, monopolisée par le gouvernement japonais, se rapproche de l'essence de Linaloë. Ses constantes sont les suivantes :

| | Echant. I | Echant. II |
|---|---|---|
| Rotation optique...... | 15.31 | 10.51 |
| Densité ............. | 0.872 | 0.879 |

## Ylang-Ylang

Nous venons de recevoir de M. René Bénard, de Saint-Denis de la Réunion, de fort intéressantes brochures intitulées : *Contribution à l'Etude de l'Ylang-Ylang* et *Etude sur les plantes à parfum*. Ces ouvrages, qui n'ont jamais été mis en librairie, sont du plus haut intérêt et nous en publierons la plus grande partie prochainement. M. René Bénard, ingénieur chimiste, est directeur du laboratoire de chimie de la Réunion, diplômé de l'Ecole de Grignan et de l'Institut Pasteur.

## Un marché de plantes aromatiques

Un nouveau marché de plantes aromatiques : Lavande, Thym, Tilleul, etc., vient de s'ouvrir à Carpentras et durera du 1er juillet au 30 octobre. Il se tiendra sur le boulevard du Jeu de Ballon.

On sait que cette région est riche en plantes médicinales ou aromatiques et il n'est pas douteux que ce marché permanent ne devienne rapidement d'une grande importance commerciale.

## La Sauge Sclarée

Nos directeurs, MM. Gattefossé, viennent de visiter leurs cultures de Sauge du Nîmois et du Comtat Venaissin et ont rapporté, avec un grand nombre de photographies, des renseignements fort intéressants que nous publierons le mois prochain. Le professeur Zacharewicz, d'Avignon, a, de son côté, suivi de très près les progrès de cette nouvelle culture et publiera prochainement le résultat de ses travaux. Nous espérons pouvoir en donner également le compte rendu.

## Le Néroli

Voici le relevé des rendements donnés par la fleur d'oranger en essence de Néroli, pendant la période de distillation de cette année :

Du 8 mai au 24 mai : Temps généralement couvert, pluvieux ou frais et défavorable, température de 18 à 20° :

Rendement par 1.000 kilogs de fleurs :

| | |
|---|---|
| 8 mai | 630 grammes |
| 9 — | 805 — |
| 10 — | 890 — |
| 11 — | 730 — |

| | | |
|---|---|---|
| 12 mai | 820 grammes | |
| 13 — | 750 | — |
| 15 — | 760 | — |
| 16 — | 915 | — |



Zestage des oranges

| | | |
|---|---|---|
| 17 mai | 970 grammes | |
| 18 — | 985 | — |
| 19 — | 1.000 | — |
| 20 — | 890 | — |

| | | |
|---|---|---|
| 21 mai | 880 grammes | |
| 22 — | 875 | — |
| 23 — | 790 | — |
| 24 — | 755 | — |

On voit que le rendement n'a atteint qu'un seul jour 1 pour mille, alors que d'ordinaire la moyenne de toute la récolte dépasse sensiblement ce pourcentage.

Si l'on tient compte que les chiffres ci-dessus ont été relevés par un distillateur du littoral travaillant des fleurs fraîches et n'ayant subi ni transport ni échauffement, on se rendra compte que les résultats ont été déplorables pour le distillateur. En calculant la fleur au prix de 70 centimes le kilog, on voit que, quelque soit le prix de vente de l'eau de fleur d'oranger, l'essence de Néroli coûte cette année, au distillateur, plus de 500 francs le kilog, malgré cela, les offres à 450 et au-dessous ne sont pas rares... Faut-il voir dans ce prix anormal le désir de mettre en fâcheuse posture la Coopérative qui a beaucoup distillé pour son compte, ou l'influence de coupages plus sérieux que d'habitude (peut-être l'un et l'autre) ; de toute façon, l'acheteur devra vérifier soigneusement les essences offertes à bas prix.

## LA BENZYLIDÈNE-ACÉTONE ET LES SUCCÉDANÉS D'ESSENCES DE LAVANDE

Les hauts cours des essences de Lavande ont provoqué, comme il fallait s'y attendre, l'émulation des chimistes et les cornues entrant en concurrence avec la Nature nous ont donné un certain nombre de matières premières fort intéressantes, non seulement pour la savonnerie, mais encore pour la parfumerie fine.

En premier lieu, la parenté bien connue de l'essence d'aspic et de l'essence de lavande a engagé quelques chercheurs à enrichir en éthers la première de ces huiles essentielles pour la rapprocher de la seconde. En provoquant par les méthodes connues la combinaison du linalol et des alcools de l'aspic avec l'anhydride acétique, on a obtenu des essences riches en éthers, se rapprochant évidemment de l'essence naturelle de lavande, quoique avec des différences olfactives et analytiques très sensibles.

L'essence d'aspic acétifiée conserve une densité élevée, quoique moindre que celle de l'aspic originel, puisqu'on est obligé de procéder à une rectification soignée qui élimine les parties résineuses les plus lourdes ; les acétates obtenus sont moins agréables que les éthers de la lavande authentique ; il est



Vallauris, — Usine Vimard et Monschein

probable que ces derniers sont composés d'acétates, de butyrates et d'autres éthers analogues, plus fins que les acétates artificiels. En outre, les acétates de bornéol et d'isobornéol de l'aspic ont une fâcheuse odeur camphrée.

La véritable solution n'est donc pas dans la simple éthérification de l'essence d'aspic.

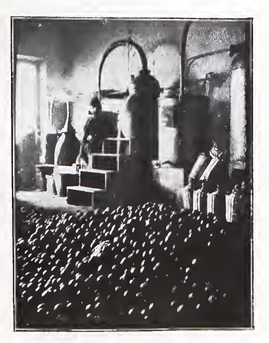
Des compositions purement artificielles à base d'acétate de terpényle ne donnent un résultat intéressant qu'en mélange et en forte proportion aux excellents aspics français.

Par exemple, le mélange de :
5 parties essence d'aspic extra,
3 parties d'acétate de terpényle 70 %,
1 partie acétate de linalyle,
1 partie essence de lavande Mont-Blanc
donne des résultats appréciables, mais ce n'est encore qu'une mixture peu scientifique, et le bouquet est loin d'égaler celui des lavandes des sommets des Alpes.

En revanche, l'addition de Benzylidène-acétone au mélange ci-dessus, lui communique une odeur fleurie très agréable en même temps que très puissante.

Cette condensation de l'Aldéhyde benzoïque et de l'acétone a une odeur douce et fleurie qui la rend précieuse dans une quantité de cas ; on l'utilise comme base de l'extrait de Sweetpea (pois odorant) dont elle rappelle bien le caractère spécial et, dans tous les cas où il faut adoucir et fleurir des mélanges peu coûteux.

La fabrication de ce produit synthétique est simple et la méthode classique telle que la décrivent Dupont, Freundler et Marquis donne d'excellents résultats.



Vallauris. — Distillation de l'essence d'orange amère chez M. Anfosso

La monobenzylidène-acétone s'obtient, en même temps, que la dibenzylidène-acétone en condensant l'aldéhyde benzoïque avec l'acétone en présence de soude diluée :



Le Cannet. — Les écorces d'orange sèchent sur le pas des portes

$$C^6H^5CHO + CH^3CO,CH^3 = C^6H^5.CH = CH.\ CO.\ CH^3 + H^2O$$

$$2C^6H^5.\ CHO + CH^3.\ CO.\ CH^3 = CO \left< \begin{matrix} CH = CH.\ C^6H^5 \\ CH = CH.\ C^6H^5. \end{matrix} \right. + 2\ H^2O.$$

Cette condensation ne se fait pas instantanément, mais demande un temps assez long. On met, par exemple, en présence :

| | |
|---|---|
| Aldéhyde benzoïque.......... | 30 kil. |
| Acétone pure................ | 60 » |
| Lessive de soude 10 %........ | 15 » |

avec un hectolitre d'eau dans une cuve à agitateur.

Chaque jour, on brasse énergiquement et, au bout d'une semaine, on soutire une huile jaunâtre assez lourde constituée par un mélange des deux benzylidènes-acétones.

On sèche l'huile obtenue et on la distille sous pression réduite : la portion qui distille à 150/155° sous 25 millimètres, est la monobenzylidène-acétone du commerce. On obtient environ 20 kilogs de produit commercialement pur et, du résidu, on peut isoler par cristallisation la dibenzylidène-acétone.

La mono-benzylidène-acétone cristallise en tables quadratiques fusibles à 41/42°, agglomérées en morceaux facilement friables et légèrement huileux. Elle bout sous la pression ordinaire à 260° et, la plupart des parfumeurs-savonniers connaissent aujourd'hui son odeur. C'est la base économique et très agréable de maintes préparations de grande vente.

La dibenzylidène-acétone peut faire un bon fixateur pour les extraits de parfumerie. C'est un produit cristallisé en paillettes fusibles à 112°.

La chimie intervient encore une fois

comme un modérateur contre l'ascension déraisonnable des cours des produits naturels et les producteurs d'essences de lavande qui, par leurs manœuvres, cherchent quelquefois à exagérer le jeu normal de l'offre et de la demande, doivent savoir qu'il n'est pas de leur intérêt de provoquer les recherches intéressées des chimistes. Un succédané artificiel de lavande bien fait pourra toujours lutter, comme prix, avec l'essence naturelle. Chaque fois qu'un consommateur l'adopte, c'est un client de perdu pour le produit naturel.

Geo Baduel.



## La GRAISSE de COCO en PARFUMERIE

Par suite de divers défauts inhérents à la nature même des graisses animales ou minérales employées en parfumerie, on s'est efforcé jusqu'ici de s'en servir le moins possible. On en fait néanmoins une consommation importante dans les Alpes-Maritimes, à Nice et à Grasse, notamment. C'est qu'en effet toutes les plantes aromatiques ne cèdent pas leur parfum à l'eau, et ce sont précisément celles dont le parfum est le plus délicat : jasmin, cassie, violette, tubéreuse, jonquille, réséda, etc. On ne peut songer davantage à leur extraction par un des solvants ordinaires des huiles essentielles car, alcool ou éther de pétrole, qui sont le plus fréquemment employés, mettent en solution, non seulement l'essence, mais encore des substances étrangères qui déprécient notablement le produit obtenu. C'est ainsi qu'on a été fatalement amené à utiliser la remarquable propriété des corps gras qui ont un grand pouvoir absorbant pour les parfums; c'est à cette propriété, du reste, que le lait et la crème doivent de s'imprégner aussi facilement des odeurs, phénomène constaté depuis fort longtemps et qui oblige les laitiers à s'entourer de précautions spéciales.

Vallauris. — Usine Gazan frères. Un chargement de brouts d'orange amère pour la fabrication de l'essence de Petitgrain

Quoi qu'il en soit, l'enfleurage, considéré comme un mal nécessaire, n'en persistera pas moins à être employé, parce que les graisses ont l'énorme avantage d'absorber le parfum seul de la fleur sans le dénaturer en rien ni le décomposer. Et à ce point de vue il convient de remarquer que l'enfleurage à froid est, au moins pour certaines fleurs, comme le jasmin et la tubéreuse, considéré comme très supérieur à tous autres modes d'extraction y compris la macération. Celle-ci donne parfois un produit défectueux dû à ce qu'on appelle le « goût du cuit », altération mal définie et sans doute complexe, résultant de ce qu'on opère à chaud et avec la graisse liquide. C'est vraisemblablement celle-ci, plus altérable à chaud qu'à froid, qui doit être incriminée. Aussi est-ce surtout la qualité de la graisse qui importe en parfumerie. Pour l'obtenir, on utilise un mélange de graisses de porc et de bœuf auquel on fait subir un traitement compliqué, long et coûteux en vue de les épurer, de les neutraliser et de leur assurer une résistance plus grande au rancissement. Il est essentiel, en effet, que les corps gras destinés à la parfumerie soient aussi peu odorants que possibles, dénués en tout cas de toute odeur désagréable, et, qu'en même temps, ils se puissent conserver longtemps sans altération. On est donc obligé de traiter les graisses très fraîches dont on rejette impitoyablement tout ce qui paraît douteux et malodorant. On les découpe ensuite en petits morceaux qu'on broie en pâte et triture à la meule, en lavant plusieurs fois, pour éliminer le plus complètement possible le sang et les débris musculaires ou membraneux. Après quoi, on fond la masse en présence d'alun qui coagule les impuretés encore présentes ; puis, après repos, on effectue une deuxième fusion en ajoutant des fleurs d'oranger ou de l'eau de rose pour masquer l'odeur propre de la graisse, et soit du benjoin, soit du baume de Tolu, soit des bourgeons de peuplier, soit enfin un antisep-

tique approprié, pour assurer au produit, en même temps qu'une odeur agréable, une plus grande résistance au rancissement.

Néanmoins, quelque soin que l'on prenne, ces graisses présentent rarement, au degré voulu, les qualités de neutralité, d'odeur, de consistance et de conservation. C'est pourquoi on leur préfère parfois les huiles minérales, produits supérieurs de la distillation des pétroles, qui, soigneusement épurés, ont surtout sur les graisses animales l'avantage d'une conservation beaucoup plus longue. Mais, par contre, leur affinité pour les parfums est bien moindre et leur emploi devient, de ce fait, onéreux parce que le rendement est abaissé.

Aucune des matières grasses employées jusqu'ici en parfumerie n'échappe donc, par quelque côté, aux critiques justifiées des parfumeurs. Et c'est pourquoi il nous a paru utiles d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt que pouvaient présenter les graissses végétales auxquelles il semble bien qu'on n'ait pas encore songé (1). On connaît actuellement une vingtaine d'espèces botaniques susceptibles de donner des graisses concrètes auxquelles un traitement approprié fera certainement prendre une réelle importance dans un avenir prochain. Mais, depuis plusieurs années déjà, la fabrication de l'une d'entre elles est parfaitement au point. Il s'agit de la graisse de coco que les savonniers furent les premiers à employer alors que son industrie, encore tâtonnante, n'avait pas su lui faire atteindre ce degré de perfection qu'elle possède aujourd'hui sous la forme dite Végétaline. Nous n'avons évidemment pas à entreprendre ici la description de sa fabrication. Nous rappellerons simplement qu'elle est faite avec les amandes de noix de coco qui nous arrivent, débitées en tranches et desséchées, sous le nom de coprah et dont l'odeur et la saveur sont parfaitement repoussantes. Par des filtrations, neutralisations et raffinages savamment conduits, on en retire cette graisse de coco dont M. Müntz, directeur des laboratoires de chimie à l'Institut national agronomique et membre de l'Académie des Sciences, a pu dire :

« Par le raffinage parfait et intelligemment pratiqué, destiné à enlever les acides qui ont pu se former au cours de la dessication et du transport de la matière première, on donne au beurre de coco toute sa pureté primitive et il se présente sous la forme d'une graisse d'une blancheur éclatante et consistante à la température ordinaire, complètement neutre au goût et d'une odeur de noisette agréable... C'est une matière grasse de première qualité, d'une pureté absolue, d'une conservation parfaite, nutritive au premier chef, d'une digestion facile et complète, supportée par les estomacs les plus débiles, et il y a grand intérêt à la faire entrer dans l'alimentation humaine où elle est appelé à jouer un rôle considérable. »

(Lahache, *Bulletin de l'Association des docteurs en pharm.*, janvier 1912, pp. 5-14).

Sans retenir le côté alimentaire qui n'a rien à voir ici, il semble bien que par sa pureté absolue, sa conservation pratiquement illimitée, sa neutralité complète au goût, sa blancheur éclatante et même son odeur de noisette agréable, la végétaline soit bien le type recherché pour les graisses de parfumerie. Ajoutons que, aseptique de par sa fabrication, complètement dénuée de tout germe et extrêmement résistante aux fermentations, elle paraît devoir donner les meilleurs résultats, même dans l'enfleurage à chaud. Il est à souhaiter en tout cas que de multiples essais soient faits avec cette graisse végétale que nous sommes heureux de signaler aux intéressés, dans l'espoir de leur être utile.

G. Charrière.



Cliché « Petite Revue »

**Distillation du Neroli à la Coopérative**

(1) Voir *Parfumerie Moderne* supplément 1911, page 31, Le Beurre de coco en Parfumerie.

# LES ROSES A PARFUMS

J'ai lu à différentes reprises les articles parus dans la *Parfumerie Moderne*, sur la culture des roses à parfum ; ils m'ont vivement intéressé.

Plusieurs journaux d'agriculture engagent également leurs lecteurs à cultiver la rose



dans le but d'en tirer la précieuse essence et la plupart d'entre eux, sur la foi de nombreux rapports, conseillent principalement les variétés créées par MM. Gravereaux et Cochet-Cochet ; « Rose à parfum de l'Hay » et « Roseraie de l'Hay », qui, si l'on en croit les calculs enthousiasmés de quelques producteurs, rapporteraient plus de 5.000 francs brut par hectare.

En présence de ces affirmations, je me suis livré, comme beaucoup d'autres sans doute, à des essais et à une enquête approfondie et désintéressée avec une sympathie avide d'en profiter.

Malheureusement les résultats tangibles ont été bien loin de ceux que l'on espérait.

Déjà, M. Roure-Bertrand fils écrivait dans son bulletin d'octobre dernier :

« Notre premier essai a porté sur la variété *Rose à Parfum de l'Hay*. Nous en avons fait une plantation importante et nous avons pu constater qu'en effet le rendement en quantité de fleurs était considérable. Il l'est cependant moins qu'on ne l'observe dans les régions du Nord et du Centre de la France. Ici, en effet, à cause de la grande chaleur et de la sécheresse des étés, les rosiers n'ont pas de seconde floraison. Par exemple, pour la *Rosa Damascena*, variété cultivée pour la parfumerie, quelques pieds seulement remontent en septembre. Les rosiers à parfum de l'Hay, plantés en 1908, qui sont maintenant en pleine vigueur, commencent à fleurir en avril pour donner leurs dernières fleurs en juillet. Ils n'ont pas de seconde floraison. Mais cette question de la quantité de fleur obtenue n'était pas la plus importante. Celle de la qualité du parfum l'était bien davantage. Plusieurs centaines de kilogrammes de fleurs ont été traitées par les méthodes appliquées ici à la *Rosa Damascena* ; nous avons le regret de constater que les produits ainsi préparés étaient loin d'avoir les caractères cherchés. Ni au point de vue de la finesse, ni à celui de la puissance, ils ne sauraient remplacer ceux que nous fabriquons avec notre rose de Mai. Pourtant les résultats dont fait mention la circulaire trimestrielle du Syndicat de la Parfumerie française de juillet 1911, nous engagent à faire un nouvel essai, cette fois avec la variété *Roseraie de l'Hay* ».

Il est à craindre, à mon avis, que les roses « Roseraie de l'Hay » ne donneront pas de meilleurs résultats que leurs sœurs.

Cette variété est d'une rusticité et d'une vigueur exceptionnelle, sa résistance aux diverses maladies est complète. Les soins sont réduits au minimum puisqu'elle ne nécessite même pas de taille. Son rendement floral est considérable, mais nécessite une main-d'œuvre coûteuse puisque la fleur ne dure pas un



Roseraie dans le Lyonnais

jour et qu'il faut suivre soigneusement la plantation, presque deux fois par jour, pour récolter la rose souvent cachée sous un feuillage touffu et superbe.

Le produit en essence et eau de rose est suffisant, mais sa valeur marchande laisse bien à désirer. J'ai pu comparer avec ce que mes plantations m'ont donné, des types qui m'ont été communiqués par un de mes confrères, M. Cazin, qui s'est livré à des essais parallèles. Essences et eaux sont identiques, il ne s'agit donc pas d'une malfaçon occasionnelle, mais bien d'un résultat constant.

Il faut faire son deuil de toutes les belles espérances que l'on avait basé sur les travaux fort engageants de MM. Gravereaux et Cochet-Cochet, et auxquels la réalité industrielle ne correspond malheureusement pas. C'est l'avis aussi de M. Cazin puisqu'il a arraché cet hiver tous ses rosiers hybrides de Rugosa.

Un colon algérien (de Rongo) qui avait planté plusieurs hectares de ces mêmes rosiers, sur les conseils du Directeur du jardin d'essai d'Alger, a perdu également beaucoup d'argent.

La question d'une nouvelle rose à parfum de grand rendement est donc encore à l'étude. J'ai lu dans la Revue « Les Amis des Roses » le compte-rendu d'un voyage fait par M. Cazin dans une propriété sise près de Malaga. Le propriétaire arrache les vignes et cultive tous les ans en plus grande quantité une rose qui est bien la Rosa Damascena de Bulgarie. La main d'œuvre peu coûteuse lui permet de lutter avec la production bulgare. Nous faudra-t-il donc attendre la mise en valeur du Maroc et des roses de Marrakech pour augmenter notre production nationale ? En tous cas, je crois qu'il est bon de crier casse-cou à tous ceux que tente la culture rémunératrice des nouveaux rosiers.

PETIT DE PLAS.





## LES OBLIGATIONS DU PARFUMEUR
### ENVERS L'ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES (suite)



*Licence.* — Les parfumeurs voulant jouir du crédit des droits sont encore astreints à la licence. Cette dernière, imposée par l'art. 144 de la loi du 28 avril 1816, est un brevet qui atteste le pouvoir de vendre des produits soumis à la surveillance des employés de la régie. Une licence n'est valable que pour un seul établissement, mais l'administration des C. I. admet qu'une seule licence est suffisante pour tous les établissements possédés sur le territoire d'une même commune. Le parfumeur qui a transféré dans une autre commune le siège de son commerce forme un autre établissement dans le sens de l'art. 171 de la loi du 28 avril 1816 et doit prendre une nouvelle licence.

La licence s'applique aux établissements de commerce et non aux personnes qui exploitent ces établissements. La continuation du même commerce dans le même établissement transmis par héritage, cession ou autrement ne donne pas lieu au paiement d'une nouvelle licence. Dans ce cas, il suffit d'une simple déclaration entraînant le paiement du droit de 10 centimes pour timbre.

La licence est payable par trimestre et d'avance. Elle est due pour le trimestre entier à quelque époque que commence ou cesse le commerce.

Le taux de la licence est proportionné à l'importance des opérations des parfumeurs jouissant du crédit des droits.

La quotité du tarif est déterminée d'après les résultats de l'année à laquelle s'applique la licence. Toutefois, pour les trois premiers trimestres, les assujettis doivent payer la licence trimestrielle constatée provisoirement d'après les résultats de l'année précédente, sauf règlement définitif à l'expiration de l'année. Quand il s'agit d'un commerce ou d'une industrie à ses débuts, il est seulement dû le tarif le plus bas, sauf rappel dans le cas où la limite viendrait à être dépassée.

La licence est fixée d'après le chiffre réel des ventes effectuées du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les expéditions entre magasins d'un même commerçant et les manquants couverts par la déduction n'entrent pas en ligne de compte.

Le tarif du droit de licence par trimestre est le suivant :

Parfumeurs dont les ventes, expéditions, ne dépassent pas :

1° 30 hectos d'alcool pur : 20 francs.

2° Excédent 30 hectos sans dépasser 100 hectos : 50 francs.

3° Excédent 100 hectos sans dépasser 200 hectos : 75 francs.

4° Excédent 200 hectos sans dépasser 500 hectos : 100 francs.

5° Excédent 500 hectos sans dépasser 750 hectos : 125 francs.

6° Excédent 750 hectos sans dépasser 1.000 hectos : 160 francs.

7° Dépassent 1.000 hectos : 220 francs.

En résumé, les premières obligations des Parfumeurs qui veulent jouir du crédit des droits, con-

sistent à faire une déclaration de profession, à déclarer les boissons qu'ils possèdent, à présenter une cantion et à prendre une licence.

Indépendamment des obligations — déclaration de profession, cautionnements, licence — dont nous venons de parler, les parfumeurs qui jouissent du crédit des droits ont bien d'autres obligations communes vis-à-vis de l'administration des contributions indirectes.

*Foudres de grande dimension.* — Ils doivent déclarer au bureau de la régie tous les vaisseaux, foudres ou autres récipients d'une capacité supérieure à 10 hectolitres, avant qu'ils soient mis en usage.

La contenance de ces récipients est mesurée dans les conditions déterminées par les articles 117 et 118 de la loi du 28 avril 1816 (art. 8 de la loi du 19 juillet 1880). L'indication de cette contenance qui est effectuée par les soins et aux frais du parfumeur est, en ce qui concerne chaque foudre, ou gravée sur une plaque de cuivre ou peinte à l'huile ; elle ne peut jamais être faite à la craie. A partir de ce moment, il ne peut être apporté aucune modification aux vaisseaux sans faire une nouvelle déclaration et procéder à un nouvel épalement.

*Réception des produits à base d'alcool.* — Les parfumeurs jouissant du crédit des droits ne peuvent recevoir les produits à base d'alcool qu'accompagnés d'un acquit-à-caution (arrêt du 2 mars 1809). Toutefois, la réception de ces produits par congé ne constitue pas une contravention lorsque le congé porte le nom même de l'assujetti.

Il doit être représenté aux employés de la régie des expéditions pour tous les produits à base d'alcool introduits dans les magasins des parfumeurs jouissant du crédit des droits. (Cass. : 25 septembre 1818 et 19 mars 1874). Si ces parfumeurs ne pouvaient représenter des expéditions pour des produits non déclarés et non pris en charge, ils seraient passibles de l'amende et de la confiscation prononcées par la loi (Cass. 9 décembre 1819).

*Lettres de voitures.* — Pour les chargements de produits spiritueux ayant parcouru plus de deux myriamètres, il doit être représenté au service des C. I., en même temps que l'acquit-à-caution, les bulletins de transport, lettres de voitures et connaissements (art. 2 de la loi du 28 février 1872). A défaut de l'accomplissement de cette formalité, et dans le cas où il ne résulterait pas des pièces représentées que le transport des produits a réellement eu lieu dans les conditions de la déclaration, les doubles droits garantis par l'acquit-à-caution deviendraient exigibles, sans préjudice de toutes autres peines encourues pour contravention (même article). Il n'y a pas lieu de faire application de ces dispositions lorsque les transports sont effectués par la voie de terre avec la voiture de l'expéditeur ou avec celle du destinataire, ces sortes de transport ne motivant pas la formation de lettres de voitures.

D'autre part, l'obligation de la lettre de voiture rendant impossible le groupage de plusieurs envois à destination de plusieurs clients au nom d'un destinataire unique et, par suite, empêchant l'expéditeur de profiter des tarifs réduits accordés en cas de groupage, l'administration des Contributions Indirectes a admis un certain tempérament à la loi. La circulaire n° 743 du 25 avril 1908 dispose, en effet, que pour tous les envois de spiritueux ne dépassant pas 50 litres d'alcool pur par destinataire effectués par des expéditeurs n'exerçant pas la profession d'entrepreneurs de transports, la décharge de l'acquit-à-caution ne sera pas obligatoirement subordonnée à la représentation d'une lettre de voiture, lorsque ce titre de mouvement aura été revêtu, par la Compagnie de chemin de fer chargée du transport, de l'empreinte du timbre à date de la gare expéditrice et de la gare destinataire, ainsi que de l'indication du nom de l'expéditeur qui figure sur la déclaration d'expédition et du numéro de cette expédition.

*Visas en cours de transport.* — Lorsque les chargements dépassent un hecto d'alcool pur, l'acquit-à-caution mentionne dans certains cas l'obligation du visa à un ou plusieurs bureaux des Contributions Indirectes, des douanes ou de l'octroi. Le défaut d'accomplissement de cette obligation entraîne la non décharge de l'acquit-à-caution (art. 8 de la loi du 16 décembre 1897).

*Vérification des produits spiritueux.* — Les parfumeurs jouissant du crédit des droits doivent, dès la réception des produits spiritueux, faire une déclaration d'arrivée à la recette buraliste. Ils ne peuvent en effet disposer des produits qu'ils reçoivent qu'après qu'ils ont été vérifiés par le service de la Régie et reconnus conformes à l'expédition (art. 3 de la loi du 28 février 1872).

*Délais au bout desquels il peut être disposé des produits.* — Toutefois, sans qu'ils aient été vérifiés, les produits reçus peuvent être mélangés et coupés dans les conditions de l'art. 100 de la loi du 28 avril 1816, c'est-à-dire hors la présence des employés, soixante-douze heures après une déclaration d'arrivée au registre n° 8 dans les localités où il n'existe pas de poste d'employés, et vingt-quatre heures après cette déclaration, au registre n° 8 ou au registre d'entrepôt n° 13, partout où des agents d'exécution sont en résidence (Circul. n° 43 du 3 mars 1872).

Le délai de 72 heures peut être réduit à 36 heures pour les localités situées à une distance de moins de six kilomètres de la résidence des agents, à 48 heures pour toutes les autres. (Circul. 454 du 3 juin 1901). Pour obtenir cette réduction, le destinataire doit verser entre les mains du Receveur buraliste résidant dans une localité pourvue d'un bureau télégraphique ou téléphonique le prix d'un télégramme suffisamment précis quoique sommaire ou d'un message téléphonique pour aviser le chef local de service de la déclaration d'arrivée faite au registre n° 8.

Les délais spéciaux ci-dessus courent à partir du moment où la déclaration d'arrivée a été reçue audit registre, pourvu que ce moment précède d'au moins deux heures celui de la fermeture du bureau télégraphique ; dans le cas contraire, ces délais spéciaux ne courent que du lendemain à partir de l'heure d'ouverture dudit bureau.

(*A suivre*). Jean François.




On a trop souvent répété que les produits de Cosmétique, pour les soins de beauté, sont nuisibles et préparés sans aucun souci des lois de l'hygiène.

En réalité, les spécialités vendues par les parfumeurs sont, comme les spécialités pharmaceutiques d'ailleurs, offertes pour des buts trop généraux et avec des égards insuffisants pour les tempéraments et les dispositions particulières de chaque client. La cause est purement commerciale ; mais s'il est difficile d'envisager le cas où le fabricant devrait fabriquer son produit spécialement pour chacun de ses clients, du moins est-il permis d'espérer qu'il sera aisé de préparer des catégories de spécialités convenant les unes pour les cheveux gras ou hyperdrosiques, les autres pour les cheveux, les peaux sèches, etc.

L'art de conserver la beauté est compatible avec l'hygiène et le parfumeur doit à sa profession de connaître les susceptibilités de l'enveloppe humaine ou des organes extérieurs dont il assume les soins.

Il doit donc connaître les responsabilités qu'il encourt et ne mettre en vente que des produits irréprochables.

C'est dans ce but que notre Rédacteur en chef vient d'écrire son dernier *Formulaire de Cosmétique* qui donne tous les renseignements pratiques à cet égard et nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que le Dr Gastou, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis, prépare de son côté un *Formulaire de Cosmétique et d'Hygiène* particulièrement détaillé au point de vue médical et hygiénique.


Culture de Sauge sclarée dans le Nîmois

Nous sommes heureux de donner ci-dessous l'opinion de cet éminent praticien, déjà bien connu de nos lecteurs, sur cette intéressante question en attendant l'apparition de son ouvrage qui comblera un vide évident de notre littérature technique.

L. R.

⁂

Quel est celui ou celle d'entre nous qui n'entend pas chaque jour résonner à ses oreilles les

mêmes plaintes : j'ai des rougeurs, des taches au visage ; je perds mes cheveux, ils blanchissent ; comment enlever ce duvet déplaisant, comment empêcher ou effacer ces horribles rides ?

Et ceux qui gémissent se hâtent de courir n'importe où ; ils croient, ou on leur a dit, qu'il existait, le réalisateur de leurs désirs, le guérisseur, celui qui donne la beauté.

Plaire est pour toute femme un besoin, une nécessité, je dirai presque une obligation, et voulant être sinon absolument belle, elle cherche avec raison à être jolie et agréable.

Dans sa hâte d'être débarrassée de ce qui la gêne et courant au plus pressé, elle fait fausse route, n'obtient aucun résultat ou aggrave ce qu'elle voulait faire disparaître parce qu'elle a dans sa précipitation oublié qu'il n'est de beauté vraie que par la santé.

Il ne faut cesser de dire, de répéter, qu'une bonne santé est indispensable pour avoir un beau visage, que l'hygiène, le régime, le genre de vie, les excès quels qu'ils soient, que les passions ont une influence considérable sur le visage et les cheveux.

Je dirai volontiers que la qualité de la peau traduit en quelque sorte la constitution, le tempérament, le caractère et la façon de réagir de chaque individu.

Il y a des différences considérables dans la façon dont réagiront dans des conditions identiques les bruns ou les blonds, ceux qui ont la peau grasse, ou ceux dont la peau est sèche.

La division en peaux grasses et peaux sèches a une importance assez considérable en matière d'hygiène du visage et du cuir chevelu, en cosmétique, pour qu'elle puisse servir de ligne directrice.

Ainsi, aux bruns appartiennent de préférence la séborrhée grasse, la couperose, l'acné ; aux blonds sont plutôt réservés les séborrhées sèches, les dartres, les taches, les rides précoces.

D'où l'utilisation chez les uns et les autres des moyens de modifier les qualités de la peau, d'en masquer les défauts, c'est-à-dire l'emploi de cosmétiques.

Les cosmétiques comprennent toutes les préparations employées pour la toilette, les soins du visage et du cuir chevelu, ainsi que pour leur conservation et embellissement.

L'utilisation des cosmétiques est un véritable art, qu'on appelait la cosmétique, il remonte à la plus haute antiquité. S'il est surtout l'apanage des civilisations raffinées, on le rencontre également chez les sauvages, où le tatouage constitue un véritable ornement du visage et du corps.

Les Romains, très versés dans l'art de la cosmétique, distinguaient la cosmétique proprement dite, ou *ars ornatrix*, qui était relative à l'embellissement et à l'hygiène du corps, et la commotique, ou *ars fricatrix*, correspondant en quelque sorte au maquillage ; c'était l'art de masquer ou corriger les imperfections naturelles, de réparer les outrages du temps.

La cosmétique proprement dite, dont les crèmes, les eaux de toilette, les poudres sont les principaux éléments, est devenue aujourd'hui le monopole de la parfumerie.

La commotique, qui utilise surtout les épilatoires, les fards, les teintures, devrait être exclusivement du domaine des pharmaciens et des médecins.

La plupart des fards sont à base de substances dangereuses et de poisons, il en est de même des épilatoires et des teintures.

Dans la préparation de certaines eaux ou lotions pour éclaircir le teint ou faire disparaître les taches du visage, telles en particulier les eaux de Castille, des Fées, du Serpent, du Figaro, le lait antéphélique Candès... préparations anciennes ou récentes, l'analyse chimique a démontré qu'il existait du nitrate d'argent, du sulfate de cuivre, de l'acétate de plomb, du bichlorure de mercure.

Il faut également prendre garde aux teintures à base de sels de plomb ou d'aniline, qui, chez certains sujets prédisposés, sensibles du foie ou des reins, produisent soit des éruptions du type eczémateux, quelquefois de très grande intensité et de longue durée, soit des altérations des reins avec albuminurie. On a cité même des cas de mort à la suite d'applications de teintures. Le plus célèbre de ces cas est celui de Mlle Mars, la fameuse tragédienne, qui mourut du fait de l'application d'une teinture.

La conclusion à tirer de tout ceci, c'est qu'il ne faudrait user que de produits dont la composition est inoffensive.

Mais est-il donc indispensable d'user de cosmétiques ?

A ceci je répondrai : l'emploi des cosmétiques est, suivant les cas, inutile, utile, nécessaire ou nuisible.

Les cosmétiques sont inutiles chez les personnes jeunes, qui n'ont la peau ni sèche ni grasse et ne présentent pas d'imperfections.

L'emploi des cosmétiques ne devrait pas se faire chez ces personnes avant la trentaine.

Les cosmétiques, surtout les crèmes et poudres, sont utiles pour protéger le visage contre le chaud, le froid, le soleil, les intempéries, au bord de la mer, en montagne, dans les courses en automobiles.

Les cosmétiques sont nécessaires pour modifier l'état gras ou sec de la peau, les imperfections ou les anomalies du visage et du cuir chevelu. Mais il faut se rappeler que, dès qu'on a commencé à les employer, on ne peut plus cesser de le faire.

Les cosmétiques sont nuisibles quand ils sont mal préparés, quand ils contiennent des substances toxiques ou des poisons, et ils doivent être choisis avec soin pour certaines peaux irritables, congestives ou pelant facilement.

Les principaux cosmétiques sont à base d'alcools, de corps gras, d'eaux distillées de plantes. Ils comprennent dans leur composition des poudres animales, minérales ou végétales, des produits chimiques et la plupart des parfums naturels ou préparés par la chimie.

Les parfums ont de tout temps joué un grand rôle par l'influence qu'ils ont sur le système nerveux et les sens. Il faut se défier des parfums trop violents, qui sont des excitants de la sensibilité. Les parfums contiennent également des essences douées de pouvoirs antiseptiques quelquefois très puissants.

Les principaux cosmétiques employés pour la

toilette, les soins du visage et du cuir chevelu sont : les crèmes, eaux, fards, laits virginaux, poudres et teintures.

D'une façon générale, il faut défendre aux peaux grasses toutes les préparations à base de corps gras : à ces peaux conviennent les cosmétiques à base d'alcools, les crèmes sèches, les poudres.

Les peaux sèches, à l'inverse des précédentes, se trouvent mieux des corps gras, des laits virginaux en très petite quantité et comme stimulants. L'alcool leur est contraire.

Je ne puis insister sur les différents cosmétiques. Les crèmes et les poudres sont, parmi eux, les plus employées ; on les associe généralement, la crème étant appliquée au préalable pour fixer la poudre, empêcher son action desséchante, par suite provocatrice de l'apparition précoce des rides.

Les fards, utilisés surtout au théâtre, pour le maquillage, doivent être exempts de substances toxiques, être appliqués par-dessus des corps gras ou crèmes étalées préalablement et enlevées de suite.

Les laits virginaux excitent la peau, stimulent la circulation, sont indiqués pour les peaux sèches, congestionnées, contre les dartres, les rides ; mais leur action irritante demande qu'on les emploie à faible dose et qu'on les fasse suivre d'applications de crèmes.

Les eaux de toilette, dont le type est l'eau de Cologne, sont utiles aux peaux grasses et acnéiques.

Il n'est de teintures inoffensives que celles au henné, mélangé ou non d'indigo. La plupart des teintures soi-disant à composition végétale sont nuisibles, et le mieux est de n'en pas user. J'en dirai autant des épilatoires, des remèdes contre les taches ou les rides, qui en donnant une beauté factice et éphémère, abîment le visage et peuvent ruiner la santé. Mieux vaut user de moyens physiques inoffensifs, tels que le massage et l'électricité, que de cosmétiques dont on ne connaît ni la composition ni l'action certaine, et qui exposent à plus d'ennuis que d'avantages.

Dr Paul Gastou,
*Chef de Laboratoire à l'Hôpital Saint-Louis.*

# CULTURE DE LA SAUGE SCLARÉE

Les cultures de Sauge sclarée ont pris, depuis l'an dernier, une rapide extension et la production de cette précieuse essence dépassera cette année, pour le rayon du Nîmois et du Comtat-Venaissin seulement, 250 kgs. Et la demande, dès maintenant très active, indique nettement que cette quantité sera tout à fait insuffisante. Il est vrai que les usages de cette essence, appelée déjà par les Anglais et Américains « *huile d'ambre* », sont multiples et que les services qu'elle rend dépassent, et de loin, son prix qui paraît à quelques-uns encore élevé.



Inflorescence de Sauge Sclarée

Cette matière première de luxe est réservée, encore pour quelque temps, à la parfumerie de luxe et surtout à la fabrication des parfums de synthèse : on a remarqué en effet qu'une petite proportion de cette huile essentielle dans les compositions artificielles (Néroli, Tubéreuse, Narcisse, Mimosa, etc.) leur communique une fraîcheur et une suavité de fleurs récemment cueillies absolument remarquable.

Nous reviendrons d'ailleurs, dans un prochain article, sur les emplois de cette essence. Nous nous contenterons pour aujourd'hui de prendre note des remarquables acquisitions qui ont été faites au sujet de la culture de cette grande labiée.

L'habitat préféré de la *Salvia Sclarea* ou *Sauge musquée, Toute-Bonne*, est le sol pierreux et léger des derniers contreforts méridionaux des Alpes, où elle pousse spontanément. Dans ce terrain ensoleillé et sec, elle pousse très loin sa racine pivotante et va chercher profondément la nourriture abondante nécessaire à son développement. Ses feuilles, larges et velues, charnues, constituent une réserve suffisante d'humidité pour les jours chauds et, dès les premiers jours de juillet, les longues grappes mauves, roses ou

presque blanches envoient, comme des encensoirs, leurs fumées odorantes vers le ciel radieux de la Côte d'Azur.


La culture dans la Garigue Nîmoise

L'inflorescence tout entière est fortement odorante, la fleur en elle-même, de la forme bien connue des labiées (en gueule de loup) s'élance d'un calice où le vert et le mauve se mêlent. Les calices, par deux ou par trois, émergent, comme d'une coupe, de chaque côté de la tige, d'une bractée large et vivement colorée, d'un violet ou d'un rose superbe dégradé de la pointe à la base.

L'ensemble de l'inflorescence qui atteint facilement 45 et 50 centimètres de long et se ramifie à plusieurs reprises, est d'un bel effet ornemental.

La plante d'un an atteint un mètre ; à deux ans, elle dépasse la poitrine d'un homme adulte. Elle dure trois ans, quelquefois quatre, et se resème d'elle-même. Les distillateurs de Grasse font cueillir la plante tout entière et la paient aux ramasseurs à gage de 45 à 50 centimes le kilog. Mais si on tient compte que seule la fleur arrivée à complète maturité donne un rendement appréciable en essence et que, d'autre part, les feuilles de la base représentent les quatre cinquièmes du poids total de la plante, on arrive à un prix très élevé pour l'inflorescence seule. Il est possible que certains distillateurs, pensant avoir un plus grand profit, puissent distiller la plante entière, dans les cas de disette, mais cette pratique est tout à fait anormale : les feuilles ne contiennent que fort peu d'une essence à odeur violente et désagréable d'herbe, et les ramasseurs peu scrupuleux et inintelligents arrachent toute la plante sans souci de l'avenir.

Ajoutons en outre que les propriétés étant difficilement closes par des murs bas en pierres sèches, les plantations sont rapidement ravagées par les maraudeurs nocturnes.

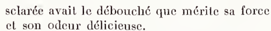
Les plantations que nous avions soignées à Lorgues (Var), où nous avons un établissement, ont été ainsi détruites pendant la nuit par des vandales stupides.

En revanche, nos plantations de Nîmes (domaine de Fontescallières) ont réussi au delà de toute espérance. Les terrains peu rémunérateurs des Olivettes ont été transformés par cette adjonction nouvelle. Le sol cultivé depuis de longues générations se prête admirablement aux semis et aux repiquages ; l'ombre légère des oliviers abrite la sauge des trop grandes ardeurs du soleil et entretient une fraîcheur amplement suffisante.

Si la main d'œuvre y est plus pénible dans les débuts pour les repiquages et les premiers arrosages, en revanche, les plantes parasites y sont rares et dépérissent faute d'eau. Les terrains en pente, installés en banquettes, sont soutenus par d'énormes clapiers (amas de pierres entassées par des générations de cultivateurs) qui occupent quelquefois le tiers de la surface des propriétés.

Comme on le sait, les collines qui s'étendent dans le quadrilatère formé entre les villes de Nîmes, Alais, Le Vigan et Montpellier forment l'habitat le plus merveilleux


Récolte des inflorescences de Sauge sclarée



des plantes aromatiques qui s'y rencontrent en abondance : toutes les plantes communes, le long des chemins et des bois sont odorantes, thym, serpolet, germandrée, marjolaine, origan, hysope, arnica, lavande, aspic y poussent à profusion.

Les distillateurs sont amplement occupés par la cueillette et la distillation de toutes les espèces aromatiques frustes de leurs cantons et occupent à cette besogne nombre d'alambics ambulants. Jusqu'à présent, la culture proprement dite des plantes odorantes y est inconnue et nous sommes heureux d'avoir introduit dans cette région une plante nouvelle et d'un réel avenir. Quels que soient, en effet, dans les années prochaines, les cours de l'essence ou de la fleur sèche de Sauge sclarée (très demandée par la distillerie et l'herboristerie), les terrains sauvages du Nîmois seront toujours favorisés par rapport aux contrées plus fertiles et où le sol coûteux et réclamant de grands soins culturaux mérite des cultures essentielles et rémunératrices.

La Sauge sclarée n'est pas, à proprement parler, une culture riche : un pied donne, la première année, 100 grammes de fleurs, la seconde année, 200 grammes, la troisième année, 250 grammes. Un kilogramme d'inflorescences donne, à la distillation, 0 gr. 5 à 0 gr. 8 d'essence, quelquefois un gramme. Les plants étant écartés de 90 centimètres dans tous les sens, le profit à l'hectare est assez peu élevé. Il n'en serait pas de même, évidemment, si l'eau distillée de Sauge sclarée avait le débouché que mérite sa force et son odeur délicieuse.

Les cultures, dans le Vaucluse, ont pris



Les champs de Sauge sclarée s'étendent jusqu'à l'horizon

une extension extraordinaire. Nous en possédons plusieurs « éminées » qui nous ont donné des résultats satisfaisants. Les « Producteurs de Vaucluse » en ont également de vastes étendues.

Mais, comme il était à prévoir, la qualité de montagne est supérieure à la qualité de plaine. C'est d'ailleurs ce qui est constaté pour toutes les plantes aromatiques.

Si l'essence du Nîmois nous a donné, avec une rotation optique de —11 et une densité de 0,8953 à 31° centigrades, un indice de saponification de 206 correspondant à une teneur en éther de 72,54 %, calculée en acétate de linalyle ; l'essence du Vaucluse, avec une rotation de — 15,6, nous donne un coefficient de 178, correspondant à une teneur de 63,70 % d'éther.



Les Sauges de 2e année dépassent 1 m. 50 de hauteur

Nous avons eu l'occasion d'examiner d'autres types dont la déviation optique varie entre — 16° et — 19° et la teneur en éther entre 56,05 et 59 pour 100.

La méthode de distillation et la conduite des alambics, l'âge de la plante, sa maturité, son arrosage plus ou moins abondant sont autant d'éléments qui semblent devoir avoir une réelle influence sur la composition de l'essence.

L'essence de *Sauge sclarée* est insoluble ou très peu soluble même dans l'alcool pur (indice de solubilité 1 à 3). Cette insolubilité tient à la présence d'abondantes résines (de 15 à 22 pour 100) qui lui donnent ses remarquables propriétés

fixatives qui en font un rival de l'ambre naturel.

Quand il s'agit d'employer l'essence de Sauge musquée pour son délicat arome de muscat comme un parfum nouveau de haut goût, il est préférable d'employer l'essence de *Sauge sclarée déterpénée*, débarrassée de ces résines désormais inutiles, et alors très soluble même dans l'alcool à 50° (coefficient de solubilité 23 ; rotation optique — 8).

Nous étudierons prochainement les emplois de la précieuse essence et donnerons quelques détails sur des points négligés dans cette étude déjà trop longue.

R.-M. GATTEFOSSÉ.



## PRÉSENCE de la PARAFFINE dans les ESSENCES CONCRÈTES de FLEURS



L'analyse des essences de fleurs est très délicate et il est très difficile, sinon impossible, d'affirmer avec certitude leur pureté ou leur falsification. La présence simultanée, sur le marché, d'essences absolues à des prix très différents s'explique, disent les fabricants, par les rendements très variables selon les appareils, les méthodes et les opérateurs d'une part ; d'autre part, les conventions à longue échéance pour les achats de fleurs favorisent ceux qui ne sont pas obligés d'acheter au cours de la récolte, avec une hausse de 50, 60 et même 70 pour 100.

Ajoutons enfin que la Méthode Mixte d'extraction prend une extension chaque année plus grande.

Elle consiste à enfleurer à froid, puis à extraire de la fleur ainsi traitée le reste du parfum par l'éther de pétrole.

On sait que l'enfleurage à froid, ne *tuant pas* instantanément la fleur comme le procédé au pétrole, lui permet de produire pendant plusieurs jours de nouvelles quantités d'huile essentielle. Comme l'enfleurage ne dure pas en pleine saison fort longtemps, l'extraction par les dissolvants donne encore une forte proportion d'huile essentielle. Cette méthode mixte donne deux et trois fois plus d'essence que la méthode ordinaire aux dissolvants.

Tous ces éléments réunis faussent les cours et il n'est pas encore possible de prévoir l'époque où les essences de fleurs auront une valeur presque mathématiquement prévue selon le cours de la fleur.

Un gros consommateur d'essence de fleurs a cherché, devant ces divergences apparentes, à reconnaître la pureté de l'huile essentielle. Ne pouvant avec fruit travailler sur l'essence liquide, il s'est rabattu sur l'essence concrète.

Cette essence concrète, s'est-il dit, doit avoir une composition presque constante, son rendement en huile essentielle doit être régulier quelles que soient les méthodes de fabrication ; et en tous cas, la cire de fleur ayant une composition constante, il sera aisé d'y reconnaître les adultérants.

Notre correspondant lave l'essence concrète à l'alcool chaud. Il se précipite une cire insoluble dont il a pris les caractères physiques. Une petite portion de cire (probablement d'acide cérotique) est soluble dans l'alcool chaud et se précipite à froid. Seul l'échantillon III. B était anormal à cet égard, donnant une cire légère, incolore, de très faible point de saponification et ne contenait pas de cire soluble. Voici les quelques chiffres relevés :

ESSENCE DE JASMIN CONCRETE ABSOLUE – AUX DISSOLVANTS VOLATILS

| | I. CO. | II. M | III. B | IV. R. |
|---|---|---|---|---|
| Teneur en cire .. | 44 % | 52 % | 64 % | 55 % |
| Couleur de la cire | brun foncé | vert clair | blanc | jaune verd. clair |
| Toucher de la cire | Mou-gras | dur-gras | très sec | dur-gras |
| Point de fusion... | 56° | 52° | 54° | 57° |
| Indice de sapon... | 92 | 62 | 48 | 91 |
| Densité......... | 0 918 | 0.9 2 | 0.895 | 0.898 |

On constate que les écarts sont très marqués.

Aucune conclusion ne peut être encore tirée de l'examen d'un aussi petit nombre d'échantillons. Néanmoins, il est aisé de conclure que le type n° III était falsifié avec de la paraffine.

Le fabricant, interrogé à ce sujet, a répondu en ces termes : « Nous avons l'habitude de convertir de suite toute notre production d'essence de jasmin en essence liquide absolue ; les essences concrètes se conservent fort mal et rancissent rapidement, justement à cause de la présence de la cire végétale. C'est ce qui explique pourquoi il se fabrique de plus en plus des essences liquides absolues qui ne sont plus sujettes à s'altérer.

« En outre, lorsqu'on désire des essences concrètes, nous les reconstituons avec des essences liquides absolues et de la paraffine (ce dernier produit est uniquement incorporé en remplacement de la cire végétale primitive et dans des proportions rigoureusement identiques) ».

Il résulterait donc de cette enquête que la

présence de paraffine dans une essence concrète de fleur n'impliquerait pas forcément une intention frauduleuse.

Mais nous serions heureux d'apprendre des fabricants d'essences concrètes de fleurs si réellement ces produits sont sujets à s'altérer rapidement (ce que nous n'avons pas constaté personnellement) et si l'addition de paraffine — même en proportion normale — ne leur paraît pas de nature à être taxée de falsification.

Dans l'intérêt même de l'industrie des essences de fleurs, nous les prions de nous indiquer quels sont — à leur avis — les caractères normaux d'une essence loyale de Jasmin concrète absolue. Nous publierons volontiers les renseignements que nous recevrons à ce sujet. P. M.

## LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE

*Quelques simples observations*

Je suis ennemi-né de la réclame tapageuse et je m'en voudrais de crier à tort et à travers les mérites de telle ou telle marque. Pourtant quand on assiste à des guérisons, comme celles que je vais vous relater, on est bien forcé de convenir que le produit employé est de bonne origine et lorsque, dans un esprit de contrôle expérimental, on essaie, en se mettant autant que possible dans les mêmes conditions, de reproduire le fait avec des produits autres et que le résultat est bien inférieur, il faut bien reconnaître que les substances primitivement utilisées sont meilleures, à tous points de vue.



**Les semis demandent des soins attentifs et constants**

Or donc, un adolescent que nous appellerons M..., était atteint d'adénite tuberculeuse sous-maxillaire, dénué de ressources, exclu, pour raisons politiques, du Bureau de bienfaisance, il m'arriva naguère dans un état déplorable. L'adénite tuberculeuse, mal sacré, ne doit pas être ouverte, pas plus qu'extirpée ; à peine une simple ponction ; dans le cas actuel, la ponction donna du pus strié de sang, du pus bien lié, caractéristique. Que pouvais-je, à la suite, injecter ? On a proposé tant de formules, qu'il vaut mieux n'accorder sa confiance à aucune ; chacune d'elles, en effet, compte à son actif autant d'échecs que de succès ; seule la formule de Calot, formule des quatre corps, paraît meilleure... à condition que les substances constitutives soient extra pures. Ce n'est pas en 1912 qu'il faut demander cela à nos fournisseurs. Et puis, enfin, M... était pauvre, et mes provisions d'urgence étaient justement épuisées.

Je pris alors 20 cc. d'huile d'amandes douces que j'avais par hasard ; j'y ajoutai des essences déterpénées de la maison Gattefossé, de façon à obtenir les proportions suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| Huile d'amandes douces........ | | 10 cc. |
| Essence déterpénée de thym.. | } | ââ X gout. |
| » » romarin | | |
| » » verveine | | |
| » » lavande | | |

Bien remuer.

Et j'injectai, après évacuation du pus, un centimètre cube de cette émulsion bien agitée, dans le ganglion en pleine fonte purulente.

L'adénite sous-maxillaire est presque toujours double, biloculaire, et M.... était naturellement dans ce cas. J'injectai donc dans la seconde poche, un centimètre cube et demi (la tumeur avait rendu manifestement plus de pus) du mélange que voici :

| | | |
|---|---|---|
| Huile d'amandes douces... | | 10 cc. |
| Essence de rose......... | } | ââ X gouttes. |
| — violette ..... | | |
| — œillet ...... | | |

Après l'injection, j'ai bouché l'orifice du trocart avec une mouche de coton hydrophile au collodion et j'ai massé légèrement la tumeur ainsi formée. M... accusa une sensation de vive brûlure, surtout avec le premier mélange. Je dois avouer que j'avais pratiqué ce traitement « pour faire quelque chose », pour

consoler le malade, et sans grand espoir. Quelle ne fut pas ma surprise quand je vis, trois jours après, l'adénite en pleine régression et le jeune homme moralement heureux de sa guérison. Le ganglion traité par les essences déterpénées de thym, romarin, etc., avait meilleure mine que l'autre, mais était plus sensible. Quinze jours plus tard, rien n'était plus visible, on se trouvait en présence d'une parfaite « restitutio ad integrum ».

La conclusion qui s'imposait était que ce mélange huileux d'essences déterpénées volatiles avait donné un résultat curatif complet.

Il ne m'appartient pas de rechercher aujourd'hui, pourquoi l'émulsion n° 2 fut plus anesthésiante, mais plus lente dans son action, que l'émulsion n° 1. Je signale simplement le fait que, là où l'on est accoutumé d'attendre un échec ou un piètre résultat avec la glycérine iodoformée, la glycérine naphtolée, le naphtol camphré et autres produits pharmaceutiques similaires, j'ai obtenu un résultat satisfaisant à l'aide d'essences déterpénées de bonne qualité.

Depuis lors, M... a présenté de nouveau de l'adénite sous-maxillaire, toujours tuberculeuse, *mais non du même côté*, c'était le moment de réaliser l'expérience suivant les principes de Claude Bernard et de Pasteur : faits relativement semblables, causes relativement identiques, traitement relativement le même. C'est ce qui eut lieu. Je me procurai des essences *ordinaires* (non déterpénées) de thym, romarin, verveine, lavande, rose, violette, œillet. Et avec, pour excipient, de l'huile d'amandes douces du même pharmacien et de la même droguerie, je préparai mes émulsions n$^{os}$ 1 et 2 et m'en servis comme dans le premier cas.

Mais le résultat fut moins beau ; en plus d'une douleur plus forte au moment de l'injection, les tumeurs ne disparurent pas, la peau fut sur le point de s'ulcérer, et une ponction d'urgence amena un pus plus abondant que la fois précédente. Peut-être ces essences ont-elles agi comme un fondant et ramolli des ganglions dont la fonte n'était pas achevée ; peut-être aurait-il fallu insister avec les mêmes produits et procéder à une nouvelle injection de ces secondes formules. J'avoue que je n'ai pas osé.

La médecine générale prête à discussion ; mais, en semblables occurences, discuter est ergoter, c'est-à-dire raisonner inutilement. Je sais bien qu'il se trouvera toujours quelqu'un pour prétendre que les deux cas n'étaient pas identiques, philosophiquement identiques. J'aime mieux laisser de côté ce point de vue métaphysique et vous dire tout de suite que, après la seconde ponction, je pratiquai l'injection modificatrice *avec les vieilles formules aux essences déterpénées*, et que le malade, comme la première fo[illegible] trouva très bien.

Que conclure, sinon que ce traitement inédit des adénites tuberculeuses m'a parfaitement réussi et vaut d'être étudié de plus près ? Que conclure, aussi, sinon que les essences déterpénées de Gattefossé ont donné un résultat deux fois constant et supérieur à celui des essences non déterpénées.

Je vous avais promis, au début de mon article, *des* observations et je ne vous en ai donné qu'une. C'est pour ne pas abuser de l'hospitalité que m'offrent toujours ici aimablement MM. Gattefossé et fils, de Lyon. Mais j'y reviendrai dans quelques jours.

Docteur FORGUES.




## L'Industrie des parfums en Italie

La *Revue de Grasse* signale avec un dépit légitime l'organisation d'une usine pour l'utilisation des fleurs à parfum sur la Riviera italienne.

Lors de la dernière campagne, la pénurie et le haut prix des fleurs françaises avait créé un intéressant débouché aux fleurs italiennes, qui venaient combler, dans les usines grassoises un fâcheux déficit ; les floriculteurs de la région, émus d'une concurrence qui aurait pu diminuer leurs profits, devenus à ce jour tout à fait exorbitants, ont obtenu l'application de droits d'entrée sévères sur les fleurs fraîches étrangères. Cette mesure a été prise — officiellement — sous le prétexte d'éviter l'introduction d'un parasite dangereux pour les cultures florales.

Aussitôt et avec une rapidité de concep-

tion qui fait honneur à nos voisins, les projets d'une usine de parfumerie à San-Remo ont été élaborés et ont réuni en peu de temps tous les suffrages des intéressés.

L'affaire est en bonne voie et, constatation troublante, tout le personnel technique sort des usines grassoises !

Décidément, les... erreurs de nos amis du littoral sont destinées à leur porter de graves préjudices. Nous souhaitons qu'ils se ressaisissent avant que le ralentissement de leur prospérité se transforme en déchéance irrémédiable.

## La pierre d'alun

Les coiffeurs se servent d'un bloc transparent qu'ils passent délicatement sur la peau de leur patients, pour éviter le feu du rasoir.

Ce bloc est généralement composé d'alun, rarement additionné d'acide borique ; M. Remlinger vient de signaler dans la *Revue d'Hygiène* le danger de ce bloc, véhicule, dit-il, d[illegible] germes pathogènes.

Un[illegible] de ces pierres en usage depuis deux mois dans un Salon de coiffure fut trempée pendant 5 minutes dans une eau stérile, puis 10 minutes dans une seconde eau de lavage. Dans la première, 68.250 bactéries avaient été abandonnées et 59.150 dans la seconde, parmi lesquels le staphylocoque et différents autres bacilles terrifiants.

Sur un bloc *neuf*, le même auteur a relevé les germes du tétanos, du charbon, de la tuberculose, de la morve, etc...

Cette dernière constatation nous console de la première.

Si le bloc neuf est plus dangereux que le bloc usagé, c'est qu'il ne se contamine pas plus au contact des joues rasées et savonnées de frais (le savon est un merveilleux antiseptique) que des mains plus ou moins sales des emballeurs, expéditeurs, etc.

A ce compte, tout objet *neuf* est pollué des microbes les plus virulents et tout individu en est couvert : le danger n'est donc pas afférent au bloc d'alun, mais bien à l'hygiène générale encore insuffisante.

Messieurs les hygiénistes exagèrent et voient tout à travers leur microscope.

## Bienfaits de l'Absinthe

Opposant aux méfaits si connus de l'apéritif-roi ses bienfaits ignorés, M. le sénateur Grosjean a cité à la tribune la lettre d'un vicaire apostolique de Cochinchine qui a guéri maints cas de choléra avec la puissante liqueur.

Ces faits de guérisons ne peuvent pas être mis en doute : tous les militaires qui ont servi dans les colonies fiévreuses savent que l'Absinthe est conseillée — par les chefs eux-mêmes — pour éviter les atteintes du paludisme.

Mais ces bienfaits, qui placeraient l'absinthe au rang des médicaments, ne sont pas des arguments en faveur de son emploi journalier ; peut-être cependant viendraient-ils confirmer notre opinion, que son usage occasionnel, et en petite quantité, n'offre pas de dangers.

Quoi qu'il en soit, des essais sont faits dès aujourd'hui pour substituer à la Grande Absinthe d'autres plantes aromatiques de goût approchant, et ne contenant pas de thuyone. L'avenir nous dira les résultats.

## La Falsification

La falsification des essences s'affiche de plus en plus ouvertement et il est fâcheux de voir cette gangrène gagner petit à petit des fabricants renommés pour leur intransigeance à cet égard. Il est vrai que les cours des Bergamottes, Géraniums, Petit-Grain, et bientôt Lavande, sont exagérés et que la production est insuffisante à la consommation, mais cette explication de la tendance à la fraude n'est pas une excuse.

Que l'on indique au fabricant de parfumerie confectionnée l'art de substituer le produit synthétique au produit naturel, rien de plus juste, de plus normal et de plus conforme à la loi du progrès industriel. Mais qu'on profite des découvertes de la chimie pour imiter de très près la nature (si bien que les chimistes eux-mêmes s'y trompent) et vendre le faux pour le vrai, nous estimons que c'est là une très regrettable tendance. Toute industrie qui base sa prospérité sur l'immoralité, ou même seulement l'amoralité commerciale, est destinée à finir déplorablement. Seul le commerce loyal a devant lui une destinée favorable.

Souhaitons donc le retour des cours les plus bas qui mettront un terme — momentané, hélas ! — à ces pratiques néfastes.

## 2e Congrès national du Froid

Le second Congrès national du Froid se tiendra à Toulouse, du 23 au 25 septembre prochain.

Comme au précédent Congrès, les applications du froid aux diverses industries seront envisagées et la question toujours de la plus haute importance de la conservation des fleurs sera agitée et peut-être solutionnée. Ce perfectionnement à l'industrie des parfums naturels permettrait d'échelonner sur une plus longue période le traitement des fleurs

locales et faciliterait l'emploi des fleurs récoltées à une longue distance des usines.

### Les distilleries étrangères en France

La maison Schimmel, de Leipzig, a ajouté une cheminée à son usine de Barème. Cette cheminée est tout un symbole et nos distillateurs français la verront souvent se dresser dans leurs rêves comme une menace...

Notons que la même maison a accaparé, au prix exorbitant de 1.000 francs chaque, deux petites baiassières d'Annot (Basses-Alpes) dont personne ne voulait les années précédentes à 200 francs et moins...

Une maison étrangère a fait monter jusqu'à 1.222 francs par an le loyer d'une lavanderaie communale de Gréolières qui ne valait pas 250 francs l'année précédente... Il est vrai que c'est un Français, M. Beilet du Bar, qui l'a conservée comme dernier enchérisseur.

Ces chiffres nous promettent de jolis cours. Surtout si les Allemands précités, distillant fort peu dans leur usine-décor, veulent acheter à tour de bras, et au prix fort, pour les gogos qui paient 10 francs de plus par kilo l'essence soi-disant distillée dans l'Usine allemande....

Et dire que des Français sont assez naïfs pour acheter plus cher qu'au marché ces soi-disant essences perfectionnées...

### 3e Congrès International des Coiffeurs-Parfumeurs et Industries similaires

Ce congrès aura lieu les 9, 10 et 11 septembre au Conservatoire des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, Paris.

A l'ordre du jour, entr'autres questions : Les Droits du Coiffeur et du Pharmacien.



## ETUDE CRITIQUE SUR L'ANALYSE DES ABSINTHES

L'article 4 de la loi du 26 mars 1872 ordonne que la préparation concentrée connue sous le nom d'essence d'absinthe ne sera plus fabriquée et vendue qu'à titre de substance médicamenteuse, sa vente étant réservée aux pharmaciens.

La loi du 30 janvier 1907 complète ces dispositions : « Un décret rendu sur l'avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures déterminera la teneur maximum en essence d'absinthe et la teneur maximum en essences de toutes sortes que peuvent renfermer les absinthes et similaires livrables à la consommation ».

Par décret du 12 décembre 1907, « les absinthes et similaires livrables à la consommation ne peuvent renfermer par litre plus de 3 gr. 50 d'essences totales, ni plus de 1 gr. d'essence d'absinthe ».

Par conséquent, doivent être considérées comme préparations concentrées d'absinthe toutes les préparations désignées sous le nom d'absinthe double, triple, au moyen desquelles, par allongement avec l'alcool et l'eau, on peut obtenir des absinthes commerciales (Circ. Cont. Ind. 31-1, 1907).

Le Parquet peut poursuivre chaque fois qu'une préparation *concentrée* est vendue par tout autre qu'un pharmacien. Les pénalités encourues sont : 1° Amende de 500 à 5.000 francs ; 2° Confiscation des produits saisis ; 3° Paiement du quintuple droit compromis à raison de 500 fr. par kilogr. d'essence.

De plus l'article 16 de la loi du 30 janvier 1907 étend à toutes les contraventions le paiement du quintuple droit.

Depuis quelques années, le Parlement s'est attaché à aggraver la répression en la rendant proportionnelle à l'importance des fraudes.



La Sauge Sclarée. — On prépare les gros « bourras » de fleurs qui seront portés immédiatement à l'alambic

De cet exposé de la législation, il est permis de croire que si les doses limites d'essences d'absinthe et diverses ont été arrêtées,

c'est qu'il existait une méthode exacte pouvant les déterminer en tous cas. La démonstration technique qui va suivre prouvera clairement et de façon irréfutable qu'il est impossible au chimiste de rien pouvoir fixer à coup sûr et qu'il ne peut donner que des indications très imprécises sur les teneurs en essences des produits soumis à son examen.

La méthode permettant d'évaluer d'une façon suffisamment approximative le poids réel d'essences contenues dans une liqueur est paru dans le *Journal Officiel* du 18 février 1907. Cette méthode a pour auteurs MM. Sanglé-Ferrière et Cuniasse et a été développée par eux dans leur brochure « Nouvelle méthode d'analyse des absinthes » (Dunod, éditeur, 1902). Elle consiste à déterminer la quantité d'iode absorbée par un litre de liqueur; cette quantité est divisée par un coefficient (indice d'iode) et l'opération donne le poids de l'essence.

*De leur propre aveu*, des erreurs peuvent fausser complètement les résultats :

1° Soit dans la détermination de la quantié d'iode absorbée ;

2° Soit dans l'évaluation de la quantité d'essence en partant de cette quantité.



Culture de Sauges Sclarées dans le Nîmois, domaine de FONTESCALLIÈRES

Les deux opérations fondamentales sont donc sujettes à erreurs.

En ce qui concerne le premier point, MM. Sanglé-Ferrière et Cuniasse ont trouvé pour une même essence des quantités de 1 gr. 198 à 1 gr. 264 (p. 53) et ils « envisagent cependant la possibilité de déterminer d'une façon suffisamment approximative le poids de l'essence »...

Cette erreur préalable est sensiblement égale à

$$\frac{0,066 \times 100}{1,2} = 5\% \text{ du poids de l'iode.}$$

Cette différence serait plus grande encore si, au lieu d'envisager un seul opérateur, on en considérait plusieurs.

Mais en gardant ce chiffre et en se basant sur la quantité d'iode absorbée par un gramme de diverses essences d'après *l'Officiel*, soit :

| | | |
|---|---|---|
| Essence de | petite absinthe ..... | 0,939 |
| — | grande absinthe .... | 0,508 |
| — | badiane .......... | 1,566 |
| — | anis .............. | 1,391 |
| — | fenouil ........... | 1,297 etc. |

on pourra seulement évaluer très approximativement la quantité d'essences totales : pour que cette détermination soit exacte il faudrait :

1° Que, pour une essence, l'indice d'iode soit *invariable ;*

2° Que, dans le cas d'un mélange d'essences diverses, on connaisse la nature de ces essences et les proportions du mélange.

Ce qui n'est pas.

Supposons que la liqueur ne renferme que de l'essence d'anis. L'*Officiel* suppose que toutes les essences d'anis, quelle que soit leur origine, absorbent invariablement 1,391 d'iode. Mais les auteurs de la méthode euxmêmes ont donné (p. 54) le tableau suivant des quantités d'iode absorbées par 1 gr. d'essence d'anis :

| | |
|---|---|
| Anis de Moravie 1898 ......Gr. | 1,648 |
| Anis de Russie distillé à Paris en 1901 .................. | 1,661 |
| *idem*.................... | 1,417 |
| Anis du Tarn ............... | 1,366 |
| Anis d'Espagne .............. | 1,320 etc. |
| Moyenne : 1,391. | |

Si nous trouvons pour indice d'iode de la liqueur 4,872 correspondant à 3 gr. 50 (en se basant sur la moyenne), cette quantité ne serait plus que de 4,872 : 1,661 = 2 gr. 93 en se basant sur le chiffre le plus fort trouvé par les auteurs.

D'où erreur de 3,50 — 2,93 : 2,93 × 100 = 19,4 pour 100 du poids réel d'essences total.

Si nous tenons compte de l'erreur de 5 % possible sur le premier point, nous arrivons à une erreur totale de 19,4 + 5 = 24,4 % du poids réel de l'essence totale.

C'est-à-dire qu'au lieu des 3 gr. 5 trouvés par la méthode officielle, la liqueur d'anis en question ne renfermera peut-être que 2 gr. 81 d'essences.

Cette démonstration, que nous avons rendue aussi claire que possible, nous amène à envisager maintenant l'analyse qui sera pratiquée sur une liqueur contenant un mélange d'essences.

D'après l'*Officiel*, nous pouvons évaluer la quantité d'essences, connaissant l'essence dominante, l'examen organoleptique fournissant cette indication.

Pour une essence d'absinthe quelle est l'essence dominante ? Ce n'est jamais l'essence d'absinthe, mais le plus souvent c'est l'essence d'anis. Donc officiellement nous pouvons prendre comme indice d'iode du mélange le nombre 1,391.



Cultures de Sauge Sclarée, première année

Mais, car il y a un mais, pour les essences formant le mélange de la liqueur d'absinthe, MM. Sanglé-Ferrière et Cuniasse prennent comme moyenne le nombre 1,238. Pourquoi ?

Le *Journal Officiel* conseille de prendre comme indice d'iode 1,391, mais ajoute que MM. Sanglé-Ferrière et Cuniasse prennent, eux, 1,238. De sorte que pour une liqueur absorbant 5 gr. d'iode on pourrait donner, soit 3 gr. 59, soit 4 gr. 03, selon l'indice choisi.

Si nous nous reportons au tableau de la page 56 relatif aux indices d'iode de l'essence d'absinthe, nous lisons :

*Grande Absinthe*

| | |
|---|---|
| Paris, plante sèche .... | 0,508 |
| Midi 1897 ........... | 0,873 |
| Espagne 1898 ........ | 0,467 |
| Midi 1899 ........... | 0,985 |
| Espagne 1900 ........ | 0,457 |



| | |
|---|---|
| Paris ................ | 0,670 |
| Paris ............... | 0,787 |
| Algérie ............. | 0,578 |
| Moyenne ............. | 0,628 |

Nous pouvons supposer que notre absinthe contienne de l'essence de grande absinthe d'un indice de 0,985 au lieu de 0,628, de même que nous pouvons admettre que l'essence d'anis donne 1,600 au lieu de la moyenne 1,391.

Si nous supposons un mélange de 4/5 d'essence d'anis et 1/5 d'essence d'absinthe, nous trouvons :

Anis : 1,600 × 4 = 6,400
Absinthe ..... 0,985
Total ...... 7,385 : 5 = 1,477

comme indice d'iode.

Si, comme les auteurs, nous considérons également un mélange de 5/6ᵉ anis et 1/6ᵉ absinthe, nous trouvons 1,497 au lieu de 1,238, moyenne officielle.

Supposons que pour une pareille liqueur d'absinthe, on ait trouvé un indice d'iode de 4,491, en suivant exactement le raisonnement de MM. Sanglé-Ferrière et Cuniasse (p. 60 et 61), en prenant les indices d'iode indiqués par eux (p. 54, 55 et 56), mais aussi en prenant les indices d'iode maxima, *comme on en a le droit*, on trouvera une teneur en essences de 3 grammes par litre, alors que la moyenne officielle donnera le chiffre de 3 gr. 62, soit une erreur de 20,6 % du poids réel des essences.

En ajoutant l'erreur de 5 % admise sur le calcul de l'indice d'iode, nous trouvons :

$$20,6 + 5 = 25,6\ \%$$

erreur *en plus* sur le poids réel des essences.

De sorte que si on trouve pour une liqueur, en prenant l'indice moyen, le poids de 4 gr. par litre, elle pourra n'en contenir en réalité que 3 gr. 18.

Nous pourrions encore supposer le cas d'une absinthe contenant 85 % de badiane, 10 % de coriandre, 5 % d'absinthe pour laquelle nous trouverions d'après les chiffres donnés un indice de 1,678 au lieu de 1,238, chiffre officiel, auquel cas la liqueur calculée officiellement à 3 gr. 62 d'essence, n'en contiendrait réellement que 2 gr. 67, soit une erreur en plus de 35,5 % (plus l'erreur admise de l'indice d'iode = 40,5 % d'erreur).

La preuve est faite de l'inanité de cette méthode, le distillateur chez qui on aurait prélevé des échantillons qu'on aurait trouvés dépassant le chiffre légal à l'analyse, pourra-t-il être condamné ? Il n'est pas un juge impartial qui, après la lecture de cet exposé, ne se trouverait dans une situation terriblement embarrassée ; d'une part le devoir d'appliquer une peine très sévère, d'autre part le doute, sinon la conviction de l'innocence de l'incriminé.

Les huiles essentielles ont été l'objet de nombreux travaux, mais il est impossible d'affirmer que les connaissances acquises soient complètes et définitives. Les jugements les plus contradictoires peuvent être portés sur des essences de même nom et de même provenance ; les définir de façon certaine est impossible, car la Nature peut livrer quelquefois ses secrets, mais jamais le secret de ses caprices.

François Verain,

*Fondé de pouvoir de la Maison Secrestat.*



# ACTION DE L'EAU OXYGÉNÉE
## Sur les Dentrifices



Comme le Peroxyde d'hydrogène est un principe d'oxydation énergique, il est à supposer qu'il agit sur les huiles essentielles à éléments facilement oxydables (par exemple, Aldéhydes, Alcools), en sorte que celles-ci subissent un changement au point de vue du gout. Cette influence serait particulièrement importante pour les eaux dentifrices aromatiques. Les essais suivants ont été faits dans le but d'éclaircir cette question :

A un mélange de 40 gr. d'alcool de 90 % Tralles, 30 gr. d'eau et 25 gr. de Péroxyde d'hydrogène (12 %) ont été ajoutés 0,05 gr de l'huile essentielle. Puis, après un délai de 2 mois environ, on a comparé le produit obtenu avec un mélange fraîchement préparé, pour voir la différence de goût, — l'arome, par suite de la concentration minime, n'étant pas comparable. En voici le résultat :

Remarques sur l'état des mélanges après une durée de 2 mois, pendant laquelle ils sont restés dans un flacon brun bien bouché.

| Huiles volatiles employées | Remarques sur l'état des mélanges après une durée de 2 mois |
|---|---|
| Anéthol ..........<br>Essence d'Anis déterpénée............ | Invariés. |
| Acétate de Bornyle..<br>Ess. de Pin déterpénée.............. | Invariés. |
| Carvacrol ..........<br>Eucalyptol ........ | Moins fort que la solution fraîche. |
| Ess. d'Eucalyptus déterpénée ......... | Invariés. |
| Eugénol ...........<br>Ess. de Girofle déterpénée............ | Goût un peu changé; la solution fraîche a un goût plus agréable. |
| Géraniol ........... | Très varié, goût fade et moisi. |
| Essence de Géranium d'Espagne déterpénée.............. | Moins fort. |
| Menthol ........... | Beaucoup changé de goût, il ne reste aucune trace de l'influence rafraîchissante et agréable du Menthol. |
| Acétate de Menthyle. | Très changé, le goût prononcé a complètement disparu. |
| Essences de Menthe poivrée (toutes sortes).. | Aussi changé que le Menthol. |
| Terpinéol ......... | Un peu moins fort comme goût que la solution fraîchement préparée. |
| Thymol .......... | Invarié. |
| Aldéhyde cinnamique | Complètement oxydé, goût fade, on ne remarque plus aucune trace du goût de cannelle. |

2e série

A un mélange de 40 gr. d'alcool de 90°, 30 gr. d'eau et 25 gr. d'eau oxygénée à 12 volumes, ont été ajoutés 0.05 gr. du produit aromatique.

Puis, après un délai d'environ 3 semaines, on a comparé le produit obtenu avec un mélange fraîchement préparé pour voir la différence de goût.

| Arômes employés : | Remarque sur l'état des mélanges après environ 3 semaines |
|---|---|
| Essence de citron naturelle .......... | changé.<br>Parfum fade et savonneux. |

| Arômes employés : | Remarques sur l'état des mélanges après environ 3 semaines |
|---|---|
| Essence d'oranges douces naturelle.. / Essence d'oranges amères naturelle.. | En comparaison de l'huile essentielle de citron, beaucoup moins varié seulement au point de vue du goût, un peu plus faible. |
| Marasquin ........ | Affaibli. |
| Néroli (Bigarade).... | Affaibli. |
| Cognac .......... | Pas de changement. |
| Carvi ............ | Pas de changement, seulement un peu plus faible. |
| Vanilline ......... | Complètement changé (goût aigre). |
| Amandes amères sans acide cyanhydrique | Complètement oxydée en acide Benzoïque. |
| Citron sans terpènes. | Plus faible comme goût. |

| Arômes employés : | Remarques sur l'état des mélanges après environ 3 semaines |
|---|---|
| Oranges douces déterpénée ........ | Seulement un peu affaibli. |
| Orange artificielle... | Affaibli. |

Il résulte des essais dont nous avons parlé ci-dessus, que le Péroxyde d'hydrogène agit d'une façon forte sur les Géraniol, Menthol, Acétate de Menthyle, Essence de Menthe poimoindre sur le Carvacrol, l'Eugénol, l'Essence de Géranium, celle de Girofle clous et le l'Acétate de Bornyle, l'Anéthol, l'Anis, l'Anis étoilé tsf., l'Eucalyptol, l'Eucalyptus, l'essence de Pin sib. tsf., et le Thymol.

Il est, par conséquent, recommandable lors de l'emploi de l'eau oxygénée dans des Eaux dentifrices de ne se servir que des produits nommés en dernier lieu.

*Communication du Laboratoire de la Maison E. Sacchsse & C°*

*CHIMIE PRATIQUE*



# ANALYSES DES CÉRÉSINES

C'est la paraffine qui sert d'adultérant naturel à la Cérésine d'Ozokérite et sa recherche est des plus délicates, la distinction *chimique* entre ces deux sortes de cires minérales étant des plus délicates.

La paraffine est un produit de *distillation*, la cérésine, un produit dérivant de l'ozokérite par traitement physique et qui, par distillation, engendrerait des paraffines. Ces hydrocarbures font partie de la même série et leur différence relève plutôt de l'isomérie et de l'homologie que de la constitution proprement dite. C'est pourquoi, pour les différencier, il faut surtout avoir recours aux caractères physiques.

Dans les cérésines commerciales, les paraffines abaissent les points de fusion qu'on relève généralement par l'addition de cire carnauba ou de similaire. Il convient donc au préalable de séparer l'insaponifiable.

J'ai donné, dans les *Matières grasses* (mai 1911, p. 235), le tableau suivant qui résume la solubilité comparée de la paraffine et de la cérésine gallicienne pure :

| DISSOLVANT | SOLUBILITÉ en GRAMMES pour 100 cm³ solution saturée à 15° | |
|---|---|---|
| | Cérésine pure 68°7 | Paraffine pure 53°7 |
| Alcool éthylique 96° 5......... | 0.056 | 0.108 |
| — méthylique 99° 25...... | 0.046 | 0.004 |
| Chloroforme pur............ | 1.276 | 5 332 |
| Acétone 54/58°.............. | 0.028 | 0.120 |
| Essence minérale D = 0.710... | 1.416 | 5.940 |
| Sulfure de Carbone.......... | 1.971 | 19.072 |
| Tetrachlorure de Carbone...... | 1.948 | 11.784 |

Il résulte de ce tableau que le sulfure de carbone et le tétrachlorure de carbone sont des dissolvants caractéristiques et qui précisent avec netteté la nature du produit examiné.

L'examen de la *température critique de dissolution* donne également des résultats excessivement nets. On désigne sous ce nom la température à laquelle la solution d'un composé dans un dissolvant se trouble par refroidissement. Cette température est constante pour une même espèce, et indépendante dans une large mesure de la proportion du dissolvant et du corps dissous. Il est indispensable d'adopter un dissolvant défini et toujours identique. L'essai se fait dans un petit tube à essai dans lequel on introduit 4 à 5 gouttes de la cire fondue et 8 à 10 gouttes de dissolvant. On scelle ensuite le tube, ou le fixe à un thermomètre à la hauteur de l'ampoule et on le plonge dans un bain transparent approprié. Au chauffage le ménisque s'applatit, devient horizontal ; on agite verticalement pour rendre le mélange homogène, puis on laisse refroidir. Dès la production de trouble, on note la température critique de dissolution.

La tableau suivant résume les essais effectués avec des mélanges de paraffine 53° 5 et de cérésine 68° 7, en se servant d'alcool éthylique 96° 5 (à 15°) :

| | | |
|---|---|---|
| Paraffine pure .................. | | 148° |
| Cérésine pure .................... | | 172° |
| 80 % cérésine pure et | 20 % paraffine | 167° 1 |
| 60 % — | 40 % — | 163° |
| 50 % — | 50 % — | 160° 7 |
| 40 % — | 60 % — | 158° 7 |
| 20 % — | 80 % — | 152° 4 |

La *température de trouble* est un chiffre analogue obtenu en tube *ouvert* lorsque la température de dissolution est inférieure à celle de l'ébullition du dissolvant. Je préconise le benzol cristallisable comme présentant un point d'ébullition élevé (80°4), une composition constante et une différence des températures de trouble assez grande (22° 7), et à des températures d'observation convenables (47° 4 et 24° 7).

L'indice de réfraction au moyen du réfractomètre de Zeiss-Abbe-Wollny donne également des indications intéressantes.

Voici le résumé des constantes de quelques cérésines et paraffines :

| NATURE DU PRODUIT | PROVENANCE | Degré de fusion (Méthode de la Bague) | INDICE DE RÉFRACTION A 78° C | 100° C | Temper. critique de dissol. avec Alcool Ethylique à 96° 5 | Tempér. de trouble avec Benzol Cristall. | Solubilité dans le Sulfure de Carbone à 15° C (pr. °/₀ c/m³ de solution) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Paraffine 3 RB..... | Amérique | 53· 7 | 1, 230 | 1,4185 | 148 | 24, 7 | 19,07 |
| » de Schiste 3 R | Autun | 42° 1 | 238 | 152 | 136, 5 | — | 38, |
| » » 4 R | Autun | 46° 5 | 246 | 161 | 141 | — | 34 65 |
| Cérezine d'ozokérite. | Galicie | 68° 7 | 352 | 268 | 142, 5 | 47 4 | 1,97 |

On peut aussi débarrasser entièrement la cérésine de la paraffine qu'elle contient.

On dissout 3 grammes du mélange dans 30 c.c. de sulfure de carbone au réfrigérant ascendant, on refroidit à 25° et on ajoute 300 c c. d'un mélange alcool-éther sans se soucier du trouble, on filtre rapidement à la trompe et on lave de nouveau avec 25 à 50 c.c. d'éther-alcool. On analyse alors, selon les méthodes précitées, le précipité obtenu et qui est constitué par de la cérésine pure. Si les chiffres sont identiques, on conclut naturellement à la pureté, sinon on recherche la paraffine qui doit être abondante dans le filtrat. On peut compter que le précipité retient 60 % de la cérésine de l'échantillon et que 40 % sont entraînés par le solvant.

S'il y a doute, on compare les résultats obtenus avec ceux fournis par la méthode des températures critiques de dissolution en tenant compte que cette dernière varie pour les différentes paraffines et oscille entre 140 et 156°. Des lavages successifs permettent d'ailleurs d'obtenir la paraffine, seule, à l'état de pureté.

On peut également utiliser la solubilité différente de la cérésine et de la paraffine dans le tétrachlorure et le sulfure de carbone.

| SOLUBILITÉ °/₀ à 15° | Cérésine 68/69° | Paraffine 53/54° |
|---|---|---|
| Sulfure de carbone pur....... | 1.9716 | 19.0720 |
| Tetrachlorure de Carbone pur .. | 1.9180 | 11.7840 |

Par des lavages analogues aux précédents, on obtient comme fraction insoluble de la cérésine presque pure.

Enfin, la preuve des essais précédents peut être effectuée en analysant simultanément l'échantillon soumis et le même type additionné de 20 et de 40 % de paraffine.

Si le procédé est bien appliqué, les résultats doivent être concordants et signaler avec précision l'écart créé volontairement entre le type primitif et ses deux adultérations.

Le procédé d'analyse ainsi complété est certainement appelé à rendre des services sérieux au commerce où la confiance du client était jusqu'ici, en matière de cérésines, l'unique critérium de la qualité et la loyauté commerciale du vendeur, la principale garantie.

N. Chercheffsky,
*Ingénieur-Chimiste E. P. C.*

# L'INDUSTRIALISATION DE L'ANGÉLIQUE

L'angélique est un des produits les plus avantageux de la confiserie moderne, et son utilisation en liquoristerie est de même fort intéressante. L'angélique confite de Clermont-Ferrand jouit d'une réputation justement méritée ; une grande partie est consommée par l'étranger (Angleterre, Amérique et Australie). Particulièrement en ce qui concerne l'exportation, l'angélique, qui entre dans la catégorie des fruits confits (cerises, bigarreaux, abricots, chinois, poires glacés, cristallisés et égouttés, etc.), fait l'objet d'un commerce important. L'Angleterre achète en France l'angélique glacée, cristallisée et égouttée, utilisée en confiserie, biscuiterie et pâtisserie ; ce produit n'est assujetti qu'à un faible droit de douane (angélique glacée et cristallisée, 0 fr. 05 par kilogr. ; égouttée, 0 fr. 025 par kilogr.). On aurait donc intérêt à développer, en France, la production et l'industrialisation de l'angélique pour profiter des débouchés avantageux que trouve ce produit dans la consommation mondiale. Et cet intérêt serait encore accru par les utilisations de cette plante en distillerie liquoriste, en pharmacie et en parfumerie, car, dans l'angélique, tout est utilisable : tiges, racines, graines, feuilles et fleurs.

Les racines contiennent plusieurs principes : un corps solide : l'acide angélicique ($C^5H^8O$) ; une substance brillante : l'angélicine ($C^{15}H^{30}O$), facile à extraire. Le résidu de la distillation est la cire d'angélique. Ces racines, de même que les semences et les feuil-

les, sont utilisées pour la fabrication des absinthes, des vulnéraires, du vermouth de Turin, des vins de liqueurs, des liqueurs digestives, des alcoolats (eau de Mélisse des Carmes). L'huile extraite des feuilles et des fleurs a divers emplois en pharmacie. L'angélique a des propriétés stimulantes, antispasmodiques, cordiales, stomachiques, sudorifiques et diurétiques.

Il existe une trentaine d'espèces d'angélique ; celle des Pyrénées : l'angélique Bazouls; celle des Alpes ou angélique de montagne sont intéressantes, mais la plus estimée est l'angélique supérieure ou angélique archangélique, qui est l'angélique officinale, cultivée pour ses nombreuses utilisations dans l'industrie et en économie domestique. Cette espèce est exploitée dans le Poitou, l'Auvergne, la Loire-Inférieure, pour la confiserie et la fabrication des liqueurs.

La plante présente une tige grosse, fistuleuse, arrondie, glabre, striée, glauque ou violacée, dont la hauteur varie de 1 m. 20 à 1 m. 50 et même 2 mètres. La racine est fusiforme, d'un brun grisâtre à l'extérieur, blanche à l'intérieur. Les feuilles sont d'un beau vert, très découpées, bipennées. Les fleurs, petites, nombreuses, jaunes ou blanches, forment de larges ombelles, arrondies et terminales, s'épanouissant en juillet et août. Les fruits, oblongs, anguleux, contiennent des graines nues, marquées de trois stries saillantes, aplaties d'un côté, convexes de l'autre. Toutes les parties de la plante ont une odeur caractéristique, une saveur chaude, amère et musquée.



La Sauge Sclarée

La leurs doit être bien mûre et il est nécessaire de s'en assurer soigneusement avant de la couper

La culture de l'angélique est simple et facile ; il faut à cette plante une terre riche, profonde, fraîche, une fumure abondante et des arrosages copieux, pour obtenir des tiges grosses et très parfumées. Le proverbe dit que l'angélique doit avoir « la racine dans l'eau et la tête au soleil ». On sème en septembre ou en février-mars ; la première époque est préférable, car les graines fraîchement récoltées, lèvent mieux et la végétation est plus vigoureuse. Aves les semis de printemps, on ne peut mettre les plants en place qu'en automne ou au printemps suivant et on emploie des graines préalablement stratifiées fin octobre ou premiers jours de novembre. Dans tous les cas, il faut toujours semer en terrain bien ameubli et exposé au midi, recouvrir la semence d'une légère couche de terreau ou de terre fine, et donner de copieux arrosages. Les semences doivent être répandues par petites pincées, en lignes distantes de 75 à 80 centimètres. Une planche de 3 à 4 mètres carrés peut fournir de 12.000 à 15.000 plants nécessaires pour la plantation d'un hectare. Dans la région de Clermont-Ferrand, on recueille la graine sur une trentaine de pieds laissés à la précédente récolte, et on sème en pépinière en février-mars, pour repiquer en mai, en lignes rapprochées, et mettre définitivement en place en octobre, en terre bien préparée et fumée à raison de 80.000 kilogr. de fumier de ferme à l'hectare, lequel est enterrée à la bêche, en août. Les plants à repiquer doivent avoir la grosseur du petit doigt, on les espace à 70 centimètres environ les uns des autres. On donne ensuite d'abondants arrosages et en avril on applique à nouveau une fumure de 80.000 kilogr. de fumier. Les arrosasages doivent se faire par immersion ou infiltration. Les soins culturaux consistent en binages, sarclages, arrosages et en un léger buttage à l'approche de l'hiver, quand les feuilles sont desséchées et coupées.

A l'automne de la première année et au printemps de la seconde, on exécute un labour à la fourche et on couvre le sol d'une bonne couche de terre fine.

La récolte des tiges a lieu quand les ombelles commencent à défleurir, à la seconde année, de juin à août, selon l'époque de plantation. On coupe les tiges en biseau, au ras du sol, sauf celles du cœur, en laissant deux jets à la partie centrale. On prolonge l'existence de la plante en l'empêchant de monter à graines, on parvient ainsi à faire durer les plantations cinq ou six ans et plus, les jets de la partie centrale étant coupés avant la floraison.

*(A suivre.)* H. Blin.



# LA LAVANDE AU MONT VENTOUX

Le Mont Ventoux, au nord-est de Carpentras, dresse majestueusement au milieu de la plaine ses 1.900 mètres d'altitude. Largement séparé des Alpes Cottiennes, il ressemble, vu des falaises entre lesquelles coule le Rhône, après Orange, au Fujiyama cher aux dessinateurs japonais.

Ses flancs d'ocres multicolores sont courtement vêtus d'une odorante parure et le bruyant mistral emporte ses parfums jusqu'à Marseille : D'Entrechaux à Montbrun, de Sault à Mormoiron, le Ventoux est couvert de Lavande et, à lui seul, donne dans les bonnes années, 10.000 kilogs et plus d'une des meilleures essences des Alpes.

Aussi, depuis de longues années, de nombreuses distilleries y sont-elles installées qui utilisent, non seulement la plante sauvage merveilleusement répandue, mais quelquefois si difficile à récolter sur les pentes abruptes, mais aussi la Lavande cultivée, soigneusement entretenue dans de grandes « baïassières » ou lavanderaies artificielles. Elle fait alors bon ménage avec l'Olivier tandis que, plus haut, dans l'Alpe, c'est avec l'Yeuse qu'elle voisine.

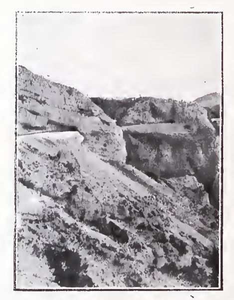
Alors que, dans la plaine d'Avignon, on quitte les Menthes en fleurs, les Sauges sclarées déjà à leur seconde floraison, les coteaux de Sorgues, de Châteauneuf-des-Papes se couvrent de hautes tiges fourchues des Aspics encore verts. L'île de L'Oiselet, isolée du monde par les deux bras impétueux du Rhône, est tout embaumée de ses Fenouils et de ses Angéliques. Partout sur le chemin les plantes aromatiques envoient vers le ciel radieux d'août leurs senteurs capiteuses. Puis, sur la route qui serpente péniblement aux flancs de la montagne, la végétation s'appauvrit et la brise plus vive rafraîchit agréablement le touriste. Çà et là, il croise de lourdes charrettes chargées jusqu'au sommet d'un foin plus odorant que d'habitude : c'est la Lavande qui descend vers les distilleries de la plaine.

A Villes, au pied du Ventoux, c'est la distillerie Mallavard dont la vaste cour est encombrée de plus de 100 tonnes de la fleur parfumée : ici, les cribles séparent les calices bleus qui serviront à faire les sachets de lavande que le monde entier connaît ; là, ce sont les vastes alambics où, depuis trente ans, se dis-



LA LAVANDE. — A la ferme, l'alambic est installé près du puits...

tille la précieuse labiée. Quel dommage que le matériel utilisé soit encore celui des grands-pères ; il est à souhaiter, devant l'envahis-



Nouvelle route de la Nesque

sante initiative des Allemands, qu'un matériel plus moderne et plus scientifique, remplace les vieilles cucurbites de cuivre.

Les nouvelles générations d'ailleurs se font plus accueillantes aux idées modernes et, sous peu, si cette excellente essence française conserve la valeur marchande qu'elle a acquise ces années dernières, nous avons la certitude que de profondes modifications se feront dans les installations du Ventoux.

Plus haut, au point culminant de la route, à la Gabelle, de vastes tas longs de 20 mètres et plus, larges d'un mètre à peine, sont les réserves où les voituriers viendront puiser tout à l'heure.

De temps en temps, à l'aide de la fourche, on aère ces tas de Lavande pour éviter qu'ils ne s'échauffent et perdent de leur valeur ; dorénavant, jusqu'à Sault, jusqu'à Montbrun et au delà, ces amas de fleurs coupées nous donneront une idée grandiose de la quantité colossale de Lavande qui se récolte dans la région.

Sault est le marché central du Ventoux, pour la Lavande, comme Nyons est celui de la Drôme et Luc celui du Diois ; mais la foire du 16 août, trop précoce, ne permet pas toujours l'établissement d'un cours sérieux pour l'essence. On y a plutôt, cette année, conclu les dernières ventes de fleurs (à 18 francs et plus les 100 kilogs) que vendu de l'essence. Cependant, quelques lots se sont vendus 40 fr. le kilog. aux conditions locales. C'est dire que la bonne essence ne sera pas bon marché cette année. Les pluies persistantes ont retardé les coupes, ont lavé la fleur, diminué les rendements et le fléchissement des cours, envisagé pour l'arrière-saison, est maintenant peu probable.

Sault, opidum inexpugnable sur son rocher, domine toute la plaine et, de ses remparts, on aperçoit çà et là dans le lointain quelques cheminées fumantes. Ce sont les distilleries de Lavande. Ici, cette minuscule maison où s'agitent de petits hommes rapetissés par la distance à la grandeur de cirons, c'est la distillerie Schimmel, succursale de Barrême et dirigée par M. Gras. Plus loin, au milieu de ses lavanderaies cultivées, c'est la distillerie des frères Marie, appartenant actuellement à M. Lautier fils, de Grasse, et où il se traite, bon an mal an, de 3 à 400.000 kilogs de fleurs produisant, dans les bonnes années, près de 2.000 litres d'huile essentielle.

Là, nous trouvons un dispositif original : 6 alambics, rangés autour d'une fosse, affleurent le sol ; on y empile aisément la charge de fleurs. Ils sont commandés par une chaudière unique et le travail y est très régulier et très normal : lorsque la distillation se fera à haute pression, cette installation sera digne de servir de modèle. A côté, dans l'usine allemande, ce ne sont que petits alambics de 500 à 600 litres de capacité, le plus gros contient 300 kilogs de fleurs à la fois, alors que dans la plaine, dans les usines où se traitent les menthes, les sauges, les mélisses, nigelles, angéliques, etc., les distillateurs utilisent couramment des alambics de 1.000 à 1.500 litres de capacité.



Cette minuscule maison... c'est la distillerie Schimmel.

Les alambics jumeaux de MM. Mus, aux Paluds, que représente une de nos gravures, contiennent chacun plus de 70 hectos, dis-



Distillerie de l'*Union de Producteurs*, à Althen-les-Paluds



Distillerie Lautier, à Sault

tillent 1.200 kilos de plante verte à la fois, et supportent une pression régulière de quatre à cinq kilogs.

Ce sont ces modèles qu'il faudrait voir se propager dans le Ventoux, soit au compte de Coopératives semblables aux Laiteries des Alpes, soit chez des entrepreneurs avisés.

Plus haut encore, dans la montagne, au centre même des causses à lavandes, de petits distillateurs installent leurs alambics auprès de la source ou contre le puits de la ferme. Là l'ingéniosité et l'expérience de chacun ont modifié telle ou telle disposition classique et les innovations ne sont pas toujours sans valeur.

***

Quoiqu'il en soit, l'essence de cette région est une des meilleures et des plus fines de France. Toujours élevée comme titrage en éthers (moins cependant que celle du Diois), elle est quelquefois plus appréciée, à cause de son « étoffe », que certaines essences des altitudes plus hautes.

Malgré tous les efforts de nos voisins de l'Est, ils ne parviendront qu'à prélever une dîme insignifiante sur notre production nationale et les consommateurs, soucieux de leurs intérêts, savent bien qu'il est préférable de s'approvisionner directement à la source où l'on est sûr d'acheter une essence loyale et pure que de faire des acquisitions dans le royaume des produits chimiques et de la fraude.

Qu'à leurs prochaines vacances, ils fassent un crochet d'Avignon à Sault au moyen du service automobile qui passera alors par la nouvelle route de la Nesque ; en même temps qu'une promenade ravissante dans une vallée qui ne cède rien en pittoresque aux plus belles gorges de la Savoie ou du Dauphiné, ils se rendront compte de la simplicité rustique et de la loyauté sincère qui président à la distillation de l'essence de Lavande.

Comme nous, ils trouveront un accueil empressé, une hospitalité sympathique tout le long de leur route et reviendront convaincus que le Comtat Venaissin, plaine ou montagne, est une des plus belles provinces de notre belle France.

R.-M. Gattefossé.



## POUVOIR BACTÉRICIDE DE CERTAINES ESSENCES



Le pouvoir antiseptique des essences, utilisé empiriquement par les anciens, constaté par beaucoup d'expérimentateurs modernes, a été démontré exactement sur la bactéridie, par M. Chamberland (1), sur les bacilles de la morve et de la fièvre typhoïde, par MM. Cadéac et Meunier (2), puis par Snetchensko, etc.

Nous nous sommes proposés de continuer les recherches de ces savants en expérimentant sur d'autres bactéries et surtout à l'aide des vapeurs que dégagent les essences à la température ordinaire.

Remarquant d'abord que la classification des essences d'après leur pouvoir antiseptique avait été à peu près la même pour les microbes déjà expérimentés, nous n'avons retenu que les plus efficaces, savoir :

| | |
|---|---|
| Cannelle de Ceylan | Géranium de France |
| Cannelle de Chine | Géranium d'Algérie |
| Girofle | Vespétro |
| Origan | Verveine de l'Inde |

Nous y avons ajouté, à cause, soit de leur emploi fréquent, soit de leurs propriétés médicinales, les essences de :

| | |
|---|---|
| Lavande (fleurs) | Genièvre |
| Patchouly | Santal citrin |
| Angélique | Portugal |
| Cédrat | Verveine de France |
| Thym | Pin |
| Citron | Absinthe |
| Menthe | Cubèbe |

enfin, comme type des extraits employés en parfumerie, ceux de :

Jasmin et Tubéreuse

I — Nous proposant surtout d'étudier les propriétés bactéricides des *vapeurs* de ces essences et désirant nous rapprocher autant que possible de ce qui peut se passer lorsque des microbes en suspension dans l'air, ou déposés à la surface du corps humain, des murs, des objets, sont exposés à l'action des vapeurs d'un parfum, nous n'avons pas suivi la technique de M. Chamberland. Au lieu de faire agir, comme ce savant, les vapeurs d'essence sur un milieu de culture, nous avons simplement, à l'imitation de MM. Cadéac et Meunier, enduit l'extrémité d'un fil de platine, d'une culture sur gélose du microbe expérimenté. Puis ce fil, fixé à un bouchon, était suspendu dans un tube à expérience au fond duquel se trouvait une petite quantité d'essence. Au bout d'un temps donné, un tube de gélose stérilisé était ensemencé par piqûre avec ce fil et placé à l'étuve. — En même temps, un ensemencement était fait

(1) *Annales de l'Institut Pasteur*, t. I, 1887, p. 153.
(2) *Ibid.*, t. III, 188 .

avec un fil témoin, suspendu pendant le même temps dans un tube vide.

Suivant cette technique et sur les essences et extraits susnommés, de nombreuses expériences ont été faites avec les bactéries suivantes :

| | |
|---|---|
| Staphylocoque doré | Tétragène |
| Streptocoque | Bacille virgule |
| Colibacille | |

Nous devons dire tout d'abord que les ensemencements faits avec les fils soumis à l'action des vapeurs d'essences étaient *toujours* en retard, d'au *moins* un jour, sur les ensemencements faits avec les fils témoins, et cela pour les essences même qui se sont montrées les moins actives. Pour d'autres essences, ce retard était de 2 ou 3 jours, et ce n'est que quand après 8 jours au moins de séjour à l'étuve (1) aucune culture ne s'était montrée au point d'inoculation, que nous avons cru pouvoir noter que les bactéries avaient été tuées.

1° Il résulte d'une première série d'expériences que le staphylocoque doré est le plus résistant des cinq microbes expérimentés.

Il cultive encore après 72 heures de séjour dans les vapeurs de :

| | |
|---|---|
| Angélique | Portugal |
| Patchouly | Genièvre |
| Citron | Santal citrin |

mais il est déjà tué au bout de ce temps par :

| | |
|---|---|
| Géranium de France | Pin |
| Menthe | Thym |
| Origan | |

60 heures suffisent pour :

| | |
|---|---|
| Absinthe | Géranium d'Algérie |
| Cédrat | Vespétro |
| Cubèbe | |

Enfin 48 heures pour :

| | |
|---|---|
| Cannelle de Ceylan | Verveine de France |
| Cannelle de Chine | Verveine de l'Inde |
| Girofle | Jasmin (extrait) |
| Lavande | Tubéreuse (extrait) |

Au-dessous de 2 jours, les expériences sont devenues contradictoires : telle essence qui, dans un cas, empêchait la culture après 24 heures, ne l'empêchait plus dans un autre après 36 heures (2). Il y avait là une cause d'erreur tenant à la technique et que nous

(1) Dans un grand nombre d'expériences, les tubes sont restés jusqu'à quinze et vingt jours dans l'étuve, et jamais une piqûre n'ayant pas donné de culture au bout de huit jours n'en a donné plus tard.

(2) Cependant, il semblait acquis que le staphylocoque était tué en 24 heures par les vapeurs d'essenee de cannelle, et en 36 heures par celles de : lavande, verveine de France, extraits de tubéreuse et de jasmin, et qu'enfin, un mélange en parties égales des deux cannelles et de lavande tuait le staphylocoque en 12 heures.

croyons avoir évitée dans notre seconde série d'expériences.

2° Le tétragène était tué en 48 heures par les vapeurs de toutes les essences expérimentées, sauf :

| | |
|---|---|
| Vespétro | Menthe |
| Portugal | Cubèbe |

3° Le streptocoque était tué en 48 heures par les vapeurs de toutes les essences expérimentées, sauf :

Portugal (1)

4° Le bacille virgule l'était par toutes les essences au bout de *4 heures*.

5° Enfin, le colibacille n'avait pu résister à 24 heures de séjour dans les vapeurs de :

| | |
|---|---|
| Cannelle de Ceylan | Verveine de France |
| Girofle | Tubéreuse (extrait) |

Certaines de ces expériences, notamment celles faites sur le colibacille, nous permirent de découvrir les causes d'erreur qui, lorsque nous voulions différencier les essences en diminuant le temps de séjour, nous conduisaient à des résultats contradictoires.

Nous remarquâmes, en effet, que si, avec le fil sortant d'un tube à expériences, nous faisions plusieurs ensemencements, le premier ou les deux premiers échouaient, tandis que les autres donnaient des cultures. Cela tenait évidemment à ce que les microbes de la couche superficielle seulement étaient tués par les vapeurs ; malgré le soin apporté à prendre aussi peu de culture que possible, une trop grande épaisseur était donc enlevée par le fil.

Ce qui justifiait encore cette conclusion, c'est que, lorsque trois piqûres faites avec un même fil cultivaient (coli, tétragène), la première était en retard et la culture ne s'y développait que peu et très lentement, alors que la seconde se développait très vite et que la troisième, plus rapide encore, donnait au bout de peu de temps une culture plus étendue que celle des deux autres piqûres réunies.

Nous essayâmes alors de n'effleurer avec l'extrémité du fil que les bords minces des cultures sur gélose.

En procédant ainsi, nous arrivions à tuer l'aureus en 24 heures dans les vapeurs de :

| | |
|---|---|
| Cannelle de Ceylan | Verveine |
| Cannelle de Chine | Jasmin (extrait) |
| Lavande | Tubéreuse (extrait) |
| Girofle | |

Puis, nous essayâmes d'enduire les fils en touchant, au lieu d'une culture ordinaire, une culture étalée en lame très mince sur de la

(1) Les contradictions signalées s'étant produites au cours de nos expériences sur le streptocoque, dix-sept essenees seulement ont été expérimentées avec ce microbe. Ne l'ont pas été, les essences de : absinthe, verveine de l'Inde, verveine de France, cubèbe, cédrat et les deux extraits.

gélose au moyen d'une petite spatule en platine.

Le résultat fut très concluant : après 7 heures seulement de séjour dans les vapeurs de :

| | |
|---|---|
| Cannelle de Ceylan | Géranium de France |
| Cannelle de Chine | Verveine de France |
| Lavande | Jasmin (extrait) |
| Girofle | Tubéreuse (extrait) |

l'aureus ne donnait plus de culture.

Mais des expériences de 4 heures et de 3 heures nous donnèrent encore des résultats contradictoires (1).

De là, nous retenions donc seulement que le mode opératoire avait une importance capitale, tant pour permettre de classer les essences que pour déterminer la véritable puissance absolue de leurs vapeurs comme microbicides.

II. — Nous recommençâmes alors ces expériences en nous servant, non plus d'un fil se terminant par une section droite, mais d'une petite boule obtenue par la fusion arrêtée à temps de l'extrémité d'un fil d'argent un peu gros. — Avec un peu d'habitude, nous arrivâmes à fabriquer de ces petites boules sensiblement sphériques et sans anfractuosités.

Une de ces petites sphères était alors trempée dans une culture sur gélose de staphylocoque doré, puis *essuyée par enfoncement* dans un premier tube de gélose stérilisée, de façon à enlever la plus grande partie de la culture déposée, puis essuyée encore, un grand nombre de fois, par des frictions *bien appuyées*, mais n'entamant pas la surface de la gélose, de manière à mettre en contact avec cette surface une calotte sphérique aussi grande que possible. Dans un second tube de gélose, il était alors fait une friction témoin et la boule était enfin plongée dans la vapeur de l'essence à essayer.

Après un séjour déterminé, nous faisions un ensemencement par friction, mais cette fois en appuyant moins, de façon que la calotte sphérique essuyée fût plus petite. L'ensemencement n'était donc fait qu'avec une surface de boule ne pouvant plus contenir qu'une couche infiniment petite de culture, ayant été soumise à l'action des vapeurs.

Chacune des expériences ainsi faites a été accompagnée d'une expérience témoin, identique en tous points, à cette seule différence près que la boule était suspendue dans un tube vide.

Dans tous les cas, la friction témoin faite avant le placement de la boule dans les vapeurs d'essence a donné une culture ; quant aux boules des expériences témoins, nous avons pu faire avec elles plusieurs ensemencements qui tous réussissaient ; ce qui nous donnait la certitude que, malgré tous les essuyages, il restait encore assez de culture sur les boules en expérience.

Avec cette technique, la durée d'exposition du staphylocoque aux vapeurs d'essence a pu être considérablement réduite.

Ainsi, les vapeurs des essences suivantes :

| | |
|---|---|
| Cannelle de Ceylan | Géranium de France |
| Cannelle de Chine | Géranium d'Algérie |
| Lavande | Verveine de France |
| Origan | Tubéreuse (extrait) |
| Girofle | |

ont tué le staphylocoque en *moins d'une heure*.

Sur ces dernières essences, nous avons alors essayé de réduire considérablement la durée d'exposition et nous sommes arrivés, après



Déchargement de la Lavande à Villes

*six minutes*, à n'avoir comme ensemencements, que des *nuages* très légers, transparents, ne se développant que deux à trois jours après tous les témoins et ne s'agrandissant ni en surface, ni en épaisseur, malgré un séjour prolongé à l'étuve.

Nous nous proposons d'étudier de plus près ces intéressants résultats, en expérimentant toutes les essences sur divers microbes.

*Conclusions*. — Les vapeurs dégagées par les essences, à la température ordinaire, jouissent de propriétés bactéricides beaucoup plus énergiques qu'on ne l'avait cru jusqu'ici.

Si, en effet, on les fait agir sur des couches infiniment minces de culture, il suffit d'un temps très court (quelques minutes) pour supprimer ou tout au moins diminuer considérablement la vitalité des bactéries.

Dr Blaizot,
M. Caldagnès, Ing. Arts et Man.

(Note présentée par M. Charrin à la Société de Biologie).

(1) Ces dernières expériences de tâtonnements, faites en vue de perfectionner notre technique n'ont porté que sur quelques-unes de nos essences et le staphylocoque doré.




## Le Cardamome à Tahiti

Nous avons reçu de M. Garnier, à Fontana (Tahiti), avec de forts intéressants spécimens de la flore locale, la magnifique photographie que nous reproduisons d'autre part.

Les épaisses touffes de longues feuilles composées que l'on voit au milieu du lac et à droite de la gravure sont celles de l'*Amomum cevuga* qui atteint la hauteur de 2m50.

C'est par tènements de un, deux et trois hectares qu'on le trouve dans les vallées. La plante est utilisée, non seulement dans la distillation, mais aussi par les Indigènes qui en font des matelas hygiéniques, les préservant des fièvres et des insectes parasites.

Toute la plante peut être distillée : feuilles, tiges, fleurs et racines ont la même odeur. On la sèche généralement avant de la transporter aux alambics.

Le Cardamome existe dans toutes les vallées de l'Ile à l'état sauvage et les plantes sont tellement serrées qu'il est impossible de s'y frayer un passage autrement qu'avec la faucille.

M. Garnier nous a envoyé également des feuilles d'une variété de Menthe citratée, qui pousse en abondance et qui pourrait être plantée sous les cocotiers pour maintenir à leur pied un peu de fraîcheur. On peut faire une coupe tous les trois mois.

Nos remerciements à M. Garnier pour ses intéressants documents.

## La Parfumerie aux Etats-Unis

Il existe aux Etats-Unis, 429 établissements pour la fabrication de la Parfumerie et des Cosmétiques. 195 d'entre eux sont dirigés par leurs propriétaires, 65 par des sociétés et 169 par des syndicats. Les employés de ces maisons sont au nombre de 4.000, le capital utilisé est de 29 millions de francs, le matériel a une valeur de 28 millions de francs et la valeur des produits fabriqués dépasse annuellement 71 millions de francs.

Les Etats-Unis importent pour 7 millions et demi de parfumerie confectionnée, la France étant le plus gros fournisseur, et exportent pour cinq millions, au Canada notamment.

Rappelons, à titre de comparaison, qu'en essences de fleurs seulement le département des Alpes-Maritimes produit annuellement pour 40 millions de francs de parfums.

## Allumettes et feux d'artifice odorants

Une fabrique belge vient d'entreprendre la fabrication d'allumettes odorantes. Espérons que la Régie française imitera cet exemple et ne voudra bientôt plus nous fournir ces brandons sulfureux qui font pleurer ou ces tisons explosifs qui marquent de cicatrices les joues des fumeurs ou incendient leur barbe. Puisque la mode veut que les femmes fument, l'allumette parfumée leur semble destinée. Rappelons que nous avons annoncé dans cette revue même, des essences pour Pyrotechnie, dues à l'ingéniosité d'une maison allemande et destinées sans doute aux feux d'artifice en chambre...

L'essence minérale des briquets pyrophoriques n'est-elle pas, elle aussi, plus ou moins parfumée, comme les cirages, les pétroles, les huiles pour automobile. Tout est parfumé aujourd'hui et ce n'est pas un luxe exagéré, il y a trop longtemps que les produits de la houille nous empestent pour que quelques dérivés du goudron nous offrent une compensation équitable.

## Les récoltes

Nous avons parlé déjà des récoltes de la Sauge sclarée et de la Lavande ; celle de la Menthe est également terminée, celle de l'Aspic se terminera courant de ce mois, celle du Jasmin est en pleine période d'activité, et celle de la Tubéreuse commence.

En ce qui concerne la Menthe, le Vaucluse accuse, comme quantité, un sérieux retard sur les années précédentes. C'est sans doute à la concurrence des autres plantes aromatiques, notamment de la Sauge sclarée qui occupe de grands espaces, qu'il faut attribuer cette rétrogradation. Quoiqu'il en soit, la récolte

n'atteindra pas 1.000 kilogs et les prix s'en ressentiront.

Sur la Côte d'Azur, les plantes ont beaucoup souffert de la rouille. La saison est réellement trop humide et, quoique les terrains cultivés en Menthe dans les plaines du Loup, de la Cagne et de la Siagne ne soient pas aussi humides que ceux du bassin des Sorgue, l'excédent d'eau a favorisé la maladie.

Le rendement en essence est inférieur à la moyenne et l'essence revient, à l'alambic, jusqu'à 120 francs et plus le kilog.

Le Piémont semble, au contraire, avoir beaucoup donné et, grâce aux bas prix de la façon agricole, les prix se tiennent assez bas. Dans la Haute-Garonne, on signale un accroissement sensible des cultures ; on sait que c'est surtout la Menthe pour la liquoristerie qui est cultivée dans cette région. Les résultats sont très encourageants et la qualité est, en tous points, comparable à celles de Menthes anglaises.

Le Jasmin ramène la lutte entre Producteurs et Distillateurs. Sagement inspirés, et pour une fois solidement liés entre eux, les parfumeurs ont décidé de ne payer que 2.75 le kilog. de fleurs. Les producteurs ont accepté au début de la saison, comptant sur une récolte moyenne, mais le mauvais temps a réduit la production à deux tiers de la récolte ; d'autres disent à une demi-récolte, mais ceux-là exagèrent sans doute.

Souhaitons que le Bloc des Parfumeurs reste ferme et que nulle dissidence ne se produise.

La Tubéreuse ne fait que commencer, aucun cours n'est établi, mais on traite cependant quelques affaires à 3.50 le kilog.

Les pluies ont permis au Géranium de donner une abondante végétation, reste à savoir quel sera le rendement en essence.

Espérons que, devant la menace de la concurrence, les producteurs deviendront raisonnables et que les Parfumeurs sauront rester d'accord pour maintenir les prix dans des limites logiques.

## Falsification des Parfums dans l'antiquité

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'invention de la falsification des Parfums. La *Nature* citait dernièrement la cire d'un sceau du XV[e] siècle, dont l'odeur avait été renforcée au moyen d'assa fœtida. Voici le D[r] Dorveaux qui nous rappelle qu'on revivifiait le Musc en le suspendant dans les latrines. C'est, paraît-il, à l'action de l'Indol et du Scatol contenus dans les excréments humains, qu'il faut attribuer cette action et il rappelle qu'un médecin du XII[e] siècle, Mathœus Platearius a consacré tout un chapitre d'un traité médical au Musc et aux parfums animaux.

Nous préférons évidemment le Scatol et l'Indol d'origine chimique aux mêmes produits d'origine excrémentielle, mais c'est là une pure question de sensibilité, car au fond, ces... parfums sont rigoureusement les mêmes.

## Valeur bactéricide du savon

Le D[r] Pilod, médecin-major de 1[re] classe, étudie dans la *Presse Médicale*, la valeur antiseptique du Savon. Il rappelle que si Koch et Conradi lui ont refusé toute valeur bactéricide, Rodet, Seralini et Rasp lui attribuent des vertus contraires, mais aucun de ces savants n'a étudié la question au point de vue purement pratique.

Il est important de résoudre ces deux questions qu'à chaque instant se pose le chirurgien :

Le Savon est-il naturellement antiseptique ou faut-il, préalablement à son usage, lui faire subir une stérilisation soignée ?

Le Savon a-t-il des propriétés bactéricides et, s'il en possède, sont-elles suffisantes pour assurer la désinfection des mains du chirurgien ?

Et le D[r] Pilod répond, en exposant sa méthodes de recherches :

Oui, le Savon, loin d'être un milieu favorable à la pullulation des germes, est hostile à la végétation microbienne. Il empêche nettement le développement des cultures et tue rapidement streptocoques et staphylocoques. Il est absolument inutile de le stériliser avant de s'en servir.

Mais son action est insuffisamment rapide pour détruire instantanément tous les microbes que les poussières déposent sur notre épiderme. Par son action détergente, il permet d'enlever la presque totalité des poussièrs nocives et donne des surfaces propres et, par conséquent, presque pures de germes. Mais lorsque ceux-ci sont fortement adhérents, il ne les tue pas et il y a lieu de faire suivre son action d'un antiseptique.

De cette étude faite pour un cas très particulier, il résulte néanmoins que les propriétés hygiéniques du savon sont de la plus haute importance et que tout corps plongé pendant un temps suffisant dans une solution savonneuse en sort absolument aseptique.

## Bêtises

Que ne dit-on pas des merveilleuses découvertes de la Chimie ? Beaucoup de vérités sans doute, mais combien de bêtises.




Photo Garnier

Le Cardamome au lac Vahiria (Tahiti)

Témoin l'article de M. P. Roger, dans la Revue du Commerce en Extrême-Orient, sur l'*Essence de Rose extraite de la Paraffine* :

La plupart de ces imitations étaient dues, jusqu'ici, à la chimie allemande. La nouvelle essence



La Lavande. — Alambic rustique dans le Ventoux

a été découverte par un Anglais, M. Peter M. Short et, comme beaucoup d'autres découvertes utiles, elle fut faite par hasard.

M. Short, le créateur de cet intéressant produit commercial, qu'il nomme Rosatogen, faisait dans ces dernières années, des expériences avec l'air liquide. Dans une de ces expériences, il cherchait à faire une bougie par congélation de la paraffine. Aucune température connue — même de celles qu'a subies en imagination le Dr Cook au Pôle Nord — ne peut congeler la paraffine. Mais à une température d'environ — 70° centigrades, que l'on obtient aisément au moyen de l'air liquide, la paraffine devient solide. Au cours de son expérience, M. Short observa que certaines particules libres flottaient à la surface. Il se mit à en rechercher la nature véritable et, après quatre années d'expériences intéressantes, il finit par produire un produit synthétique qui imite à la perfection l'essence de roses, tout en étant de 25 à 50 pour cent meilleur marché que n'importe lequel des produits analogues.

Il travaille maintenant à rechercher d'autres produits synthétiques du groupe paraffine et il a réussi à obtenir un parfum de violette artificiel. Quant à l'odeur, ce produit a une similitude absolue avec le parfum de la fleur, mais les alcalis qu'il contient le font devenir rose, et comme il est nécessaire de fournir aux dames pour leur toilette une crème blanche, le succès commercial de cette essence n'est pas encore assuré.

Pour l'essence artificielle de roses, de gros contrats ont déjà été passés avec des maisons d'Extrême-Orient et les perspectives commerciales de cette affaire sont des plus brillantes.

Nous croyions que la Paraffine était solide, même à 50°, il nous faut en rabattre.

Nous apprendrons certainement des choses encore plus surprenantes quand les Américains — actuellement gens d'affaires surtout — se mettront à être gens de Science.

X.



## Recherche et caractérisation de la Pilocarpine en présence de la Quinine



La pilocarpine est fréquemment associée à la quinine dans les préparations cosmétiques, pommades ou lotions capillaires. Sa recherche en pareille circonstance est assez délicate, car la quinine plus ou moins pure, entrant dans ces préparations, et les nombreuses substances qui s'y trouvent associées ne peuvent pas toujours être suffisamment séparées pour que la réaction indiquée par le Codex (bichromate, eau oxygénée et chloroforme) puisse se produire régulièrement et être interprétée sans hésitation.

La séparation de la quinine peut être tentée en mettant à profit la presque insolubilité de cette base libérée par un alcali, ou sa solubilité dans les dissolvants neutres, s'opposant aux propriétés nettement inverses de la pilocarpine. On pourrait également, comme nous le fit remarquer M. Breteau à la Société de pharmacie, mettre à profit la différence de solubilité des chlorhydrates dans le chloroforme. Nous nous bornerons à dire que le procédé qui nous a donné les meilleurs résultats est le suivant, basé sur la solubilité du chromate de quinine dans le chloroforme, alors que le chromate de pilocarpine est sensiblement insoluble dans ce dissolvant.

Il suffit donc de modifier de la manière suivante, le *modus faciendi* recommandé par le Codex. Les deux alcaloïdes étant en solution très légèrement acide, on ajoute du bichromate de potasse tant que ce dernier réactif donne un précipité, puis on agite avec du chloroforme tant que ce dernier réactif se colore. Quand la quinine est en très grand excès, le chromate de cet alcaloïde peut être séparé en majeure partie par centrifugation ou filtration.

Le chloroforme chargé de chromate de quinine étant séparé, on ajoute à l'essai du chloroforme, puis de l'eau oxygénée, et la coloration caractéristique de la présence de la pilocarpine s'obtient alors sans difficulté.

Le chloroforme chargé de chromate est simplement dépouillé de l'acide chromique qu'il renferme par agitation avec un peu

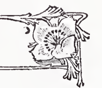
d'eau ammoniacale. On peut ensuite caractériser l'alcaloïde demeuré en solution dans le chloroforme.

La technique que nous proposons n'a évidemment son utilité que dans le cas où la dose de quinine contenue dans la préparation analysée est en très notable excès sur la pilocarpine. En cas contraire, la caractérisation de ce dernier alcaloïde ne présente pas de difficulté.

M. G. Meillère
*(Journal de Pharmacie et de Chimie.)*



# LE GÉRANIUM EN ALGÉRIE



Sur nos instances et à notre intention, notre confrère « *Revue Agricole et Viticole de l'Afrique du Nord* » a consacré une étude au Géranium d'Algérie, que nous sommes heureux de reproduire ci-dessous, en adressant nos remerciements à son distingué directeur, M. Aumeran (1).

L'Algérie convient particulièrement à la culture des plantes à parfums, notamment à celle du géranium rosat, dont l'essence est aujourd'hui d'un emploi très général en parfumerie.

*Choix du terrain.*

Cette culture donne de bons résultats dans les terres fertiles et là où les fortes gelées ne sont pas à craindre ; les sols humides ne lui conviennent pas.

Le terrain à planter en géranium doit être propre le plus possible et surtout exempt de chiendent et autres plantes vivaces ; car, dans un sol envahi par les mauvaises herbes, la répétition des sarclages devient très onéreuse et le géranium dépérit prématurément. On choisira de préférence un terrain plat, sans bas-fonds, ces derniers, vu l'excès d'humidité qui s'y accumule en hiver et au printemps, étant très nuisibles au géranium et provoquant sa disparition rapide.

*Plantation.*

La plantation se fait sur défoncement à 30 ou 40 centimètres ; on ne doit pas craindre de labourer profondément, afin d'offrir un champ plus vaste aux racines et de faciliter les réserves d'eau, si importantes en Algérie. Un ameublissement superficiel précédera ensuite la plantation, qui se fait habituellement en lignes distantes de 75 centimètres, avec un écartement de 33 centimètres entre les plants, ce qui correspond à environ 40.000 pieds à l'hectare.

Quand on se propose d'irriguer, il est bon au préalable de déterminer, par un nivellement sommaire, l'emplacement des rigoles, qu'on fera le moins sinueuses possible, afin de pouvoir économiquement les rouvrir à la charrue.

Il y a deux façons différentes d'opérer pour la plantation : ou mettre en terre des plants provenant de pépinières, ou planter directement de simples boutures. Les pépinières se font en terre légère de préférence ; les boutures ayant de 30 à 35 centimètres, y sont couchées, serrées par files les unes contre les autres, et en planches pouvant être irriguées facilement, car l'irrigation est souvent nécessaire.

La pépinière étant faite en octobre ou novembre, au moment de la dernière coupe, les plants seront prêts à être utilisés pour la mise en place dès que la base de la bouture commence à produire des racines. Ce système a des avantages : tout d'abord, la possibilité de faire coïncider la confection des boutures avec une coupe de géranium, ce qui permet de réduire au minimum le déchet en essence; d'autre part, si la saison est défavorable, soit à cause des pluies, soit à cause de la sécheresse, et oblige à une plantation tardive, on a plus de chance de réussir avec des racinés.



La Lavande. — Vue de Sault de Vaucluse

(1) Voici l'adresse de la *Revue Agricole et Viticole de l'Afrique du Nord* : à Oran, 13, rue Mostaganem.

Quant à la plantation directe des boutures sans pépinières, elle a de son côté l'avantage de simplifier le travail et d'occasionner moins de frais, mais il y a là peut-être plus d'aléa à courir, car il faut, pour réussir, planter les boutures de très bonne heure, en novembre et décembre, ce qui n'est pas possible précisément quand les pluies sont tardives. Pour réunir le maximum de chances de ce côté, il faut alors défoncer le sol de bonne heure, afin d'emmagasiner l'eau des premières pluies de l'automne.

Le plant ou la bouture sont, à l'aide du plantoir, placés profondément, ce qui est capital pour la réussite et la durée de la plantation. La régularité du travail est obtenue par l'emploi de fils de fer marqués à la distance voulue.

*Soins à donner.*

Plusieurs semaines après la mise en place, on procède au remplacement des manquants, et lorsque, ensuite, les herbes commencent à se multiplier, il faut sans retard donner un premier sarclage, soit entièrement à la main, ce qui est le cas le plus général, soit en employant également la houe attelée, si les rangs de géranium se dessinent d'une façon nette.

*Coupes.*

La première coupe, après plantation, se fait habituellement fin juin ou commencement juillet, à l'aide de sécateur; on s'efforce, lors de cette coupe, de bien former le pied. Une seconde coupe a lieu le plus souvent vers la fin de la première année, en octobre ou novembre, également au sécateur. L'ensemble de ces deux coupes est faible et représente tout au plus la moitié de ce que l'on récolte, les années suivantes. Il est important, cette première année surtout, de ne pas négliger les piochages et scarifiages quand ils sont nécessaires.



Lavanderaie au Mont Ventoux

Les années suivantes, on peut faire trois coupes dans les terres très fertiles ou arrosées, mais ordinairement on fait trois coupes une année et deux seulement l'année d'après. L'instrument employé est la faucille, quoique l'on préfère parfois, à la première coupe de la seconde année, faire encore usage du sécateur.

*Façons.*

Les façons se donnent, soit avec la charrue sans versoir, soit avec le scarificateur, en complétant presque toujours deux fois dans l'année par le piochage des rangs.

*Arrosages.*

Les arrosages augmentent sensiblement la production, mais doivent être suivis chaque fois d'un scarifiage. Il est à remarquer que les arrosages abrègent assez sensiblement la durée des plantations, cela s'explique, car, d'une part, un certain nombre de dépérissements sont provoqués chaque année par le passage répété des attelages et le travail proprement dit de l'arrosage ; d'autre part, le passage fréquent des eaux d'irrigation produit un tassement très intense du sol et du sous-sol, et annule rapidement les effets du défoncement. On doit se rappeler aussi qu'un géranium irrigué doit l'être dans la suite tous les ans ; sans quoi, il souffrira plus qu'un autre des longues périodes de sécheresse, résultat qu'il faut attribuer au développement plus superficiel des racines et à la compacité du terrain.

*Durée des plantations*

La durée des plantations de géranium varie selon la fertilité du sol, sa propreté, les soins apportés à la culture, la pratique ou non des arrosages, comme il est dit ci-dessus ; elle n'excède guère, en moyenne, sept à huit ans. Il y a même avantage à renouveler les plantations plus souvent, tous les six ans, par exemple, pour retirer de cette culture le maximum de profits ; la deuxième et la troisième année donnent la plus forte production.

*Engrais.*

Les engrais, là comme ailleurs, produisent de bons effets lorsqu'ils sont employés judicieusement. Si l'on veut incorporer du fumier de ferme, il faut le faire avant la plantation ; car on ne peut, dans la suite, que faire usage d'engrais plus ou moins pulvérulents. Février et mars sont généralement les mois les plus favorables à l'emploi de ces engrais ;

l'épandage doit être suivi d'un léger enfouissement à la charrue ou à la houe. Par la disposition en lignes, la culture du géranium se prête très bien aux divers essais d'engrais, essais qu'il est toujours prudent de faire avant de généraliser ; car là, comme pour toutes les cultures, aux exigences de la plante s'ajoutent les besoins du sol, qui sont d'une grande variabilité Tout cela ne peut être vraiment déterminé que par des essais méthodiques. On peut observer ainsi des résultats très satisfaisants.

Nous estimons qu'une bonne fumure doit comprendre :

200 kilos de nitrate de soude ou 150 kilos de sulfate d'ammoniaque.

300 kilos de superphosphates ou de scories.

150 à 200 kilos de sulfate de potasse.

*Distillation.*

La distillation du géranium se fait soit à feu nu, ce qui est le cas pour les petites exploitations, soit à la vapeur. Les alambics d'une contenance de 10 à 15 hectolitres, reçoivent le géranium, que l'on tasse par piétinement. L'essence, condensée par un réfrigérant, coule dans des vases florentins où elle se sépare de l'eau par différence de densité.

Les eaux de distillation ainsi recueillies, saturées d'essence, retournent aux alambics qui, à chaque chauffe, doivent recevoir une certaine quantité d'eau. L'essence, recueillie à part et filtrée, est alors prête à être livrée.

*Résultats*

Les rendements obtenus sont très variables, les sols maigres ou les vieilles plantations peuvent ne donner que 12 à 15 kilogrammes d'essence à l'hectare pour l'ensemble des coupes annuelles, tandis que les bonnes terres produisent 40 kilogrammes et même plus.

La moyenne annuelle de la production est de 20 à 25 kilogrammes. Les cours de l'essence de géranium sont très variables et ne sont généralement rémunérateurs qu'au-dessus de 25 francs le kilogramme.

A ce dernier prix, la recette brute pour un hectare qui donne 20 kilos d'essence est de 500 francs.

Or, les frais de culture et de distillation s'élèvent, par an, et par hectare, à environ 300 francs.

| | |
|---|---|
| L'amortissement annuel, considéré comme étant le 1/6 des frais de création (ceux-ci se montant à 350 fr.), est de................ | 60 fr. |
| En comptant pour le loyer et la terre ........................ | 75 fr. |
| Le montant total des frais pour un hectare est de.................. | 435 fr. |



**Récolte de la Lavande**

Il y a donc un peu d'écart entre ce chiffre et celui de 500 francs, produit brut par hectare.

*Inconvénients et avantages.*

Un des inconvénients de la culture du géranium, c'est la difficulté de trouver au moment opportun la main-d'œuvre nécessaire à chaque coupe, et d'éviter par conséquent les retards, qui sont doublement préjudiciables ; car le rendement est alors moindre, par suite de la dessiccation d'un certain nombre de feuilles, et il faut considérer également que la coupe suivante en est retardée d'autant.

A un autre point de vue, par contre, la culture du géranium présente un avantage appréciable sur certaines autres cultures pratiquées couramment, entre autres celles des céréales : les rendements en sont moins irréguliers.

C'est donc, dans les bonnes terres surtout et en climats favorables, une culture intéressante et qui, en Algérie, est destinée à conserver place.

Jolivet,
*Ingénieur-agronome*, à Chebli.



# L'INDUSTRIALISATION de L'ANGÉLIQUE[1]

Le plus souvent, on renouvelle des plantations tous les deux ou trois ans.

Les graines sont récoltées au moment de leur maturité, en août ; on coupe les ombelles, on les fait sécher pendant quelques jours au soleil ; après nettoyage, les graines sont conservées dans des sacs ou dans des caisses fermées.

Les racines sont mises à sécher après arrachage ; celles que l'on récolte au printemps



Jeunes plants d'Angélique

sont souvent attaquées par les vers, tandis que celles que l'on arrache à l'automne se conservent plusieurs années ; c'est donc à cette dernière époque que, de préférence, les racines doivent être récoltées. Les tiges récoltées à la rosée sont débarrassées de leurs feuilles, mises en bottes et livrées aux confiseurs. Le rendement de l'hectare varie de 8.000 à 12.500 kilogr. de tiges, vendues au prix de 20 à 40 francs les 100 kilogr., suivant les années. Dans le Puy-de-Dôme, les confiseurs passent des traités avec les producteurs, au nombre de 25 à 30 dans les environs de Clermont-Ferrand, pour une production de 250.000 kilogr. Les tiges les plus grosses sont les plus appréciées. Il existe à Clermont-Ferrand et à Riom neuf confiseries importantes, livrant l'angélique égouttée, glacée ou cristallisée, au prix de 2 fr. 20 à 2 fr. 40 le kilog, emballage en boîtes garnies de papier blanc, poids net 3 k. 500 à 5 kilogr., mais le prix peut atteindre jusqu'à 5 francs le kilogr. ; 1 k. 500 de tiges vertes donnent 1 kilogr. d'angélique confite.

A Clermont-Ferrand, les frais de culture de l'angélique sont évalués comme suit : 160 tonnes de fumier à 6 francs, soit 960 fr. ; 105 journées d'ouvriers à 3 fr., soit 315 fr. ; au total, 1.275 francs. En tenant compte du rendement cultural et des prix de vente indiqués ci-dessus, le produit brut, par hectare, oscille entre 1.600 et 5.000 francs, et le produit net (bénéfices) entre 425 et 3.275 francs.

Cette production est donc d'un bon rapport, surtout si l'on ajoute à ce produit en tiges pour la confiserie les graines, dont le prix est de 75 à 80 francs les 100 kilogr. ; les feuilles vendues 15 à 20 francs les 100 kilog. ; les racines sèches 35 à 40 fr. les 100 kilog. ; celles de Bohême se vendent plus cher : 60, 75, 80 francs les 100 kilogr. (prix cotés sur la place de Lyon).

Les 100 kilogr. de racines fraîches, lavées et sectionnées en quatre, fournissent 25 à 30 kilogr. de racines sèches, servant à parfumer ; 100 kilogr. de racines vertes donnent de 130 à 350 grammes d'huile essentielle employée dans la fabrication des liqueurs.

Les semences rendent 1 %, quelquefois plus, d'essence, les feuilles ou herbe fraîche un peu moins de 1 %. Toutes les parties peuvent donc être distillées avec profit.

Schimmel donne les constantes suivantes pour les essences des diverses parties de la plante :

| Essence de | Densité 15° | Rot. opt. $\alpha_D$ | Solubilité dans l'alcool 90° |
|---|---|---|---|
| Feuilles Septembre. | 0.855 | + 28°2 | 6 vol. avec opalescence. |
| Feuilles Octobre. . | 0.8697 | + 22°8 | 5 — — |
| Racines ........... | 0.873 | + 28°23 | 3 vol. et plus. |
| Semences ......... | 0.8624 | + 12°12 | 6 volumes. |

qui corroborent les données connues sur ces essences.

Les huiles essentielles d'angélique sont très demandées et manquent chaque année, leur prix est donc toujours élevé et rémunérateur.

La préparation de l'angélique confite s'opère de la manière suivante :

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, Août 1912, page 103.

Dès que les tiges sont récoltées, on les aplatit et on les coupe en morceaux de 35 centimètres de longueur, que l'on plonge dans l'eau bouillante pour les faire blanchir, enlever la partie externe ou filaments, puis dans l'eau froide qui les raffermit ; on met ensuite à égoutter. Pendant ce temps, on prépare dans un récipient, vaste bassine, un sirop de sucre titrant 20 à 22 degrés Baumé et on verse les tronçons d'angélique refroidis et égouttés, en menant la cuisson à petit feu pour les faire reverdir ; on conduit de 2 en 2 degrés, en chauffant deux fois de suite le sirop après chaque opération ; autrement dit, on donne plusieurs bouillons, puis, sur l'angélique mise dans un autre récipient, on verse le sirop de sucre. Vingt-quatre heures après, on remet le sirop sur un feu doux pour le faire réduire à 14-16 degrés, et on le verse à nouveau sur l'angélique, en laissant reposer encore quelques jours. En renouvelant cette opération, on arrive à obtenir un sirop de plus en plus concentré. On reconnaît que sa consistance est suffisante, quand, pris entre le pouce et l'index, les doigts étant écartés, il *file* sans se rompre. On le jette alors une troisième fois sur l'angélique, et après une quatrième concentration, les tronçons y sont plongés une dernière fois et soumis à quelques bouillons ; dès que la cuisson est complète, les tiges sont mises à égoutter puis à sécher sur des ardoises polies ou des plaques de marbre ; là, elles sont saupoudrées abondamment de sucre et, finalement, elles passent à l'étuve ; quand elles sont bien sèches, on les met en boîtes bien closes, à l'abri de l'humidité et de la sécheresse.

Les racines, arrachées en septembre et fendues en petits morceaux, se conservent de même en boîtes, après séchage, celles d'un an ont les propriétés les plus actives ; elles entrent dans la composition de la Chartreuse. On met, dans un bocal, 2 grammes de racine d'angélique, 2 grammes de mélisse fraîche, 2 grammes de sommités fleuries d'hysope, 2 grammes de muscade, 1 gramme de coriandre, 1 gramme de girofle, 2 grammes d'anis vert et 1 gramme de safran. On verse 2 litres et demi d'alcool à 90°, dans lequel on a fait dissoudre, préalablement, 2 gouttes d'essence de menthe. On laisse infuser pendant quinze jours, en agitant tous les jours, après quoi on soutire et on filtre à travers un linge bien propre ; puis on prépare un sirop avec 500 grammes de sucre dans 1 litre d'eau, on mêle, on filtre et on met en bouteilles.

Le ratafia d'angélique se prépare avec 45 grammes de jeunes tiges vertes, 1.250 gr. d'eau-de-vie, 750 grammes d'eau et 1 kilogr. de sucre. Les tiges sont mises dans des bocaux avec l'eau-de-vie ; après quatre jours de macération, on ajoute le sucre et l'eau ; quatre jours plus tard, on filtre la liqueur.

L'infusion d'angélique se fait, soit avec 20 grammes de tiges fraîches, soit avec 8 à 15 grammes de graines pour 1 litre d'eau.

Les graines d'angélique sont utilisées de la même manière que les graines d'anis ; elles servent à fabriquer la liqueur dite *vespétro*. On fait infuser 250 grammes de graines pendant 8 à 10 jours, dans 2 litres d'alcool à 90° ; on ajoute une petite gousse de vanille et 8 grammes de girofle. Après macération suffisante, on décante l'alcool. D'autre part, on prépare un sirop avec 3 kilogr. de sucre et 1 litre et demi d'eau, que l'on verse bouillant dans une cruche en grès contenant 250 grammes de râpures de tiges d'angélique; après refroidissement, on ajoute l'alcool décanté, on agite le mélange et on bouche hermétiquement ; après repos d'un mois, il ne reste plus qu'à filtrer la liqueur et à la mettre en bouteilles.



La Lavande. — L'alambic est installé près d'une source

L'industrialisation de l'angélique — en raison des produits très variés que l'on obtient — offre donc un réel intérêt.

Henri Blin.





# LES OBLIGATIONS DU PARFUMEUR
## ENVERS L'ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES (suite)



Les mêmes délais réduits sont applicables dans le cas où le parfumeur fait porter par exprès l'ampliation du registre n° 8 à la recette buraliste de la résidence des employés. Ils courent alors à partir de l'heure où ce dépôt a été fait.

*Visites et vérifications.* — Les parfumeurs jouissant du crédit des droits sont soumis aux visites des employés de la Régie qui sont autorisés à faire dans leurs magasins toutes les vérifications nécessaires, soit pour connaître si les boissons sont été régulièrement reçues ou expédiées, soit à l'effet de constater lors des recensements, les quantités de boissons restant en magasin (art. 101 de la loi du 28 avril 1876). Ces visites, vérification et inventaires peuvent être opérés à l'improviste, à toute époque de l'année, tous les jours de la semaine et à toute heure du jour, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil (même article 101). Toutefois, le droit de visite des employés de la Régie est restreint aux magasins, caves et celliers déclarés pour le commerce. Il en résulte que ces employés ne peuvent faire de visites dans l'intérieur de l'habitation des assujettis qu'en cas de soupçon de fraude et en se conformant aux règles prescrites par l'article 237 de la loi du 28 avril 1816.

Les visites, vérifications et inventaires dans les magasins, caves et celliers, ne peuvent être empêchés, dit la loi du 23 avril 1836, par aucun obstacle du fait des parfumeurs et ceux-ci doivent toujours être en mesure, soit par eux-mêmes, soit s'ils sont absents, par leurs préposés, de déférer immédiatement aux réquisitions des employés. Tout obstacle, tout retard provenant de fait des parfumeurs à l'exécution immédiate des obligations que lui imposent les dispositions législatives précitées équivaut de sa part à un refus d'exercice formellement déclaré, et le constitue en contravention aux lois sur la matière.

Le refus d'exercice opposé à l'entrée du magasin par le préposé d'un parfumeur, entraîne la condamnation personnelle de celui-ci.

*Recensements.* — Les vérifications que les employés des C. I. sont autorisés à faire dans les caves, celliers et magasins des parfumeurs, ont pour but de reconnaître si les produits à base d'alcool reçus ont bien été introduits en vertu d'expéditions régulières ; 2° si les quantités vendues ont été frappées des droits dont elles sont passibles, ou ont motivé la délivrance d'expéditions garantissant les droits exigibles. Ce double but est atteint par les recensements que les employés de la régie sont autorisés à faire de temps en temps, c'est-à-dire par la reconnaissance des quantités de produits restant en magasin.

Lorsque ces employés se présentent dans un magasin de gros pour effectuer un inventaire, le parfumeur jouissant du crédit des droits doit les accompagner ou les faire accompagner par un de ses préposés. Il doit leur présenter les expéditions applicables aux introductions récentes et pour lesquelles les déclarations d'entrepôt ou d'arrivée n'ont pas encore été faites. Il peut, s'il le juge utile, rapprocher ses écritures de celles des employés de la régie afin d'établir la concordance entre les entrées et les sorties. Ce rapprochement est une garantie d'exactitude pour les deux parties, mais il ne peut être imposé au parfumeur.

Les opérations du recensement sont dirigées par les employés, ce sont eux qui désignent les magasins, les foudres, vaisseaux et récipients par lesquels ils désirent commencer. Mais, au fur et à mesure qu'ils ont indiqué les produits à base d'alcool à inventorier le parfumeur ou son représentant fait pour chaque fut, pour chaque lot de bouteilles, les déclarations d'espèce, de contenance de degré exigées par l'art. 9 de la loi du 19 juillet 1880. Si le parfumeur déclare qu'il ignore ce que contient tel ou tel fût, qu'il ne connaît pas exactement le degré alcoolique du liquide y contenu, il est admis à faire lui-même les vérifications nécessaires en présence du service, et ce n'est qu'après que ces vérifications ont été opérées qu'il est pris note de sa déclaration.

Comme le parfumeur jouissant du crédit des droits peut de bonne foi, se tromper dans l'évaluation des restes, l'art. 10 de la loi du 19 juillet 1880 lui a accordé une tolérance de 5 % sur les déclarations qu'il a à faire en vertu de l'art. 9. Les quantités reconnues en plus dans les limites de cette tolérance, sont simplement ajoutées, et les quantités en moins retranchées, sans donner lieu à la rédaction d'un procès-verbal.



La Lavande. — Distillerie Marie à Sault

Le parfumeur qui accepte le résultat d'un recensement n'est pas fondé, plus tard à en contester les données pour justifier l'existence d'une situation irrégulière. (Cass. 25 juin 1910).

Il est fait d'une manière générale, un recensement par trimestre chez les parfumeurs, marchands en gros ou entrepositaires, deux ou trois, chez les parfumeurs fabricants, trois chez les parfumeurs qui ont joint un magasin de détail à leurs magasins de gros. Toutefois, des inventaires plus fréquents peuvent être faits et les parfumeurs jouissant du crédit des droits doivent les subir.

*(A suivre.)* J. François.



## PRÉPONDÉRANCE UNIVERSELLE DE LA PARFUMERIE FRANÇAISE
### et de ses industries auxiliaires

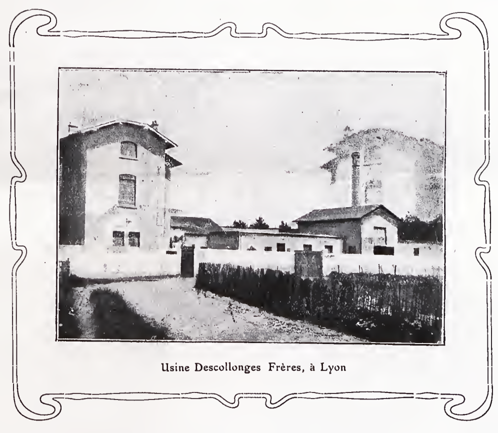


*La Coquellerie*, apanage de la femme, fit naître l'industrie des parfums ; il serait illogique si la France avec son culte du « Beau » et sa suprématie universelle dans les industries des arts et de luxe, ne possédait pas la prépondérance mondiale pour la parfumerie confectionnée, cette industrie essentiellement parisienne.

Corollairement aux statistiques qui en font foi, il suffit de parcourir les sections de la parfumerie du Palais de la France, « ce palais rêvé des femmes », aux expositions internationales de Turin en 1911 et de Bruxelles en 1910, pour constater que la France avait réussi au-delà de toute espérance, que ce succès n'était pas éphémère et qu'elle était restée maîtresse de la Parfumerie Universelle.

Le peu d'espace qui m'est réservé, ne me permet pas de détailler ces splendeurs industrielles, ces admirables créations qui charment et embellissent la femme, où le goût toujours en éveil de nos artistes et le génie de nos chimistes-parfumeurs se renouvellent sans cesse ; qu'il suffise de dire que la collectivité des parfumeurs français, voire même chaque exposant individuellement, éclipsa sans difficulté les autres nations ; celles-ci néanmoins prouvèrent avec leurs articles locaux et d'exportation, le résultat de leurs efforts pour rivaliser avec les produits français ; ils démontrèrent, en outre, que la clientèle populaire, celle qui alimente les grandes usines, va dans tous les pays aux fabricants indigènes.

*La Grande Bretagne* envoya à ces expositions ses produits les plus rares, confectionnés avec le cachet particulier des créations actuelles des parfumeurs français. Elle affirma qu'elle occupait aussi une place de premier ordre, tant pour l'originalité, la conception artistique, la création des parfums exquis, que pour ses compositions raffinées d'emballages.



Usine Descollonges Frères, à Lyon

La Grande Bretagne a importé de France en 1911 pour 1.275.000 francs d'essences naturelles, 175.000 fr. d'essences artificielles, 1.825.000 fr. de parfumerie sans alcool, 1.250.000 fr. d'extraits alcooliques et 300.000 fr. de savons de toilette. D'Allemagne elle a importé pour 3 millions de produits divers

dont 1 million 100.000 fr. d'essences naturelles et 325.000 de parfums artificiels. Des Etats-Unis 1.300.000 francs d'essences naturelles et 2.500.000 de produits divers et savons. Enfin, l'Italie envoie en Angleterre pour 2 millions et demi d'essences d'agrumes. La capacité d'achat de l'Angleterre était donc de 10 millions de francs d'essences naturelles, 625.000 fr. d'essences artificielles, 3 millions et demi de parfumerie sans alcool, 2 millions et demi d'extraits alcooliques et 2 millions de savonnettes.

En revanche, son exportation totale s'élevait en 1911 à 25 millions de francs, dont 10 millions de savons de toilette, 10 millions de parfumerie diverses et 5 millions d'huiles essentielles naturelles et artificielles, dont moins d'un treizième à destination de la France.

Mais si les Anglais ont pu obtenir cette supériorité, ne la doivent-ils pas beaucoup aux industries françaises, aux directeurs techniques et chimistes-parfumeurs français qu'ils ont dans leurs usines. Ces « marchands du monde » n'ont-ils pas reconnu que pour vaincre, il fallait suivre ce rival en ses créations, innovations, etc. Quoi de plus évident, prenez un article de grande marque anglaise · le flacon de cristal ou de verre, l'étiquette qui l'embellit, le ruban qui l'orne, la peau qui le scelle, l'écrin qui le contient et les huit-dixièmes des produits qui composent le parfum, tous sont d'importation française. Mais aussi quelle valeur marchande ! et la statistique précédente n'est-elle pas édifiante ?

Les articles pour la parfumerie confectionnée étant si complexes, il ne m'a pas été possible d'en établir un tableau comparatif ; officiellement on les évaluerait à deux millions et demi de francs, le quart des exportations anglaises de parfumerie. Ce chiffre pourrait être amplifié si les industriels français voulaient s'en donner la peine.

*Les fabricants des Etats-Unis*, pour des raisons faciles à comprendre, s'abstinrent entièrement de paraître à Bruxelles et à Turin.

Etat Comparatif de la Parfumerie des Etats-Unis

| Années | Importation totale Valeur en dollars | Exportation totale Valeur en dollars |
|---|---|---|
| 1909 | 1.415.615 | 683.253 |
| 1910 | 1.214.792 | 824 460 |
| 1911 | 1.500.000 | 1.000.000 |
| | La France exporta aux Etats-Unis Valeurs en dollars | Les Etats-Unis exportèrent en France Valeur en dollars |
| 1909 | 1.265.975 | — |
| 1910 | 1.044.306 | — |
| 1911 | 1.333.300 | 12.412 |

Cette statistique démontre qu'aux Etats-Unis, malgré les tarifs et l'indépendance forcée des manufacturiers, la France cependant détient le monopole de leur importation.

Mais si l'on considère le mouvement de leur exportation et surtout de leur production et vente annuelles, on y découvre un essor prodigieux.

| | | | |
|---|---|---|---|
| En 1880 | la vente totale fut de | | 2.250.000 doll. |
| 1890 | » | » | 4.250.000 » |
| 1900 | » | » | 7.000.000 » |
| 1905 | » | » | 11.000.000 » |
| 1910 | approximative | | 15.000.000 » |

*L'Allemagne* fut représentée en ces expositions par quelques fabricants et, à part l'innovateur des parfums à véhicule d'alcools d'éthers à poids moléculaire élevé, et un fabricant de poudres, fards, etc. ; les autres ne présentèrent rien d'original. Quant à l'ensemble de leur section, avec ce style national que nous connaissons tous, il n'eut qu'un succès relatif.

*La France* devrait et pourrait y augmenter considérablement son chiffre d'affaires ; et puisque les droits excessifs de 71,2% sont prohibitifs pour les articles de grande consommation, que les Français s'y installent.

Je conseillerai aux fabricants de petite envergure financière, ne pouvant se payer le luxe de maisons à 25 étages, de se grouper, en confiant la direction à une personne compétente, responsable de la vente et de la fabrication, et d'importer seulement les étiquettes et les compositions à concentration saturée. La main-d'œuvre, l'alcool, la verrerie, le cartonnage, etc. ,etc., s'y trouvent comme en France. La vente serait facile et rapide, car les Américains donneront toujours la préférence à l'article français.

*L'Allemagne et les Etats-Unis*, bien que fiers de ne plus être tributaires de la France pour les industries auxiliaires, n'en dépendent pas moins d'elle, quoi qu'ils disent ou fassent, pour la plus grande partie des matières premières composant leur parfumerie. Grâce à leurs tarifs, l'activité et perspicacité de leurs voyageurs, ils arrivent à implanter chez eux et à exporter leurs articles classiques ; mais là et quand même notre prépondérance s'impose, car pour arriver à ce résultat et donner une plus value à leurs produits, ne sont-ils pas obligés d'adopter le style, la façon, le montage et la dénomination française, voire même de copier sans vergogne nos meilleures marques.

Ne vit-on pas à Bruxelles un parfumeur étranger, soumettre à l'appréciation du jury, une copie identique d'un savon parisien bien connu, avec firme fictive à consonnance similaire à l'original, et comme adresse, enrichissant Paris d'un « Boulevard Empire » !

*A Turin* un exposant n'eut-il pas l'audace de nous présenter une crème « Simplon », imitation exacte d'un article français universellement connu et apprécié !

Ce procédé commercial est déloyal ; par contre, leur système d'adaptation locale pour l'écoulement de leurs produits est à louer, et il serait à souhaiter que beaucoup de fabricants français le suivent pour étendre leurs relations commerciales.

*En Asie*, je pourrais citer bon nombre de produits anglais, allemands et américains qui ne doivent leur succès qu'à ce système. Ces industriels sont arrivés à monopoliser des marchés en important des articles passables, offerts à des prix très avantageux, mais fabriqués spécialement pour la consommation locale, avec des étiquettes, empaquetages, marques de fabriques facilement reconnaissables par l'indigène.

Je féliciterai en passant un Parisien imbu de ces idées, qui est arrivé, en un temps relativement court pour l'exportation, à révolutionner à tel point un marché d'Asie, que les importateurs de cette région commencent à s'inquiéter. Ce parfumeur, dérogeant aux habitudes et préjugés français, importa par son représentant sur place (un Français) des articles originaux à grand débit, de qualité irréprochable, extraordinairement bon marché, portant une étiquette à dénomination anglaise, avec un « Trade Mark » ou contre-étiquette symbolique représentant un *coq*, des savons placés dans des boîtes en métal, système très apprécié des ménagères indigènes.

*Quelques négociants Chinois* exposèrent à Turin des matières premières pour parfumerie, ainsi que des savons de toilette de fabrication locale douteuse.

Importation de la Parfumerie en Chine
(Savons de toilette non compris)

| Années | Importation totale Valeur en kaïwantaels | Observation |
|---|---|---|
| 1908 .......... | 215.482 | |
| 1909 .......... | 216.205 | |
| 1910 .......... | 265.762 | |

Importation des différents Pays

| Pays | En 1908 Valeur en kaïwantaels | En 1909 Valeur en kaïwantaels |
|---|---|---|
| Etats-Unis......... | 33.701 | 24.120 |
| Japon ........... | 26.114 | 28.789 |
| Allemagne ........ | 27.471 | 21.527 |
| Grande-Bretagne... | 17.214 | 14.409 |
| Hollande.......... | 37.638 | 26.075 |
| Belgique .......... | 22.283 | 8 733 |
| Russie............ | 12.247 | 28.789 |
| France . ......... | 6.235 | 10.110 |

Ma longue expérience du commerce extérieur de la Grande Bretagne me permettra de faire le commentaire suivant sur cette statistique : les parfumeurs français ne se font pas connaître assez, et comptent trop sur leur réputation et sur les commissionnaires de Paris. Pendant qu'ils attendent chez eux le bon acheteur, les voyageurs étrangers parcourent tous les pays, visitant les contrées les plus éloignées qu'ils inondent de leurs produits.

Néanmoins, je compte qu'avec un peu d'énergie et d'initiative, il sera facile de reconquérir ce terrain perdu.

A cet effet, je crois utile de rapporter la conversation d'un ingénieur chinois de Shanghaï, envoyé officiel de son gouvernement comme membre du jury de notre classe.

« Si les Français le voulaient, ils n'auraient qu'à se baisser pour récolter en Chine : pays d'avenir pour l'exportation de la parfumerie, spécialement en savons de toilette, extraits, poudres, fards, huiles parfumées, produits qui sont en augmentation constante par suite de la demande croissant chaque jour de la clientèle féminine.

« Il serait nécessaire qu'ils fassent comme les Japonais, les Anglais, les Allemands et les Américains, un peu de publicité murale et dans les journaux indigènes ; qu'ils importent des articles bon marché, fabriqués spécialement et au goût du consommateur indigène ; et *a priori* qu'ils ne se contentent plus pour l'introduction et la vente de leurs produits, de dépendre entièrement des commissionnaires de Shanghaï (ce détail est des plus caractéristiques, le père de cet ingénieur étant négociant commissionnaire à Shanghaï).

Il faudrait en outre qu'ils envoient en Chine un agent *français*, connaissant la parfumerie, et si possible les usages et la langue du pays, ou du moins l'anglais, qui, fait indéniable, tend à devenir la langue commerciale en Extrême-Orient. Ce représentant visiterait régulièrement, en rayonnant, les grands marchés : Tientsin, Pekin, Hankow, Canton, etc.; la Mandchourie, la Mongolie, le Turkestan Chinois, le Thibet, etc., laissant partout des catalogues illustrés en 2 langues : Chinois, Anglais ou Français, et distribuant à profusion de copieux échantillons ; les seuls précurseurs de tout commerce important en Chine.

Comme fait typique de la valeur introductrice des échantillons, je citerai ce fait curieux (le cas date d'hier) d'une importante maison allemande en huiles essentielles, qui, pour introduire ses produits et engager les maisons de gros, bazars, etc., des Indes, à fabriquer la parfumerie, les échantillons d'un stock énorme de petits flacons de 5 grammes de compositions concrètes aux fleurs. Ces

marchands, ne sachant qu'en faire, les distribuèrent aux indigènes, qui les utilisèrent dans l'exercice de leur culte religieux. En très peu de temps la demande pour ces produits fut phénoménale ; et cet industriel qui recherchait la clientèle des fabricants, se trouva très embarrassé de ces deux solutions bien tangibles : ou refuser la demande et la vente énorme, ou fabriquer pour le détail en s'aliénant ses meilleurs clients d'Europe, les fabricants de parfumerie avec lesquels il se trouverait en concurrence directe. Il faut croire que le « jeu en valût la chandelle » puisque son article y est maintenant de vente courante.

Et cet autre exemple encore plus évident, d'un très important fabricant de bougies anglais qui, pour préconiser une marque spéciale, envoya en Chine un « cargo » entier d'échantillons (minuscule reproduction de l'article à vulgariser) qui furent donnés aux pauvres indigènes. Ils eurent un tel succès, que le fabricant se vit obligé de mettre ces mêmes échantillons en vente et non l'article. Vu leur utilité et leur modicité de prix ils sont pour la « masse » l'article de toute première nécessité, et, « fortune du hasard », le nom du fabricant devint un idiome chinois ; le peuple ne désignant pas autrement cette bougie minuscule que par le nom du fabricant, lequel vient d'y installer une usine pour satisfaire la demande.

1911 fut pour *l'Italie* le réveil de son ère léthargique, politiquement, industriellement et commercialement ; et l'exposition universelle de Turin l'apothéose de son évolution économique. Pour ce qui nous concerne, ce groupe extraordinaire de 32 exposants, nous démontra la soif d'indépendance industrielle du pays, et par sa dernière statistique, sa croissance d'expansion commerciale en Amérique du Sud, Afrique, Turquie, etc.

Il est vrai que, comparativement à la France, la parfumerie italienne n'est encore qu'à l'état d'embryon ; néanmoins, la majorité de ces petites maisons de parfumerie, entraînées récemment dans le tourbillon de la fabrication, ne le firent que sciemment. Si, fascinés par leur succès local, forts de leur situation climatérique spéciale, favorable à la production des matières premières pour la parfumerie, ainsi que par la notion artistique naturelle de la population, ils ont envisagé de pouvoir rivaliser dans un avenir prochain avec la France, qu'ils se détrompent ; car pour arriver à ce résultat, il faut concevoir des parfums uniques, avoir des idées nouvelles d'emballages, les réaliser dans la perfection, donner enfin à toutes ces créations l'empreinte ineffaçable artistique, de raffinement et de bon goût, etc., ce qui manquait totalement à leurs produits de Turin ; la majeure partie avait ce cachet vulgaire d'articles d'éditions allemandes, flacons, étiquettes, boîtes, etc. Que devient ici cet adage? Italie le berceau de l'Art !!

Le jury fut très étonné de trouver 24 exposants dans la section de parfumerie du Brésil, et l'on se demandait quelle circonstance fortuite avait bien pu les entraîner dans cette fièvre de fabrication, qui demande tant de connaissances, d'expérience, de détails, de temps et d'argent.

Ces fabricants d'hier furent-ils éblouis par le succès fabuleux de leurs confrères des Etats-Unis ; était-ce un signe précurseur de la doctrine de Monroe, ou la poussée formidable de la demande locale ? L'un et l'autre, et beaucoup l'activité des voyageurs allemands.

Tous les articles, invariablement, étaient montés dans ce style français germanisé ; quant au contenu, s'il était irréprochable, on reconnaissait un article de marque français ou anglais, réduit, transvasé et étiqueté d'un nom brésilien ; le passable était fait de compositions concrètes allemandes par simple dis solution dans l'alcool ; l'article d'origine était probant par son manque d'expérience de fabrication ; mais les flacons, étiquettes, coffrets, boîtes, bouchons, rubans, etc., tous d'origine allemande.

Un Brésilien, droguiste en gros, fabricant de parfumerie, à qui je faisais remarquer cette anomalie, m'affirma que, seules, la situation économique du pays et la demande colossale de la classe laborieuse, les avaient contraints de se mettre à fabriquer, les articles confectionnés importés ne leur laissant plus assez de bénéfice, pour cette catégorie de produit populaire.

Ils auraient certainement préféré avoir à faire à des industriels français, mais puisqu'aucun agent ne se présentait, et ne pouvant se rendre à Paris, il avait bien fallu prendre ce qu'on trouvait sur place.

Et puis le voyageur allemand est si obligeant ; il vous initie immédiatement aux secrets de la fabrication ; vous démontre les profits à réaliser : il est si bien outillé en dehors de ses matières premières, compositions toutes prêtes, faciles à manipuler, etc. ; il a des collections nombreuses et variées d'étiquettes, de flaconnage, de boîtes, rubans,etc.; en peu de temps il vous monte plusieurs articles ; il est ,en outre, si peu exigeant, vous laissant seul arbitre pour la quantité, s'engageant même à faire fabriquer en Allemagne et de livrer franco de tout droits.

Quelle maison française en ferait autant ? C'était réellement trop édifiant pour arguer. Et cet état de choses existe dans toute l'Amé-

rique du Sud, en Asie et partiellement en Europe.

Il faut l'admettre, l'Allemagne a le secret, et un réel talent pour créer des marchés ; ce n'est pas seulement pour écouler le surplus de sa fabrication, mais bien pour établir de nouveaux, sûrs et longs débouchés qu'elle se donne tant de peine. Et la France ne fait absolument rien pour contrecarrer cette concurrence. Quand il serait si facile à des verriers, imprimeurs, cartonniers, etc., de se grouper avec un fabricant de matières premières de Grasse, Cannes, etc., en participant en commun dans les frais de voyage. Quel champ d'action pour un voyageur français et quel développement de nos industries auxiliaires !

Ne serait-ce que pour le prestige de la parfumerie française, et notre amour-propre national, on devrait joindre l'exemple au précepte (1).

*Conclusion.* — Trente millions de francs valeur approximative des exportations de parfumerie française et cinquante millions la vente annuelle. Cette supériorité est incontestable ; néanmoins la France peut et doit faire mieux, car pour maintenir la prospérité de la parfumerie française, il est indispensable que le chiffre des exportations s'accroisse régulièrement.

Que faut-il pour cela : Moins d'antagonisme et d'indépendance professionnels ; plus d'altruisme, de cohésion, d'énergie, d'initiative, de persévérance et profiter de toutes les occasions possibles pour s'introduire sur tous les marchés.

PAUL VILLAIN,

*Membre du Jury et Rapporteur du Gouvernement de la Gde-Bretagne. Expositions Universelles de Bruxelles,* 1910 *et de Turin* 1911.



## FABRICATION DU TERPINÉOL



Les parfumeurs et savonniers du monde entier ont certainement lu avec le plus grand étonnement dans les ouvrages spéciaux sur la fabrication des parfums artificiels, que le Terpinéol, dont la matière première est surtout l'essence de térébenthine française, est presque exclusivement fabriqué en Allemagne.

La cause réelle leur en a peut-être échappé, et sans doute ont-ils incriminé le manque d'initiative de nos industriels français : en réalité, c'est aux lois néfastes qui régissent l'emploi de l'alcool éthylique dans l'industrie qu'il faut attribuer cette situation déplorable.

Pourquoi l'industrie suisse des parfums artificiels s'est-elle autant développée, alors que l'industrie française au contraire a mis 10 années de plus à atteindre le même point de prospérité. Pourquoi... puisque les principales maisons sont fondées par des Français émigrés à l'étranger ?

Parce que toutes les petites vexations, toutes les tracasseries permanentes de nos fonctionnaires de contributions indirectes sont épargnées à l'industriel suisse.

On nous prépare d'autres réglementations sur lesquelles nous reviendrons dans quelques jours et qui tendraient à assimiler tous les appareils de chimie à des alambics à distiller l'alcool et à imposer de ce fait à tous les fabricants de produits chimiques la visite domiciliaire, même nocturne.

Non contents de nous empêcher, dans des conditions favorables, tous les traitements dans lesquels on emploie l'alcool bon goût (et ils sont nombreux en matière de parfumerie), on nous forcera à nous lever, dans la nuit, comme des malfaiteurs (et encore ne pourchasse-t-on ces Messieurs qu'entre le lever et le coucher du soleil, car ils sont, de l'avis de l'administration, plus intéressants que les industriels) pour montrer que nous ne nous livrons pas à la fabrication clandestine de l'alcool.

Pour en revenir au Terpinéol, sa fabrication exigeait en effet autrefois l'emploi de l'alcool bon goût : L'essence de térébenthine mêlée à l'acide nitrique dilué ne peut en effet former un mélange homogène qu'au moyen d'une certaine quantité d'alcool. L'essence de térébenthine se transforme alors en terpine hydratée. Sous l'influence de réactifs appropriés, cette dernière se déshydrate pour engendrer le Terpinéol et, en même temps, des hydrocarbures complexes connus sous le nom de Terpinol ou Terpinolène.

Heureusement que des procédés nouveaux permettent maintenant cette fabrication sans alcool : le mélange acide et essence de térébenthine est rendu homogène par des moyens mécaniques : les uns emploient des poudres inertes : sciures de bois, silice, sable, etc., d'autres des agitateurs spéciaux et des émulsionnants. Dans ces conditions, l'hydratation

(1) La *Parfumerie Moderne* qui groupe dans un but analogue de nombreuses maisons françaises de toutes sortes n'aurait aucune difficulté à réaliser ce projet.

N. D. L. R.

des terpènes se fait aussi bien qu'en présence de l'alcool et l'intervention de l'administration des contributions indirectes est évitée.

C'est en employant ces procédés spéciaux, que M. Birckenstock a monté, à l'intérieur de son usine de parfums artificiels de Paris-Montreuil, une usine à Terpinéol travaillant avec ces procédés modernes, et capable de répondre à la consommation française sans avoir recours à l'industrie allemande ou



Cliché Birckenstock.

**Rectification du Terpinéol**

suisse. Les employeurs évitent, d'ailleurs, de ce fait, des droits d'entrée qui, logiquement, sont appliqués aux produits étrangers. Payant moins cher leur matière première ils se trouvent, de ce chef, mieux placés par rapport à leur prix de revient pour leur exportation de parfumerie confectionnée.

Nous espérons que cet exemple sera suivi et que bientôt aucun parfumeur-savonnier français n'aura besoin de faire venir de l'étranger un produit dont la matière première est française. L'Etat y perdra il est vrai 2 ou 300 milles francs, mais qui seront amplement compensés par l'augmentation de nos exportations de savons parfumés. La richesse de l'Etat n'est pas seulement faite de ses recettes de douane et des impôts qu'elle prélève sur ses assujettis, mais bien plutôt par la richesse générale de tous les contribuables.

Depuis trop longtemps la protection fiscale a surtout pour objet de nous empêcher d'exporter : il est grand temps que des industriels compétents s'occupent de ces affaires et nous rendent le commerce aussi aisé qu'à nos concurrents étrangers.

La Chambre de Commerce de Liège signalait le mois dernier l'infériorité lamentable dans laquelle les droits sur les sucres et glucoses maintiennent nos confiseurs, celle de Bruxelles nous signale également une anecdote qui mérite d'être contée quoique sortant de notre sujet :

Un industriel hollandais envoit en France des garnitures de cheminée avec mouvements de pendules français. Aussitôt la douane de dresser procès-verbal pour fausse déclaration : les mouvements de pendule provenant de Hollande et déclarés comme Français... ce ne pouvait être qu'une fraude... Le commerçant avisé, réclame ses pendules et annonce à la douane qu'il les remplacera par des mouvements d'horlogerie allemande.

Le fonctionnaire, après avoir prévenu ses chefs, est revenu à des sentiments plus normaux, et les pendules sont entrées en France, mais toutes ces tracasseries ne sont-elles pas ridicules et propres à nous discréditer auprès des commerçants étrangers ?

Souhaitons que des mesures favorables interviennent bientôt, puisque des découvertes nouvelles ne permettent pas toujours de se passer d'alcool dans nos industries, qui donneront à l'industrie française des parfums artificiels une plus grande extension.

J. Piard.



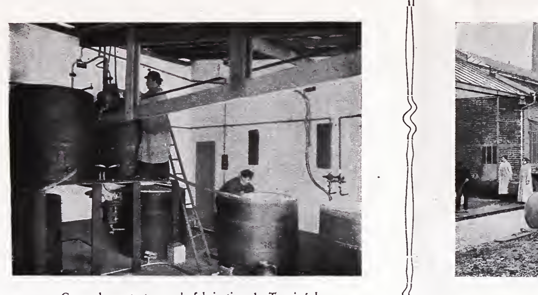

## La Saponaire

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'utilisation des fruits du *Sapindus* riches en Saponine.

Ce nouveau produit ne fait pas oublier la Saponaire ou Herbe à savon de nos grand mères et dont les applications sont innombrables.

La Saponaire (herbe à Foulon) est une plante rustique de 40 à 60 centimètres de haut, à fleurs odorantes roses pâles, disposées en petites grappes serrées au sommet des rameaux. Elle croît spontanément au bord des chemins et aime l'ombre et l'humidité.

Les feuilles ont une saveur salée, un peu amère ; elles communiquent à l'eau la propriété de mousser. C'est ce qui explique leurs



Cuves de contact pour la fabrication du Terpinéol

Remplissage des cuves de contact



Laboratoires d'analyses et de contrôle

Laboratoire de parfums synthétiques

## FABRICATION DU TERPINÉOL

*Usine Birckenstock, à Montreuil*

multiples applications ménagères et industrielles. Leur pouvoir détersif et émulsionnant est très marqué et leur emploi pour faciliter la saponification des graisses, pour enrichir les savons et pour la fabrication des schampoings, est très intéressant pour notre industrie.

La Saponaire est, d'ailleurs, employée comme apéritif, dépuratif, diurétique, vermifuge ; elle guérit l'arthritisme et convient aux personnes anémiées, chlorotiques, dartreuses, scrofuleuses, etc.

La décoction de fleurs écrasées est un excellent cosmétique : elle guérit les boutons d'acnée, les rougeurs et fait disparaître les taches de rousseur.

Ne négligeons pas les simples qu'appréciaient tant nos ancêtres et qui peuvent, malgré tous les progrès de la chimie, nous rendre encore d'excellents services.

## Les dix commandements allemands

Tout le monde a lu les dix commandements du consommateur allemand. Nous aurions voulu les pasticher pour, à notre tour, conseiller au Français la consommation des seuls produits français et le boycottage des produits étrangers.

Mais cette transformation nous aurait paru si ridicule, que les dix commandements du consommateur français n'auraient provoqué que des éclats de rire. C'est sous une autre forme que le Français peut être atteint, et si les dix conseils en question n'étaient pas la traduction de la pensée réelle de l'acheteur prussien et par cela même grave pour nos intérêts, nous pourrions nous gausser de l'outrecuidance et de la naïveté de l'auteur des dix commandements : Qu'on en juge...

1. Dans les dépenses les plus minimes, ne perds jamais de vue les intérêts de tes compatriotes et de ta patrie.

2. N'oublie pas que lorsque tu achètes un produit d'un pays étranger, ne fut-ce que d'un pfennig, tu diminues d'autant la fortune de ta patrie.

3. Ton argent ne doit profiter qu'à des marchés et ouvriers allemands.

4. Ne profane pas la terre allemande, la maison allemande, l'atelier allemand, par la présence et l'usage de machines et d'outils étrangers.

5. Ne laisse jamais servir sur ta table de la viande ou de la graisse étrangère qui feraient tort à l'élevage allemand et, d'autre part, compromettraient ta santé, puisque les viandes étrangères n'ont pas été visitées par la police sanitaire allemande.

6. Ecris sur du papier allemand, avec une plume allemande et étanche ton encre avec du papier-buvard allemand.

7. Tu ne dois t'habiller qu'avec des étoffes allemandes et ne te coiffer qu'avec des chapeaux allemands.

8. La farine allemande, les fruits allemands, la bière allemande donnent seuls la force allemande.

Si tu n'aimes pas le café de malt allemand, bois du café provenant des Colonies allemandes ; et de même si toi et les tiens préférez du chocolat, ou pour les enfants le cacao, veille à ce que le cacao ou le chocolat soient des marchandises exclusivement allemandes.

10. Que les vantardises des étrangers ne te détournent jamais de ces sages préceptes et demeure bien convaincu, quoi qu'on puisse dire, que les meilleurs produits, les seuls dignes d'un citoyen de la grande Allemagne sont les produits allemands.

Nous pourrions ajouter un onzième commandement :

11. Ne souffre jamais que du *Botulisme*, maladie allemande causée par la fraude allemande sur les saucisses allemandes et les liqueurs allemandes à l'alcool méthylique.

Qui continuera ce petit jeu !

## Parlons français

Un de nos confrères allemands, nous a il y a quelque temps plaisanté assez agréablement sur un terme employé dans notre rubrique : « Recettes et procédés » : Poudre de riz liquide ; il s'agissait de la définition d'un produit liquide faisant sur la peau les mêmes effets qu'une poudre.

Et notre confrère de nous faire observer qu'une poudre ne saurait être liquide non plus qu'un liquide pulvérulent.

A notre tour d'attraper quelques parfumeurs du littoral : n'offrent-ils pas des essences naturelles de fleurs concrètes liquides ?

Nous pourrions dire que ce qui est concret ne peut être liquide et vice versa.

Expliquons cependant qu'il s'agit d'essences concrètes, rendues liquides par des manipulations convenables (extraction des cires), mais conservées à leur concentration primitive par l'addition d'une proportion identique de liquide neutre.

Les lecteurs comprendront, mais le terme ne sera pas plus français pour cela.




Grâce à l'amabilité de M. Givaudan, l'éclectique collectionneur de Genève, nous avons la bonne fortune de reproduire *in extenso* le texte d'un magnifique prospectus du XVIII[e] siècle. Notre gravure en donne une fidèle reproduction. On verra qu'à cette époque, la parfumerie et la pharmacie étaient en meilleurs termes qu'à présent.

## Vertus et effets de l'excellente Eau admirable ou Eau de Cologne

Il y a environ un siècle que cette Eau a été inventée par un Distillateur de Cologne, et qu'elle est en grande réputation dans toute l'Europe, depuis qu'elle se trouve perfectionnée.

On peut donner à cette Eau tout l'éloge qu'elle mérite ; ses vertus sont au-dessus de ce qu'on peut en dire et l'expérience constante qu'on en a par les effets surprenans qu'elle opère continuellement dans une infinité de maladies sur toutes les personnes de quelque sexe et âge qu'elles soient, est une preuve convaincante que c'est à juste titre qu'on lui donne celui *d'Admirable*.

C'est un Efprit volatil, extrait des simples les plus rares & les plus exquises ; c'est un Elixir qui a la propriété de rétablir les parties du corps attaquées de quelque mal, ou, y ayant de la disposition, de les fortifier & de leur procurer leurs opérations naturelles, en leur insinuant une chaleur modérée et vivante, qui, sympathisant avec la nôtre, ranime les Esprits vitaux, aide aux Coctions, et en chasse puissamment les excréments.

On peut s'en servir *intérieurement* et *extérieurement*. Si l'on en use *intérieurement* généralement la *Dose* est depuis 50 jusqu'à 60 gouttes dans deux cuillerées de vin, d'eau de fontaine, ou du bouillon, avec cette précaution que, si on la prend dans du bouillon, il ne doit être qu'un peu chaud, de crainte qu'une chaleur excessive n'en fasse évaporer les parties les plus spiritueuses. Si l'on s'en sert *extérieurement* on doit s'en frotter les tempes, le pouls, les jointures, l'épine du dos, et enfin les parties affligées (N. B. avec cette Eau toute pure). Si l'on vouloit faire le détail de tous les maux auxquels cette Eau est propre, il faudroit faire celui de toutes les infirmités auxquelles est sujet le corps humain ; il suffit d'en citer quelques-uns qui pourront faire juger de ceux dont on ne dit rien.

C'est un Antidote merveilleux contre toutes sortes de *Venins*, et un préservatif excellent contre le *mauvais Air* et la *Peste*, en prenant intérieurement la *Dose* ci-dessus, et les *Empoisonnés* prendront cinq cuillerées de cette Eau dans une pinte d'eau tiède, et elle fera vomir le poison sans peine.

C'est un remède souverain contre le *Mal Caduc, l'Apoplexie, Paralysie, Tremblement, Roideur du Col*, qui empêche le mouvement, *Palpitation de cœur*, catarres causés par les humeurs froides ; elle ouvre avec un égal succès les *Obstructions du Foie, de la Rate, des Reins*, et guérit les Maladies qui en sont la suite, comme Jaunisse, Puanteur d'haleine, et autres semblable, en se servant intérieurement de la Dose mentionnée, trois ou quatre fois par semaine ; dans les *Attaques* même du Mal Caduc ou d'Apoplexie ayant même les dents serrées ensemble, il faut tâcher de les ouvrir pour y faire entrer ladite Dose ; et dans les évanouissements, on prend cette dose extérieurement, on en met de toute pure aux tempes ou en respire par le nez, et on se trouvera d'abord soulagé.

Elle guérit parfaitement la *Migraine*, si on la respire toute pure par le nez, elle fait encore plus de bien, si l'on en met quelques gouttes sur le cerveau, et qu'on s'en frotte doucement. Elle fortifie la vue et appaise la douleur des yeux provenant d'humeurs grossières, si, ayant l'œil fermé, on applique sur la paupière un linge humecté de cette Eau, et si on l'y laisse jusqu'à ce qu'il soit sec.

Elle dissipe les tintements importuns *d'Oreilles*, si on y met un peu de coton imbibé de cette Eau.

Pour le mal de *Dents*, lorsqu'on en est attaqué, il faut mêler une cuillerée de cette Eau dans une demi-cuillerée d'eau de fontaine, prendre ce mélange dans la bouche, et le tenir le plus longtemps qu'il est possible du côté de la douleur.

C'est un remède infaillible pour se préserver du *Scorbut*, en prenant de temps en temps une cuillerée de cette Eau mêlée avec deux cuillerées d'eau de fontaine, en s'en lavant la bouche ; et pour ceux qui en sont attaqués, ils se laveront la bouche avec ce mélange tous les jours, et prendront aussi

intérieurement la Dose trois fois par semaine.

Elle est excellente pour le mal de *Gorge*, on en met une demi-cuillerée pure dans la bouche, on la laisse couler doucement dans la gorge, on s'en frotte même la gorge par dehors, quand les amygdales sont enflées.

Elle dissipe aussi les douleurs du *côté* et fausses pleurésies causées par fluxions froides ; on s'en frotte la partie affectée, et on y met un linge chaud humecté de cette Eau ; et si ces douleurs proviennent par ventuosité, ou par vents enfermés, on en prend une ou deux fois, selon le besoin, une dose intérieurement.

Elle fait passer la *Colique* en prenant intérieurement la susdite Dose lorsqu'on en est attaqué, et elle appaise les douleurs de *l'Estomac*, en y appliquant une croûte de pain brûlé imbibé de cette Eau pure, et en prenant aussi en même temps la Dose intérieurement.

Elle est d'une vertu très singulière aux *Graveleux*, et à ceux qui ont le malheur d'avoir la Pierre formée, qu'elle dissout et fait sortir par petits graviers en forme de sable ; il faut prendre tous les jours une cuillerée de cette Eau mêlée avec autant d'eau de fontaine.

Sa vertu s'étend aussi aux douleurs de la *Goutte* qu'elle appaise sûrement ; il faut prendre quatre cuillerées de cette Eau, et y faire dissoudre une demi-once de fel commun ; on en frottera l'endroit de la douleur, et on y appliquera un linge trempé dans cette Eau.

Elle est un spécifique pour les maux de *Matrice* et pour les Vapeurs ; il faut prendre la Dose trois fois par semaine, en observant aussi de ne manger ni boire rien qui puisse être contraire à ce mal.

Elle est très-bonne dans les *Accouchemens* difficiles, aussi après l'Accouchement pour faire sortir l'arrière-faix, on en donne la dose ci-dessus, et s'il est nécessaire, il faut la réitérer.

Elle guérit à merveille les *Brûlures*, si l'on y applique d'abord un linge trempé ou baigné dans cette Eau.

Elle résoud les *Tumeurs* qui proviennent de *Chûtes* et *Contusions*, en résolvant le sang caillé, et par sa force empêche la putréfaction. En la coulant dans les *Blessures, Coupûres, Ecorchures et Plaies*, et en y mettant des linges trempés dans cette Eau, elle les guérit en peu de temps, sans qu'il y reste aucune marque et ne laisse entrer ni le feu ni aucune pourriture.

Elle est fort bonne pour ceux qui prennent les Eaux minérales ; en prenant dans le dernier verre une cuillerée de cette Eau, l'on est assuré qu'elle fait un grand bien, parce qu'elle chasse du corps toute l'Eau minérale qui peut être restée dans l'intérieur.

Elle fait beaucoup de bien à ceux qui sortent des *Bains*, en leur frottant les parties du corps affligées, enflées ou contractées, dans les temps que les pores sont ouverts.

On peut aussi donner à des Enfants de 2 à 4 ans, dix à douze gouttes de cette Eau dans une demi-cuillerée d'Eau de fontaine, et à proportion, suivant l'âge ; & comme ils sont sujets à avoir beaucoup de vers & que ces vers se mettent quelquefois jusque dans leur gorge, au point qu'on croit les Enfans étouffés & presque morts, on leur donne tout de suite la dose qui opère sur le champ des miracles évidens.

Comme elle a le don de faire des opérations si merveilleuses dans le corps humain, elle opère avec le même succès dans les Animaux extérieurement pour toutes sortes de plaies & écorchures, & intérieurement pour beaucoup de maux ; l'expérience a fait voir plufieurs fois que des Chiens sont tombés, prêts à crever, & en leur infinuant intérieurement de cette Eau, ils en sont revenus tout de suite.

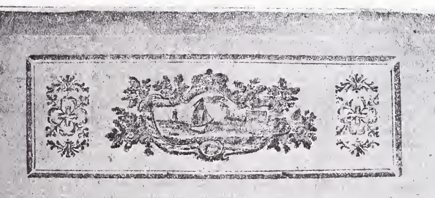
Enfin si elle conserve & rend la santé, elle procure aussi la *Beauté ;* car elle embellit le teint, le rend uni, en dissipant toutes sortes de pustules, & généralement tout ce qui peut le rendre inégal ; pour cela, il n'y a qu'à mêler de cette Eau avec autant d'eau de fontaine qu'il faut pour en faire une espèce de lait virginal, & s'en frotter le visage. Ce mélange est aussi fort bon pour ceux qui ont le visage échauffé, & pour ceux qui ont la petite vérole ; il fait tomber promptement les croûtes, & empêche qu'on en soit marqué.

On ne finiroit pas si l'on vouloit rapporter tous les maux que cette Eau a la vertu de prévenir & de guérir ; il suffit de dire qu'il y en a peu contre lesquels elle n'exerce son pouvoir, avec cette bonne qualité qu'elle ne peut causer le moindre mal ou fâcheux accident, non pas même à un Enfant au berceau.

AVERTISSEMENT

Plus cette Eau vieillit & plus elle devient efficace. Il faut qu'elle soit toujours bien bouchée, & qu'on ait soin quand on s'en frotte, de ne pas s'approcher de quelque lumière, cette Eau étant si subtile qu'elle s'enflammeroit & ou se brûleroit soi-même ; accident qui est arrivé à ceux qui en ont usé sans cette précaution.

Collection GIVAUDAN.



VERTUS ET EFFETS

DE L'EXCELLENTE

EAU ADMIRABLE

OU

EAU DE COLOGNE,

IL y a environ un siécle que cette Eau a été inventée par un Diftillateur de Cologne, et qu'elle est en grande réputation dans toute l'Europe, depuis qu'elle se trouve perfectionnée.

On peut donner à cette Eau tout l'éloge qu'elle mérite ; ses vertus sont au-dessus de ce qu'on peut en dire et l'experience constante qu'on en a par les effets surprenans qu'elle opère continuellement dans une infinité de maladies sur toutes les personnes de quelque sexe et âge qu'elles soient, est une preuve convaincante que c'est à juste titre qu'on lui donne celui d'*Admirable*.

C'est un Efprit volatil, extrait des simples les plus rares & les plus exquises; c'est un Elixir qui a la propriété de rétablir les parties du corps attaquées de quelque mal, ou, y ayant de la disposition, de les fortifier & de leur procurer leurs opérations naturelles, en leur insinuant une chaleur modérée et vivante, qui, sympathisant avec la nôtre, ranime les Esprits vitaux, aide aux Coctions, et en chasse puissamment tous les excrémens,

Photo Givaudan

Fac-simile d'un prospectus Eau de Cologne du XVII^e siècle

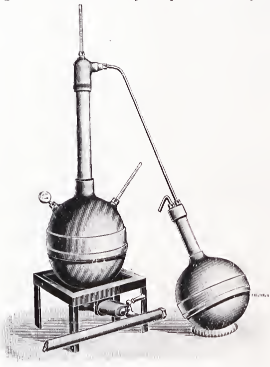


## APPAREILS DE RECTIFICATION ET FRACTIONNEMENT



La rectification a pour but d'éliminer d'une huile essentielle les éléments terpéniques ou résineux qui la déprécient.

Les parties dites de tête, c'est-à-dire les plus légères, sont formées principalement d'hy-



Appareil de fractionnement en aluminium

drocarbures de la famille de l'essence de térébenthine dont les propriétés sont des plus fâcheuses : insolubles dans l'alcool dilué, sujettes à l'oxydation et au rancissement qui leur donne un goût de vernis, elles ont généralement une odeur désagréable et surtout une saveur détestable. En outre, elles ont des propriétés topiques avérées : en contact avec l'épiderme elles le rubéfient rapidement, avec la chair vive (plaie ou écorchure), elles produisent une sensation cuisante douloureuse et une congestion dangereuse. Il faut donc éliminer ces têtes soit pour avoir une essence plus fine, plus soluble, de goût plus fin, soit pour les usages médicamenteux.

Les résines (parties de queue) ont une nuance foncée, une insolubilité plus ou moins grande, une odeur particulière et désagréable et une amertume très forte. On les élimine également.

Les essences très chargées en terpènes se dissolvent d'une façon particulière. Si on dissout quelques gouttes d'huile essentielle dans l'alcool pur, et qu'on ajoute ensuite de l'eau distillée, il se forme à un certain moment un trouble léger. Si on force la quantité d'eau, l'huile essentielle se sépare et surnage. Les essences chargées en résines se conduisent différemment : l'addition d'eau les trouble de plus en plus abondamment, jusqu'à la formation d'un lait épais, mais sans aucune séparation d'huile.

Les appareils à rectifier sont de trois sortes :

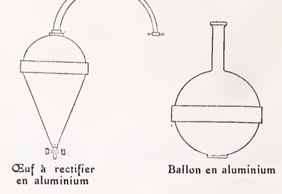
1° Appareils basés sur les tensions de vapeurs ;

2° Appareils basés sur les points d'ébullition.

3° Appareils basés sur les poids spécifiques des vapeurs.

Les appareils de la première catégorie sont les plus répandus. On distille par exemple dans un petit alambic l'essence à rectifier avec une petite quantité d'eau. On sait que dans le cas d'un mélange hétérogène les tensions de vapeur s'ajoutent ; dans ce cas le mélange distille à moins de 100° à la pression ordinaire. L'eau a une tension de vapeur de 760 m/m à 100° les terpènes une tension de 13 m/m environ et les produits oxygénés une tension de 6 à 10 m/m de mercure.

On conçoit que la faible tension des vapeurs de l'huile essentielle a peu d'action sur la tension moyenne du mélange et que



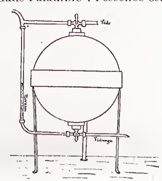
Œuf à rectifier en aluminium — Ballon en aluminium

le distillat a beaucoup d'analogie avec l'essence brute : l'écart de 3 à 4 m/m entre les différents constituants est par rapport aux 760 m/m de la vapeur d'eau absolument insignifiant et tout se passe comme si la vapeur d'eau entraînait mécaniquement, presque sans aucun frac-

tionnement, les diverses parties de l'essence. Les têtes contiennent beaucoup de parties riches en parfum, le cœur de distillation contient encore beaucoup de terpènes, les queues elles-mêmes ne sont pas de pures résines, mais des mélanges encore fort arômatiques.

Cette rectification est presque nulle.

Encore plus imparfaite est la rectification à la vapeur. La tension de la vapeur sous pression est encore plus éloignée que dans le cas précédent des tensions des vapeurs des constituants essentiels ; aussi, la distillation est-elle presque rigoureusement semblable à celle qui a servi à extraire le parfum de la plante, et par conséquent presque sans effet sur la constitution de l'essence. L'addition de colonnes de rectification est également inefficace, tant que la valeur a une *force vive* réelle, c'est-à-dire une vitesse propre provenant de sa détente dans l'alambic : l'essence est alors en-



Essencier en aluminium avec niveau

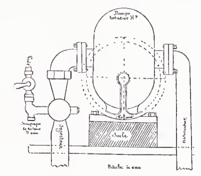
traînée mécaniquement par grimpage, et le fractionnement est irrégulier et difficile à contrôler. Il n'en est pas de même quand la vapeur est *sans vitesse,* mais alors on passe aux appareils de troisième catégorie que nous allons examiner tout à l'heure.

***

Les appareils à fractionner basés sur les points d'ébullition distillent des mélanges homogènes ; c'est-à-dire l'huile essentielle brute composée des divers constituants qu'il s'agit de séparer, sans addition d'eau. Les points d'ébullition des divers constituants s'étagent, à la pression ordinaire, entre 150 et 300 degrés centigrades environ et le vide industriel courant (15 $^{m}/^{m}$ de mercure), les réduit de moitié.

On conçoit que si l'on tient un récipient d'essence dans une température régulière (à l'étuve par exemple) de 200° : distillent tous les corps de point d'ébullition moindre, et restent dans la cucurbite tous les corps de point supérieur.

En pratique, on chauffe l'huile essentielle jusqu'à ce qu'elle émette des vapeurs : bien entendu, ces vapeurs sont surtout riches en corps au point d'ébullition le plus bas. Cependant à une certaine vitesse de distillation, on n'obtient qu'un mélange : d'abord très riche en terpènes, au début, puis très riche en produits oxygénés purs, pendant la deuxiè-

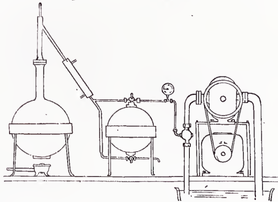


Pompe à vide M-S.

me moitié de la distillation, mais à aucun moment absolument pur en l'un ou l'autre des constituants.

C'est pourquoi on ajoute à l'appareil une colonne de rectification. C'est un tube droit à grande radiation et dans lequel se refroidissent les vapeurs. Les plus lourdes condensent, les plus légères seules passent. En contrôlant constamment la température des vapeurs qui sortent de l'appareil on est fixé sur leur nature exacte et on arrête l'opération au moment opportun pour séparer les produits précieux des corps sans valeur. Des dispositifs spéciaux d'essenciers, permettent, même dans les travaux sous pression réduite, de séparer ces constituants sans arrêter l'opération.

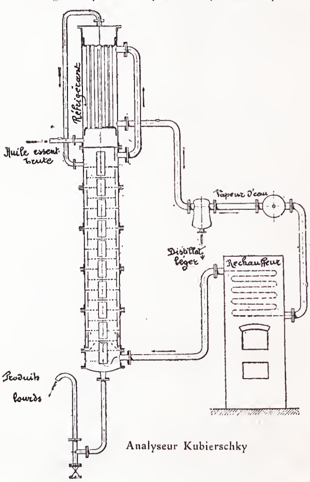
Le problème paraît ainsi très simple, il l'est en réalité pour un petit nombre d'essence ou de parfums artificiels. Pour d'autres,



Groupe complet à fractionner

comme la mandarine, par exemple, qui contient 98 % de produits sans valeur et à peine 2 % de produits odorants oxygénés, on se rend compte avec quelle précision les colonnes doivent êtres calculées pour ne permettre l'entraînement d'aucune quantité, même très faible des portions précieuses. El-

les affectent alors le dispositif d'Otto : échafaudage de petits récipients disposés en spi-



Analyseur Kubierschky

rale ascendante et dans lesquels les condensations se font énergiquement.

Pour la préparation des constituants purs des essences il faut également des colonnes très efficaces. Pour la purification des parfums de synthèse on emploie également des appareils du même genre, l'entraînement à la vapeur étant seulement réservé pour les corps qu'il est impossible de chauffer parce qu'ils contiennent encore des réactifs qui les décomposeraient ou pour séparer les corps que la vapeur entraîne, de ceux que la vapeur n'entraîne pas.

***

Les appareils de la troisième catégorie sont encore peu connus et couverts par les brevets de Kubierschky (1).

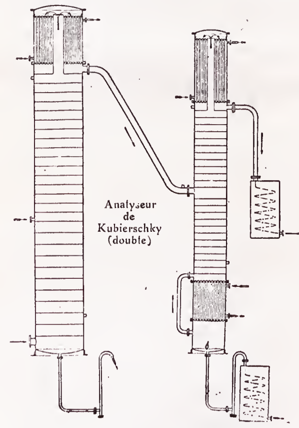
L'analyseur Kubierschky se compose d'une colonne sans cucurbite et continuellement alimentée d'essence par un réservoir non chauffé. Ce dispositif est très précieux notamment lorsqu'il s'agit de traiter de grosses quantité d'essences comme celles de citron, d'orange, de mandarine, qu'il est impossible de déterpéner dans de bonnes conditions en petites quantité. Le danger et les risques de pertes sont ainsi supprimés.

L'essence froide se meut de haut en bas par l'action de la pesanteur et est divisée en pluie par des plateaux perforés. Elle rencontre en descendant de la vapeur surchauffée, sèche, qui la transforme partiellement en vapeur légère qui monte alors dans la colonne de bas en haut.

Dans ce double mouvement, les vapeurs sont constamment refroidies, les portions les plus lourdes sont condensées et se rassemblent à la partie inférieure d'où on les soutire par un dispositif *ad hoc*. Seules les parties les plus légères peuvent s'échapper. Elles passent alors dans un réfrigérant qui les condense, sans condenser la vapeur d'eau utilisée qui retourne au réchauffeur.

Le brevet revendique tout particulièrement le dispositif qui oblige les vapeurs à être constamment refroidies par la pluie d'essence brute, sans provoquer aucune résistance mécanique.

Le seul jeu des poids spécifiques des vapeurs et des liquides mis en action suffit pour séparer en deux parties très pures, les mélanges à fractionner.


Analyseur de Kubierschky (double)

En attelant deux colonnes ensemble selon notre gravure, on peut obtenir trois corps : par exemple, les terpènes purs et sesquiterpènes d'une part, les corps oxygénés d'autre part et les résines comme résidu. Le réglage

(1) Voir « Parfumerie Moderne » 1911, page 82.

peut se calculer à l'avance mathématiquement par les formules que nous avons déjà données et qui donnent les poids spécifiques des vapeurs à une température et sous une pression donnée. Des manomètres et thermomètres convenablement placés permettent le contrôle permanent des résultats.

L'analyseur Kubierschky est un appareil à grand rendement, une colonne de 3 mètres de haut sur 40 centimètres de diamètre peut traiter 25 mètres cubes d'huile à benzol par 24 heures.

On voit qu'à chaque besoin nouveau de notre industrie correspond aussitôt un perfectionnement correspondant.

Il est actuellement possible d'obtenir des parfums, naturels ou artificiels absolument purs par simple fractionnement, et dans des conditions indutrielles économiques. C'est pourquoi dans tous les cas où il faut des parfums fins et délicats, parfaitement solubles dans l'alcool dilué, et surtout (pour la liquoristerie par exemple), sans aucun arrière-goût brûlant, piquant ou amer, on devra toujours préférer les essences absolument déterpénées et les parfums purs aux produits bruts. L'appât du bon marché apparent est généralement un leurre. L'élimination ultérieure des résines et terpènes par filtration des solutions est beaucoup plus coûteuse que les purifications que nous venons de décrire.

C'est bien pourquoi le matériel moderne est de plus en plus répandu et est adopté par toutes les maisons importantes.

R.-M. Gattefossé.



# LES GRAMINÉES AROMATIQUES



## I

## L'Huile de Citronelle

Parmi les plantes aromatiques très nombreuses, actuellement utilisées pour l'extraction des huiles essentielles, il est un assez grand nombre de graminées intéressantes pour la parfumerie. Le fait est très généralement ignoré du public et nous devons bien reconnaître qu'elles sont encore mal connues des spécialistes. Mises en œuvre à peu près uniquement par les indigènes des pays exotiques où on les rencontre, il en résulte une certaine confusion dans l'origine botanique, confusion que complique encore singulièrement la coexistence d'une foule de variétés et sous-variétés d'un même genre, présentant entre elles des différences de détail qu'est venue aggraver la culture. Une même plante présente en effet des différences morphologiques assez grandes suivant qu'elle a cru spontanément, sous la seule dépendance du milieu, ou, au contraire, que l'intervention de l'homme s'est fait sentir par des façons culturales et des fumures plus ou moins rationnelles, extrêmement variables dans leurs effets. Aussi, suivant les auteurs qui ont eu à s'occuper de la question, telle huile est indiquée comme provenant de plantes classées dans des genres différents. C'est le cas, notamment de la « citronelle » qui nous retient plus spécialement aujourd'hui. Pour les uns, c'est un *andropogon ;* pour les autres un *cymbopogon.* Il est vraisemblable d'admettre que ces deux genres sont très voisins, mais leur étude botanique étant encore fort imparfaite, il reste malaisé d'affecter une origine précise à chacune des diverses huiles aromatiques issues de graminées. Avec le genre *Vetiveria,* qui a déjà fait l'objet d'une étude dans ces colonnes, il semble bien que les deux genres précédents englobent la majeure partie des graminées intéressant le parfumeur.

Sous le bénéfice des réserves qui précèdent, nous pouvons aborder l'étude de l' « huile de citronelle », « citronella oïl » des Anglais. La citronelle est une plante herbacée dont l'aire géographique, extrêmement vaste, comprend Ceylan, Java, Hong-Kong-Singapour, la Jamaïque, les Antilles, la Guadeloupe, les Comores, Madagascar, le Brésil, le versant Pacifique du Mexique, certaines régions de l'Afrique orientale, la Côte-d'Or, etc., etc. Ceylan et Java sont les deux seuls centres producteurs dignes de retenir l'attention. D'après les plus récents travaux publiés par le *Bulletin de l'Institut Impérial de Londres,* l'huile de citronelle présenterait des qualités très différentes suivant qu'on a affaire à l'une des trois variétés productrices *Maba-pengiri*, *Lena-batu* et *Mana,* au moins en ce qui concerne l'huile de Ceylan. La dernière croît uniquement à l'état spontané, tandis que les deux autres sont l'objet de cultures régulières. On incline aujourd'hui à penser que Lena-batu et Mana seraient une même et seule plante, le *Cymbopogon Nardus,* dont la première représente la forme cultivée et l'autre la forme sauvage. Ces deux formes sont nettement départagées par le rendement qui, tant en quantité qu'en qualité, se montre en faveur de la plante cultivée. Aussi, pour le parfumeur, les « Mana »,

ne présentent-elles aucun intérêt pratique. Encore que bien supérieures, les huiles de « Lena-batu » ne sauraient prétendre à concurrence les « Maha-pengiri », tirées du *Cymbopogon Winterianus*, qui ont valu leur renommée aux huiles de citronelle de Ceylan, de Java et de la Côte d'Or. Par contre, cette variété se montre beaucoup plus exigeante au point de vue de la qualité du sol, de l'humidité, des soins culturaux et des fumures.

En altitude, les citronelles se répartissent entre 600 et 2.000 mètres. La reproduction se fait par semences ou par fragments de collets munis de racines, qu'on sème ou repique, un peu en toutes saisons, mais de préférence quelque temps avant la période des pluies. On débroussaille et trace des lignes, de façon à laisser entre les touffes l'espace optimum de 1 mètre. Très souvent, à Ceylan, les plantations sont beaucoup plus serrées et la végétation s'en ressent fâcheusement. Il est des champs qui présentent jusqu'à 100.000 plantes à l'hectare alors que les meilleurs planteurs estiment suffisamment garni un terrain couvert de 30.000 à 40.000 citronelles à l'hectare. Les circonstances les plus favorables à la végétation sont une forte humidité atmosphérique mais une faible humidité souterraine. Il faut, par suite, des sols bien perméables, se ressuyant bien, car les racines s'accommodent mal du contact de l'eau stagnante et le drainage s'est imposé en bien des situations, surtout pour le C. Winterianus, qui se montre, à beaucoup près, le plus délicat. On se contente, en général, de deux binages annuels pour assurer la destruction des plantes adventives, et, au début de la floraison, on répand un mélange de fumier et de cendres végétales, celles-ci apportant les sels minéraux insuffisamment représentés dans celui-là.

Un an après la plantation, on procède à la récolte qui va en augmentant les trois premières années, pour décroître ensuite assez rapidement. C'est d'ailleurs sur les buissons de trois ans, à l'apogée de leur vigueur, qu'on prélève les rhizomes destinés aux plantations. Le rendement est extrêmement variable d'un point à l'autre, car il est sous la dépendance de nombreux facteurs : terrain, climat local, circonstances atmosphériques de l'année, qualité des rhizomes plantés, façons culturales, engrais, moment de la récolte, etc. Il est incontestable que de grands progrès restent à réaliser par des expériences méthodiques sur cette culture. L'attention des planteurs doit se porter surtout sur la sélection, à peu près inexistante encore, des rhizomes destinés à la reproduction, sur les propriétés physiques du sol, les engrais et le stade de la végétation qui convient le mieux à la récolte. Il importerait aussi de ne pas laisser aussi longtemps le sol occupé par les mêmes plantes, qu'on laisse parfois 20 et 25 ans sans renouveler la plantation, alors que, depuis des années, les rendements ne sont plus économiques. Dans la période active, les rendements moyens, traduits en chiffres sont de 60 à 70 francs de bénéfice net à l'hectare. Mais il n'est pas douteux que par des méthodes rationnelles, on parviendrait à augmenter considérablement ces bénéfices.

Les feuilles fraîches sont distillées à la vapeur et Ceylan compte aujourd'hui des centaines d'appareils perfectionnés. On n'y constate pas moins de très grandes différences dans la composition des huiles obtenues et les explications qui précèdent nous en montrent clairement la cause. Il est à présumer que, peu à peu, en dehors de toute autre amélioration agronomique, on abandonnera les « mana » pour se livrer exclusivement à la production de l'essence de « Maha-pengini ». Dans la moyenne, l'huile de Ceylan est un peu inférieure à l'huile de la Jamaïque, laquelle est un peu moins estimée que celle de Java. La Réunion nous offre aussi un champ appréciable pour la culture de ces intéressantes graminées, mais il est encore de grands progrès à réaliser dans cette île, car le rendement y est seulement de 1 kg. d'essence pour 800 kilos de feuilles. Ajoutons, enfin, que les feuilles épuisées constituent un sous-produit qui n'est pas sans valeur puisque, depuis des années déjà, on les utilise à Ceylan comme matière première d'une bonne pâte à papier.

L'huile de citronelle sert à parfumer les savons et de nombreuses pommades ; mais, plus encore, on l'emploie aujourd'hui dans la fabrication du géraniol, par simple traitement au bisulfite de soude, saponification à la potasse alcoolique, puis distillation dans un courant de vapeur d'eau. On en extrait aussi du citral en vue de la fabrication de la violette artificielle. Comme la plupart des essences, l'huile de citronelle a tenté les fraudeurs qui ne se font aucun scrupule de l'adultérer par des huiles sans valeur : de gurjum, de paraffine ou de pétrole. Ces sophistications, du reste, sont aisément décelables par les chimistes un peu expérimentés.

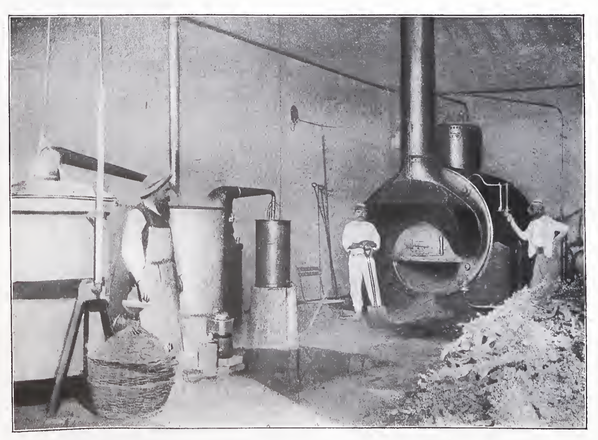
Ceylan est le principal pays exportateur et il est des années où la valeur des produits expédiés sur l'Amérique, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Australie, etc., ses principaux clients, atteint ou dépasse 2 millions de francs. La cherté du géranium et du géraniol a donné une importance inattendue aux huiles de citronelles qui, néanmoins, sont encore relativement peu employées en France.

G. Charrière,
*Ingénieur agronome.*




Nous parlions dernièrement des formalités interminables imposées aux industriels français et qui limitent son initiative et son activité au profit des concurrents étrangers. Voici, par exemple, la question toujours brûlante du poinçonnement et du scellement d'une série d'appareils indispensables dans nos professions : les alambics et appareils assimilés.

tes tous les appareils à distiller, autres que les alambics d'essai, qu'il a en sa possession. Il est dû pour le poinçonnement, un droit de un franc, qui est perçu immédiatement et qui donne lieu à la délivrance d'une quittance avec timbre de o fr. 10 [art 12 de la loi du 29 décembre 1900, art. 14 de la loi du 31 mars 1903 et art. 4 du décret du 19 août 1903).



Un distilloir et sa chaufferie

*Déclaration de possession.* — En exécution de l'article 14 de la loi du 31 mars 1903, le détenteur d'appareils ou de portions d'appareils propres à la distillation est tenu de faire, au bureau de la régie, dans les cinq jours qui suivent son entrée en possession, une déclation énonçant le nombre, la nature et la capacité de ces appareils ou portions d'appareils. Il faut entendre par portions d'appareils : les chaudières, les chapiteaux, les organes de rectification et d'analyse, les organes de condensation et les tronçons d'appareils à rectifier.

Cette déclaration doit porter sur tous les alambics, quels qu'en soient le type et la capacité.

*Poinçonnement.* — Le détenteur doit faire poinçonner par les employes des contributions indirec-

Les obligations énumérées ci-dessus s'appliquent à tous les détenteurs, qu'ils soient distillateurs, fabricants ou marchands d'alcools, d'eaux-de-vie ou de liqueurs, bouilleurs et brûleurs d'eaux-de-vie, loueurs d'alambics, fabricants de produits chimiques, de produits pharmaceutiques, d'articles de parfumerie, etc.

Mais il est des obligations qui sont particulières à certaines catégories de détenteurs :

*Scellement des alambics.* — Ainsi, l'administration des contributions indirectes est fondée à exiger que les alambics possédés par les parfumeurs, détenant des produits à base d'alcool, soient scellés dès que les travaux de fabrication d'essences sont interrompus. Toutefois, la circulaire 534 du 24 août 1903, page 15, admet qu il ne soit pas pro-

cédé à l'apposition des scellés lorsque les parfumeurs suspendent leurs opérations pour les reprendre après un court intervalle de temps et quand les interruptions ne constituent pas un véritable chomage.

*Vérification des alambics non scellés.* — Dans ce cas, le détenteur d'alambics demeure, bien entendu, soumis *aux visites de nuit* pendant tout le temps qu'il conserve la libre disposition de ses appareils. (Circulaire 537, du 24 août 1903). Pour cesser d'être soumis à ces visites, le détenteur doit demander, par une déclaration faite à la recette buraliste, après l'achèvement des travaux, que son appareil soit replacé sous scellés. En agissant ainsi, l'obligation de subir les visites de nuit, cesse à partir du jour qui suit celui où la déclaration a été faite si, par le fait du service, les scellés n'ont pas été apposés. Le délai est prorogé de 24 heures, si la déclaration précède un jour de fête légale.

*Vérification des alambics scellés.* — Le détenteur est tenu de présenter, pendant le jour, à toute réquisition des employés des contributions indirectes, les appareils scellés en sa possession.

*Descellement.* — Pour faire usage de son appareil, le parfumeur doit faire une demande de descellement à la recette buraliste, au moins trois jours à l'avance et énoncer les motifs pour lesquels le service est requis de procéder à cette opération. Il peut briser les scellés, sauf à remettre les plombs au service, au cours de sa plus prochaine visite, si les employés ne sont pas intervenus pour les rompre, trois heures après celle qu'il a fixée.

*Appareils assimilés.* — Sont assimilés aux alambics tous les appareils propres à la fabrication de l'alcool, dont la capacité dépasse un litre, exception faite pour les appareils en verre (parce que ceux-ci ne supporteraient pas le poinçonnage !)

Tous les ballons métalliques utilisés dans les laboratoires sont donc soumis à ses formalités.

Tous les récipients susceptibles d'être chauffés peuvent être transformés en alambics : futs de fer, estagnons, touries; tous les tubes droits ou courbes peuvent servir de réfrigérants. Peuvent-ils être assimilés aux précédents ? C'est, répond l'administration, une question d'espèce et de destination. L'appréciation est laissée aux employés chargés de ces services. C'est, en somme, et malgré les recommandations de modération faites, la porte ouverte à l'arbitraire.

Quoi qu'il en soit, les directeurs de laboratoires doivent déclarer leurs appareils, les faire poinçonner... et payer.

Sont-ils soumis à la visite de nuit? Arbitraire encore la décision qui déclare que « *la liste des industries aptes à bénéficier de la dispense de scellement et des visites de nuit n'est pas encore arrêtée officiellement* » et que cette dispense est accordée, après examen, et sur demande spéciale, par l'administration.

Cette visite, vexatoire s'il en fut, est laissée à l'appréciation d'un fonctionnaire! Nous reconnaissons qu'en général les hauts fonctionnaires des contributions indirectes sont des hommes de haute valeur intellectuelle et de bonne éducation, mais peut-on toujours en dire autant des sous-ordres qui détiennent, cependant, dans les petites villes, de sérieuses portions d'autorité?

La visite domiciliaire nocturne, chez un fabricant de produits chimiques ou de parfums, peut être décrétée par le mauvais vouloir d'un seul, et on sait quelles difficultés l'industriel aura ensuite à se faire donner raison, s'il n'est pas en excellents termes avec les autorités.

Soumettons-nous en attendant, à la loi, déclarons nos appareils et demandons la dispense de scellement. Mais que nos amis se rappellent bien qu'en cas d'ennui, ils doivent avoir recours à la Parfumerie Moderne, qui se met à leur disposition pour leur faire rendre justice, le cas échéant.

A voir les facilités qui sont laissées aux fraudeurs pour installer un appareil de fortune pour la fabrication clandestine de l'alcool, nous nous demandons à quelles nécessités répondent ces règlements et quelle garantie ils peuvent offrir à l'administration.

Le bon sens se refuse à y voir une protection quelconque des intérêts pécuniers français. Alors !

R.-M. Gattefossé.




## Les effets du dépôt d'une marque dont un tiers fait usage

Il arrive assez souvent (les grands esprits se rencontrent, dit-on !) qu'un industriel dépose une marque dont un de ses concurrents fait usage depuis longtemps mais sans avoir pris la sage précaution d'en effectuer le dépôt. Celui-là pourra-t-il dès lors prétendre que ce dépôt l'a rendu propriétaire de cette marque et que par suite il est en droit d'en interdire l'usage à quiconque ?

Cette question, qui revient à savoir si le dépôt effectué, en vertu de la loi du 23 juin 1857, sur les marques de fabrique, est attributif ou déclaratif de propriété, ne peut faire l'ombre d'un doute. Ce dépôt n'est en effet que déclaratif. Le législateur n'a point voulu dépouiller de sa propriété cet industriel, si négligent qu'il fût, à ce point qu'il peut être poursuivi par un tiers qui, non content d'usurper sa marque, en aurait opéré le dépôt. Il aurait été dangereux de faire dépendre de l'accomplissement d'une formalité ou de soumettre à la chance d'une diligence plus active la propriété d'une marque qui, le plus souvent, tire son importance de son ancienneté et n'a pas été déposée à cause de son ancienneté même. C'eût été là la conséquence fatale d'un principe rigoureux que le législateur de 1857 a pris soin d'éviter en ne rendant pas le dépôt obligatoire et en refusant de donner à ce dépôt le caractère attributif. Il s'est borné simplement à accorder des garanties spéciales au propriétaire d'une marque déposée, abandonnant au droit commun celui qui n'effectue pas le dépôt. Ce dernier se servira de sa marque sans pouvoir en être

dépossédé et demandera à l'article 1382 du Code civil les moyens de se défendre contre toute concurrence déloyale. Ainsi donc, il pourra, mais seulement devant les tribunaux correctionnels, revendiquer la propriété de sa marque contre ceux qui l'auraient usurpée, en justifiant qu'il a été le premier à en faire usage en l'absence de tout dépôt.

Tout cela résulte nettement de l'économie de la loi de 1857 et les décisions en ce sens sont fort nombreuses. Il est intéressant toutefois de rappeler ici quelques attendus que nous extrayons d'un arrêt rendu par la Cour de Toulouse, le 14 mars 1901 (Pataille 02-321), et qui relate bien l'espèce.

« Attendu que la question qui se pose devant la Cour est celle de savoir à qui appartient la marque de fabrique représentant un Paon et que revendiquent comme étant leur propriété exclusive la Société « La Soie », d'une part, et d'autre part le sieur Z..., industriel....

« Attendu qu'il est de principe que la propriété d'une marque n'appartient pas à celui qui le premier en a fait le dépôt, lequel n'a qu'un caractère purement déclaratif, mais à celui qui le premier en a fait usage ; que la propriété des marques est d'une nature toute particulière et n'est soumise à aucune formalité pour être maintenue et conservée ; ...... qu'elle n'exige aucune déclaration, aucun titre et que son existence est un fait qui par cela-même qu'il est apparent s'impose à tous...

« Attendu en conséquence qu'il s'agit de rechercher si la Société « La Soie » établit qu'antérieurement au dépôt de Z... elle a fait usage apparent et public de la marque « Au Paon » ;

« Attendu qu'il résulte des documents de la cause que du commencement de l'année 1887 à la fin de l'année 1893 (Le dépôt de Z... date de 1894), la Société « La Soie » a fait usage de l'emblème et de la dénomination « Au Paon » à titre de marque de fabrique...

« Attendu que le chiffre des ventes accusées par les livres, le nombre des commandes démontrent que la Société « La Soie » a fait non un usage accidentel et fortuit de la marque « Au Paon », mais un usage permanent et public ; qu'en effet ce qui constitue l'usage public d'une marque, c'est la vente sous cette marque d'une quantité plus ou moins considérable de produits ;

« Attendu que vainement on soutiendrait que le nom de Z... apposé sur la marque a pour effet de la différencier complètement de la marque de la Société « La Soie » ;

« Que ce qui caractérise les deux marques, c'est le Paon et que cet emblème seul, indépendamment de l'aspect d'ensemble, est de nature à rendre possible la confusion entre elles....

« Attendu enfin qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à ce dernier moyen qui consisterait à prétendre que la Société « La Soie » ou ses auteurs auraient laissé tomber la marque « Au Paon » dans le domaine public ; qu'en effet l'abandon d'un droit ne se présume pas et ne peut résulter que d'un ensemble de faits et de circonstances qui dénoteraient clairement de la part de celui qui en est investi l'intention d'y renoncer. . . . . . . . . . . . . . .

« Par ces motifs ;

« Dit et déclare que la marque « Au Paon », emblème et dénomination, est la propriété exclusive de la Société « La Soie ».

« En conséquence, fait inhibition et défense à Z... de faire usage ou un emploi quelconque de cette marque à l'avenir.... »

Cet arrêt ne fait d'ailleurs qu'une application de principes reconnus depuis longtemps tant par la jurisprudence que par les auteurs.

Nous trouvons, en effet, dans le meme sens : Trib. corr. de Rouen, 31 novembre 1867 ; Cour de Paris, 19 mai 1870 ; Trib. civ. de Lyon, 31 juillet 1872 ; Cour de Paris, 21 août 1899 ; Cass. crim., 8 mars 1901 ; Rouen, 8 juin 1901, et Pouillet : *Traité des Marques de fabrique*, n$^{os}$ 200 et 201.

Il est bien évident que les circonstances de la cause afférentes à l'espèce soumise à un tribunal influeront plus ou moins sur sa décision.

Par exemple, il est laissé à l'appréciation du magistrat la question de savoir si telle marque déjà employée pour un produit, peut être prise ou non pour un produit similaire ou étranger à la première industrie.

De plus, les tribunaux tiendront toujours compte des confusions possibles qui peuvent résulter du mode de présentation du produit au public comme l'emballage, l'étiquetage, ou autres considérations de ce genre.

En résumé, le dépôt prescrit par l'article 2 de la loi du 23 juin 1857 est simplement déclaratif et non attributif de propriété. Et s'il est vrai que ce dépôt confère au déposant une présomption de propriété, cette présomption doit tomber devant la preuve contraire. Le véritable propriétaire est en effet celui qui le premier a fait usage de la marque. Ce dernier a donc le droit de revendiquer sa marque contre tout usurpateur de bonne ou de mauvaise foi. Il puise son droit dans l'article 1382 du Code civil et le fait de n'avoir pas effectué le dépôt ne le prive tout simplement que des garanties pénales de la loi de 1857.

Xavier de Borssat,
*Avocat à la Cour d'Appel de Paris.*



# NÉCROLOGIE

Les Etablissements Antoine Chiris & Jeancard Fils Réunis viennent de perdre un de



M. G. Vallois

leurs Administrateurs, M. G. Vallois, décédé à Paris le 12 octobre 1912.

M. G. Vallois était entré dans la Maison Antoine Chiris en 1885 ; il fut pendant vingt-sept ans un collaborateur précieux dans cette maison où il remplissait les fonctions de fondé de pouvoirs.

En 1896, il avait, avec son cousin M. G. Chiris, fondé la succursale de New-York, devenue aujourd'hui la plus importante affaire des Etats-Unis dans cette branche.

Faisant beaucoup par lui-même et travailleur des plus consciencieux, il resta sur la brèche jusqu'au dernier moment : la veille de sa mort il prenait encore part aux travaux du Conseil d'administration.

Tous ceux qui l'ont connu dans les affaires regretteront en lui l'homme aimable et droit dont la bonne humeur rendait les relations agréables, tous ceux qui l'ont connu comme homme privé regretteront en lui l'ami sûr et dévoué.

***

Nous avons eu le vif chagrin d'apprendre le décès subit de notre ami M. Pierre Mus, l'actif directeur de l'Union de Producteurs d'Essences de Vaucluse. C'est au cours d'un voyage d'affaires que la mort l'a surpris, au moment même où, tous ses projets ayant pris corps, il pouvait se déclarer fier des résultats obtenus. On a pu suivre dans notre Revue, qui a eu souvent à parler de son œuvre, la grande extension qu'il avait donnée à la culture et à la distillation des plantes aromatiques dans le bassin des Sorgues. Gendre de M. Arlaud, il avait pris la suite de l'affaire Mathieu et Arlaud, d'Avignon, et avait développé, à côté de la culture des menthes poivrées, celle de la sauge sclarée, de la mélisse, etc. Son œuvre ne périra pas avec lui, car elle est assise sur des bases inébranlables.



M. P. Mus

Que Madame P. Mus, ses parents et collaborateurs reçoivent l'assurance de nos sincères sentiments de condoléance.



# FORÇAGE DU MIMOSA (1)



Les nombreuses qualités du Mimosa « Dealbata » ont attiré l'attention des spéculateurs qui ont non seulement recherché les arbres à « floraison très hâtive » sélectionnés et plantés dans des endroits exceptionnellement abrités, mais encore « forcé » d'une manière simple et peu coûteuse les rameaux coupés sur ces sujets.

Le forçage ne commence guère avant la fin de décembre. Selon l'époque où on l'exécute le temps nécessaire pour faire éclore les fleurs est variable ; il est rare pourtant qu'il dépasse deux ou trois jours.

On emploie, pour forcer, plusieurs systè-

(1) Voir P. M. 1912, pages 30-31.



Mimosa (Acacia Siebertina)

Mimosa (A. Rétinoides)

Clichés P. Revue.

mes et on peut utiliser quantités d'objets tels que : vieilles cuves, tonneaux, chaudières hors d'usage, etc. Généralement, on emploie des caisses en bois. Parmi les nombreuses installations possibles, nous décrirons celle qui peut servir de type :

Une caisse d'environ 1 m. 25 de hauteur sur 1 mètre de large et autant de profondeur, s'ouvrant sur un des côtés (disposition plus commode que celle qui comporte le couvercle supérieur) ; la partie qui se rabat, formant porte, est munie d'une petite vitre permettant de suivre l'opération sans avoir à ouvrir la caisse. A l'intérieur de cette étuve, se trouve un bassin en zinc qui communique avec l'extérieur à l'aide d'un tuyau relié à un récipient, sorte de marmite en tôle galvanisée qui est elle-même remplie d'eau et fermée hermétiquement. Un petit tube partant du bassin intérieur et se poursuivant au dehors sert de robinet de vidange au récipient dont l'eau doit être renouvelée pour chaque opération. Au-dessus du récipient, on dispose un petit plancher à claire-voie sur lequel on place les seaux, petits bacs ou autres, remplis d'eau fraîche et contenant les rameaux de mimosa. La caisse étant ensuite rigoureusement close, on chauffe la marmite au moyen d'une lampe à pétrole, de façon à élever progressivement la température, jusqu'à la vaporisation de l'eau qui se trouve dans le récipient intérieur.

Tel est le procédé qui permet d'aider et de hâter l'éclosion des boutons de fleurs.

Il est bon de mettre contre la paroi supérieure de la caisse une couverture de laine qui, absorbant l'excès de vapeur, empêchera celle-ci de se condenser et, partant, de tacher les fleurs et de les noircir.

Lorsque l'éclosion s'est produite, on sort les rameaux épanouis et on les suspend à des lattes en bois ou en fil de fer pour les faire sécher. On peut, aussitôt après, les mettre en vente ou les emballer pour l'expédition.

Quelquefois, avant de mettre les tiges à forcer dans les seaux, on les dispose en paquets et on les entoure d'une toile grossière pour éviter que la vapeur soit en contact immédiat avec les boutons.

Dans le Midi, on commence à forcer le mimosa en décembre et on continue jusqu'au moment où il fleurit naturellement. Tous les arbres et même les parties de l'arbre ne sont pas également propices au forçage. Il faut, bien entendu, choisir les sujets les plus hâtifs sur lesquels on laisse toujours, pour la floraison naturelle, les parties supérieures (les cimeaux), pour prendre de préférence celles exposées au nord et au centre de l'arbre.

Les praticiens se rendent compte, à première vue, des rameaux prêts au forçage ; les personnes moins expérimentées peuvent les reconnaître en écrasant dans la paume de la main ou en roulant entre les doigts quelques boutons qui doivent facilement se réduire en poudre. Les rameaux dont les boutons ne donnent pas ce résultat ne devront être forcés que plus tard.



Mimosa (A. Podalyridefolia)

Nous avons vu chez plusieurs négociants quelques systèmes de forçage plus économiques encore. Les cages à forcer sont superposées ; en d'autres termes, la caisse que nous venons de décrire est beaucoup plus haute et contient, au lieu d'un seul, deux planchers à jour qui supportent les récipients, de simples marmites généralement. La chaleur arrive par dessous ; elle est fournie par un fourneau à pétrole à 2 ou 3 mèches, que l'on règle à volonté. Un thermomètre, qui ne doit pas dépasser 25°, se trouve placé à chaque porte, la température doit s'élever très graduellement : c'est là un point important. Elle est maintenue entre 20° et 22° ; quand, vers la fin de l'opération, elle atteint 25°, les rameaux sont prêts à être retirés. La durée nécessaire au forçage varie selon la température de l'époque et le degré d'avancement des rameaux.

Dans les environs de Nice, Cannes et Antibes, on commence à forcer dans la première quinzaine de décembre ; à ce moment, les boutons sont à peine formés et la durée du forçage est d'environ 48 heures. A mesure que la végétation des arbres avance, cette durée diminue et, dans les premiers jours de février, où l'on cesse généralement ce genre d'opération, une nuit suffit pour faire épanouir les fleurs. Presque partout, alors, les arbres fleurissent à l'air libre et il suffit d'y choisir les rameaux à cueillir. Quelques spécialistes, néanmoins, prétendent que, même en cette saison, les fleurs deviennent par le forçage plus grandes et plus belles et les rameaux plus réguliers : aussi, continue-t-on souvent à user de ce procédé qui, sans parler des avantages que nous venons de signaler, donne des fleurs plus recherchées des amateurs, parce qu'elles ne sont, en général, marquées d'aucune de ces taches dont ne sont pas toujours exemptes celles qui, venues à l'air libre, subissent, au cours de l'épanouissement, des alternatives de froid, de chaleur, de rosée, le pluie et de soleil.

Les commerçants ou propriétaires-horticulteurs, qui forcent jusqu'à la dernière limite, opèrent avec d'excessives précautions et pour cause : ils mettent dans les appareils des rameaux très avancés dont quelques fleurs, souvent, sont complètement épanouies ; aussi, pour leur éviter une trop brusque transition, ils les laissent séjourner dans l'étuve pendant un jour au moins, le plus souvent davantage, avant de chauffer ; puis, lorsqu'ils allument les lampes ou les réchauds, ils modèrent la flamme plus encore qu'à l'ordinaire. Il leur est indispensable d'entourer les tiges de toile, comme nous l'avons indiqué précédemment ; les fleurs sortent, dès lors, à peu près sèches, ayant subi l'effet de la chaleur humide sans avoir été imprégnées directement de vapeur, et le travail de l'épanouissement s'étant opéré avec plus de régularité.

Lorsque, dans une touffe, quelques brindilles, un peu trop avancées, moisissent, on les supprime à la sortie de l'appareil.

Francis Orengo,
*Professeur d'Horticulture, Antibes*
*(Alpes-Maritimes)*




## Au Tonkin

*Une souscription nécessaire.* — Le président de la Chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam a adressé au président de la Chambre de commerce de Hanoï un extrait du procès-verbal de la Chambre d'agriculture, séance du 4 juin dernier, relativement à l'établissement d'un appareil d'expériences pour l'extraction des parfums à l'aide de dissolvants volatils.

En raison de l'existence au Tonkin de nombreuses fleurs dont les essences ne peuvent être extraites que par ce procédé, il peut y avoir dans cette extraction une source nouvelle de richesse agricole, industrielle et économique dont pourrait profiter la colonie.

Une démarche avait été faite par la Chambre d'agriculture pour obtenir le concours de l'école professionnelle, mais le Conseil d'administration de cette institution, auquel avait été soumis le projet d'établissement d'un appareil d'extraction, permettant des essais sur des fleurs non encore traitées dans la colonie, a accepté, en principe, de procéder à ces expériences, mais a déclaré ne

pouvoir participer pécuniairement à l'achat des appareils, cette question de l'extraction des parfums, si intéressante qu'elle puisse être, restant absolument étrangère à la formation d'ouvriers indigènes, but unique de l'école.

La Chambre d'agriculture avait alors décidé de faire une démarche auprès de la Chambre de commerce pour obtenir sa participation financière dans l'achat des appareils nécessaires.

La Chambre de commerce, tout en reconnaissant l'intérêt que peuvent présenter les expériences d'extraction de parfums, n'a pas apporté son concours financier à la Chambre d'agriculture, son budget ne présentant aucune disponibilité.

Il nous semble que la question intéresse tous nos industriels français, fabricants d'essences et même fabricants de parfumerie confectionnée.

Nous ouvrons une souscription pour l'achat de l'appareil nécessaire et faisons appel au Syndicat des huiles essentielles et aux syndicats de parfumeurs français.

Nous nous inscrivons pour la somme de 100 francs et espérons que la somme nécessaire sera vite réunie.

*La Parfumerie Moderne.*

## Dosage du Citronellol

On mélange un volume d'essence avec deux volumes d'acide formique à 100 %. On chauffe à l'ébullition, au bain de sable, pendant trois heures.

On conseille souvent d'effectuer la formylation en chauffant une heure au bain-marie bouillant. Mais à cette température, la déshydratation du géraniol, du linalol, du terpinéol, n'est pas complète. Elle est, par contre, presque totale après trois heures d'ébullition et la formylation du citronellol n'est pas diminuée.

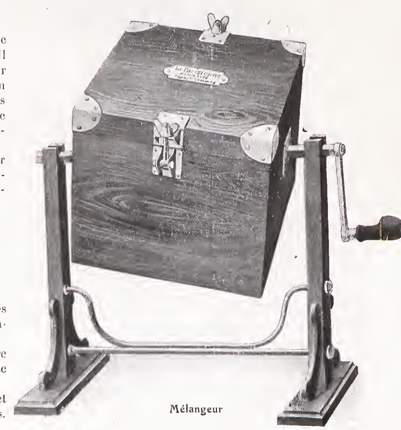
Des essais, non encore terminés, nous permettent de supposer que la formylation du géraniol peut être intégrale à l'ébullition d'un solvant indifférent à l'acide formique, comme le benzène, le xylène. Ce fait rendrait quelque peu problématiques les déterminations du citronellol par l'emploi de l'acide formique. J. & S.

# PETIT MATÉRIEL

## Mélangeur pour Poudres

Voici un appareil susceptible de rendre de grands services dans nos industries. Il s'agit d'une caisse tournante montée sur un axe excentré, et munie, à l'intérieur, d'un dispositif de chicanes tel que, en quelques tours de manivelle, les poudres diverses que l'on y introduit séparément, se trouvent mélangées de la façon la plus parfaite.

La caisse est très hermétique pour éviter toute formation de poussières, et nous pouvons affirmer que cet appareil est très pratique et très apprécié.



Mélangeur

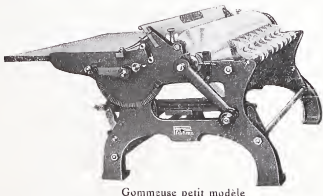
## Machine à parfumer les cartes et à coller les étiquettes

Une des machines les plus intéressantes pour l'atelier de confectionnage est la machine à coller les étiquettes.

Comme cette machine peut également être utilisée pour parfumer les cartes, elle mérite deux fois notre attention.

Les cartes parfumées sont, en effet, l'objet de transactions de plus en plus importantes.

Elles sortent déjà du domaine de la parfumerie et servent de publicité à maints fabricants de liqueurs, de tabac et de cigarettes, de parapluies, même, et nous ne voyons pas pourquoi la charmante habitude




Gommeuse petit modèle

de donner, dans toutes les merceries et les magasins de nouveautés, des cartes parfumées n'aurait pas autant de succès que les



Position de la manette pour couche mince

distributions de ballons qui ne font plaisir qu'aux petits.

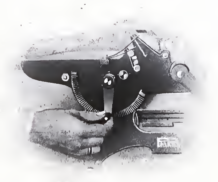
La carte parfumée plaît à tous les âges



Position de la manette pour couche épaisse

et aux deux sexes : un seul obstacle à son extension, c'est son prix et la main-d'œuvre qu'elle exige.

La question de prix est devenue bien secondaire : un joli cliché de simili-gravure imprimé en camaïeu est magnifique et 8 à 10 fr. d'essence parfument 1 millier de cartes, suffisamment pour une durée de plu-



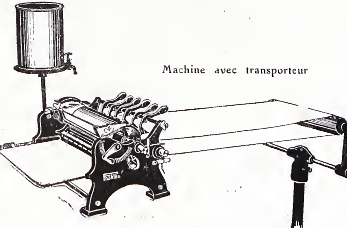
Position de la manette pour couche épaisse

sieurs mois. Pour les cartes plus ordinaires, des parfums artificiels, cristallisés solubles dans l'eau ont été inventés qui parfument 1.000 à 2.000 cartes pour 3 ou 4 francs.

Reste la façon de parfumer la carte : le trempé est défectueux et exige de grandes quantités de liquides, la vaporisation en perd les trois quarts, reste la machine.

La machine *Prakma*, celle dont nous donnons des photographies est réellement intéressante : elle distribue, par la simple manœuvre d'un levier une quantité variable de parfum par centimètre carré. Un kilog peut donc parfumer 500, 1.000, 2.000 cartes ou plus au besoin. Le problème paraît donc dès maintenant à peu près résolu, et nous verrons bientôt des cartes parfumées entre toutes les mains.

En ce qui concerne le collage des étiquettes, la machine n'est pas moins indispensable, et nous ne croyons pas qu'un confectionneur puisse s'en passer. La machine




Machine avec transporteur

*Prakma* étend, à l'épaisseur désirée, la colle sur le dos de l'étiquette avec une précision toute mathématique, sans bavures. Les fla-

cons, les boîtes sont ainsi toujours absolument propres, point de la plus haute importance pour l'élégance de la présentation.

Pour les petits travaux, elle marche à la main, pour les grands débits, à la transmission ou au moteur électrique. Dans ce dernier cas, elle est munie d'un tapis reculant qui présente l'étiquette à toutes les ouvrières selon leurs besoins.

Un dispositif breveté permet de la nettoyer d'un seul coup de manette, elle est ainsi prête pour l'emploi du lendemain, sans perte de colle et sans encrassement.

Que faut-il de plus pour qu'on en fasse l'acquisition ?




Il y a quelques années, nous avons essayé (1) de résumer les idées modernes qui dominent la Pharmacognosie, l'ancienne Matière Médicale. L'étude de la formation des essences constitue ou plutôt constituera, un chapitre important de cette science. C'est déjà un grand progrès de savoir quelle doit être la science particulière qui peut s'occuper de cette question. Les problèmes communs à plusieurs sciences ne sont jamais résolus promptement, chaque science s'en remettant à sa voisine pour cette tâche qui, par sa nature, paraît toujours ingrate.

C'est ce qui arrive pour la question de la formation des huiles essentielles. Comme nous l'écrivions ici, voilà bientôt dix ans, les botanistes ne se sont pas encore aperçus que les fleurs sont parfumées.

Dans une brillante conférence faite à Dijon, devant l' « Association française pour l'avancement des Sciences », M. Tschirch a étudié les problèmes que la Pharmacognosie se pose actuellement. Après avoir défini la Pharmacognosie pure et la Pharmacognosie appliquée, ainsi que leurs diverses sections, le savant professeur de Berne a montré l'intérêt qui résultera de cultures rationnelles pour les plantes médicinales. Il rappelle ce que l'on a obtenu pour les betteraves en Europe, pour les quinquinas à Java. On se souvient des travaux de M. Chevalier, pour augmenter la teneur en alcaloïdes de certaines plantes sur des cultures appropriées. Et pour M. Tschirch, ce que l'on peut obtenir pour des drogues contenant des alcaloïdes ou des matières sucrées, on l'obtiendra certainement pour les plantes contenant des glucosides, des matières grasses, des matières odorantes, etc.

Dans ces questions, M. Tschirch est déjà arrivé, il y a quelques années, à formuler quelques lois sur la production des résines. L'application d'un principe relatif à la manière de saigner les arbres, produisit dans un petit district de l'Amérique du Nord, un bénéfice de 100 000 dollars.

Un fait très important à retenir, c'est que certaines plantes qui ne se distinguent pas l'une de l'autre morphologiquement, produisent des substances chimiques différentes. M. Tschirch cite le benjoin de Siam et celui de Sumatra, qui sont produits par des plantes ne présentant pas de différences botaniques marquées. Il en est de même pour les arbres qui produisent le baume du Pérou et le baume de Tolu. Il n'y a pas de différence entre l'arbre américain et l'arbre oriental du Styrax. Ces différentes plantes présentent uniquement des différences physiologiques.

Il convient donc de cultiver les plantes à parfum d'une manière rationnelle, sur des terrains de composition déterminée, dans des conditions favorables d'exposition. Ces dernières conditions ont certainement une grande importance. Les recherches récentes sur les actions chimiques de la lumière ont établi que ces actions varient d'intensité et même de sens suivant la longueur d'onde envisagée. L'oxygène se transforme en ozone, sous l'action de radiations de longueurs d'ondes inférieures à 2.000 A (Angström). Toutes les radiations supérieures à 2.600 A décomposent l'ozone en oxygène. Suivant la composition du rayonnement total, il y aura production ou destruction d'ozone. La composition du rayonnement dépend de l'exposition du terrain considéré. Ceci explique les différences si souvent observées sur des cultures faites sur les diverses régions d'une même colline.

La photolyse, ou décompositions effectuées par la lumière, constitue un chapitre nouveau de la biologie. Les rayons ultra-violets possèdent également un pouvoir de combinaison qui leur permet de réaliser à froid des photosynthèses.

Les rayons ultra-violets sont destructeurs

(1) Jeancard et C. Satie. Les garanties de pureté des Huiles essentielles. *Rev. génér. de Ch. pure et appl.* 1910, XII, p. 105.

de la matière vivante. Ils permettent aux contenus photoplasmiques de réagir. Ces réactions peuvent, par suite, engendrer des principes odorants. C'est ce que M. Pougnet a observé dans ses études sur l'action des rayons ultra-violets sur le mélilot, l'aspérule odorante, le laurier cerise.

Ce savant a observé, sous la même action, le dégagement d'odeur de vanilline de gousses fraîches.

Leur action est même plus puissante que celle des anesthésiques. Il est à remarquer que les sels de manganèse accélèrent l'action des rayons ultra-violets et la rendent plus profonde.

Ainsi donc, les résultats de recherches entreprises en Physique, en Chimie, en Biologie, peuvent être dès maintenant groupés et pourront bientôt servir d'indication pour l'étude de la formation des huiles essentielles chez les végétaux.

Jeancard & Satié.

*PARFUMERIE RÉTROSPECTIVE*

# RECHERCHES SUR LA DÉCOUVERTE DE L'ESSENCE DE ROSE

D'après le titre seul de cette notice, on pourrait me reprocher de me livrer à des recherches frivoles, si celles-ci n'avaient pour but de détruire une erreur qui m'a paru assez accréditée chez les Orientalistes et de leur prouver que la découverte du délicieux parfum dont il s'agit, n'est pas, à beaucoup près, aussi ancienne qu'ils paraissaient l'imaginer. Le ton pesant qui doit naturellement régner dans ces recherches, pourra contraster avec l'objet vers lequel nous les dirigeons et nous avons tout lieu de douter que leur succès, en Europe même en Orient égale celui de l'essence de Rose ; car, pour la plupart des amateurs de ce parfum, il suffit qu'il existe et qu'il puisse rassasier leur odorat. Pour moi qui partage leur goût, je me pique d'être plus reconnaissant et je veux rendre à l'*A'ther* un hommage public à ma manière

حافظ وصال گل طلبی همچو بلبلان
جان کن فدای خاک ره باغبان گل

« Hhafiz, tu recherches aussi ardemment que les rossignols, la jouissance des roses ;

« Paie donc de ta vie la poussière qui s'élève sous les pas du gardien des roses ».

(Hhafiz, 1re glazel en Lâm).

Cette citation n'est pas entièrement déplacée ; les amours du rossignol et de la rose ont enflammé la verve de la plupart des poètes arabes, Turcs et Persans.

Le mot عطر qui se prononce *A'ther*, *a'thr* ou *othr* et que les Arabes, Turcs et Persans emploient pour désigner l'essence de roses sans y ajouter même le nom de cette fleur, est arabe et signifie aromate, parfum, en général.

Il dérive de la racine *A'thara* se parfumer (sentir bon en parlant d'une femme). Cette racine est, elle-même, dérivée de *Qathara* قطر (tomber goutte à goutte). Ce mot a servi à désigner l'action de se parfumer et les parfums mêmes parce que, lorsqu'on les brûle, ils distillent ordinairement goutte à goutte une liqueur grasse. Enfin, je citerai la racine hébraïque *Qitter* קִטֵּר (il a parfumé) et tous ses dérivés qui ont des significations relatives à la fumée et à l'encens. Le mot Chaldéen *Qetoura* קְטוּרת désigne onze sortes d'aromates que l'on brûlait chez les juifs pendant les sacrifices. Quant à la ressemblance que M'Weston croit trouver entre les mots *O'thr* et *A'ther*, et les mots européens odor, odour, odeur, odore, je laisse à mes lecteurs, le soin de se prononcer sur cette éthymologie.

N'oublions pas d'observer que ces deux mots *Ouard* ورد et *Gul* گل dont le premier est arabe et le second persan, désignent toutes espèces de fleurs en général et la rose par excellence. Il faut bien se garder de confondre *A'ther Gul* avec *Gulab* گلاب eau de rose. C'est la préparation préliminaire et indispensable pour obtenir l'essence ; car, après avoir distillé ainsi une certaine quantité de roses, on laisse cette eau exposée à la fraîcheur de la nuit et, le lendemain, on trouve une très petite quantité de l'*A'ther* congelée sur la surface de l'eau de rose.

Les Roses de Chyraz ont cela de particulier, dit Kœmpfer, qu'elles rendent à la distillation une graisse semblable au beurre et que l'on nomme *A'ther gul*. Cette huile se vend au poids de l'or et n'a rien qui l'égale pour l'agrément et la suavité. Ce qui prouve que la région de Persépolis est de la nature la plus

chaude. Le même voyageur ajoute que la râclure de bois de sandal donne plus de force à l'odeur, mais le colonel de Polier nous apprend que cette addition diminue la qualité et, conséquemment, la finesse et la valeur de l'odeur. Ce bois réussit mieux dans la composition de la simple eau de roses laquelle, suivant le savant et vénérable traducteur des œuvres de Zoroastre (*Zend Avesta*), se nomme ssandali gulàb. گلاب صندل

Les Roses les plus exquises de l'Orient me paraissent être celles du Kachmir. Leur éclat et leur beauté, dit M. Georges Forster ont, depuis longtemps, passé en proverbe dans l'Orient, leur essence ou huile est universellement estimée.

La Syrie, le Fayoum et différents cantons des Etats Barbaresques, produisent aussi beaucoup de roses dont on tire une essence bien inférieure à celle de la Perse et du Kachmyr.

Pour établir mon opinion sur l'époque très récente de sa découverte, j'emploierai deux espèces de preuves : preuves négatives et preuves positives ; par ces dernières, j'espère établir que cette découverte date de l'an 1021 de l'Hégire (1612 de l'ère vulgaire).

Je tirerai les autres du silence des écrivains orientaux et européens touchant ce parfum avant l'époque dont je viens de parler.

J'ai parcouru avec soin tous les écrivains orientaux sans y trouver l'*A'thar*, l'*Ay in Akbery* notamment ou commentaire du Grand Mogol Akbar dont je possède le superbe exemplaire qui fut présenté à l'Empereur Akbar dans le chapitre intitulé :

آیین خوشبوی خانه

c'est-à-dire : Règlement pour la Parfumerie, offre une énumération de parfums à l'usage des souverains et des harem, assez étendue pour qu'on puisse la regarder comme exacte. Les roses y figurent dans un grand nombre de préparations, mais il n'y est fait aucune mention de l'essence de roses.

La découverte de l'essence de rose est mentionnée deux fois dans l'histoire des grands Moghols : Tarykh moutekheb lubâb qui commence au règne de Babour (932) et finit à la conquête de l'Indoustan : 1130 de l'hégire (1677) : 1° dans le chapitre intitulé le mariage de la princesse Nour-djihan avec l'habitant du Paradis, Djihânguyr ; inventions et découvertes de la reine du monde. « L'essence de rose qu'elle nomma d'abord essence de Djihânguyr ainsi que quelques autres parfums d'un moindre prix dont elle procura la jouissance aux hommes, sont de son invention et de celle de sa mère ». Le chapitre suivant commence par quelques détails plus précis :

« Au commencement de la fête parfumée du nouvel an, la mère de la princesse ayant présenté l'essence d'eau de rose qu'elle avait extraite et le prince l'ayant trouvée agréable, il jugea à propos de donner à cette découverte, son nom auguste. Il fit aussi présent à la princesse d'un collier de perles qui valait trente mille roupies. C'est, en effet, une découverte merveilleuse, car nulle odeur n'approche de celle-ci et ce parfum vivifiant embaume les anges, les génies et les hommes ».

Le prix de cette essence jusqu'au commencement du règne d'*A'lemguyr* était de quatre-vingts roupies le tolah (environ 200 francs les trois gros 10 grains 1/4), 200 fr. les 12 gr. environ ou 16.500 fr. le kilog), tandis que, de notre temps, cette même essence a baissé à huit ou neuf roupies le tolah.

Nos citations sont confirmées par une histoire de l'Hindoustan composée par M. Gladwin.

Le médecin vénitien Manucci qui composa une histoire considérable de l'empire Moghol depuis sa fondation, cite d'une autre façon la même anecdote.

La princesse poussa le luxe jusqu'à faire circuler dans les jardins, un petit canal rempli d'eau de rose. « Tandis que l'empereur se promenait au bord de ce canal, ils aperçurent une espèce de mousse qui s'était formée sur l'eau et qui nageait à sa surface. On attendit pour la retirer, qu'elle fut arrivée au bord et l'on reconnut alors que c'était une substance de roses que le soleil avait recuite et pour ainsi dire, rassemblée en masse. Tout le sérail s'accorda à reconnaître cette substance huileuse pour le parfum le plus délicat que l'on connut dans l'Inde. Dans la suite, l'art tâcha d'imiter ce qui avait été d'abord le produit du hasard et de la nature ».

Les détails qu'on vient de lire n'offrent rien d'invraisemblable ; nous ajouterons même qu'ils nous paraissent d'autant plus dignes de foi que Manucci arriva aux Indes à une époque où l'on pouvait avoir encore un souvenir très distinct et très positif des circonstances auxquelles on devait la découverte de l'essence de rose. Depuis longtemps, on la voyait nager sur l'eau de rose distillée ; mais elle s'y trouvait en si petite quantité, qu'on ne songeait pas à la recueillir ; un heureux hasard inspira cette idée. La découverte une fois faite paraît, comme presque toutes les autres, si simple, qu'on s'étonne de n'en être pas redevable au premier chimiste qui essaya de soumettre les roses à l'alambic.

Langlès. (An XIII).

(Collection Givaudan).



# LES GRAMINÉES AROMATIQUES[1]

II

## Le Lemongrass

La *verveine des Indes, verveine citronnée, herbe de citron,* ou *lemon grass,* est, elle aussi, une graminée fort intéressante, très répandue dans les Indes et à Ceylan. Vive, fine, pénétrante, très agréable, rappelant celle de la verveine, nettement perceptible lorsqu'on froisse entre les doigts ses feuilles grêles et déliées, de manière à faire sourdre à la surface les gouttelettes d'huile échappées des vaisseaux écrasés, son odeur l'avait depuis longtemps signalée à l'attention des botanistes et parfumeurs. Mais, en ces dernières années, l'extension prise par la fabrication de l'essence de violette artificielle, avec le citral pour point de départ, a singulièrement augmenté son importance technique et lui fait prendre rang parmi les plantes réellement industrielles.

Son huile, « Lemon grass oil » des Anglais, ou « huile de Schénanthe odorant », est produite aujourd'hui en quantités notables, non seulement aux Indes, mais aussi dans l'Ouganda, à Java et à Ceylan.

De même que pour la citronnelle, il en existe de nombreuses variétés, et la même confusion règne quant au genre à lui attribuer. Aussi la voit-on désignée tantôt sous le nom de *Cymbopogon,* tantôt sous le nom d'*Andropogon*. Si l'on en croit les tout récents travaux publiés dans le Bulletin de l'Institut impérial de Londres, cette verveine est bien un Cymbopogon, avec, comme types principaux, le *C. flexuosus* et le *C. citratus,* celui-ci étant bien inférieur à celui-là par la qualité de son huile essentielle qui est insoluble alors que l'autre, soluble, est notablement plus riche en citral. C'est au type « citratus » que doivent être rattachées les huiles de Bermuda, de Montserrat et de l'Ouganda, tandis qu'à Ceylan et aux Indes, c'est le type « flexuosus » qui est le plus répandu. Sur la côte de Malabar, notamment, dans l'Hindoustan, croît une variété, dite *Cochin* (à cause de l'importance prise par la ville Cochin comme centre d'exportation), remarquable par son rendement en feuilles et par la qualité de son essence. Comme nombre de nos colonies sont susceptibles de s'adonner à la culture du Lemon Grass, il n'est pas inutile de rappeler ici l'incontestable supériorité de cette variété sur toutes les autres verveines.

A titre de curiosité, il n'est pas sans intérêt non plus de remarquer que l'huile de Schénanthe produite aux îles Fidji participe à la fois de l'huile de Citronnelle et de l'huile de Lemon Grass. L'identité botanique de la plante dont elle est issue n'ayant pas été établie, il est vraisemblable d'admettre que ces deux graminées assez voisines coexistaient dans le même habitat, ont pu donner lieu, par fécondation croisée naturelle, à une variété intermédiaire, ou que, par ignorance, les indigènes, confondant les deux, mettent en œuvre leur mélange dans les mêmes alambics.

On connaît encore une huile de Schénanthe produite par le *C. sanaarensis* qui croît au Soudan, mais on n'a sur elle que des données fort imprécises.

De même que la citronelle, la verveine se multiplie par semis ou par bouture et, comme elle, elle exige beaucoup d'humidité, mais ses racines ne peuvent supporter le contact de l'eau en excès dans le sol. Le drainage conduit par suite à d'excellents résultats et celui-ci est naturellement obtenu dans les pays à rizières où la verveine occupe les bandes de terre qui surplombent et séparent les bandes marécageuses réservées au riz. Peu exigeante quant aux autres qualités du sol, cette plante croît avec une telle abondance qu'en de nombreuses régions elle devient un agent redoutable pour la propagation des incendies. En certains points, les feuilles acquièrent leur plein développement en trois mois et on arrive ainsi à lui faire donner quatre récoltes par an.

Le système radiculaire est du type traçant et de la tige, courte et verticale, se détachent, assez rapprochées, cinq à six feuilles filiformes, longuement engaînantes, atteignant la hauteur moyenne de cinquante centimètres ; le port général ne manque pas de grâce. Comme nous venons de le voir, à condition que l'humidité satisfasse aux conditions requises, cette graminée peut être rangée parmi les plantes très envahissantes n'exigeant que des soins culturaux fort rudimentaires et se passant parfaitement de fumure. C'est dire que les frais d'exploitation sont minimes et que le lemon grass constitue, par suite, une plante à citral, matière première de l'ionone, de premier ordre. Tant à la Réunion, qu'aux Comores, en Indo-Chine, au Tonkin, à Java ou dans l'Hindoustan, on doit s'attacher surtout à la sélection des éléments reproducteurs, au double point de vue de l'augmentation de la quantité des feuilles et du nombre annuel des récoltes, d'une part, et de la qualité de l'essence, d'autre part.

(1) Voir P. M. 1912, pages 135-136 : La Citronelle.

Il semble bien acquis actuellement que les feuilles recueillies sur les plantes jeunes donnent les rendements les meilleurs et c'est une raison importante pour qu'on lutte contre la tendance générale de laisser séjourner trop longtemps sur le même sol les mêmes pieds-mères. Il est difficile d'assigner des limites précises à leur durée, car il convient de tenir compte des conditions spéciales à chaque milieu, mais, étant donné surtout le bas prix de revient des semis ou plantations, on peut admettre qu'il y aurait intérêt à les renouveler tous les quatre ou cinq ans. Le moment optimum pour la récolte est le début de la floraison, époque où s'accentue la liquification des feuilles et où va se faire la migration, vers les organes reproducteurs, des éléments de réserve, parmi lesquels figurent, précisément, les substances aromatiques. Afin d'éviter toute fermentation fâcheuse dans les feuilles entassées en attendant leur passage à l'alambic, il est d'élémentaire prudence de ne pas procéder à la récolte avant que la pluie, ou même la rosée, n'ait été complètement évaporée par le soleil. Pour la même raison, lorsque les tas doivent rester un certain temps avant d'aller à la distillation, il est bon d'en opérer le fanage soigneux, au soleil, exactement comme on le fait pour le sainfoin, en Europe.

L'huile de schenanthe renferme, en moyenne, 80 % de citral. L'analyse centésimale n'en a pas encore été faite, mais on y a reconnu l'existence de citronellal ($C^{10}H^{18}O$), de géraniol, d'un alcool qui paraît être du linalol, d'une méthylhepténone ($C^{8}H^{14}O$) et d'un terpène bouillant à 175°.

Comme de nombreuses huiles aromatiques, le lemon grass trouve des applications thérapeutiques dans ses pays d'origine. On lui attribue une action bactéricide assez marquée et on l'emploie volontiers contre la fièvre typhoïde et le choléra ; en infusion, la plante est recommandée pour faciliter les digestions pénibles. Au point de vue plus spécial de la parfumerie, on rencontre l'essence de verveine dans de nombreux sachets ou extraits et dans quelques bouquets complexes. Mais son emploi principal est, à beaucoup près, la fabrication du citral qui sert à faire l'ionone ou violette artificielle.

On compte qu'il faut de 280 à 350 kgs de feuilles pour obtenir, par distillation à la vapeur d'eau, 1 kg. de « lemon grass oil » qui se paye, sur place et suivant les qualités et suivant les demandes, de 8 à 12 fr. le kilo.

Jusqu'ici, la côte de Malabar reste le centre le plus important de production et d'exportation ; il part, en effet, annuellement, de Cochin, plus de 12 tonnes d'essence de verveine, soit, à peu près 10 fois plus que de Ceylan. L'Amérique, l'Angleterre et l'Allemagne sont ses principaux clients. Sans doute, si cette précieuse graminée prenait en Indo-Chine l'extension qu'elle semble devoir et devrait y prendre, son essence prendrait pour nos parfumeurs français une importance qu'elle n'a pas encore, mais qu'elle mérite d'avoir.

G. Charrière, *Ingénieur Agronome.*



## LES ESSENCES DÉTERPÉNÉES CONTRE LA DIPHTÉRIE



Nous avons vu, dans un récent article, combien les essences déterpénées s'étaient montrées efficaces dans un cas typique d'adénite sous-maxillaire, d'origine tuberculeuse.

Dernièrement j'ai pu me rendre compte que ces essences possédaient une vertu curative et désinfectante et microbicide dans une maladie des plus redoutées, à juste titre : *la diphtérie.*

Nous venons en effet d'avoir, dans ma région, une épidémie de diphtérie, avec une mortalité assez élevée : 13 %, trop élevée même, pour une époque où la sérothérapie est largement appliquée et ne trouve que de rares, très rares oppositions dans les familles.

Ayant donc eu l'occasion de soigner de nombreux diphtériques, mêlés à des angineux d'origine streptococcique, j'eus l'idée de leur faire des badigeons avec un mélange aromatique, destiné à remplacer ces collutoires à l'acide salicylique, au bleu de méthylène et au borate de soude, si fréquents.

Et j'adoptai la préparation suivante :

Essence déterpénée de Lavande }
— — Thym } àâ 3 gr.
— — Rose }
— — Violette }
Alcool à 95° : Q. S. pour dissoudre.
Glycérine neutre .............. 100 gr.
U. E.

Les résultats ont été des plus satisfaisants. Même, dans une famille où *trois* enfants étaient atteints, inégalement, d'angines suspectes, je fis trois traitements :

1° Collutoire et gargarisme à l'acide salicylique ; 2° collutoire et gargarisme au bleu de méthylène mentholé ; 3° collutoire sus-indiqué aux essences déterpénées Gattefossé et gargarisme avec un verre d'eau bouillie chaude coupée de vingt-cinq gouttes de :

Essence déterpénée de Lavande }
— — Romarin }
— — Rose } àà 3 gr.
— — Jasmin }
Alcool à 90° .................. 60 gr.
U. E. Pour gargarisme.

Le cas traité par les Essences déterpénées aromatiques fut le plus vite guéri, aux points de vue local et général. La douleur à la déglutition disparut bientôt ; les « couennes » devinrent, de grises, vite blanches ; et l'odeur nauséabonde particulière céda rapidement.

Bien entendu, dans les trois cas, j'avais appliqué la sérothérapie préventive qui s'impose aujourd'hui.

Et je n'ai pas la prétention de supplanter le sérum antidiphtérique par un mélange essentiel. Je tiens simplement à montrer que, dans un cas particulièrement sérieux et particulièrement représentatif, la mixture précitée eut un rôle expérimentalement actif et évident.

Dans les autres cas, isolés, sporadiques, où je pus utiliser ma médication, j'ai toujours remarqué la disparition rapide de la dysphagie et surtout de cette odeur infecte d'abcès gangréneux ou de phlegmon imminent, habituelle dans les angines malignes.

Qu'est-ce à dire, sinon que cette thérapeutique « odorante », basée sur des essences particulièrement pures et solubles, privées des terpènes qui n'ont d'autre action que celle bien connue de la térébenthine, en solution alcoolisée ou glycérinée, a une réelle valeur curative et une supériorité manifeste sur les préparations similaires de la pharmacopée habituelle ?

Qu'est-ce à dire aussi et surtout, sinon que les essences déterpénées de la Maison Gattefossé et fils de Lyon, ont toujours la pureté et la solubilité parfaites qui assurent le succès, même à des tentatives thérapeutiques inédites, quoique logiques dans le fond ?

Aussi ne saurais-je dire trop clairement merci aux directeurs de la Maison Gattefossé et Fils pour leur amabilité constante. J'y joins mes compliments pour leurs produits.

Je serai d'ailleurs toujours très heureux de voir un autre poursuivre de tels essais dans la voie que j'indique et perfectionner une technique forcément rudimentaire, parce que à ses débuts.

Docteur E. Forgues.

## LES DIX COMMANDEMENTS ALLEMANDS

Nous avons reçu, au sujet de ce filet du mois dernier (1), différentes lettres d'Allemagne, notamment de notre estimé confrère *Der Parfumeur*, de Berlin.

Son distingué directeur, M. Harnisch, nous apprend que les dix commandements en question sont absolument apocryphes et ont été inventés de toutes pièces. Non seulement ils n'ont pas été écrits par un Allemand, mais encore ils ne sont pas connus du tout de l'autre côté du Rhin et sont réprouvés par tous les commerçants.

Nous en sommes fort heureux et nous nous empressons par conséquent de retirer tout ce que nous avons pu dire de désagréable à nos voisins, puisqu'ils ne sont pour rien dans ce ridicule factum.

Nous voyons avec plaisir que les appréciations des Allemands sur ces commandements sont encore plus sévères que les nôtres, et que nous aurions eu le droit, s'ils avaient été authentiques, de nous en montrer plus mécontents encore.

La rédaction de ces dix commandements nous surprenait en effet d'autant moins que la circulaire de L'Auto Liga, fondée en 1907, à Francfort, dit expressément :

« Lors de l'achat d'une automobile, *c'est le devoir de chaque Allemand d'exclure de son choix la fabrication étrangère.* Il est attristant de voir autant d'Allemands qui se trouvent flattés d'aller en automobiles françaises ou étrangères ».

(1) P. M. Oct. 1912, page 128.

Cette méthode appliquée à toutes les branches du commerce ne conduirait-elle pas tout droit à l'élucubration des dix commandements incriminés.

Mais il est évident, à la réflexion, que le commerce allemand tirant la majeure partie de ses profits de son exportation, il eut été enfantin de sa part, en voulant augmenter la consommation intérieure des produits nationaux, de se fermer par représailles les débouchés extérieurs.

D'autre part, nos lecteurs connaissent la loyale impartialité qui est notre ligne de conduite et fait le succès de notre Revue. Elle nous donne le droit de critique et nous ne renoncerons jamais à l'exercer, aussi bien envers nos compatriotes, d'ailleurs, qu'envers les étrangers.

Chaque fois que les intérêts français nous paraîtront menacés, nous prendrons leur défense fermement, mais loyalement et sans chauvinisme aveugle, dussent nos intérêts personnels en souffrir. Notre Revue n'est pas de celles dont on achète le silence par un contrat de publicité.

Nous éprouvons une vive satisfaction de

savoir que, pour cette fois, notre indignation est tombée à faux.

Cet échange d'explications sincères ne pourra qu'augmenter l'estime mutuelle dans laquelle se tiennent les gens sérieux des deux côtés du Rhin.

Les Lyonnais qui ont fait tant de voyages d'études, collectivement ou séparément dans la Confédération (1), sont parmi les Français les mieux renseignés à ce sujet.

Les bons sentiments et les franches ouvertures ne les trouveront jamais indifférents.

LA RÉDACTION.



## LES OBLIGATIONS DU PARFUMEUR
### ENVERS L'ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES (suite) (2)



*Excédents, manquants.* — Les recensements dont nous venons de parler à grands traits et que les employés des Contributions Indirectes sont autorisés à faire dans les chais, caves et celliers des parfumeurs jouissant du crédit des droits, font apparaître, lorsqu'il n'existe pas balance entre les entrées et les sorties, soit un excédent, soit un manquant de produits à base d'alcool.

L'excédent aux charges du parfumeur jouissant du crédit des droits est la quantité de liquides alcooliques qui est reconnue, par les employés, supérieure à celle qui doit exister dans les magasins de ce redevable, d'après la comparaison de ce qui restait lors de la dernière visite, de ce qui est entré et de ce qui est sorti depuis, avec les quantités existantes.

Tout excédent suppose une fabrication sans déclaration ou une introduction irrégulière depuis le dernier exercice. En droit strict, tout excédent de produits à base d'alcool, constaté à la balance finale du compte, peut donner lieu à un procès-verbal (art. 7 de la loi du 29 décembre 1900). Comme il n'est pas représenté d'expédition pour l'excédent reconnu, il existe une contravention qui entraîne la confiscation et l'amende. Cela résulte de l'art. 100 de la loi du 28 avril 1816, qui oblige les parfumeurs jouissant du crédit des droits à représenter sous peine de saisie, les expéditions applicables aux liquides alcooliques trouvés en leur possession. Les excédents reconnus aux charges d'un assujetti établi dans un lieu sujet, c'est-à-dire aux charges d'un parfumeur entrepositaire, constituent une contravention commune à la Régie et à l'Octroi. Dans ce cas, le contrevenant est passible d'une amende au profit du Trésor ; d'une autre au profit de la commune et d'une troisième, pour fraude au droit d'entrée (Arrêt Cour d'Agen, 14 août 1873).

Toutefois, quand l'excédent accusé par la balance finale du compte est inférieur à 5 %, il n'est saisi que lorsqu'il a été matériellement constaté par le service ou formellement reconnu par le parfumeur. Il faut qu'il soit établi, en effet, que l'excédent existe réellement par les constatations personnelles des employés, et qu'il ne procède pas d'une simple erreur de déclaration.

L'art. 7 de la loi du 21 juin 1873 qui accorde une tolérance de 1 % à la circulation, ne s'applique pas aux excédents reconnus chez les parfumeurs jouissant du crédit des droits. Néanmoins, le service des Contributions Indirectes en tient compte dans une certaine limite, et lorsque la différence en plus ne dépasse pas 1 % sur les quantités introduites depuis le dernier recensement il s'abstient, en l'absence de soupçons de fraude, de verbaliser.

Les manquants constatés chez les parfumeurs jouissant du crédit des droits, ne constituent, en aucun cas, une contravention. Ils sont simplement émargés aux sorties, ceux en sus de la déduction légale sont frappés du droit de consommation qui est de 220 francs par hectolitre d'alcool pur et, s'il y a lieu, des taxes d'entrée et d'octroi.

L'art. 5 de la loi du 24 juin 1824 dispose que les droits sur les manquants ne sont définitivement acquis qu'après la clôture du trimestre d'octobre de chaque année, époque à laquelle est définitivement arrêté le décompte du mouvement annuel de chaque assujetti. Mais si, en dehors de cette époque, les manquants constatés dépassent la déduction calculée d'après le taux le plus favorable (7 %), le surplus de ces manquants devient immédiatement et définitivement imposable. Ainsi le droit est exigible pour tout manquant qui excède le déchet légal accordé pour l'année entière à quelque époque qu'il soit reconnu.

Le parfumeur jouissant du crédit des droits poursuivi pour le recouvrement de droits sur manquants a le loisir d'établir par tous les moyens de preuve, que les employés ont pu commettre des erreurs dans les décomptes constatés aux registres portatifs ; mais cette preuve ne peut avoir lieu qu'autant qu'il s'est préalablement inscrit en faux contre les actes dressés par les employés (Cass., 16 août 1870). Il en serait de même si des erreurs commises par des employés de la Régie dans leurs écritures, permettaient de dissimuler les manquants. (Cass., 15 fév. 1881).

L'autorité judiciaire est seule compétente pour statuer sur le point de savoir si les droits réclamés par la régie des Contributions Indirectes sont dus ou non.

L'art. 38 de la loi du 21 avril 1832 admettant qu'un établissement peut comprendre plusieurs magasins, le parfumeur jouissant du crédit des droits n'est, d'après un arrêt de la Cour d'Angers du 17 mai 1901, légalement responsable que des manquants ou des excédents relevés sur l'ensemble des liquides alcooliques contenus dans ses divers magasins. Toutefois, il s'agit là d'une décision d'espèce à laquelle, pour des raisons particulières, l'administration des C. I. s'est trouvée amenée à acquiescer ; elle ne saurait donc former jurisprudence.

J. FRANÇOIS.

(1) Voir P. M. 1912, pages 71, 87, 120.

(2) En Allemagne, par Aug. Besse. Voyages de l'Union Fraternelle des Employés de Commerce et d'Industrie de Lyon en 1907, 1908 et 1910.



# SOUVENIRS ET PROJETS

Après cinq années bien remplies, de luttes, de victoires souvent, de défaites quelquefois ; parvenus — quoique loin encore du sommet — déjà haut sur la pente que nous gravissons, nous pouvons regarder, à nos pieds, notre récent passé.

De nos déboires nous n'avons cure, ils sont oubliés ; nous ne nous souvenons plus que du plaisir que nous avons éprouvé à voir tant de bonnes volontés sympathiques se grouper à notre appel.

Grâce à tous ces amis dévoués, nous avons pu déjà accomplir une partie de notre tâche et nous pouvons affirmer, sans fausse modestie, que nous n'avons pas « perdu » ces cinq années !



*A ses Lecteurs.*

LA PARFUMERIE MODERNE

*Avec ses meilleurs souhaits pour la nouvelle année*

Nos lecteurs des premiers jours, qui tous nous sont restés fidèles, ont été les témoins de notre rapide progression et pourront à l'occasion témoigner de nos efforts.

Plantations, distilleries, laboratoires se sont créés, à notre instigation, ou en s'inspirant des substantielles études que nous avons publiées. Maints produits nouveaux sont obtenus par les procédés que nous avons vulgarisés. Nombre de nos amis se sont créés par notre intermédiaire de fructueuses relations à l'étranger.

Remercions en passant nos élus, ministres, sénateurs, députés, qui ont bien voulu, souvent, prendre nos suppliques en considération et aplanir quelques-uns des obstacles, trop nombreux encore, auxquels se heurte notre essor industriel.

Félicitons-nous des cordiales relations que nous avons nouées avec les Directeurs des Revues scientifiques, commerciales et industrielles de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, d'Amérique et d'ailleurs ; avec les chefs de nos laboratoires nationaux, et avec toutes les Chambres de Commerce françaises à l'étranger. C'est grâce à tous ces concours précieux que nous pouvons, maintenant, offrir à nos lecteurs une aide efficace.

***

Le plus aisé est fait.

Mais la tâche qu'il nous reste à accomplir est considérable.

Ce que nous avons fait est du domaine des faits matériels, nous rêvons d'une action morale plus profonde et plus décisive.

Nous rêvons de faire de notre Revue un terrain neutre d'entente générale, où chacun apportera, avec désintéressement, son concours pour la prospérité toujours croissante des industries françaises des produits aromatiques et de tous les produits qui s'y rattachent.

Malheureusement, la culture moderne de l'individualisme, très accentuée chez le Parfumeur français, a toujours fait obstacle aux projets de groupements généraux, et il nous faudra inspirer assez de confiance pour qu'à la longue les Syndicats régionaux ou locaux et les initiatives isolées sachent utiliser les puissants moyens d'action que nous mettons à leur disposition.

Développer l'Industrie nationale des produits aromatiques, en démontrer au Monde entier la permanente suprématie, multiplier ainsi ses débouchés sur la terre entière, tel est notre vrai programme.

***

Déjà nous recevons une volumineuse correspondance et nous nous efforçons d'y répondre de notre mieux. Mais nous remarquons que les demandes nous parviennent beaucoup plus souvent de l'Etranger que de la France même. Sans doute, notre Revue, de par son immense champ d'action, est *Internationale*, mais elle n'en est pas moins pour cela, et avant tout, une Revue *Française*.

Nos compatriotes ne savent pas assez se servir de la presse : leur réserve, leur discrétion native tend à prendre un caractère de timidité ou même d'inertie que rien ne justifie. Sur le terrain des affaires, il n'y a aucun scrupule à se poser en arriviste, à affirmer son désir formel d'intriguer, de percer et de réussir.

Nos traditions de conscience, d'application, de goût, ont fait du Produit français le plus beau produit du Monde. Personne n'en doute. Mais si beau qu'il soit, le produit français doit comme tout autre être offert, prôné, répandu :

S'il n'affronte la lutte, il ne saurait être vainqueur !

Nous nous efforcerons de mettre en valeur tous les procédés modernes d'expansion commerciale et industrielle dignes d'entrer en collaboration avec les méthodes traditionnelles.

Que nos lecteurs nous écrivent alors et nous demandent des suppléments d'informations. Ce n'est que par la connaissance détaillée de leurs besoins que nous pourrons publier les renseignements qui leur sont réellement utiles.

La confiance réciproque doit régner dans tous les rapports entre notre Rédaction et nos lecteurs. La *Parfumerie Moderne* est le « Home » professionnel de ses abonnés. Qu'ils se sachent chez eux et qu'ils en usent comme tel.

La Rédaction.



## COMMENT FAIRE DES AFFAIRES EN ALLEMAGNE



Notre vive correspondance des mois derniers nous a fait connaître de très intéressants détails sur l'accueil favorable qui est fait outre Rhin à nos produits et sur la façon d'y faire des affaires. Nous sommes heureux de publier intégralement l'étude de notre correspondant de Berlin, M. Hugo Rabe.

Le chiffre total des exportations françaises en Allemagne est, pour 1911, de 819 millions de francs, contre 804, 726 et 617 millions les années précédentes.

Celui de l'importation allemande en France en 1911 est de 965 millions (contre 860, 661 et 607 millions) les années précédentes.

Les mauvaises récoltes de 1911 sont en partie cause de la forte augmentation de l'introduction des produits allemands en France ; d'ailleurs, nous relevons les chiffres suivants :

| | Excédent sur 1910 | Chiffre total |
|---|---|---|
| Céréales ....... | 29 millions | — |
| Charbons et coke | 21 — | 114 millions |
| Produits chimiques ........ | 8 ½ — | 56 ½ — |
| Verrerie, porcelaine fine..... | 5 ½ — | 42 ½ — |
| Bijouterie fausse et orfèvrerie.. | 3 ½ — | 38 — |
| Objets en caoutchouc ........ | 3 ½ — | 31 ½ — |
| Outils, objets en métal ....... | 2 — | 39 — |
| Fer brut........ | ½ — | 8 — |

Il est bon d'établir en outre la situation comparée de l'Allemagne et des autres nations envers la France.

*La France importa :*

| En | 1909 | 1910 | 1911 | |
|---|---|---|---|---|
| D'Angleterre | 886 | 930 | 1.021 | millions |
| D'Allemagne | 661 | 860 | 965 | — |
| Des Et.-Unis | 728 | 614 | 883 | — |
| De Belgique | 439 | 470 | 533 | — |

*La France exporta*

| En | 1909 | 1910 | 1911 | |
|---|---|---|---|---|
| Angleterre . | 1.261 | 1.275 | 1.247 | millions |
| Belgique ... | 903 | 1.003 | 1.022 | — |
| Allemagne . | 726 | 804 | 819 | — |
| Etats-Unis . | 474 | 456 | 396 (!) | — |
| Suisse ..... | 343 | 385 | 403 | — |

Pendant les sept premiers mois de 1912 l'Allemagne a envoyé en France pour 546.262.000 fr. et la France a expédié en Allemagne pour 457.549.000 francs.

Il faut remarquer que les bénéfices réalisés par la France sur ses produits de luxe exportés sont toujours beaucoup plus importants que les bénéfices réalisés par l'Allemagne sur ses produits bruts ou manufacturés, mais à bas prix, et il est probable que, malgré le chiffre plus élevé de l'exportation allemande en France, cette dernière fait cependant en Allemagne, et de beaucoup, les meilleures affaires.

La consommation de l'Allemagne est considérable et tend tous les jours à augmenter : nous sommes actuellement 65 millions d'habitants et nous avons chaque année 800.000 naissances. Chez nous, comme chez vous, le



## LA MENTHE

Liqueur verte, glaciale et secourable aux palais déssèchés par la canicule, cent fois plus saine que sa sœur d'un vert plus sombre, l'absinthe brûlante et pernicieuse; alcoolat limpide, dentifrice exquis, ou stomachique puissant, admirable panacée contre les maladies contagieuses ; bonbon fin, pastille ou berlingot ; la menthe est une plante salutaire qui sous des formes multiples donne aux humains le secours de son exquise quintessence.

Au Nord, au Centre, au Midi, elle est en France cultivée avec soin et l'huile essentielle qu'on en tire est fine et agréable : Voyez avec quels soins les champs sont fréquemment débarrassés de toutes les plantes parasites qui risqueraient de dénaturer son arome. Cinq, dix fois dans l'année, les doigts agiles des ouvriéres élimineront toutes les plantes étrangères qui seront recueillies et brûlées avec soin.

A la coupe même, un dernier triage précédera le mondage, ou élimination des parties ligneuses. Aussi l'essence française est-elle, partout, la plus appréciée.

snob préfère toujours l'article étranger, comme la lingerie autrichienne, les habits anglais, etc., mais la mode, la parfumerie, les conserves, les vins français, sont justement préférés pour leur qualité, malgré l'élévation des droits d'entrée.

Enfin, pour finir de démontrer que l'Allemagne est loin d'être un client désagréable, voici la liste des droits de douane moyens appliqués par différentes nations :

| | |
|---|---|
| Russie : 31.6 %. | Suède : 9 1/3. |
| Brésil : 24 %. | Allemagne : 8. |
| Etats-Unis : 22.8. | France : 8. |
| Espagne : 14. | Autriche-Hongrie : 7.4 |
| Japon : 9.8. | Angleterre : 4.9. |
| Italie : 9. | Belgique : 1.6. |

Cette situation générale étant exposée, que font les parfumeurs français pour développer leurs affaires chez nous ? Bien peu de chose et cependant quelques maisons font un gros chiffre ici. Comment font-elles ?

Elles ont d'abord leur clientèle depuis une période plus ou moins longue, leur marque est connue du public. Elles font de la publicité et ne négligent rien. L'Allemand est assez conservateur, il n'aime pas changer de fournisseur, mais il demande qu'on s'occupe de lui, qu'on le visite régulièrement. Bref, qu'on ne le néglige en rien.

Pour travailler en Allemagne, l'essentiel est d'étudier l'esprit, les habitudes, la façon de voir les affaires, l'écoulement possible, le goût de l'acheteur, etc.

Et une fois le terrain étudié, il faut réfléchir sur la façon de conquérir le marché, j'entends que pour vendre en Allemagne il faut bien connaître son affaire. Il ne faut pas dire comme ce commerçant français dont j'ai la lettre sous les yeux et qui écrivait : « Vous me demandez quelques changements dans nos façons de faire, nous regrettons de ne pouvoir vous en accorder aucun, même si petit qu'il soit. Depuis 100 ans notre maison existe ; le goût et la culture sont chez vous là où nous en étions il y a 50 ans, etc. »

Et ce commerçant, voyageant avec moi en Allemagne, était tout étonné de s'être si considérablement mépris. Un esprit de routine empêche le commerçant français de faire les sacrifices nécessaires pour le lancement de sa marque. S'il s'y essaie, il manque de « souffle » et s'arrête avant d'avoir recueilli les fruits de son effort.

Les articles de luxe, la parfumerie notamment, ont besoin d'être constamment secondés par une réclame étudiée. La première demande du client est celle-ci : Quelle réréclame faites-vous?, car il a des marques allemandes, anglaises, etc., et pour se décider il veut connaître l'aide qu'on lui apportera. Il est évident que le public ne lui demandera que l'article qu'il connaît déjà un peu par la réclame.

Allez donc lui dire aimablement : « Monsieur, nous vous vendons un article superbe, magnifique et nous sommes persuadés que vous saurez le faire valoir à vos clients, sans que nous ayons besoin de faire de la réclame ».

Ce n'est pas vrai en matière de Parfumerie! Ce n'est pas le patron qui vend, c'est un employé, et un employé bousculé, pressé, car c'est surtout pendant les semaines de Noël que se font les plus grosses affaires. On donne au client ce qu'il demande et sans perdre de temps à lui faire l'article.

Les méthodes latines, excellentes pour la France, l'Espagne, l'Italie, ne valent rien ici. Les affaires se traitent avec la raison et non avec le cœur, l' « emballement » est inconnu, l'enthousiasme difficile. Plus que partout ailleurs le succès ne s'obtient que par une tenace persévérance. Ce n'est pas 2.000, 5.000 francs qu'il faut consacrer à la publicité pour lancer une marque, c'est 20, 25.000 francs et encore cette somme est très modeste !

Il y a huit jours, j'étais chez un de mes clients, avec moi rentre un jeune employé : « Voyez, lui dit son chef, voici le dossier d'une affaire à Buenos-Aires. Vous y partirez demain et vous tâcherez de conclure l'affaire. Le billet est retenu, on vous versera vos frais à la caisse. Bon voyage et bonne chance ! »

C'est tout ! et cette maison fera l'affaire ! Cet exemple montre la différence des procédés.

Un de mes amis, grand commerçant à Bordeaux, me disait, lui : « J'irais volontiers en Allemagne, mais je ne puis m'absenter, qui ferait la fin du mois ? » Et il avait là 25 employés sous la main !...

Je ne veux pas dire que tout est mieux ici, loin de là, mais la manière est différente et le Français doit en faire l'apprentissaage. Le commerçant allemand a, d'ailleurs, été à plus rude école, puisqu'il a créé en très peu de temps un commerce important, alors que le commerçant français n'a fait que développer celui que ses pères lui ont transmis. C'est ce qui explique en partie la différence des caractères.

Il y a pour la Parfumerie française de belles affaires à faire ici, surtout avec la Droguerie — commerce très différent de la Droguerie française — mais il faut venir étudier sur place la manière allemande et l'adopter.

Et ce sera le succès.

Hugo Rabe.



La distillation

Déchargement de l'alambic

Chargement

## LA DISTILLERIE AUX CHAMPS

L'alambic est l'accessoire indispensable de toute organisation agricole. L'exploitation des plantes aromatiques sauvages ou cultivées est toujours d'un fructueux rapport, et presque partout, en France, on utilise les produits odorants du sol.

La distillation des produits fermentés ou des marcs de vendange est également rémunératrice et l'alambic moderne est si peu coûteux qu'il est presque toujours préférable de le compter parmi le matériel permanent plutôt que d'avoir recours aux bouilleurs ambulants.

Dès les premières lueurs de l'aube la plante est entassée dans les flancs rebondis des cucurbites, cependant que l'eau de la chaudière ronronne doucement. Puis sous le souffle puissant de la vapeur l'essence odorante coule dans les florentins sous l'œil attentif du maître.

Puis on décharge l'herbe brûlante et les flocons de fumée blanche emportent au loin les senteurs balsamiques.

L'alambic est l'accessoire indispensable de toute exploitation agricole.

# LES FIXATEURS

Comme l'indique leur nom, les fixateurs ont pour fonction essentielle de *fixer* à demeure sur un objet le parfum que l'on y verse. Ils sont de plusieurs sortes et agissent de plusieurs façons. Au premier plan figurent les résines et les baumes qui de tout temps ont été considérés comme les fixateurs par excellence. Généralement les résines ont une odeur faible et elles agissent surtout mécaniquement en formant avec l'huile essentielle et l'alcool un vernis qui, en se solidifiant, enferme le parfum en une sorte de cage d'où il ne peut sortir que lentement.



Mondage des fleurs d'immortelle à Ollioules

Rien ne peut remplacer les résines et il est presque impossible de préparer de bonnes parfumeries sans employer leurs alcoolats. On emploie, selon les cas, celles qui par leur odeur propre se marient mieux avec l'odeur à obtenir. Le benjoin a une odeur assez douce et un peu neutre, le tolu tend plus nettement sur les parfums vanillés, le styrax au contraire sur les nuances rosées ou vertes. Le labdanum a une odeur franchement ambrée, l'essence résineuse de labdanum est assez fixative pour remplacer la gomme brute. Le mastic a une très légère odeur anisée fort agréable, la myrrhe et l'encens sont plus caractéristiques.

A cette première catégorie on peut rattacher les fixateurs d'origine animale : musc, civette, ambre, castoréum, mais en tenant compte de leur forte odeur propre. Ils agissent non seulement par leurs parties résineuses, grasses ou albuminoïdes, mais aussi et surtout par leur parfums peu volatils et par cela même très persistants. Distillés, en effet, ces corps perdent une grande partie de leur valeur. Ils deviennent de simples corps odorants ordinaires, volatils et à peine plus fixes que les parfums ordinaires..

Toujours dans la même série, il faut citer les essences de fleurs contenant, à côté des principes essentiels caractérisés, des corps peu connus, odorants, mais de faible tension de vapeur.

L'essence de sauge sclarée contient des résines odorantes très fixes qui l'apparentent à l'ambre. Les essences non distillées, obtenues par les dissolvants volatils ou par enfleurage, contiennent comme la sauge sclarée des résines odorantes, mais aussi des produits de haut poids moléculaire fortement odorants et infiniment persistants. Distillées, ces essences perdent presque toute leur valeur comme fixateur, et une partie de leur puissance comme parfum. L'essence d'iris concrète, avec tout son acide myristique et ses éthers solides d'acides gras, est un bon fixateur, mais l'essence d'iris extraite directement de la poudre par macération alcoolique ou par le pétrole contient une plus grande quantité de résines et est un meilleur fixateur. L'essence concentrée d'iris n'est plus qu'un parfum non fixé.

C'est en se basant sur ces remarques qu'on a pu faire quelquefois des reproches aux essences déterpénées. Evidemment, ces essences concentrées sont dépourvues de résines, mais toutes les essences *distillées* sont pauvres en corps de cette série. On retire 1 à 2 % de résine des essences de Lavande, Romarin, Géranium, etc., et même du Thym rouge le plus foncé. C'est insignifiant. Ce serait un non sens, évidemment, d'employer comme fixateur une essence de Sauge sclarée déterpénée. Mais cette essence, solubilisée, n'est plus considérée que comme un parfum nouveau et non pas comme un fixateur. Les essences de Cèdre, Patchouli, Vétyvert déterpénées, sont, grâce à la nature de leurs consti-

tuants, de presque aussi bons fixateurs que les essences brutes.

Quant aux essences *exprimées* : citron, orange, mandarine, elles contiennent, il est vrai, plus de goudron que les autres : cires, colorants, qui disparaissent à la distillation (3 à 6 %), mais ce résidu est généralement malodorant, et comme il s'agit souvent d'essences destinées à la consommation, il est préférable d'utiliser une essence soluble et dépourvue de toute trace de résines, corps doués d'une forte amertume.

Les résines extraites des essences rectifiées et des parfums artificiels (les manipulations chimiques engendrent beaucoup de résines) sont utilisées comme fixateurs dans l'industrie des savons.

La seconde catégorie des fixateurs comprend les parfums cristallisés ou amorphes, souvent d'origine synthétique. Quelques corps, notamment l'essence de Mousse de Chêne Evernia 100 % *cristallisable*, sont intermédiaires entre les essences de fleurs et les parfums cristallisés. Cette essence contient 50 % de corps cristallisables et 50 % de parfums de grande ténacité. L'essence brute contient en outre une grande quantité de goudrons odorants. Distillée, blanchie, elle perd une partie de sa fixité, mais contient encore 35 à 40 % de corps cristallisables.

Certains parfums, quoique cristallisés, s'évaporent rapidement, comme le camphre. La grande majorité des autres peut rester exposée à l'air sans perdre sensiblement de leur poids, tout en dégageant continuellement de l'odeur.

Enfin, d'autres corps peuvent concourir à la fixation des parfums. Ce sont ceux qui diminuent la volatilité du dissolvant, tels le sucre, le savon, l'huile de ricin et surtout la glycérine.

Le savon a ses usages spéciaux et l'huile de ricin intervient avec succès dans certains mélanges où son odeur et sa rancessibilité ne sont pas des obstacles. La glycérine n'offre guère que des avantages ; à la dose de 5 % dans un extrait pour le mouchoir, elle permet de diminuer le degré alcoolique et assure une plus grande ténacité du parfum. Sur le vêtement, l'alcool s'évapore, mais la glycérine reste, formant une base dans laquelle le parfum est suffisamment soluble et qui lui permet des émanations beaucoup plus longues.

Elle est employée, en outre, pour son pouvoir dissolvant : un mélange de parties égales d'alcool 95° et de glycérine dissout une grande proportion d'essences déterpénées et le mélange est assez soluble dans l'eau.

Voici des formules de fixateurs bases, utilisant les propriétés de ces différents corps et qui peuvent être conseillées aussi bien pour fixer toutes les parfumeries que pour fabriquer les cartes parfumées. On les trouve d'ailleurs dans le commerce :

**Ambre liquide composé**

| | |
|---|---|
| Extrait glycériné de Musc vrai | 125 gr. |
| Extrait glycériné de Civette | 125 » |
| Muscambrène | 10 » |
| Musc gros cristaux | 25 » |
| Jasmin de pommade | 15 » |
| Chypre composé à la Mousse de Chêne | 30 » |
| Rose de pommade | 10 » |
| Vanilline | 40 » |
| Sauge sclarée | 10 » |
| Teinture de Labdanum | 100 » |
| Teinture d'Ambre vrai | 100 » |
| Alcoolat de Myrrhe | 100 » |
| — de Tolu | 100 » |
| — de Benjoin | 100 » |
| — d'Ambrette | 120 » |

Se bonifie en vieillissant.

La formule suivante est plus raffinée, et convient surtout aux extraits de grand luxe. Cette base a la propriété de n'avoir aucun montant et d'atténuer l'odeur de l'alcool en faisant ressortir l'odeur de fleurs de l'extrait.



**Entrepôt de bois de rose** (Etablissements Chiris et Jeancard)

**Florodora Base**

| | |
|---|---|
| Teinture de Tolu | 250 gr. |
| Teinture d'Ambre véritable | 100 » |
| Teinture de Mastic | 50 » |
| Teinture de Benjoin | 200 » |
| Ambre liquide composé | 200 » |
| Coumarine | 40 » |
| Benzylisoeugénol | 50 » |
| Vanilline | 20 » |
| Muscambrène | 30 » |
| Violette Wilson Lyflor vraie | 40 » |
| Grisambrène C. N. C. | 20 » |

Il ne faut jamais préparer un extrait sans employer au moins 5 ou 10 grammes par litre d'une des préparations ci-dessus ou d'un mélange analogue.

FLORIANE.

# LA COT



On croit y vivre dans un rêve : tous les sites paraissent arrangés pour l'unique joie des yeux. Le climat élyséen rajeunit les vieillards, le soleil réconfortant est la source même de la vie où chacun puise sans compter Les fleurs y ont un parfum plus charmeur que partout ailleurs et la mer est la plus belle.

C'est la patrie des parfums les plus suaves, et jusqu'aux confins du monde ses essences vont porter la nostalgie de la Douce France. Rêve des poètes et des amoureux, espoir des malades et des vieillards, jardin des Hespérides qui procrée chaque jour de nouveaux Jason aspirant à ta conquête, qui n'a désiré passer un jour au moins dans ton cadre enchanteur ?

Voici Antibes et son cap rutilant de soleil, et la récolte de la fleur d'oranger. Plus bas ce sont les Gorges d'Ollioules —

# - D'AZUR





près de Toulon — vastes serres naturelles où les fleurs les plus rares et les plus parfumées ne craignent aucune intempérie. Puis, vue des collines de Lorgues, cette sœur pauvre de Grasse, la paradisiaque vallée d'Hyères. Enfin en bas : Menton, patrie des citrons les plus parfumés, et un steamer débarquant son chargement de bois de rose en rade de Cannes.

A droite, la récolte du Jasmin et une vue de Grasse, la Reine des Parfums ; au-dessous Cannes et son port ; puis Nice, la Perle de la Méditerranée. Enfin, en bas, la Récolte des Violettes et une vue de Grasse, prise de la terrasse.

Puissent ces quelques aperçus des plus beaux paysages de France décider nos lecteurs, de France comme d'Outre-mer, à réserver à la « Côte d'Azur » leur premier voyage de 1913.








## Emploi du calcium

Le calcium métallique obtenu actuellement d'une façon courante par voie électrolytique est appelé à rendre de grands services en chimie organique. Il peut en effet remplacer dans beaucoup de cas le sodium métallique, présentant sur ce dernier métal de sérieux avantages. Le sodium est assez délicat, voire dangereux, à manipuler. Son action, souvent trop violente, abaisse les rendements. L'emploi du calcium, au contraire, est de toute sécurité. Plus actif que le nickel réduit, le cuivre réduit, le zinc, le couple zinc-cuivre, il sera préférable à ces éléments pour beaucoup de réaction. Et ce qui fait surtout préférer le calcium au sodium, à l'éthylate de soude, à l'amalgame sodique, à l'acide chlorhydrique, c'est la grande facilité avec laquelle on s'en débarrasse lorsqu'il a réagi.

Voici d'ailleurs quelques cas où l'emploi du sodium sera avantageux, particulièrement :

### Pr-paration de l'oxyde de mésityle

On condense cinq molécules d'acétone ordinaire $CH^3 — CO — CH^3$, en faisant réagir pendant quelques jours, 150 gr. (par ex.) de Ca sur 2 litres d'acétone. La réaction est la suivante :

$$5\,(CH^3 - CO - CH^3) + 3\,CA = \begin{matrix} CH^3 \\ CH^3 \end{matrix} > C =$$

$$CH - CO - CH^3 + \begin{matrix} CH^3 \\ CH^3 \end{matrix} > C =$$

$$CH^3 - CO - CH = C < \begin{matrix} CH^3 \\ CH^3 \end{matrix} + 3\,CaO + H^6$$

On prépare de même la méthylhepténone par condensation de la butanone ou méthyléthylcétone. Il est, en général, possible de réaliser toutes condensations par déshydratation, telles que la préparation des dicétones $\beta$ en condensant un éther sel avec une cétone d'après :

$$R - CO\ \ O - R' + H\ \ - CH^2 - CO - r =$$

$$R - CO - CH^2 - CO - r + R'\,OH$$

R radical acide.

R' résidu alcoolique.

*Réduction.* — Peut être appliqué pour la réduction des aldéhydes en alcools primaires.

Cette réduction, comme on sait, s'opère en fixant 2 atomes d'hydrogène dans le groupement $- C \leqslant \begin{matrix} H \\ O \end{matrix}$ en détruisant la double liaison.

$- C \leqq_{O}$ devient $CH^2 - OH$

De même pour la transformation des cétones en alcools secondaires.

Ici encore l'emploi du calcium permet de fixer $H^2$ transformant le groupement — CO — des cétones en groupement — CH OH — propre aux alcools secondaires.

C'est ainsi qu'en observant les précautions voulues on transforme aisément l'acétaldéhyde en alcool ordinaire.

$$CH^3 - C \angle \begin{matrix} H \\ O \end{matrix} + H^2 = CH^3 - CH^2 - OH$$

et les acétones en propanol 2

$$CH^3 - CO - CH^3 + H^2 = CH^3 - CHOH - CH^3$$

Cueillette du Jasmin



# LES PARFUMS A GRASSE



TOUTE la population vit des fleurs et avec les fleurs : dès leur tendre enfance, les petits apprennent à cueillir avec soin les délicates corolles. Il faut ensuite trier soigneusement les fleurs atteintes par la rosée : seule la fleur saine et fraîche subira, dans l'alambic, les affres du feu avant de rendre sa suave et odorante essence.

Les usines s'étagent aux flancs des coteaux ensoleillés ; voici celle de M. Tombarel frères à qui nous devons ces photographies et maints renseignements précieux dont profiteront nos lecteurs.




Distillation des Roses



# VARIÉTÉS

## Conservation des huiles et corps gras végétaux

Voici un procédé fort intéressant qui a été récemment breveté par M. Alf. Ruffin et qui intéresse tous les fabricants d'huile.

On a constaté que l'arabinose et la glucose ralentissent énormément, grâce à leurs propriétés réductrices, l'oxydation des corps gras. L'arabinose prend naissance lorsque, par un artifice, on arrive à dissoudre une gomme dans l'huile. Le procédé breveté consiste à émulsionner une solution de gomme ou de sucre dans l'huile à conserver, puis à évaporer l'eau dans le vide à basse température ou à chaud. L'invention a beaucoup d'importance lorsqu'il s'agit des huiles comestibles, ou pour la parfumerie, et dans la fabrication des couleurs broyées, pour laquelle il faut éviter la formation d'acide gras ; elle a moins de valeur pour la savonnerie, mais méritait cependant d'être signalée.



Champ de violettes entouré d'une haie de rosiers à Hyères

## Extraction de l'Ozokérite Analyse des Vaselines

On sait que l'ozokérite se distingue des paraffines cristallisées par sa texture amorphe. On l'extrait généralement par fusion et raffinage aux acides, suivis de filtrage, d'une sorte de goudron bitumeux assez commun en Galicie et qui paraît correspondre soit à un corps de la même famille que les pétroles, mais de poids moléculaire plus élevé, soit encore à une évaporation à siccité du pétrole.

Dans le pétrole brut et dans les résidus de distillation des pétroles, on trouve, en effet, des protoparaffines qui ressemblent à l'ozokérite et donnent à l'emploi des résultats analogues.

Leur extraction est délicate, puisqu'elles sont mélangées à des corps gras, huileux, visqueux : leur filtrage, après élimination des goudrons, donne des sortes de vaselines filantes plus ou moins onctueuses. Leur distillation transforme les protoparaffines amorphes en paraffines cristallisables en leur enlevant une partie de leur valeur commerciale.

L'article de M. Chercheffsky, que nous avons publié, sur l'analyse des cérésines, nous a montré que la solubilité des différents hydrocarbures était très variable dans un certain nombre de dissolvants caractéristiques.

C'est ce procédé qui est utilisé par la firme Tanne et Oberlander (B. F. 439.175) pour extraire les protoparaffines de leur gangue goudronneuse et huileuse.

On dissout par exemple 1.000 kgs de kérosène ou résidu de distillation des huiles dans 1.500 litres de benzine additionnés de 30 litres d'acide acétique et 75 à 150 litres de tétrachlorure de carbone ou de trichlorure d'éthylène. On refroidit alors jusqu'à solidification des produits solides, on sépare la partie liquide qu'on distille pour récupérer le dissolvant, puis on purifie le résidu solide par les méthodes habituelles.

Ce procédé pourra servir de base à l'analyse des vaselines filantes ou artificielles, le résidu solide pourra être ensuite analysé selon la méthode Chercheffsky, afin de déterminer la proportion de paraffines, cérésines, protoparaffines de caractères connus.

G. Courty, *Ing. chim.*

## Extraction des Essences

M. Manescau vient également de breveter un procédé qui consiste à broyer les fleurs avant de les traiter par un dissolvant volatil.



# CULTURE INDUSTRIELLE DES MIMOSAS

## Valeur des écorces et des bois

En dehors des usages en vue desquels on cultive le mimosa dans le Midi (ornementation et décoration des jardins, vente et expédition des fleurs), certaines variétés font dans leur pays d'origine, en Australie principalement, l'objet d'une culture industrielle fort appréciée. Bien que nous n'ayons pu nous livrer à une étude spéciale et approfondie de cette autre utilisation, deux raisons nous ont fait un devoir de la signaler : la première est qu'il n'était pas inutile, ne fut-ce qu'au point de vue documentaire, de mentionner tout ce qui, de près ou de loin, pouvait toucher au sujet que nous traitons, sans prétention sans doute, mais aussi complètement que possible ; la seconde est que nous estimons que des essais devraient être tentés qui pourraient créer une nouvelle source de revenus pour quelques propriétaires méridionaux, possesseurs de terrains pierreux, de surfaces inuti-



Mimosa Siebertiana

lisées, ou de vignobles anciens, malades ou improductifs. Nous avons voulu surtout attirer leur attention sur les bénéfices qu'ils pourraient retirer des essences dont nous allons parler. La facile acclimatation d'arbres originaires des mêmes contrées, comme les Eucalyptus, nous fait, du reste, augurer pour les mimosas un succès presque certain.

C'est au cours de longues causeries que nous eûmes la bonne fortune d'avoir avec le vénéré maître Charles Naudin, membre de l'Institut, dont la valeur n'avait d'égale que son extrême bienveillance, que nous pûmes recueillir la plupart des renseignements qui vont suivre, renseignements complétés, d'ailleurs, grâce au très aimable concours de la veuve de l'illustre défunt, qui voulut bien mettre à notre disposition le « Manuel de l'Acclimatateur », l'œuvre puissante due à la collaboration de C. Naudin et F. von Muller. Nous avons aussi trouvé quelques détails curieux dans l'ouvrage plein d'intérêt de Henri Jumelle, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille : « Les Cultures Coloniales ».

Les plus intéressantes espèces sont :

L'*Acacia Acuminata.* — Sujet de forte taille, dont le bois est utilisé pour la menuiserie et le charronnage ; donne également un excellent charbon.

L'*Acacia Ancura.* — Employé très avantageusement pour les manches d'outils et les armes.

L'*Acacia Arabica.* — Petit arbre épineux : croît dans les sols calcaires arides : produit avec les acacias Tortilis et Seyal la gomme arabique du commerce ; ses gousses et son écorce sont utilisées pour le tannage des cuirs. On peut en dire autant des acacias Gummifera et des acacias Ehrenbergiana.

L'*Acacia Catheeu.* — L'écorce et le bois fournissent la drogue connue sous le nom de Catheeu. L'acacia Suma, très peu différent de son congénère, rend les mêmes services.

L'*Acacia Leucophylla* (Sud-Ouest de l'Australie) donne une écorce riche en tannin très exploitée ; produit une gomme d'une valeur de 120 francs les 100 kilogs. Introduit en Algérie, on a trouvé qu'il résistait mieux que d'autres espèces du même genre à la sécheresse et aux vents du Sud.

L'*Acacia Longifolia.* — Employé pour le tannage des peaux de mouton ; pousse rapidement ; son bois donne un charbon fort estimé. Commun en Provence, il réussit bien dans les sables du bord de la mer et sert à les fixer.

L'*Acacia Melanoxylon.* — Très recherché comme bois de construction (charpente, menuiserie) et l'*Acacia Microbotrya*, remarquable pour sa production de gomme.

L'*Acacia Farnesiana.* — Donne des fleurs « cassies » recherchées pour la parfumerie ; très cultivé sur certains points de la Provence, il est d'un produit fort rémunérateur.

L'*Acacia Decurrens* (appelé par les Anglais Black Wattle). — Originaire du sud-est de l'Australie, croît dans les sols de toutes natures, même dans les plus arides et y atteint jusqu'à 15 mètres de hauteur. Son bois donne un excellent charbon, mais ce qui constitue sa grande valeur, c'est son écorce, dont la richesse en tannin l'a fait utiliser en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, pour la fabrication du cuir fort. Sept cents grammes d'écorce suffisent pour tanner une livre de peau et le cuir obtenu n'est pas inférieur à celui que l'on fait en employant l'écorce du chêne. Le principe tannique de l'acacia Decurrens équivaut, en effet, à près de 5 fois celui du chêne.

La culture de l'acacia Decurrens n'offre aucune difficulté ; elle ne présente rien de particulier. On sème à la volée ou en ligne dans n'importe quel sol. Ce n'est qu'au bout de 5 ans, au moins, et de 10 ans au plus, suivant la nature du terrain, qu'on peut récolter des écorces. L'arbre croît d'environ 20 m/m d'épaisseur par an. A Melbourne, les graines valent environ 15 francs le kilogramme, qui représente 80.000 graines environ. Dans cette ville, la tonne d'écorce vaut de 150 à 200 fr. ; mais le transport fait subir à cette marchandise une hausse de prix considérable. En France, où son écorce est également exploitée, c'est à la villa Thuret, à Antibes, où nous reçûmes si souvent, avec nos élèves, le plus aimable accueil du vénéré savant M. Naudin, que nous avons vu le plus beau spécimen d'acacia Decurrens. Cet arbre est, à cause de l'abondance, de la qualité de ses produits et de sa rusticité, l'espèce végétale tannifère la plus importante de la zone tempérée. Un autre acacia, très voisin du Decurrens, est l'acacia Dealbata, précédemment étudié ; son écorce est cependant moins riche en tannin.

Ajoutons, en terminant, avec ce dernier article sur le mimosa, que l'acacia Decurrens fournit aussi de la gomme et diverses matières tinctoriales. Son bois est utilisé comme bois de chauffage dans les pays d'origine. Cet arbre nous a paru intéressant par l'ensemble de ses qualités : croissance rapide, grande rusticité. Le rapport qu'assurent son bois, son écorce, ses fleurs, et l'huile essentielle des fleurs, le désigne à l'attention des observateurs. Aussi voudrions-nous en voir la culture se répandre dans le Midi ; nombreux seront les propriétaires qui y trouveront une nouvelle source de revenus.

Francis Orengo,
*Prof. d'horticulture, Antibes.*

5e Année Numéro 1 JANVIER 1912.




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ⁙ SAVONNERIE ⁙ DROGUERIE ⁙ PHARMACIE ⁙ LIQUORISTERIE ⁙ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 1



93, Boulevard Soult, 93. PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs; Etranger : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. Legendre et Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

# Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

**Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"**

FLOR-MINT




# Raissac & Cie

*REVEL (Hte-Garonne)*

EXPORTATION

---

# PAPIER-FILTRE

**GRIS ET BLANC**

*Filtrant rapidement tous les liquides sans altération*

**RECONNU LE MEILLEUR DE TOUS LES PAPIERS A FILTRER**

*FILTRES PLISSÉS PRAT-DUMAS*

**PRAT-DUMAS & Cie, Inventeurs**

**à COUZE-SAINT-FRONT (Dordogne, France)**

---

## LE MOIS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

**8, rue Nouvelle, PARIS (9e)**

**LISEZ-LE**

pour économiser votre temps

Il est la ***Revue des Revues techniques*** et donne le contenu des 540 meilleures publications du monde entier.

*Il permet à l'ingénieur et à l'industriel de tirer parti de tous les faits nouveaux.*

ABONNEMENTS :
France, **20** fr. ; Etranger, **25** fr. par an.

**INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS**

*Specimen illustré, 160 pages contre 0.40 en timbres du pays.*

**ÉCRIVEZ-LUI**

A tous ceux qui ont des ennuis et qui veulent entrepren re un travail, l'Institut du **M. S. I.** offre ses conseils pratiques et sa documentation. Il vous guidera par des Bibliographies, des Mémoires et des Conseils pratiques ; il protègera vos inventions ; il vous aidera en vous donnant des Conseils juridiques ; en vous traçant un système rationnel d'organisation de votre usine ou de votre comptabilité. Le Foyer de la Documentation, 90 p. luxe contre 0.50 en timbres

---

## PEAU DE BAUDRUCHE ◇ ◇ ◇ ◇

◇ ◇ ◇ ◇ **et Nouvelles Peaux blanches opaques**

**pour l'olffage de Flacons**

*Meilleur marché que toutes les peaux connues*

**C. MARTIN**

**à COURBEVOIE (Seine), 51, rue d'Alsace**

---

MAISON FONDÉE EN 1882 **Première Fabrique Française** MAISON FONDÉE EN 1882

# D'ESSENCES DÉTERPÉNÉES

***concentrées, solubles dans l'alcool dilué***

# GATTEFOSSÉ & FILS

*13, 15, 17, 19, Rue Camille et 44, Rue Julien, LYON*

PARIS : 93, boulevard Soult ; LONDRES : 4, Llyods av. Fenchurch Str. ; BRUXELLES : 47, av. Adolphe Demeur

## SPÉCIALITÉS

| TOUTES ESSENCES DÉTERPÉNÉES : | | PARFUMS SYNTHÉTIQUES NOUVEAUX | |
|---|---|---|---|
| Basilic. | Marjolaine. | Toluyéthylol et acétate. | Alcool décylique. |
| Bergamotte. | Mélisse de France. | Aldéhydes $C_8$, $C_{10}$, $C_{12}$, $C_{14}$. | Ether de Myristyle. |
| Citron. | Nérolis. | Méthylparacrésol. | Ether Phényléthylique. |
| Géraniums. | Oranges. | Paraméthylacétophénone. | Alcool Styrolique. |
| Laurier. | Patchouli. | Persicol. | Acétate Phénylglycol. |
| Likari. | Thym de France. | Phenéthylol et acétate. | Acétate de Cinnamyle, etc. |
| Linette. | Ylang-Ylang, etc., etc. | | |

FIXATEURS CRISTALLISÉS : Benzylisoeugénol, Floranal (pour violettes), Jasmindol, Lobélia, Lutéol. Rosindol, Maianthème, Styro-phénétol, Violindol, etc.

**ESSENCE DE SAUGE SCLARÉE**



# RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



## Préparation des Savons transparents à base de Glycérine

Les corps gras sont chauffés préalablement à 167° Fahrenheit ; cette température est maintenue pendant 24 heures avec addition 1 % de soude caustique a 28-40°. Puis on rassemble par addition de 5 % d'eau salée.

Après un dépôt d'une nuit, la couche grasse est décantée.

Le lendemain, la graisse clarifiée est chauffée vers 167° F. l'alcali caustique est ajouté en mince filet dans la masse agitée. Ensuite la chaudière est couverte et maintenue dans l'eau bouillante : après deux heures, le savon formera une couche claire.

Suivant le cas, on rassemble ce savon ou bien on ajoute de l'alcool à la masse chaude bien agitée. La chaudière est couverte : après une heure on prend une pâte qui doit être parfaitement claire.

Le chauffage de la chaudière par feu direct est plus difficile, car la saponification se fait moins commodément.

Dans ce cas, dans la chaudière, on chauffe le suif, l'huile de coco, l'huile de ricin.

D'autre part, on prépare la mixture et quand les graisses sont fondues, on ajoute la lessive et la chaudière est couverte et abandonnée une heure en maintenant le feu.

Puis on la découvre et la saponification est accélérée par une agitation énergique d'au moins un quart d'heure.

La masse se boursoufle fortement et la mixture chaude est ajoutée graduellement, puis après une heure on prélève des pâtes, si ces dernières sont satisfaisantes, on ajoute les parfums et la couleur et on procède au moulage.

Voici les proportions employées :

22 k. 5 de suif.
25 — huile de coco.
25 — huile de ricin.
11 — glycérine.
Ou à la place de cette dernière :
11 — de sucre.
7 — d'eau.
37 k. 5 de lessive de soude.
10 — k. de sucre.
12 — d'eau.
12 — d'alcool.

Le parfum se donne avec :

100 gr. d'essence de géranium.
100 — essence de lavande.
100 — terpinéol.
50 gr. solut. de musc au 1/5e.
*Couleur.*

Fabrication sans alcool :

A. — 20 k. huile de ricin.
20 — huile de coco.
16 — suif.
28 — lessive de coco.
19 — sucre.
20 — eau.
9 — carbonate de soude.
1 — nitrate de potasse.
*Couleur* : 1 gr. cire jaune 8 (Hessel).
0 gr. 5 jaune d'uranium 15 (Hessel).
*Parfum* : les mêmes que précédemment.

B. — 40 k. huile de coco.
32 k. 500 suif.
17 k. huile de ricin.
45 — soude caustique.
15 — sucre.
20 litres d'eau.
7 k. 500 carbonate de soude.
1 — nitrate de potasse.
10 — alcool.
50 — glycérine ou substitut.
*Couleur* ; 3 gr. cire jaune d'or.
*Parfum* : 300 gr. essence de citronelle.
200 — terpinol.
50 — essence de bergamotte.

C. — 30 k. huile d'amandes.
30 — huile de ricin.
24 — suif.
15 — glycérine ou substitut.
15 — carbonate de soude.
6 — alcool.
37 — kil. 500 sucre.
37 — k. 500 eau.
45 — lessive de soude.
*Couleur* : 3 gr. cire jaune d'or.
*Parfum* : 400 gr. essence de citronelle.

D'après *The Oil and colours Trade Journal.*


A. Birckenstock.

## PETITES ANNONCES

PETIT COMMERCE PARFUMERIE à vendre à ROYAN, situation agréable, recettes, 6 à 8.000 fr., on vendrait de gré à gré. S'adresser à M. E. LACAMBRA, chimiste à Royan (Charente-Inférieure) (pour cause santé).

❧ ❧ ❧

VOYAGEUR en droguerie, Produits chimiques et pharmaceutiques, Couleurs d'Aniline et Parfums synthétique, demande place voyageur en titre. 17 ans de voyage. Écrire A. D. Bureau du Journal, N° 141.

❧ ❧ ❧

JEUNE HOMME actif et sérieux, connaissant bien l'allemand, sortant de fabrique de Parfumerie de premier ordre, cherche représentation de maison de Parfumerie, matières premières ou autres articles pour l'Allemagne. Ecrire A. T., bureau du journal, n° 1796.

❧ ❧ ❧

VOYAGEUR, 29 ans, attaché cinq ans à la même maison parfumerie, désire place voyageur en titre pour la France. Références sérieuses. — Ecrire F. D., 20, rue du Champ-de-Mars, Bordeaux.

❧ ❧ ❧

CHIMISTE très expérimenté dans la branche des parfums, références tout premier ordre, trouverait situation avantageuse dans importante fabrique du Midi.
Offres A. M. R., Bureau du Journal.

❧ ❧ ❧

JEUNE HOMME finissant son service militaire, ancien voyageur et préparateur (parfums artificiels et matières premières), connaissant cultures des plantes aromatiques et extraction, cherche situation d'avenir. Ecrire R. O. bureau du journal.

❧ ❧ ❧

PARFUMERIE, fondée depuis 5 ans, marchand bien, connue sur la place de Paris, etc. Récompenses aux expositions et récompense honorifique, demande à être élu par une maison de matières premières ou un associé avec capitaux et sérieux, etc., etc. Pour tous renseignements écrire à M. P. J. Victor, 3, rue de Gisors, à Pontoise (S.-et-O.).

VOYAGEUR : connaissant bien tournées Allemagne, Angleterre, Belgique, Hollande, Suède, Norvège et Russie, très au courant parfumerie et matières premières, demande à voyager pour parfumerie confectionnée ou huiles essentielles. S'adresser bureau du journal, 1773.

❧ ❧ ❧

VOYAGEUR en Droguerie, Essences, Matières premières pour Parfumerie, connaissant Herboristerie et Produits Pharmaceutiques, demande place voyageur en titre, 15 ans de voyage. Ecrire à M. Chandy, cours de la Liberté, 37, Lyon.

❧ ❧ ❧

PREPARATEUR-MANIPULATEUR, très au courant de toutes les questions de parfumerie, demande emploi (France ou Etranger). S'adresser bureau du journal, G. V. M. n° 684.

❧ ❧ ❧

FORMULAIRE CERBELAUD. — On demande à acheter un exemplaire d'occasion. S'adresser au bureau du Journal.

❧ ❧ ❧

INGENIEUR-CHIMISTE, D^r ès-sciences, 32 ans, marié, instruction scientifique très solide, grande expérience pratique, organisateur, énergique et entreprenant, connaissant les langues principales, cherche situation d'avenir dans l'industrie des parfums.
Ecrire B. C. 88, bureaux du journal.

❧ ❧ ❧

### CARTES POSTALES

Les cartes postales illustrées, avec emplacement au recto pour l'adresse et la correspondance, et quelques lignes de publicité sur l'une ou l'autre face, forment une publicité toujours très appréciée et de grande diffusion.

Nous pouvons établir de telles cartes pour les fabricants de parfumerie ou matières premières, avec nos clichés originaux, au prix de 11 francs le mille, sur carton glacé ou couché de luxe, tirage en noir ou nuances.

Demander des spécimens à la Parfumerie Moderne, « Service des Editions ».



## MARQUES PUBLIÉES EN NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1911



### PARFUMERIE-SAVONNERIE

*VIOLETTES DE SARAGOSSE.* — M. Vaissier (Victor), à Roubaix.
*CRITERIUM.* — M. Vaquette (Louis), Paris.
*MARINES.* — M. Merrheim (Arthur), dit Mono, Paris.
*COUSCOUS.* — M. Eugster (Arnold), à Marseille.
*BONNE SŒUR.* — Société de Stéarinerie et Savonnerie de Lyon, à Lyon.
*VIOLETTE MAUVE.* — Société Gallet, Pellerin et Cº, parfumerie Roger et Gallet, à Paris.
*PETRA.* — M. Landon (Albert), à Paris.
*LIPRUBI.* — MM. E. Wertheimer et Cº, parfumerie A. Bourgeois et Cº, à Paris.
*GLYCERINE.* — M. Rémy (Léon), à Pantin.
*ROSE.* — Société Gallet, Pellerin et Cº, parfumerie Roger et Gallet, à Paris.
*BRUYERES DES PRINCESSES.* — Société continentale du Cosmydor, à Levallois-Perret.
*EMPIRE.* — M. Rémy (Léon), à Pantin.
*REGINA.* — MM. Lecaron fils, parfumerie Gellé frères, à Paris.
*COZETTE.* — MM. P. Henry et fils, à Paris.
*JE T'AIME.* — Société Alexander & Cº, à Paris.
*IRISENOL.* — M. Sélin (Jean-Baptiste), à Grasse.
*SEVIGNE.* — M. F. Labarre, à Paris.
*DJOURBA.* — Société V. Rigaud, à Paris.
*CHARME DE LA JOCONDE.* — MM. J. Lauga et Benais, à Bordeaux.
*BIENFAISANT.* — MM. E. Wertheimer et Cº, Propriétaires de la parfumerie A. Bourgeois et Cº, à Paris.
*JOCONDE.* — Mme Guérin-Gaveau, à Asnières.
*CISTIS.* — MM. P. Henry et fils, à Paris.
*DIRCA.*
*IMPERATRICE EUGENIE.* — MM. P. Henry et fils, à Paris.
*JARDIN DES ROSES.* — Mme Veuve Broux et fils, à Colombes.
*GUZLA.* — Gueldy, à Paris.
*VALREINE.* — M. A. Rehns, propriétaire de la parfumerie Violet, à Paris.
*PENSEE D'AUTOMNE.* — M. Charpillaine (Léon-Joseph-Alexis), à Alfortville.
*LUBIN.* — M. Prot (Paul), propriétaire de la parfumerie Lubin, à Paris.
*NICE VIOLETTES.* — M. Robert (H.), à Paris.
*FRAICHEUR.* — M. Lebègue (Georges), à Paris.
*SOURIRE DE LA JOCONDE.* — M. Léoras (Joseph), à Lyon.
*JE MAINTIENDRAI.* — M. Robert (H.), à Paris.
*FLORHYGIA FORAY.* — M. Foray (Eugène), à Nice.
*PAIN DU JAPON.* — Société Anonyme « La Commerciale des Produits chimiques de l'Est, à Nancy.
*EKSTRA ESPERANTO.* — M. Montagard (Edouard), à Avignon.
*J. & B. W...* — Société Binoche et Jacotin fils, à Billancourt.
*SAVON PARISIEN.* — Société Faulquier Cadet et Cº, à Montpellier.
*PRINTEMPS EXTRA.* — Société Binoche et Jacotin fils, à Billancourt.
*SAVON PRINTEMPS.* — Société Binoche et Jacotin fils, à Billancourt.
*LA FLAMBEE.* — M. Lenthéric (Guillaume), à Paris.
*PARFUMERIE DARIA.* — M. L. Plassard, à Paris.
*ELEGANCIA.* — M. Daltroff (Ernest), propriétaire de la Parfumerie Caron, à Paris.
*OLYMPIC.* — M. Coty (François), à Suresnes.
*HEBE.* — Société Byl, Gaboriau et Cº, à Paris.

### POSTICHES

*ARB.* — M. Renouf (Paul), à Neuilly-sur-Seine.
*CAPILSURA.* — MM. Max Dorier et Cº, à Marseille.
*LA FABRIQUE OYONNAXIENNE.* — M. Peillon ainé (Louis-François), à Oyonnax.
*UNION INDUSTRIELLE.* — M. Peillon ainé (Louis-François), à Oyonnax.
*L'INCASSABLE UNIVERSEL.* — MM. Radal et Blettery, à Oyonnax.
*L'ASSORTIMENT.* — M. Le Roch (Emile), à Bagnolet.
*CERF.* — Société Rey, Audabram et Cº, à Bélesta.

### CREMES, POUDRE ET EAU DE TOILETTE

*AMANDINA.* — M. Ledeuil d'Enquin, à Paris.
*CREME IDEALE.* — Mme Leys (Henriette), à Paris.
*KANANGA DU JAPON.* — Société V. Rigaud, à Paris.
*EAU MINHAVEZ.* — M. Pillot (Auguste), à Paris.

### PRODUIT POUR L'ENTRETIEN DES CHEVEUX

*ANTICALVITIQUE.* — Mme Leys (Henriette), à Paris.
*LE DUVELIOR.* — M. Dopff (Achille), à Belfort.
*LAVOISIER.* — M. F. Labarre, à Paris.
*GIRAUD SIXTES.* — MM. Bastide et Nicolas, à Marseille.
*EAU DE LA MAGDELEINE.* — Mmes Nogier et Marre, à Marseille.
*LOTION THERO.* — Mme Grandy (Angèle), à Paris.

### PRODUITS ANTISEPTIQUE

*SCARABEE D'OR.* — MM. Silbert, Ripert frères et Cº, à Marseille.

### DENTIFRICES

*PEBECO.* — Société P. Beiersdrf et Cº, à Hambourg (Allemagne).
*REX.* — M. Sellier (Paul-François), à Wimereaux.

(*Communiqué par* Jacques Gevers & Cº, *Anvers*).




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 2



93, Boulevard Soult, 93. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT



## PETITES ANNONCES



JEUNE HOMME, 19 ans, désire débuter dans les voyages pour la parfumerie. Connaît la partie, excellentes références. Ecrire Ch. Lévy, 25, rue Mirabeau, Toulon.

AGENT très sérieux, ayant meilleures références Chambres de Commerce et Office National, demande représentations. Très au courant de la partie. Traite avec premiers crédits.
Ecrire J. Seherrer, 15, rue d'Alger, Pera Constantinople.

On demande un REPRESENTANT à la commission visiatnt coiffeurs, bazars, parfumeurs, etc. Conditions sérieuses. Ecrire à la Parfumerie V. Piette, à Pontoise.

On cherche un FABRICANT FRANÇAIS pour s'intéresser à la fabrication de l'Héliotropine. Ecrire à M. B. C. G., bureau du journal.

*RENSEIGNEMENTS.* — Les demandes de renseignements de toutes natures se faisant de plus en plus nombreux, nous prions nos lecteurs de joindre à leur questionnaire un timbre pour la réponse.

VOYAGEUR en Droguerie, Essences, Matières premières pour Parfumerie, connaissant Herboristerie et Produits Pharmaceutiques, demande place voyageur en titre, 15 ans de voyage. Ecrire à M. Chandy, cours de la Liberté, 37, Lyon.

PREPARATEUR-MANIPULATEUR, très au courant de toutes les questions de parfumerie, demande emploi (France ou Etranger). S'adresser bureau du journal, G. V. M. n° 684.

FORMULAIRE CERBELAUD. — On demande à acheter des exemplaires d'occasion. S'adresser au bureau du Journal.

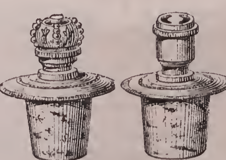
INGENIEUR-CHIMISTE, D^r^ ès-sciences, 32 ans, marié, instruction scientifique très solide, grande expérience pratique, organisateur, énergique et entreprenant, connaissant les langues principales, cherche situation d'avenir dans l'industrie des parfums.
Ecrire B. C. 88, bureaux du journal.

### CARTES POSTALES

Les cartes postales illustrées, avec emplacement au recto pour l'adresse et la correspondance, et quelques lignes de publicité sur l'une ou l'autre face, forment une publicité toujours très appréciée et de grande diffusion.

Nous pouvons établir de telles cartes pour les fabricants de parfumerie ou matières premières, avec nos clichés originaux, au prix de 12 francs le mille, sur carton glacé ou couché de luxe, tirage en noir ou nuances.

Demander des spécimens à la Parfumerie Moderne, « Service des Editions ».












### Le commerce de la Parfumerie au Mexique

Les articles de parfumerie sont en bonne demande au Mexique, où les hommes aussi bien que les femmes de toutes les classes de la société font un usage courant d'essences et de parfums. Les articles bon marché sont très recherchés, mais les produits français, même les plus chers, trouvent également acheteurs.

Pour arriver à faire de bonnes affaires, on conseillerait une publicité bien comprise, dans les journaux locaux. L'envoi de petits échantillons semble surtout devoir donner d'excellents résultats. A ce point de vue, il convient de mentionner que les petits échantillons entrent en franchise de droit à condition, toutefois, qu'ils ne puissent pas être mis en vente, auquel cas ils seraient taxés ; c'est le bureau de poste qui percevrait les droits de douane avant d'effectuer la livraison. S'il s'agit d'envoi par chemin de fer, la Compagnie avance, à la frontière, le montant des droits dont elle se fait couvrir à la livraison.

En ce qui concerne les paiements, il est d'usage de consentir de longs délais et c'est même une condition indispensable du succès. On peut, toutefois, faire des conditions spéciales aux détaillants qui achètent chez les marchands en gros du Mexique à 60 ou 90 jours.

(D'après les *Daily Consular and Trade Reports* de Washington).

⁂

L'*Oil and Colour Trades Journal* rapporte un fait qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs. En France, les frais de production de la glycérine raffinée sont tellement élevés que les raffineurs anglais trouvent leur profit à importer de la glycérine brute de la France, à la renvoyer après raffinage et à payer un droit d'entrée de 175 francs par tonne.

⁂

L'Association anglaise des Fabricants de savons de toilette, réunie à la Chambre de commerce de Londres, vient de décider une augmentation des prix de ses produits. Dans les considérants de sa résolution, l'Association fait valoir la progression continue que subissent les frais de production et le renchérissement des matières premières.

## RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES

### Emploi de l'eau distillée

On croit souvent à tort que la bonne eau de fontaine ou même l'eau bouillie, peuvent remplacer sans inconvénient l'eau distillée généralement conseillée pour la préparation des dilutions alcooliques.

Or, une préparation d'huiles essentielles dissoutes dans l'alcool supporte une beaucoup plus grande proportion d'eau distillée, sans troubler, que d'eau ordinaire bouillie ou non.

Le trouble provoqué provient généralement de la précipitation sous forme colloïdale des sels minéraux et nécessite un filtrage soigné. Le fait est plus facile à constater avec l'emploi des essences déterpénées qui ne donnent généralement aucun trouble dans l'alcool dilué avec de l'eau distillée.

On peut même, en se basant sur la propriété que possède l'eau distillée de dissoudre, sans aucun trouble, une dissolution savonneuse, préparer des lotions sans alcool qui troublent abondamment l'eau de la toilette comme le font les préparations alcooliques.

On prépare, par exemple, une dissolution de 100 gr. de savon pur dans 500 gr. d'alcool 95° additionnés de 500 gr. d'eau distillée. Cette solution filtrée s'il y a lieu (pour éliminer les sels en excès dans le savon) est soluble sans trouble dans l'eau distillée et la fait mousser abondamment. Si on l'additionne d'eau ordinaire, elle devient laiteuse.

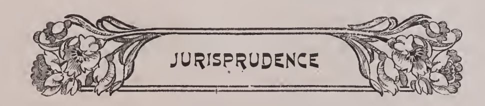
Grâce aux préparations dites *Oléaromes* solubles dans l'eau, on peut ainsi préparer un grand nombre de produits sans alcool se conduisant exactement comme s'ils en contenaient : moussant et troublant dans l'eau de la toilette.

Ajoutons que pour faire mousser les lotions de 35 à 40° préparées à l'eau distillée, on peut employer de préférence un savon résineux (dissolution de colophane dans la lessive de soude) dont la mousse résiste à l'action résolvante de l'alcool.

❖ ❖ ❖

### Savon phéniqué

On donne une odeur phéniquée stable et pas exagérément désagréable aux savons, poudres de savons, savons dentifrices, etc., au moyen du *Paracrésol* employé à la dose de 1 à 3 gr. par kilog. Ce produit résiste à l'action des alcalins, alors que l'acide phénique forme des sels peu odorants. Pour fabriquer les poudres de savons il est bon de mélanger ce produit légèrement pâteux aux copeaux secs avant de les broyer au moulin.




**I. — PARFUMEURS. — Exercice illégal de la Pharmacie. — Lotions contre la chute des cheveux à base de Pilocarpine et de Quinine. — Chloral. Préparation médicamenteuse. — Pétrole. — Substances vénéneuses.**

**II. — Tromperie sur la nature, les qualités substantielles, etc., de la marchandise vendue. — Lotion ne contenant pas les substances annoncées.**

**III. — Procédure. — Expertise contradictoire. — Renonciation à l'expertise contradictoire. — Inculpé ayant déclaré s'en rapporter aux conclusions de l'expert désigné par le Juge d'Instruction et sollicitant, par la suite, une nouvelle expertise. — Rejet de cette demande**

**IV. — Syndicat des Pharmaciens. — Intervention justifiée,**

(*Arrêt de la Cour d'Appel de Paris. 9e Chambre, du 27 juillet* 1911) (*Jugement du Tribunal de la Seine du 23 juin* 1910).

*I. — Commet les délits d'exercice illégal de la pharmacie et d'infraction aux ordonnances concernant les substances vénéneuses, le parfumeur qui vend des produits qu'il présente comme des remèdes sérieux destructeurs du microbe des maladies du cuir chevelu, ou comme les seuls remèdes préconisés pour guérir les maladies du cuir chevelu, et qui, pour donner plus d'autorité à ces produits, énonce sur les étiquettes et prospectus qu'ils ont été découverts par les docteurs J. et R., personnages purement imaginaires.*

*Si ces produits contiennent du chloral, substance douée de propriétés irritantes et caustiques pour la peau, la seule présence de cette substance leur donne le caractère médicamenteux.*

*II. — Un parfumeur se rend coupable de tromperie sur la nature, les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles des marchandises en énonçant dans ses prospectus et sur les étiquettes qu'une lotion, destinée à empêcher la chute des cheveux, est à base de pilocarpine et contient de la quinine alors qu'en réalité elle ne contient ni pilocarpine, ni quinine. Il en est de même du parfumeur qui vend comme contenant du pétrole ou des produits similaires une lotion « pour guérir les maladies du cuir chevelu », dans la composition de laquelle n'entre ni pétrole, ni produit analogue.*

*III. — Lorsque l'inculpé a déclaré qu'il ne demandait pas l'expertise contradictoire et qu'il s'en rapportait aux conclusions de l'expert désigné par le juge d'instruction, l'analyse faite dans ces conditions s'impose d'une façon définitive et il n'est plus recevable à en réclamer une nouvelle.*

*IV. — Un syndicat de pharmaciens est recevable à réclamer la réparation du préjudice que lui ont causé les agissements susvisés.*

I. — D'après l'article 29 de la loi du 21 germinal an XI, modifié par la loi du 25 juin 1908, « en vue d'assurer l'application des lois et règlements en vigueur sur l'exercice de la pharmacie et sur la répression des fraudes en matière médicamenteuse, notamment de vérifier la bonne qualité des produits et de rechercher la falsification et le débit sans autorisation légale de préparations ou compositions médicinales, il sera procédé au moins une fois l'an, à l'inspection des officines des pharmaciens... des magasins de droguistes, herboristes, épiciers, *des coiffeurs et parfumeurs...* généralement de tous lieux où sont fabriqués, entreposés ou mis en vente des produits médicamenteux ou hygiéniques ». (V. Monier, Chesney et Roux, *Traité théor. et prat. des Fraudes et Falsifications*, t. II, p. 357 ; — Roux et Guignard, *Guide de l'Inspecteur des Pharmacies*, p. 115 et suivantes).

Les coiffeurs et parfumeurs sont donc soumis à l'inspection prévue par cet article, et ils peuvent être condamnés pour exercice illégal de la pharmacie si les produits qu'ils détiennent ou mettent en vente, constituent des produits médicamenteux, et le cas échéant, pour infraction aux lois et ordonnances sur la vente des substances vénéneuses. En outre, ils tombent sous l'application de la loi du 1er août 1905, s'ils se rendent coupables des délits de tromperie, de falsification, etc., réprimés par cette loi.

En ce qui concerne l'exercice illégal de la pharmacie, le Ministre de l'Intérieur disait déjà, dans une circulaire du 16 avril 1828 : « Aux termes de la loi, les pharmaciens légalement reçus ont seuls le droit de préparer et de vendre des médicaments; mais il arrive souvent que les épiciers, les droguistes, confiseurs, etc., empiètent sur le domaine de la pharmacie. Les limites de ces diverses professions ne sont pas toujours distinctes ; cependant en faisant une large part à la liberté de l'industrie, aux besoins des arts et de la vie commune, il doit être facile de déterminer quelles préparations doivent être considérées exclusivement comme remèdes et ne peuvent être vendues, par conséquent, que par des pharmaciens ». Et, se plaçant plus spécialement au point de vue du commerce de la parfumerie, le Ministre de l'Intérieur ajoutait : « Si les préparations dont il s'agit sont de véritables cosmétiques, on ne doit leur attribuer aucune propriété médicinale ; *si on les recommande comme efficaces dans le traitement de certaines maladies, ce sont des remèdes qui sont compris dans les dispositions de l'article 36 de la loi du 21 germinal an XI.* (V. Roux et Guignard, p. 154 et *Annales de Jurisprud. pharmac.* de 1911, p. 40).

La Cour d'Appel de Paris, dans son arrêt du 27 juillet 1911, que nous publions ci-dessous, a décidé qu'un parfumeur commettait le délit d'exercice illégal de la pharmacie en offrant en vente des lotions pour les cheveux, en vue d'un emploi curatif, et que, de plus, la seule présence de chloral dans ces lotions leur donnait le caractère médicamenteux (V. Roux et Guignard, p. 94 et suiv.). La pilocarpine est une substance médicamenteuse et toxique.

Par un jugement du 24 janvier 1911, le Tribunal de la Seine avait paru reconnaître aux coiffeurs et

parfumeurs le droit de préparer et de vendre des produits contenant des substances toxiques — la pilocarpine, en particulier, — lorsque ces substances étaient employées à de si faibles doses que ces produits ne pouvaient être considérés comme dangereux. Il avait, en effet, commis des experts à l'effet d'examiner un produit et de répondre aux questions suivantes : 1° Quelle est la quantité de pilocarpine contenue dans chaque flacon du produit ? 2° Ce produit renferme-t-il de la pilocarpine à une dose toxique par application cutanée, ou, au contraire, la quantité de pilocarpine mélangée à d'autres corps disparaît-elle dans ces derniers, sans offrir aucun des dangers que le législateur a voulu prévenir ? 3° Malgré les prospectus et les étiquettes mettant en relief, d'après les inculpés, dans un but de réclame commerciale, les vertus du S. P..., ce produit relève-t-il du domaine de l'hygiène et de la parfumerie, au sens de la loi du 25 juin 1908, ou au contraire, cette composition est-elle un produit médicamenteux, contenant une substance toxique, ayant les effets curatifs indiqués aux prospectus, et dont la vente ne pourrait être tenue pour licite que par les pharmaciens sur une ordonnance de médecin ? (V. ce jugement dans les *Annales de Jurispr. pharmac.* d'avril 1911, p. 37, avec la note de M. le Dr Martin, et dans le *Recueil l'Union pharmac.* de 1911, p. 70, avec la note de Me Bogelot, avocat). La Cour d'Appel de Paris n'admet pas cette distinction, quelque peu arbitraire, établie par le jugement susvisé entre les produits vendus par les coiffeurs et parfumeurs, suivant qu'ils contiennent une quantité plus ou moins grande d'une substance médicamenteuse ou toxique, ou qu'ils sont ou non dangereux pour la santé. (V. dans ce sens, un autre jugement du Tribunal Corr. de la Seine du 15 juin 1911, dans le journal *La Loi* du 5 juillet 1911, et dans les *Annales de Jurispr. pharm.* de 1911, p. 92).

(*A suivre*).




## En Allemagne

Par M. Aug. Besse,

administrateur de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, et membre du Conseil supérieur du Travail. Seconde édition, revue et corrigée avec la collaboration de M. Augenost, prof. à l'Ecole supérieure.

1 vol. in-8°, 500 pages, 55 grav., 5 fr.

Résultats des voyages collectifs d'études faits par l'Union des voyageurs de Commerce de Lyon. Les observations et constatations de cette enquête ont été faites sur place avec compétence dans une pensée essentiellement pratique. Tous les commerçants et industriels ont intérêt à le lire surtout ceux qui tenteront de profiter du nouveau débouché marocain.

D'après M. Besse, dont je ne puis, malheureusement, qu'analyser sommairement la substantielle étude, les progrès industriels et commerciaux de l'Allemagne viennent en grande partie, du développement souple et progressif de l'enseignement technique à tous les degrés et du souci constant de plaire à la clientèle.

L'Allemand, dont le développement économique est de date récente n'est pas, comme le Français, figé dans la routine et confiant dans le passé. Il va de l'avant après s'être bien préparé et il suit avec patience sans se lasser, la méthode claire qu'on lui a enseignée. Aussi il atteint vite le but poursuivi.

Il est organisé pour la production industrielle pour le commerce intérieur et pour l'exportation.

Le commerçant et l'industriel allemand font tout pour plaire à la clientèle grande ou petite et cette préoccupation incessante jointe à la souplesse et à l'esprit laborieux et à la ténacité, expliquent qu'ils arrivent à supplanter leurs concurrents, soit sur les marchés extérieurs, soit même chez eux (matières colorantes en France).

En outre, les producteurs d'Outre-Rhin savent s'entendre, joindre leurs efforts, ils savent s'unir dans l'intérêt commun (voir les cartels des parfumeurs de Cologne et autres lieux) ; au contraire, les producteurs français qui sont divisés se jalousent et sont préoccupés trop souvent de se concurrencer entre eux.

Outillage moderne et très souvent remplacé, en France, le vieux matériel est utilisé jusqu'à extinction; l'industriel, pas au courant, se méfie des perfectionnements et innovations.

Le producteur allemand a largement recours à la Publicité, il sait la faire, et il se dit que là, comme ailleurs, il faut semer pour récolter. Le Français, lui, conteste ou nie carrément l'influence féconde de la publicité ; s'il en fait, c'est à son corps défendant et ainsi il laisse ignorer son existence et celle de ses produits, il ne les fait pas connaître, il ne les met pas en valeur et ne les offre pas à qui peut-être les désire et les recherche. Il ne se documente pas comme l'Allemand, il néglige la lecture des ouvrages techniques et des journaux professionnels ; il rit des rapports consulaires cependant si pleins d'indications précises et utilisables ; il vit replié sur lui-même confiné dans sa routine attendant le client au lieu d'aller le chercher. Bien entendu, il y a d'heureuses exceptions.

Nécessité de la lutte industrielle moderne : Se plier aux désirs des clients.

L. S.




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ✕ SAVONNERIE ✕ DROGUERIE ✕ PHARMACIE ✕ LIQUORISTERIE ✕ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 3



93, Boulevard Soult, 93. PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

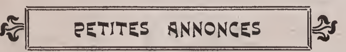
Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Beltecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT






REPRESENTANT GENERAL de la branche de parfumerie et savon pour toilette, excellemment introduit à BERLIN et environs, cherche à représenter maison de première classe, éventuellement pour toute l'Allemagne. Meilleures références.

Offres en allemand sous :' *Sch. A.* 247, à *Rudolf Mosse, Schöneberg-Berlin, Haupstrasse,* 23/4.

⁂

VOYAGEUR à la commission est demandé par importante fabrique de poudre de savon pour l'Est et le Nord de la France. Ecrire P. Aillaud, rue Neuve-Saint-Barnabé, Marseille.

⁂

FABRIQUE DE SAVONS et poudre de savon, non représentée en Egypte est recherchée par bon agent. Ecrire R. Bennoun, Parfumerie Américaine, 26, rue Ancienne-Douane, Alexandrie (Egypte).

⁂

A VENDRE :

1 Alambic Egrot N° 1, 112 c. de h. sur 120 c. de d., avec régulateur de vapeur distillant l'alcool à 90°.
1 Appareil plombé fermé avec agitateur pour la méthylation, circulation vap. et eau froide, 1 m. 05 de h. sur 0,90 d., surmonté de 2 réservoirs plombés.
1 Appareil ouvert plombé avec agitateur, 90 c. de h. sur 80 de diamètre.
1 Appareil fermé plombé, de 102 c. de h. et 0,90 de diamètre, avec agitateur et serpentin.
1 Décanteur en cuivre.
1 Réservoir en tôle galvanisée de 102 de h. sur 80 de diamètre.
1 Appareil à distiller l'éther, cuivre, 80 h. sur 80 d., avec colonne.
2 Réservoirs tôle réfrigérante, 90 h. sur 75 d., avec serpentins.
1 Appareil plombé à distiller, 80 h. sur 80 d., avec colonne et réservoir réfrigérant de 1 m. h. sur 0,74 de diamètre.
1 Autoclave, cuivre avec serpentin, 82 h. sur 65 de d., chauffé avec vapeur.
1 Réservoir à air comprimé de 1 m. de h. sur 0,63 de diamètre.
2 Filtres à vide, 0,65 h. sur 0,90 d., fonte émaillée.
1 Filtre à vide, 55 c. h. sur 70 c. d., fonte émaillée.
1 Filtre à vide, 50 c. h. sur 65 c. d., fonte émaillée.
1 Colonne épuration Skippers pour les pompes à vide à 6 plateaux, 165 c. de h. et 50 c. de diamètre.
4 Bennes, fonte émaillée, 48 c. h. et 77 de diamètre.
1 Filtre à manche en fer étamé avec support.
1 Cuve en bois, plombée intérieurement.
Tuyaux ; débrayages ; arbres de couche ; poulies ; courroies.

— *S'adresser à* M. Pierre Cestier, *Ingénieur,* 41, *cours Emile-Zola, Villeurbanne.*

⁂

COMMERCANT SUÉDOIS des plus honorables désire entrer en relations avec maison de tout premier ordre pour *cosmétiques*. Ecrire R. Sandström Drattninggatan, 18, III, Stockholm.

⁂

SAVONNIER connaissant toutes les branches savonnerie et mécanique demande place n'importe quel pays du monde. Ecrire L.-B., 60, chaussée de Gand. Bruxelles.

⁂

PARFUMERIE MODERNE. — La direction achète 1 franc pièce, les numéros de novembre 1908 et de août 1909 qui lui manquent pour compléter des collections.



## JURISPRUDENCE (suite)

Sur cette importante et délicate question de l'exercice illégal de la pharmacie, par les coiffeurs, nous lisons dans le *Guide de l'Inspecteur des pharmacies*, de MM. Roux et Guignard : « Jusqu'ici (1909) aucune surveillance n'a encore été exercée sur les établissements ou magasins des coiffeurs et des parfumeurs et des lieux où sont fabriqués, entreposés ou mis en vente des produits hygiéniques, produits dangereux et qui n'ont souvent d'hygiénique que le nom. On peut faire deux groupes de ces préparations : 1° Celles qui sont employées pour des usages thérapeutiques et qui, comme telles, ne peuvent être vendues que par des pharmaciens ; 2° Celles qui peuvent être considérées comme des cosmétiques, mais dont la nature vénéneuse exige que la vente en soit entourée de certaines précautions. Dans le premier groupe rentrent toutes les préparations qui doivent leurs propriétés à la présence de substances médicamenteuses, c'est-à-dire de drogues qui ne pourraient, isolément, être vendues que par un pharmacien, mais qui ne figurent pas au tableau des substances vénéneuses, annexé par le décret du 8 juillet 1850, à l'ordonnance du 29 octobre 1846. Telles sont les pommades, crèmes, élixirs, pâtes ou poudres dentifrices contenant du phénol, du salol, du menthol, de l'acide salicylique, etc. Le délit est parfois déjà caractérisé par le fait que le vendeur attribue à ces préparations des propriétés curatives, ainsi que le démontrent les étiquettes, prospectus et annonces qui les accompagnent. Dans le second groupe figurent celles des préparations utilisées par l'art de la cosmétique qui contiennent des substances vénéneuses ou dangereuses. C'est le cas des préparations renfermant de la cocaïne ou de la pilocarpine, des composés arsenicaux, du sublimé corrosif, du cyanure de potassium, des cantharides ; c'est aussi celui des fards à base de céruse, des teintures contenant des sels métalliques (argent, plomb, etc.) ou des dérivés aromatiques, tels que le pyrogallol, la paraphénylènediamine et bases analogues, etc. A plusieurs reprises, les Conseils d'hygiène ont signalé les dangers de ces préparations, sans que l'autorité administrative ait le plus souvent, pris des mesures pour en interdire l'emploi... En attendant que l'ordonnance de 1846 ait subi une réforme devenue nécessaire, il y a lieu de s'en tenir à son application pure et simple. L'examen du tableau annexé à cette ordonnance par décret du 8 juillet 1850, montre que les substances suivantes sont, en réalité, les seules dont la vente soit interdite actuellement aux coiffeurs ou parfumeurs : alcaloïdes végétaux vénéneux et leurs sels (cocaïne, pilocarpine, etc.) ; arsenic et ses préparations ; cantharides (poudre et extrait) ; cyanure de potassium ; sublimé corrosif. Quant aux substances suivantes, cependant vénéneuses, aucun texte ne permet d'en interdire l'emploi ou la vente si les préparations qui les renferment ne sont pas vendues ou annoncées comme médicaments : pyrogallol, diamidophénol, paraphénylènediamine et bases analogues, sels de plomb, permanganate de potassium, etc. » (Pages 94 et suiv.).

Les divergences que nous venons de signaler entre les décisions des Cours et Tribunaux montrent que les droits et les obligations des coiffeurs et parfumeurs, en ce qui concerne la préparation et la vente des cosmétiques et les produits « hygiéniques » ne sont pas fixés d'une façon assez nette par les lois et règlements en vigueur. Il importe que la législation soit complétée le plus tôt possible, afin que des industriels et des commerçants de bonne foi ne soient pas exposés à être poursuivis et condamnés pour exercice illégal de la pharmacie.

II. — Dans l'espèce soumise à la Cour de Paris, le prévenu avait mis en vente des produits qui, d'après les indications des prospectus et étiquettes et d'après leur dénomination même, devaient contenir, l'un de la pilocarpine et de la quinine, l'autre du pétrole. L'expert ayant déclaré qu'ils étaient dépourvus de pilocarpine, de quinine et de pétrole, la Cour d'Appel a retenu à la charge du prévenu le délit de tromperie sur la nature de la marchandise vendue, prévu par la loi du 1<sup>er</sup> août 1905, en même temps que le délit d'exercice illégal de la pharmacie. Cette façon de procéder est régulière. Car, s'il est vrai, comme nous avons eu déjà l'occasion de l'observer, que le prévenu ne peut être condamné deux fois pour le même fait, il faut entendre par là, non pas le fait matériel, mais le fait juridique, l'infraction, un même fait juridique pouvant donner naissance à plusieurs infractions. Le Tribunal, d'ailleurs, en déclarant que le prévenu s'est rendu coupable de ces infractions résultant d'un même fait, ne prononce qu'une seule peine ; car, d'après l'article 365 du code d'instruction criminelle, « en cas de conviction de plusieurs crimes ou délits, la peine la plus forte est seule prononcée ». (V. jugement du Tribunal corr. de Valence, 30 mars 1911, et Tribunal corr. de Cusset, 17 mars 1911, *Annales des Falsifications* de 1911, p. 253 et 257, *Bull. inter.*).

(*A suivre*).




*Essences d'Agrumes.* — Le fait le plus saillant de ce mois est la hausse extrêmement rapide et injustifiée des essences italiennes, notamment celle de l'essence de Bergamotte. Les cours de cette dernière atteignent aujourd'hui 85 francs, prix qu'on n'avait pas vu depuis le tremblement de terre. Les essences d'orange et de citron augmentent moins rapidement : les essences exotiques, notamment l'essence d'orange de la Jamaïque, formant régulateur.

Le marché est incertain, les acheteurs deviennent rares, les essences artificielles sont de plus en plus demandées ; cette situation est très favorable aux produits de synthèse susceptibles de remplacer les essences naturelles.

*Essence de Bois de Rose.* — C'est justement cette situation qui a fait gagner quelques points aux essences de Bois de Rose et de Linaloe.

*Essence de Petitgrain.* — La révolution du Paraguay arrête les envois et la rareté de l'essence est manifeste. Une hausse suivie est à prévoir jusqu'à solution des événements politiques au Paraguay.

*Essence de Géranium.* — L'annonce d'un cyclone à la Réunion a provoqué une nouvelle hausse de l'essence de Géranium, après une baisse sensible à la suite des précédents arrivages.

*Essence de Sauge Sclarée.* — Toujours rare et demandée.

*Essences de Lavande et d'Aspic.* — Fermes jusqu'à la nouvelle récolte.

*Essence de Rose.* — De même.

Tout le marché est généralement ferme, ce qui indique une activité d'affaires très réelle.




*Industrie des Parfums naturels*, par Eugène Charabot, Dr ès-sciences, inspecteur de l'Enseignement technique, professeur à l'Ecole des hautes Etudes commerciales, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique. Un volume, grand in-18 jésus, cartonné toile de 400 pages avec figures dans le texte, 5 fr.

Ce nouvel ouvrage est certainement celui qui, de tous ceux qui ont été publiés ces temps derniers, est le plus au courant des faits et des méthodes nouvelles. Il traite exclusivement des produits végétaux, des méthodes de dosage d'extraction et d'identification, mais en passant, il donne une quantité de renseignements utiles même à celui qui ne se consacre pas exclusivement à l'analyse des produits aromatiques.

Ce volume a sa place dans la bibliothèque de tout parfumeur, de tout préparateur amoureux de son art.

En 9 chapitres principaux traitant successivement des corps dominant qui ont servi de base à la classification des huiles essentielles : Hydrocarbures, alcools et éthers, phénols, aldéhydes, cétones, acides, oxydes, composés azotés et sulfurés ; l'auteur passe en revue toutes les essences connues, les constituants et leurs dérivés (parfums synthétiques).

Les méthodes de travail de M. Charabot sont tout à fait particulières et à donner en exemple à tous les écrivains scientifiques ; sa compétence en matière d'enseignement est, d'ailleurs, consacrée par les postes élevés qui lui ont été confiés et rien n'est plus clair et plus agréable à lire que l'*Industrie des Parfums naturels.*




# BERGAMOTTE Artificielle A.-B.

# Lavande Artificielle A.-B.

**Parfum remarquable de Lavande fleurie**

---

# Parfums Synthétiques

## L. GIVAUDAN, GENÈVE

### PRODUITS CHIMIQUES

***Alcool phényléthylique***
***Alcool cinnamique***
***Anthranylate de méthyle***
***Aubépine***
***Géraniol***
***Indol***
***Irisones et Raldéines*** (violettes)
***Musc cristallisé 100 %***
***Musc Ambrette***
***Néroline et Yara***
***etc.***

### SPÉCIALITÉS

***Ambréine***
***Bouvardiol***
***Chèvrefeuille***
***Dianthus***
***Giroflée***
***Hovénia***
***Jacinthes***
***Néroly sur fleurs***
***Roses artificielles***
***Violettes***
***etc.***



FABRIQUE D'ESSENCES
et de Matières Premières
pour Parfumerie, Savonnerie, Droguerie, Confiserie, etc.
A. EUZIERE
GRASSE (Alpes-Maritimes, FRANCE)
POMMADES ET HUILES AUX FLEURS
EAUX DISTILLÉES
de ROSE, de FLEURS d'ORANGER, etc.
SPÉCIALITÉS
Essences de Fleurs absolues "Pures liquides" obtenues par les dissolvants volatils, les seules vraiment naturelles.
Extraits d'Odeurs aux Fleurs, quadruples et concentrés pour l'exportation. — NOUVEAUTÉS.



## PRIMES A NOS LECTEURS



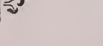
Nos lecteurs ayant trouvé fort belles les estampes de la Collection Givaudan que nous avons intercallées dans notre numéro de Noël et dans la « Teinture des Cheveux » (Supplément d'avril 1911), nous avons fait faire un tirage à part de quatre belles gravures anciennes : La Chimiste, par Guttemberg ; l'Alchimiste, de Lorieux ; le Docteur, de Tardieu ; et un laboratoire de chimie (gravure anglaise) sur papier Japon grandes marges.

Ces quatre pièces superbes peuvent être montées et encadrées et sont tout indiquées pour orner un bureau, un laboratoire, une officine.

Elles ont une valeur de plus de 10 francs, et nous sommes heureux de les offrir à nos lecteurs pour 2 francs seulement, franco de port et d'emballage.



## NOUVEAUTÉS



### Alcool Toluyéthylique

Ce produit s'emploie de préférence dans les mélanges du type cyclamen-muguet, de qualité très fine. On emploie par exemple :

| | |
|---|---|
| Linalool | 550 |
| Terpinéol | 200 |
| Alcool toluyéthylique | 125 |
| Essence de fleurs de Champaca | 20 |
| Aldéhyde nonylique | 2 |
| Acétate de styrolyle | 106 |
| Vert de Violette | 3 |

pour 200 litres extrait Cyclamen.

♧ ♧ ♧

### Acétate de Toluyéthyle

L'acétate de l'alcool précédent est plus fruité et donne une note plus fraîche :

On emploie :

| | |
|---|---|
| Acétate de Toluyéthyle | 250 |
| Linalool | 500 |
| Alcool phényléthylique | 200 |
| Aldéhyde dudodécylique | 2 |
| Jasmin pur aux dissolvants | 10 |
| Formiate de benzyle | 10 |
| Méthylparatoluylcétone | 10 |

pour 200 litres extrait Fresia.

♧ ♧ ♧

### Alcool Styrolique

Cette base excellente donne un fond très velouté et une fixité remarquable.

| | |
|---|---|
| Alcool styrolique | 70 |
| Terpinéol | 200 |
| Linalool | 100 |
| Acétate d'isobutyle | 300 |
| Géraniol | 200 |
| Basilic | 30 |
| Sauge sclarée | 70 |
| Essence de rose pure | Q. S. |

pour 200 litres extrait Lys.

♧ ♧ ♧

### Phénylacétate de Phényléthyle

C'est une base de jonquille parfaite :

| | |
|---|---|
| Linalol | 600 |
| Aldéhyde phénylacétique | 50 |
| Phénylacétate de phényléthyle | 250 |
| Anthranylate de méthyle | 100 |
| Jonquille véritable | Q. S. |

pour 200 litres extrait Jonquille.

♧ ♧ ♧

### Ether Myristinique

| | |
|---|---|
| Ether myristinique | 250 |
| Violette incolore | 250 |
| Vert pur | 50 |
| Jasmin artificiel | 150 |
| Sauge sclarée | 3 |
| Ylang ou Champaca fleurs | 10 |
| Cassie artificielle Flora | 50 |
| Violette vera flora | 100 |
| Violette véritable d'évaporation | 40 |

pour 200 litres extrait Violette.




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 4



93, Boulevard Soult, 93. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

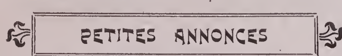
Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT





## PETITES ANNONCES

FABRIQUE DE PARFUMS située sur le littoral faisant le flaconnage et pouvant traiter de très bonnes affaires avec trois des plus grandes maisons de Paris, cherche un ASSOCIE ou des COMMANDITAIRES. Affaire de grand avenir, n'ayant actuellement aucune dette. — S'adresser au Bureau du Journal, P. O., 44.

❧ ❧ ❧

VOYAGEUR à la commission est demandé par importante fabrique de poudre de savon pour l'Est et le Nord de la France. Ecrire P. Aillaud, rue Neuve-Saint-Barnabé, Marseille.

❧ ❧ ❧

INGENIEUR-CHIMISTE diplômé, 33 ans, 12 ans de pratique industrielle — dont 3 ans dans savonnerie et parfumerie — comme chimiste ou directeur d'usine, cherche situation. J. C. 1912. Bureau du Journal.

❧ ❧ ❧

A VENDRE :

1 Alambic Egrot N° 1, 112 c. de h. sur 120 c. de d., avec régulateur de vapeur distillant l'alcool à 90°.
1 Appareil plombé fermé avec agitateur pour la méthylation, circulation vap. et eau froide, 1 m. 05 de h. sur 0,90 d., surmonté de 2 réservoirs plombés.
1 Appareil ouvert plombé avec agitateur, 90 c. de h. sur 80 de diamètre.
1 Appareil fermé plombé, de 102 c. de h. et 0,90 de diamètre, avec agitateur et serpentin.
1 Décanteur en cuivre.
1 Réservoir en tôle galvanisée de 102 de h. sur 80 de diamètre.
1 Appareil à distiller l'éther, cuivre, 80 h. sur 80 d., avec colonne.
2 Réservoirs tôle réfrigérante, 90 h. sur 75 d., avec serpentins.
1 Appareil plombé à distiller, 80 h. sur 80 d., avec colonne et réservoir réfrigérant de 1 m. h. sur 0,74 de diamètre.
1 Autoclave, cuivre avec serpentin, 82 h. sur 65 de d., chauffé avec vapeur.
1 Réservoir à air comprimé de 1 m. de h. sur 0,63 de diamètre.
2 Filtres à vide, 0,65 h. sur 0,90 d., fonte émaillée.
1 Filtre à vide, 55 c. h. sur 70 c. d., fonte émaillée.
1 Filtre à vide, 50 c. h. sur 65 c. d., fonte émaillée.
1 Colonne épuration Skippers pour les pompes à vide à 6 plateaux, 165 c. de h. et 50 c. de diamètre.
4 Bennes, fonte émaillée, 48 c. h. et 77 de diamètre.
1 Filtre à manche en fer étamé avec support.
1 Cuve en bois, plombée intérieurement.
Tuyaux ; débrayages ; arbres de couche ; poulies ; courroies.

— *S'adresser à* M. Pierre Cestier, *Ingénieur*, 41, *cours Emile-Zola, Villeurbanne.*

❧ ❧ ❧

ON DEMANDE pour Parfumerie un DIRECTEUR TECHNIQUE d'une trentaine d'années, solide instruction, expérience pratique, bon organisateur et énergique. Ecrire J. L. 5, Bureau du Journal.

❧ ❧ ❧

SAVONNIER connaissant toutes les branches savonnerie et mécanique demande place n'importe quel pays du monde. Ecrire L.-B., 60, chaussée de Gand. Bruxelles.

❧ ❧ ❧

Pharmacien suisse expérimenté, versé spécialement dans la connaissance des huiles essentielles, possédant très bien l'allemand et passablement l'anglais, cherche position stable dans cette industrie où l'une de celles qui s'y rattachent. Ecrire sous chiffre HI, au bureau de cette revue.



FABRIQUE D'ESSENCES
et de Matières Premières
pour Parfumerie, Savonnerie, Droguerie, Confiserie, etc.
A. EUZIERE
GRASSE (Alpes-Maritimes, FRANCE)
POMMADES ET HUILES AUX FLEURS
EAUX DISTILLÉES
de ROSE, de FLEURS d'ORANGER, etc.
SPÉCIALITÉS
Essences de Fleurs absolues "Pures liquides" obtenues par les dissolvants volatils, les seules vraiment naturelles.
Extraits d'Odeurs aux Fleurs, quadruples et concentrés pour l'exportation. — NOUVEAUTÉS.




### Pour coller les étiquettes sur le fer-blanc

On nous demande fréquemment des formules de colle très adhésive pour coller les étiquettes sur les boîtes de fer blanc étamé. Il n'en existe pour ainsi dire aucune de réellement pratique. Les unes emploient l'acide chlorhydrique, qui mélangé à la colle de pâte attaque la surface polie du métal et provoque l'adhérence ; les autres, mélanges de caséine, de gélatine, d'albumine d'œuf, de silicate de potasse, etc., ne donnent généralement que des mécomptes.

Le mieux est de vernir la surface du métal au moyen d'un vernis à la gomme laque sur laquelle la colle ordinaire prend plus aisément.

On peut essayer également les mélanges adhésifs à base de gutta percha ou de chatterton utilisés pour les bandes de toiles fermant les boîtes de dissolution de caoutchouc, etc. Enfin, le passage à la toile émeri de la surface métallique est encore le procédé le plus simple donnant les meilleurs résultats. Nous donnons cependant ci-dessous des formules que l'on pourra essayer et que nous extrayons de la *Science Illustrée* généralement bien renseignée :

I. — On fait macérer séparément dans un peu d'eau 120 gr. de gomme arabique et 30 gr. de gomme adragante jusqu'à ce qu'elle forme une émulsion visqueuse, puis on ajoute la gomme arabique et l'on filtre à travers une mousseline. On incorpore ensuite à ce liquide 120 gr. de glycérine, dans laquelle on a fait dissoudre 1 gr. 5 d'essence de thym, puis on complète avec de l'eau distillée pour parfaire un litre.

II. — Colle au plâtre :

Gâchez du plâtre avec de la colle forte assez liquide de manière à obtenir un mélange homogène, pas trop compact, de façon à être étendu facilement avec une brosse rude. Agir rapidement pour éviter le refroidissement. Cette colle convient surtout pour les travaux en grandes surfaces, et permet de faire adhérer du carton sur tous les métaux.

III. — Colle forte liquide de M. Brand :

On fait dissoudre 600 grammes de borax dans un kilo d'eau bouillante et on ajoute 40 gr. de potasse calcinée à 90 %, puis on verse ce mélange toujours bouillant dans 1 kilo et demi d'une solution chaude de colle forte (gélatine) à 12° Baumé.

IV. — Colle de poisson :

La meilleure colle pour faire adhérer les étiquettes sur le fer blanc est un mélange de colle de poisson et de gomme arabique en solution dans l'eau avec un peu de glycérine.

Enfin, différents auteurs conseillent pour des usages analogues : l'alun dissous dans l'eau jusqu'à former un liquide visqueux, le jus d'ail ajouté aux colles de pâte ordinaire ; la colle forte dissoute dans l'huile de lin (il faut dans ce cas gommer au préalable les étiquettes pour éviter le taches d'huile) ; le salicylate de soude 10 % comme dissolvant de la gélatine ; l'alun et la résine ajoutés à la colle d'amidon ; le savon de résine (colophane dissoute dans une lessive alcaline — (avec ou sans addition de plâtre) ; la colle de poisson dissoute dans l'acide acétique ; l'arrow-root en mélange à la gélatine ; l'huile de térébenthine en mélange aux colles de gélatine et d'amidon ; la caséine avec le sel ammoniac ; la dextrine dissoute dans l'acide lactique étendu, avec ou sans addition de sulfate d'alumine ; le sucre candi ajouté à la gomme arabique gélatinée ; la fécule additionnée de 4 % de sulfate de cuivre et de 10 % de borax ; le saccharate de chaux comme dissolvant de la colle de Cologne ; la caséine broyée avec l'hydrate d'alumine fondu, puis dissoute dans l'eau.

Des essais permettront de trouver la formule définitive convenant à chaque cas.




## Savons mous de Résine

Les savons mous de résine contiennent en plus de la résine une huile végétale ou animale, de la potasse caustique et parfois de la farine. Le pourcentage de résine dans le savon terminé oscille entre 8 et 20 %. On peut employer presque toutes les espèces de résine, pourtant il est à conseiller de ne pas utiliser de qualité plus foncée que la marque N. En effet, plus la résine est claire, plus le produit obtenu a de la valeur et, d'autre part, les résines foncées contiennent très souvent de grandes quantités de substances insaponifiables, dont la présence est très préjudiciable. Comme matières grasses, on emploie généralement des huiles de poissons, huile de menhaden, huile du Japon, etc. L'huile de harengs doit être évitée, excepté celle de qualité tout à fait supérieure. L'huile de coton s'emploie pour les marques de premier choix, de même que les autres huiles végétales : maïs, soja, etc., lorsque leur prix n'est pas un obstacle. On recommande d'employer de la potasse de bonne qualité.

Il y a trois procédés principaux pour la fabrication de ces savons et chacun d'eux peut donner des produits d'excellente qualité. La première méthode convient particulièrement pour le chauffage à feu nu ou à la vapeur lorsque la chaudière n'est pas munie d'un serpentin ouvert. La charge se compose par exemple de trois tonnes d'eau, 1.220 kilogr. d'huile et 660 kilogr. de résine. Cette quantité d'huile et de résine nécessite à peu près 457 kilogr. de potasse caustique à 104 degrés Tw (49°4 Baumé) on place l'huile dans la chaudière et l'on commence à chauffer. Pendant ce temps on concasse la résine et on l'ajoute à l'huile. Quand la dissolution est complète on fait arriver l'eau et on remue le tout très intimement. On procède alors à l'addition des 2/3 environ de la quantité de potasse indiquée et on cuit, en remplaçant l'eau qui s'évapore. On ajoute alors le reste de la potasse caustique mais par petites quantités et en essayant de temps en temps pour voir si la masse est bien cuite, c'est-à-dire bien liée. Les prises d'essai doivent adhérer fortement à une spatule et présenter un aspect clair. On finit alors d'ajouter de la potasse jusqu'à obtention de la consistance que l'on veut donner à la masse. Tant que le savon terminé est chaud, il doit laisser les doigts secs. La mise en boîtes du savon doit se faire aussitôt que possible après sa fabrication, car ce savon se transforme en masse solide, beaucoup plus rapidement que les savons mous ordinaires. Quand on commence à verser la potasse caustique il faut avoir soin que l'addition ne se fasse pas trop brusquement et, d'autre part, l'huile, l'eau et l'émulsion de résine ne doivent pas être trop chaudes. De plus, il faut éviter d'employer un excès de potasse.

La deuxième méthode générale consiste à dissoudre la résine dans l'huile et à employer une lessive de potasse beaucoup plus faible que dans le procédé ci-dessus. On prendra par exemple 50 parties de résine et 50 parties d'huile (en poids) et 93 parties de lessive de potasse à 32-35° Tw (19,8 à 21,4 B.). On ajoute d'abord les 2/3 de la lessive en procédant très lentement, puis on cuit pendant 10 minutes et on ajoute le reste de la lessive par petites quantités en faisant chaque fois l'essai du savon.

Dans la troisième méthode de fabrication on introduit dans la chaudière (travaillant à vapeur libre) un peu moins de la quantité de potasse nécessaire. Quand la lessive est chaude, on verse la résine avec précaution et on continue à cuire jusqu'à complète dissolution. On ajoute alors une nouvelle quantité de lessive de potasse jusqu'à ce qu'il ne reste plus environ que le quart de la quantité de lessive totale. On cuit, toujours avec précaution, et on ajoute l'huile aussi rapidement que possible. La cuisson terminée on ajoute le reste de la potasse. La lessive de potasse employée doit avoir une concentration de 30° à 35° Tw (18,8 à 21°,4 Baumé).

(*Organ für den Oel and Fetthandel.*)

## La Chimie des Parfums

LA CHIMIE DES PARFUMS en 1910, par P. Jeancard et C. Satie, 1911. Paris. *Revue Générale de Chimie pure et appliquée*, n° 11, 4 juin, pages 177 à 186.

*Méthodes d'analyse.* — Certaines essences : lavande bergamotte, etc., qu'on titre suivant leur teneur en éthers sont additionnées frauduleusement d'éthers : acétique, éthylique etc. Les éthers acétiques ne peuvent être reconnus que par la présence de leur alcool pour les acétates de glycérine. Quant à la recherche des éthers éthyliques, des acides tartrique et citrique, elle est basée sur la caractérisation de ces derniers. Pour rechercher l'acétate de terpényle, on se sert de la différence entre les vitesses de saponification des acétates de linalyle et de terpényle. L'acide citrique est séparé par traitement au moyen de l'acide sulfurique, ensuite recherché au microscope ; la glycérine des éthers de glycérine se détermine après décomposition de l'éther par transformation en acroléine au moyen du sulfate acide de potasse.

*Etude chimique des constituants.* — M. Wallach a obtenu le $\beta$ pinène et l'acide $l$ pinonique en chauffant lentement l'acide nopinol acétique dans un courant d'hydrogène. L'acide $l$ pinonique se transforme en $\beta$ pinène par chauffage avec de l'acide acétique. Ce même chimiste a obtenu le $\beta$ terpinène au moyen de l'acide $\beta$ terpinène acétique obtenu par condensation de la sabinène cétone avec le zinc et l'éther bromacétique.

MM. Harries et Palmen ont ozonisé le camphène

en solution acétique. Par décomposition de l'ozonide ils ont d'abord obtenu du peroxyde de camphénylone qui donne à son tour 45 % de la lactone, de l'acide, 5 oxy. camphénylonique.

M. Semmler, par oxydation du santalol a obtenu l'acide eksantalique et par réduction de l'éther méthylique, de l'acide chlorhydrocksantalique, l'acide dihydroeksantalique. Au moyen de l'éther méthylique de ce dernier acide on peut obtenir 60 % de dihydroeksantalol.

Dans les laboratoires de la maison Schimmel on a extrait de l'essence de céleri un sesquiterpène auquel on a donné le nom de selinène et dont les caractéristiques se rapprochent beaucoup de celles du caryophyllène.

Le daucol est un alcool extrait par M. Richter des essences de semences de carotte.

En faisant agir l'anhydride acétique sur les aldéhydes en présence de l'acétate de soude, M. Lemmler a prépart l'acétate énolique de l'aldéhyde heptylique, le diacétate de ce même aldéhyde et de même l'acétate énolique et le diacétate de l'aldéhyde octylique.

M. Wallach a constaté que dans la transformation du citronnellol en isopulégol, puis en isopulégone, on obtient toujours un mélange des deux isopulégones, l'une active dont l'oxime fond à 121°, l'autre inactive dont l'oxime fond à 140°.

MM. Bonveault et Levallois ont transformé progressivement la fenone en apofène ($C^9H^{16}$) en transformant d'abord la fenone en amide par l'amidure de sodium, puis en oxydant cette amide par le brome et la soude, ce qui donne une urée symétrique facilement transformable en apofène.

Quelques nouveaux faits ont été établis en ce qui concerne la formation des essences. Dans les cires des conifères, MM. Bougault et Bourdier ont découvert un nouveau groupe de principes immédiats, naturels, les étholides, composés résultant de l'asosciation des acides, alcools par éthérification, la fonction acide d'une molécule éthérifiant la fonction alcool d'une autre molécule. MM. Klobb, Garnier et Ehrweni ont étudié les phytostérols qui se rencontrent dans les cires végétales à côté des étholides et des carbures saturés. Ces phytostérols sont même d'après M. Tschirch les substances mères des résines de conifères. Un certain nombre d'auteurs ont étudié l'action des rayons ultraviolets sur les végétaux. Dans le cas de plantes à coumarine ou d'autres dont l'odeur provient de glucosides dédoublés, il y a dédoublement de glucoside avec production de l'odeur. Les anesthésiques paraissent agir de la même façon.

*Composition de différentes essences.* — *L'artemisia* contient 1,2 % d'huile essentielle constituée par 45 % de camphre. Dans la *badiane* on a caractérisé le pinène *a*, les phellandrènes *l* (α et β) le cymène *p*, le terpinéol, le cynéol et le safrol, *dans la bergamotte*, l'alcool hydrocuminique, le nérol et le terpinéol, *dans le céleri*, le limonène *d*, le selinène, la sadanolide et l'anhydride de l'acide sédanonique. La composition de l'essence de *criste-marine* serait : cymène *p*, pinène *d*, dipentène, thymate de méthyle et apiol. Les *clous de girofle* contiendraient d'après M. Reich 17 à 19 % d'huile essentielle et 15,5 à 16,3 d'eugenol. Dans la *jacinthe* on a caractérisé (*Enktaar*) le benzoate de méthyle, l'alcool benzilique, un éther, de l'alcool cinnamique et la vanilline. *Kananga* : dans l'essence de Java, M. Elze a trouvé du nérol (0,2 %) et du forméol (0,3 %). M. Laloue a étudié la teneur en huile essentielle des fleurs *d'oranger* et constaté qu'elle est plus grande en octobre qu'en mai. En comparant les essences de *persil* française et allemande, M. Chevalier a constaté que toutes deux contiennent du pinène *l*, mais l'essence française est riche en myristine et pauvre en apiol, tandis que l'inverse s'observe dans l'essence allemande. Certaines essences de *rose* sont fraudés par addition de 3 à 10 % d'alcool. On reconnaît cette fraude en déterminant le poids spécifique avant et après lavage à l'eau. D'après M. Elzé, d'odeur caractéristique de la *sabine* serait due à l'acétate de sabinol, mais l'essence contient, en outre, du géraniol, de l'alcool dihydrocuminique et de l'aldéhyde décylique *n*. Dans le *santal* on a caractérisé (*Schimmel*) un homoterpène $C^{11}H^{18}$, les santalènes α et β, le santène, l'alcool santénonique et le térésantalol, l'aldéhyde isovalérique et le nor-tricyclo-eksantalol, la santénone et la santalone.

(*Mois Scientifique et Industriel.*)



## INFORMATIONS

### Revue du Marché

Le mouvement de hausse sur la *Badiane* et le *Lemongrass* s'accentue ; on cote pour ces deux produits, par quantités, 17 francs le kilogr. franco bord port français et plus selon garanties.

*Bois de Rose* et *Linaloe*, quoique toujours chers, sont sans grosses affaires.

*Géraniums* toujours rares et demandés, notamment pour les bonnes marques de Bourbon, l'essence d'Algérie et celle de Corse.

*Citron* et *Orange* en légère réaction. *Bergamotte*, sans affaires à 75 francs, prix ridicule. Les fabricants de succédanés sont dans la jubilation. N'acheter ces essences d'agrumes qu'avec prudence et après plusieurs analyses.

*Lavande* et *Aspic* rares et chères jusqu'à la nouvelle récolte.

*Citronelles* en forte hausse.

*Menthol* sans arrivage.

*Pouliot* cher et *Menthes poivrées* fermes.

*Thym* et *Romarin*, les récoltes s'annoncent excellentes en France.

❧ ❧ ❧

On nous annonce de Syrie que la récolte de Fleurs d'Oranger Bigarade atteindra 70.000 kilogrammes environ, qui seront traités pour la fabrication de l'essence et de l'eau.

La culture de l'Ylang-Ylang selon les méthodes les plus récentes prend une grande extension aux Comores. Les essences sélectionnées obtenues sont parfaites et luttent aisément, comme arome, avec les bonnes qualités de Manille. La production atteindra 600 kilogrammes environ cette année.




## Allemagne

Articles de toilettes. -- Malgré les nombreuses fabriques répandues dans tout l'Empire, et bien que certaines maisons de Carlsruhe, Cologne, Berlin et Leipzig fassent à nos articles une concurrence aussi acharnée que déloyale, les produits français sont très demandés en ce qui concerne les essences, les parfums et les eaux de toilettes. Leur qualité leur permet de triompher de la concurrence qui leur est faite par des articles similaires qui se recommandent par leur bas prix, trompent le client par l'étiquette française dont on les a décorés, et révèlent leur véritable origine par les fautes de style et de français qui se glissent presque toujours dans les modes d'emploi. C'est le cas pour une certaine Société hygiénique qui répand des produits et s'efforce de concurrencer la Maison française de ce nom.

En dehors de leur qualité qui les recommande, nos produits peuvent compter sur un facteur non moins important : le snobisme. Il est de bon ton d'user des essences, des parfums, des eaux de toilette françaises.

Nous avons deux sortes de clientèle : la parfumerie aristocratique et le bazar.

Le premier client ne tient que des articles de toute première qualité (le plus souvent des marques connues) ; il vend cher, mais vend de la marchandise de choix.

Pour le bazar, les maisons telles que Wertheim, Tietz, Jandorff, il faut des articles assez bons, mais surtout à bon marché. Cela ne veut pas dire que ces établissements ne tiennent aussi l'article cher, mais leur genre courant est l'article bon marché.

Ces conditions générales exposées, quels sont les articles que l'on peut vendre en Allemagne et qui sont compris sous la dénomination articles de toilette ? Des *savonnettes*, du *savon*, des *poudres de riz*, des *pâtes à ongles*, des *cosmétiques*, des *parfums*, des *eaux de toilette*, de la *quinine*, de la *brillantine*, des *essences*, des *lotions*, de la *poudre dentifrice*, des *pâtes dentifrices* et des *crèmes*.

Dans une autre catégorie sont comprises les *brosses* de toutes sortes : à *moustaches*, à *dents*, à *ongles*, les *manucures*, les *éponges*.

Les droits de douane sur les éponges sont de 20 marks par 100 kgs. Les éponges pour la toilette se vendent ici de marks 1.50 à marks 10 au détail, selon la qualité. L'article français est vendu à des prix assez élevés.

Les savonnettes paient un droit de 0.25 à 2 marks pièce. Généralement, ce sont celles de 0.50 qui sont les plus demandées. Elles sont l'article courant pour ceux qui désirent du savon français n'ayant pas une odeur trop forte.

Les savonnettes paient un droit de douane de 10 marks par 100 kgs. Elles s'expédient en vrac pour les qualités ordinaires et en petites boîtes de 3 ou de 6 pour les bonnes qualités.

Depuis quelques temps, le *savon de Marseille* en petites briques est employé ici. Il ne s'y trouve pas encore dans toutes les parfumeries, mais un grand pas a été fait : on l'emploie dans un assez grand nombre de maisons sous forme de petites briquettes de 80 grammes environ, vendues à 25 pfennigs.

Les droits de douane sont de 5 marks par 100 kil. Ces savons viennent en caisses de 25 ou 50 kilogrs.

Dans l'article *poudre de riz*, les qualités sont aussi différentes que les marques, mais c'est un article dans lequel nous ne sommes guère concurrencés. Les marques connues ou inconnues que l'on trouve dans les parfumeries et les bazars, sont toutes des marques parisiennes vendues en petits paquets ou en petites boîtes, depuis 50 pfennigs jusqu'à 10 marks ; pour ce qui est des bonnes qualités, la poudre est contenue dans un sachet ou dans une boîte décorée. Les prix d'achat en gros varient à l'infini.

Les droits de douane sont de 100 marks par 100 kgs.

Les *poudres et pâtes à ongles* sont fournies par la France et l'Angleterre et les fabriques allemandes. Ces dernières vendent des produits assez convenables et très bon marché. Nous vendons surtout des marques connues et on ne pourrait introduire qu'une marchandise de bonne qualité et dont le prix de revient serait minime. Ce sont généralement de petits pots pour les pâtes et des boîtes pour les poudres. Leur prix varie entre 50 pfennigs et 2 marks, selon la qualité.

Les droits de douane sont de 100 marks par 100 kgs.

Les *cosmétiques*, pâtes pour la moustache, etc., ne sont pas un article très important. On en consomme assez peu et les achats se font un peu partout : en Angleterre, en Autriche, etc... Les fabriques allemandes en fabriquent une grande quantité. On les vend en tubes (quelquefois en petits pots), leur prix varie à l'infini.

Les droits de douane sont de 100 marks, si la boîte pèse moins de 5 kilogrammes, de 20 marks si son poids est supérieur à 5 kilogrs.

Viennent les *parfums* et les *eaux de toilette*. Ce sont là des articles spécialement français. Pour les

bonnes qualités, nous restons les maîtres du marché. Les sortes varient à l'infini ; les flacons sont grands et petits ; les uns contiennent quelques centilitres seulement ; les plus gros vont jusqu'à 250 centilitres et, pour les eaux de cologne, on trouve des litres. Il serait difficile d'en indiquer les prix, car on trouve des parfums (eaux de Cologne par exemple) à 65 pfennigs et à 5 marks la bouteille.

Les droits de douane sont de 20 marks ou 100 marks les 100 kilogrs, selon que le poids du colis dépasse 5 kilogrs ou non.

Pour les *poudres dentifrices*, quelques marques seulement sont connues et demandées (Roger et Gallet par exemple). Quant aux *eaux dentifrices*, les Bénédictins de Soulac, les eaux dentifrices du Dr Pierre, et pour les pâtes, nous n'avons plus grand chose à faire en Allemagne, les produits allemands étant aussi bons que les nôtres et se vendant meilleur marché.

Les droits de douane sont de 100 marks par 100 kgs.

René Fouillouse.

(*Journal technique du Commerce extérieur.*)

## Cheveux

Le journal technique du Commerce extérieur signale également le désir d'une maison de Varsovie d'acquérir en France une grande quantité de cheveux apprêtés (toutes nuances), 15.000 fr. au moins.

Faire offre à l'Union Nationale du C. E., 24, rue Saint-Martin, avec prix franco frontière ou franco au kilog ou en roubles au pond.

## En Grèce

Malgré la concurrence locale, la *parfumerie* est de bonne vente en Grèce ; les importations ont dépassé 400.000 francs en 1911.

Nous sommes, sans doute, de beaucoup les plus importants fournisseurs, avec plus de 10.000 kgr. par an, mais l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Autriche deviennent des concurrentes de plus en plus sérieuses.

Les extraits, les eaux de toilette de toutes sortes, les poudres de riz, les poudres et pâtes dentifrices, les cosmétiques sont particulièrement recherchés. On les vend à un prix généralement double de celui du pays de provenance. Les droits de douane sont assez élevés : 1 fr. 95 le kilogr., emballage compris. Quant aux paiements, ils s'effectuent généralement contre acceptations à 3, 4 et même 6 mois pour les grosses commandes. Le fret et l'emballage sont laissés à la charge de l'acheteur.

# VARIÉTÉS



## Le Cold-cream de la Belle Cavalieri

Mme Lina Cavalieri, célèbre plus peut-être encore par sa beauté que par son très réel talent d'artiste lyrique, publie dans le dernier numéro de *Femina*, une longue suite de conseils qu'une femme jeune et coquette ne saurait ignorer.

L'exposé débute par des généralités qui intéressent l'hygiène pour le moins autant que la beauté elle-même pour continuer par des conseils sur les mets qu'une jolie femme doit absorber.

Nous ne retiendrons de cette copieuse étude sur la conservation de la beauté féminine qu'une recette sur la composition d'un cold-cream dont la Cavalieri se sert et qu'elle compose elle-même. Il est intéressant et le recommandons à nos aimables et charmantes lectrices.

D'abord le visage est lavé... chaque soir. On fait une dissolution de savon fin — de Marseille bien entendu — dans de l'eau chaude ; on y plonge les mains et l'on frictionne tout le visage. Jamais de serviette ni d'éponge pour nettoyer ; les doigts seuls ont le tissu soyeux qui convient. On se rince à l'eau fraîche, mais non froide.

Après le lavage, massage de dix minutes au cold-cream. Le matin, après le bain, le nettoyage de la figure comporte, tout d'abord, un massage avec le cold-cream suivant : ,

*Cold-Cream de la belle Cavalieri*
indiqué par elle-même.

| | |
|---|---|
| Eau de roses................. | 500 gr. |
| Huiles d'amandes douces...... | 500 — |
| Cire blanche d'abeilles........ | 20 — |
| Spermaceti ................ | 20 — |
| Huile de roses............... | 3 — |

Toutes ces substances doivent être rigoureusement pures.

« Je mélange la cire et le spermaceti au bain-marie à l'aide d'une cuillère en bois et j'y incorpore peu à peu l'huile d'amandes. Puis, goutte à goutte, j'y verse l'eau de roses, en tournant toujours. Je recueille le mélange dans un pot de grès et ce n'est que lorsqu'il est un peu refroidi que j'y mets l'huile de roses, dont le parfum s'évaporerait sans cette précaution.

Ce cold-cream est absolument supérieur et vous en avez là pour des mois.

Assise devant le miroir — non couchée ! — je me masse la figure. Je me suis bien placée en pleine lumière pour que le moindre pli apparu depuis la veille ne puisse m'échapper. Et je m'inspecte sans pitié. En trouvé-je un, je le masse pendant dix minutes, *en pensant sans cesse à l'importance de ma besogne.*

J'active ainsi la circulation dans la partie atteinte dont un afflux de sang frais vient rétablir l'élasticité.

Je me sers, selon les besoins, de l'index, du médius et même de l'annulaire des deux mains. Le mouvement de massage doit tracer continuellement des cercles et non des lignes en long ou en travers de la ride, si l'on ne veut pas abîmer la peau au lieu de l'embellir. Après quoi, j'étends le cold-cream sur tout le reste de mon visage, de la même façon.

Cela fait, je parcours toute ma figure de petites tapes légères, mais cinglantes. Enfin, avec une baptiste très fine, j'en lève tout l'excès de graisse que n'ont point absorbé les pores. Si la peau s'en trouve un peu échauffée, je l'humecte avec cette lotion délicatement rafraîchissante.

| | |
|---|---|
| Extrait de violette........... | 350 gr. |
| Extrait de roses.............. | 35 — |
| Teinture d'iris.............. | 80 — |

Et avec ça... toutes les femmes seront belles ! »

(*Echo de la Savonnerie*). Georges Roger.




## Bibliothèque de la « Parfumerie Moderne »

Industrie des Parfums, par M. Otto, br. 22 fr. rel. 24 fr.
Plantes à Parfums, par P. Hubert ..........relié 10 »
Manuel du Parfumeur, par Askinson et Calmels broché .................................... 6 »
Manuel pratique du Savonnier, par Calmels et Wiltner, broché ......................... 4 »
Nouveau guide du Parfumeur (Durvelle) br. 6 fr. relié .......................................... 7 »
Essences et Parfums (Durvelle), br. 15 fr., relié 16 50
Aide-Mémoire et Formulaire (Gattefossé) br. 1,25, r. 2 »
Traité de Savonnerie (Moride et Varenne), relié 16 »
Constitution des savons du commerce, par Mercklen, relié .................................. 6 »
Les Huiles essentielles (Charabot, Pillet et Dupont), relié ................................ 20 »
Industrie des Parfums, par Dr. O. Simon, broché 5 »
Matières odorantes artificielles (G.-F. Jaubert), broché 2 fr. 50; relié ..................... 3 »
Produits aromatiques naturels et artificiels (id.) broché 2 fr. 50; relié ..................... 3 »
Parfums comestibles (G.-F. Jaubert), br. 2,50, rel. 3 »
Abrégé de la Chimie des Parfums (Jeancard et Satie), broché 2 fr. 50; relié ............... 3 »
Essai des Huiles essentielles, par Henri Labbé, broché 2 fr. 50; relié ..................... 3 »
La Parfumerie Moderne, coll. compl., relié .... 30 »
Chimie des Parfums, par S. Piesse, relié ........ 5 »
Histoire des Parfums, par S. Piesse, relié ...... 5 »
Savons et bougies, par Puget, relié ............ 6 »
Parfums artificiels, par Charabot, relié .......... 5 »
Parfumeur, par Pradal, Malepeyre et Villon ..... 6 »
Savonnier, par E. Lormes (3 vol.) ............... 9 »
Jurisprudence sur les Falsifications, par X. de Borssat ........................................ 7 50
Les Fleurs du Midi (Cultures industrielles), par Granger ...................................... 4 »
Les Cultures sur le Littoral de la Méditerranée, par E. Sauvaigo ............................ 4 »
Chimie du Distillateur, par Guichard, ........... 5 »

❧ ❧ ❧

## Défendez votre estomac contre les fraudes alimentaires

Par Francis Marre, expert-chimiste près la Cour d'Appel de Paris et les Tribunaux de la Seine. — H. Malet, éditeur, 95, rue de Rennes, Paris.

On peut dire sans exagérer en rien, que *l'art d'acheter les aliments* est inconnu du grand public ; les maîtresses de maison et les cuisinières font, la plupart du temps, leurs emplettes sans se guider sur des règles précises, et sans savoir au juste pour quelles raisons elles fixent leur choix. Il en résulte qu'elles ne font pas « rendre » à l'argent tout ce qu'il serait susceptible de donner, et la cherté actuelle de la vie reconnaît pour une de ses causes l'ignorance générale des consommateurs. D'autre part, cette ignorance rend possible même toutes les falsifications auxquelles certains commerçants peu scrupuleux ne craignent pas d'avoir recours pour accroître de façon illicite leurs bénéfices normaux. Savoir reconnaître et dépister ces falsifications est une nécessité pour quiconque veut, en même temps que son porte-monnaie, défendre son estomac.

C'est ce que le livre de M. Francis Marre apprend à faire. L'auteur passe successivement en revue toutes les substances alimentaires ; pour chacune d'elles, il indique les caractères extérieurs qu'elle doit avoir, ceux qui dénoncent son mauvais état et ceux qui sont l'indice sûr d'une adultération. En un mot, il dit, pour chaque aliment : « Vous pouvez acheter quand vous apercevez tels caractères ; il convient de vous abstepartie de son succès.

La notoriété scientifique de M. Francis Marre garantit de façon absolue l'exactitude des conseils qu'il donne. Il a écrit son livre dans la langue simple qui fait le succès des chroniques régulièrement publiées par lui à *l'Eclair*, au *Correspondant*, à la *Revue Française*, au *Cosmos*, à *La Nature*, etc., etc... Nos lecteurs de la première heure se rappellent qu'il est un des fondateurs de notre revue qui lui doit une grande partie de son succès.

Ils se feront, nous n'en doutons pas, un plaisir de lire ces pages d'une lecture aussi facile qu'attrayante, et garderons à notre collaborateur avec le bon souvenir de ses trop rares chroniques dans la P.M., la reconnaissance... de l'estomac.

❧ ❧ ❧

## La Teinture des Cheveux

Par A. Chaplet

Supplément à la *Parfumerie Moderne*, une brochure in-4° cavalier 16 pages, avec une gravure ancienne hors texte, 1 fr. 50.

L'auteur a résumé d'une façon parfaite tous les documents anciens et modernes relatifs à la Teinture des cheveux et les a complétés par ses propres travaux. Après un chapitre historique et bibliographique, très complet, il passe en revue successivement les teintures végétales, métalliques et à base des produits organiques nouveaux.




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 5



93, Boulevard Soult, 93. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

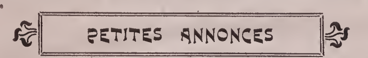
Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT






*Grande fabrique Parfumerie* cherche à acheter une *MARQUE* connue ayant clientèle de parfumerie, produits hygiéniques, liqueurs de marques et tous autres produits similaires susceptibles d'être exploités dans son installation. Ecrire P. P., 110, Bureau du Journal.

INGENIEUR-CHIMISTE diplômé, 33 ans, 12 ans de pratique industrielle — dont 3 ans dans savonnerie et parfumerie — comme chimiste ou directeur d'usine, cherche situation. J. C. 1912. Bureau du Journal.

VOYAGEUR à la commission est demandé par importante fabrique de poudre de savon pour l'Est et le Nord de la France. Ecrire P. Aillaud, rue Neuve-Saint-Barnabé, Marseille.

PARFUMEUR. — *Une fabrique de parfums de 1re classe, cherche un parfumeur capable,* connaissant la préparation des huiles à base de fleurs et spécialités et leur emploi dans la parfumerie et la fabrication du savon. Seules personnes ayant connaissances parfaites de la branche, sont priées d'adresser leurs offres sous *K. S. 9297 a Rudolf Mosse, Cologne-s.-Rh.*

Place d'avenir garantie. Discrétion assurée.

ON DEMANDE pour Parfumerie un DIRECTEUR TECHNIQUE d'une trentaine d'années, solide instruction, expérience pratique, bon organisateur et énergique. Ecrire J. L. 5, Bureau du Journal.

SITUATIONS D'AVENIR. — L'*Argus de la Presse* (34e année d'existence), offre, dans chaque commune, à nos lecteurs et lectrices, surtout à ceux ayant de nombreuses relations, des situations de grand avenir, sans quitter notre région ; une certaine instruction est nécessaire.

Ecrire : *Argus*, 37, rue Bergère, Paris.

BON PRÉPARATEUR en parfumerie est demandé, références premier ordre exigées. Ecrire bureaux du Journal aux initiales P.I. 29.

FABRIQUE DE PARFUMS située sur le littoral faisant le flaconnage et pouvant traiter de très bonnes affaires avec trois des plus grandes maisons de Paris, cherche un ASSOCIE ou des COMMANDITAIRES. Affaire de grand avenir, n'ayant actuellement aucune dette. — S'adresser au Bureau du Journal, P. O., 44.

SAVONNIER connaissant toutes les branches savonnerie et mécanique demande place n'importe quel pays du monde. Ecrire L.-B., 60, chaussée de Gand. Bruxelles.

Pharmacien suisse expérimenté, versé spécialement dans la connaissance des huiles essentielles, possédant très bien l'allemand et passablement l'anglais, cherche position stable dans cette industrie où l'une de celles qui s'y rattachent. Ecrire sous chiffre III, au bureau de cette revue.




## Cartes Parfumées

Nous avons donné, à plusieurs reprises, des indications pour la préparation des cartes parfumées (*Parf. Mod.*, suppl. 1911, 123-124, supplément p. 15, 1911-1910 suppl. 116), mais nous y revenons encore une fois, la question étant toujours des plus intéressantes.

Confection d'un parfum pour carte.. — Il s'agit de préparer une solution de produits aromatiques essentiellement fixes, c'est-à-dire assez peu volatils pour persister pendant de longs mois et assez violents pour parfumer les objets avec lesquels les cartes se trouveront en contact.

Les différentes résines : Styrax, mastic, benjoin, labdanum se trouvent indiquées ainsi que les essences de baumes ou de résines : opoponax, tolu, baume de pérou, les parfums végétaux connus pour leur persistance : Patchouli, vétiver, teinture de fèves tonka, de vanille, de musc, de Castoréum, d'Ambre, etc.

Ces différents ingrédients convenablement combinés et mélangés, donnent une base aromatique à laquelle il convient d'ajouter une note dominante correspondante au parfum annoncé par la carte-réclame.

Le Salvia-parfum pour carte est justement une préparation très fixe, contenant en plus des produits déjà nommés, des fixateurs artificiels cristallisés également très stables, tels que Musc, Vanilline, Coumarine, Ambrettol, etc. Sa composition est telle que, même employé seul, il donne une odeur agréable et de note moderne.

Emploi du parfum. — Pour parfumer les cartes, différentes méthodes ont été proposées :

*A sec.* — On parfume de la sciure de bois, du talc ou une poudre inerte quelconque, dans laquelle on plonge pendant un temps assez long les cartes à parfumer. Cette méthode est presque complètement abandonnée, sauf pour les cartes et imprimés bon marché : la poudre peut, en effet, resservir presque indéfiniment.

*A la machine.* — La machine à parfumer les cartes n'est pas autre chose que la machine à coller les étiquettes de Jagenberg, dans laquelle on a remplacé la colle par une solution parfumée. On peut régler l'imbibition des cartes selon le prix de vente, mais la quantité de parfum est toujours très minime, et généralement considérée comme insuffisante.

*Au pulvérisateur.* — Cette méthode est également jugée peu pratique, elle est fort longue et une grande partie du parfum s'évapore en pure perte.

*Au trempé.* — C'est enfin ce vieux procédé qui est préféré lorsque l'on veut obtenir un parfum réellement stable et persistant. On dissout, par exemple, 100 grammes de Salvia ou de composition analogue avec ou sans addition de 30 à 40 gr. d'un parfum caractérisé (celui annoncé par la carte, par exemple) dans un litre d'alcool 70 à 80° sans s'inquiéter de la limpidité du bain ainsi obtenu, Les cartes sont plongées et immergées dans cet alcoolat jusqu'à ce qu'elles en soient complètement imprégnées. On les retire alors et les égoutte, puis on les emballe par petits paquets dans du papier d'étain.

Nature du carton. — Le fabricant doit attacher une réelle importance à la nature du carton utilisé ainsi qu'aux encres d'impressions employées.

Le carton peut être du bristol ordinaire, mais nous lui préférons le papier d'alfa sans colle, ou demi buvard, papier bouffant assez rigide absorbant suffisamment de parfum, sans excès dispendieux et dégageant, grâce à ses pores largement ouverts, assez de parfum pour impressionner agréablement l'odorat.

Les parfums résineux et cristallisables enfermés dans ses fibres persistent très longtemps, les parties plus volatiles s'évaporent lentement,

Les encres solubles (à la glycérine ou laques à base d'aniline), doivent être rejetées ; elles formeraient des bavures du plus fâcheux effet après immersion dans l'alcool. Les encres grasses ordinaires pour les noirs, les encres à bases de poudres inertes pour les couleurs, sont les seules utilisables.

Les cartons de qualité basse, encolés à la résine ou avec des colles quelquefois nauséabondes, sont à rejeter, les cartons couchés ne peuvent convenir en aucun cas.

En employant une dose de parfum appropriés à la surface de la carte (environ 100 gr. de Salvia ou par-

fum analogue pour 1.500 à 2.000 cartes petit format), on obtient des cartes suffisamment parfumées, conservant leur arome d'une année à l'autre et tout indiquées pour laisser un agréable souvenir au client éventuel à qui on en fait cadeau.

## Produits remplaçant la baudruche pour le bouchage des flacons

1° On fait fondre avec les précautions habituelles 100 grammes de gélatine d'os dure, dans 500 à 600 gr. d'eau selon la consistance désirée ; on ajoute ensuite, en malaxant avec soin, quantité suffisante et variable avec le pouvoir couvrant cherché, une poudre inerte blanche (céruse ou blanc de zinc, lithopone, blanc de baryte, etc.) ou colorée (laques, ocres, etc.).

Le col du flacon bouché est plongé dans ce liquide tiède et séché la tête en bas.

2° On dissout 50 grammes de tétracétate de Cellulose (soie soluble), dans 500 centimètres cubes d'acétone. On colore ou non le produit avec une petite quantité de poudre inerte, et on s'en sert à froid, dans les mêmes conditions que le précédent.

## Fixateurs naturels pour Essences de fleurs

Un excellent fixateur, qui remplacerait quelquefois, dans certaines préparations, l'essence de sauge, nous est signalé par un de nos lecteurs. Il s'agit de l'essence de Sumbul (de racines). On nous signale également l'essence de fleurs du Michelia Champaca, bien supérieure à l'essence d'Ylang et dont le prix serait de 1.500 francs le kilog.

## Extrait d'œillet

| | |
|---|---|
| Isœugénol .................. | 2 gr. |
| Cheranthine ................ | 1 » |
| Benzylisœugénol ............ | 2 » |
| Linalol .................... | 0,5 |
| Infusion de beurre de cacao.... | 75 » |
| Essence d'enfleurage......... | 0,5 |
| Essence de poivre............ | 0,1 |

pour un litre d'alcool.

## Essence de Jasmin

L'alcool styrolénique peut remplacer, dans certaines préparations, l'indol qui rougit exagérément.

On emploie, par exemple, pour la fabrication de l'essence artificielle de jasmin :

| | |
|---|---|
| Acétate de benzyle.......... | 50 gr. |
| Propionate de benzyle........ | 15 » |
| Linalol .................... | 10 » |
| Rhodinol ................... | 6 » |
| Anthranylate de méthyle...... | 15 » |
| Aldéhyde nonylique.......... | 0,1 |
| Alcool styrolénique.......... | 2,5 |
| Jasmin d'enfleurage 100 %.... | 4 » |

## Traitement des Parasites (moustiques)

par Joly (1).

Toucher chaque piqûre à la teinture d'iode, ou employer la formule :

| | |
|---|---|
| Formol (solution à 40 %)...... | 15 gr. |
| Xylol ...................... | 5 » |
| Acide acétique.............. | 0 gr. 50 |
| Baume du Commandeur...... | 1 » |
| Essence parfumée........... | Q. S. |

En badigeonnages.

## Dentifrice

par Quintin (1).

| | |
|---|---|
| Formol à 40 %............ | 2 gr. |
| Teinture de quinquina....... | 60 » |
| Glycérine ................ | 60 » |
| Essence de menthe.......... | 2 » |
| — d'anis étoilé......... | 1 gr. 50 |
| — de girofle........... | ãã 1 gr. |
| — de cannelle.......... | ãã 1 gr. |
| Alcool à 80°............... | 100 gr. |

XX gouttes dans un verre d'eau.

(1) *Répertoire de Médecine internationale.*




Nos lecteurs ayant trouvé fort belles les estampes de la Collection Givaudan que nous avons intercallées dans notre numéro de Noël et dans la « Teinture des Cheveux » (Supplément d'avril 1911), nous avons fait faire un tirage à part de quatre belles gravures anciennes : La Chimiste, par Guttemberg ; l'Alchimiste, de Loricux ; le Docteur, de Tardieu ; et un laboratoire de chimie (gravure anglaise) sur papier Japon grandes marges.

Ces quatre pièces superbes peuvent être montées et encadrées et sont tout indiquées pour orner un bureau, un laboratoire, une officine.

Elles ont une valeur de plus de 10 francs, et nous sommes heureux de les offrir à nos lecteurs pour 2 francs seulement, franco de port et d'emballage.

### CARTES POSTALES

Les cartes postales illustrées, avec emplacement au recto pour l'adresse et la correspondance, et quelques lignes de publicité sur l'une ou l'autre face, forment une publicité toujours très appréciée et de grande diffusion.

Nous pouvons établir de telles cartes pour les fabricants de parfumerie ou matières premières, avec nos clichés originaux, au prix de 12 francs le mille, sur carton glacé ou couché de luxe, tirage en noir ou nuances.

Demander des spécimens à la Parfumerie Moderne, « Service des Editions ».



FABRIQUE D'ESSENCES
et de Matières Premières
pour Parfumerie, Savonnerie, Droguerie, Confiserie, etc.
A. EUZIERE
GRASSE (Alpes-Maritimes, FRANCE)
POMMADES ET HUILES AUX FLEURS
EAUX DISTILLÉES
de ROSE, de FLEURS d'ORANGER, etc.
SPÉCIALITÉS
Essences de Fleurs absolues "Pures liquides" obtenues par les dissolvants volatils, les seules vraiment naturelles.
Extraits d'Odeurs aux Fleurs, quadruples et concentrés pour l'exportation, — NOUVEAUTÉS.




## Au sujet des expéditions « Fob »

Le « Cercle des Expéditeurs », d'Anvers, communique la note suivante à la Chambre de Commerce française de cette ville :

A la suite de difficultés soulevées ces derniers temps, par certaines maisons de la place, notamment certains courtiers de navires, nous tenons à rappeler à tous nos membres, et principalement à ceux qui ont à recevoir ou à passer des instructions pour livraison « fob », que ces instructions doivent être données bien claires, précises et complètes.

Aux termes des usages et de la jurisprudence constante, lorsqu'une marchandise est vendue « fob », il appartient à l'acheteur ou à son agent de donner, au vendeur ou à son représentant, les instructions nécessaires pour l'expédition et la présentation de la marchandise à bord du steamer désigné. En pratique, l'acheteur charge généralement le transporteur ou un agent au port d'embarquement de donner ces instructions pour son compte. Il est tout naturel que ce soit la maison qui transporte ou celle qui a retenu place à bord qui donne ces indications, puisqu'elle seule est au courant des dates d'arrivée et de chargement des navires désignés. Cependant, ce transporteur ou cet agent n'agit, au point de vue du vendeur, qu'en lieu et place et pour le compte de l'acheteur. Celui-ci est donc responsable des indications données et reste personnellement tenu de l'obligation de fournir ces instructions d'une manière précise et convenable. Si donc le vendeur ou son agent ne reçoit que des instructions incomplètes et incertaines, il ne lui appartient pas de les exécuter ; il ne peut prendre sous sa responsabilité de les suivre et doit en référer à l'acheteur avant de donner les ordres nécessaires à l'expédition pour la mise à bord.

Il faut donc, pour que les indications soient suffisantes, qu'elles précisent le nom du bateau, la date de sa mise en charge à Anvers et à son départ, ainsi que l'endroit des quais où la marchandise devra être présentée.

Un armement peut remplacer un navire désigné par un autre, pourvu que l'embarquement ait lieu à une date très proche de celle primitivement indiquée. Les instructions se bornant à dire « vers telle date » ou d'avoir à se faire confirmer par les courtiers les renseignements donnés », sont donc insuffisantes et ne peuvent être acceptées.

En recevant des instructions imprécises, incomplètes (comme certaines maisons semblent vouloir l'imposer, dans le but de mettre à charge des livreurs « fob » des responsabilités qui ne leur incombent pas), les livreurs « fob » doivent forcément, ou bien faire venir la marchandise aux risques de supporter les frais de quai, de veille, de camionnage, etc., ou bien avertir leurs mandants, qui auront à exiger de l'acheteur des indications plus conformes à l'usage et au bon sens.

## Commerce des Huiles d'olive en Australie

*Nouvelles Galles du Sud.* — On ne demande que de l'huile très pure et pas trop grasse.

Sydney pourrait, toutefois, offrir un débouché aux huiles non raffinées employées par les manufacturiers de tissus de laine.

*Etat de Victoria.* — Cet Etat se fournit principalement en Espagne, en Italie et en France, par l'entremise des maisons de Londres. Il s'adresse également à l'Australie méridionale. La demande porte sur les produits d'une pureté irréprochable.

Melbourne ne compte pas de maisons de gros pour les huiles d'olives ; les achats se font par petites quantités à des commissionnaires.

L'*Australie méridionale* (Adelaïde) fait appel à la production française et italienne. L'huile est importée en tonneaux et est mélangée avec les produits indigènes. Il convient de noter que cette partie de l'Australie est propre à la culture de l'olivier qui, d'ailleurs, s'y développe.

On demande particulièrement, dans cette région, des huiles légères en caractère et en couleur.

L'*Australie occidentale* (Perth et Fremantle) s'approvisionne en Italie, en Grèce, en France, dans les Indes et en Australie méridionale.

Les huiles italiennes, grecques et hindoues, très employées pour la cuisine sont importées en barils ou caisses de 2 à 4 gallons.

Le *Queensland* et la *Tasmanie* n'importent qu'une très faible quantité d'huile.

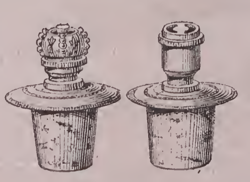
A l'importation, toutes les huiles doivent porter la marque d'origine et, ne sont admises par les autorités fédérales, que les huiles vierges et absolument pures.

Le droit de douane est de 2 shillings (2 fr. 50) par gallon ; les huiles en bouteilles sont soumises à un tarif spécial variant avec la capacité du récipient.

Pour éviter la taxe afférente aux « huiles en bouteilles destinées à la vente au détail », les estagnons doivent avoir une contenance supérieure à un gallon (4 litres 453).

On estime que le meilleur moyen pour développer nos ventes serait l'envoi d'échantillons à des agents sérieux. On accorde généralement à ces intermédiaires un crédit de 30 à 60 jours.

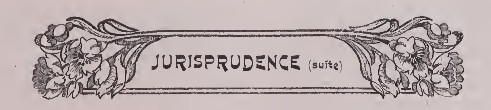
Les intéressés français trouveront, à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2e), une liste des principaux agents ou négociants avec lesquels ils pourraient se mettre en relations.












III. — En ce qui concerne l'expertise contradictoire, instituée par l'article 12 de la loi du 1er août 1905 et réglementée par les articles 18 et suivants du décret du 31 juillet 1906, et, pour les fraudes pharmaceutiques, par les articles 14 et suivants du décret du 6 août 1908, l'inculpé peut, ou bien y renoncer purement et simplement, en ne contestant pas l'exactitude des conclusions du laboratoire, ou bien renoncer seulement à son droit de désigner un expert et s'en rapporter aux conclusions de celui qui est désigné par le juge d'instruction. Lorsqu'il a déclaré qu'il ne réclamait pas l'expertise contradictoire, s'en rapportant aux conclusions de l'expert désigné par le juge d'instruction, il est certain — comme nous l'avons dit précédemment en commentant un arrêt de la Cour de Riom (*Annales des Falsifications* de novembre 1911, p. 442) et comme le déclare la Cour de Paris, — qu'il ne peut plus revenir sur cette résolution et réclamer une expertise contradictoire ou une contre-expertise. Suivant les termes de l'arrêt ci-dessous publié, « l'analyse faite dans ces conditions s'impose d'une façon définitive ». Cependant, en fait, comme il convient de donner à la défense des garanties aussi larges que possible, nous estimons que le juge d'instruction ou le Tribunal, pourra, en pareil cas, faire droit à la demande du prévenu toutes les fois, d'une part que la mesure sollicitée par lui, sera encore réalisable, et, d'autre part, qu'il n'apparaîtra pas qu'il ne la réclame que dans le but de retarder la poursuite.

IV. — Relativement à l'action que peuvent exercer les syndicats professionnels, en matière des fraudes alimentaires et pharmaceutiques et à leur intervention devant les Tribunaux de répression, on pourra se reporter à notre commentaire des arrêts de la Cour de Cassation du 2 février et du 10 février 1911. (*Annales des Falsifications* de 1911, *Bull. intern.*, p. 214 ; V. aussi sur ce sujet, l'étude de M. Toubeau, *Annales des Falsifications* de 1911, p. 167 et suiv. ; Ch. Blanc, *Fraudes commerciales*, n° 103 ; — De Borssat, *Législat. et Jurispr. sur les Fraudes*, p. 221 ; — Lemercier, *Manuel élémentaire*, p. 74 ; — Monier, Chesney, Roux, *Traité théor. et prat. des Fraudes et Falsifications*, t. I, n° 590 à 620, p. 284 et suiv.).

*Jugement du Tribunal corr. de la Seine du 23 juin 1910.*

*Arrêt de la Cour d'Appel de Paris, 9e Ch., du 27 juillet 1911.*

La 8e Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine ayant, à la date du 23 juin 1910, rendu le jugement suivant :

Le Tribunal,

Attendu qu'il a été prélevé régulièrement le 30 octobre 1909, chez C..., négociant en produits hygiéniques et parfumeur : 1° un produit contenu dans un flacon et dénommé « Piloc.. . », du docteur R..., de L.; 2° un autre produit dénommé « Pétrole O. », des docteurs J..., de P., également contenu dans un flacon ;

Attendu que ces produits étaient mis en vente à l'aide d'une réclame faite par des prospectus, comme étant des lotions à base de pilocarpine, contre la chute des cheveux ;

Attendu qu'à l'analyse et à la contre-expertise, ces produits ont été reconnus : 1° quant à la Piloc... ne contenir ni pilocarpine, ni quinine, mais du chloral ; 2° quant au « Pétrole O. » ne contenir ni pétrole ou produit analogue, mais du chloral ;

Attendu que de ces constatations et résultats, il apparaît nettement que C... a commis le délit de tromperie et de tentative de tromperie et a contrevenu aux ordonnances réglementant la vente, l'achat, l'emploi, de substances vénéneuses et médicamenteuses ;

En ce qui concerne la Piloc... :

Attendu que le fait de mettre en vente un produit dépourvu, malgré l'annonce, de pilocarpine ou de quinine et de le présenter comme un médicament capable d'empêcher la chute des cheveux, constitue une tentative de tromperie sur la composition de la marchandise vendue, étant donné que les propriétés curatives sont attribuées à la pilocarpine en l'espèce ; que, de plus, en ajoutant dans la lotion, ainsi offerte au public, du chloral, substance douée de propriétés irritantes et caustiques pour la peau, on donne à la Piloc... le caractère médicamenteux très net et on en fait une préparation médicamenteuse dont la vente et la fabrication en vue de la vente sont exclusivement réservées aux pharmaciens ;

Attendu, en outre, que pour essayer de mieux tromper le public, C... a imaginé d'indiquer que ses deux produits avaient été confectionnés quant à la formule par des soi-disant docteurs R... et J..., dont l'existence est inconnue ;

En conséquence :

Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats à la charge de C... d'avoir à Paris en 1909 : 1° Trompé ou tenté de tromper les contractants sur la nature, les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles des marchandises vendues ; 2° contrevenu aux ordonnances royales portant règlement d'administration publique sur la vente, l'achat et l'emploi des substances vénéneuses ou médicamenteuses ; délits prévus et punis par les articles premier de la loi du 1er août 1905, 25 de la loi de germinal an XI, 6 de la déclaration royale du 25 avril 1777 et premier de la loi du 19 juillet 1845 ; faisant application des articles premier, loi du 1er août 1905 et premier, loi du 19 juillet 1845 ; vu l'article 365, du Code d'instruction criminelle ; condamne C... à 300 francs d'amende ; prononce en conformité des articles 6 de la loi du 1er août 1905 et premier de la loi du 19 juillet 1845, la confiscation des substances saisies.

Et statuant sur les conclusions de la partie civile ;

Attendu que, par suite de ses agissements frauduleux, C... a causé à la Chambre Syndicale des phar-

**TERPINÉOL**

Chimiquement pur et absolument libre d'eau.




**LIENAU & Cie, m.b.H.**

UERDINGEN-SUR-RHIN

---

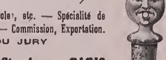


**FABRIQUE DE BOUCHONS, à MÉZIN (Lot-et-Garonne)**

Spécialitée pour Parfumerie, Pharmacie, Droguerie et Distillerie. — Bouchons perforés, Rondelles, Viroles, etc. — Spécialité de BOUCHONS VERRE et LIÈGE et BOUCHONS MÉTALLIQUES dits "STILLICIDES". — TUBES en ÉTAIN, etc. — Commission, Exportation.

HORS CONCOURS PARIS 1906 MEMBRE DU JURY

Ancienne Maison L. DUCERVEAU **J.-P. GRUSSEN, Succr, 50, Boulevard de Strasbourg, PARIS**



---

Société Anonyme **"FLORA"**

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES, PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHETIQUES

**DUBENDORF - ZURICH**
SUISSE

MATIERES PREMIÈRES POUR FABRIQUES DE PARFUMERIE

Savons de Toilette, etc.

*Direction : Dr A. CORTI et Dr BAUR-THURGAU*

Représentants pour LYON et la Province : **GATTEFOSSÉ & FILS**, 15-19, rue Camille, LYON

TARIFS SUR DEMANDE

---

# VARINO GIOVANNI

**Distilleria Menta Piperita à PANCALIERI** (presso Torino, Italie)

**ESSENCE DE MENTHE POIVRÉE PIEMONTAISE**

**ESSENCE DE MENTHE POIVRÉE ITALO-ANGLAISE**

*Grandes Cultures de Plantes Aromatiques et Médicinales*

maciens de la Seine un préjudice dont il lui est dû réparation, que le Tribunal, a dès à présent, les éléments suffisants pour en déterminer l'importance, condamne C..., par toutes voies de droit et par corps, à payer à la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Seine, la somme de 500 francs, à titre de dommages-intérêts ; le condamne en outre aux dépens.

Appel fut interjeté par C..., et la Cour rendit l'arrêt confirmatif suivant :

La Cour,

Adoptant les motifs des premiers juges ;

Considérant en outre que C... a fait valoir, dans ses conclusions devant la Cour, que les textes visés par les premiers juges n'interdisent, que la vente des préparations en forme de médicaments destinées au corps humain, en vue d'un usage médical et d'un emploi curatif nettement déterminé ; qu'il soutient que les produits par lui vendus constituaient seulement des eaux médicinales destinées aux soins de la chevelure et n'ayant nullement le caractère de remède ou de médicament ;

Mais considérant que la Piloe... était mentionnée sur les étiquettes comme « un remède sérieux, destructeur du microbe des maladies du cuir chevelu », que le Pétrole O... était représenté comme « le seul remède préconisé aujourd'hui pour guérir toutes les maladies du cuir chevelu » ; que ces produits étaient donc vendus comme remèdes et en vue d'un emploi curatif ; que pour leur donner plus d'autorité à ce point de vue ils étaient indiqués comme découverts par les docteurs J... et R..., personnages purement imaginaires ;

Considérant, d'autre part, que la présence de chloral dans ces produits suffirait à leur donner nettement un caractère médicamenteux ;

Considérant en ce qui touche le Pétrole O..., que C... soutient que, dans une lotion destinée aux soins de la chevelure, le pétrole n'est pas une des qualités essentielles du produit en vue de laquelle traite l'acheteur, et que, l'absence de pétrole ne suffirait pas à constituer le délit de tromperie ; qu'il prétend en second lieu que le produit contient effectivement du pétrole et conclut subsidiairement à une expertise ;

Mais considérant que le mot « pétrole » n'était pas indifférent, un certain nombre d'acheteurs ayant à tort ou à raison une confiance particulière dans l'efficacité du pétrole pour les soins de la chevelure ; que l'absence de pétrole dans un produit désigné sous le nom de Pétrole O... était donc de nature à tromper l'acheteur ;

Considérant enfin que C... est non recevable à demander aujourd'hui une nouvelle analyse ; qu'en effet, invité par le juge d'instruction à désigner un expert, il a déclaré, à la date du 24 février 1910, qu'il ne demandait pas l'expertise contradictoire, s'en rapportant aux conclusions de l'expert désigné par le juge d'instruction ; que l'analyse faite dans ces conditions s'impose d'une façon définitive et que C... n'est pas recevable à en réclamer une nouvelle ;

Par ces motifs, confirme le jugement dont est appel ; déclare C... non recevable en ses conclusions subsidiaires et mal fondé en ses autres moyens, fins et conclusions, l'en déboute, et le condamne aux dépens.

M. Cabat, président ; Min. publ. : M. Laurence, subst. proc. gén. : Plaidants : Mes Decori, avocat pour C..., et Crinon, avocat pour le Syndicat des Pharmaciens.

*Annales des Falsifications Paris.*




## Bulletin Scientifique et Industriel Roure-Bertrand Fils

La Maison Roure Bertrand fils vient de publier son bulletin n° 5, 3e série, d'avril 1912. Il contient, comme toujours, d'utiles indications dont nous sommes heureux de donner un résumé.

Dosage du Géraniol. — Voici une nouvelle méthode pour le dosage de cet alcool rendu plus précieux par la hausse de l'essence du Géranium. C'est la proportion de ce constituant qui donne toute sa valeur à l'essence de citronnelle, aussi devenait-il urgent de trouver un procédé qui permette de le titrer en présence du citronellal, aldéhyde qui l'accompagne toujours dans l'essence de citronelle. Le Procédé R. B. consiste a soumettre l'essence à l'action d'une solution aqueuse d'hydroxylamine pendant deux heures, puis de traiter l'huile séparée et séchée, à l'anhydride acétique et enfin de procéder au titrage classique de l'acétate de Géranyle.

Etude botanique de deux cyprès. — MM. E.-G. Camus et A. Camus étudient, avec les soins qui leur ont valu leurs récompenses à l'Institut, différentes variétés de cyprès français avec planches anatomiques du plus haut intérêt.

Etude de quelques Huiles essentielles. — Essence de *Panais* du Piémont. Cette essence a une odeur butyrique curieuse et contient une forte proportion de butyrates d'octyle.

*Ache des Marais*, dite huile de céleri, provenance algérienne, forte odeur de céleri. Densité 0,8467. Déviation optique + 69,18.

*Essence de Carotte.* — Echantillon soumis par M. Bouhard, ingénieur-chimiste, à St-Germain-Lembron, obtenu de la distillation de la plante entière de carotte sauvage du Puy-de-Dôme. Densité 0,9016. Rotation optique, — 6°56.

Revue Industrielle. — Nous avons acheté à l'étranger en 1911, 1 milliard de plus qu'en 1910 et vendu 61 millions de moins, nous avons besoin de nous ressaisir d'autant plus que l'augmentation porte largement sur les objets fabriqués au grand dam de notre Industrie nationale.

En ce que concerne les changements de régime douanier, enregistrons le *modus vivendi* du 20 février 1911 avec le Portugal, qui ne change rien aux droits sur la Parfumerie qui restent :

Parfumeries en tous genres ......le kil. 5,60
Savons .............................. 0,3360
Savonnettes ......................... 1,68

Notre chiffre d'affaire n'est, paraît-il, que de 58.000 francs avec cette nation.

La convention franco-japonaise du 19 août 1911, promulguée en février 1912, nous avantage notablement :

| | Tarif général | Tarif pr la France |
|---|---|---|
| Savons parfumés, (100 kins) | 28,60 yens | 18,00 yens |
| — autres ............... | 5,70 | 2,90 |
| Huiles et graisses parfumées | 5,00 | 35,00 |
| Eaux de senteurs autres .... | 90.00 | 50,00 |
| — — vinaigres... | 90,00 | 30,00 |
| Poudres et autres parfumeries | 50 % | 25 % |

en kins de 600 grammes et yens de 2 fr. 58.

Ces avantages se chiffreront par 400.000 francs par an. L'exportation de la Parfumerie française au Japon atteignait 1.800.000 francs en 1910.

La revision du Tarif espagnol du 1er janvier 1912 ne modifie rien quant à la Parfumerie qui paie :

Parfumerie à l'alcool ............le kilo 4 fr. et 50 fr. par hecto.

Parfumerie autre, savons et essences, le kilo 2,40

La Parfumerie Moderne a indiqué les modifications qu'elle a obtenues de l'Administration en ce qui concerne les Parfums artificiels, les essences déterpénées et les constituants.

Marché des essences. — *Graines d'ambrettes* rares. *Aspic* ferme jusqu'à la nouvelle récolte. *Bois de rose* légère hausse. La consommation annuelle est de 18 à 25.000 kilogs. *Géraniums*, hausse sur toute la ligne. *Lavande*, ferme jusqu'à la récolte, peut-être même après. *Lemongrass*, hausse. *Bergamotte*, faible récolte, spéculation. *Citron*, baisse probable. *Portugal* également. *Petitgrain*, importation arrêtée par la situation politique au Paraguay. *Rose*, la récolte en Bulgarie s'annonce belle et la cueillette commencera le 10 mai. Prévision : 1 million de muskals de fleurs. Il faudrait être prudent et forcer à la baisse possible.

*Santal*, *Vétyver* et *Ylang*, généralement fermes ou à la hausse.

Récoltes. — *Jasmin*, la fleur vaut 3,50 par marchés de six et neuf années. *Tubéreuse*, cette culture délicate ne s'étend pas assez pour faire baisser les prix. *Cassie*, les fleurs ont été rares en octobre et novembre et très recherchées même en janvier, où les fleurs, peu odorantes, ont valu 5 et 5,75. *Violette de Parme* a valu de 5,25 à 6,60. *V. Victoria*, 1,25. *Mimosa*, l'emploi de cette essence progresse peu malgré sa valeur odorante et les résultats qu'elle donne.*Jacinthe*, Toulon a beaucoup donné.*Freesia*, les essais d'extraction n'ont pas donné de résultat. *Fleur d'oranger*, baisse possible. *Rose de Mai*, la récolte ne paraît pas devoir être meilleure que l'an dernier. Les floriculteurs liront volontiers une étude sur le *Diaspis Pentagona*, parasite qui ravage l'Italie et contre l'introduction duquel le Ministère de l'Agriculture a pris d'excellentes mesures ; les colons, une notice sur l'ouvrage de MM. Capus et Bois sur les *Produits coloniaux* ; enfin, les chimistes prendront avec fruit connaissance de la partie scientifique, beaucoup trop importante pour que nous en essayions un résumé.

D'ailleurs les bulletins Roure-Bertrand figurent en bonne place dans toutes les bibliothèques des spécialistes qui ne pourraient se passer de leur abondante et précieuse Documentation.




## Comité des Contestations douanières

Devant la complexité de plus en plus grande des questions douanières et devant la gravité des risques courus par les importateurs de bonne foi, un groupe important d'industriels et de négociants a pris l'initiative de la création d'un *Comité des Contestations Douanières*. Ce comité a fait choix pour conseil de Me Fabien Thibault, avocat à la Cour d'appel, ancien Directeur des Douanes de Paris, dont la compétence est certainement indiscutable.

Nos lecteurs pourront obtenir tous renseignements utiles en s'adressant à M. G. Paturel, Industriel, Secrétaire général du Comité, 2, rue de Louvois, Paris-2e

## Office Technique de Chimie Appliquée

24, rue d'Orléans, Neuilly-Paris

Ingénieurs et chimistes-conseils. — Directeur : René Bureau, licencié ès-science, ingénieur-chimiste.

*Bureau Technique.* — Etudes. — Consultations. — Renseignements sur toutes questions spéciales de Chimie appliquée : Industrielle, Agricole, Pharmaceutique et Commerciale.

Devis et Projets d'Installations d'Usines. — Examen de Procédés de Fabrication, Utilisation des Déchets et Sous-Produits Industriels. — Installation de Laboratoires.

*Laboratoires Industriels.* — Analyses, Essais et Contrôle de tous Produits chimiques purs et commerciaux.

Recherches et Mise au Point de Procédés Industriels.

Préparation sur commande de Produits Spéciaux.

Demander la notice détaillé de nos divers services.





5e Année Numéro 6 JUIN 1912.




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 6



93, Boulevard Soult, 93. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT



## PETITES ANNONCES



VOYAGEUR EN DROGUERIE sérieux, ayant bonnes références, est demandé par importante fabrique de produits spécialisés. On donnerait préférence à ancien voyageur connaissant bien la partie et que l'on intéresserait.

Ecrire bureau du journal, sous initiales L. C. 4-8.

VOYAGEUR EN PARFUMERIE demande situation voyageur en titre. Connaissant tournée de l'Est, voyagerait dans toute la France.

Ecrire L. D., bureau du journal.

On demande MANIPULATEUR bien au courant de la fabrication.

Ecrire avec références et prétentions. Bureaux du Journal, ACM 26.

AGENTS ET VOYAGEURS à la commission, visitant pharmacies, parfumeries, etc., sont demandés pour spécialité intéressante : Dentophile oxygéné, produit pour l'hygiène buccale. Ecrire E. Gaullier, à Montmorillon (Vienne).

*Grande fabrique Parfumerie* cherche à acheter une *MARQUE* connue ayant clientèle de parfumerie, produits hygiéniques, liqueurs de marques et tous autres produits similaires susceptibles d'être exploités dans son installation. Ecrire P. P., 110, Bureau du Journal.

INGENIEUR-CHIMISTE diplômé, 33 ans, 12 ans de pratique industrielle — dont 3 ans dans savonnerie et parfumerie — comme chimiste ou directeur d'usine, cherche situation. J. C. 1912. Bureau du Journal.

BON PRÉPARATEUR en parfumerie est demandé, références premier ordre exigées. Ecrire bureaux du Journal aux initiales P.I. 29.

Fabricant de produits spéciaux pour liquoristes, confiseurs, épiciers, etc., cherche AGENTS SERIEUX dans tous les pays du monde. Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

Fabrique de liqueurs de marque demande AGENTS en tous pays pour la vente de liqueur à base de Kola et de Coca, cinq fois plus active que les vins analogues. Ecrire B. C. C., 42, Bureaux du Journal.

PARFUMEUR. — *Une fabrique de parfums de 1re classe, cherche un parfumeur capable,* connaissant la préparation des huiles à base de fleurs et spécialités et leur emploi dans la parfumerie et la fabrication du savon. Seules personnes ayant connaissances parfaites de la branche, sont priées d'adresser leurs offres sous *K. S. 9297 a Rudolf Mosse, Cologne-s.-Rh.*

Place d'avenir garantie. Discrétion assurée.

VOYAGEUR à la commission est demandé par importante fabrique de poudre de savon pour l'Est et le Nord de la France. Ecrire P. Aillaud, rue Neuve-Saint-Barnabé, Marseille.

**PARFUMEUR-CHIMISTE**

On demande un chimiste au courant des méthodes d'analyse des huiles essentielles et produits de parfumerie, connaissant l'anglais, pour une maison américaine.

Ecrire à E.-M. HOWEL

*191, Front St. New-York City, N. Y.*




## Commerce de la parfumerie dans la région de Bâle (Suisse)

Les débouchés offerts, par la Suisse, à la parfumerie française tendent à s'accroître.

Nos produits jouissent, en effet, de la faveur de la clientèle qui apprécie les qualités supérieures.

Il conviendrait donc de faire un effort pour répandre nos marques. Le meilleur moyen d'atteindre ce but serait l'envoi de représentants parlant l'allemand et munis d'échantillons.

La distribution de cartes parfumées, sachets, petits flacons, etc... est recommandée. Le public serait d'autant plus sensible à ce procédé que celui-ci n'est pour ainsi dire pas encore usité dans la région de Bâle.

Les coiffeurs achètent, tant pour leur usage que pour la revente. Afin de bénéficier des avantages que procurent les commandes en gros ils ont constitué, à Bâle, un syndicat qui procède aux achats.

En dehors des salons de coiffure, les particuliers se fournissent dans les magasins qui joignent le commerce de la parfumerie à d'autres spécialités telles que la lingerie, la mercerie, la ganterie, la maroquinerie, etc... Certains de ces magasins, bien que faisant la vente au détail, fournissent eux-mêmes à des commerçants de moindre importance.

❖ ❖ ❖

MM. les représentants qui cherchent à s'adjoindre une bonne représentation, sont priés d'écrire à M. Hardy, 5, rue de Genève, à Lyon, qui leur enverra ses conditions (Matières premières pour distillateurs, confiseurs, limonadiers, alcools de menthe, extraits pour sirops, etc.

❖ ❖ ❖

## Nos importations de parfumerie à Kobé (Japon)

En 1910, nous avons importé, à Kobé, pour 427.658 francs de parfumerie contre 332.360 francs en 1909 et 253.906 en 1908.

Dans la dernière période quinquennale, nous n'avons cessé de ce chef d'enregistrer des progrès, en dépit d'une lutte des plus vives, tant de la part des fabricants japonais d'Osaka, que de ceux de l'étranger.

Les importations anglaises représentent une valeur de 18,30 % par rapport aux nôtres, les allemandes le même chiffre de 18,30 %, et celles des Etats-Unis, une valeur de 9 %.

Toutes nos grandes marques sont recherchées et appréciées. Toutefois, la concurrence américaine, pour ses débuts, s'annonce comme devant être particulièrement à craindre dans un avenir rapproché.

Les résultats obtenus par les articles de provenance française ont été amenés en grande partie, grâce aux efforts de représentants français résidant à Kobé. Ce fait, d'après M. Charpentier, Consul de France à Kobé, mettrait en relief la supériorité sur les autres moyens d'action, de l'établissement, sur place, d'agents sérieux et le système des tournées périodiques de voyageurs de commerce, si régulièrement rapprochées soient-elles, ne saurait, pour beaucoup de produits, être comparable à cette méthode.



## Vers l'Amicale des Chimistes de Parfumerie-Savonnerie



Nous avons ici lancé des appels pour la formation d'une Amicale parmi les chimistes de parfumerie-savonnerie, et nous sommes heureux de faire savoir qu'ils ont été entendus. Grâce à la large diffusion de la vaillante revue de notre partie professionnelle qu'est *La Parfumerie Moderne*, les actifs collaborateurs de la chimie des parfums et savons ont compris quel intérêt il y avait pour eux à se connaître, à se soutenir, par la voie d'une Amicale. Nous remercions l'*Echo de la Savonnerie* de Marseille qui a bien voulu publier notre appel et tous ceux qui ont bien compris l'utilité d'une Association entre chimistes de notre industrie. Nous avons reçu de beaucoup et des adhésions et des encouragements, à eux tous, merci ! Ce que nous comprenons par une Amicale, c'est une organisation professionnelle de mutualité, épargne et prévoyance. Aider les uns, aider les autres, lorsqu'ils sont malades, lorsqu'ils se trouvent sans emplois, lorsqu'ils viennent à décéder (ce que nous souhaitons à aucun), à subvenir à leurs frais d'inhumation, enfin de constituer une caisse de retraites en faveur des adhérents. Les chimistes en parfumerie-savonnerie ont, en général, des situations qui les dispensent d'être astreints aux retraites ouvrières nationales, mais il n'est pas mauvais pour eux de songer à l'avenir !

Par une Amicale, ils apprendront à se connaître, par des réunions diverses, fêtes, etc..., et à se créer des amis, de même profession ! Nullement besoin de s'engager dans des manifestations tapageuses ou stériles, pour faire quelque chose d'utile et de durable, loin de là ! Nous sommes, au contraire, persuadés que les chimistes de parfumerie-savonnerie pourront améliorer progressivement leur situation par la mise en pratique de la mutualité et de l'assurance sous toutes ses formes. Nous comptons pour atteindre ce but sur la ferme volonté de tous nos camarades, sur leur intelligence et, débutant avec de faibles moyens, ils comprendront ce qu'on peut faire de mieux avec le nom-

bre qui est la force. Nous espérons que les parfumeurs et savonniers accorderont à la future Amicale leur aide et leur encouragement. La prospérité de leurs maisons dépend de la valeur et du dévouement de leurs employés, il est donc de leur intérêt de contribuer à l'amélioration du sort de leurs collaborateurs journaliers. A tous nos camarades chimistes et préparateurs en parfumerie-savonnerie, nous adressons un chaleureux appel. Venez en masse coopérer avec nous à l'œuvre de solidarité que nous nous proposons. Notre situation ne peut s'embellir que par nos efforts communs et coordonnés.

Acceptez la main que nous vous tendons amicalement, afin que bientôt nous puissions répondre quand on nous demandera combien nous sommes. « Nous sommes tous et nous ne formons qu'un ».

Henry Blanchard,
*chimiste*,
105 bis, boulevard de Grenelle,
Paris XV[e].

P. S. — Remerciements aux collègues, MM. A. Koehler, M. Lambert (de Cannes et Vallauris) ; L. Caillat et O. Schoué (de Marseille) ; J. Clair, de St-Mandé, de la Parfumerie Legrand, etc..., pour l'œuvre à entreprendre pour les chimistes de parfumerie-savonnerie.

H. B.



## VARIÉTÉS



### Questions de régie

Nos lecteurs auront constaté que la *Parfumerie Moderne* suit la voie que la majorité d'entre eux, aimables et fréquents correspondants, lui ont tracé : c'est toujours avec le désir d'être utile à nos amis que nous traitons des questions d'intérêt immédiat .

Et c'est aussi sur les conseils de nos lecteurs que nous nous sommes attachés la collaboration d'un ancien haut fonctionnaire des Contributions indirectes qui traitera dorénavant dans ces colonnes les questions de Régie, si importantes dans nos industries. Nous avons l'espoir que nos lecteurs français nous en sauront gré et considérerons, plus encore qu'auparavant, la *Parfumerie Moderne* comme *leur revue* et lui continueront leur appui et leur sympathie. Ce nouveau collaborateur répondra à toutes les questions d'ordre général ou particulier qui lui seront posées, et un COURRIER spécial enregistrera toutes les réponses qui peuvent être d'un intérêt général.

Les demandes devront être adressées à la Rédaction, 19, rue Camille, à Lyon, et devront porter la mention : Questions de Régie. Les consultations seront, bien entendu, entièrement gratuites pour nos abonnés.

La Rédaction.




### Formulaire de Cosmétique

Par R.-M. Gattefossé, chimiste. Un volume in-8° de 150 pages avec gravures, broché, 1 fr. 50, relié 2 fr. Edition *Parfumerie Moderne*, 19, rue Camille, Lyon.

Cet aide-mémoire fait suite au formulaire de Parfumerie bien connu des préparateurs. Comme son aîné, il condense sous une forme succincte et claire, tous les renseignements techniques ou pratiques dont le besoin se fait sentir à chaque instant ; il est au courant des découvertes et des procédés les plus modernes.

L'auteur se consacre exclusivement, dans ce formulaire de Cosmétique, à l'étude des produits d'hygiène sans alcool et les envisage successivement, non seulement au point de vue pratique et économique, en en donnant des formules précises et éprouvées et les procédés de fabrication, mais aussi au point de vue hygiénique, trop souvent négligé et d'après les travaux les plus récents des docteurs Besnier, Brocq, Gastou, Hallopeau, Jacquet, Jambon, Monin, Nicolas, etc.

Un important chapitre est consacré à la jurisprudence et précise les droits et les obligations des prépa rateurs de produits hygiéniques.

Cet aide-mémoire est surtout destiné à ceux qui ont déjà l'habitude des manipulations de parfumerie ou de pharmacie, il pourra être néanmoins consulté avec profit par tous ceux qui s'occupent plus spécialement de la vente des produits d'hygiène.

### Formulaire de Parfumerie

Même auteur, 1 vol. in-8° broché, 1 fr. 50 ; relié, 2 francs.

Ce formulaire est la dernière édition de l'aide-mémoire du Parfumeur moderne ; c'est le plus répandu de tous les ouvrages pratiques sur la Parfumerie, puisqu'il dépasse dès maintenant, son 35° mille. C'est une preuve de son utilité manifeste. Il résume toutes les connaissances indispensables au préparateur, soit sur les huiles essentielles, naturelles et artificielles, soit sur les compositions de synthèse, les matières premières de tout ordre, utilisées en parfumerie, soit encore sur les lignes générales de toutes les fabrications intéressantes de parfumerie, savonnerie, etc.

❧ ❧ ❧

### Formulaire de Parfumerie et de Cosmétique

1 volume de 300 pages, avec de nombreuses gravures hors texte broché, 2 fr. 50 ; relié, 3 fr.

Les deux ouvrages précédents ont été réunis en un seul volume très complet, copieusement illustré et qui a sa place indiquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de la fabrication ou de la vente des produits odorants.



## PRIME GRATUITE A TOUS NOS ABONNÉS



Nous venons d'éditer, spécialement à l'intention de nos lecteurs et abonnés, un nouvel aide-mémoire :

FORMULAIRE DE COSMETIQUE

qui traite exclusivement de la fabrication des spécialités de Parfumerie sans alcool.

Ce petit ouvrage, qui contient une quantité de renseignements inédits et d'idées nouvelles, est susceptible de rendre d'importants services à nos amis, notamment à l'heure actuelle où la fabrication des produits non alcooliques prend une grande extension.

Une partie juridique indique nettement quels sont les droits réciproques des pharmaciens et des non pharmaciens en ce qui concerne la fabrication des produits hygiéniques. Toutes les formules indiquées sont basées sur les travaux les plus récents des hygiénistes français et aucune des spécialités préparées sur nos indications ne pourra être traitée de charlatanesque par ceux qui jalousent les succès des parfumeurs-hygiénistes.

Nous avons tiré spécialement pour nos amis et abonnés 5.000 exemplaires légers, de poche, que nous leur enverrons gratuitement, sur simple demande. Néanmoins, pour ceux d'entre eux qui préfèreront nos éditions de librairie, brochée ou reliée, nous leur ferons un avantage équivalent en leur accordant une remise de 50 % sur les prix qu'ils trouveront à notre rubrique bibliographie.

Tous nos abonnés peuvent donc nous demander dès aujourd'hui :

Un Formulaire de cosmétique, édition de poche, gratuit, ou un Formulaire de cosmétique, édition librairie, broché à 0.75, au lieu de 1.50, ou un Formulaire de cosmétique, relié à 1 fr. au lieu de 2 fr

Nos lecteurs au numéro qui s'abonneront ce mois-ci, profiteront des mêmes avantages : nous leur rappelons qu'ils recevront ainsi en prime gratuite : un Formulaire de parfumerie, un Formulaire de cosmétique, la Teinture des cheveux de Chaplet, ce qui leur rembourse leurs débours.

Les abonnements partent de janvier et de juin de chaque année.

La Rédaction.

# E. SACHSSE & C^ie = LEIPZIG

FABRIQUE DE:

HUILES ESSENTIELLES sans terpènes ni sesquiterpènes "SACHSSE".
HUILES ESSENTIELLES de Fleurs "SACHSSE" (Cyclamen, Narcissus, Pétunia, Rose rouge, etc.)
HUILES ESSENTIELLES naturelles (Cannelle, Iris, Patchouly, Santal, Vétiver, etc.)
HUILES ESSENTIELLES artificielles "SACHSSE" (Bergamotte, Citron, Néroli, Orange, Rose, Ylang, etc.)
PARFUMS SYNTHÉTIQUES (Acétates de Benzyle, Linalyle et Terpényle, Citronellol, Citronellylformiate, Heptyl-Octyl-Nonyl-Décylaldéhydes, Géraniol, Jacinthe, Tréfol, etc...).

REPRÉSENTANTS:

*M. Martin REINICKE, 39, Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, PARIS.*
*M. Sully LAMY, 40, Rue de la Madeleine, MARSEILLE.*




Maison fondée en 1820

# ROURE-BERTRAND FILS

## GRASSE (A.-M.)

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE et la SAVONNERIE

Huiles essentielles.

Pommades, Huiles, Paraffines et Neutralines aux Fleurs
Essences concrètes, solides et liquides, tirées directement des Fleurs
Extraits aux Fleurs, Eaux de Fleurs d'Oranger, de Rose, etc.
Essences de Fruits.

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Nice 1883
Barcelone 1888
Paris 1889
Saint-Louis 1904
Milan 1906

GRANDS PRIX
Paris 1900
Liège 1906
Londres 1908
TROIS GRANDS PRIX
Bruxelles 1910

*Usines* à GRASSE (A. M., France); CHÉRAGAS (Algérie); CAYENNE (Guyane Française).
*Dépôts* à PARIS, 53 bis Rue du Rocher : LONDRES, 102, Fenchurch Street ; NEW-YORK, 18, Cédar Street.




### Poudres Diverses

Le nombre des poudres cosmétiques est infini. On peut citer les suivantes :

Poudres de riz.
Poudres de savons.
Poudres à poudrer.
Poudres dentifrices.
Poudres pour les ongles.
Poudres pour sachets.
Poudres pour schampoings.
Poudres à laver.
Poudres à sécher.
Poudres à brûler.
Poudres parfumées, etc.

#### Poudres de riz

Nous ne reviendrons pas sur les poudres de riz dont la préparation est par trop classique. Ce sont des mélanges en proportions diverses de poudres végétales et minérales. Selon la finesse, la légèreté, l'adhérence désirée, on emploie concuramment les :

Amidons de riz, de maïs, etc.
Fécule de pomme de terre.
Poudre d'iris.
Talc.
Oxyde de zinc.
Carbonate de magnésie.
Carbonate de chaux.
Kaolin.
Sulfate de baryte, etc.

Les parfums pour poudres sont également innombrables, disons cependant que la tendance est de plus en plus marquée vers les parfums frais et agréables de fruits : cerise, pêche, fraise, abricot, etc., obtenus soit par les parfums naturels, soit avec les produits artificiels (Persicol, acétate de toluyéthyle, acétate de phényléthyle, etc.).

Les corps de parfums pour poudres sont obtenus par la pulvérisation de morceaux de carbonate de magnésie trempés dans le mélange parfumé, liquide, et additionné des parfums cristallisés ou amorphes pilés. Nous n'insisterons pas sur ce sujet, renvoyant nos lecteurs aux formulaires de parfumerie.

Le tamisage de la poudre se fait au moyen d'appareils de plus en plus perfectionnés, tels que le Bluteur-Tamiseur de M. Gutières, rue Turbigo, 3, à Paris.

#### Poudres de savon

La préparation de ces poudres est généralement réservée à des spécialistes, tels que M. Aillaud, à Marseille, qui les fabrique en grandes quantités et les présente au nom des clients. On peut les parfumer à nouveau, en employant des parfums naturels ou artificiels, mais il faut éviter l'emploi, comme véhicule, des carbonates alcalino-terreux cités plus haut (carbonates de magnésie ou de chaux), qui empêchent le savon de se dissoudre. On ajoute quelquefois aux poudres de savon, du talc, du sous-carbonate et du sulfate de soude pulvérisés, quelquefois même un peu de gomme pulvérisée pour augmenter la mousse, ou de résine pour diminuer l'alcalinité en cas d'addition de carbonate de soude.

#### Poudres à poudrer

Les poudres à poudrer n'ont plus la même fonction qu'autrefois, puisque les perruques ont disparu, elles servent surtout de poudres à sécher pour la toilette des bébés. Dans ce cas, on emploie de plus en plus les poudres minérales à l'exclusion des poudres végétales (licopode, amidon, poudre d'iris), qui fermentent et provoquent des enflammations locales.

Lorsqu'il s'agit de poudres à sécher pour la chevelure, on donne la préférence aux farines de bois et au son pulvérisé qui ne forment pas de boues.

#### Parfums pour poudres

Il y a avantage à préparer des parfums secs et pulvérulents qu'il suffit d'ajouter à la poudre pendant le bluttage. Voici quelques formules agréables :

Rose

On broie avec :
Carbonate de magnésie.......... 300 gr.

| | |
|---|---|
| Rhodinol ou citronellol | 150 — |
| Vetyvert déterpéné | 2 — |
| Patchouli déterpéné | 1 — |
| Nérol | 2 — |
| Rose naturelle pure | 15 — |
| Alcool phényléthylique | 20 — |

De façon à obtenir une poudre bien sèche, on ajoute ensuite :

| | |
|---|---|
| Benjoin blanc | 200 gr. |
| Rosindol cristallisé | 50 — |
| Acide phénylacétique | 5 — |
| Musc cristallisé | 10 — |

Le tout bien broyé et passé à l'étamine donne un corps de poudre pour 100 kilogs.

### Lilas

Dans les mêmes conditions, on fait absorber à 300 grammes de carbonate de magnésie :

| | |
|---|---|
| Terpinéol | 120 gr. |
| Linalol | 100 — |
| Muguet principe | 20 — |
| Aldéhyde phénylacétique | 4 — |
| Acétate de styrolyle | 3 — |
| Michelia fleurs | 10 — |
| Aldéhyde $C^9$ | 5 gouttes. |

et on ajoute :

| | |
|---|---|
| Résine de tolu pulvérisée | 100 gr. |
| Résine mastic | 100 — |
| Coumarine | 20 — |
| Alcool styrolique | 3 — |
| Benzylisoeugénol | 30 — |

pour 100 kilogs de poudre.

### Violette

Toujours au moyen du carbonate de magnésie, on solidifie :

| | |
|---|---|
| Violette alpha | 170 gr. |
| Vert pur | 5 — |
| Jasmin artificiel | 32 — |
| Myristate d'éthyle ou iridate de méthyle | 25 — |
| Violette Wilson Lyflor | 20 — |

puis on ajoute :

| | |
|---|---|
| Poudre d'iris | 1 à 15 kilogs. |
| Floranal cristallisé | 80 gr. |

pour 100 kilogs de poudre.

### Poudres dentifrices

Les Anglais nous ont orienté vers les poudres minérales : craies à l'anis, à la menthe, craie camphrée, etc. On les additionne souvent de carbonate de soude qui nettoie bien et il faut rejeter absolument toutes les poudres dures (pierre ponce, par exemple), susceptibles de rayer l'émail des dents.

Les Japonais envoient des poudres végétales très agréables et assez économiques, il se pourrait que ces produits, dans leurs emballages d'origine aient un certain succès à cause de leur bon marché et de leur efficacité.

La poudre d'écorce de noyer, est un dentifrice de premier ordre, on peut lui ajouter toutes les poudres connues. Le bicarbonate de soude détartre fort bien les dents.

Jusqu'à nouvel ordre, les poudres parfumées dans les mêmes conditions que les pâtes et élixirs (menthe, anis, cannelle, girofle) et colorées en rose, paraissent continuer à avoir la faveur du public. Cependant, des produits verts parfumés au Thymol et même à la Violette, sont quelquefois demandés.

### Sachets de fleurs

Des sachets fort originaux et de vente aisée, sont obtenus en enfermant dans une feuille de gélatine transparente des pétales de fleurs, que l'on trouve assez économiquement dans le commerce (mauves, roses, violettes).

Bien entendu, l'enveloppe peut-être ornementée et décorée et le parfum des fleurs sèches renforcé par une addition judicieuse de parfum artificiel.

Les sachets de fleurs de lavande sont déjà bien connus, mais n'ont pas encore, à notre connaissance, été présentés sous enveloppe transparente (perforée ou non). Papiers transparents Keller-Dorian, Lyon.

### Poudres à laver

Nous avons vu, à leurs différentes rubriques, les shampoings en poudre, les concentrés en poudre pour douches, tubs, pulvérisations, etc. Les poudres à laver en sont le nom générique, mais on comprend également, sous ce vocable, les lessives ou poudres remplaçant le savon pour le nettoyage du linge.

On prépare ces poudres en utilisant, comme toujours, le sous-carbonate de soude, additionné ou non de sulfate, d'huile de palme, de résine, etc., mais on leur ajoute aujourd'hui des oxydants, tels que le perborate de soude ou des réducteurs, tels que les tamasol, blanquites, platinite, etc., utilisés dans le blanchiment.

De telles poudres donnent une blancheur éclatante au linge et sont de vente d'autant plus aisée, qu'elles sont mieux parfumées. Les résines d'iris et déchets du même genre sont tout indiqués pour parfumer ces produits de drogueries.

| | |
|---|---|
| Sous-carbonate de soude | 850 |
| Huile de palme | 50 |
| Résine pulvérisée | 50 |
| Tamasol | 25 |
| Résine d'iris | 25 |

### Poudres à brûler

Nous n'insisterons pas sur les poudres à brûler, encore que composées judicieusement, elles puissent avoir une vogue réelle en temps d'épidémie.

Ce seront des mélanges parfumés à base de charbon de bois ou de sciures de bois odorant, de résines (mastic, benjoin, etc.), de nitrate de soude et trioxyméthylène (qui dégage du formol lorsqu'on le chauffe).

| | |
|---|---|
| Poudre de bois de cèdre | 800 |
| Benjoin pulvérisé | 50 |
| Vanilline | 10 |
| Tolu pulvérisé | 50 |
| Salpêtre | 50 |
| Résine | 25 |
| Trioxyméthylène | 5 |

### Poudres pour boissons

Nous décrivons plus loin des pastilles solubles pour boissons. Nos indications, à la compression près, seraient les mêmes pour des poudres pour boissons.

### Poudres pour les ongles

De tous les abrasifs impalpables qui ont été proposés pour cet usage, c'est la silice ou kieselguhr qui donne les meilleurs résultats. Employée à sec elle donne par simple friction un brillant incomparable.

On prépare à la blutteuse le mélange suivant :

| | |
|---|---|
| Silice pulvérisée extra | 950 gr. |
| Rouge de France ou carmin préparé | 50 — |
| Essence de Rose Niel artificielle | 5 — |
| Rosindol cristallisé | 1 — |

et on met en petites boîtes.

Pour une pâte pour les ongles, on agglomérera la poudre ci-dessus avec une très petite quantité de crème au stéarate, et on moule en bâtons qu'on laisse sécher, ou encore avec de la vaseline chargée en paraffine et on coule en boîtes de verre.

### Cristaux pour bains

Comme les sels anglais, les sels pour bains ou cristaux pour bains sont généralement constitués par des cristaux réguliers (tamisés deux fois) de sous-carbonate de soude et de sulfate de soude, additionnés ou non d'alun et arrosés de 5 à 10 gr. par kilog d'un parfum approprié (Violette de préférence).

Les bains alcalins en poudre sont plutôt constitués par du bicarbonate de soude en poudre, et quelquefois par du sel marin (bains marins). Les bains sulfureux sont du domaine médical et ne nous intéressent pas.

Les diverses variétés d'essences de pin donnent des bains balsamiques, aromatiques, toniques, antiasthmatique formant inhalations antiseptiques. Les essences de lavande, myrthe, cyprès, eucalyptus, romarin, sont également à conseiller pour les bains hygiéniques. Le borax, le perborate de soude et le trioxyméthylène déjà signalé peuvent entrer dans leur composition.

| | |
|---|---|
| Bicarbonate | 700 |
| Poudre de savon | 200 |
| Alun | 20 |
| Perborate | 20 |
| Trioxyméthylène | 10 |
| Essence de lavande | 50 |

(*Formulaire de Cosmétique.*)



## MARQUES PUBLIÉES en MARS-AVRIL 1912



### PARFUMERIE

Sourire d'Anjou. — Société Française des Nouvelles Galeries réunies à Paris.
Royal Schampoing. — M. Crucq aîné, Paris.
Clapks. — M. Guillard, Paris.
Neigeine. — Société Gallet, Pellerin et C°, Paris.
Dragon Fly. — Société Gallet, Pellerin et C°, Paris.
Vibert Frères. — MM. Vibert, Lanquest frères et C°, Paris.
Croix. — MM. Vibert, Lanquest frères et C°, Paris.
Titania. — MM. Patrelle frères et fils, aux Lilas.
Huile des Rajahs. — MM. Vibert, Lanquest frères et C°, Paris.
Chez Paul Poiret. — M. Poiret Paul, Paris.
Nike Viola. — M. Vayrolatti, à Nice.
Theatric-Cream. — M. Bachelard, à Paris.
Radiosa. — MM. Bouts et Bocayuva, Paris.
Violette du Jubilé. — Société Gallet, Pellerin et C°. Paris.
Le Frison. — Société E. Croizier et C°, Paris.
Butterfly. — Société Gallet, Pellerin et C°, Paris.

### SAVON

Phenix. — MM. Patrelle frères et fils, aux Lilas.
Saint-Ferréol. — Société Michaud, Aubervilliers.
Contemporains. — MM. Patrelle et fils, aux Lilas.
La Fusée. — M. Ch. Roux fils ; Ch. Canaple, successeur, Marseille.
Paris-Mondain. — M. Bourck, Paris.
Le Fleuron. — MM. Wasem et Klink, à Yverdon-Suisse.
Fatma. — MM. Merklen et Poupardin, Marseille.
Le Reve. — M. Mandon, Lyon.
Prima Spada. — Société Maurice Bertin et Cie, Nantes.
Barclay. — Société Barclay et Barclay, New-York.
Curativo. — Société Barclay et Barclay, New-York.
Jabon de Reuter. — Société Barclay et Barclay, New-York.
Le Hibou. — M. Juré, à Meulan.

### PARFUMERIE-SAVONNERIE

Larmes de Roses. — M. Dufour L.-E., Paris.
Don Rayal. — M. Beillet G., Paris.
Amyone. — MM. Lafontaine et Seedorff, Paris.
Artistic. — M. Godet, Neuilly-sur-Seine.
Oldana. — MM. Lafontaine et Seedorf, Paris.
Le Coquelicot. — M. Baron fils, Marseille.

(*A Suivre*)

Le Gérant : GATTEFOSSÉ. Imp. P. LEGENDRE, 14, r. Bellecordière, Lyon




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ✲ SAVONNERIE ✲ DROGUERIE ✲ PHARMACIE ✲ LIQUORISTERIE ✲ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 7



198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs; Etranger : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. Legendre et Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT



## PETITES ANNONCES

REPRESENTANT très sérieux visitant la place de Paris, ainsi que VOYAGEURS en cheveux, peignes ou autres accessoires, ayant déjà clientèle faite de *Coiffeurs pour dames* et *Grands Magasins*, sont demandés *à la Commission* (avantages sérieux) par Fabrique de produits de PARFUMERIE DE MARQUE pour les régions suivantes : Nord, Ouest, Est, Belgique et Suisse.

Adresser offres et références avec indication de périmètre à M. Castex, 1, cours d'Aquitaine, Bordeaux.

❖ ❖ ❖

VOYAGEUR à la commission, possédant bien la clientèle des parfumeurs en France, est demandé par une maison de matières premières pour parfumerie. Ecrire Ducayron, 11, place Denfert-Rochereau, Paris.

❖ ❖ ❖

PREPARATEUR MANIPULATEUR Parfumerie et Droguerie serait désireux de trouver situation analogue dans Parfumerie Française. Ecrire sous initiales M. A., 66, Bureaux du Journal.

❖ ❖ ❖

VOYAGEUR EN DROGUERIE sérieux, ayant bonnes références, est demandé par importante fabrique de produits spécialisés. On donnerait préférence à ancien voyageur connaissant bien la partie et que l'on intéresserait.

Ecrire bureau du journal, sous initiales L. C. 4-8.

❖ ❖ ❖

VOYAGEUR EN PARFUMERIE demande situation voyageur en titre. Connaissant tournée de l'Est, voyagerait dans toute la France.

Ecrire L. D., bureau du journal.

❖ ❖ ❖

Fabrique de liqueurs de marque demande AGENTS en tous pays pour la vente de liqueur à base de Kola et de Coca, cinq fois plus active que les vins analogues. Ecrire B. C. C., 42, Bureaux du Journal.

❖ ❖ ❖

*Grande fabrique Parfumerie* cherche à acheter une *MARQUE* connue ayant clientèle de parfumerie, produits hygiéniques, liqueurs de marques et tous autres produits similaires susceptibles d'être exploités dans son installation. Ecrire P. P., 110, Bureau du Journal.

❖ ❖ ❖

INGENIEUR-CHIMISTE diplômé, 33 ans, 12 ans de pratique industrielle — dont 3 ans dans savonnerie et parfumerie — comme chimiste ou directeur d'usine, cherche situation. J. C. 1912. Bureau du Journal.

❖ ❖ ❖

Fabricant de produits spéciaux pour liquoristes, confiseurs, épiciers, etc., cherche AGENTS SERIEUX dans tous les pays du monde. Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

❖ ❖ ❖

AGENTS ET VOYAGEURS à la commission, visitant pharmacies, parfumeries, etc., sont demandés pour spécialité intéressante : Dentophile oxygéné, produit pour l'hygiène buccale. Ecrire E. Gaullier, à Montmorillon (Vienne).

❖ ❖ ❖

VOYAGEUR à la commission est demandé par importante fabrique de poudre de savon pour l'Est et le Nord de la France. Ecrire P. Aillaud, rue Neuve-Saint-Barnabé, Marseille.

❖ ❖ ❖

### REPONSE BUREAUX DU JOURNAL

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils ont droit à une insertion de 10 lignes par an, gratuitement. Pour assurer une rapide transmission des réponses, nous prions nos annonciers de nous envoyer des enveloppes timbrées rappelant le numéro de leur insertion. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité pour retard, quoique nous nous efforcions d'apporter le plus de promptitude possible à ce service.

En outre, nous leur rappelons que nous ne nous chargeons pas des réponses aux postulants et les prions d'assurer eux-mêmes cette correspondance, notre service de correspondance étant très chargé.



## REVUE COMMERCIALE



On cote au 15 juillet :

### Huiles de Vaselines marque W. S.

| | | | Les 100 kgs Lyon. |
|---|---|---|---|
| Blanches pharmaceutiques... | AA | 880/85 | 109 25 |
| — — ... | A | 880/85 | 102 |
| — — ... | B | 870/75 | 92 75 |
| — — ... | C | 865/70 | 84 25 |
| Pures incolores parfumerie.. | RI | 880/85 | 93 25 |
| — — — .. | RII | 890/95 | 98 25 |
| — — — .. | RIII | 880/85 | 72 75 |
| — — — .. | RIV | 875/80 | 78 50 |
| — — — .. | RV | 865/70 | 76 |
| — — — .. | RVI | 860/65 | 67 25 |
| Industrielles extra......... | W I | 885/90 | 78 50 |
| — — ......... | W II | 890/95 | 77 25 |
| — — ......... | WVIII | 890/95 | 68 |
| — — ......... | W IV | 880/85 | 67 25 |
| — — ......... | W V | 875/80 | 66 |
| — — ......... | W VI | 875/80 | 58 25 |
| — — ......... | W VII | 870/75 | 60 |
| — — ......... | WVIII | 865/70 | 68 50 |
| — — ......... | W IX | 865/70 | 65 |
| — — ......... | W X | 880/85 | 52 |
| Industrielles extra ........ | W XI | 865/70 | 61 25 |
| — — ......... | W XII | 874/76 | 56 50 |
| — — ......... | WXIII | 874/76 | 55 50 |
| — — ......... | WXIV | 870/75 | 60 |
| — — ......... | W XV | 870/75 | 53 25 |

Colorant jaune pour huile paille (enlevant le reflet) colorants verts, rouges, etc ..

### Glycérines

| | | |
|---|---|---|
| Chimiquement pure................. | 30° | 233 50 |
| — — ............ | 28° | 223 50 |
| Distillée blonde..................... | 30° | 213 |
| — — ..................... | 28° | 203 |
| Parfumerie blanche................ | 28° | 193 |
| — 1/2 blanche............. | 28° | 181 50 |
| Industrielle blonde................. | 28° | 170 50 |
| — brune.................. | 28° | 65 |
| — blonde n° 2............. | 28° | 140 |

Marchandises sur wagon Lyon, 30 jours de facture, logés pour les huiles, nu pour les glycérines.

Prix spéciaux : Marseille, Grasse, Paris ou ports d'embarquement.

Prix réduits pour marchés.



## VARIÉTÉS



### Lemongrass

Des négociants essayent constamment d'obtenir la garantie d'un minimum de 75 % Citral, et il est utile de savoir pourquoi les vendeurs refusent de donner cette garantie.

Les grands consommateurs expérimentés se contentent de la garantie de 70 %, parce qu'ils savent que la moyenne des livraisons n'est pas seulement en dessous de ce chiffre, mais dépasse 75 %.

Il arrive fréquemment que quelques estagnons n'ont qu'un dosage d'environ 70 %, et il s'est présenté des cas où des acheteurs (généralement des négociants), ont refusé des lots entiers si par hasard un tel estagnon avait servi à l'analyse.

A certaines époques, la proportion du Lemongrass dosant dans les environs de 80 % peut être considérable, mais le relevé suivant des livraisons des derniers mois prouve que c'est bien l'exception et non la règle :

N° 1. — 16 % du total dose 71 % Citral, le solde 75/76 %.

N° 2. — Rien en dessous de 74 % Citral, seulement 7 % dose 74 %, tout le solde dose de 75 à 82 %.

N° 3. — Deux tiers dosent 74 % et le solde 81 %.

N° 4. — Rien en dessous de 80 %, le quart du lot 87 %, solde 82 %.

N° 5. — Seulement 3 estagnons, soit 15 kilos, dosent 70 %, solde 76, 77, 84, 87 %. La moitié 87 %.

N° 6.— Les deux tiers dosent 78/79 %, le solde 81 %.

N° 7. — Presque la moitié dose 76 %, le solde 85 %.

N° 8. — La moitié dose 71 %, le reste 78/85 %.

N° 9.— Les deux tiers dosent 79/80 %, le solde 82 %.

Inutile d'ajouter que tous ces lots représentaient de fortes quantités.

La majorité de ces données fut contrôlée par des analyses séparées.

Je n'ai malheureusement pas des données aussi détaillées pour les livraisons de l'année dernière, mais il est certain que toutes les analyses furent très satisfaisantes.

W. Naumann.

### Parfumerie Sarradin

DERNIÈRES CRÉATIONS POUR LE MOUCHOIR

*Les Parfums d'Autrefois*, aux fleurs naturelles. Flacons riches, en écrin, à.......... 3.50, 2.95 et 2.45

Bouquet Castillau, Bouquet de Mai, Fleurs des Champs, Héliotrope, Jasmin, Lilas, Muguet, Œillet rose, Orchidée, Rose, Trèfle, Violette.

*Ambrosa*, flacon, en écrin fantaisie........ 4.50

*Ajoncs d'or*, — — ........ 4.50

*Le Parfum d'Annette*, grand flacon, en écrin fantaisie.................................... 8 fr.

*Quintessences :* Girofleé, Iris, Maréchale, Violette, White-Rose. Flacon grande taille, cristal taillé, en écrin cuir................................ 10.50

*La Rose Triomphe*, grand flacon, cristal taillé, en écrin riche .............................. 12 fr.

*Autoclub*, parfum de la rose extra-persistant. Grand flacon cristal, bouchon métal or, en écrin bijouterie ................................ 15 fr.

*Parfum Pochette*, Muguet ou Rose. Essence sans al-



MAISON FONDÉE EN 1820
P. DÉRIVEAU
10-12, Rue Popincourt, PARIS
GRAND PRIX TURIN 1911
- ALAMBICS -
à essences
A FEU NU, A BASCULE, A VAPEUR
Appareils à vide et à extraction
TARIF FRANCO

cool, en flacon compte-gouttes, avec pochette mouchoir. Ecrin fantaisie, grand modèle.......... 2.75
Petit modèle.......... 1.50

Les Parfums Sarradin se trouvent :

A Paris, Aux Magasins du Printemps et dans toutes les pricipales Maisons vendant de la parfumerie, ainsi que Parfumerie Palita, 67, rue de Provence.

En province, dans toutes les bonnes maisons vendant la Parfumerie.

A Nantes, Parfumerie Sarradin, 7, rue de la Fosse, qui enverra à titre d'échantillon un flacon réduit d'un ou plusieurs de ces parfums contre demande affranchie à 1 fr. par chaque parfum.

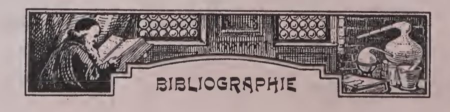
## Renouvellement des Abonnements

Nous prions nos abonnés dont le service se termine avec ce numéro de bien vouloir nous envoyer le montant de leur souscription (France, 6 fr. ; Etranger, 7 fr. 50), soit en timbres-poste, soit par mandat.

Ceux dont les abonnements se terminent à des dates intermédiaires sont invités, pour nous éviter un surcroît trop considérable de comptabilité, de nous envoyer avec le montant de l'abonnemnet annuel autant de fois 50 centimes (France), ou 60 centimes (Etranger) qu'il y a de numéros à paraître entre l'échéance actuelle de leur abonnement et les dates de juin et de décembre auxquelles se termineront dorénavant tous les abonnements.

Nos nouveaux abonnés sont également avisés que selon la date de leur souscription, leur abonnement partira soit de janvier, soit de juin.

Nous sommes heureux d'aviser les uns et les autres que nous leur enverrons à titre de prime gratuite notre nouveau Formulaire de Cosmétique qui vient de paraître.




## Comment il faut faire de la publicité

Par J. Arren

Tout le monde comprend aujourd'hui la nécessité de la Publicité, tout le monde veut se faire connaître. Mais on n'ignore pas non plus que la Publicité est coûteuse, qu'il faut savoir la pratiquer pour qu'elle donne de bons résultats. Beaucoup de gens prudents hésitent avant de s'y engager et demandent à être renseignés.

Le but de ce livre est précisément de guider tous ceux qui font ou veulent faire de la Publicité. Il renferme les indications théoriques et pratiques qui permettent à un industriel ou à un commerçant, etc., de se rendre compte du genre de publicité qui lui convient, de ce qu'elle lui coûtera, de ce qu'elle lui rapportera, de la façon de l'organiser et de la contrôler.

On y trouve tous les renseignements nécessaires pour l'élaboration d'une campagne, pour la confection d'une affiche, d'une brochure, d'un cliché, d'une réclame quelconque ; on y verra énumérés et discutés tous les modes et véhicules de la publicité avec leurs mérites particuliers et leur prix de revient ; les chiffres nécessaires pour l'établissement d'un budget de publicité y sont fournis et expliqués.

L'action de la publicité sur l'esprit humain, sa présentation artistique, son organisation financière sont successivement passées en revue pour mettre en lumière les principes et recettes qui la rendent lucrative et lui permettent de fournir le maximum d'effet avec le minimum de frais. 1 vol. 320 pages, 4 francs (Bibliothèque de la *Parfumerie Moderne*).

## Die Schüle des modernen Parfümeurs

Initiation à la fabrication de la parfumerie et de la cosmétique, par H. Mann. 1 volume en langue allemande. Prix : 10 Mk. (Bibliothèque P. M.).

Cet ouvrage, écrit par un praticien, résume toutes les connaissances nécessaires pour débuter en parfumerie. Il traite des alcools, de l'eau des huiles, des glycérines, des parfums naturels et artificiels et donne toutes les indications classiques pour leur emploi.

Une seconde partie renseigne sur les fabrications les plus connues, le matériel et les installations d'usines. Cet ouvrage, écrit avec la conscience et la prolixité habituelle des auteurs allemands mérite de figurer dans toutes les bibliothèques de parfumeurs, il donnera une idée très nette de l'état de cette industrie en Allemagne et engagera certainement les parfumeurs français à introduire dans leurs laboratoires les machines propres à réduire la petite main-d'œuvre et à parfaire leurs opérations.




## PRODUITS POUR LES SOINS DE LA CHEVELURE

« L'usage prolongé de l'alcool entraine
« la sécheresse et la cassure des cheveux,
« l'irritation et la rougeur du cuir chevelu,
« la production des pellicules.

Dr GASTOU.
*(Hygiène du Cuir chevelu).*

On peut préparer un grand nombre de produits pour l'entretien de la chevelure, sans employer d'alcool.

Les *lotions* savonneuses, détersives, révulsives (acides et alcalines) antiseptiques, grasses et éthérées, toniques glycérinées et salées, les *Shampoings*, saponés, émulsions diverses, les *brillantines, pommades, cérats, cosmétiques*, n'ont pas besoin du concours de l'alcool. Nos formules sont établies pour l'emploi des eaux distillées, aromatiques ou ordinaires (de condensation de chaudière par exemple), à l'exclusion absolue des eaux de source, de fontaine ou de rivière toujours un peu calcaires ou chargées en matières organiques et provoquant des louchissements ou des altérations difficiles à éviter.

#### Lotions savonneuses et détersives

Les lotions savonnneuses contiennent moins de savon que les shampoings, elles moussent et dégraissent et conviennent pour le traitement préalable de toute chevelure (grasse, sèche ou humide) avant le traitement particulier à chaque cas. On préparera une dissolution de savon pur dans de l'eau ou de la glycérine :

Par exemple : savon pur : 250 grammes.
glycérine : 250 —
chauffer au bain-marie jusqu'à dissolution.

Cette solution est soluble d'une façon limpide dans l'eau distillée et trouble par addition d'eau ordinaire. Les lotions savonneuses troublent donc l'eau de la toilette, tout comme les lotions alcooliques à base de benjoin.

Si on emploie de l'alcool (et quoique cela sorte alors de notre cadre), il vaudra mieux employer du savon de résine :

| | |
|---|---|
| Colophane | 100 gr. |
| Solution de carbonate de soude 10 % | 900 gr. |

chauffé jusqu'à dissolution, en mélange avec le précédent ; le savon de résine fait mousser plus abondamment les lotions au-dessus de 35° que le savon d'huiles.

Notons que le savon de beurre de coco de Cerbelaud est soluble limpidement dans l'eau :

A 400 gr. de lessive de soude caustique 50 %, on ajoute 1 kilog de beurre de cacao, on chauffe jusqu'à ce que la solution aqueuse soit limpide, on dissout ensuite ce savon dans 10 litres d'eau à laquelle on ajoute 1 kilog de sel marin pour le relargage. On fait bouillir pour séparer, puis on exprime le savon et on le lave de nouveau à l'eau. Séché et réduit en poudre, c'est un savon sans goût (convenable pour savons dentifrices, par exemple) et soluble clairement dans l'eau pour la préparation des shampoings, lotions savonneuses, etc.

Enfin, certains oléates (oléate fixe Wasserfuhr) et sulforicinates peuvent remplacer les savons précédents.

On en ajoute une quantité suffisante dans de l'eau aromatisée et on obtient la lotion savonneuse simple.

L'alcool est à éviter complètement dans les préparations précédentes, car il ne procure que des louchissements fâcheux.

Disons de suite, pour le répéter plus loin, que le sulforicinate jouit de la propriété de dissoudre les huiles essentielles déterpénées et qu'il est inutile de passer par les solutions alcooliques. L'eau à 15 ou 20 % de sulforicinate dissout très bien 10 à 50 gr. d'essences ou parfums artificiels par litre. Il y a cependant une dose optimum variable à rechercher, au-dessus et au-dessous de laquelle il se forme un louche. Le trouble est plus fréquent avec les petites proportions d'huiles essentielles qu'avec les grosses.

#### Lotion détersive

Le type de cette série est la lotion au Panama :

| | |
|---|---|
| Bois de Panama | 200 gr. |
| Eau bouillante | 800 — |

Après refroidissement, filtrer et parfumer, la coloration est inutile. Cette lotion se parfume généralement avec 10 gr. de composition soluble Bay rhum.

La lotion de saponaire est également pratique :

#### Eau saponacée de Staffe

| | |
|---|---|
| Racines de Saponaire | 50 gr. |
| Eau bouillante | 750 — |
| Oléarome Verveine | 15 — |

### Lotions Excitantes

Les lotions excitantes ou révulsives ont pour objet de ranimer la circulation sanguine dans le cuir chevelu et d'activer la pousse des cheveux.

#### Lotion acide

| | |
|---|---|
| Vinaigre fort | 250 gr. |
| Eau distillée | 700 — |
| Jus de citron | 50 — |
| Oléarome citron | 10 — |

à employer en frictions à la brosse douce, notamment pour les chevelures hyperdrosiques (à transpiration abondante).

#### Lotion alcaline

| | |
|---|---|
| Ammoniaque 20° | 50 gr. |
| Eau distillée | 950 — |
| Oléarome Vétiver | 10 — |

**Lotion ammoniacale camphrée (antiparasitaire)**

| | |
|---|---|
| Eau sédative.................... | 15 gr. |
| Eau distillée.................... | 950 — |
| Oléarome romarin.............. | 35 — |

Les lotions ammoniacales employées avec excès rougissent les cheveux et ne doivent être appliquées fréquemment que sur les cheveux châtains ou blonds auxquels elles donnent des reflets dorés ; sur les cheveux noirs, il ne faut les utiliser qu'après les avoir additionnées d'infusions de feuilles de noyer ou de noix de galle. Elles conviennent, en général, aux chevelures grasses comme toutes les lotions alcalines.

**Lotion alcaline simple**

| | |
|---|---|
| Sous-carbonate de soude.......... | 200 gr. |
| Eau distillée .................... | 790 — |
| Oléarome cologne.............. | 10 — |

**Lotion athénienne antipelliculaire**

| | |
|---|---|
| Carbonate de soude ou de potasse.. | 100 gr. |
| Saponine ..................... | 2 — |
| Eau distillée..................... | 885 — |
| Oléarome Foin coupé............ | 10 — |
| ou Chrysol..................... | 2 — |
| ou Sylvanol cristallisé............ | 1 — |

**Eau de Brocq (pour les cheveux gras)**

| | |
|---|---|
| Borax ........................ | 100 gr. |
| Bicarbonate de soude............ | 100 — |
| Eau distillée.................... | 800 — |
| Oléarome ..................... | Q. S. |

## Lotions Toniques

Les lotions toniques sont spécialement préparées contre la chute des cheveux. Rappelons que seul, le pharmacien a le droit de se servir des produits chimiques ou pharmaceutiques, mais que, jusqu'à présent, l'emploi des drogues simples paraît autorisé dans toutes les préparations hygiéniques. Il faut entendre comme drogues simples, les écorces, bois, plantes sèches, etc

**Lotion quinine hygiénique**

| | |
|---|---|
| Ecorce de quinquina............. | 50 gr |
| Eau chaude..................... | 930 — |
| après infusion, ajouter : | |
| Oléarome géranium.............. | 10 — |
| Oléarome cologne................ | 5 — |
| Olarome œillet.................. | 5 — |
| Colorant rouge 1 partie. | |
| Colorant vert naphtol 1 partie. | |

Ce mélange a la nuance rouge sang de bœuf et ne teinte pas les linges de toilette.

**Eau de quinine véritable**

| | |
|---|---|
| Sulfate de quinine............... | 0 gr. 5 |
| Eau de Rabel pour dissoudre. | |
| Eau distillée.................... | 1.000 — |
| Oléarome iris.................. | 10 — |

**Lotion tonique de Brinton**

| | |
|---|---|
| Eau de rose..................... | 1.000 gr. |
| Glycérine ...................... | 20 — |
| Teinture de Capsicum........... } | àà 15 |
| Teinture de Cantharides......... } | |
| Essence aromatique.............. | Q. S. |

## Lotions Antiseptiques

Ces lotions peuvent être employées pour les soins continuels, à condition qu'elles ne soient pas trop chargées en principes actifs. En principe, les parfums sont eux-mêmes des antiseptiques et une eau distillée aromatique additionnée ou non de borax par exemple est très convenablement antiseptique. Notons en passant que la glycérine employée simultanément avec le borax devient acide (Lyon et Loiseau).

On prépare des lotions au Formol, au Sublimé :

**Lotion de Lassar**

| | |
|---|---|
| Bichlorure de mercure........... | 2 gr. |
| Eau distillée..................... | 860 — |
| Glycérine ...................... | 150 — |
| Parfum cologne................. | Q. S. |

Le Coaltar saponiné et autres préparations analogues donnent de bons résultats ; l'eau de goudron additionnée de 3 % de chlorate de potasse est excellente dans le traitement des séborrhées grasses.

**Lotion au formol**

| | |
|---|---|
| Formol du commerce............ | 5 gr. |
| Eau de fleur d'oranger.......... | 980 — |
| Parfum soluble citron............ | 15 — |

Cette lotion est particulièrement conseillée contre la transpiration.

## Lotions grasses et éthérées

Les lotions grasses sont plus connues sous le nom de pétroles. Ce sont des sortes de brillantines à deux liquides où l'alcool est quelquefois remplacé par de l'eau et l'huile par un mélange plus ou moins gras de dérivés du pétrole et d'huiles essentielles.

**Lotion grasse à deux liquides**

| | |
|---|---|
| Eau distillée.................... | 830 gr. |
| Huile de vaseline................ | 50 — |
| Essence de bergamotte.......... | 10 — |
| Essence de citron............... | 5 — |
| Essence de portugal............. | 5 — |

Rien n'empêche, bien entendu, de dissoudre dans l'eau des produits actifs.

**Lotion essentielle**

| | |
|---|---|
| Eau distillée.................... | 830 gr. |
| Pétrole désodorisé léger.......... | 40 — |
| Terpènes de citron.............. | 15 — |
| Terpènes d'orange.............. | 15 — |

**Lotion grasse à un liquide**

| | |
|---|---|
| Sulforicinate d'ammoniaque...... | 200 gr. |
| Eau distillée aromatique.......... | 800 — |
| Essence de lavande déterpénée.... | 5 — |

**Lotion éthérée à l'acétone contre la Séborrhée (Sabouraud)**

| | |
|---|---|
| Acétone | 100 gr. |
| Eau distillée | 900 — |
| Essence de Basilic déterpénée | 2 — |
| Terpinéol | 3 — |

**Lotion salée (Lotion marine)**

| | |
|---|---|
| Sel marin | 200 gr. |
| Eau distillée | 780 — |
| Bicarbonate de soude | 10 — |
| Oléarome mille-fleurs | 10 — |

Cette lotion est à préconiser en remplacement des lavages à l'eau simple qui doivent être déconseillés, tout comme les lavages à l'alcool (Dr Gaston, maladies du cuir chevelu). Elle peut être vendue sous forme de concentré en poudre, dans ce cas, il suffit d'arroser les poudres des sels mélangés avec un peu d'essence déterpénée ou de parfum artificiel qui se dissout mécaniquement lorsqu'on jette le mélange dans l'eau tiède. Ce produit peut être vendu également pour les bains et les ablutions, il est tonique et réconfortant.

**Lotion glycérinée tonique et cicatrisante**

| | |
|---|---|
| Eau distillée | 800 gr. |
| Glycérine | 170 — |
| Borax | 20 — |
| Oléarome Muguet | 5 — |



## MARQUES PUBLIÉES en MARS-AVRIL 1912

### PARFUMERIE-SAVONNERIE

L'As d'Or. — M. Olive, Marseille.
Saponine. — M. Palun A., Avignon.
Resinol. — M. Palin A., Avignon.
R. C. — M. Cambon R., Bédarieux.
Satin's Soap. — M. Brallion-Rongeot, Gentilly.
Trianon. — MM. A. des Cressonnières et Cº, Lille.
Le Ponceur. — M. Fournier F., Belfort.
Myrphiosis. — M. Dufour L.-E., Paris.
Rikiki. — Mme Vve Théophile Bijon, Bordeaux.
Rosée d'Orient. — Société V. Rigaud, Paris.
Violette blanche. — Société V. Rigaud, Paris.
Lilas blanc. — Société V. Rigaud, Paris.
Ricksiiaw. — Société V. Rigaud, Paris.
Birmanie. — Société V. Rigaud, Paris.
Parfums de Birmanie. — Société V. Rigaud, Paris.
Karista. — Mme Vve Grenoville, Paris.
Fleurs d'Auvergne. — Société V. Rigaud, Paris.
Atlantis. — E. Coudray, Paris.
Jean-Bart. — M. Grimonprez F., Lille.
Paladin. — M. Grimonprez F., Lille.
Le Petit Caporal. — M. Tranoy P., à Tourcoing.
Celestins. — M. Picquette, à Faches-Thumesnil.
Cadea. — M. Lemoine fils, Levallois-Perret.
Anna Kafenina. — Société Van Dyck Berg et Fink, Paris.
Les Oceanides. — Société Gallet, Pellerin et Cº, Paris.
Vallia. — M. Legros Paul, Paris.
Diemis. — M. de la Renaudie P.-L., Paris.
Janus. — M. Gravier, à Neuilly-sur-Seine.
Marchande de bouquets. — MM. L.-T. Piver et Cº, Paris.
Fard Orangette. — M. Panafieu, Paris.
Lyria. — M. Gauthier J., Paris.

### CREME POUDRE EAUX DE TOILETTE

Le Nouveau Breviaire de la Beauté. — M. Gaillard G.-H., Paris.
Lyonnet. — MM. Patrelle frères et fils, aux Lilas.
Cremadonna. — M. Nonn J., Paris.
Couronne. — Société Gallet, Pellerin et Cº, Paris.
Brillant Recamier. — M. Bardout, Paris.
Oleovora Albert. — M. Tempère L., Nice.
Satinina. — M. Brallion-Bongeot, Gentilly.
Veloutie. — Société Gallet, Pellerin et Cº, Paris.

### TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Jouvantia. — M. Crucq aîné, Paris.

### BROSSES, PEIGNES ET AUTRES ARTICLES POUR LES CHEVEUX

Czarine. — Etablissements Benjamin Bahin fils, 72, rue de Rambuteau.
Aida. — Société William Prym G.m.b.H., à Stolberg (Allemagne).
La Joconde. — Société S. Beaumonit et fils, 16, rue d'Hem, à Roubaix.

### PRODUITS POUR L'ENTRETIEN DES CHEVEUX

Pétrole Oural. — M. Crucq aîné, 25, rue Bergère, Paris.

### PRODUITS POUR L'ENTRETIEN DES DENTS

Vichy Email. — M. Bonnet L.-J., Vichy.
Le Super. — Société Pépin fils et Brouand, Paris.
Poudre Email du Dr Rochat. — MM. Oriot, Thèze J., Paris.

### RASOIRS

Gaulois. — M. Kuhn C., 2, rue Carnot, à Montreuil-sous-Bois.

# TERPINÉOL

Chimiquement pur et

absolument libre d'eau.




UERDINGEN-SUR-RHIN

---



## FABRIQUE DE BOUCHONS, à MÉZIN (Lot-et-Garonne)

Spécialités pour Parfumerie, Pharmacie, Droguerie et Distillerie. — Bouchons perforés, Rondelles, Virole, etc. — Spécialité de BOUCHONS VERRE et LIÈGE et BOUCHONS MÉTALLIQUES dits "STILLICIDES". — TUBES en ÉTAIN, etc. — Commission, Exportation.

HORS CONCOURS PARIS 1906 MEMBRE DU JURY

Ancienne Maison L. DUCERVEAU **J.-P. GRUSSEN, Succr, 50, Boulevard de Strasbourg, PARIS**



---

# Société Anonyme "FLORA"

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES, PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHETIQUES

# DUBENDORF - ZURICH

SUISSE

MATIERES PREMIÈRES POUR FABRIQUES DE PARFUMERIE

Savons de Toilette, etc.

*Direction : Dr A. CORTI et Dr BAUR-THURGAU*

Représentants pour LYON et la Province : **GATTEFOSSÉ & FILS**, 15-19, rue Camille, LYON

TARIFS SUR DEMANDE

---

# VARINO GIOVANNI

**Distilleria Menta Piperita à PANCALIERI** (presso Torino, Italie)

**ESSENCE DE MENTHE POIVRÉE PIEMONTAISE**

**ESSENCE DE MENTHE POIVRÉE ITALO-ANGLAISE**

*Grandes Cultures de Plantes Aromatiques et Médicinales*

Ancienne Maison MATHIEU & ARLAUD, d'AVIGNON

# UNION DE PRODUCTEURS D'ESSENCES DE VAUCLUSE

## ALTHEN-LES-PALUDS

SPÉCIALITÉ
D'ESSENCE DE MENTHE
*FRANCO - ANGLAISE*

"STELLA"

CULTURES MODÈLES ET DISTILLERIES A
ALTHEN-LES-PALUDS, ENTRAIGUES
PERNES, VALAYANS

Adresse Télégraphique : UNION PRODUCTEURS, ALTHEN-LES-PALUDS

# FABRIQUE DE CARTONNAGES DE LUXE

Spécialité pour Parfumeurs




# Marius MILOU & C^IE

MONTÉLIMAR (France)




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 8



198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs; Etranger : 7 fr. 50

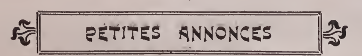
Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. Legendre et Cie. 14, rue Beltecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT






VOYAGEURS à la commission, possédant déjà clientèle de coiffeurs-parfumeurs et grands magasins, demandés pour le Nord, l'Est, le Sud-Est et l'Etranger par Maison de Produits de Beauté et de Parfumerie (marque connue). — Ecrire Castex, 1, cours d'Aquitaine, Bordeaux.

FABRICANT PARFUMEUR SAVONNIER recherche associé de la partie pour extension, apport 15 à 20.000. Ecrire Borély, 252, Bd Chave, Marseille.

On demande, pour Paris, un REPRESENTANT sérieux, visitant déjà Coiffeurs-Parfumeurs et Grands Magasins, pour une Maison de Produits de Beauté et de Parfumerie (marque connue). — Ecrire Castex, 1, cours d'Aquitaine, Bordeaux.

Fabrique de liqueurs de marque demande AGENTS en tous pays pour la vente de liqueur à base de Kola et de Coca, cinq fois plus active que les vins analogues. Ecrire B. C. C., 42, Bureaux du Journal.

VOYAGEUR EN PARFUMERIE demande situation voyageur en titre. Connaissant tournée de l'Est, voyagerait dans toute la France.
Ecrire L. D., bureau du journal.

*Grande fabrique Parfumerie* cherche à acheter une *MARQUE* connue ayant clientèle de parfumerie, produits hygiéniques, liqueurs de marques et tous autres produits similaires susceptibles d'être exploités dans son installation. Ecrire P. P., 110, Bureau du Journal.

INGENIEUR-CHIMISTE diplômé, 33 ans, 12 ans de pratique industrielle — dont 3 ans dans savonnerie et parfumerie — comme chimiste ou directeur d'usine, cherche situation. J. C. 1912. Bureau du Journal.

VOYAGEUR EN DROGUERIE sérieux, ayant bonnes références, est demandé par importante fabrique de produits spécialisés. On donnerait préférence à ancien voyageur connaissant bien la partie et que l'on intéresserait.
Ecrire bureau du journal, sous initiales L. C. 4-8.

PREPARATEUR MANIPULATEUR Parfumerie et Droguerie serait désireux de trouver situation analogue dans Parfumerie Française. Ecrire sous initiales M. A., 66, Bureaux du Journal.

Fabricant de produits spéciaux pour liquoristes, confiseurs, épiciers, etc., cherche AGENTS SERIEUX dans tous les pays du monde. Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

VOYAGEUR à la commission, possédant bien la clientèle des parfumeurs en France, est demandé par une maison de matières premières pour parfumerie. Ecrire Ducayron, 11, place Denfert-Rochereau, Paris.

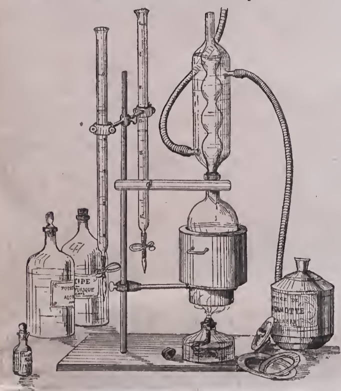
### REPONSE BUREAUX DU JOURNAL

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils ont droit à une insertion de 10 lignes par an, gratuitement. Pour assurer une rapide transmission des réponses, nous prions nos annonciers de nous envoyer des enveloppes timbrées rappelant le numéro de leur insertion. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité pour retard, quoique nous nous efforcions d'apporter le plus de promptitude possible à ce service.

En outre, nous leur rappelons que nous ne nous chargeons pas des réponses aux postulants et les prions d'assurer eux-mêmes cette correspondance, notre service de correspondance étant très chargé.

## NÉCESSAIRE D'ANALYSE

Nous avons remarqué avec beaucoup de plaisir le nombre croissant de laboratoires d'analyses dans les



Alpes. La plupart des instituteurs, suivant l'excellent conseil du professeur Lamothe, de Grand-Serre, font maintenant les analyses de lavande et rendent les plus grands services aux propriétaires et aux acheteurs d'essences. Le commerce de cette essence se fait maintenant sur des bases scientifiques et normales. Nombre de distillateurs se sont également initiés aux petites manipulations nécessaires et peuvent offrir leur production avec des garanties effectives de titrage.

Nous rappelons aux intéressés que nous pouvons leur fournir le matériel nécessaire aux conditions suivantes :

Matériel d'analyse (bain-marie, burettes, ballons, réfrigérants, supports), 28 fr. ; un trébuchet de précision pesant au centigramme, 30 fr. ; liqueurs titrées pour une cinquantaine d'analyses, 10 fr. Soit, pour le tout, convenablement et soigneusement emballé, avec mode d'emploi, 70 francs.

Tous les parfumeurs, consommateurs d'essences de Lavande, de Bergamotte, de Sauge sclarée, d'acétates de linalyle, de terpényle, etc., devraient posséder ce matériel, qui permet également d'ailleurs, sans addition, le titrage des alcools, des phénols, etc., le plus simplement du monde.

Le montant de ce petit outillage est récupéré sur les premiers achats d'essences analysées.

Beaucoup de fabricants de parfumerie possèdent également le *polarimètre « Exact »*, à 275 fr., qui permet en moins de cinq minutes le contrôle le plus sévère de la pureté de toutes les essences et tient souvent lieu d'un chimiste.



## REVUE DES MARCHÉS



Quelques récoltes importantes pour notre commerce sont terminées ou sur le point de l'être.

Celle de la *Lavande* intéresse tout le monde, à cause de la disette incroyable de l'an passé et des besoins considérables de la parfumerie et de la savonnerie.

Les compétitions étrangères pour la location des « baiassières » réputés ont fait monter à des taux invraisemblables les fermages de ces terrains et on peut dire qu'en moyenne ils se sont payés de trois à cinq fois plus que l'an dernier.

La main-d'œuvre pour couper la lavande est rare dans les Alpes et il faut, comme pour les vendanges, offrir de hautes payes pour décider la main-d'œuvre étrangère. On offre dès maintenant 7 et 8 francs par 100 kilogs pour ramasser la plante odorante ; certains manouvriers habiles se font des recettes de 20 à 25 francs par jour...

Il en résulte que le cours de la fleur établi au début de la récolte à 13 francs les 100 kilogs, atteint aujourd'hui 17 et 18 francs et les dépassera certainement. La pluie et la fraîcheur des dernières journées, les orages et la rosée ont délayé l'essence et retardé la maturation des graines. On distille de la fleur mouillée à peine fleurie et dont le rendement est faible.

L'essence pure revient, à l'alambic, à 38 francs, à 40 francs le kilogr. au bas mot.

La récolte sera abondante (un tiers en plus que la moyenne) ,malgré ces faibles rendements. Il se pourrait donc que, les demandes urgentes étant satisfaites, les cours se tassent sur la fin de la saison et après les grandes foires de Nyons et de Luc-en-Diois.

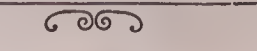
La foire de Sault, du 16 août, tenue avant la fin de la distillation, n'a pas permis d'établir un cours.

S'abstenir si possible d'acheter jusqu'en décembre.

*Bergamotte, Citron.* — L'essence se cotait, à livrer sur la prochaine récolte, 55 à Reggio, pour la Bergamotte, et 15 pour le Citron, à Messine. Les dernières intempéries ont déjà fait monter les cours, et nous verrons probablement encore l'an prochain les cours de cette année. Il semble intéressant de traiter dès maintenant sur la prochaine récolte.

*Sauge Sclarée.* — La récolte a été bonne, mais la demande est plus vive que l'an dernier. Les Grassois ont fait arracher des wagons de plantes entières dans les Maures et le Draguignanais. Ils ont payé le haut prix pour de la feuille verte et détruit les plants pour l'an prochain. Cours ferme à 700 et 800 francs, selon teneur en éther.

*Menthe poivrée française.* — Faible récolte française, cours en hausse de plusieurs points sur l'an passé.





# INFORMATIONS

## Essences de Roses Turques

Nous avons appris avec beaucoup de plaisir que M. H. Gruet, propriétaire des roseraies de Kirdjali, de la vallée de l'Arda (Turquie d'Asie), a confié le monopole de vente de ses essences à l'actif M. Max Dorier, de Marseille.

Les essences de cette firme, que nous avons examinées, paraissent plus agréables que celles de Roumanie. Nous connaissions déjà les types obtenus dans les roseraies du Liban par MM. Melhem frères et dans les environs d'Aïdin.

Les premiers envois se sont payés :

Essence de 16° le drame (1/400 d'oke) à 28 piastres or, soit 2 francs le gramme.

Essence de 15°, 26 piastres, soit 1 fr. 88 le gramme.

Mais la hausse est survenue entre temps et il n'est guère possible d'obtenir de bonne essence à moins de 2.800 francs le kilog., rendu en France.

Néanmoins, l'essence étant de tout premier choix, et beaucoup plus loyale que la plupart des types anonymes de Bulgarie, nous croyons que tout consommateur d'essence de rose doit connaître la véritable essence de Rose *turque* qui reprendra sous peu la place qu'elle mérite sur le marché.

## Bijoux parfumés

Voici une innovation bien française et qui mérite d'être signalée et encouragée.

M. Gasquin, horloger français, à Removille (par Rainville, Vosges), vient de créer le *bijou parfumé.*

C'est soit un médaillon ouvrant, soit une broche de goût dont les cavités sont remplies d'une essence concrète de fleur naturelle ou de compositions de ces essences.

Le parfum est donc tout à fait digne de son enveloppe ; sa nature garantit la stabilité et la grande durée du parfum qui, d'après les essais, est encore perceptible après une année tout entière.

Nous signalons à nos lecteurs que la question intéresse et qui désireraient avoir ces bijoux que l'inventeur envoie, à titre d'essai, aux commerçants qui en font la demande, et net de tous frais de port et d'emballage, contre un remboursement de 25 francs, un assortiment de 6 médaillons ouvrants, en argent, grand modèle, et 6 broches très fortes en argent, très artistiques. Toutes pièces différentes à des parfums assortis.

Nous avons la certitude que cette invention (garantie par des brevets et dépôts légaux) aura beaucoup de succès cet hiver et nous changera des parfums concentrés en petits flacons-pendentifs.



# LA OUATE APINA

On remplace volontiers actuellement, soit pour le garnissage des coffrets de parfumerie, soit plus simplement pour l'emballage des flacons d'essences ou de



parfums, la paille de bois, trop volumineuse et trop dure, ou le coton cardé, par la ouate de Cellulose Apina.

Ce nouveau produit est d'une légèreté incomparable, comme on peut le voir sur notre gravure par la comparaison avec le coton et la ouate ordinaires, il ne contient aucune poussière, ce qui permet de faire des emballages très corrects, enfin il est 33 % plus absorbant que le coton hydrophile et évite la pollution des objets en cas de casse d'un flacon.

Cette ouate Apina se fait en blanc, en écru, en nuances diverses et se prête à tous les montages de luxe.

On en fabrique également un papier qui ressemble, avec plus de solidité, et un prix beaucoup plus bas, au papier de soie du Japon. Ce papier sera précieux pour envelopper les flacons, les savons, etc. Il servira également à nettoyer la verrerie, car il ne laisse, comme la ouate Apina, aucune peluche ni poussière.

Enfin, la masse brute de Cellulose Apina à longues fibres est une masse filtrante de grande puissance. Elle remplace le papier filtre ou le coton hydrophile ordinairement utilisés dans les laboratoires et donne des produits très limpides et brillants.

Nous pouvons procurer ces produits à nos lecteurs aux prix suivants :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Ouate Apina | blanchie | n° 1 | les 100 kilogs | 245 fr. |
| — | écrue | — | — | 225 — |
| — | couleurs | — | — | 250 — |
| — | blanchie | n° 2 | — | 200 — |
| — | écrue | — | — | 180 — |
| — | couleurs | — | — | 215 — |
| Papier Apina | | | | 210 — |
| Masse filtrante | | | | 215 — |

Port facturé. Prix spéciaux pour quantités.




## Prospérité économique des Iles Hawaï; leur intérêt pour le commerce français

Si la prospérité générale d'un pays peut être jugée d'après l'importance croissante des chiffres statistiques de son commerce, la situation présente de l'archipel d'Hawaï doit être considérée comme très prospère et tout fait prévoir, d'après M. Marquès, agent consulaire de France à Honolulu (1), que le mouvement ascendant des importations et des exportations de ce territoire s'accroîtra, d'année en année, pour devenir plus sensible après le percement du Panama.

Pour activer plus rapidement encore le développement du pays, pendant que les autorités territoriales s'efforcent d'attirer des colons blancs (*white settlers*) pour occuper les terres non encore exploitées, l'initiative privée, sous la forme d'une *Promotion Committee*, déploie, de son côté, une grande activité pour attirer le flot des touristes qui, du nord et du centre de l'Amérique, vont passer l'hiver dans les régions réputées « tièdes » de la Californie ; et, comme le climat de l'archipel est réellement d'une égalité remarquable (le thermomètre oscillant toute l'année autour de +24° C., avec des minima exceptionnels de +15° C. et des maxima non moins exceptionnels de +31° C.), il y a tout lieu de croire que Hawaï deviendra, sous peu, une station d'hiver favorite pour les riches Américains, auxquels le télégraphe sans fil et le câble sous-marin permettront de rester en contact avec le monde des affaires.

Enfin, avec le percement du Panama, dans peu d'années, Honolulu, centre de la navigation du Pacifique, ne peut manquer d'acquérir un développement extraordinaire, en richesse comme en chiffre de population, en même temps que ce pays deviendra bien plus facilement accessible directement d'Europe, ce qui diminuera les énormes frais actuels de transport et supprimera la dépense des coûteux intermédiaires.

Nos exportateurs auraient donc intérêt à développer leurs relations d'affaires dans ce pays. Etant donnés surtout les goûts dispendieux et la libéralité de la fraction riche de la population, il devrait y avoir place pour un très grand nombre de produits français de première qualité.

Dans ce but, M. Marquès donne aux négociants français quelques renseignements généraux que nous reproduisons ci-dessous :

Il est inutile de chercher, tout d'abord, à pénétrer sur la place d'Honolulu, qui est le point central distributeur de l'archipel, par simple correspondance et par l'envoi de prospectus, prix-courants, catalogues, surtout si ceux-ci sont rédigés en français. L'anglais est la seule langue parlée.

Il n'est pas non plus à conseiller de chercher, sur place, des représentants à la commission. Le pays est trop riche et les salaires fixes y sont trop élevés pour qu'un agent consente à faire des placements incertains de marchandises non connues, en vue d'une rétribution aléatoire.

Le seul moyen vraiment pratique, pour une maison nouvelle, de s'introduire en Hawaï, est d'envoyer des commis-voyageurs parlant bien l'anglais et munis d'amples échantillons.

(1) Mouvement commercial des Iles Hawaï en 1910, fascicule 989 o fr. 45. Rue Feydeau, 3, Paris II°.

❧ ❧ ❧

## Le commerce de la Parfumerie à l'Ile Maurice

La parfumerie est d'un usage courant, non seulement dans les classes aisées, mais même dans certains éléments de la population de couleur de l'île et nos articles jouissent d'une grande faveur.

C'est le savon de toilette qui représente la plus grande partie des produits importés. Viennent ensuite les poudres de riz, eaux de toilette, eau de Cologne, parfums, pommades, teintures et fards.

❧ ❧ ❧

## Création d'un musée commercial à Montréal (Canada)

Le Consul général de France à Montréal écrit qu'un « Musée commercial et industriel », annexé à l'Ecole des Hautes Etudes de Montréal, est en voie d'organisation.

Ce musée a pour but principal de réunir les échantillons de tous les produits naturels et manufacturés de l'univers. Il comportera, en outre, un bureau de renseignements.

L'exposition permanente des échantillons envoyés n'entraînera aucun frais pour les intéressés ; l'emplacement est gratuit et le caractère de l'institution dispense du paiement de droits d'entrée.



MAISON FONDÉE EN 1820
P. DÉRIVEAU
10-12, Rue Popincourt, PARIS
GRAND PRIX TURIN 1911
- ALAMBICS -
à essences
A FEU NU, A BASDULE, A VAPEUR
Appareils à vide et à extraction
TARIF FRANCO




EN SOUSCRIPTION

## Manuel pratique du fabricant de boissons gazeuses et de sirops

Par A. Piard, Chimiste, Ancien Chef de Laboratoire Chimie et Pharmacie, Rédacteur à la *Parfumerie Moderne*

Un fort volume in-8°, 330-350 pages, nombreuses illustrations ; étude nouvelle et complète de toutes les matières premières et de tous les appareils ou procédés se rapportant à cette industrie.

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE. — CHAPITRE Ier

*Généralités sur les boissons gazeuses et sirops*

Origine. Définition. Description. Lois régissant la préparation des boissons gazeuses. Circulaires diverses du Ministère de l'Agriculture aux laboratoires.

Demande d'autorisation. Commission d'hygiène. Conseils divers.

CHAPITRE II

*Matières premières employées dans la fabrication*

*Eau.* — Historique. Composition. Propriétés physiques. Propriétés chimiques. Absorption. Solution.

*Eaux potables.* — Composition. Eaux de pluie. Eaux de sources. Eaux de rivières. Eaux de glaciers, de lacs. Filtration. Stérilisation. Filtres pasteurisateurs. Essai hydrotimétrique des eaux. Analyse rapide. Les eaux qu'il faut employer.

*Sucre* (Saccharose). — Origine. Etat naturel. Extraction. Propriétés physiques. Solubilité. Densité des solutions. Propriétés chimiques. Sucre interverti. Action des acides et des oxydants.

*Autres matières sucrées.* — Glucose, préparation, son dosage. Lévulose. Lactose. Maltose. Mannite. Sorbite et autres matières édulcorantes. Analyse rapide des sucres. Saccharine.

*Sirop de sucre.* — Préparation à chaud et à froid. Sucres à employer. Sucres à éviter. Filtres. Manches. Appareils divers pour la préparation des sirops de sucre à froid : Masse filtrante. Amorçage des appareils. Nettoyage et entretien.

*Acide tartrique.* — Historique. Etat naturel. Préparation. Propriété. Solubilité. Procédé Mulaton. Impuretés et moyens de les reconnaître.

*Acide citrique.* — Origine. Préparation. Propriétés. Solubilité. Analyse rapide.

*Acide carbonique.* — Composition. Propriétés physiques et chimiques. Préparation. Acide carbonique liquide. Bouteilles à acide carbonique. Précautions à prendre. Solubilité de l'acide carbonique.

CHAPITRE III

*Matières premières employées pour la fabrication de $CO^2$ (acide carbonique)*

*Acide sulfurique.* — Historique. Préparation industrielle. Propriétés physiques et chimiques. Touries. Précautions à prendre dans la manipulation des acides sulfurique et chlorhydrique.

*Acide chlorhydrique.* — Préparation. Propriétés physiques et chimiques. Impuretés.

*Carbonate de chaux.* — Etat naturel. Marbres. Craie. Propriétés.

*Bicarbonate de soude.* — Préparation. Procédés Solvay. Propriétés.

*Formules chimiques* indiquant les réactions et poids des matières à employer pour obtenir un certain volume de gaz acide carbonique.

CHAPITRE IV

*Parfums employés dans la fabrication des boissons gazeuses et sirops*

*Sucs de fruits.* — Citron. Orange. Mandarine, etc.

*Alcoolats.* — Préparation. Zestes. Machines à zester. Emploi des alcoolats.

En souscription, 3 francs ; le prix de l'ouvrage sera porté à 4 francs dès son apparition.

❧ ❧ ❧

## Revue commerciale du Levant

Cette intéressante revue, qui est, comme on sait, le bulletin de la Chambre de Commerce française de Constantinople, publie une intéressante série d'études sur le commerce des cheveux en Turquie. Chacun des correspondants de la très active association à Alep, Samsoun, Brousse, Erzeroum, Caïffa, Lattaquié, etc., a envoyé son rapport détaillé et les commerçants exportateurs dans cet article ont intérêt à se procurer ce numéro spécial (26e année, n° 302).

5e Année Numéro 9 SEPTEMBRE 1912.




ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 9



198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT



## PETITES ANNONCES

CHIMISTE-PARFUMEUR, 25 ans, spécialiste, bon préparateur, ayant nouveautés, demande situation dans parfumerie Paris ou banlieue, vers 15 septembre ou 1er octobre. Ecrire M. H. Blanchard, 105 *bis*, boulevard de Grenelle, Paris.

VOYAGEUR visitant pharmaciens, augmenterait ses appointements en créant des dépôts pour un Dentifrice nouveau. Ecrire à M. Hauldidier, 37, rue Galilée, Paris.

POUR L'AMICALE DES C. P. S.

Parfumeurs, Chimistes, Préparateurs Contremaîtres, si vous voulez créer une Amicale entre vous pour mieux vous connaître, organiser des fêtes, des cours professionnels, aider vos camarades momentanément sans emploi, malades ou dans le malheur; enfin, si vous ne voulez pas rester isolés en marge des autres branches de l'industrie française, n'attendez pas, envoyez votre adhésion à l'Amicale en formation, au nom de M. H. Blanchard, chimiste, 105 *bis*, boulevard de Grenelle, Paris (XVe).

Herboristerie-Parfumerie, 60, rue François 1er (Champs-Elysées), Paris, accepterait en dépôt pour la vente au détail et pour le gros PRODUIT SERIEUX de parfumerie ou d'hygiène.

VOYAGEURS à la commission, possédant déjà clientèle de coiffeurs-parfumeurs et grands magasins, demandés pour le Nord, l'Est, le Sud-Est et l'Etranger par Maison de Produits de Beauté et de Parfumerie (marque connue). — Ecrire Castex, 1, cours d'Aquitaine, Bordeaux.

FABRICANT PARFUMEUR SAVONNIER recherche associé de la partie pour extension, apport 15 à 20.000. Ecrire Borély, 252, Bd Chave, Marseille.

Fabrique de liqueurs de marque demande AGENTS en tous pays pour la vente de liqueur à base de Kola et de Coca, cinq fois plus active que les vins analogues. Ecrire B. C. C., 42, Bureaux du Journal.

VOYAGEUR EN PARFUMERIE demande situation voyageur en titre. Connaissant tournée de l'Est, voyagerait dans toute la France.

Ecrire L. D., bureau du journal.

PREPARATEUR MANIPULATEUR Parfumerie et Droguerie serait désireux de trouver situation analogue dans Parfumerie Française. Ecrire sous initiales M. A., 66, Bureaux du Journal.

On demande, pour Paris, un REPRESENTANT sérieux, visitant déjà Coiffeurs-Parfumeurs et Grands Magasins, pour une Maison de Produits de Beauté et de Parfumerie (marque connue). — Ecrire Castex, 1, cours d'Aquitaine, Bordeaux.

### PARFUMEUR-CHIMISTE

On demande un chimiste au courant des méthodes d'analyse des huiles essentielles et produits de parfumerie, connaissant l'anglais, pour une maison américaine.

Ecrire à UNGERER & Cie

*273, Pearl Street, New-York*

mente encore si on évapore l'eau condensée de même que les eaux glycérineuses et celles des sous-lessives. Pour la vapeur à haute tension, on peut intercaler sur la canalisation des augets qui, particulièrement dans les autoclaves, augmentent la circulation des matières grasses et, par suite, produisent un chauffage rapide et une scission plus rapide. Pour la scission en autoclaves pour la distillation de la glycérine, ces chaudières sont à recommander, d'autant plus que l'on peut les construire aussi de petites dimensions. Pour les grandes installations, il faut naturellement des chaudières à 12 atmosphères et plus de pression, un surchauffeur de vapeur, etc.

On a fait des essais avec des chaudières cylindriques Cornouailles et des tubulaires sur la même qualité de matières grasses et avec le même système de saponification, en employant successivement de la chaux vive, de la magnésie et de l'oxyde de zinc. Le charbon était un bon lignite qui, dans une chaudière à deux tubes de flamme, vaporisait 4 kg. 50 d'eau par kilogramme. La distance des autoclaves à la chaudière était presque la même dans les différents cas. Ces autoclaves étaient en cuivre, de forme cylindrique, d'une hauteur de 7 mètres et d'un diamètre de 0 m. 96. La matière grasse employée était d'abord clarifiée et ses acides gras fondaient à 43° C. Les essais furent effectués avec 1.800 kilogr. de matière grasse, 3 % de chaux vive à 10 atm., l'opération étant poursuivie pendant 10 heures. On a obtenu les résultats suivants rapportés à 100 kilogrammes de matière grasse.

*Chaudière cylindrique.* — Acides gras libres : dans la matière première 12 %, dans le produit de scission 12,5. Eau glycérineuse 1.800 kilogr. à 3°5 Baumé, oléine 5 %, graisse neutre, 18° C. point de fusion. Les acides gras obtenus étaient un peu huileux mais clairs.

*Chaudières à tubes de flamme.*— Acides gras libres : dans la matière première 12,5 %, dans le produit de scission (non indiqué) ; eau glycérineuse 1.600 kilogr. à 4° Baumé, oléine 4 % ; graisse neutre, point de fusion 16° C. Les acides gras obtenus étaient un peu foncés et huileux, mais moins que dans le cas précédent.

*Chaudière tubulaire.* — Acides gras libres : dans la matière première 11 %, dans le produit de scission 96,5 % ; eau glycérineuse 1.140 kilogr. à 4°5 Baumé, oléine 2 % ; graisse neutre, 12° C. point de fusion. Les acides gras étaient bien secs et foncés.

La plus forte quantité d'eau glycérineuse obtenue dans le premier cas s'explique par le fait que les dimensions de la chaudière étaient défavorables, de telle sorte qu'au début beaucoup d'eau était entraînée. Le mélange pendant l'opération fut assez défectueux. Les acides gras obtenus, à cause de leur teneur élevée en graisse neutre, contenaient beaucoup d'oléine qui ne passa pas dans la filtration. La scission donna ensuite une quantité moindre de glycérine rendue encore plus chère par les frais plus élevés d'évaporation. Par contre, les acides gras avaient une couleur parfaite.

Dans le second et encore plus dans le troisième cas, la vapeur était sèche et, par suite, la condensation était moindre. On avait également un mouvement plus énergique de l'autoclave pendant l'opération, ce qui donnait une meilleure scission, une concentration plus grande de l'eau glycérineuse et des acides gras plus secs, c'est-à-dire un traitement ultérieur plus économique des acides gras et des eaux glycérineuses.

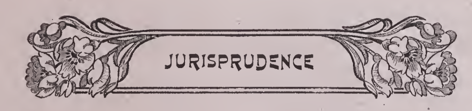
L'emploi de la vapeur surchauffée présente l'avantage de permettre de diminuer la quantité de substance employée pour la scission des matières grasses, ce qui a pour résultat une économie d'acide sulfurique et de combustible pour l'évaporation des eaux glycérineuses. En outre, le travail des acides gras pour la fabrication des savons peut se faire directement sans qu'il soit nécessaire d'opérer une scission complète en autoclave. Presque toutes les chaudières ordinaires peuvent être munies de dispositifs pour l'obtention de la vapeur sèche. Avec une chaudière à bouilleurs à 15 atmosphères, on peut ainsi réduire de 3/4 % le produit employé pour la scission et les eaux glycérineuses contiennent 15 % d'eau en moins. Dans les stéarineries, il est très avantageux de retirer le plus de glycérine possible de la matière grasse et de diminuer autant que faire se peut les frais de concentration des eaux glycérineuses. Un des moyens les plus simples consiste à obtenir par lavage une élimination parfaite de la glycérine et de traiter les eaux de lavage par la chaux jusqu'à réaction alcaline. Cette eau, comme les eaux de diffusion des sucreries, peut être évaporée dans une chaudière à vapeur jusqu'à la concentration de 2° Baumé et la vapeur produite employée pour la cuite ou la distillation.

La surchauffe de la vapeur présente en outre des avantages incontestables. Pour la production de 1 kg. de vapeur saturée à 10 atmosphères, il faut 161,06 calories. Si cette vapeur est surchauffée à 350° comme c'est le cas pratiquement, la chaleur nécessaire sera $\varphi_1 = c_1 \, (t_1) - t) \, 0$ soit $\varphi_1 = 0{,}475 \, (350 - 178{,}89) = 81{,}28$ cal. et les volumes correspondants $v^2 = v_1 \dfrac{273 + t^1}{273 + t} = 0{,}1928$ $\dfrac{273 + 350}{273 + 178{,}89} = 0{,}27$ m³. Pour la production de ce volume de vapeur surchauffée d'eau à 0° il faut $\varphi = 661{,}06 + 81{,}28 = 742{,}34$ cal. Pour un égal volume de vapeur saturée d'eau à 0° il faut $\varphi = 661{,}06 \; 0{,}27 = 911{,}57$ cal.

En comparant ces chiffres, on trouve que pour obtenir les mêmes quantités de vapeur saturée et de vapeur surchauffée, on a en faveur de cette dernière une économie de 169,23 calories, économie importante aussi bien pour les chaudières que pour les tuyautages.

Dans les chaudières de cuisson, il y a trois cas à considérer. On emploie : 1° la vapeur indirectement ; 2° la vapeur directement sans eau dans les matières à traiter ; 3° la vapeur directement amenée dans l'eau qui se trouve au fond du récipient. Dans ces trois cas il faut considérer que la vapeur surchauffée agit comme un gaz au-dessus de son point critique et, par suite, s'évapore très facilement. Pour bien utiliser la chaleur, l'admission devra donc être beaucoup plus lente que si on se sert de vapeur saturée. Quant à la température de la vapeur, particulièrement dans le premier et le second cas, elle sera nécessairement limitée par le danger du brunissement de la masse ou de la fusion des parties en plomb. Dans le troisième cas, pour obvier au premier de ces deux inconvénients, il est préférable de faire entrer le serpentin de vapeur non par le haut, mais par le bas de la chaudière. Avec ce simple dispositif, on peut employer la vapeur surchauffée sans aucun danger et on sait que les emplois se développent de plus en plus dans l'industrie des matières grasses, particulièrement pour le travail des graisses résiduelles, etc. Son emploi est également précieux dans la fabrication des graisses alimentaires.

(Traduction du *Mois Scientifique et Industriel*).




TRIBUNAL DE LA SEINE (10e Ch.)

Présidence de M. SCHLUMBERGER

*Audience du 12 juillet 1912.*

PHARMACIE. — LOTION « SUPRÊME CAPILLAIRE ». — PRÉSENCE DE LA QUININE. — PAS DE DÉLIT.

*La présence de la quinine dans une lotion capillaire, vendue chez un coiffeur, ne transforme pas ce produit en substance médicamenteuse, si cet alcaloïde n'entre qu'à dose très faible dans le produit.*

*(Ministère public et Syndicat des Pharmaciens de la Seine contre Cattiaux)*

Le Tribunal. — Attendu qu'il résulte des débats, et notamment de la déposition à l'audience du docteur Meillère, que la lotion incriminée « Le Suprême Capillaire » ne contient pas de pilocarpine et que, d'autre part, elle ne renferme de la quinine qu'à une dose si faible qu'elle ne constitue pas un produit médicamenteux de nature à produire un effet curatif ;

Par ces motifs, renvoie Cattiaux des fins de la poursuite sans dépens ;

Et statuant sur l'intervention de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Seine, la reçoit en la forme, et la déboute au fond ; condamne ladite partie civile aux dépens.

OBSERVATIONS. — (1) Le 17 janvier 1910, le service de la répression des fraudes prélevait chez un coiffeur, rue Montmartre, quatre échantillons d'un produit dénommé : « Suprême Capillaire », dont Cattiaux, parfumeur à Orléans, est le fabricant. Ce produit analysé, le Laboratoire central s'exprima ainsi : Alcool pour 100, 52, glycérine, présence, acide chlorhydrique, présence, pilocarpine,présence. Le produit est en solution colorée en vert. Le Suprême Capillaire renferme entre autres produits de la pilocarpine, alcaloïde d'une activité reconnue. Dans ces conditions, la vente de ce produit par un non pharmacien et sa préparation en vue de la vente constitue une infraction à la loi sur la pharmacie ».

Cattiaux et le coiffeur Roque furent poursuivis à l'audience correctionnelle, où le Syndicat des Pharmaciens intervint comme partie civile, demandant une condamnation, sans qu'il y ait lieu de rechercher la quantité de pilocarpine entrante au produit. Au nom de Cattiaux, il fut au contraire soutenu que la présence d'une substance ayant des qualités thérapeutiques ne faisait pas acquérir au produit qui la renferme la qualification de produit médicamenteux dans tous les cas, mais qu'il fallait, au contraire, rechercher si cette substance, quoique médicamenteuse en elle-même, n'était pas employée à une dose seulement hygiénique.

Le Tribunal fit droit à cette dernière théorie, et prononça, le 24 janvier 1911,un jugement nommant trois experts avec une mission assez complexe, mais comportant comme question principale : Dire si le produit renferme de la pilocarpine à une dose toxique, par application cutanée, ou au contraire, la quantité de pilocarpine mélangée à d'autres corps disparaît-elle dans ces derniers sans offrir aucun des dangers que le législateur a voulu prévenir ? (*Annales de Pharmacie de Crinon*, avril 1911, p. 37).

Ce jugement fut frappé d'un appel par la partie civile, le Syndicat des Pharmaciens, et de l'appel de forme du Ministère public.

L'appel est venu devant la neuvième chambre de la Cour à la présidence de M. le président Cabot, assisté de MM. les conseillers Huguet, Poncet, Albanel et Burdin de Péronne, à l'audience du 10 février 1912 ; il fut déclaré irrecevable, la Cour décidant que le jugement avait seulement le caractère préparatoire.

Il découlait de cette décision du Tribunal et de l'arrêt qui l'a suivie, que la présence d'une substance médicamenteuse dans un produit de parfumerie, ne lui fait pas acquérir *ipso facto* la qualification de remède, et qu'il faut considérer la quantité en dose de cette substance.

Sans attendre la décision des experts dans cette affaire, et longtemps même avant le jugement, Cattiaux avait supprimé dans son produit « le Suprême Capillaire » la pilocarpine ; cependant, il en existait encore dans le commerce, chez les coiffeurs.

Au cours de 1911, des prélèvements furent opérés chez Oudot, coiffeur à Mirecourt, et le 28 janvier 1912, le Tribunal de Mirecourt admettant la théorie du Tribunal de la Seine, mais se contentant de l'analyse du laboratoire central, concluant comme à Paris de la simple présence de la pilocarpine, acquittait Oudot, par ces motifs : « qu'en effet, la lotion capillaire « Suprême Capillaire », mise en vente par Oudot et contenant du chlorhydrate de pilocarpine ne contenait pas une quantité suffisante de cet alcaloïde végétal pour qu'on puisse la considérer comme vénéneux, de nature à nuire à la santé publique, et comme constituant un produit médicamenteux dont la vente est réservée uniquement aux pharmaciens » (*Annales de Pharmacie de Crinon*, août 1912).

Nous avons dit que, dès le début de la première poursuite, Cattiaux avait fait disparaître en son produit toute trace de pilocarpine sans attendre ce qui sera ultérieurement jugé.

Le 14 août 1911, un nouveau prélèvement, celui qui a fait l'objet de la décision ci-dessus, fut effectué chez Heldemeyer, coiffeur à Asnières et le laboratoire central donna l'analyse suivante :

| | |
|---|---|
| Alcool en volume........... | 53 |
| Glycérine ................. | présence |
| Acide chlorhydrique......... | présence |
| Pilocarpine ................ | présence |

avec cette conclusion : Le produit « Suprême Capillaire » contient entre autres produits, un alcaloïde, la pilocarpine, dont l'activité est connue. Dans ces conditions, la vente de ce produit par un non pharmacien et sa préparation par un non diplômé en vue de la vente, semblent constituer des infractions aux lois sur la pharmacie.

Cattiaux protesta, et le juge d'instruction qui fut ultérieurement nommé, désigna le docteur Meillère, membre de l'Académe de médecine, pour procéder à l'analyse du produit sous sa nouvelle forme.

Le très distingué expert déposa un premier rapport dans lequel il s'exprime ainsi :

Alcool en volume 52.

Résidu dans le vide 8, 9 par litre constituants reconnus qualitativement.

| | |
|---|---|
| 1° Matières colorantes........ | Verte |
| 2° Chlorure................. | Traces |
| 3° Quinine................. | Réaction très nette |
| 4° Pilocarpine............. | Réaction nette |

Ces résultats ont été constatés par des essais effectués sur deux flacons. Le produit contient deux substances sur la nature médicamenteuse desquelles il ne peut y avoir le moindre doute : la quinine et la pilocarpine. Cette dernière substance est inscrite au Codex parmi les toxiques. La préparation et la vente d'un pareil produit dans les conditions révélées par l'enquête, constituent l'exercice illégal de la pharmacie.

Cattiaux protesta à nouveau, et heureusement pour lui, l'honorable expert qui est le scrupule même, obtint du juge d'instruction, le très distingué M. Chesney, qui s'y prêta très volontiers, que de nouveaux prélèvements soient faits chez le coiffeur, et une seconde expertise eut lieu par le même docteur Meillère qui donna les renseignements suivants :

« Les essais précédents nous ayant montré que la présence de la quinine décelée par nous, entravait la production de la réaction caractéristique de la pilocarpine par le bichromate et l'eau oxygénée, nous nous sommes livré au préalable à toute une série d'essais sur des liquides de constitution connue, quinine et pilocarpine. Ces essais nous ont mis en possession d'une technique permettant d'éliminer l'influence perturbatrice de la quinine. Reproduisant ces essais sur le liquide incriminé, nous avons caractérisé sans difficultés la quinine. Cet alcaloïde éliminé, le liquide résiduel nous a bien donné comme dans nos essais précédents, une réaction analogue à celle que fournit la pilocarpine, mais cette réaction extrêmement fugace ne nous permet pas de conclure avec certitude à la présence de la pilocarpine dans le « Suprême Capillaire ». Conclusions : Nos essais établissent avec certitude la présence de la quinine dans le produit « Suprême Capillaire », ils ne nous permettent pas d'affirmer la présence d'autres alcaloïdes, la pilocarpine en particulier. »

Malgré ce second rapport, et en présence du premier dont les conclusions avaient été si formelles, déclarant que les deux substances avaient le caractère médicamenteux indiscutable, le Parquet conclut, dans son réquisitoire définitif, au renvoi de Cattiaux en police correctionnelle et le juge d'instruction, se rangeant à l'avis du parquet, rendit une ordonnance dans le même sens.

A l'audience, l'honorable organe du Ministère public entendit se documenter plus complètement et posa d'abord avec le Tribunal une série de questions à l'expert entendu oralement.

M. le docteur Meillère exposa les nombreuses recherches auxquelles il s'était livré, et qui avaient abouti au doute sur la présence de la pilocarpine, l'existence de cet alcaloïde ne pouvant être décelée à de faibles doses que par des colorations très fugaces. En ce qui concernait la présence de la quinine, au contraire, l'expert se montra très affirmatif ; Cattiaux d'ailleurs reconnaissait très volontiers son existence dans la proportion de 50 centigrammes par litre, et l'expert admettait que cette quantité était probablement exacte.

Après un très court échange d'observations entre les avocats des parties, le Ministère public posa le débat sur son véritable terrain, en demandant à l'expert si la quinine, bien qu'étant en soi un médicament, pouvait, à la dose de 0 gr. 50, faire acquérir au produit Suprême Capillaire la qualification du médicament.

L'expert ayant répondu négativement, le Ministère public spontanément abandonna la prévention.

Cette question du Ministère public et le jugement qui a été rendu ne constituaient nullement un changement dans la jurisprudence, mais un simple retour à une jurisprudence ancienne dont on s'était écarté à tort.

De tout temps, les Sydicats pharmaceutiques ont tenté de faire décider que tout produit renfermant à une dose quelconque, même à l'état de traces, une substance médicamenteuse, ne pouvait être vendue que par les pharmaciens, et trop souvent ils ont obtenu des tribunaux des décisions à notre avis fâcheuses, leur donnant gain de cause.

Il faut citer la querelle des vins de quinquina, qui présente avec la question actuelle une grande analogie.

Le 18 novembre 1882, la Cour de Paris infirmait un jugement de Troyes (Aff. Klinger) qui avait ordonné une expertise, et décidait que la question de dose était sans utilité ; mais peu après, cette jurisprudence était abandonnée.

Le 4 janvier 1888 (Kina Perrier) le Tribunal de Nîmes décidait :

« Attendu que si, dans une espèce particulière, la Cour de Cassation a pu décider que l'emploi dans une boisson d'une certaine quantité de quinquina (si minime qu'elle fut), était suffisant pour qu'on dut la considérer comme un produit pharmaceutique, la même Cour a fait, en 1886, la distinction entre le quinquina employé à titre curatif, et celui à titre purement hygiénique ;

« Attendu que le système proposé par le Syndicat des Pharmaciens, aurait pour effet d'atteindre toute fabrication ou mise en vente de boisson, renfermant, sous une dénomination quelconque, une certaine quantité de quinquina, ce qui est insoutenable et inadmissible... »

Le 2 mars 1888, la Cour de Nîmes confirmait ce jugement qui avait été frappé d'appel par le Syndicat poursuivant, et le 14 juin 1888, la Cour de Cassation rejetait le pourvoi en ces termes :

« Attendu que si l'écorce de quinquina est une drogue simple dont les propriétés sont médicamenteuses, il appartient cependant aux juges du fait d'apprécier souverainement, à raison des circonstances, si son mélange à des boissons constitue une préparation pharmaceutique ou une simple boisson hygiénique. »

Dès le 8 mars 1888, la cour de Lyon avait admis la même théorie (Aff. Vin de Kina Vernier).

« Considérant que le Vin Kina était offert aux consommateurs comme une boisson d'agrément ; qu'on ne saurait, d'après les débats, la considérer comme une préparation médicinale, et qu'il n'est pas établi que Vernier l'ait vendu dans un but curatif. »

Le 26 avril 1888, la Cour de Montpellier maintenait cette jurisprudence, et statuait en ces termes :

« Attendu que le quinquina entre aujourd'hui en quantité plus ou moins grande soit dans la fabrication de la parfumerie, soit d'une foule de boissons purement hygiéniques et qu'il serait excessif de distraire ces produits du commerce libre, pour les rattacher à titre de privilège à l'exercice de la pharmacie ;

« Attendu que, suivant l'esprit de l'ordonnance de 1777, comme aussi de la loi de l'an XI, la prohibition doit être appliquée toutes les fois qu'il y a eu débit au poids médicinal, c'est-à-dire débit fait en vue d'un emploi curatif nettement caractérisé et démontré pour les circonstances ;

« Attendu, en fait, qu'il ressort des éléments de la cause, la preuve que le quinquina était employé par Tarascon en quantité infinitésimale, et qu'il ne pouvait pas avoir, dans ces préparations, d'utilité curative ; d'où il suit que les prétentions des pharmaciens sont absolument dénuées de fondement, et doivent être repoussées ;

« Attendu que, dans ces circonstances, l'expertise ordonnée par le Tribunal devient sans objet, car elle avait pour unique but de rechercher quelle est la composition du Quina Tarascon, laquelle composition n'est pas et ne peut pas être sérieusement contestée, puisqu'elle est identique à toutes les fabrications du même genre ;

« Attendu que le seul point obscur que n'éclaircirait pas l'expertise, serait de savoir si ce Quina Tarascon a jamais été employé à un usage curatif, mais que cette thèse elle-même n'est pas sérieusement soutenue par les appelants, qui se bornent à déclarer, en principe, que toute composition contenant du quinquina en quantité plus ou moins quelconque, et quel que soit son usage, est du domaine de la pharmacie ; que la question posée en ces termes est d'une solution facile, et que les prétentions du Syndicat ne sauraient être accueillies. »

Cet arrêt ayant été frappé d'un pourvoi, la Cour de cassation l'a rejeté par arrêt du 5 avril 1889.

Le 1er juin 1889, le Tribunal de Laon, encore saisi de la question, statuait ainsi :

« Attendu que le rapport dressé par l'expert Riche, commis par justice, constate que la saveur du liquide n'a pas le goût et la saveur du quinquina du Codex ; que si la présence de l'alcaloïde y est nettement manifestée, les réactifs fournissent, à un degré faible, mais appréciable, la réaction verte et rouge de la quinine ; que, d'un autre côté, les conclusions dudit rapport sont qu'il est impossible d'indiquer à quelle dose et dans quelle proportion le quinquina entre dans la composition des vins incriminés, mais que, néanmoins, ce vin doit être considéré, non pas seulement comme un vin d'agrément, mais comme un vin médicamenteux ; que, du rapprochement des diverses parties du rapport, il est permis d'induire que, dans l'opinion de l'expert, le vin de quinquina devrait, dans tous les cas, être considéré comme une préparation pharmaceutique, quelle que soit la dose du quinquina qui y est insérée, mais que tel n'est pas le résultat que la justice doive consacrer ; qu'en effet, le quinquina est employé dans un grand nombre de préparations, tant pour l'usage interne que pour l'usage externe ; que son action est inoffensive à de faibles doses ; que ce n'est que quand il est employé dans des proportions considérables qu'il peut devenir dangereux ».

Depuis ces décisions, la jurisprudence paraissait fixée, et il faut observer qu'elle était même plus radicale que dans la décision recueillie. Les Tribunaux ne demandaient pas aux experts, qui sont nécessairement pourvus du diplôme de pharmacien, ce qu'ils pensaient du produit ; ils l'appréciaient eux-mêmes comme ils en ont le droit, et dès lors qu'il ressortait du rapport de l'expert que le produit ne présentait aucun danger pour la santé publique, ils refusaient de voir un produit médicamenteux où, en réalité, il n'existe pas, et cela, malgré l'avis de l'expert (voir le jugement de Laon, précité.)

A notre humble avis, ils avaient raison, car la loi de germinal n'a pas eu pour objet de créer un privilège et de défendre une profession, mais uniquement de protéger la santé publique.

Il semblait donc bien que les procès qui, ces dernières années, ont été intentés à des parfumeurs ou des coiffeurs n'auraient pas du naître, sauf bien entendu pour ceux qui mettaient en œuvre des produits réellement dangereux.

En 1909, cependant, la question est revenue sur le tapis, probablement en raison de l'apparition d'un livre : *Le Guide de l'Inspecteur des Pharmacies*, de Roux et Guignard, Maloine, éditeur.

A la page 94 de cet ouvrage, ces deux auteurs dont le mérite et le talent ne sont pas même discutables, écrivaient qu'à tort jusqu'ici, les établissements des parfumeurs et coiffeurs n'avaient pas été surveillés, et la loi du 25 juin 1908 était venue combler cette lacune ; puis, admettant, du moins on le suppose, car ils sont muets à cet égard, les produits ne renfermant à aucune dose la moindre substance pharmaceutique, ils proscrivaient indistinctement du commerce libre tout produit renfermant, soit des toxiques, soit même les plus faibles quantités de substance pharmaceutique, même non dangereuse.

Ils déclaraient que seuls, les pharmaciens pouvaient vendre ces produits, les premiers sur ordonnance spéciale conforme à l'ordonnance du 29 octobre 1846, article 5, et les autres librement.

La jurisprudence est redevenue incertaine. Le Tribunal de Lille, en 1911, relaxait un prévenu qui vendait une lotion contnant des quantités infinitésimales de pilocarpine. (*Annales de Crinon*, 1911). La Cour de Paris condamnait (*eodem loco*). La Cour de Paris ensuite, sans acquitter ni condamner, revenait à la théorie de l'expertise, c'est-à-dire du quantum (première affaire Cattiaut et Reyne, Trib. Seine, 10e chambre, 24 janvier 1911, *Annales de Crinon*, avril 1911). Le Tribunal de Mirecourt acquittait. (Voir le début de la note).

La Cour de Paris variait également dans ses décisions : le 27 juillet 1911, dans une affaire Crucq, elle décidait sans recourir à l'analyse : « Considérant que la présence du chloral dans un produit, suffit à lui donner le caractère médicamenteux » ; mais le 10 février 1912, dans la première affaire Cattiaux déférée à la Cour par le Syndicat des pharmaciens, elle déclarait l'appel non recevable, ce qui impliquait, pour le Tribunal, le droit de recourir à l'expertise.

Pour nous, nous pensons que la vérité est dans la solution de l'expertise, que le jugement recueilli admet. (Voir à cet égard un très long jugement du Tribunal de Bayonne, du 6 juillet 1899, qui contient une étude très documentée de toute la matière, *La Loi* du 23 décembre 1899).

Les tribunaux, pensons-nous, doivent se préoccuper de deux choses : 1° le produit en lui-même ; 2° le mode de vente.

Les substances peuvent être médicamenteuses à une certaine dose, et simplement hygiéniques à d'autres ; et il serait illogique, à tout égard, de les retirer du commerce libre, dès lors qu'elles ne présentent aucun danger pour la santé publique.

Il faut cependant ne pas admettre qu'on puisse présenter comme un véritable remède, des substances qui n'ont pas en réalité ce caractère, et qui peuvent inspirer une fausse sécurité à l'individu réellement malade.

Il ne faut cependant pas exagérer, et proscrire tous les petits excès de la publicité, et décider que le mot guérir fait nécessairement acquérir au produit le caractère d'un remède. C'est là une question de mesure.

Paul Bogelot.
(*La Loi.*)




Le Président de la République française,

Sur le rapport des ministres de la justice, de l'intérieur, des finances, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, modifiée par la loi du 5 août 1908, et notamment l'article 11 ainsi conçu :

« Il sera statué par des règlements d'administration publique sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution de la présente loi, notamment en ce qui concerne :

« 1° La vente, la mise en vente, l'exposition et la détention des denrées, boissons, substances et produits qui donneront lieu à l'application de la présente loi ;

« 2° Les inscriptions et marques indiquant soit la composition, soit l'origine des marchandises, soit les appellations régionales et de crus particuliers que les acheteurs pourront exiger sur les factures, sur les emballages ou sur les produits eux-mêmes, à titre de garantie de la part des vendeurs, ainsi que les indications extérieures ou apparentes nécessaires pour assurer la loyauté de la vente et de la mise en vente ; la définition et la dénomination des boissons, denrées et produits conformément aux usages commerciaux ; les traitements licites dont ils pourront être l'objet en vue de leur bonne fabrication ou de leur conservation ; les caractères qui les rendent impropres à la consommation....

..................................................

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

TITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1er. — Il est interdit de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre toutes marchandises et denrées destinées à l'alimentation lorsqu'elles ont été additionnées, soit pour leur conservation, soit pour leur coloration de produits chimiques ou de matières colorantes autres que ceux dont l'emploi est déclaré licite par des arrêtés pris de concert par les ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce et de l'industrie, sur l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France et de l'Académie de médecine.

Art. 2. — Il est interdit d'employer de l'étain ne présentant pas les conditions de pureté fixées par arrêtés pris dans les formes prévues à l'article 1er ci-dessus.

1° Pour les enveloppes, emballages et récipients en contact direct avec les produits désignés à l'article précédent ;

2° Pour l'étamage et la soudure des boîtes métalliques de conserves.

Il est également interdit d'employer pour le sertissage des boîtes de conserves et le capsulage des récipients ou de mettre en contact direct avec toutes marchandises et denrées destinées à l'alimentation des métaux ou matières autres que ceux dont l'emploi est déclaré licite par arrêtés pris dans les formes prévues à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Il est interdit :

1° D'employer pour la peinture extérieure des boîtes de conserves des couleurs ou vernis contenant des éléments toxiques et susceptibles de se détacher par éclats au moment de l'ouverture desdites boîtes ;

2° D'employer pour le vernissage intérieur des boîtes de conserves des vernis contenant des éléments toxiques, à l'exception des vernis qui ne sont pas attaquables à froid par l'acide nitrique concentré.

Art. 4. — Il est interdit d'employer pour la préparation ou la conservation des produits destinés à l'alimentation des récipients revêtus intérieurement d'un émail à base de plomb incomplètement vitrifié.

Art. 5. — Dans les établissements où s'exerce le commerce des marchandises et denrées destinées à l'alimentation, les emballages et récipients dans lesquels la marchandise vendue au poids est livrée à l'acheteur doivent porter une inscription indiquant en caractères apparents, soit le poids net, soit le poids brut et la tare d'usage.

Art. 6. — L'emploi de toute indication ou de tout signe susceptible de créer dans l'esprit de l'acheteur une confusion sur le poids, sur le volume, sur la nature ou sur l'origine des produits désignés au présent décret lorsque, d'après la convention ou les usages, la désignation de l'origine attribuée à ces produits doit être considérée comme la cause principale de la vente, est interdit en toutes circonstances et sous quelque forme que ce soit, notamment :

1° Sur les récipients et emballages ;

2° Sur les étiquettes, capsules, bouchons, cachets ou tout autre appareil de fermeture ;

3° Dans les papiers de commerce, factures, catalogues, prospectus, prix-courants, enseignes, affiches, tableaux-réclames, annonces ou tout autre moyen de publicité.

## TITRE II

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX VIANDES PRODUITS DE LA CHARCUTERIE, FRUITS, LÉGUMES, POISSONS ET CONSERVES ALIMENTAIRES.

Art. 7. — Des arrêtés pris pour assurer l'exécution de l'article 3, paragraphe 2 de la loi du 1er août 1905, par le ministre de l'agriculture, après avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France, de l'académie de médecine et du comité consultatif des épizooties, déterminent :

1° Les cas où les viandes, abats et issues provenant d'animaux comestibles sont toxiques et, par suite, totalement ou partiellement impropres à la consommation ;

2° Les caractères auxquels on reconnaît que les viandes, abats ou issues provenant de ces animaux sont corrompus.

Des arrêtés pris dans les mêmes formes fixent les cas où, sans être toxiques ou corrompus, les viandes, abats ou issues sont impropres à la consommation.

Art. 8. — Il est interdit, en vertu des articles 1 et 3 de la loi du 1er août 1905, de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre :

1° Sous les dénominations « andouilles », « andouillettes », « boudin », « galantine », « fromage de tête », « hure », des préparations composées d'autres éléments que les viandes, abats et issues de porc, additionnés ou non de viandes, abats ou issues de bœuf, de veau ou de mouton, ainsi que de lait, d'œufs, d'épices, d'aromates et d'oignons ;

2° Sous les dénominations « chair à saucisses », « farce », « saucisses », « saucissons », cervelas », des préparations composées d'autres éléments que la viande et la graisse de porc, à l'exclusion de tous abats et issues, additionnés ou non de viande de bœuf, de veau ou de mouton ainsi que d'épices et d'aromates.

La même interdiction s'applique aux préparations désignées aux alinéas 1° et 2° ci-dessus lorsque la quantité d'eau qu'elles contiennent au moment de la mise en vente dépasse, pour 100 grammes de produit supposé dégraissé :

1° 75 grammes pour les saucisses, saucissons, cervelas, andouilles, andouillettes et boudins ;

2° 85 grammes pour les produits fumés ;

3° Pour les produits vendus à l'état cru, la quantité contenue normalement dans chacun des éléments constituant le mélange.

Art. 9. — Il est interdit de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre :

1° Sous la dénomination « foie gras » tout autre produit que des foies d'oie ou de canard ;

2° Sous les dénominations « terrine de foie gras », « pâté de foie gras », et toutes autres comprenant les mots « foie gras » des préparations contenant, soit des foies autres que ceux d'oie ou de canard, soit d'autres produits, en proportion supérieure à 25 p. 100 du poids total de la préparation ;

3° Sous la dénomination « pâté de foie » une préparation composée d'autres éléments que le foie du porc, de veau ou de mouton, la graisse de porc et la chair à saucisses.

Art. 10. — Il est interdit de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre sous les dénominations fixées à l'article 8 ci-dessus, ainsi que sous les dénominations « terrine et pâté », des préparations contenant des viandes, abats ou issues de tout autre animal que le porc, le bœuf, le veau ou le mouton à moins que la dénomination du produit, ne soit accompagnée d'une mention faisant connaître le nom de l'animal ayant servi aux dites préparations.

Art. 11. — Il est interdit d'introduire dans les produits désignés aux articles 8, 9 et 10 ci-dessus, des matières amylacées, sans que la dénomination du produit soit suivie d'une mention faisant connaître cette addition à l'acheteur. Cette mention doit, en outre, faire connaître la proportion d'amidon incorporée au produit par suite de cette addition, lorsqu'elle dépasse 10 p. 100 du poids du produit.

Toutefois, cette mention n'est pas obligatoire en ce qui concerne les terrines, pâtés et galantines, le boudin blanc, le pâté de foie et les préparations contenant du foie pilé d'oie ou de canard, mais à la condition que la proportion d'amidon résultant de l'addition de matières amylacées ne dépasse pas 5 p. 100 du poids du produit.

Art. 12. — Dans les établissements où s'exerce le commerce des marchandises dont la dénomination comporte les mentions prévues aux articles 10 et 11 du présent décret, les produits mis en vente ou les récipients qui les contiennent doivent porter une inscription indiquant, en caractères apparents, la dénomination accompagnée desdites mentions,sous laquelle ces produits sont mis en vente.

Ces mentions doivent être rédigées sans abréviations qui soient de nature à tromper l'acheteur sur leur signification et en caractères de dimensions au moins égales à la moitié des dimensions des caractères les plus grands figurant dans l'inscription et de même apparence typographique.

Art. 13. — Il est interdit de désigner sous les dénominations « Purée de tomates », « Conserves de tomates », des préparations contenant d'autres produits que des tomates, des épices et des aromates.

Art. 14. — La dénomination des conserves de fruits et de légumes ne peut être accompagnée des qualificatifs concentrés, réduit, extrait, que si la préparation renferme au moins 15 grammes de matière sèche pour 100 grammes de produit.

Art. 15. — Il est interdit, en vertu de l'article 3, paragraphe 2 de la loi du 1er août 1905, de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre :

1° Les haricots ou pois dits de Birmanie, lorsqu'ils fournissent à l'analyse plus de 20 milligrammes d'acide cyanhydrique pour 100 grammes de produit ;

2° Les haricots ou pois dits de Java.

Art. 16. — Est interdite, en vertu de l'article 3, paragraphe 2, de la loi du 1er août 1905, la détention en vue de la vente, la mise en vente ou la vente, comme fruits frais ou légumes frais, de tous fruits et légumes qui ont été soumis au « trempage ».

Art. 17. — Il demeure interdit de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre sous le nom de « sardines » des poissons frais ou conservés autres que l' « alosa pilchardus ». Cette interdiction s'applique notamment au « spratt ».

Art. 18. — Dans le cas où l'huile comestible ayant servi à la cuisson des poissons est d'une autre nature que celle dans laquelle lesdits poissons sont conservés, il est interdit de faire suivre, dans la dénomination servant à désigner ces conserves, le nom de l'huile employée du mot « pure », ni d'aucun des qualificatifs réservés aux huiles pures par le décret du 20 juillet 1910.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 19. — A dater de la publication du présent règlement, un délai de :

Trois mois, en ce qui concerne les articles 5, 8, 9, 10, 11, 12 et 14, et de dix-huit mois, en ce qui concerne l'article 18, est accordé aux intéressés pour se conformer aux prescriptions desdits articles.

Les arrêtés ministériels qui seront pris pour l'application des articles 1 et 2 détermineront le délai accordé aux intéressés pour se conformer aux prescriptions desdits arrêtés.

Art. 20. — Les ministres de la justice, de l'intérieur, des finances, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 15 avril 1912.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
Aristide Briand.

*Le ministre de l'Intérieur,*
T. Steeg.

*Le ministre des finances,*
L.-L. Klotz.

*Le ministre de l'agriculture,*
J. Pams.

*Le ministre du commerce et de l'industrie,*
Fernand David.

---

Le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur et le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 1er août 1905, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles ;

Vu les décrets portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 susvisée aux boissons et denrées alimentaires et notamment les décrets suivants :

3 septembre 1907, sur les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie (art. 2, 3 et 8) :

28 juillet 1908, sur les bières (art. 3, 4 et 6).

28 juillet 1908, sur les cidres et poirés (art. 3, 4) ;

2 mai 1911, sur les hydromels (art. 2) ;

28 juillet 1908, sur les vinaigres (art. 5) ;

28 juillet 1908, sur les sirops liqueurs (art. 4, 5 et 7);

20 juillet 1910 sur les graisses et huiles comestibles ;

19 décembre 1910, sur les produits de la sucrerie, de la confiserie et de la chocolaterie (art. 3, 6, 9, 10, 13, 15, 18, 21, 25, 26 et 27) ;

15 avril 1912, sur les denrées alimentaires (art. 1, 2, 3 et 4) ;

Vu les avis émis par le conseil supérieur d'hygiène publique de France et par l'académie de médecine,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est interdit dans tous les cas non spécialement prévus par les règlements pris en vertu de l'article 11 de la loi du 1er août 1905, d'additionner les boissons et denrées servant à l'alimentation, d'autres produits chimiques que le sel ordinaire.

A titre exceptionnel, il est permis :

1° D'additionner les viandes et préparations de viandes, en vue de permettre leur conservation, de sel mélangé de 10 p. 100 au maximum de nitrate de potasse commercialement pur ou de sel mélangé de bicarbonate de potasse commercialement pur ;

2° D'employer l'acide sulfureux, pour la conservation des denrées à l'état sec, mais à la condition que ces fruits ne contiennent pas plus de 100 milligrammes d'anhydride sulfureux pour 100 grammes au moment de leur mise en vente ;

3° D'employer à la dose strictement indispensable l'acide sulfureux et les bisulfites alcalins purs, pour la décoloration partielle des fruits et pour le blanchiment des champignons destinés à être conservés par stérilisation à chaud dans un liquide.

Art. 2. — Il est interdit de placer toutes boissons et denrées destinées à l'alimentation au contact direct du cuivre, du zinc ou du fer galvanisé, exception faite pour les opérations de fabrication ou de conservation des produits de la chocolaterie et de la confiserie ne renfermant pas de substances acides liquides et pour les opérations de la distillerie.

Art. 3. — Il est interdit de placer toutes boissons et denrées servant à l'alimentation au contact direct de récipients, ustensiles, appareils constitués en tout ou partie par un alliage contenant plus de 10 p. 100 de plomb ou plus de 1/10000 d'arsenic.

Art. 4. — Il est interdit de placer toutes boissons ou denrées servant à l'alimentation au contact direct de récipients, ustensiles, appareils étamés ou soudés, avec de l'étain contenant plus de 0.5 p. 100 de plomb ou plus de 1/10000 d'arsenic ou moins de 97 p. 100 d'étain dosé à l'état d'acide métastannique.

Toutefois, est autorisé, pour la soudure faite à l'extérieur des récipients, l'emploi d'alliages d'étain et de plomb, mais à la condition que la pénétration de l'alliage plombifère à l'intérieur desdits récipients, sous forme de bavures, ne soit qu'accidentelle et ne résulte pas du mode même de fabrication.

Il est interdit de placer toutes boissons ou denrées servant à l'alimentation au contact direct de feuilles d'étain ne présentant pas les conditions de pureté énumérées au premier paragraphe du présent article.

Art. 5. — Il est interdit d'employer pour le capsulage des récipients contenant des matières destinées à l'alimentation dans la composition desquelles entre du vinaigre, des alliages contenant plus de 10 p. 100 de plomb ou plus d'un dix millième d'arsenic, à moins que la capsule métallique ne soit complètement isolée du col du récipient et du bouchon, au moyen d'une feuille d'étain fin, ayant une épaisseur d'au moins un demi-dixième de millimètre, ou d'une feuille d'aluminium, ou d'une feuille constituée par une matière imperméable et inattaquable à froid par l'acide acétique à 6 p. 100.

Est considéré comme étain fin, l'étain présentant les conditions de pureté fixées par l'article 4 précédent pour être propre à l'étamage.

Un délai d'un an, à dater de la publication du présent arrêté, est accordé aux intéressés pour se conformer aux prescriptions du présent article.

Art. 6. — Il est interdit de placer toutes boissons et denrées servant à l'alimentation au contact direct de récipients, ustensiles et appareils métalliques comportant des joints ou bouchons formés d'une substance plombifère, ou recouverts intérieurement de vernis contenant des métaux toxiques et attaquables à froid par l'acide nitrique concentré.

Art. 7. — Il est interdit de placer toutes denrées destinées à l'alimentation au contact direct de papiers

maculés ou de papiers de tenture dits « papiers peints ».

Il est interdit de placer toutes denrées destinées à l'alimentation au contact direct ou indirect de papiers peints ou moirés au moyen de sels de plomb ou d'arsenic.

Il est également interdit de placer au contact direct de papiers manuscrits ou imprimés en noir ou en couleur, les denrées destinées à l'alimentation autres que les racines, tubercules, bulbes, fruits à enveloppe sèche, légumes secs et légumes à feuilles.

Il est, en outre, interdit de placer d'autres papiers que du papier de pliage neuf, soit blanc, soit paille, soit coloré au moyen de l'une des substances dont l'emploi est autorisé à l'article 8 du présent arrêté, au contact du pain et des denrées alimentaires humides ou grasses, susceptibles d'adhérer auxdits papiers, telles que viandes, volailles, poissons, préparations de viande, beurres, graisses alimentaires, légumes et fruits frais, produits de la confiserie et de la pâtisserie.

Ne sont pas considérés comme « papiers imprimés » les papiers de pliage neufs portant, sur l'une des faces, les nom, adresse et toutes indications commerciales intéressant le vendeur.

Art. 8. — La coloration artificielle des boissons et denrées servant à l'alimentation énumérées au tableau ci-après est permise, dans les conditions fixées par les règlements pris en vertu de l'article 11 de la loi du 1[er] août 1905, au moyen des matières colorantes indiquées audit tableau à l'exclusion de toutes autres :

| | |
|---|---|
| *Eaux-de-vie naturelles.*<br>(Eaux-de-vie de vin, de cidre, de poiré, rhum, tafia). | Caramel. |
| *Bières.* | Caramel et extraits obtenus par torréfaction des matières dont l'emploi est autorisé, dans la fabrication de la bière, par l'article 1[er] du décret du 28 juillet 1908. |
| *Hydromels.* | Cochenille. Orseille. |
| *Cidres.*<br>*Poirés.*<br>*Vinaigres.*<br>*Boissons* autres que le vin, le cidre, le poiré, la bière et l'hydromel.<br>*Eaux-de-vie* autres que les eaux-de-vie naturelles.<br>*Sirops, limonades.*<br>*Confitures, gelées, marmelades.*<br>*Miel artificiel.*<br>*Beurres, huiles.*<br>*Graisses* autres que les margarines.<br>*Produits de la charcuterie.*<br>*Légumes* destinés à être conservés dans un liquide soit entiers, soit à l'état de pulpe. | Cochenille et matières colorantes végétales à l'exception de la gomme et de l'aconit napel. |
| *Fruits* naturellement verts destinés à être confits ou à être conservés dans un liquide.<br>*Légumes* naturellement verts destinés à être conservés dans un liquide. | Matières colorantes végétales à l'exception de la gomme gutte et de l'aconit napel.<br>Sulfate de cuivre, en proportion telle que le produit reverdi ne renferme pas plus de 100 milligrammes de cuivre par kilogramme de produit égoutté. |
| *Pâtes alimentaires.*<br>*Produits de la pâtisserie* fraîche ou sèche. | Matières colorantes végétales à l'exception de la gomme gutte et de l'aconit napel.<br>Jaune naphtol S : (dinitro-α, naphtol-monosulfonate de soude) additionné de 5 p. 100 au plus de Ponceau R R. |
| *Sucre.* | Outremer. Bleu d'indanthrène (N-dihydro-anthraquinone-azine) mais seulement en vue de l'azurage. |
| *Liqueurs.*<br>*Pâtes de fruits.*<br>*Fruits* destinés à être confits ou à être conservés dans un liquide.<br>*Sucreries* (bonbons, pastillages, décors de pâtisserie). | Matières colorantes végétales à l'exception de la gomme gutte et de l'aconit napel.<br>Matières minérales : sulfate de chaux (gypse) ; carbonate de chaux (craie) ; peroxyde de fer (rouge anglais, ocres); peroxyde de manganèse (brun de manganèse) ; outremer ; bleu de cobalt (bleu Thénard) ; ferrocyanure ferrique (bleu de Paris, bleu de Prusse); silicate ferreux et ferrique (terre verte).<br>Dérivés de la houille : |

*Œufs durs.*

*Croûte des fromages.*

*Boyaux, vessies* et autres enveloppes similaires employées pour les produits de la charcuterie.

COLORANTS ROSES

1° *Eosine* (tétrabromofluorescéine sodée).
2° *Erythrosine* (tétraiodofluorescéine sodée).
3° *Rose bengale* (tétraiodichlorofluorescéine sodée).

COLORANTS ROUGES

4° *Bordeaux B :* α. naphtylamine-azo-β, naphtoldisulfonate de soude. R. (α. naphtalène-azo-2. naphtol-3. 6. disulfonate de sodium).
5° *Ponceau cristallisé :* α. naphtylamine-azo-β. naphtol-disulfonate de soude. G. (α. naphtalène-azo-2. naphtol-6. 8. disulfonate de sodium).
6° *Bordeaux S :* naphtionique-azo-β. naphtoloisulfonate de soude. R. (4. sulfonate de sodium-α, naphtalène-azo-2. 6. disulfonate de sodium).
7° *Nouvelle coccine :* naphtionique-azo-β. naphtoldisulfonate de soude. G. (4 sulfonate de sodium-α. naphtalène-azo-2. naphtol-6. 8. disulfonate de sodium).
8° *Rouge solide :* naphtionique-azo-β, naphtol-monosulfonate de soude. S. (4. sulfonate de sodium-α. naphtalène-azo-2. naphtol-6. monosulfonate de sodium).
9° *Ponceau RR :* xylidine-azo-β. naphtol-disulfonate de soude. R. (xylène-azo-2. naphtol-3. 6. disulfonate de sodium).
10° *Ecarlate R :* sylidine-azo-β. naphtol-monosulfonate de soude. S. (xylène-azo-2.naphtol. 6. monosulfonate de sodium).
11° *Fucshine acide* (triparaamido-diphényltolycarbinotrisulfonate de sodium).

COLORANT ORANGE

12° *Orangé I :* sulfanilique-azo-α. naphtol (4. sulfonate de sodium-benzène-azo-1. naphtol).

COLORANTS JAUNES

13° *Jaune naphtol S :* dinitro-α. naphtol-monosulfonate de soude (2. 4. dinitro-1. naphtol-7. monosulfonate de sodium).
14° *Chrysoïne :* sulfanilique-azo-résorcine [sel de soude] (4. sulfonate de sodium-benzène-azo-résorcine).
15° *Auramine O* (chlorhydrate de l'amidotétra-méthyl-paradiamidodiphényl-méthane).

COLORANTS VERTS

16° *Vert malachite* (sulfate de tétraméthyl-diparaamido-triphénylcarbinol).
17° *Vert acide J* (diéthyl-dibenzyl-diparaamido-triphénylcarbinol-trisulfonate de sodium).

Art. 9. — Les matières colorantes énumérées au précédent article doivent être commercialement pures ou mélangées à du sucre, de la dextrine ou du sulfate de soude et ne renfermer aucune substance toxique.

Elles ne doivent être employées qu'à la dose strictement nécessaire à produire la coloration des boissons et denrées conformément aux usages constants.

Peuvent être employées au même titre que les matières colorantes végétales visées à l'article précédent, l' « indicotine » et l' « alizarine » synthétiques ainsi que leurs dérivés sulfonés, mais à la condition que ces matières soient commercialement pures et ne renferment aucune substance toxique.

Art. 10. — Les arrêtés des 4 juillet et 19 décembre 1910 sur la coloration des liqueurs et des sirops, des produits de la sucrerie et de la confiserie sont rapportés.

Art. 11. — Le directeur des services sanitaires et scientifiques et de la répression des fraudes,

Le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques,

Le directeur des affaires commerciales et industrielles,

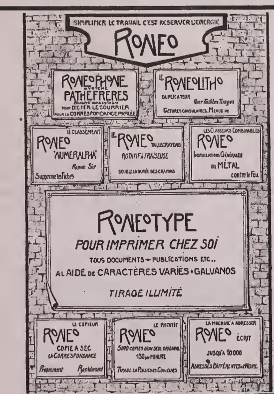
Sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 1912.

*Le ministre de l'intérieur,*
J. Steeg.

*Le ministre de l'agriculture,*
J. Pams.

*Le ministre du commerce et de l'industrie,*
Fernand David.



ORGANISATION MODERNE DE BUREAUX
SIMPLIFIER LE TRAVAIL C'EST RESERVER L'ENERGIE
RONEO
RONEOPHONE PATHÉ FRÈRES
POUR DICTER LE COURRIER
POUR LA CORRESPONDANCE PARLÉE
LE RONEOLITHO
DUPLICATEUR
Pour faibles Tirages
FACTURES CONSULAIRES. MENUS etc
LE CLASSEMENT
RONEO
"NUMERALPHA"
Rapide Sûr
Supprime les Fiches
LE RONEO TAILLECRAYONS
ROTATIF À FRAISEUSE
DOUBLE LA DURÉE DES CRAYONS
LES CLASSEURS COMBINABLES
RONEO
INSTALLATIONS GÉNÉRALES
en MÉTAL
contre le Feu.
RONEOTYPE
POUR IMPRIMER CHEZ SOI
TOUS DOCUMENTS - PUBLICATIONS ETC..
AL AIDE DE CARACTÈRES VARIÉS - GALVANOS
TIRAGE ILLIMITÉ
LE COPIEUR
RONEO
COPIE A SEC
LA CORRESPONDANCE
Proprement Rapidement
LE ROTATIF
RONEO
5000 COPIES D'UN SEUL ORIGINAL
130 par MINUTE
TIRAGE EN PLUSIEURS COULEURS
LA MACHINE A ADRESSER
RONEO ÉCRIT
JUSQU'A 10000
ADRESSES DIFFÉRENTES à L'HEURE
CONSEILS D'ORGANISATION
CATALOGUES FRANCO SUR DEMANDE À LA
Cᴵᴱ DU RONEO 34, PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU
LYON

# Polarimètre "EXACT"

Spécialement établi pour l'analyse optique des huiles essentielles

**INDISPENSABLE A TOUT PARFUMEUR**

*Complet avec tube de 100 m/m et lampe à sodium*

**275 francs net**

Œufs rectificateurs et Ballons EN

# ALUMINIUM

Pour fabricants d'Essences et de Parfums artificiels

**Moins Cher que le cuivre, plus pratique que la fonte émaillée**

**PRIX SPECIAUX SUR DEMANDE - APPAREILS SUR DEVIS**

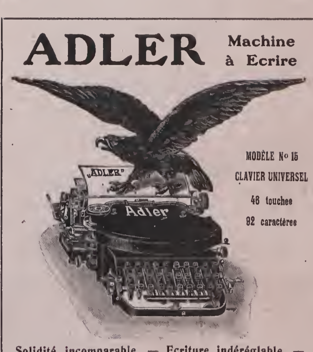
# POMPES ROTATIVES A VIDE

No 0, 1/3 de cheval, **275** fr. - No 1, 1/2 cheval, **325** fr.

**PARFUMERIE MODERNE** (Branche Matériel)

---

# ADLER Machine à Ecrire




MODÈLE No 15
CLAVIER UNIVERSEL
46 touches
92 caractères

Solidité incomparable. — Ecriture indéréglable. — 20 copies à la fois. — Ecriture en 2 couleurs — Les plus hautes récompenses : GRAND PRIX : Turin 1911.

LES PLUS NOMBREUX MODÈLES

*Modèles 8 et 11 écrivant en toutes langues et en tous genres d'écritures. — Plusieurs machines réunies en une seule*

CATALOGUE GRATIS ET FRANCO

**Société Française des Etablissements ADLER**

10, Rue Vivienne, PARIS. — Téléphone No 297-37

---

**MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA PARFUMERIE ET LA SAVONNERIE**

Fabrique de Produits chimiques

*Parfums améliorés*

# A. W. SCHWARZ

ALTSTETTEN-ZURICH (Suisse)

**SPÉCIALITÉS**

Biancol, Irisis, Néroly artificiel, Raldine

Abricotine
Acacia
Acaciol
Alcool Phényléthylique
Amaryllis
Ambre artificiel
Ambrettine liquide
Bergamotte artificielle
Birosine
Bouvardine
Capucine
Cassie
Chêne Royal
Chênetol
Chlrassol
Civettine dégraissée
Coumarine
Cyclamen
Diphier
Fixateur nouveau
Fleur de pommier
Fleuréol
Foin de France
Fougère
Fougériol
Gardeniol
Géranium Roséine
Giroflée
Heliotrope blanc
Héliotropine
Jacinthe
Jasmin
Indol
Iris de Florence
Irisiol
Lavande
Lilas de la fleur
Miel
Mimosa
Monovinla
Monoviola
Muguet de la fleur
Musc-Kéton
Musc liquide
Narcisse synthétique
Néroly bigarade
Œillet
Oranger
Opoponax
Patchouly
Pélopomine
Pois de senteur
Radial
Réséda de la fleur
Résédine
Rose d'avril
Rose de Dijon
Rose thé
Roséine
Sucréol
Sweet-Pea
Tilleul
Tonkanol
Tréfline
Vanilline
Veloutine
Verdure de violette
Violette de la fleur
Violette N.
Violette spéciale pour savons
Ygéana
Ylang artificiel
Ylangol
Yranol

OFFRES SPÉCIALES ET ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

---

# DESCOLLONGES FRÈRES

LYON (FRANCE)

## Matières Premières pour Parfumerie et Savonnerie

Alcool phényléthylique,

Rhodinol, Citronellol, Géraniol




### Formulaire de R. Cerbelaud

Ce formulaire vient de paraître à nouveau, ses éditions précédentes étant épuisées.

Comme on sait, cet ouvrage est un formulaire mixte de Parfumerie et de Pharmacie, et il est à regretter que la nouvelle édition, revue et corrigée en ce qui concerne la Pharmacie, n'ait pas vu la partie Parfumerie subir les mêmes transformations.

Sur 1.177 pages, 270 environ sont consacrées aux spécialités de Parfumerie, c'est relativement peu. Heureusement que les renseignements donnés, sont détaillés et circonstanciés.... le parfumeur qui en fera l'acquisition n'aura pas à regretter sa dépense.

Nous avons relevé encore quelques erreurs que nous signalons à l'auteur avec le désir qu'il les corrige dans son prochain tirage.

Au sujet de la falsification des essences de géranium : « Enfin on fraude même l'essence de Palmarosa avec du Géranium de France ou d'Espagne ou même avec du Géraniol, du Rhodinol ou du Rosénol », p. 265. — On ne voit pas bien la falsification d'un produit à 20 francs par des adultérants à 90 francs et plus ; l'auteur a voulu dire le contraire, sans aucun doute.

Au sujet des teintures dont l'auteur a donné un grand nombre de formules d'ailleurs excellentes et suivies par beaucoup de fabricants. « Quelle peine devrait-on infliger à toutes ces spécialités dites hygiéniques à base de paraphénylènediamine, vendues comme teintures végétales, extrait de henné concentré, teintures inoffensives qui ont déjà causé plusieurs cas de mort et dont on ne compte plus les méfaits ». Cette opinion est discutable, mais quelle peine devrait-on infliger à l'auteur qui publie avec maints détails : 8 formules inoffensives, 14 formules presque (?) inoffensives et 15 formules dangereuses ou très dangereuses... C'est une responsabilité bien grande qu'il assume.

Dans les formules de produits synthétiques, quelques erreurs faciles à éviter : par exemple :

« Composition de l'Acacia synthétique : Alcool phényléthylique, Anthranylate de Méthyle, Acétate de Benzyle et Linalol (?) ». La base de l'Acacia est l'anisaldéhyde.

« Benzoate de Benzyle = Ylang-Ylang artificiel (??) ». Ce produit est un dissolvant sans odeur.

« Néroli artificiel contient :

60 % alcool phényléhylique,
10 % anthranylate de Méthyle ,
30 % linalol,
0,10 à 0,20 isoeugénol,
0,05 salicylate de Méthyle (???) ».

La base du Néroli artificiel est un constituant extrait du petitgrain.

« Fougère ou Chrysol : mélange de Narcisse, Mousse de Chêne et même Ylang ». Le Chrysol est un constituant naturel de l'essence de Chrysanthème.

« Mimosa : n'est pas un parfum synthétique, mais vendu comme tel (composition essences absolues liquides... ». Si le Mimosa, mélange de Terpinéol et de Paraméthylacétophénol, n'est pas synthétique, nous nous demandons quel produit le sera.

Bref, cet ouvrage mérite surtout par les recherches personnelles de l'auteur qui représentant un travail considérable assez peu appuyé sur une érudition véritable (du moins en ce qui concerne la technique des parfums). Mais le parfumeur dont la bibliothèque est déjà pleine de travaux scientifiques, appréciera cet ouvrage essentiellement pratique.

Bibliothèque de la P. M., relié, 17 fr. 50.

### Les Engrais en Agriculture

Une brochure grand in-8° très illustrée, éditée par le Bureau d'Etude sur les Engrais. Envoi gratuit sur demande à l'Administration, 61, rue de la République, à Lyon, ou à la Parfumerie-Moderne.

Les auteurs se sont surtout occupés de l'importance fertilisante des sels de potasse ajoutés aux engrais connus. Ils ont fait maints essais et, notamment, sur les plantes à parfums. Des indications très précises sont notamment données sur la culture des Violettes, des Rosiers, des Géraniums,de la Jacinthe, du Mimosa, des Narcisses, de l'Œillet, du Réséda, etc.

Cette étude est évidemment indispensable à tous les horticulteurs, mais elle rendra de grands services à ceux qui, comme nos lecteurs, s'intéressent spécialement à la culture des plantes odorantes sur lesquelles l'action des nouveaux engrais est justement des plus importants.




### L'Importation des Savons en Cochinchine

D'après les *Nachrichten für Handel und Industrie*, de Berlin, la Cochinchine offre des débouchés intéressants aux savons de toilette. La qualité la plus appréciée des Chinois et Annamites est celle du savon dit : « Brown Windsor soap ». Ce savon d'une très petite forme, pèse 38 grammes environ. Il est expédié en boîtes contenant 42 morceaux ; chaque morceau est vendu au détail 3 cents à Saïgon. Les fabricants autrichiens viennent d'introduire sur le marché cochinchinois un savon vendu à Saïgon, au détail, à raison de 2 cents le pain.

### Commerce des Peignes en Grèce

Toutes les maisons d'une certaine importance, dans le genre bazars, parfumeries, nouveautés, d'Athènes et

des principales villes de Grèce, vendent des peignes en celluloïd, corne, écaille, etc., qu'elles achètent par l'intermédiaire des représentants locaux ou des commissionnaires étrangers. Souvent aussi, ceux des principaux négociants hellènes qui visitent les marchés étrangers font eux-mêmes leur choix sur place. Mais, de toute façon, les agents prennent la plus grande partie des commandes et ce sont ces intermédiaires qu'il y a surtout lieu d'utiliser.

Nos articles sont déjà représentés sur une grande échelle ; toutefois, en raison de la grande variété de notre production, la représentation des marques françaises est particulièrement recherchée par les agents.

Les intéressés français pourront obtenir, à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2e), une liste de représentants susceptibles de s'occuper du placement de leurs articles.

Les payements se font généralement à 60 jours, avec 3 % d'escompte, ou à 120 jours net.

## Le commerce de la Parfumerie en Finlande

Les négociants français pourraient, s'ils voulaient s'en donner la peine, tenir un meilleur taux pour le commerce de la parfumerie sur le marché finlandais. Un grand nombre de produits français figurent, dans les statistiques,comme étant de provenance allemande, alors qu'ils ont simplement transité par ce pays.

L'importation générale en Finlande porte sur la parfumerie fine aussi bien que sur les produits à bon marché. Les articles qui pourraient surtout trouver, en Finlande, un débouché assez important sont : les savons de toilette de toutes qualités, les eaux de toilette, vinaigres, etc., les huiles pour la chevelure, brillantine, etc., les cosmétiques, les eaux, poudres et pâtes dentifrices, les nécessaires de parfumerie comprenant savon et flacons divers, renfermés dans un coffret élégant et n'atteignant pas cependant un prix trop élevé : c'est ainsi que les flacons de parfums assortis sur porte-flacons métalliques dorés ou argentés, de 2, 3 et 4 flacons auraient également quelques chances de succès, principalement à l'époque des fêtes de Noël et du Nouvel An. Ces articles devraient être présentés non seulement aux parfumeurs, mais encore aux marchands d'articles pour cadeaux, bazars, etc.

L'usage de la parfumerie n'est pas général chez le peuple finlandais et varie considérablement suivant les classes et les races ; elle est surtout en faveur auprès des Russes. Les Scandinaves semblent rechercher, dans les articles de toilette, les propriétés antiseptiques ou hygiéniques de préférence à la délicatesse des parfums.

## Deux mots aux voyageurs de commerce français

Nous croyons utile de reproduire l'article suivant extrait du dernier *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française*, de Genève :

« Si l'introduction des matières premières dans un pays aussi bien desservi que la Suisse n'exige pas la présence de représentants sur place et que les courtiers y suffisent, si celle des denrées alimentaires dépend, le plus souvent, des sacrifices de réclame consentis par les fabricants, l'introduction des produits ouvrés n'est possible que grâce à l'œuvre personnelle des voyageurs de commerce. Ces considérations, qui n'ont d'ailleurs rien d'absolu, sont confirmées, en ce qui concerne les produits fabriqués, par la comparaison des importations allemandes et françaises en Suisse.

« En 1909, l'Allemagne a envoyé, en Suisse, 4.772 voyageurs. Ses importations de produits ouvrés se sont élevées, en chiffres ronds à 295 millions. La même année la France n'a envoyé en Suisse que 1.488 voyageurs. Ses importations n'ont été que de 80 millions.

« En 1910, il y eut en Suisse 4.797 voyageurs allemands et 1.395 français. Les importations allemandes ont atteint 320 millions ; les importations françaises 86 millions. Les chiffres de 1911 ne sont pas encore homologués, mais nous savons que, l'année dernière, les voyageurs allemands furent 4.791 et les français 1.313 seulement.

« Il résulte de ces chiffres que le développement des importations est, ici, proportionnel au nombre des voyageurs, quand bien même le bénéfice redevable à ceux-ci n'apparaîtrait pas rigoureusement sur l'heure. Aussi, peut-on craindre que la diminution constante du nombre des voyageurs français n'ait, à la longue, une répercussion fâcheuse sur l'importation française des produits fabriqués. Elle est déjà inférieure des trois-quarts à l'importation allemande, comme l'est aussi, dans la même proportion, notre phalange de voyageurs comparée à la petite armée des Allemands. Que l'équilibre s'établisse entre celles-ci, il est raisonnable de penser que l'égalité des importations allemandes et françaises s'ensuivrait bientôt.

« Pour s'exonérer des frais de tournées en Suisse, un certain nombre de fabricants et de commerçants français ont tendance à remplacer les voyageurs par des représentants. C'est, à notre avis, un très mauvais calcul. Le représentant ne remplace jamais le voyageur. Ses relations avec les clients, même lorsqu'elles sont amicales (je dirai même : surtout lorsqu'elles sont amicales), l'obligent, vis-à-vis d'eux, à une certaine réserve ; aussi n'obtiendra-t-il que plus difficilement ces ordres importants qu'enlèvent le voyageur venant de la fabrique, porteur des dernières nouveautés, messager des nouvelles corporatives, interprète des désirs de la clientèle et bénéficiant, du fait de son passage rapide, d'une supériorité manifeste sur l'agent de la place : celle d'offrir au client l'occasion d'une commande qui ne peut être différée, tandis que rien ne presse de la remettre à un dépositaire rencontré chaque jour à la Bourse ou au Cercle.

« Une erreur, à notre avis des plus regrettables, commise par les industriels et commerçants français et encouragée par leurs voyageurs, c'est de borner les tournées à la Suisse française. Qu'on veuille bien ne pas taxer de paradoxale cette affirmation que la *Suisse allemande est pour eux le marché le plus intéressant*. D'abord, il est plus vaste et partant, moins encombré ; ensuite, il ne faut pas croire que les produits français, plus soignés et plus chers que les produits allemands, n'y doivent pas trouver d'acceptation. La richesse du peuple suisse s'accroît de jour en jour, ses besoins grandissent, son goût s'affine et, à Zurich comme à Genève, il y a place maintenant, à côté de l'article bon marché allemand, pour l'article de luxe français. Aucun des rares voyageurs qui ont essayé de faire pénétrer dans la Suisse allemande les produits de notre fabrication ne le démentira. Que la question de la langue n'arrête pas ceux que nous engageons à les imiter ; les gros importateurs de la Suisse allemande savent presque tous le français et, pour converser avec les autres, de la façon précise et simple qui convient, trois mois d'étude suffisent ».


MAISON FONDÉE EN 1820
P. DÉRIVEAU
10-12, Rue Popincourt, PARIS
GRAND PRIX TURIN 1911
- ALAMBICS -
à essences
A FEU NU, A BASCULE, A VAPEUR
Appareils à vide et à extraction
TARIF FRANCO

Le Gérant : GATTEFOSSÉ. Imp. P. LEGENDRE, 14, r. Bellecordière, Lyon






ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 10



198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

**ABONNEMENTS** : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

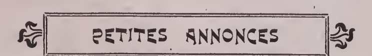
Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT






VOYAGEUR EN PARFUMERIE, 30 ans, *connaissant clientèle*, voyagerait dans toute la France, comme voyageur en titre, pour maison de matières premières ou de parfumerie confectionnée.
Ecrire R. D., 20, rue du Champ-de-Mars, Bordeaux.

⁂

CHIMISTE désireux apprendre la parfumerie dans une maison sérieuse, demande emploi aide-préparateur. Dispose d'un cautionnement si nécessaire. Ecrire Cochet fils, 2, rue Thuillier, Oran.

⁂

ALEXANDRIE d'Egypte. — Maison sérieuse accepterait représentation Spécialités pharmaceutiques, Parfumerie hygiénique et articles de droguerie. Ecrire R. Bennoun, 26, rue Ancienne-Douane.

⁂

Suis acheteur de FORMULES de très bons parfums pour mouchoir. Offres R. G., 48, A. bureaux du journal.

⁂

TRÈS SÉRIEUX. — A la veille de m'établir dans la fabrication de la Parfumerie-Savonnerie, je prie tous les fabricants ou négociants en matières premières, machines, etc., de m'envoyer leurs catalogues prix courants, etc. : L.S.V., 31, poste restante, Roubaix (Nord).

⁂

CHIMISTE SÉRIEUX cherche situation en France ou à l'étranger. Se mettrait rapidement au courant de ses nouvelles fonctions. Ecrire G. C., bureaux du journal.

⁂

VOYAGEURS à la commission, possédant déjà clientèle de coiffeurs-parfumeurs et grands magasins, demandés pour le Nord, l'Est, le Sud-Est et l'Etranger par Maison de Produits de Beauté et de Parfumerie (marque connue). — Ecrire Castex, 1, cours d'Aquitaine, Bordeaux.

CHIMISTE-PARFUMEUR, 25 ans, spécialiste, bon préparateur, ayant nouveautés, demande situation dans parfumerie Paris ou banlieue, vers 15 septembre ou 1er octobre. Ecrire M. H. Blanchard, 105 *bis*, boulevard de Grenelle, Paris.

⁂

VOYAGEUR visitant pharmaciens, augmenterait ses appointements en créant des dépôts pour un Dentifrice nouveau. Ecrire à M. Hautdidier, 37, rue Galilée, Paris.

⁂

PREPARATEUR MANIPULATEUR Parfumerie et Droguerie serait désireux de trouver situation analogue dans Parfumerie Française. Ecrire sous initiales M. A., 66, Bureaux du Journal.

⁂

On demande, pour Paris, un REPRESENTANT sérieux, visitant déjà Coiffeurs-Parfumeurs et Grands Magasins, pour une Maison de Produits de Beauté et de Parfumerie (marque connue). — Ecrire Castex, 1, cours d'Aquitaine, Bordeaux.

## PARFUMEUR-CHIMISTE

**On demande un chimiste au courant des méthodes d'analyse des huiles essentielles et produits de parfumerie, connaissant l'anglais, pour une maison américaine.**

**Ecrire à UNGERER & Cie**
***273, Pearl Street, New-York***

On cote :

| | | |
|---|---|---|
| Citron 21 disponible...... | 19 et | 20 livrable |
| Orange 23-75................ | 22 | — |
| Bergamotte 75................ | 68 | — |

Cif débarquement, par marchés.

*Essences de lavande et aspic*

La distillation a fini dans la pluie, cause de forte diminution de rendement. Les cours sont fermes :

| | |
|---|---|
| Lavande Mont-Blanc, sélection 40 % d'éther.. | 40 |
| Lavande Mont-Blanc Codex, odeur très fine.. | 35 |
| Lavande extra, bonne qualité pure, des Alpes.. | 32 |

Soit environ 1 franc le degré.

| | |
|---|---|
| Lavande forte aspiquée.................. | 12 à 20 |
| Aspic fleurs extra de pays.................. | 9,50 |
| Aspic pays.............................. | 8,50 |

Par quantités rondes, conditions des foires.

*Essence d'Espagne en forte hausse*

| | |
|---|---|
| Romarin.............................. | 4 et 5 |
| Sauge.............................. | 3.90 à 5 |
| Thym.............................. | 11 à 12 |
| Aspic.............................. | 7 à 8 |
| Lavande aspic.......................... | 9 à 11 |

Cif Marseille en fûts.

*Sauge sclarée*

L'essence à la mode : pour la parfumerie donne aux compositions une note de plante fraîche, indispensable pour compositions artificielles et pour la liquoristerie : parfaite pour Muscats, Vermouths, absinthe sans thuyone, etc.

Essence de plaine : 4 à 500 francs ; essence de montagne : 650 à 750 francs ; déterpénée : 950 francs.

*Menthes*

Les menthes françaises sont relativement rares et en hausse :

| | |
|---|---|
| Vaucluse-Stella brute........................ | 64 |
| Vaucluse-Stella triple rectifiée................ | 74 |
| Revel Flor-Mint rectif........................ | 86 |
| Côte-d'Azur (Pégomas, Cagnes, etc)........... | 105 |

Par quantités rondes.

Côte-d'Azur et Stella sont deux types de la menthe française ; la qualité de Revel (utilisée pour le Pippermint G.) est le type de l'Anglaise. Après un premier essai, ces types sont toujours adoptés.

Déterpénées, le kilog 110 et 125.

Absolument solubles dans l'alcool dilué sans filtrage, concentrée deux fois.

L'essence américaine semble devoir hausser régulièrement.

*Jasmin.* — L'été tout à fait anormal a exercé sur la fleur une fâcheuse influence. La récolte est inférieure de près de moitié à celle de l'an dernier qui avait été très bonne. La demande ayant fortement augmenté depuis quelques années, il est possible que les stocks s'épuisent avant la prochaine récolte.

*Tubéreuse.* — Récolte moyenne, mais suffisante. Prix modérés.

*Angélique* et *Livèche.* — Les racines ont généralement profité de l'humidité de la saison, c'est pourquoi les essences de racines, telles que angélique et livèche, seront probablement moins chères ; en revanche, les essences de semences : Anis, Fenouil, Persil, Céleri, Carotte, seront plus coûteuses.

*Géranium.* — Paraît être au plus haut. Bourbon et Algérie sont cotés à 80 francs. Les qualités pays (Corse, Vallauris et Espagne) suivent lentement. Récoltes médiocres ou mauvaises. Pas de baisse prévue.

*Girofle.* — Très ferme. On prévoit une forte hausse. L'Eugénol et ses dérivés suivront.

*Essence de rose de Bulgarie.* — La guerre a troublé le marché déjà si obscur. Quelques maisons ont envoyé leurs stocks en France.

*Petitgrain Paraguay.* — On escompte une baisse si les troubles américains s'apaisent, ce qui est probable.

*Badiane.* — La hausse subite de cette essence provient sans doute de la hausse du cours de l'argent en Chine, cours qui diminuera quand l'emprunt chinois sera couvert. La récolte a été médiocre au Tonkin (demi-récolte) et bonne en Chine.

*Menthol cristallé.* — Toujours très ferme.

*Santal des Indes-Orientales.* — On ne peut rien dire des cotations futures, on pourra pronostiquer, lorsqu'on apprendra la quantité de bois que le gouvernement laissera actionner.





Vient de paraître :

*Industries des poils et fourrures. Cheveux et plumes*, par J.-B. Beltezer, ingénieur-chimiste, expert conseil, broché 12,50, in-8° de 262 pages avec 83 figures, cartonné 14 fr.

Un important chapitre est réservé aux cheveux morts :

CHAPITRE VIII. — *Les cheveux*

*Décoloration et blanchiment des poils, des cheveux et des crins.* — *Dégraissage et lessivage.* — *Décoloration* : 1° A l'eau oxygénée ; 2° Au peroxyde de sodium ; 3° Au perborate de soude ; 4° Aux persels (persulfates ou percarbonates) ; 5° Au permanganate de potasse et bisulfite de soude. — *Blanchiment des cheveux* (blanc chimique) avec l'hydrosulfite de soude BASF ou blankit. — *Amincissement des cheveux* : Avec le chlore, le brome, les hypochlorites ou les hypobromites de soude ou de chaux (avec le chlorozone ou l'hypochlorine). — *Teinture des cheveux.* — Teinture des cheveux vivants et des cheveux en vrac. — *Teinture à l'aide des colorants minéraux* : 1° Avec le permanganate de potasse ; 2° Avec le nitrate d'argent ammoniacal ; 3° Avec le plombite de soude ou de chaux ; 4° Avec les sels de fer, de cuivre, de nickel, de cobalt, etc., formant des oxydes ou des sulfures colorés ; 5° Avec les sels de bismuth. — *Teinture à l'aide de colorants végétaux et animaux* : Avec la garance, la noix de galle, le campêche, les bois ou extraits tinctoriaux, le henné, etc. — *Teinture à l'aide des colorants artificiels* : Avec l'acide pyrogallique, l'acide gallique, les paraphénylènediamines, les alzarines, etc. — *Apprêts et frisure des cheveux.*

Cet ouvrage est donc fort intéressant.



## FONDS DE COIFFEURS VENDUS EN SEPTEMBRE



IMBERT, coiffeur, 46, rue Legendre, à Paris.
MAESTRALI, coiffeur, 15, rue Cardinet, Paris.
LEGROS, coiffeur, 64, rue de Paris, à Nemours (Seine-et-Marne).
POIRIER, coiffeur, 13, rue Spontini, Paris.
MOULIN, coiffeur, 6, rue de l'Apport-au-Pain, à Senlis.
DROUILLETTE, coiffeur, 31, rue de Cléry, à Paris.
ROUSSEAU, coiffeur, 3, rue de Reuilly, à Paris.
ROULÉ, coiffeur, 103, rue Saint-Dominique, Paris.
BOUSQUET, coiffeur, 37, rue du Montparnasse, Paris.
PRADELLES, coiffeur, 1, rue Stéphenson, Paris.
PELLETIER-BRUNET, coiffeur, 16, rue du Pont-d'Ivry, Alfortville.
FONTAINE, coiffeur, 38, rue de l'Hôtel-Dieu, Paris.
LAPEYRERI, coiffeur, 65, rue de Lévis, Paris.
LACHAUD, coiffeur, 169, rue Saint-Denis, Paris.
FÉLIX, coiffeur, 8, passage de l'Industrie, Paris.
PIGEAULT, coiffeur, 34, rue du Pré-Saint-Gervais, Paris.
PETIT, coiffeur, 68, rue de l'Amiral-Mouchez, Paris.
MERCADIER, coiffeur, 41, rue Boyer-Barret, Paris.
TALMON, coiffeur, 11, place d'Italie, Paris.
COULON, coiffeur, 34, rue des Batignolles, Paris.
LAROCHE, coiffeur, 4, rue du Mont-Blanc, Genève.
VILLEVY, coiffeur, 18, rue du Dragon, Paris.
MONVILLE, coiffeur, 11, rue Daunon, Paris.
MOURNAUD, coiffeur, 106, boulevard Rochechouart, Paris.
MOTHES, coiffeur, 109, rue de Flandre, Paris.
AUGER, coiffeur, 82, rue Legendre, Paris.
NIVET, coiffeur, 93, rue Denfert-Rochereau, Paris.
MÉTAY, coiffeur, 92, rue de Paris, Montreuil-sous-Bois.
LABELLE, coiffeur, 7, rue Papillon, Paris.
COIFFEU, coiffeur, 46, rue Poissonnière, Paris.
VERROUST, coiffeur, 36, rue Meslory, Paris.
CANAVÈSE, coiffeur, 93, rue Ordener, Paris.
PÉRICARD, coiffeur, 17, cours de Vincennes, Paris.
ROUSSEAU, coiffeur, 33, place du Marché, à Crécy-en-Brie (S.-et-M.).
GAMELLE, coiffeur, 28, rue Letord, Paris.

(Communiqué par MM. Besson et Dupuis. Vente et achat de fonds, 6, rue Coquillière, Paris).



## VARIÉTÉS



La Commission internationale de répression des fraudes groupant 13 nations, vient de se réunir dans le but d'unifier les méthodes d'analyse des produits alimentaires.

Il est probable que l'unification des méthodes d'analyses des principales essences, dont nous avons entretenu à plusieurs reprises nos lecteurs, sera également envisagée pour le plus grand bien de notre industrie.

### Fruits et parfums

Les fruits prennent rapidement les odeurs étrangères : témoins les pommes de fruitiers qui sentent la paille. M. Chasset, dans le journal de la *Société Pomologique* fait part de ses observations sur des abricots qui, emballés dans une caisse à savon avaient contracté un goût de musc très développé. On se sert même de cette propriété pour donner aux pommes le parfum et le goût de l'ananas (Maison de Campagne, 1830. Mme Aglaé Adanson) : En superposant par couches des pommes et des fleurs de sureau, on obtient au bout de 15 jours des pommes d'un goût exquis d'ananas. Le beurre, les œufs, le lait ont la même propriété d'absorber les parfums. Parfumeurs... ne mêlez jamais vos victuailles et vos extraits.

### Préférences

Voici d'après la *Petite République*, les préférences de nos grands hommes politiques :

M. Raymond Poincaré est un fervent de l'eau de Cologne, de même M. Jean Dupuy et M. Chaumet ; M. Deschanel a un faible pour l'œillet ; M. Antonin Dubost et M. Millerand préfèrent la lavande ; M. Viviani exhale toujours une odeur de violette ; M. Besnard est un amateur de jasmin ; M. Léon Bérard adore la fougère ; MM. Delcassé et Pams se contentent du benjoin ; M. Guist'hau, M. Ferrand David et M. Aristide Briand — les trois inséparables — ont la même préférence : ils raffolent du muguet ; M. Fallières, lui, a les parfums en horreur.

— Je préfère l'odeur du terroir, avoue-t-il. Elle est meilleure, plus saine... et moins falsifiée.

### Parfums sous-cutanés

Les élégantes, nous dit un journal de Paris, adopteront cette année la piqûre de parfum, de préférence à la piqûre de morphine ou autre dooping qui ne se « porte » plus.

Une délicieuse artiste tenta, à Trouville, l'expérience, et demeura parfumée au foin coupé pendant trente-sept heures consécutives : Rien ne put l'en débarrasser : promenade en en plein soleil, bains de mer, séances de tennis, furent impuissantes...

Avec la piqûre, il ne faudra pas aimer le changement...

Méfions-nous d'ailleurs de cette fantaisie : les parfums alcooliques sont dangereux, seuls les parfums stérilisés à base d'huile de vaseline seront permis et encore ne devront-ils contenir que des essences de fleurs naturelles et sans terpènes, aucune trace de musc, de civette ou de castoréum, qui donneraient le tétanos...

Gare aux piqûres.

### Pour rire

Dédié à M. Romain Coolus :

Dans la rue élégante d'Orléans, à la vitrine d'un parfumeur, un minuscule flacon de parfum nouveau et cher est intitulé et étiqueté ainsi :

UNE FEMME PASSA
37 francs

(Du *Cri de Paris.*)




## Mouvement des importations et des exportations de la France pendant le mois de juillet et les sept premiers mois de l'année 1912.

L'Administration générale des Douanes vient de publier le volume des documents statistiques sur le mouvement des importations et des exportations pendant le mois de juillet et les sept premiers mois de 1912.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

| Importations. | *Mois de juillet* 1912 | 1911 | Différences pour 1912. |
|---|---|---|---|
| — | Francs. | Francs. | Francs. |
| Objets d'alimentation....... | 172.219.000 | 163.520.000 | + 8.699.000 |
| Matières nécessaires à l'industrie..... | 321.590.000 | 315.902.000 | + 5.688.000 |
| Objets fabriqués | 126.655.000 | 117.102.000 | + 9.553.000 |
| Totaux...... | 620.464.000 | 596.524.000 | en plus 23.940.000 |

| Exportations ... | *Mois de juillet* 1912 | 1911 | Différences pour 1912. |
|---|---|---|---|
| — | Francs. | Francs. | Francs. |
| Objots d'alimontation....... | 56.076.000 | 52.226.000 | + 3.850.0.0 |
| Matières nécessaires à l'industrie ..... | 155.688.000 | 141.317.000 | + 14.371.000 |
| Objets fabriqués | 250 620.000 | 236.257.000 | + 14.363 000 |
| Colis postaux... | 33.070.000 | 31.800.000 | + 1.270.000 |
| Totaux...... | 495.454.000 | 461.600.000 | en plus 33 854 000 |

| Importations | *Sept premiers mois* 1912. | 19t1. | Différences. pour 1912. |
|---|---|---|---|
| — | Francs. | Francs. | Francs. |
| Objets d'alimentation....... | 1.009.523.000 | 1.311.413.000 | — 301.890.000 |
| Matières nécessaires à l'industrie...... | 2.722.499.000 | 2.760.962.000 | — 38.463.000 |
| Objets fabriqués | 900.653.000 | 865.308.000 | + 35.345.000 |
| Totaux...... | 4.632.675.000 | 4.937.683.000 | en moins 305.008.000 |

| Exportations. | *Sept premiers mois* 1912. | 1911. | Différences. pour 1912. |
|---|---|---|---|
| — | Francs. | Francs. | Francs. |
| Objets d'alimentation....... | 431.495.000 | 394.736.000 | + 36.579.000 |
| Matières nécossaires à l'industrie...... | 1.102.235.000 | 1.045.748.000 | + 56.487.000 |
| Objets fabriqués | 1.881.498.000 | 1.718.217.000 | + 163.281.000 |
| Colis postaux (1) | 277.971.000 | 272.533.000 | + 5.438.000 |
| Totaux...... | 3.693.199.000 | 3.431 234.000 | en plus 261.965.000 |

❧ ❧ ❧

## Les huiles essentielles et essences en Italie

Nous empruntons les renseignements suivants au *Bulletin de la Chambre de Commerce française*, de Milan :

« L'importation des huiles essentielles et essences a plus que doublé en quelques années ; elle représente actuellement plus de 2 millions et demi par an, dont les trois cinquièmes au profit de l'Allemagne.

« Comme l'indique la provenance, il s'agit, en grande partie, de produits synthétiques, dont le bon marché favorise la vente au détriment des essences naturelles que pourrait fournir la France à des prix avantageux.

« Cependant, puisqu'il est difficile aux fabricants d'essences naturelles de lutter avec la concurrence qui ne vend que du produit synthétique, nous nous demandons s'il n'y aurait pas, en France, des maisons susceptibles de fournir, elles aussi, des essences de bonne qualité, mais fabriquées avec des matières premières moins chères que les belles fleurs de Grasse et du Midi.

« Les consommateurs sont nombreux et l'emploi des essences augmente constamment dans nombre d'industrie qui se développent de plus en plus.

« Nous croyons qu'il y a lieu de ne pas perdre de vue cet article.

« Les essences acquittent les droits de douane suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Essences de rose.............. | Lire 20 | » au kg. |
| — de clous de girofle et de menthe............ | — 7 | 50 — |
| — non dénommées...... | — 3 | » — |

plus, si elles contiennent de l'alcool, la taxe inférieure de fabrication dans la mesure de lire 1.539 par kilog. d'essence.

❧ ❧ ❧

## Les articles de parfumerie et les gants à Tiflis (Russie)

La plus grande partie des articles de parfumerie vendus à Tiflis proviennent de fabriques russes. Toutefois, on note une importation intéressante d'Allemagne, de France et aussi, mais en moindre quantité, d'Angleterre.

Les gants sont importés d'Allemagne, de France et d'Italie.

Pour ces deux catégories d'articles, les importations pourraient être facilement augmentées, surtout par l'envoi de voyageurs habiles et par le choix d'un représentant connaissant bien la place.

❧ ❧ ❧

## Débouchés pour l'eau de fleurs d'oranger en Allemagne

L'Allemagne offre un important débouché à l'eau de fleurs d'oranger, surtout pendant l'hiver. Ce produit est employé par les grosses maisons de confitures, de drogueries et les fabricants de produits pharmaceutiques.

Les paiements s'effectuent généralement à 90 jours.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ. Imp. P. LEGENDRE, 14, r. Bellecordière, Lyon




ET DROGUERIE MODERNE REUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ✕ SAVONNERIE ✕ DROGUERIE ✕ PHARMACIE ✕ LIQUORISTERIE ✕ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

## SOMMAIRE DU N° 11



198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

## SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Prépondérance universelle de la Parfumerie française et de ses industries auxiliaires, **Paul Villain**. -- Fabrication du Terpinéol, **J. Piard**. — *Variétés* : La Saponaire, Les dix commandements allemands, Parlons français. — *Parfumerie rétrospective* : Vertus et effets de l'excellente Eau admirable ou Eau de Cologne. — Appareils de rectification et fractionnement, **R.-M. Gattefossé**. — *Les Graminées aromatiques* : L'Huile de Citronelle, **G. Charrière**.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — Nécessaire de distillation dans le vide en aluminium. — Revue du Marché. — Bibliographie. — Fonds de coiffeurs vendus en septembre. — *Variétés* : Fruits et parfums, Préférences, Parfums sous-cutanés, etc. — *Office d'exportation* : Mouvement des importations et des exportations pendant le mois de juillet et les sept premiers mois de l'année 1912, Les articles de parfumerie et les gants à Tiflis (Russie), etc.



## PETITES ANNONCES



IMPORTANTE MAISON disposant d'une installation moderne pour la fabrication des produits de Parfumerie, Pharmacie, Distillerie, etc., ainsi que d'une sérieuse organisation de vente en France et à l'étranger, s'entendrait avec personne désirant lancer produit quelconque. — P. P. 110, Bureau du Journal.

*Importante Parfumerie* très bien placée pour articles bon marché pour merciers en gros, bazars, etc., demande VOYAGEUR A LA COMMISSION ayant clients dans Nord, Ouest et Est. — Ecrire : P. P. 220, Bureau du Journal.

BON VOYAGEUR à la commission visitant déjà les fabricants de Parfumerie, les Savonniers, les Droguistes, Pharmaciens et Fabricants de produits chimiques, est demandé par une fabrique d'appareils spéciaux très intéressants. Monopole pourrait être accordé pour une région. — Ecrire à l'Intermédiaire, 6, impasse des Sureaux, à Saint-Maurice (Seine).

SAVONNIER fabricant un bon savon à barbe est demandé par un parfumeur. Envoyer un échantillon avec prix à M. Craquelin, 37, rue des Archives, Paris.

VOYAGEURS à la commission sont demandés pour la vente de spécialités (matières premières pour parfumerie) en France et à l'Etranger. — Ecrire W. S., Bureaux du Journal.

OFFRES SANS ENGAGEMENT :

| | |
|---|---|
| Anethol (fabrication personnelle) .......Fr. | 22 75 |
| Anis 18° (fabrication personnelle) ........ | 22 10 |
| Essence de Cananga (importation personn.) | 27 30 |
| Citronelle Java ........................ | 7 80 |
| Essence de Citron (bidons d'origine) ....... | 23 40 |
| Essence de Géranium d'Afrique (propre importation) ........................ | 68 » |
| Linaloe Cayenne (propre importation) ..... | 29 » |
| Essence Patchouly (propre fabrication) .... | 32 » |
| Menthe américaine (propre importation). | 40 » |
| Rose Bulgare véritable (bidons d'origine) ... | 1500 » |
| Essence Romarin (Grasse) ............... | 5 85 |
| Canelle feuilles ....................... | 9 45 |
| Canelle Ceylan (propre distillation) ....... | 63 » |

Demandes sérieuses à MKO, Bureaux du Journal.

GRANDE FABRIQUE de Parfumerie de Russie cherche un préparateur savonnier-chimiste. — Ecrire R. M., Bureaux du Journal.

SAVON LIQUIDE. On cherche un bon fournisseur de savon liquide et distributeurs pour savons liquides. — Ecrire R. C. T., Bureaux du Journal.

FABRICANT désire vendre son stock de :

| | |
|---|---|
| Trefol ..................Le Kilog. | 9 10 |
| Alcool benzylique ............... | 7 80 |
| Alcool amylique ................ | 5 20 |
| Styrax purifié clair pr. sav......... | 3 96 |
| Ald. benzoïque sans chlore ........ | 4 25 |
| Acétate de benzyle .............. | 4 55 |
| Géraniol ...................... | 13 » |
| Linalol ....................... | 44 20 |
| Substitut de Rhodinol ............ | 32 50 |

Demandes sérieuses sous MKO.

INGENIEUR CHIMISTE DIPLOME, 33 ans, 12 ans de pratique industrielle (dont 3 ans dans savonnerie-parfumerie) comme chimiste ou directeur, cherche situation. — Ecrire J. C. 56 S. M., Bureaux du Journal.

MARQUE DE FABRIQUE de produits antiseptiques ayant clientèle de pharmacie, parfumerie, etc., est à vendre. — Ecrire B. J. R., Bureau du Journal.

MAISON AMERICAINE de premier ordre faisant affaires avec parfumeurs, confiseurs, droguistes, etc.,



# REVUE DES REVUES

## Le Vétiver

Voici une plante réellement intéressante, car son exploitation industriellle ne laisse pas de déchets.

Les feuilles séchées constituent la « paille de vétiver », qui remplace dans bien des pays la paille de céréales, pour les toitures des maisons ; de là à la confection des chapeaux, il n'y a qu'un fétu, aussi, à la Réunion et aux Comores voit-on des indigènes arborer des « panamas » aux ailes immenses et d'une souplesse remarquable... la paille de vétiver en a fait tous les frais.

A Calcutta et dans toute la région, les fibres servent à faire des tentes, des parasols, des stores « tutty », des nattes, des corbeilles, etc.

Quant aux racines, elles sont très employées en parfumerie, soit à l'état naturel, soit comme matière première pour la distillation.

... En réalité, rien n'est perdu de cette graminée qui pousse comme « chiendent », d'où l'une de ses dénominations « Chiendent des Indes » ou « Cus-cus ».

### COMMENT ON LE CULTIVE

Le vétiver ou « Andropogon muricatus » est une plante herbacée vivace à feuilles inodores. Le parfum des racines rappelle un peu la myrrhe.

Il semble être originaire des Indes Orientales ; il est commun dans les îles de la Malaisie, sur la côte de Malabar, au Bengale, à Ceylan, dans les Iles de l'Océan Indien, aux Antilles, au Brésil, à la Jamaïque, en Nouvelle Calédonie, etc.

Cette plante demande un climat chaud et humide ; une température moyenne de 25° centigrades.

Les fortes terres sablo-argileuses lui conviennent. Pour la propagation, on repique quelques fragments de collets présentant des racines. On opère généralement à la saison des pluies et les fragments de touffes sont disposées en bordures le long des routes ou sur les pentes où l'on craint des éboulements de terrains.

Au bout d'une année, la plante de vétiver est déjà très développée et en bordure de plantations de cannes, de riz, de vanilliers, etc., on obtient d'épais rideaux protégeant efficacement des poussières entraînées par le vent.

Dans le cas de plantations industrielles, les interlignes sont d'environ 1 m. 50, ce qui donne à l'hectare 65 lignes, d'un développement total de 6.500 mètres et on compte 43.000 pieds qui, dès la deuxième année, donneront de 30 à 35.000 kilogrammes de racines grossièrement secouées, lesquelles laisseront enfin après lavage près de 2 tonnes et demie de racines nettoyées.

On peut donc dire que le rendement à l'hectare est de 2 tonnes et demie de racines marchandes.

### COMMENT ON L'EXPLOITE

Nous ne tiendrons pas compte de la paille dont les indigènes s'emparent et qu'ils utilisent de diverses façons.

Cette paille étant coupée, les mottes de racines sont dégagées à l'aide de pioches, puis on émiette tant bien que mal la terre et les cailloux emprisonnés dans les racines. Celles-ci sont alors portées au cours d'eau voisin où on les lave rapidement ; il reste à faire sécher et à constituer les lots selon longueurs et qualités.

A l'aide de presses à bras, de fortes bottes, d'un poids de 60 kilogrammes, sont confectionnées en vue de l'exportation.

Tout compte fait, on estime que chacune de ces bottes revient à une vingtaine de francs au moment d'être expédiée.

### NEGOCE DES RACINES SECHES

Les deux tonnes et demie de rendement à l'hectare représentent un peu plus de 16 mètres cubes et en faisant intervenir la question fret, on calcule que la tonne revient quai Marseille ou Bordeaux, à 720 francs. La vente sur place et immédiate est d'environ 820 francs, d'où bénéfice à la tonne de 100 fr. et à l'hectare de 250 francs.

### DISTILLATION DES RACINES. — ESSENCE, ETC.

La distillation est difficile à cause de la faible volatilité et de la viscosité de l'essence.

Une opération dure de douze à seize heures. On peut admettre 20 francs comme prix de revient d'un kilogramme d'essence, alors que le cours moyen de vente est de 30 francs. D'où bénéfice au kilogramme, 10 fr. et à l'hectare 250 francs.

D'après ce qui précède, le vétiver est donc différemment employé en parfumerie. Les belles racines nettoyées servent à la confection des petites bottes que l'on trouve dans le commerce. Sous cette forme, la plante, tout en parfumant discrètement le linge, le préserve des mites. La racine réduite donne une poudre utilisée pour les sachets et on en fait aussi des pastilles odorantes.

... Bien que ce produit exotique ne s'impose pas à notre attention comme certains autres, nous avons,

néanmoins, cru utile de lui consacrer quelques lignes, car il est assez rare que l'on sache, chez les métropolitains, ce qu'est exactement le « vétiver », ce chiendent des pays chauds qui, à défaut de tisane... donne le parfum de sa chevelure...

(*Le Progrès du Nord.*) Paul Hubert.

❧ ❧ ❧

## Hollands Handel u Industrie in Chemikalien im Jahre 1911

*Chemische Industrie.* 1912 — 651

Les marques françaises et allemandes ont la priorité sur les marques hollandaises. Pour l'exportation d'outre-mer on désirerait des produits bon marché et des sortes très odorantes.

❧ ❧ ❧

## Commerce des Parfums en Roumanie

*Chemische Industrie.* 1912 — 652

La priorité du marché est donnée, pour les produits bruts et les parfums originaux en flacons, aux firmes françaises très connues.

Les produits de Londres ne sont pas non plus à négliger.

L'Allemagne peu à peu y introduit ses parfums et essences sans alcool.

❧ ❧ ❧

## Importation des Parfums en Chine

*Chemische Industrie.* 1912 — 653

Les bulletins consulaires allemands du Nord de l'Amérique signalent divers faits intéressants.

Un grand avenir est à prévoir pour l'importation des parfums bon marché (« billige Parfümerien») en Chine.

En 1909 l'importation était de 136.209 dollars, elle a passé en 1910 à 178.124 dollars. Dans ce chiffre, si on compte l'importation de Hong-Kong, on arrive à 225.000 dollars. (Pour l'emploi régional et l'introduction dans l'intérieur du pays).

Les colporteurs qui parcourent la Chine sont les principaux agents de vente des produits.

Des importations de parfumerie, Hong-Kong livre le 1/4, la Hollande le 1/6, les Etats-Unis et le Japon le 1/8 et les autres pays se partagent le reste.

L'importation de Hong-Kong est en partie américaine.

L'importation des articles de toilette bon marché («billigen Toiletteartikeln ») est aussi importante. On a, en effet, introduit en 1910 pour 281.000 dollars de ces marchandises. Sur cette valeur on compte 159.000 dollars pour le Japon. Hong-Kong compte pour le 1/6 de la somme. Le reste provient de la Grande-Bretagne.

Dans ces produits on peut classer :

Les poudres parfumées, les poudres dentifrices, et toutes les « nouveautés » vendues par les colporteurs.

Les produits à vendre doivent porter l'inscription des étiquettes en chinois, ou au moins être enveloppés dans du papier imprimé en chinois.

E. A.

❧ ❧ ❧

*L'Insulaire*, 1, rue Laffitte, à Paris, organe des Corses Parisiens se fait un écho de nos articles sur l'avenir de la Parfumerie en Corse. Puisse-t-il convaincre nos compatriotes du plaisir qu'ils nous feraient en nous offrant, moins cher que les Siciliens et Calabrais, les essences de citron, d'orange et de bergamotte, qui sont capables de devenir bientôt plus chères que l'essence de rose. Quelle magnifique source de revenus pour nos amis insulaires.




Va paraître dans quelques jours le *Manuel de fabrication des Boissons gazeuses*, de J. Piard, cartonné : 4 francs. En souscription, bureaux du journal, service des éditions.

⁂

Nous avons reçu ce mois-ci les ouvrages suivants :

*Cultures du Midi*, par Ch. Rivière et H. Lecq, in-8° de 510 pages très illustré. Broché : 4 francs.

Cet ouvrage, du plus haut intérêt pour tous ceux qui désirent mettre en valeur des terrains, soit dans le Midi de la France, soit en Tunisie, en Algérie ou en Corse. L'ouvrage se divise en deux parties : 1° Climatologie (générale, provençale, algérienne, tunisienne) et 2° Agriculture méridionale. Tout un chapitre est consacré aux plantes à parfum. Les auteurs partagent la plupart des préventions habituelles des agronomes au sujet des produits de synthèse et de leur répercussion sur l'industrie des parfums naturels. Mais cette petite animosité contre la chimie, dont le temps a fait justice, n'enlève rien de la valeur pratique de l'ouvrage.

*L'Art de faire des affaires*, par Sherwin Cody, traduit et adapté par L. Chambonnaud, cartonné : 4.50. Le commerçant ne doit jamais dire qu'il connaît à fond son métier, il a toujours à apprendre et l'ouvrage de Cody est un de ceux que l'on doit lire et approfondir. Il étudie surtout l'art de faire des affaires par correspondance, art difficile, mais si fécond en résultats, à l'heure où le voyageur en butte à une concurrence effrénée, ne couvre plus ses frais s'il n'est soutenu par une correspondance continuelle entre ses clients et sa maison. Le commerce de détail par correspondance, employé pour nombre de produits d'usage intime ou pour la beauté, y est expliqué de main de maître. Indispensable à l'industriel comme au parfumeur détaillant et aux directeurs d'Instituts de beauté.

⁂

*La Pratique Automobile.* Revue mensuelle dirigée par M. Mortimer Mégret, 12, avenue de la Grande-Armée, Paris. Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui font de l'automobile, la lecture de cette belle revue.







Nous recommandons nos Spécialités suivantes qui remplacent très avantageusement les Essences Naturelles :

# Bergamotte Artificielle

# Géranium Artificiel

# Rose Alpine

ÉCHANTILLONS A DISPOSITION

# TH. MÜHLETHALER S. A.

NYON (Suisse) — GRASSE (France)

# BERNARD-ESCOFFIER Fils

GRASSE

**Essences de Bois Odorants**
**Essences concrètes et liquides de fleurs**
**Pommades et Extraits. Eaux distillées**
**Cire vierge d'abeille blanchie au soleil**

MAISON FONDÉE EN 1820

**ESSENCES.**
**POMMADES.**
**CONCRÈTES.**
**SEMI-LIQUIDES.**

# LAUTIER FILS

Usines à GRASSE et à BEYROUTH




# RECETTES et PROCÉDÉS UTILES

## Parfums pour Poudres de Riz

### Edelweiss pour poudres

| | |
|---|---|
| Seringat fleurs artificiel | 50 |
| Sauge sclarée | 2 |
| Myristate de méthyle | 7 |
| Rose Maréchal Niel 100 % | 5 |
| Floranal cristallisé | 6 |
| Jonquilles fleurs 100 % | 10 |
| Musc petits cristaux pulv | 10 |
| Vanilline | 2 |
| Benjoin pulvérisé | 90 |
| Done (jacinthe sauvage), absolue | 10 |

### Douce violette pour poudres

| | |
|---|---|
| Violette alpha 100 % | 40 |
| Myristate d'éthyle | 15 |
| Terpinéol | 15 |
| Jasmin artificiel | 20 |
| Vert pur artif | 0,1 |
| Tubéreuse artif | 2 |
| Violette naturelle Wilson Lyflor | 10 |

Poudre d'iris quantité suffisante

### Œillet fort pour poudres

| | |
|---|---|
| Girofle déterpéné | 24 |
| Piment jamaïque | 1 |
| Eglantina 100 % | 20 |
| Benzylisoeugénol | 25 |
| Rose artificielle | 5 |
| Petitgrain déterpéné | 5 |
| Terpinéol | 30 |

### Rose pour poudres

| | |
|---|---|
| Géraniol | 10 |
| Géranium déterpéné pays | 30 |
| Alcool phényléthylique | 6 |
| Violette alpha incolore | 5 |
| Acétate de phénylpropyle | 4 |
| Diphénylméthane | 2 |
| Rosindol cristallisé | 10 |
| Rose d'Orient C.N.C | 14 |
| Bois de Rhodes | 19 |

### Fougère pour poudres

| | |
|---|---|
| Lavande déterpénée | 20 |
| Bergamotte déterpénée | 20 |
| Eglantina 100 % | 10 |
| Thym déterpénée | 2 |
| Mousse Evernia absolue | 2 |
| Sauge sclarée | 3 |
| Petitgrain | 3 |
| Bourgeons de bouleau déterpénée | 10 |
| Salvia pur artificiel | 20 |
| Feuille de Violette naturelle | 1 |
| Coumarine | 20 |

### Mariette, nouveautée distinguée

| | |
|---|---|
| Rosindol cristallisé | 15 |
| Résine de Labdanum pul | 10 |
| Linalol | 8 |
| Terpinéol | 8 |
| Acétate de Toluyéthyle | 7 |
| Ionone | 3 |
| Persicol | 1 |
| Jasmin artificiel | 10 |
| Rose naturelle ou artif | 10 |
| Coumarine | 5 |
| Musambrène | 4 |

### Novi, parfum fort et persistant

| | |
|---|---|
| Tubéreuse artificielle | 15 |
| Mimosa | 8 |
| Ylang-Ylang Koueni | 9 |
| Chèvrefeuille art. | 7 |
| Benzylisoeugénol | 16 |
| Vanilline | 1 |
| Coumarine | 12 |
| Formidol amorphe | 10 |
| Œillet artif | 10 |
| Aldéhyde C. 11 | 0,2 |
| Violette naturelle Wilson | 16 |

### Caline, parfum doux et léger

| | |
|---|---|
| Muguet artificiel | 20 |
| Acétate de Styrolyle | 4 |
| Diphénylméthane | 2 |
| Eglantina | 18 |
| Coumarine | 10 |
| Floranal cristallisé | 20 |
| Ambre liquide 100 % | 20 |
| Jasmin | 4 |
| Rose | 3 |

On peut toujours remplacer les parfums de fleurs

synthétiques par les mêmes essences naturelles absolues et vice versa, selon le prix de revient possible. Cette remarque s'applique à toutes nos formules.

Fleurettes, parfum de fleur des champs, très simple

| | |
|---|---|
| Pâquerette | 7 |
| Acétate phénylpropyle | 10 |
| Lavande déterpénée | 5 |
| Orchidée | 15 |
| Mousse fleurie composée | 3 |
| Coumarine | 25 |
| Musc pe | 10 |
| Salvia 100 % | 25 |

## Compositions Nouvelles pour Extraits

Mascarade, parfum violent et très relevé

| | |
|---|---|
| Rose d'Orient artif | 22 |
| Carvol | 5 |
| Linalol | 20 |
| Sauge sclarée | 1,5 |
| Narcisse artificiel | 9 |
| Vanilline | 5 |
| Jasmin artificiel | 19 |
| Néroli synthétique | 5 |
| Muscambrène | 13,5 |

Adonis, parfum suave, tenace sans musc, discret et convenable

| | |
|---|---|
| Phénacétate de butyle Normal | 25 |
| Jasmin artificiel | 25 |
| Cyclosia | 17 |
| Muguet fleurs | 11 |
| Floranal cristallisé | 12 |
| Muguet de fleurs absolu | 10 |

Alisia, genre Bouvardia

| | |
|---|---|
| Néroli artificiel | 30 |
| Eglantina 100 % | 32 |
| Jasmin artificiel | 20 |
| Rose artificielle | 6 |
| Néroli pétales | 6 |
| Ylang-Ylang Koungo | 6 |

Amaryllis, genre jonquille

| | |
|---|---|
| Phénacétate de phényléthyle | 27 |
| Eglantina | 18 |
| Acétate de phénylglycol | 14 |
| Alcool toluyéthylique | 9 |
| Jasmin artificiel | 13 |
| Musc tonkin concentré soluble | 10 |
| Essence absolue de fleurs Donc | 10 |

Amourette, graminée, parfum du genre foin coupé

| | |
|---|---|
| Fougère artificielle | 35 |
| Salvia 100 % | 30 |
| Eglantina synthétique 100 % | 20 |
| Hémérocalle lys jaune 100 % | 10 |
| Evernia Mousse de Chêne 100 % | 0,3 |
| Immortelle absolue naturelle | 4 |

Asphodèle, composition originale genre genêts

| | |
|---|---|
| Essence de Basilic déterpénée | 5 |
| Héliotrope fleurs | 15 |
| Ylang-Ylang | 17 |
| Glycine artificielle | 25 |
| Bois de rhodes déterpénée | 5 |
| Benzylisoeugénol | 10 |
| Genêt absolu de fleurs Lyflor | 15 |

Parfum grisant

| | |
|---|---|
| Vanilline | 3 |
| Jasmin artificiel | 15 |
| Méthyltolylcétone | 2 |
| Narcisse artificiel | 2 |
| Linalol | 5 |
| Bois de Rhodes déter | 5 |
| Eglantina synth. 100 % | 15 |
| Néroli | 5 |
| Diphénylméthane | 12 |
| Rose de mai Lyflor ab | 2 |

Geyshas, parfum oriental

| | |
|---|---|
| Cinnamate d'Ethyle | 25 |
| Eglantina | 33 |
| Pâquerette | 17 |
| Tanaisie déterpénée | 2 |
| Narcisse | 3 |
| Floranal | 2 |

Bluet, parfum très frais

| | |
|---|---|
| Brome styrol | 3 |
| Lilas | 13 |
| Jasmin | 20 |
| Alcool phényléthylique | 2 |
| Phénacétate de phénétyle | 10 |
| Acétate de styrolyle | 10 |
| Musc petits cristaux | 6 |
| Coumarine | 5 |
| Champaca Michelia fleurs | 2 |
| Jasmin absolu de fleurs | 3 |

Cuir de Cordoue

| | |
|---|---|
| Nérol | 6 |
| Rhodinol | 10 |
| Santalol | 10 |
| Acétate de linalyle | 40 |
| Verveine Espagne | 1 |
| Lavande | 3 |
| Patchouli | 3 |
| Ecorce de bouleau déterp | 0,6 |
| Coumarine | 13 |
| Mousse de chêne | 1 |

Glaieul

| | |
|---|---|
| Géranium déterpéné pays | 35 |
| Alcool phényléthylique | 15 |
| Eglantina fleurs | 25 |
| Œillet naturel absolu | 15 |
| Rose naturelle absolue | 10 |

Nous faisons remarquer que les noms utilisés dans nos désignations sont de pure fantaisie ou empruntés à la *Flore Française*. En aucun cas, ils ne prétendent imiter des parfums déjà existants, et sont tout à fait originaux.

Dans le cas où nous nous rencontrerions, ce qui nous étonnerait, avec une marque déposée, ce serait par le plus grand des hasards et nous nous en excusons d'avance.




## Débouchés pour la Parfumerie et les articles de Toilette en Chine

D'après le rapport d'un Consul des Etats-Unis, la parfumerie bon marché forme un des articles les plus intéressants du commerce d'importation chinois. Les achats à l'étranger, qui se sont élevés à 178.184 dollars (1 dollar = 5 fr. 18) en 1910, contre 136.209 l'année précédente, semblent même appelés à prendre une extension plus grande encore. Du reste, si l'on tient compte des envois effectués à Hong-Kong, tant pour les besoins locaux que pour la réexportation, on peut déjà évaluer à 225.000 dollars les importations totales de la Chine en parfumerie.

Les petits détaillants chinois tiennent tous la parfumerie comme un de leurs articles de haute nouveauté. C'est là que les classes populaires viennent s'approvisionnr dans les limites de leurs moyens. Ces produits sont aussi en vente dans les drogueries.

Quant aux articles de toilette (brosses à dents, glaces, peignes, etc.), ils sont également susceptibles de trouver de bons débouchés dans ce pays. Les importations ont atteint 281.000 dollars au cours de l'année 1910. Mais, comme pour la parfumerie, seuls les articles bon marché font l'objet d'une demande suivie.

(D'après le *Handelsmuseum*, de Vienne).

## Au sujet de l'établissement, en Suède, de Maisons Françaises et de représentations à frais communs.

Les renseignements suivants sont extraits du rapport de M. L. Thibault, ci-dessus mentionné :

Les maisons françaises qui désireraient fonder, en Suède, une succursale, ont le choix entre deux procédés :

*a*) S'établir à leur compte, comme un simple commerçant, sous le nom de leur délégué ;

*b*) Fonder une société par actions (Aktie-Bolag), forme que revêtent dans ce pays, les plus petites affaires commerciales.

Dans le premier cas, l'autorisation du gouvernement royal devra être sollicitée. Elle n'est accordée que rarement, et après 3 ans au moins de séjour en Suède.

Dans le second cas, la loi prévoit l'observation des règles suivantes : cinq Suédois devront être désignés comme « fondateurs » officiels. Le « directeur » officiel devra être également Suédois. Ce dernier, nommé (et révoqué, le cas échéant) par l'Assemblée générale des actionnaires, engage la société par sa signature. Il n'est pas obligatoirement actionnaire lui-même.

Quant aux actionnaires, ils doivent être cinq au moins.

Malgré ces dispositions plutôt prohibitives à l'égard des étrangers, nos concurrents ont fondé en Suède un certain nombre de sociétés par actions.

Quoiqu'il en soit, la Légation de France, à Stockholm — ou son avocat-conseil — fourniront volontiers, par l'intermédiaire de l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, à Paris, toutes indications complémentaires en vue d'aider nos compatriotes dans la constitution d'une société par actions.

D'ores et déjà, nous croyons pouvoir affirmer qu'une société se proposant de centraliser la vente de produits de nos grandes marques françaises de parfumerie, ganterie, confiserie, ouvrages de dames, etc., ou de fonder un comptoir central d'objets de luxe, exclusivement français, aurait, à Stockholm, les plus grandes chances de réussite. Nous nous réservons de donner de plus amples détails à ceux de nos compatriotes qui, décidés à l'action, nous consulteraient à cet égard.

Mais, ouvrir un comptoir à l'étranger demande un sérieux effort pécuniaire qui n'est, certes, pas à la portée de tout le monde. Cependant, il peut être suppléé à l'initiative individuelle au moyen de l'association entre producteurs ou commerçants de la même branche, désirant exporter des articles qui ne se concurrencent pas entre eux.

L'institution, en Suède, d'agences de représentations à frais communs, basées sur ce principe, permettrait d'obtenir, croit-on, des résultats satisfaisants. Les frais généraux de premier établissement et d'exploitation s'en trouveraient fort diminués, des entrepôts pourraient être installés avec un minimum de dépenses, enfin la réunion d'un certain nombre de maisons françaises décidées à lutter efficacement contre la concurrence étrangère, chaque jour plus envahissante, produirait un excellent effet moral.

## Suède

Les produits français sont peu répandus en Suède où l'on se sert surtout de préparations allemandes et suédoises. L'offre de colis-réclame, franco de port, paraît devoir être rémunératrice et pourrait constituer une excellente publicité. La contrefaçon de nos marques, de nos empaquetages, les similitudes intentionnelles de noms et d'aspect extérieur font grand tort à nos ventes dans ce pays.

Parfums et cosmétiques, solides ou liquides, dentifrices sans alcool paient (y compris boîtes, flacons, étuis, etc.), trois couronnes de douane par kilog.

## Chine

La Chine importe 900.000 francs de produits de parfumerie bon marché parmi lesquels il n'y en a pas encore assez de français.

Brosses à dents, glaces, peignes, etc., pour 1 million 400.000 fr.

## La Côte-d'Ivoire

Les Français ne connaissent pas assez les débouchés que cette colonie offre à nos produits. Peut-être est-ce faute d'offres que la consommation de la parfumerie et de la savonnerie aient baissé de 31.857 francs pour la première et 80.460 pour la seconde, cette année.

En tous cas, les mêmes articles de provenance allemande ont augmenté et passent de 66.802 fr. en 1910 à 121.806 en 1911.

Nos parfumeurs français devraient avoir honte de se laisser ainsi damer le pion par nos voisins de l'Est. Dieu merci, les matières premières bon marché ne leur manquent pas aujourd'hui pour faire du bon produit d'exportation pour cette région. M. Joseph Python, député du Puy-de-Dôme a consacré dernièrement une étude à cette colonie dans un journal colonial et nous ne devons pas négliger ses utiles conseils.

## Irlande

Parfumerie. — Il y a, en Irlande, de sérieux débouchés pour la parfumerie de provenance française, notamment les essences et parfums, les préparations pour les cheveux, l'eau de Cologne, l'eau et la pâte dentifrice. Aucun de ces articles n'est produit par l'industrie locale. Nos principales marques trouvent sur ce marché une vente très régulière. L'Allemagne expédie surtout son eau de Cologne. D'autre part, quelques maisons allemandes ou suisses ont introduit des articles inférieurs, connus sous le nom de parfums synthétiques et qui sont retirés du goudron ; ces produits seraient de très bonne vente à raison de leur bon marché.

Peignes a cheveux et peignes de fantaisie. — Ces articles sont généralement importés du continent et principalement de France.

Brosserie. — Il existe, en Irlande, plusieurs fabriques de brosserie, notamment à Dublin, mais la production est insuffisante et l'Angleterre aussi bien que le continent importent sur ce marché. Les brosses de fabrication française sont appréciées, notamment les brosses à cheveux, à ongles et à dents.

D'une manière générale, nos articles de parfumerie et de toilette devraient trouver, dans ce pays, un plus large débouché. Il serait indispensable d'avoir un agent visitant la clientèle et de faire une certaine publicité, soit par affiches, soit par réclames dans les journaux périodiques, tout au moins pour les savons de toilette et de parfumerie.

## Japon

Les importations de parfumerie de France au Japon ont augmenté d'une manière continue et très forte au cours des dernières années. Les chiffres obtenus indiquent que, lorsqu'ils sont bien présentés, les produits français peuvent concurrencer avantageusement ceux de nos rivaux. En 1908, nous importions au Japon pour 253.906 francs d'essences, savons et parfums en général ; en 1909, ce total atteignit 332.360 francs ; en 1910, 427.569 francs, l'année dernière, 541.090 fr. Comparées aux importations françaises, les importations anglaises et allemandes représentent 18,30 %, tandis que les importations américaines ne s'élèvent qu'à 9 %. Et, pourtant, c'est la concurrence américaine que doivent surtout redouter nos fabricants. Ses produits sont d'une qualité exceptionnelle, ses prix peuvent concurrencer les nôtres et les agents américains sont très actifs sur le marché japonais.

## Egypte

L'industrie de la parfumerie n'existe pour ainsi dire pas en Egypte. Seuls, les droguistes, pharmaciens et coiffeurs préparent, avec de l'alcool bon marché, des eaux de Cologne, des lotions dentifrices, etc., qu'ils vendent à leur clientèle.

Ce pays est donc obligé de tirer du dehors la plus grande partie des articles qu'il consomme. Il importe annuellement pour un million de francs environ tant de parfumerie que de savons parfumés. Les articles français sont très goûtés et nous venons de beaucoup en tête des pays fournisseurs. L'Angleterre, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne y traitent aussi des affaires.

En dehors de l'Eau de Cologne, qui est demandée en grandes quantités, on achète quelques essences de parfums (de roses, de violettes, de jasmins, etc.).




Le parfum des fleurs est leur éloquence, le parfum d'une femme est parfois son plus subtil langage.

***

Le parfum est le trait d'union de la fleur et de la femme.

***

La femme n'a pas appris de la fleur l'art de plaire, mais elle lui a demandé le charme séduisant de son parfum.

***

Le pouvoir du parfum tient du mystère, mais il n'est un mystère pour aucune femme.

***

Les images des fleurs évoquent les parfums, mais les parfums évoquent des images de femmes.

Les parfums sont l'âme des fleurs et les femmes veulent toutes exprimer un peu de leur âme par leur parfum.

***

Il y a quelque analogie entre l'histoire de l'homme qui a perdu son ombre et celle de la femme qui n'a pas trouvé son parfum.

***

Au parfum, cette âme mystérieuse de la fleur, la femme demande un peu plus d'âme et un peu plus de mystère.

***

Il n'y a pas de préceptes dans l'art de choisir un parfum, mais il y a une science infinie à bien le faire.

*(Atlas).*



# UNIFICATION DES MÉTHODES D'ANALYSE



Nous avons parlé à plusieurs reprises de la nécessité d'unifier les méthodes d'analyses, actuellement différentes dans chaque pays. Au commencement du mois dernier, une conférence internationale s'est réunie dans ce but dans la salle des référendaires de la Cour des comptes au Palais Royal.

La séance d'ouverture a été présidée par M. L.-L. Klotz, ministre des finances, qui a souhaité la bienvenue aux délégués venus pour collaborer « à une œuvre de salubrité publique et de progrès scientifique ».

« — C'est la seconde fois, a dit le ministre, que se réunit à Paris une conférence internationale pour l'unification des méthodes d'analyses des produits alimentaires. Celle qui s'est tenue à la fin de juin 1910 a tracé en quelque sorte le cadre de vos travaux.

« Elle a reconnu qu'il était chimérique de vouloir établir l'uniformité absolue des méthodes d'analyses : les progrès incessants de la science auraient bientôt rendu désuets les procédés analytiques qui auraient été ainsi codifiés.

« Mais les membres de la conférence de 1910 ont été unanimes à penser que tout en laissant les divers Etats libres d'adopter et d'employer des méthodes particulières pour l'expression des résultats des analyses chimiques, il était du plus haut intérêt pratique de rechercher les moyens de traduire ces résultats dans un système unique de notation qui servirait en quelque sorte de langage international pour les chimistes des différents pays. En conséquence, la conférence de 1910 a élaboré un avant-projet qui est aujourd'hui soumis à votre ratification. Elle a en outre émis le vœu que « des mesures soient prises dans les pays représentés à l'effet de rendre général l'usage du mode de représentation des résultats d'analyses adopté par la conférence ». Je suis heureux de pouvoir dire que le gouvernement français espère faire très prochainement appliquer ce mode dans tous les laboratoires dépendant des administrations publiques.

« D'autre part, vous allez avoir à examiner et à ratifier le projet de création d'un bureau international de chimie analytique, projet élaboré par le gouvernement français à la demande de la conférence de 1910. Ce bureau aura pour objet de vérifier toutes les méthodes d'analyses des matières alimentaires, de comparer entre eux ces procès et d'établir des tables de concordance de ces méthodes, afin de combattre partout les falsifications et de faciliter les échanges internationaux.

« Ai-je besoin, messieurs, de faire ressortir devant vous l'importance de ces travaux ?

« La fraude sur les matières alimentaires a connu les mêmes progrès que la science chimique elle-même ; c'est donc une nécessité pour les Etats de s'entendre afin de la combattre. La première condition, à cet égard, n'est-ce pas d'être d'accord sur les moyens de reconnaaître, par l'analyse chimique, les denrées falsifiées et de fournir aux agents de défense de l'ordre public d'un pays la possibilité de comprendre les résultats d'une analyse opérée dans un autre pays ? Il y va de l'intérêt de la santé publique comme de l'intérêt des administrations fiscales et de la loyauté des échanges internationaux ».

Le ministre des finances a conclu en disant « que la réunion d'hommes et de savants de diverses parties du monde, cherchant ensemble à réaliser un progrès pour la défense de la santé et de l'ordre public, constitue un spectacle tout à la fois imposant et réconfortant. Il s'est félicité que la France ait été choisie pour être le lieu de cette conférence internationale et a assuré les congressistes que le gouvernement français encourage vivement leur œuvre ».

Nous donnerons prochainement des détails sur les décisions qui ont été prises.



# DROGUERIE



## L'Anis

Parmi ces diverses plantes aromatiques, la plus importante, au point de vue de son emploi en confiserie et dans la fabrication des liqueurs, est l'*Anis vert « pimpinella anisum »*, plante ombellifère originaire d'Afrique, et très anciennement connue ; on la cultivait en grand en Egypte du temps de Dioscoride, en raison de sa graine qui faisait partie des quatre semences dites majeures ; aussi les anciens Romains considéraient l'anis d'Egypte comme le meilleur. Ils en mâchaient les graines pour entretenir une douce fraîcheur dans la bouche et une agréable haleine, ainsi que le font encore certains peuples d'Orient, tels que les Persans.

L'*anis vert* est parfois désigné sous le nom d'*anis boucage*. Les Anglais, Allemands, Danois, Portugais se servent de ce même mot, *anis* ; les Hollandais et Flamands l'appellent *anijs*, et en Italie on le nomme *aniso*.

On donne aussi à la graine de cumin le nom *d'anis âcre* ou *faux anis* ; à celle de carvi, le nom de *anis bâtard* ou *anis des Vosges* ; à celle de fenouil, souvent employée au lieu de la graine d'anis, on donne le nom d'*anis de Paris*, aussi celui de *pomme d'anis* ou *fenouillet*. Le fruit de la badiane porte le nom *d'anis étoilé*.

Dans le commerce, on classe ainsi les diverses espèces d'anis vert :

1° Celui de Russie, qui nous vient d'Odessa et qui est petit, noirâtre, âcre, est peu estimé ;

2° Celui de Touraine, qui est vert et plus doux, a une forme ronde et la grosseur d'une tête d'épingle ;

3° Celui d'Albi, qui est plus blanc et plus aromatique, a une forme ovale et une couleur jaune verdâtre ;

4° Celui d'Espagne ou de Malte, qu'on estime le plus, parce qu'il exhale une odeur agréable, est d'une couleur jaune.

L'anis vert est une plante annuelle, dont la culture aurait, paraît-il, été introduite en Europe en 1557. Sa racine est blanche, fusiforme et fibreuse. Les tiges, hautes de o m. 60 à o m. 75, sont droites, cylindriques, pubescentes et rameuses. Les feuilles, radicales, sont cordiformes, lobées et incisées ; les moyennes sont pennilobées à lobes lancéolées ; les supérieures sont trifoliées à folioles linéaires et indivises. Les fleurs sont petites, blanchâtres, et disposées en ombelles terminales composées de nombreuses ombellules. Les fruits sont pubescents dans le jeune âge, petits, ovoïdes, striés longitudinalement et gris verdâtres ; ils ont une odeur aromatique très suave, et une saveur chaude ou piquante, agréable et un peu sucrée.

Les semis se font en avril ; la floraison arrive au commencement de l'été, lorsque la plante atteint une hauteur de o m. 30 environ. La végétation ne réclame aucun soin. La graine mûrit au mois d'août.

On fait la récolte en septembre quand ses graines forment des bouquets brun verdâtre et qu'elles ont suffisamment de dureté. Les ouvriers qui en font la récolte doivent agir avec beaucoup de précaution à cause de la facilité avec laquelle les graines se détachent des ombelles et tombent à terre. Dans les années favorables, un hectare produit de 5 à 600 kilogrammes ; mais, lorsqu'il survient des pluies et des brouillards, pendant la floraison, le produit ne dépasse pas souvent 400 kilos. Un gramme contient environ 200 graines et le litre pèse 500 grammes. La durée germinative des graines est de trois années.

Les graines de l'anis, d'après l'analyse faite par MM. Brandt et Rinman, contiennent de la stéarine unie à la chlorophyle, de la résine, des malates de chaux et de potasse, de l'huile grosse soluble dans l'alcool et de l'huile volatile, de la gomme, de l'acide malique, des sels morganiques, de la fibre végétale, de l'eau, etc., etc.

On retire des graines d'anis deux espèces d'huiles : l'une, grasse, s'obtient par expression ; l'autre, essentielle, s'obtient par la distillation. Cette dernière est volatile et très odorante ; elle se solidifie par le froid à + 10° sous forme de cristaux ; et ne se liquéfie qu'à + 17° ; elle bout à 220° et est soluble dans l'alcool à 90°. Cette essence, qui est plus légère que l'eau, se rancit facilement.

Un kilogramme de graines d'anis peut donner de 20 à 23 grammes d'essence dont on se sert en confiserie, pour aromatiser les sucres cuits et particulièrement les pâtes de réglisse. Les confiseurs emploient aussi les graines d'anis pour les dragéifier. Les pâtissiers en Angleterre les mêlent au pain d'épice. En Allemagne, en Autriche et même en Italie, les pâtissiers et les boulangers les font entrer dans le pain et les pâtisseries. On fait de l'eau d'anis avec 2.500 grammes d'anis et 10 litres d'eau. L'anis vert est également employé par les liquoristes pour faire les liqueurs et particulièrement l'anisette de Bordeaux et de Hollande.

La valeur commerciale des graines de l'anis vert oscille entre 100 et 150 fr. les 100 kilogs.




## On proteste à Lille

La municipalité lilloise a l'intention de taxer dès les premiers jours de l'an prochain tous les produits de parfumerie, tels que cosmétiques, poudres de riz, eaux de toilettes, etc. Ces frais s'ajoutant aux taxes d'octroi déjà perçues sur les produits alcooliques diminueront sensiblement l'importante consommation de la grande cité du Nord.

Une délégation des patrons coiffeurs et négociants en parfumerie s'est présentée dernièrement à l'hôtel de ville, pour protester contre ce nouvel impôt, elle y a reçu un accueil plutôt frais.

400 protestataires ont l'intention de poursuivre leurs démarches devant le Conseil d'Etat.

## Fleurs parfumées

Sur 4.110 espèces de fleurs, dit-on, 400 sont odorantes et 50 de ces dernières ont une odeur désagréable. Sur 1.174 fleurs blanches, il n'en est qu'une d'odorante (?), sur 956 jaunes, 77 sont parfumées ; sur 825 rouges, 84 sentent bon ; sur 594 bleues, 31 embaument ; sur 328 violettes, il n'y en a que 13 d'agréables, et sur les 248 autres, on en compte 28 de parfumées.

Ces chiffres semblent sujets à caution, et chacun peut au cours de ses promenades chercher à les mettre en défaut.

Il est vrai qu'ils sont publiés par un érudit du Nord: vérité là-bas, erreur ici ; dans le Midi, toutes les fleurs sentent bon, quelle que soit leur nuance.

## La Guadeloupe

M. Gratien Candace, député de la Guadeloupe, demande une détaxe pour les sels marins d'origine de cette colonie. Cette détaxe intéresse vivement l'industrie chimique et la savonnerie qui, entr'autres industries, en font une grosse consommation. C'est pourquoi nous ne saurions trop appuyer sa légitime demande. Cette importation ne servirait-elle que de fret à des navires français, qu'elle favoriserait dans une certaine mesure la prospérité de notre marine marchande qui en a besoin.

## L'origine du procédé aux dissolvants volatils

En 1825, Robiquet se servait déjà de l'éther pour extraire le parfum de la jonquille. Depuis, on a préconisé de remplacer l'éther par des produits moins coûteux : le pétrole léger (Hirzel, 1863), le chloroforme, le chlorure de méthyle (Camille Vincent et Laurent-Naudin, 1879). Ce dernier savant a inventé un dispositif spécial permettant d'effectuer la série des manipulations en vase clos et dans le vide.

Ce procédé est devenu industriel et une grande quantité d'essence de fleurs est obtenue chaque année de cette façon.


M. DORIER & C°, 78 et 80, Rue Marengo, MARSEILLE
PARFUMS SOLUBLES DANS L'EAU
Série C N° 1
Compositions concentrées entièrement solubles spécialement destinées à la préparation instantanée d'Eaux Parfumées ou d'Extraits légers pour l'exportation.
NOUVEAUTÉ
PARFUMS SOLUBLES doubles concentrés
Série C N° 2
Compositions de grandes finesse et concentration pour préparer instantanément de 45 à 60° à des prix extrêmement réduits des Lotions et Eaux de Cologne fines et tenaces.
CATALOGUES SUR DEMANDE

Le Gerant : Gattefossé. Imp. P. Legendre, 14, r. Bellecordière, Lyon




# LA PARFUMERIE MODERNE

**ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES**

## REVUE SCIENTIFIQUE ET DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

*Parfumerie, Savonnerie*

*Droguerie, Pharmacie, Liquoristerie, Confiserie*

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

RÉDACTEUR EN CHEF :

**R.-M. GATTEFOSSÉ, Ingénieur-Chimiste**

*ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON*

**Numéro de Noël : 1 franc**

ABONNEMENTS : France : **6** francs ; Etranger : **7** fr. **50**

BERNARD MOREL

# Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

**Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"**

**FLOR-MINT**




# Raissac & Cie

*REVEL (Hte-Garonne)*

EXPORTATION

**Exposition Internationale de BUENOS-AYRES 1910**

**GRAND PRIX**

---

# PAPIER-FILTRE

**GRIS ET BLANC**

*Filtrant rapidement tous les liquides sans altération*

**RECONNU LE MEILLEUR DE TOUS LES PAPIERS A FILTRER**

*FILTRES PLISSÉS PRAT-DUMAS*

**PRAT-DUMAS & Cie, Inventeurs**

**à COUZE-SAINT-FRONT (Dordogne, France)**

---

## LE MOIS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

**8, rue Nouvelle, PARIS (9e)**

**LISEZ-LE**

pour économiser votre temps

Il est la **Revue des Revues techniques** et donne le contenu des 540 meilleures publications du monde entier.

*Il permet à l'ingénieur et à l'industriel de tirer parti de tous les faits nouveaux.*

ABONNEMENTS :
France, **20** fr. ; Étranger, **25** fr. par an.

**INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS**

*Specimen illustré, 160 pages contre 0.40 en timbres du pays.*

**ÉCRIVEZ-LUI**

A tous ceux qui ont des ennuis et qui veulent entreprendre un travail, l'Institut du **M. S. I.** offre ses conseils pratiques et sa documentation. Il vous guidera par des Bibliographies, des Mémoires et des Conseils pratiques ; il protègera vos inventions ; il vous aidera en vous donnant des Conseils juridiques ; en vous traçant un système rationnel d'organisation de votre usine ou de votre comptabilité. Le Foyer de la Documentation, 90 p. luxe contre 0.50 en timbres

---

## PEAU DE BAUDRUCHE ◈ ◈ ◈ ◈

◈ ◈ ◈ ◈ **et Nouvelles Peaux blanches opaques**

**pour Coiffage de Flacons**

*Meilleur marché que toutes les peaux connues*

**C. MARTIN**

à COURBEVOIE (Seine), 51, rue d'Alsace

---

# Parfumeurs !

Vous cherchez à vendre de **BONS PARFUMS** et non pas de l'alcool.

Vous désirez, et c'est justice, **GAGNER DE L'ARGENT** et non pas en faire gagner au fisc.

C'est pourquoi vous devez employer les **Essences Déterpénées** naturelles, concentrées, solubles dans l'alcool dilué " WITHE-STAR " parce qu'elles sont **plus fines** que les essences ordinaires *(puisque nous leur avons enlevé de 50 à 97 o/o d'impuretés)* et

## ENTIÈREMENT SOLUBLES DANS L'ALCOOL DILUÉ

sans filtrage, ce qui vous économise une grosse quantité d'alcool et de main-d'œuvre.

Echantillons à votre disposition.

**GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON**




PREPARATEUR MANIPULATEUR très au courant de la Parfumerie et fabrication de produits hygiéniques, capable de diriger une usine, demande situation. Ecrire D. A. 22614. Bureaux du Journal.

❧ ❧ ❧

On demande un PREPARATEUR expérimenté, références exigées. Ecrire P. L. M. Bureau du Journal.

❧ ❧ ❧

CHIMISTE, spécialisé dans la parfumerie sans alcool, désirerait connaître personne s'y intéressant pour monter affaire. Ecrire M. Loisel, 6, rue Adam-Ledoux, Courbevoie (Seine).

❧ ❧ ❧

A VENDRE *Bain marin* hygiénique, pour 10.000 fr., conviendrait particulièrement à pharmacien. Spécialité très intéressante, résultats concluants. Ecrire J. N., bureaux du Journal.

❧ ❧ ❧

DIRECTEUR, jeune, actif, disposant de 50.000 fr. est recherché pour lancer à son compte, avec l'appui de quelques maisons importantes, une nouvelle affaire de parfumerie — très particulière — pour l'exportation. Ecrire F. G., bureau du Journal.

*Fabrique de Parfumerie*, pour assurer extension affaire EXPORTATION, recherche commandite ou association. Ecrire G. E. P. Bureaux du Journal.

❧ ❧ ❧

Fabrique de parfumerie en Bulgarie cherche CHIMISTE-SAVONNIER expérimenté, connaissant le russe ou le bulgare. Ecrire à Mr. A. Pappazoff, rue Kn. Boris Tarnovski, 2, Sofia.

❧ ❧ ❧

SAVONNIER connaissant toutes les branches de la Savonnerie demande un emploi. Bonnes références. Ecrire bureau du Journal B 16 BB.

❧ ❧ ❧

MARQUE DE FABRIQUE de produits antiseptiques ayant clientèle de pharmacie, parfumerie, etc., est à vendre. — Ecrire B. J. R., Bureau du Journal.

❧ ❧ ❧

VOYAGEURS à la commission sont demandés pour la vente de spécialités (matières premières pour parfumerie) en France et à l'Etranger. — Ecrire W. S., Bureaux du Journal.




## Région de Grasse

*Jasmin, Tubéreuse.* — Les pluies continuelles pendant la récolte ont gêné considérablement cette dernière. Les fleurs de Jasmin et de Tubéreuse ont manqué. La précédente récolte ayant déjà été déficitaire, il faut s'attendre à la hausse sur les dérivés de ces fleurs.

*Menthe.* — La récolte a été également médiocre et la hausse est générale sur toutes les Menthes.

*Géranium.* — Cette récolte a été également gênée par les pluies. Le rendement en essence a été déplorable et la hausse de l'essence est certaine.

*Cassie.* — La récolte de cette année est peu abondante et les fleurs se paient le double de l'année dernière. Les stocks en produits de cette fleur sont heureusement assez importants.

*Violette.* — La demande en fleurs coupées est très grande. Les bouquets qui se vendaient l'année dernière 8 à 10 fr. le cent se paient cette année 24 fr. Cela pourrait bien avoir une influence sur le cours des fleurs de parfumerie.

## Essences d'importation

*Graines d'Ambrette Martinique.* — Sont rares et restent chères.

*Ambregris.* — Aucun nouvel arrivage à signaler, les belles qualités sont toujours cotées des prix élevés.

*Essence de Badiane.* — Très ferme, la hausse continue.

*Bénjoin Siam.* — Il y en a à tous prix, mais les belles larmes sont chères.

*Bois de Santal.* — Aux dernières enchères de Mysore, les prix ont doublé, l'essence suit la même marche.

*Essence de Kananga.* — Est devenue rare sur le marché, par suite a haussé.

*Essence de Cannelle de Chine.* — Faible, peu demandée.

*Essence de Citronnelle Java.* — Introuvable en disponible ou en livrable.

*Civette.* — Les mauvaises qualités abondent.

*Essence de Géranium Bourbon.* — Le marché est soutenu. Il ne faut pas s'attendre à voir les arrivages de la nouvelle récolte avant février 1913.

*Essence de Géranium d'Algérie.* — Chère, rare, on pense que les prix se maintiendront.

*Essence de Girofle.* — En hausse de 3 à 4 francs.

*Essence de Lemongrass.* — Cours normal, récolte suffisante.

*Essence de Linaloë.* — Sans transaction.

*Essence de Menthe Américaine.* — Marché ferme, cours élevé, la récolte est de 25 % déficitaire.

*Essence de Petitgrain Paraguay.* — Expéditions irrégulières, les importateurs refusent de s'engager.

*Menthol.* — A haussé dans des proportions inouïes, on cote jusqu'à 115 francs le disponible.

*Musc Tonkin.* — Le disponible est très rare et si des lots viennent, ce ne sera que vers février prochain.

*Essence de Palmarosa.* — Le marché est plus ferme.

*Essence Ytang-Ytang.* — Les cours deviennent plus fermes, car un cyclone est signalé comme ayant détruit pas mal de plantations à Mayotte et aux Comores. On cote 350 fr. le Koungo.

## Essences de Sicile

*Essence de Bergamotte.*— Marché soutenu, l'essence de la nouvelle récolte va bientôt être livrée.

*Essence de Portugal.* — Les cours montent et malgré cela il y a une bonne demande. L'essence d'Espagne est avantageuse.

*Essence de Citron.* — Très ferme, les achats sont actifs, nos prévisions pessimistes semblent devoir se réaliser beaucoup plus que les espoirs de certaines maisons du Midi.

*Essence de Mandarine.* — Reste chère.

## Essence de roses

Nous croyons qu'il est de notre devoir d'appeler l'attention de nos amis sur la situation créée par la guerre balkanique et ses conséquences probables sur l'état des cultures.

Afin de compenser l'avantage en nombre de l'armée turque, la Bulgarie a appelé sous les armes tous les hommes de 17 à 60 ans, en suivant un système semblable pour la réquisition des chevaux et des bêtes de somme. Les travaux indispensables pour les cultures de roses n'ont déjà pu se faire en automne. Il s'en suit que les rosiers qui ont manqué de soins seront beaucoup plus sensibles aux intempéries et d'autres causes nuisibles et produiront un nombre bien inférieur de fleurs ; c'est ce que l'expérience a toujours prouvé.

Les pertes des Bulgares dans les dernières batailles sont énormes, d'après les rapports des attachés militaires retournés à Constantinople. L'œuvre des armes a été renforcée par le choléra, qui sévit, du reste, également du côté turc, et dont les ravages sont tout aussi importants que ceux de la guerre. C'est l'avis du médecin général en chef qui le confirme. Les mesures sanitaires sont nulles, tant du côté turc que du côté bulgare. Du reste, les pertes bulgares s'élèvent déjà à 60.000 hommes. Comment sera-t-il possible de remplacer les bras nécessaires aux cultures dans un pays qui, par dessus le marché, n'est que médiocrement peuplé ? Et encore faudrait-il qu'on signe la paix avant qu'il ne soit trop tard pour la récolte. Une fois les réserves rentrées, la première besogne sera attachée aux cultures de blé, il n'y aura pas de bras disponibles pour la culture des roses, leur récolte et leur distillation, ou bien sera-t-on obligé de se les procurer dans des conditions onéreuses.

Les spéculateurs bulgares ont bien reconnu la portée des événements, car ils accaparent toutes les mauvaises essences qui restent à des prix dépassant encore ceux que nous avions rapportés antérieurement.

Les effets de la guerre seront les mêmes en Anatolie, où ils pourront se faire sentir dans une mesure plus forte si le choléra s'y propage par les réfugiés de la Thrace et de la Macédoine.




## En Bulgarie

Il y a une vingtaine d'années, le ministre Stambouloff, escorté de gendarmes bien armés, s'en allait un jour rejoindre au bord de la mer Noire, à Varna, sa famille. On était en juin, et le terrible homme d'Etat éprouvait le besoin de s'éloigner, pendant quelques jours, de Sofia, où il faisait extrêmement chaud. Deux personnes seulement accompagnaient le ministre à Varna : un inspecteur chargé de surveiller la voie, et un secrétaire chargé d'observer les gens. Il voulut bien m'inviter à monter avec lui dans son compartiment.

On partit. Stambouloff était d'une humeur charmante. J'allais voir à Philippopoli une exposition nationale agricole, la première qu'on eût vue en Bulgarie. Stambouloff en parlait avec orgueil et, chemin faisant, à propos d'un paysage rencontré, d'une végétation ou d'une culture aperçues par le cadre de la portière, s'extasiait sur les richesses naturelles et la beauté de son pays.

Et puis soudain, comme nous approchions de Philippopoli, une forte brise nous arriva, chargée d'un vague parfum de rose. J'en fis la remarque au ministre. Et fièrement il m'expliqua que c'était là, en effet, l'odeur qu'exhalait naturellement la Bulgarie. Pas partout, sans doute ; mais là-haut, dans les Balkans, vers Kasanlik, et très loin autour de Kasanlik ; si loin que le vent, parfois, transportait jusqu'aux plaines où nous passions, un peu de ce parfum-là. Stambouloff connaissait à fond son pays. Il m'expliqua doucement, en cherchant un peu ses mots, ce que c'était que cette vallée des Roses, — où peut-être on rencontre, depuis des mois, de la cavalerie, des canons, dans un fracas de guerre. Il décrivit les vastes espaces plantés de rosiers — de rosiers tellement beaux, et d'une beauté si ancienne qu'Hérodote déjà les admirait. Il savait fort bien les vertus de la rose bulgare qui n'a pu jusqu'ici être transplantée avec succès hors de Bulgarie, et dont l'essence est si parfaite que, pour fabriquer d'authentiques parfums « à la rose », c'est d'elle qu'on a besoin partout. Il racontait avec quelles précautions infinies les jeunes filles, de mars à juin, en font la cueillette, avant le lever du soleil ; comment on distille les roses, et comment s'en exporte l'essence, enfermée en de précieux petits flacons. Et c'était charmant d'entendre Stambouloff « le pendeur » exposer avec des sourires attendris comment, en Bulgarie, quelques kilogrammes de pétales répandus dans l'eau chaude d'une piscine font un bain de roses délicieux.

Blanqui (l'économiste), qui visita la Bulgarie en 1842, avait déjà décrit avec enthousiasme « la saison où se fabriquent les essences et les eaux distillées de roses ». Il écrivait : « Les villages sont littéralement jonchés de pétales de ces fleurs, et les chevaux y marchent comme sur une litière parfumée ». Blanqui ne soupçonnait pas quelle immense usine allait devenir en quatre-vingts ans la vallée des Roses ; et Stambouloff lui-même serait aujourd'hui ravi du progrès réalisé en moins de vingt ans par cette industrie.

La Bulgarie, au temps de Stambouloff, cultivait quatre mille hectares de rosiers. Dix ans après la mort du « tyran », vers 1904, elle en cultivait deux mille de plus. Six mille hectares... Qu'on s'imagine une roseraie dont l'étendue serait à peu près sept fois celle du bois de Boulogne.

A raison d'un litre d'essence par hectare (le litre d'essence est le produit de la distillation de trois mille kilos de fleurs, et coûte environ 2.000 francs), la Bulgarie tire donc de la vallée des Roses un revenu de cinq à dix millions par an, dont l'Angleterre, l'Amérique du Nord et nous, lui versons la plus grande partie.

Des gens timorés s'inquiètent déjà, pensent à la guerre, demandent : « N'allons-nous pas manquer d'essence de rose ? ». Nous serions exposés à en manquer, en effet, si la guerre devait durer six mois, huit mois, et si les Turcs devaient être, l'été prochain, campée entre Maglisch et Kasanlik. Cette double hypothèse n'est pas, semble-t-il, à envisager. A supposer qu'elle se réalisât, il est convenable de penser qu'une crise sur l'essence de rose serait bien le moindre des ennuis qui résulteraient, pour les Bulgares et leurs clients, d'une aventure si imprévue.

(*Le Figaro*). Emile BERR.

## Roses ou Jasmin

Les joues de nos belles emprunteront-ils leur éclat à la Rose ou au Jasmin, demandent Georges de Celi dans la *Gazette de France*, autrement dit, les femmes seront-elles blondes ou brunes ?

Le débat entre la Rose et le Jasmin est vieux comme le monde. Pâris, comme on sait, l'avait tranché en faveur des blondes, lorsqu'il jeta la pomme à Vénus. Mais Vénus, en plus de son teint vermeil, devait avoir bien d'autres avantages sur la brune et pompeuse Junon et sur la grave Minerve !

Fontenelle a effleuré la question et conclu en faveur des brunes.

Un poète de ce temps aimable, mis en demeure de se prononcer entre deux sœurs dont l'une était blonde et l'autre brune, s'en tira par le quatrain suivant :

Vous êtes belle et votre sœur est belle ;
Entre vous deux le choix serait bien doux ;
On dit qu'Amour était blond comme vous
Et qu'il aimait une brune comme elle.

Mais, pour en revenir à la question économique, car il ne faut pas être frivole, que feront les parfumeurs de leurs coldcreams et autres fards, flétris par le mysogine Boileau lorsqu'il nous montre la coquette envoyant

... Dans quatre mouchoirs de sa beauté salis
Porter au blanchisseur ses roses et ses lys ?

Ils attendront que la mode change : c'est l'affaire d'une demi-saison. Et, en attendant, ils fabriqueront des poudres et des crèmes jaunes. Car ce qui ne changera pas et ne passera point, c'est le goût de « l'éclat emprunté », la faiblesse du Jésabélisme.




## Formulaire Cosmétique et Esthétique

par le Dr P. Gastou, ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine, chef du laboratoire central à l'hôpital Saint-Louis. Un volume de 315 pages, illustré, broché, 6 francs.

Ce formulaire est bien le plus complet et le plus parfait des ouvrages de ce genre. Traité dans un esprit tout différent du Formulaire de Cosmétique de M. Gattefossé, formulaire essentiellement technique, c'est un ouvrage pour le Pharmacien, pour le Médecin, pour les Instituts de Beauté surtout et pour la Femme qui veut conserver sa beauté le plus longtemps possible.

Nous conseillons la lecture de cet ouvrage à tous les parfumeurs et à tous les pharmaciens. Il leur ouvrira des horizons nouveaux, et ils reconnaîtront qu'à côté de la parfumerie qu'ils connaissent, il y a un immense domaine encore peu exploité et qui peut faire la fortune de plusieurs, l'aisance de beaucoup, en même temps qu'il rendra d'immenses services à l'humanité féminine... toujours souffrante... dans sa coquetterie.

Cet ouvrage aurait pu s'intituler : « Comment on répare des ans l'irréparable outrage ». Impossible n'est pas français, irréparable ne l'est plus. Et nous sommes sûrs qu'après les traductions que mérite cet ouvrage, ce vocable sera rayé du répertoire féminin, dans toutes les langues.

## Les Mixtures Epilatoires
par Chaplet.

Une brochure supplément à la *Parfumerie Moderne*, avec 2 gravures anciennes.................. 1.50

Nos abonnés recevront gratuitement ce supplément, il sera offert également à tous ceux qui nous enverront dans le courant du mois de janvier leur souscription pour un abonnement. L'auteur traite avec son érudition et son expérience de chef du Laboratoire d'essais de *La Nature*, de tous les produits anciens et modernes employés comme dépilatoires et donne, en des tableaux très explicites, toutes les formules et tous les résultats qu'il a obtenus.

Cette brochure aura le même succès que « La Teinture des cheveux », du même auteur.

## Traité de Publicité

par D.-C.-A. Hemet, professeur de Publicité, de Psychologie commerciale à l'Institut économique de Paris, rédacteur en chef de *La Publicité*, organe technique des annonceurs. Avec une préface d'Emile Gautier, à la Bibliothèque de la *Parfumerie Moderne*. Broché : 12 fr. 50. Relié : 15 fr.

C'est avec un vrai plaisir que nous avons lu cet ouvrage, que notre estimé confrère nous a envoyé dès son apparition. Ce qui nous a frappé, car nous avons lu tous les ouvrages de ce genre, c'est que ce dernier venu est un ouvrage bien français. L'auteur n'est pas resté sous l'influence des théories anglaises ou américaines et n'a pas reproduit en les adaptant à la mentalité française les méthodes d'outre-canal ou d'au-delà des mers ! Il a écrit avec sa profonde connaissance de la psychologie et de l'âme de l'homme d'affaires français.

Nos lecteurs connaissent (ou devraient connaître) tous la revue mensuelle *La Publicité*. On y puise de bonnes leçons de vie commerciale et tous ceux qui veulent avoir recours, pour leurs ventes, à la publicité, doivent s'inspirer des méthodes du Traité ou de la Revue de D.-C.-A. Hemet.

L'ouvrage a 460 pages, format in-8 raisin, il est entièrement original et inédit ; il contient 24 chapitres, indépendamment de 40 pages d'illustrations hors texte. Tous les industriels, tous les commerçants y trouveront matière à s'instruire, car tous les cas ont été prévus, depuis les conditions dans lesquelles s'effectue le lancement de marques, jusqu'aux opérations de la vente par correspondance, aussi bien que ce qui intéresse le commerce de détail. Nos lecteurs et nos abonnés, sont donc à même d'y puiser d'utiles inspirations, et de précieuses idées générales s'adaptant aux nécessités de leurs affaires.

## Formulaire de Cosmétique
(parfumerie sans alcool.)

Par R.-M. Gattefossé, chimiste. Un volume in-8° de 150 pages avec gravures, broché, 1 fr. 50, relié 2 fr. Edition *Parfumerie Moderne*, 19, rue Camille, Lyon.

Cet aide-mémoire fait suite au formulaire de Parfumerie bien connu des préparateurs. Comme son aîné, il condense sous une forme succincte et claire, tous les renseignements techniques ou pratiques dont le besoin se fait sentir à chaque instant ; il est au courant des découvertes et des procédés les plus modernes.

L'auteur se consacre exclusivement, dans ce formulaire de Cosmétique, à l'étude des produits d'hygiène sans alcool et les envisage successivement, non seulement au point de vue pratique et économique, en en donnant des formules précises et éprouvées et les procédés de fabrication, mais aussi au point de vue hygiénique, trop souvent négligé et d'après les travaux les plus récents des docteurs Besnier, Brocq, Gastou, Hallopeau, Jacquet, Jambon, Monin, Nicolas, etc.

Un important chapitre est consacré à la jurisprudence et précise les droits et les obligations des préparateurs de produits hygiéniques.

Cet aide-mémoire est surtout destiné à ceux qui ont déjà l'habitude des manipulations de parfumerie ou de pharmacie, il pourra être néanmoins consulté avec profit par tous ceux qui s'occupent plus spécialement de la vente des produits d'hygiène.

## Formulaire de Parfumerie et de Cosmétique

1 volume de 300 pages, avec de nombreuses gravures hors texte broché, 2 fr. 50 ; relié, 3 fr.

Deux ouvrages de l'auteur ont été réunis en un seul volume très complet, qui a sa place indiquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de la fabrication ou de la vente des produits odorants.

## Bulletin scientifique et industriel

de la Maison Roure-Bertrand fils, de Grasse, Octobre 1912, n° 6/3

Nous nous faisons un devoir de signaler, tous les semestres, l'intéressant Bulletin de cette maison bien française, qui tient une des premières places dans le commerce mondial des plantes aromatiques.

Le Bulletin d'octobre contient une étude de MM. Goris, Maseré et Vischniac sur les essences de Primevère, féconde par ses applications, et l'étude de différentes essences nouvelles. La Revue Industrielle étudie les marchés et les récoltes. Les réflexions au sujet de l'essence de Lavande sont à citer : Le marché de cette essence est faussé par l'introduction d'éléments de concurrence étrangers. Les usines installées dans les montagnes favorisent la hausse de la fleur et les affermages de lavanderaies, très disputés, ont atteint des prix inconnus jusqu'ici. Ajoutons que la naïveté de certains parfumeurs français qui vont acheter à l'étranger une essence française n'est pas sans avoir une sérieuse répercussion sur l'ambition démesurée de certains marchands exotiques. »

La partie scientifique n'est pas moins attachante. Tous les parfumeurs reçoivent, d'ailleurs, le Bulletin Roure-Bertrand et fils et nous n'avons pas à nous étendre davantage, sinon pour en conseiller la lecture à ceux qui ne l'ont pas faite encore.




### LE COMMERCE DES PEIGNES, BROSSES, SAVONS DE TOILETTE ET PARFUMERIE DANS L'ETAT DE VICTORIA (CONFEDERATION AUSTRALIENNE)

Nous extrayons les renseignements suivants d'un rapport de M. Pigeonneau, Vice-Consul de France à Melbourne :

En 1911, le marché de Victoria a demandé, à l'industrie étrangère, pour 50.820 liv. sterl. d'articles de brosserie (exclusion faite des brosses pour peintres).

Voici quelle a été, pour 1910 et pour 1911, la quote-part des différents pays :

| | 1910<br>—<br>Liv. sterl. | 1911<br>—<br>Liv. sterl. |
|---|---|---|
| Royaume-Uni ......... | 13.441 | 26.603 |
| Allemagne ........... | 7.447 | 12.394 |
| Etats-Unis ............ | 3.170 | 4.314 |
| France ............... | 2.030 | 3.845 |
| Japon ................ | 1.327 | 3.760 |

Bien que, au cours de l'année envisagée, les produits français réalisent un progrès par rapport à 1910, ils n'ont pas profité aussi largement que l'ont fait certains de leurs concurrents de l'accroissement des importations.

Nos parfums, s'ils ont continué à occuper la seconde place, n'ont pas amélioré sensiblement leur situation. Sur une importation totale de 25.467 liv. sterl., en 1911, le Royaume-Uni en a vendu pour 11.780 liv. sterl. ; la France, pour 5.282 liv. sterl. (4.273 liv. sterl. en 1910) ; les Etats-Unis, pour 5.154 liv. sterl. ; l'Allemagne, pour 2.341 liv. sterl. ; l'Autriche, l'Italie, la Russie, le Japon et la Chine n'ont obtenu que des ordres insignifiants.

Malgré une abondante production locale, les savons étrangers conservent la faveur de la clientèle. Le Royaume-Uni, avec 21.262 liv. sterl. et les Etats-Unis, avec 9.973 liv. sterl., dépassent de beaucoup les autres pays importateurs (France 937 liv. sterl. contre 840 en 1910).

D'une façon générale, tous nos articles compris sous cette rubrique ont profité de la prospérité du marché de Victoria, mais dans une mesure insuffisante. Le choix de bons représentants et une publicité bien comprise pourraient augmenter considérablement le chiffre de nos ventes.

### COMMERCE DES ARTICLES DE LUXE A L'ETRANGER. — LISTES D'ACHETEURS EVENTUELS

En vue de faciliter, dans la plus large mesure, les relations entre les vendeurs français d'articles de luxe et les acheteurs étrangers, l'Office national du Commerce extérieur vient d'ouvrir une enquête auprès de ses correspondants résidant dans les pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale (Brésil, République Argentine, Chili, Mexique, Pérou, Bolivie, Uruguay, Cuba, etc., etc.).

L'objet de cette enquête est d'obtenir des listes d'adresses, aussi étendues que possible, de personnes jouissant d'une certaine fortune, appartenant au monde élégant, ayant le goût des belles choses et auxquelles le commerce français (couture, parfumerie, vêtement, modes, bijouterie et joaillerie, éventails, lingerie fine, bonneterie de soie, ameublements et objets d'art, etc., etc.) pourrait envoyer des catalogues artistiques susceptibles de déterminer des commandes intéressantes.

Des premières listes d'adresses, concernant des personnes résidant au Brésil, au Mexique et dans la République Argentine, ont déjà été envoyées aux abonnés des *Dossiers commerciaux*, publiés par l'Office national du Commerce extérieur et réservés exclusivement aux maisons françaises établies dans la métropole.

Les industriels et producteurs, qui désireraient recevoir régulièrement les listes d'adresses dont il s'agit, ont donc intérêt à s'abonner, sans retard, aux *Dossiers commerciaux*, dont le tirage est limité.

Une notice relative à ces *Dossiers commerciaux*, ainsi que des spécimens, seront envoyés aux intéressés sur demande adressée à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2e).

❧ ❧ ❧

Nous avons reçu le tarif de la maison E. de Haen, chemische fabrik List à Seelze, Hanovre, qui est très intéressant pour les fabricants de parfums artificiels.

❧ ❧ ❧

M. P. Quinet succède à son père, décédé, et la raison sociale, autrefois L. Paton et Quinet, puis Quinet et fils, 64, rue Vieille-du-Temple, Paris, devient P. Quinet.

❧ ❧ ❧

Produits chimiques purs et de laboratoire. Matières premières pour parfums synthétiques. Delers, 12, rue Condé, Lyon.

1912

# TABLE DES MATIÈRES



## Bibliographie



## Divers



## Informations



## Jurisprudence



## Législation



## Marques de fabrique



## Nouveautés



## Office d'exportation

## Recettes et Procédés utiles



## Revue commerciale



## Revue des Revues



## Variétés





Le Gérant : Gattefossé.

Imp. P. Legendre et Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.